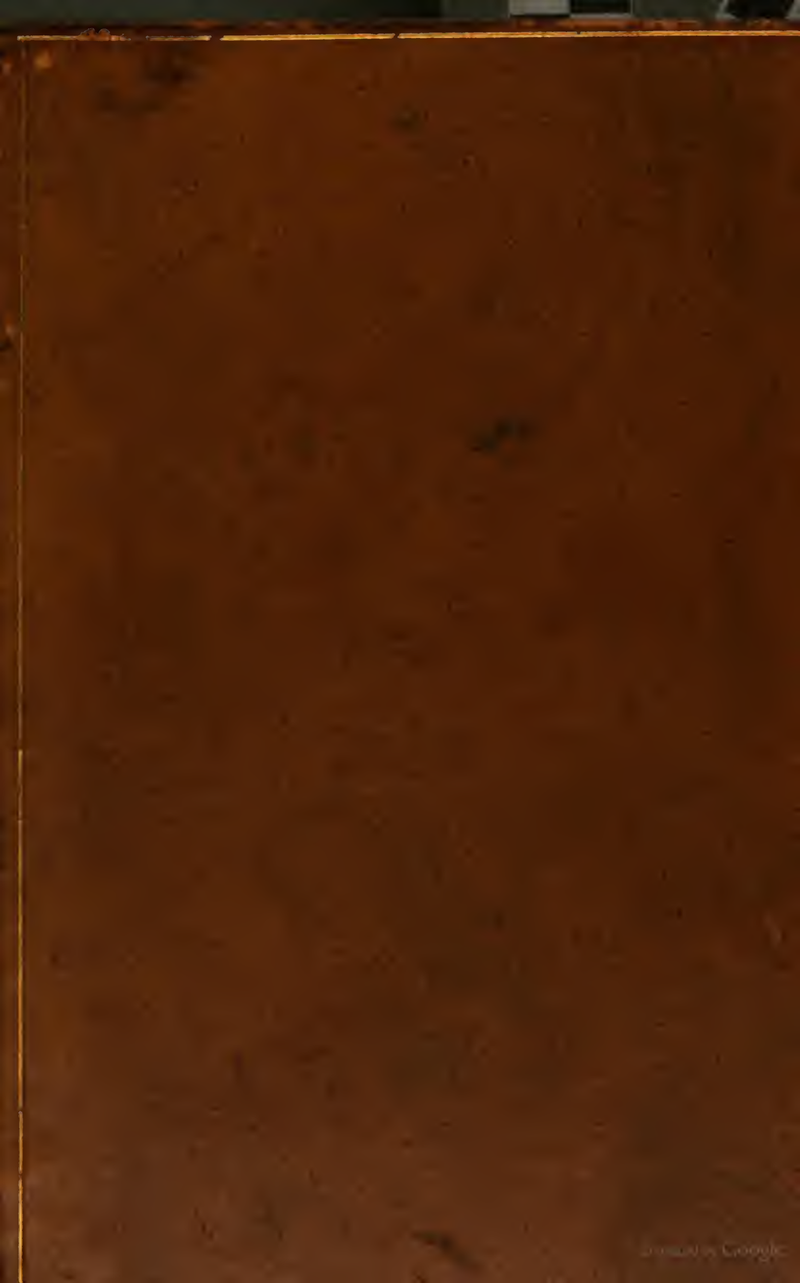



Digitized by Google

VIE
DE SAINT LOUIS
ROI DE FRANCE

A PARIS

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET

RUE DE VAUGIRARD, 9

M. DCCC. XLVII

VIE
DE SAINT LOUIS

ROI DE FRANCE

PAR LE NAIN DE TILLEMONT

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS D'APRÈS LE MANUSCRIT
DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE
ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR J. DE GAULLE

TOME PREMIER



A PARIS
CHEZ JULES RENOUARD ET Cie
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

M. DCCC. XLVII

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'édition de la VIE DE SAINT LOUIS, *préparée par* M. JULES DE GAULLE, *lui a paru digne d'être publiée par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 31 *janvier* 1847.

Signé N. DE WAILLY.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

AVERTISSEMENT.

La *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, à qui l'érudition française doit l'*Histoire des Empereurs* et l'*Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, se recommande tout d'abord par le nom de son auteur dont il n'est pas nécessaire de faire ici l'éloge.

Cet ouvrage ne contient pas seulement la vie de saint Louis; c'est une histoire entière du règne de ce grand prince, extraite littéralement des historiens et des documents du temps. On sent quel intérêt présente, pour les études historiques, un travail de ce genre, conçu par un esprit exact et judicieux qui indique scrupuleusement chaque témoignage, et en discute au besoin la valeur avec sagacité, mais sans jamais faire perdre à l'ensemble de l'œuvre le caractère et l'autorité d'un récit puisé aux sources contemporaines.

Quoique resté jusqu'à ce jour inédit, le travail de Tillemont était depuis longtemps connu des savants et en haute estime parmi eux. Filleau de

La Chaise s'en servit pour composer sa *Vie de saint Louis* publiée en 1688 (Paris, 2 vol. in-4°); et s'il n'en a point nommé l'auteur, c'est que celui-ci avait exigé la suppression des témoignages de reconnaissance qui lui étaient dus.

Une œuvre d'érudition, que les juges compétents s'accordent à considérer comme le travail le plus complet qui ait été fait sur le règne de saint Louis, a paru à la Société de l'Histoire de France mériter une place parmi ses publications, et je m'estime heureux qu'elle ait bien voulu me choisir pour éditeur.

Le manuscrit original de Tillemont, dont le texte paraît aujourd'hui pour la première fois, est conservé à la Bibliothèque royale sous les n°s 2013 et 2013 bis du supplément français, en 2 vol. in-4° cotés 1 et 2, et 5 vol. in-8° cotés 3-7. Le tome Ier renferme la mise au net de l'ouvrage; il se compose: 1° de deux cent soixante-huit pages de préliminaires; 2° de neuf cent vingt-neuf pages de la Vie de saint Louis, dans lesquelles on a à regretter une lacune de deux cent vingt-cinq pages qui se rapporte aux années 1237-1248. En outre, une partie de l'an 1269 et toute la fin du règne, manquent dans cette mise au net, qui s'arrête au chapitre CCCCLXXIII, tandis que l'ouvrage, tel qu'il

a été composé, en contient DLXXX, non compris deux traités particuliers, l'un sur la conquête de la Sicile par Charles d'Anjou, l'autre sur la vie de Guillaume de Saint-Amour.

Tillemont avait fait copier un grand nombre de fragments de chroniques, de chartes, de passages de divers auteurs, pour servir de pièces à l'appui de son ouvrage, et il en avait formé plusieurs volumes désignés chacun par une lettre de l'alphabet. Ces recueils, dont Filleau de La Chaise a parlé dans son avertissement et dans sa table des auteurs, sont presque totalement perdus. Il ne reste plus que le manuscrit ou recueil B, qui compose le tome II du manuscrit de la Bibliothèque royale.

Les deux lacunes considérables que présentait le texte de la Vie de saint Louis ont pu heureusement être comblées à l'aide de la rédaction première de l'auteur, qui s'est retrouvée tout entière, quoique très-confusément disposée, dans les autres volumes.

Ce premier soin n'était pas le seul qu'il y eût à prendre pour mettre les lecteurs à portée de consulter avec fruit ce vaste recueil de faits et de renseignements. Les citations qui lui donnent tant de prix ont été vérifiées aussi exactement que

possible. Pour les ouvrages imprimés, cette vérification a été faite sur les éditions dont Tillemont s'est servi. Quant aux documents inédits, lorsque les indications se rapportaient aux manuscrits A, C, D, etc., je n'ai pu que les reproduire, la perte de ces volumes m'ôtant tout moyen de contrôle à cet égard. Mais parmi les citations de pièces inédites, les plus nombreuses ont été puisées dans l'inventaire du Trésor des Chartes, mine féconde, dont Tillemont a fait, comme on le verra, un très-fréquent et très-profitable usage. On sait qu'il existe plusieurs copies de cet inventaire. Celle que l'auteur avait sous les yeux ne s'est pas retrouvée; d'ailleurs j'ai cru convenable de renvoyer aux titres principaux, aux subdivisions et aux numéros d'ordre, qui sont les mêmes dans toutes les copies de l'inventaire, plutôt que d'indiquer des folios qui varieraient suivant les exemplaires.

De tous les ouvrages qui n'ont été publiés que depuis le temps où vivait l'auteur, le plus fréquemment cité est la Chronique de Philippe Mouskes ou Mouskés, imprimée en 1838, par les soins de M. de Reiffenberg, dans la *Collection des Chroniques belges inédites*. Tillemont renvoyait aux pages de la copie qu'il avait fait faire d'une par-

tie de cette chronique. Il m'a paru préférable de citer le numéro des vers marqués en marge de l'édition de M. de Reiffenberg, afin de faciliter les vérifications dans le texte imprimé et dans les différents manuscrits.

Une table générale des éditions consultées sera placée à la suite du texte de la Vie de saint Louis. On trouvera aussi, dans le dernier volume, ce qui reste des notes de l'auteur, toutes relatives aux événements compris entre les années 1244 et 1270, et ce que l'éditeur aura cru indispensable d'ajouter pour éclaircir quelques passages.

Je prie toutes les personnes qui ont bien voulu me seconder dans l'accomplissement de ma tâche, d'agréer ici l'expression de ma reconnaissance.

J. DE GAULLE.

VIE

DE SAINT LOUIS.

PRÉLIMINAIRES.

I.

Naissance et enfance du roi Louis VIII. — De la reine Isabelle de Hainaut, sa mère.

Louis VIII naquit [1] le 5 septembre, *hora undecima diei usualis,* [2] en l'an 1187. Ainsi ce fut le samedi, puisque la lettre dominicale estoit le D, quoyque [3] Rigord et Guillaume le Breton disent le lundi (*feria secunda* pour *septima*), et [4] Blondel, le vendredi, dans ses remarques manuscrites sur la vie de Blanche. Ainsi [5] il estoit dans sa trente-sixième année lorsqu'il commença à régner, le 14 juillet 1223, [6] quoyqu'on ait imprimé par erreur *vigesimo sexto* dans la Chro-

[1] Rigord *apud* Duchesne, p. 24, *b*. — [2] *Spicileg.*, t. II, p. 811; t. IX, p. 492; t. XI, p. 438. — [3] Duchesne, t. V, p. 24, *b*; 73, *c*. — [4] Ms. F., p. 381. — [5] Duchesne, t. V, p. 284, *b*, etc. — [6] *Spicileg.*, XI, p. 513.

nique de Nangis. [1] Il naquit le lendemain d'une éclipse de soleil [2] marquée le 4 septembre [3] à neuf heures du matin (*hora tertia*), [4] ou sur les dix heures. [5] On prétend qu'elle fut fort grande. [6] La chronique d'Andres dit que Louis naquit la nuit même du jour de l'éclipse; [7] celle de Nangis dit que ce fut la veille de l'Assomption. [8] Roger de Hoveden dit le jeudi 3 septembre; [9] Blondel est pour le 5 de septembre, [10] et les sieurs de Sainte-Marthe.

A cette époque du mois de septembre 1187 se rapporte ce qu'on trouve dans l'histoire, [11] qu'il estoit déjà dans sa trente et unième année le 28 septembre 1217; [12] qu'il estoit dans sa vingt-neuvième en mai 1216. [13] Guillaume le Breton dit dans ses vers que la reine Élizabeth estant grosse le sentit mouvoir pour la première fois dans Notre-Dame de Chartres, où elle le recommandoit à la Vierge, et qu'en même temps quatre lampes qui estoient devant l'autel s'allumèrent d'elles-mêmes à la vue de tout le monde. [14] Il fut tenu sur les fonts par le célèbre Estienne, évesque de Tournay. [15] Il naquit à Paris, et sa naissance y causa une extrême joie à laquelle les autres provinces du royaume prirent part lorsqu'elles en eurent appris la nouvelle par les courriers exprès que le roi Philippe-Auguste, son père, envoya de toutes parts à l'heure même qu'il vint au monde; [16] car ce fut le premier

[1] Rigord, p. 24, *b*. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 492. — [3] Rigord, p. 24, *b*. — [4] Calvisius, p. 682, 2. — [5] Grandami, t. III, p. 200, 201. — [6] *Spicileg.*, t. IX, p. 492. — [7] *Ibid.*, t. XI, p. 458. — [8] *In Annal.*, l. II, p. 362; l. XVI. — [9] Ms. F., p. 381. — [10] [*Hist. généal. de la maison de Fr.*] t. I, p. 500. — [11] *Chron. Autiss.*, p. 110, 2. — [12] *Ibid.*, p. 100, 1. — [13] Duchesne, t. V, p. 255, *c*. — [14] Sainte-Marthe, *Hist. généal.*, t. I, p. 500. — [15] Rigord, p. 24, *b*. — [16] *Spicileg.*, t. XI, p. 458.

qu'il eut [1] de la reine Isabelle de Hainaut, [2] quoyqu'il l'eust épousée dès l'an 1180.

[3] Cette Isabelle ou Elizabeth estoit fille de Baudoin, comte de Hainaut, [4] et de Marguerite, fille de Thierri et sœur de Philippe d'Alsace, comtes de Flandre. [5] Baudoin, empereur de Constantinople, estoit son frère. [6] Ils descendoient d'Hermangarde, fille de Charles de France, duc de Lorraine; [7] ce qui fait que quelques historiens, pour relever Louis VIII, ont remarqué que la couronne de France estoit rentrée en sa personne dans la maison de Charlemagne. [8] Isabelle naquit en l'an 1170. Et ainsi elle n'avoit que dix ans quand elle épousa Philippe-Auguste. [9] Philippe l'épousa à Bapaume et la fit couronner à Saint-Denys le jour de l'Ascension. [10] Cette princesse apporta à la France tout l'Artois avec quelques autres terres que Louis VIII possédoit à cause d'elle (voy. p. 12-16). [11] Philippe-Auguste fut quelque temps sans l'aimer : il voulut même la répudier vers l'an 1184, mais ses prières, ses larmes et ses aumônes changèrent enfin le cœur de son mari. [12] Elle mourut le 5 de mars en l'an 1189, selon le compte de ce temps-là, où l'on ne commençoit l'année qu'à Pasque. Ainsi c'est, selon nous, en 1190; ce qu'il suffit d'avoir marqué une fois, car dans la suite nous compterons toujours les années du premier jour de janvier. [13] Elle fut enterrée à Notre-Dame de Paris.

[1] Duchesne, p. 284, *b*. — [2] Le père Labbe; *Chron. Autiss.*, p. 84, 2. — [3] Rigord, p. 7, *b*; Duchesne, p. 285, *b*. — [4] Meyer, p. 49, 50. — [5] *Spicileg.*, t. VII, p. 584. — [6] *Ibid.*, p. 584; Duchesne, p. 285. — [7] Duchesne, p. 284, *b*. — [8] Meyer, p. 50, 1. — [9] *Chron. Aquicinct.*, p. 232. — [10] Duchesne, p. 325, *a*. — [11] Meyer, p. 54, 1; 55, 2; *Chron. Aquicinct.*, p. 237. — [12] *Spicileg.*, t. XI, p. 465; Rigord, p. 29, *b*. — [13] Rigord, p. 29, *b*.

[1] Elle est qualifiée une très-sainte reine dans l'épitaphe de Marguerite, sa mère, comtesse de Flandre et de Hainaut. [2] Un poëte de ce temps-là lui donne aussi le titre de sainte.

[3] Louis VIII vint au monde dans l'année même que les chrestiens perdirent presque toute la Palestine et la ville même de Jérusalem, après l'entière défaite et la prise de Guy de Lusignan qui en estoit roy, avec lequel Saladin, roy de Syrie et d'Égypte, prit encore le bois de la vraie croix.

Le pape Urbain III, qui n'avoit pas encore gouverné l'Église romaine durant deux ans, ne put résister à la douleur que luy causa cette nouvelle; et Grégoire VIII, qui luy succéda, mourut vers Noël, un mois ou deux après son élection; de sorte que Clément III fut mis à sa place le 6 janvier 1188. Ces malheurs sont attribués avec raison aux péchez des peuples, [4] qui ne vouloient point revenir à Dieu par sa grâce, puisque personne ne sort de Babylone et de la confusion de ses péchez, ni par ses propres forces, ni par sa science, si la grâce ne luy en est donnée d'en haut.

[5] L'estat des chrestiens de la Palestine ayant obligé Philippe-Auguste d'aller en personne les secourir, il vint à Saint-Denys le jour de saint Jean-Baptiste, en l'an 1190, pour y prendre l'habit et les marques de pèlerin, avec l'estendart qui estoit sur l'autel de Saint-Denys, si connu dans notre histoire sous le nom d'oriflamme. [6] Il passa l'hyver suivant à Messine, [7] et emploia l'esté de l'année 1191 à forcer la ville d'Acre.

[1] Meyer, l. VII, p. 60, 1. — [2] *Mélanges*, du père Labbe, p. 633. — [3] Rigord, p. 24; *Spicileg.*, t. XI, p. 455-460, *et alii.* — [4] Rigord, p. 24, *c.* — [5] *Ibid.*, p. 29, *b, c.* — [6] *Ibid.*, p. 30, 31. — [7] *Ibid.*, p. 32-34.

[1] Durant ce temps-là, Louis son fils, qu'il avoit laissé à Paris, tomba malade, sur la fin de juillet, d'une très-fâcheuse dyssenterie dont on crut qu'il n'avoit esté guéri que par l'attouchement de quelques reliques que l'on apporta de Saint-Denys avec une procession très-solennelle. On remarque que, le même jour, son père se trouva guéri en Orient du même mal, et que les pluies qui duroient depuis longtemps cessèrent aussi alors.

[2] Louis estoit encore enfant, lorsqu'un nommé Gille de Paris luy adressa un poëme qui se trouve dans quelques bibliothèques, où, pour l'exciter à la vertu, l'auteur faisoit une longue description des grandes qualitez de Charlemagne. Il fit cet ouvrage à Rome où il estoit pour quelques grandes affaires du temps de Célestin, [3] qui tint le siége depuis le 14 avril [1191] jusqu'au 8 de janvier 1198. [4] Il remarque, à la fin de son ouvrage, qu'on disoit dans les païs étrangers qu'il n'y avoit plus de sçavans à Paris; et pour combattre une opinion si désavantageuse à sa patrie, il fait une énumération de ceux qui y florissoient alors dans les lettres et dans les sciences.

II.

Paix entre la France et l'Angleterre. — Mariage de Louis VIII avec Blanche de Castille.

[5] L'an 1195, on proposa de marier Louis avec Éléonor, sœur d'Artus, duc de Bretagne. [6] L'an 1200, Phi-

[1] Rigord, p. 33; Duchesne, t. V, p. 288, *b, c*. — [2] Duchesne, t. V, p. 323. — [3] Le père Labbe. — [4] Duchesne, t. V, p. 323. — [5] Roger de Hoveden, p. 431, *a*, ligne 41. — [6] *Ibid.*, p. 454, *b*, l. 8.

lippe-Auguste et Jean, roy d'Angleterre, se lassant de la guerre qu'ils se faisoient, s'abouchèrent ensemble, entre Andelis et Gaillon, [1] vers le milieu du mois de janvier. Ils convinrent des articles de la paix qu'ils vouloient faire entr'eux, et l'un de ces articles fut que Louis, fils de Philippe, épouseroit la nièce de Jean, [2] fille d'Éléonor, sa sœur, [3] et d'Alphonse, roi de Castille. C'est l'illustre reine Blanche, dont nous aurons si souvent à parler. [4] Nostradamus cite de l'histoire d'Espagne que les ambassadeurs de France la préférèrent à sa sœur Urraque, seulement à cause de son nom, etc. Ce peut estre un conte fait par les nouveaux Espagnols, pour se mocquer des François. Je n'en trouve rien dans les anciens. [5] Robert du Mont, abbé en Normandie, qui a continué la chronique de Sigebert jusqu'en 1210, [6] appelle cette princesse *virginem honestissimam corpore et moribus*. Il la nomme Blande; [7] Guillaume le Breton et d'autres la nomment Candide. [8] Éléonor avoit fait beaucoup de bien dans l'Espagne. [9] On attribue à Blanche une fort grande beauté : [10] *fuit eleganter composita in corpore, in aspectu, in pulchritudine, nobilioribus insignita donis naturæ.* Nous parlerons plus amplement, en un autre endroit, de l'estat de la maison d'Espagne dont elle estoit sortie. Elle n'estoit pas apparemment plus âgée que son époux, qui n'estoit alors que dans sa treizième année.

[11] Comme elle estoit encore en Espagne, on remit

[1] Matt. Par., p. 199, ligne 50. — [2] *Spicileg.*, t. VIII, p. 538. — [3] *Ibid.* — [4] Nostradamus, l. II, p. 190, *a.* — [5] Vossius, *de Hist. lat.*, p. 446, 447. — [6] *Anno* 1200. — [7] Duchesne, t. V, p. 80, *c*; *Spicileg.*, t. II, p. 807. — [8] Pistor., t. I, p. 672, *d*, *e*. — [9] Ms. F, 430. — [10] D'Auteuil, n° 13. — [11] Roger de Hov., p. 454, *b*; Matth. Paris., p. 200, l. 5.

l'entière conclusion de toutes choses jusqu'à l'octave de Saint-Jean-Baptiste ; et au sortir de l'entrevue, Jean, qui espéroit par ce mariage jouir d'une longue paix, envoya en Espagne la célèbre Éléonor, sa mère, ayeule de Blanche, pour la demander au roy Alphonse son père. [1]Ce mariage avoit déjà esté proposé l'année précédente, du vivant de Richard, frère de Jean. Cette alliance estoit trop honorable à Alphonse pour y faire aucune difficulté. [2]Ainsi Éléonor amena Blanche avec elle jusques à Bordeaux, où elle s'arresta pour passer la feste de Pasque, qui estoit le 9 d'avril. Elle vint ensuite jusqu'à Fontevrauld ; mais son âge et la fatigue d'un si long voyage l'ayant obligée de s'y arrester, elle envoya Blanche au roy Jean, qui estoit en Normandie, sous la conduite d'Élie, archevesque de Bordeaux.

Quoyqu'on eust résolu d'attendre jusqu'à la fin de juin, [3]néanmoins les deux rois Philippe et Jean se virent de nouveau le lundi 22 may [4]à l'Ascension, c'est-à-dire dans l'octave, [5]entre le chasteau de Boutavant, qui estoit à Jean, et celuy de Gouleton, qui estoit à Philippe. [6]Rigord dit entre Vernon et l'isle d'Andelis. [7]On parle d'un chasteau appellé Goulet, dans une isle de la Seine. [8]Nous avons encore l'acte du roy Jean sur les articles qui furent arrestez alors entre luy et Philippe, et c'est par cette pièce qu'on doit juger de ce que les historiens en ont écrit, quelquefois avec assez

[1] Roger de Hov., p. 449, *a*, *f*. — [2] *Ibid.*, p. 454, *a*, l. 31. — [3] *Ibid.*, l. 44. — [4] Rigord, p. 43, 44. — [5] Roger de Hov., p. 456, *a*, l. 44 ; Matth. Par., p. 200, l. 14. — [6] Rigord, p. 43, 44. — [7] *Chron. Aquicinct.*, p. 262. — [8] *Hist. Normann.*, p. 1055, 1056 ; Ms. B, 38 ; Roger de Hov., p. 463.

peu d'exactitude. [1]Il est daté du mois de mai 1200, *apud Goletum.* [2]Jean y donne à Louis, en faveur de son mariage avec sa nièce, le fief d'Issoudun, celuy de Graçay (*Crasceii*) et les autres fiefs du Berri tenus auparavant de luy par André de Chauvigni; ce qui devoit retourner au roy d'Angleterre en cas que Louis n'eust point d'enfans de Blanche. [3]Il ajoute qu'en cas que luy Jean n'eust point d'enfans de la femme qu'il avoit épousée, il donnoit à Louis les fiefs tenus deçà la mer par Hugues de Gournay, le comte d'Aumale et le comte du Perche; c'est-à-dire apparemment le droit de fief, la seigneurie, le ressort, et non la propriété immédiate de ces fiefs. La condition arriva bientost, si, par ces termes : *ex uxore nostra desponsata*, Jean n'entendoit que la femme qu'il avoit alors, [4]sçavoir Hauvise, fille du comte de Glocester, puisqu'il s'en sépara aussitost après pour épouser Isabelle, héritière d'Angoulesme; mais il entendoit sans doute elle et toute autre femme légitime. [5]Nangis, Trivet et Rigord l'expriment à peu près de cette sorte; mais ils veulent que cette promesse de Jean comprist toutes les terres qu'il avoit deçà la mer, ce qui est ridicule.

[6]Dans cette conférence du 22 may, Philippe rendit à Jean la ville et comté d'Évreux avec toutes les autres choses qu'il avoit prises sur luy en Normandie et dans les autres provinces. Jean luy en fit hommage, [7]et en

[1] *Hist Normann.*, p. 1056, D. — [2] *Ibid.*, p. 1055, 1056. — [3] *Ibid.*, p. 1056. — [4] Roger de Hov., p. 457, *a, b.* — [5] *Spicileg.*, t. XI, p. 475; t. VIII, p. 538; Rigord, p. 44, *a.*— [6] Roger de Hov., p. 456, *a*, l. 46; *Spicileg.*, t. VIII, p. 537; Matth. Paris., p. 200, *b.* — [7] Roger de Hov., p. 456, *a*, 50; *Spicileg.*, t. XI, p. 475; t. VIII, p. 538; Rad. de Dicet., p. 706, *g*; Rigord, p. 44, *a.*

même temps céda tout cela à Louis en faveur de son mariage. [1]Matthieu Paris ajoute à Roger de Hoveden, que Louis fit hommage de toutes ces terres à Jean.

[2]Jean, dans l'acte dont nous venons de parler, cède à Philippe et à ses successeurs le comté d'Évreux renfermé dans certaines bornes qui y sont spécifiées : mais il ne dit point que ce fust en considération du mariage de Louis. Amauri, comte de Glocester, qui avoit quelque droit sur la ville d'Évreux, le cède à Philippe au même temps et au même lieu de Gouleton; [3]acceptant ce que Jean luy donna en échange.

[4]Le lendemain, qui estoit le mardi 23 may, Louis épousa Blanche, en présence de beaucoup d'évesques et de seigneurs françois. La cérémonie s'en fit à Purmor en Normandie, et apparemment sur les terres de Jean, par Élie archevesque de Bordeaux, à cause que toute la France estoit alors dans l'interdit[5] au sujet de la reine Ingeburge de Danemark, que Philippe-Auguste avoit répudiée pour épouser[6] [Agnès de Méranie]. [7]Le même jour Philippe et Jean se virent à Vernon, qui appartenoit à Philippe, [8]et aussitost après Louis amena en France sa nouvelle épouse, [9]et elle fut receue à Paris avec la joye du peuple et du clergé des deux royaumes. Son douaire fut assigné sur les villes et les seigneuries de Lens, Hesdin et Bapaume en Artois, lesquelles saint Louis retira en l'an 1237, en donnant l'Artois à son frère Robert, [10]et donna d'autres terres

[1] Matth. Paris., p. 200, *b*. — [2] *Histor. Normann.*, p. 1055, *b, c*. — [3] Registre 31, p. 70 verso. — [4] Roger de Hov., p. 456, *a*, 50. — [5] 9. — [6] Nous avons ajouté ce nom qui était resté en blanc dans le manuscrit (Édit.). — [7] Roger de Hov., p. 456, *b*, 1. — [8] *Ibid.*, *a*, 55. — [9] Matth. Par., p. 200, *a*. — [10] *Notit. Belg.*, p. 602, 603.

en échange à Blanche, avec son agrément. [1] Ce furent celles de Meulan, Pontoise, Estampes, Dourdan, Corbeil et Melun, que Blanche possédoit en 1240. [2] Elle jouissoit, dès l'an 1236, au moins, d'Issoudun, de Graçay et de quelques autres fiefs de Berri qui avoient esté à André de Chauvigni, [3] seigneur de Chasteau-Raoul, qui estoit mort en 1202. Elle en jouissoit apparemment par don du roy durant la minorité de Guillaume de Chauvigni, [4] né en 1224, et dont le père, de même nom, estoit en 1233; [5] car ce Guillaume ayant esté investi de ses terres par saint Louis en 1240, [6] Blanche quitta, à la fin de la même année, Issoudun et les autres fiefs du Berri, à saint Louis, [7] qui luy donna en échange Crépi en Valois, la Ferté-Milon, Pierrefont, et une pension de quatre mille cinq cens livres pour sa vie durant.

[8] Rigord, clerc ou moine de Saint-Denys, qui a fait l'histoire de Philippe-Auguste jusqu'à la vingt-huitième année de son règne, [9] adressa cet ouvrage à Louis, qui estoit encore fort jeune, *puer et adolescens,* et qui commençoit à apprendre et à aimer les lettres : sur quoy il s'étend sur ses louanges, et fonde de grandes espérances pour l'avenir. [10] Il le traite déjà de roy.

[1] *Invent.,* t. I, *Berri,* 3, p. n[os] 4, 5 et 6. — [2] I, Ms. D, 283. — [3] Le père Labbe, *Biblioth.,* t. I; p. 317. — [4] *Ibid.,* p. 317. — [5] *Ibid.,* t. I, p. 318. — [6] *Invent.,* t. I, *Berri,* 3, p. n° 6. — [7] *Ibid.,* Ms. B, 501. — [8] Duchesne, t. V, p. 68, *b.* — [9] *Ibid.,* p. 1, 2. — [10] *Ibid.*

III.

Louis VIII est fait chevalier et comte d'Artois. — Guerres et traitez sur ce comté.

[1] L'an 1209, Louis, qui estoit dans sa vingt-deuxième année, receut l'épée et le titre de chevalier de la main du roy son père, le jour de la Pentecoste, 17 de may, à Compiègne, dans l'assemblée la plus solennelle et la plus nombreuse que l'on eust veue jusques alors ; car c'estoit alors la coustume que les jeunes gentilshommes receussent l'épée et les autres armes, avec de grandes cérémonies, de la main de quelque personne qualifiée, et on voit par l'histoire que cela se faisoit avec grande solennité : et c'estoit ce que l'on appeloit estre fait chevalier. Car ce titre ne se tiroit ni de la naissance, ni de l'âge, ni des terres et des biens. [2] De sorte que Raimond Bérenger, comte de Provence, quoyque prince souverain, âgé de cinquante ans, et déjà père des reines de France et d'Angleterre, n'estoit pas néanmoins encore chevalier.

Ce fut sans doute en cette occasion que Philippe donna à son fils une espèce d'apanage, comme nous le voyons [3] par la reconnoissance de Louis que nous avons encore, datée de Compiègne au mois de may 1209. Cet apanage consistoit aux terres de Poissi, Lorris, Chasteau-Landon, Le Fay, Vitry aux Loges et Boiscommun, qui sont toutes terres du Gastinois, hormis Poissi. Philippe ne donnoit à son fils que l'usufruit de ces terres pour tant qu'il luy plairoit,

[1] Duchesne, t. V, p. 87, *b*; Matth. Par., p. 227, *e*. — [2] Freher, t. I, p. 300, *b*. — [3] Ms. D, p. 232.

et encore avec diverses réserves qu'on peut voir dans l'acte, qui font juger que ce prince politique, qui faisoit trembler tout le monde, craignoit luy-même jusqu'à ses propres enfans.

[1] Il fit promettre entr'autres choses à son fils qu'il n'iroit point aux tournois, si ce n'estoit quelquefois par occasion pour les voir, et jamais pour y combattre, [2] à cause des malheurs qui arrivoient souvent dans ces exercices militaires.

Il luy céda apparemment en même temps les terres qui luy appartenoient du costé de sa mère, [3] puisque nous avons encore divers articles accordés par Louis aux échevins d'Arras en l'an 1211, en la trente-deuxième année du règne de Philippe, c'est-à-dire avant le premier de novembre, auquel Philippe avoit esté sacré en 1179. Pour connoistre quelles estoient ces terres qui appartenoient à Louis du costé de sa mère Isabelle de Hainaut, [4] il faut savoir que Philippe, comte de Flandre, oncle maternel de cette princesse, luy donna, en faveur de son mariage, toute la Flandre occidentale jusqu'au Neu-Fossé, [5] qui va d'Aire à Saint-Omer, ce qui forme proprement l'Artois d'aujourd'huy.

[6] On dit que les Flamans furent fort faschez de cette donation, et que même Philippe de Flandre, malcontent du roy, voulut depuis la révoquer. [7] Néanmoins ils firent enfin la paix; [8] et on prétend même que Philippe institua la reine Isabelle son héritière universelle; de sorte que Philippe estant mort en 1191, au siége

[1] Ms. D, p. 352. — [2] Du Cange, *Diss.* 6, p. 170; du Tillet, p. 313. — [3] *Spicileg.*, t. XI, p. 362. — [4] Meyer, p. 52, 2; *Chron. Aquicinct.*, p. 247. — [5] Sanson. — [6] Meyer, p. 53, 1. — [7] Roger de Hov., p. 351. [8] Meyer, p. 53, 1.

d'Acre, le roi prétendit avoir toute la Flandre au nom de son fils; car Isabelle estoit morte, mais Marguerite, sœur du comte, et Baudoin, comte de Hainaut, son mari, se rendirent maistres de Bruges et de diverses autres villes, sans vouloir toucher à Arras, Aire et Saint-Omer, quoyque les habitans les demandassent.

[1] Par l'accord qui se fit en 1192, la semaine de la Quinquagésime, le roy eut, au nom de son fils, Arras, Bapaume, Aire, Saint-Omer, les comtez de Hesdin et de Lens, ce qui comprend apparemment tout l'Artois, avec les hommages de Boulogne, Saint-Pol, Guisnes et Lillers et toute la Flandre occidentale jusqu'au Neu-Fossé; et le reste de la Flandre demeura partie à Mathilde de Portugal, veuve de Philippe, partie à Baudoin et à Marguerite.

Je ne sçay pourquoi la ville de Térouenne n'est point spécifiée dans cette distribution. Elle est enfermée dans l'Artois; et nous verrons dans la suite qu'on n'en élisoit les évesques qu'avec la permission de saint Louis, et qu'il en avoit les régales.

[2] On remarque que le seigneur de Mortagne près Tournay, qui devoit hommage au comte de Flandre, le rendit néanmoins au roy. Mais il semble que le roy eust quelque droit particulier sur cette terre, [3] puisqu'il la donna, en 1195, à Baudoin, comte de Flandre, fils de Marguerite.

[4] Les Flamans demeurant toujours mécontens de ce qu'on leur avoit osté l'Artois, Baudoin, fils du premier Baudoin, se résolut de rompre ce traité en 1198, et s'estant joint avec les Anglois, il prit Saint-Omer au

[1] *Chron. Aquicinct.*, p. 247. — [2] Meyer, p. 58, 2. — [3] 60, 2. — [4] 61, 1, 2; *Chron. Aquicinct.*, 238.

mois d'octobre, et Aire ensuite, mais tenta inutilement Arras. [1] Il fit ensuite un nouveau traité à Péronne, au mois de février 1200, par lequel, dit Meyer, Aire et Saint-Omer luy demeurèrent, avec l'hommage de Guines, d'Ardres, de Lillers, de La Gorgue sur le Lys, de Ricquebourg, qui n'en est qu'à deux lieues, de Mortagne, et de tout ce que possédoit au delà du Neu-Fossé ou du Lys, l'avoué, c'est-à-dire le seigneur de Béthune. [2] Néanmoins une addition à la chronique d'Anchin, citée de celle de Saint-Bertin et d'Ipérius, porte que Saint-Omer, Aire et tout ce qui est au deçà du Neu-Fossé demeura à Philippe, qui en forma le comté d'Artois pour son fils. [3] Il est certain, par la chronique d'Andres, que Louis ne jouissoit pas d'Aire et de Saint-Omer en 1211. [4] Le douaire de Blanche, que Louis épousa la même année 1200, fut assigné sur l'Artois.

[5] Baudoin, devenu empereur de Constantinople en 1204, et ayant esté tué en 1205, [6] Jeanne, sa fille aînée, héritière des comtez de Flandre et de Hainaut, épousa, en 1211, Ferrand, Fernand ou Ferdinand, fils de Sanche roi de Portugal, et neveu de la comtese Mathilde, qui eut assez d'adresse ou d'artifice pour luy procurer auprès de Philippe-Auguste un mariage si avantageux; [7] car Jeanne avoit esté mise entre les mains de Philippe après la mort de son père. [8] Les noces se firent à Paris; mais avant que Ferrand fust receu à l'hommage, il fut obligé de promettre, dit Meyer, qu'il rendroit à Louis les villes d'Aire et de Saint-Omer, et ce pouvoit estre une condition accordée par le ma-

[1] Meyer, 62, 1. — [2] *Chron. Aquicinct.*, 159. — [3] *Spicileg.*, t. IX, p. 604. — [4] Duchesne, p. 325, *a*. — [5] Meyer, 63, 2. — [6] 64, 2; *Spicileg.*, t. XI, p. 494; *Chron. Autiss.*, p. 106, 1, 2. — [7] Meyer, p. 64, 1. — [8] 2.

riage. [1]Louis le conduisit ensuite jusques à Péronne, où ayant fait fermer les portes, il s'en alla en diligence se saisir d'Aire et de Saint-Omer, [2]que les bourgeois luy mirent entre les mains, comme le bien de sa mère, la même semaine que Ferrand avoit épousé Jeanne, dit une ancienne chronique.

[3]Voilà comment Meyer rapporte tout ce qui regarde ce point, et il ajoute que le regret que Ferrand conceut de la violence qu'on luy avoit faite, le rendit entièrement ennemi de la France. Il faut bien dire néanmoins que cette cession ne fut point si forcée, [4]puisque le 24 février 1212, auquel Meyer ne dit point que Ferrand fust en estat d'être contraint, il donna un acte par lequel il quitte à Louis et à ses descendans Aire et Saint-Omer, avec toutes leurs dépendances et tous les autres fiefs et domaines qui luy appartenoient, de même qu'Aire et Saint-Omer, du costé de sa mère, selon l'acte fait à Péronne par Baudoin, père de Jeanne, en 1200, ce qu'il confirme par son serment et par les ostages qu'il en donne : et il témoigne que Louis luy avoit aussi donné les mêmes asseurances qu'il ne prétendoit rien sur le reste de la Flandre. Cet acte fut fait en Artois, entre Lens et Pont-à-Wendin, et se trouve dans le trésor des chartes, [registre] cotté 31, p. 118.

[5]Le mois de mars suivant, Louis fit faire serment à ceux de Saint-Omer d'obéir à son père en cas que luy vienne à manquer à son devoir ou à mourir le premier. [6]La même année 1212, Renaud, comte de

[1] Meyer, p. 65, 1. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 604. — [3] Meyer, p. 65, 1. — [4] Ms. D, 248; *Regist.* 31, p. 118. — [5] Ms. D, 247. — [6] Duchesne, p. 53, *a*.

Boulogne, se déclarant ennemi de la France, abandonna tout son comté à Louis, comme à celuy de qui il le tenoit en fief. [1]L'hommage du comté de Guines et de Mortagne avoit esté rendu à la Flandre par le traité de 1200. [2]Néanmoins Arnoul, comte de Guines, quittant l'obéissance de Ferrand, en fit hommage à Philippe-Auguste et à son fils, [3]et Raoul de Mortagne tenoit aussi sa terre du roy. [4]Gravelines estoit aussi de la seigneurie de Louis.

[5]Ferrand, devenu ennemi de Philippe, refusa en 1213 de le suivre contre l'Angleterre, s'il ne luy rendoit Aire et Saint-Omer. Philippe luy offrit de luy en donner la valeur en échange, ce que Ferrand, déjà trop engagé avec les Anglois, ne voulut point accepter, dit Guillaume le Breton, et se retira. [6]Meyer dit qu'il prit néanmoins jour avec le roy pour se trouver à Arques, auprès de Saint-Omer; mais que le Roy ayant depuis remis la conférence à Gravelines, où il assembloit son armée contre l'Angleterre, Ferrand n'osa y venir. Il fit ensuite ouvertement la guerre à la France; mais il fut pris à la bataille de Bovines, le 27 juillet 1214, et demeura prisonnier dans la tour du Louvre, jusqu'à ce qu'il fut élargi par saint Louis, au commencement de 1227. Ainsi Louis VIII jouit paisiblement de l'Artois et des autres terres de sa mère, [7]et par son testament, fait au mois de juin 1225, il en disposa en faveur de son second fils, Robert. [8]Il gouvernoit encore le comté de Boulogne en mars 1223, durant la minorité de son frère Philippe.

[1] Meyer, p. 62, 1. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 607. — [3] Duchesne, p. 212, *a*. — [4] P. 206, *a*. — [5] P. 53, *c*. — [6] Meyer, p. 66, 1. — [7] Duchesne, p. 325, *a*. — [8] *Spicileg.*, t. IX, p. 643.

Il ne faut pas oublier ce que dit l'auteur de la chronique de Sénone, [1] que l'aversion que Ferrand avoit pour la France vint de ce que la comtesse Jeanne sa femme le gagnoit souvent aux échecs. Car le dépit qu'il en eut l'ayant porté à la maltraiter, et même à la battre, elle s'en plaignit à Philippe-Auguste, son cousin, ou plutost son oncle. Philippe écrivit sur cela à Ferrand une lettre forte et menaçante, dont Ferrand s'estant picqué, il se ligua avec les ennemis de Philippe.

IV.

Le pape excite Philippe-Auguste et les Anglois contre Jean, roy d'Angleterre, excommunié : Jean obtient la communion et la grâce du pape en luy rendant hommage de sa couronne.

[2] Louis se signala extrêmement l'an 1214, en obligeant Jean, roy d'Angleterre, à lever le siége qu'il avoit mis devant la Roche-du-Maine en Anjou; ce qu'il fit avec tant de terreur et de confusion, qu'il y perdit une grande partie de son armée[3]. Ceci arriva dans le même mois que Philippe remportoit sur les partisans de Jean la célèbre bataille de Bovines, [4] le 27 de juillet.

[5] Matthieu de Westminster écrit que, si Jean n'eust trompé les François en leur envoyant offrir dix mille marcs d'argent pour achetter une trève de trois ans, pendant qu'il se retiroit en haste en Angleterre, il eust esté pris par Louis. [6] Il est certain que Philippe luy ac-

[1] *Chron. Sen. in Spicileg.*, t. III, p. 345. — [2] Matth. West., p. 273, *et alii.* — [3] Duchesne, t. V, p. 57, *c.* — [4] Matth. Par., p. 252, *b.* — [5] Matth. West., p. 273, *d.* — [6] Duchesne, p. 65, *c.*

corda alors une trève pour cinq ans, [1] à compter du jour de Pasques de l'an 1215, ce qui estoit le 30 de mars, outre le temps qu'il y avoit jusque là depuis le jeudi 18 de septembre, auquel la trève se fit. [2] Nous avons encore les articles de cette trève dans un acte de Philippe, donné à Chinon le 18 septembre 1214, dont [3] Matthieu Paris donne un extrait.

[4] Le 29 octobre, Jean retourna en Angleterre qu'il trouva dans la confusion et dans le trouble, à cause que ses vices et les injustices qu'il commettoit contre l'Église et contre ses peuples l'y avoient rendu odieux à tout le monde. [5] Les barons avoient songé à se révolter dès l'an 1212, [6] favorisés par le pape Innocent III, qui avoit excommunié Jean et absous ses sujets de la fidélité qu'ils luy devoient. [7] On croit qu'ils écrivirent en France, et envoyèrent à Philippe une promesse signée d'eux tous de luy donner la couronne s'il vouloit passer en Angleterre, ou pour luy-même[8], ou pour Louis son fils, [9] comme estant neveu de Richard, et légitime héritier au défaut de Jean, [10] condamné dès auparavant à mort par les pairs de France à cause de la mort d'Artus son neveu; [11] ce qui, selon les prétentions des François, excluoit même son fils Henri, né depuis cette condamnation. [12] Henri de Castille, Bérengère sa sœur, reine de Léon, aisnée de Blanche, Éléonor leur mère, devoient passer devant Louis; [13] mais ne poursuivant point leur droit, Louis prétendoit le pouvoir faire à

[1] *Hist. Normann.*, p. 1064, D. — [2] P. 1064, 1065. — [3] Matth. Par., p. 252, *d*, *e*. — [4] *F*. — [5] P. 231, 232; *Spicileg.*, t. VIII, p. 552. — [6] Matth. Par., p. 232, *a*, *d*. — [7] *D*. — [8] *Spicileg.*, t. VIII, p. 553; Val., p. 461, *a*. — [9] Matth. Par., p. 284, 285. — [10] P. 283, 284. — [11] P. 284, *d*, *e*. — [12] *E*, *f*. — [13] P. 285, *a*.

leur défaut. [1]Le pape, de son costé, pressoit Philippe d'entreprendre cette conqueste, luy donnoit à luy et à ses successeurs la couronne d'Angleterre, selon tout le droit qu'il en avoit ou prétendoit avoir, et, au lieu des peines dues aux usurpateurs, luy promettoit la rémission de tous ses péchés. [2]Philippe, ravi d'avoir cette occasion, rassembla, en 1213, toutes les forces de son royaume pour y réussir. [3]Mais Jean appaisa les plus grands efforts de cette tempeste, en satisfaisant en quelque sorte les évesques de son royaume qu'il avoit offensez, et en mettant le pape de son costé par ce célèbre hommage qu'il luy fit, pour luy et ses successeurs, des couronnes d'Angleterre et d'Hibernie, avec un tribut de mille marcs d'argent qu'il luy devoit payer tous les ans.

[4]Cette action, également honteuse dans le fond et dans les circonstances, se fit publiquement à Douvres, le 15 de may 1213. [5]Matthieu Paris dit par trois fois que c'estoit la veille de l'Ascension, selon quoy il faudroit que Pasques eust esté le 7 d'avril. Cependant [6] les Sainte-Marthe et le P. Labbe disent que ce fut le 14, et on le conclut clairement [7] des règles que l'on donne pour trouver les Pasques. Ainsi, ou l'on avoit fait Pasque huit jours trop tost cette année-là, ou Matthieu Paris se trompe.

[8]Cette résignation que Jean avoit fait de sa couronne, car les auteurs en parlent ainsi, vérifia [9] ce que lui avoit asseuré, l'année précédente, un ermite

[1] Matth. Par., p. 232, *e, f.* — [2] P. 233, *d.* — [3] P. 233, 237. — [4] P. 237, *e.* — [5] *D;* 238, *e;* 235, *b.* — [6] A la fin du *Gallia Christ.* — [7] Gassendi, *In Calend.* — [8] Matth. Par., p. 236, *e.* — [9] P. 232, *b;* 237, *e.*

nommé Pierre, qui passoit pour un prophète, que dans le jour de l'Ascension il ne seroit plus roy. [1] Et néanmoins Jean le fit mourir cruellement après l'Ascension comme un faux prophète.

[2] Pandulphe, sous-diacre de Rome, qui avoit conduit toute cette intrigue, [3] repassa aussitost d'Angleterre en France, où il voulut obliger Philippe de rompre l'entreprise qu'il luy avoit fait faire avec tant de peines et de frais sur l'Angleterre. [4] Philippe n'eust pas eu égard à ses remonstrances si la révolte du comte de Flandre ne l'eust obligé de porter ses armes de ce costé-là, et cette guerre ne finit qu'en 1214, par la bataille de Bovines.

Comme Jean estoit excommunié et tout son royaume interdit à cause de l'expulsion d'Estienne, archevesque de Cantorbéry et de quelques évesques, il fallut nécessairement les rappeler de France[5] où ils s'estoient retirez. [6] Ils abordèrent à Douvres le 16 juillet 1213, et vinrent le 23 à Winchester où estoit le roy qui les receut avec toute sorte d'humilité extérieure et fut absous le jour même par l'archevesque Estienne, en jurant qu'il rétabliroit les lois de ses prédécesseurs, particulièrement celles d'Édouard, et que, dans Pasques prochain, il rendroit aux prélats chassez et aux autres qui estoient dans leurs intérests, tout ce qu'il leur avoit osté par le passé, ou retomberoit dans l'excommunication.

[1] Matth. Par., p. 237, *d*, *e*. — [2] P. 232, *e*. — [3] P. 227, *d*, *e*. — [4] P. 238, *a*. — [5] P. 239, *a*; 237, *e*. — [6] P. 239, *a*.

V.

Les barons d'Angleterre se révoltent : Jean leur accorde la charte des libertez.

[1] Il s'embarque aussitost à Portsmouth pour venir faire la guerre en France; mais sa noblesse, épuisée d'argent à attendre son départ, ayant refusé de le suivre, il ne passa pas l'isle de Jersey (à la coste de Normandie); et s'en revint aussitost, [2] résolu de poursuivre par les armes ceux qui n'avoient pas voulu venir avec luy. Néanmoins, Estienne l'ayant menacé de lancer l'anathème sur tous ceux qui l'accompagneroient, s'il n'agissoit d'abord par les formes de la justice, il fut contraint de leur donner jour pour comparoistre.

[3] Il se tint ensuite une grande assemblée à Londres, le 24 d'aoust, où l'on crut qu'Estienne avoit mis entre les mains de quelques barons une charte de Henri Ier d'Angleterre, très-favorable à l'Église et à la noblesse, et où, entre autres choses, il renonçoit absolument aux droits de régale et garde-noble. [4] On ajoute qu'après la lecture de cette ordonnance, l'archevesque et les barons se promirent mutuellement secours pour le maintien de leurs libertez.

[5] Le 22 octobre de la même année, Geoffroy, chef de la justice en Angleterre (*justiciarius*) vint à mourir. [6] Jean, qui l'appréhendoit extrêmement, se croyant devenu plus libre et plus puissant par sa mort, com-

[1] Matth. Par., p. 239, *d.* — [2] *E;* 240, *a.* — [3] P. 240, *a*, *b.* — [4] P. 241, *b.* — [5] P. 243, *a.* — [6] *A*, *b.*

mença à se repentir des promesses qu'il avoit faites. [1] On prétend même que dans le dessein de se rendre entièrement absolu sur ses sujets, il envoya au Miramamolin, ou prince des Mahométans d'Afrique, luy offrir les mêmes soumissions qu'il avoit renduës au pape, et même de se faire mahométan; mais que ce prince ne témoigna que du mépris et de l'horreur de ses offres. Matthieu Paris rapporte cela comme une chose constante, [2] et dit en avoir appris diverses particularitez de la bouche même d'un clerc qui avoit esté l'un des trois députez de Jean au Miramamolin. Les Anglois, dans leurs notes sur cet endroit, tâchent de le rendre suspect de faux, quoique les raisons qu'ils en allèguent ne soient pas assez considérables.

[3] Vers la Saint-Michel, Nicolas, évesque de Tusculum (ou Frascati), vint en Angleterre comme légat du pape. [4] Il fit donner quelque argent à une partie de ceux que Jean avoit dépouillez; [5] mais sans obliger ce prince à les dédommager entièrement avant Pasque, comme il l'avoit encore promis de nouveau. [6] Le pape, gagné, comme on crut, par l'or que Jean luy avoit envoyé, [7] voulut qu'on se contentast d'une promesse qu'il donna pour une certaine somme, et que cependant on ne laissast pas de lever l'interdit qui duroit toujours. [8] Ainsi l'interdit qui continuoit depuis six ans trois mois et quatorze jours, fut enfin levé à Londres par le légat, le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, en 1214, [9] et un grand nombre de personnes estant ensuite venues trouver le légat pour se faire dé-

[1] Matth. Par., p. 243, 244. — [2] P. 245, *b*. — [3] P. 246. — [4] P. 247. [5] P. 246, *f*. — [6] P. 245, *b*, *c*. — [7] P. 249, *a*, *b*, *c*. — [8] *E*, *f*. — [9] 249, 250.

dommager des pertes qu'elles avoient souffertes par la tyrannie de Jean, il les renvoya à Rome, et leur osta ainsi toute espérance d'estre satisfaits.

Tout le monde estant donc mécontent de Jean, hors le pape et ses ministres, et les pertes qu'il receut aussitost après en Anjou et à Bovines, faisant mépriser sa puissance, [1] les barons d'Angleterre assemblez à Saint-Edmond, [2] qui semble estre la ville de Bury au comté de Suffolk, [3] vers la mi-octobre 1214, se liguèrent ensemble pour obliger le roy, même par les armes, à faire observer la charte de Henri Ier dont nous avons parlé. [4] Ils le vinrent donc trouver à Londres aussitost après Noël, et le pressèrent par le serment qu'il avoit fait à son absolution ; [5] mais ils lui accordèrent terme jusqu'à la Quasimodo pour délibérer sur ce qu'il avoit à faire. [6] Dans cet entre-temps, il se fit de nouveau jurer fidélité à luy seul par toute l'Angleterre ; [7] et, le jour de la Chandeleur, il prit la croix, [8] moins dans le dessein d'aller en Orient, que pour s'en prévaloir contre ses ennemis, d'autant que les papes s'estoient mis en possession de deffendre par les censures ecclésiastiques les biens et les personnes de ceux qui se croisoient et faisoient vœu d'aller porter les armes contre les ennemis de l'Église.

[9] Les barons, au nombre de deux mille, vinrent donc retrouver le roy à Oxford, le lundi d'après la Quasimodo (c'estoit le 27 d'avril), et luy présentèrent un cahier des loix dont ils demandoient l'exécution, tirées partie de la charte de Henri Ier, partie des loix

[1] Matth. Par., p. 252, *f.* — [2] Baudran, p. 326, *a*, *b.* — [3] Matth. Par., p. 252, 253. — [4] P. 253, *d.* — [5] *Ibid.*, *e.* — [6] *Ibid.*, *e.* — [7] *Ibid.*, *e*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 558. — [8] Matth. Par., p. 253, *e.* — [9] P. 254.

de saint Édouard. Jean protesta avec serment que jamais il ne consentiroit à des articles qu'il trouvoit tout à fait préjudiciables à son autorité; [1] que son royaume, appartenant à l'Église romaine, il ne pouvoit y establir de nouvelles loix sans le sceu du pape; qu'il en appeloit à luy, et se mettoit, luy et les droits de sa couronne, sous la protection du saint-siége.

[2] Les barons, renvoyez avec cette réponse, luy déclarèrent solennellement la guerre par un prestre, le 5 de may, [3] et allèrent ensuite assiéger inutilement le château de Northampton; mais ils furent receus dans celuy de Bedford, tous deux chefs de leur comté dans le royaume de Mercie; [4] et ils se rendirent sans peine maistres de Londres même, le dimanche de devant l'Ascension, qui estoit le 24 de may; [5] quoique d'autres disent que ce fut le dimanche 17 du même mois.

[6] Jean, étonné de se voir presque abandonné de tout le monde, céda à la nécessité. Il envoya offrir aux barons les conditions qu'il leur venoit de refuser; et dans la conférence du 15 de juin, à laquelle il se trouva luy-même dans un pré, [7] enfin, après beaucoup de disputes, [8] il signa cette célèbre charte des libertez d'Angleterre, qui a depuis esté la cause ou le prétexte d'une infinité de malheurs dans ce royaume.

On y peut remarquer ces articles : [9] que les élections seront entièrement libres, [10] tant pour les éveschez que pour les monastères, en demandant seulement la permission du roy pour élire, et *pour faire sacrer l'élu;*

[1] Matth. Par., p. 265, *e, f.* — [2] *Spicileg.*, t. VIII, p. 558. — [3] Matth. Par., p. 254, *d, e.* — [4] P. 254, *e, f.* — [5] *Spicileg.*, t. VIII, p. 558. — [6] Matth. Par., p. 255. [7] P. 266, 267. — [8] P 255, *f.* — [9] P. 256, *b.* [10] P. 263, *c, d.*

ce que Jean avoit accordé par un acte particulier fait dès le 15 de janvier, et confirmé par le pape le 30 de mars; [1] que le roy ne mettroit aucun impost sur le royaume que par l'avis commun des évesques et des grands barons assemblez exprès, hormis pour le rachat de sa personne, et pour le premier mariage de son fils aisné et de sa fille aisnée; [2] qu'il n'y auroit par tout le royaume que les mêmes mesures et les mêmes poids; [3] que le roy n'arresteroit et ne puniroit personne que selon les formes de la justice; [4] que les marchands et tous autres auroient la liberté d'entrer et de sortir d'Angleterre, d'y demeurer et d'y aller partout pour vendre ou acheter, sans payer aucune maltoste; [5] que s'ils venoient d'un païs ennemi, on les arresteroit seulement sans leur faire aucun tort, pour les traiter ensuite de même que les marchands anglois auroient esté traitez dans le païs ennemi; [6] que les étrangers, surtout les Flamands, et quelques particuliers qui sont nommez, seroient renvoyés hors du païs.

[7] Il y avoit encore divers articles pour les forests, dans un papier particulier. [8] Cette charte modéroit celle de Henri I[er], en ce qu'elle conservoit au roy les droits de régale et de garde-noble; [9] mais ce qu'elle a de tout à fait extraordinaire, et ce que les historiens étrangers n'ont pas oublié, c'est que Jean y permet aux barons d'en nommer vingt-cinq d'entre eux qui pourront le contraindre par la force à réparer tout ce qu'il pourroit faire contre ce qui y est porté, et pour cet effet recevront le serment de fidélité de ceux qui

[1] Matth. Par., p. 257, *b*, *c*, *d*. — [2] P. 258, *c*, *d*. — [3] *Ibid.*, *e*. — [4] *Ibid.*, *e*. — [5] *Ibid.*, *f*. — [6] P. 261, *e*. — [7] P. 259, 260. — [8] P. 256. — [9] P. 261; Duchesne, t. V, p. 88, *c*.

commanderont dans quatre châteaux nommez, et de tous ceux qui le leur voudront prester. [1] Il déclaroit encore qu'il ne se pourvoiroit en aucune sorte contre aucun point des libertez qu'il accordoit, et que s'il obtenoit quelque chose, au contraire, il ne pourroit avoir aucun effet.

VI.

Jean se repent d'avoir accordé la charte, prend les armes et force Rochester : le pape le soutient. — Hugue de Boves est noyé avec quarante mille personnes.

[2] Jean se repentit bientost de ce qu'il avoit fait, et voyant qu'après le départ des barons il restoit à peine auprès de lui sept gentilshommes officiers de sa maison, il s'enfuit secrètement dès le matin de Windsor (sur la Tamise, au comté de Bark), en l'isle de Wight (sur la coste méridionale de l'Angleterre), d'où il dépescha à Rome pour faire casser par le pape l'accord qu'il venoit de faire avec ses barons; et envoya lever des soldats dans les païs estrangers, avec ordre de se rendre à Douvres à la Saint-Michel.

[3] Il trouva le pape favorable à ses desseins; car de la plénitude de la puissance qu'il prétendoit avoir receuë de Dieu sur les nations et sur les royaumes, [4] et du droit particulier qu'il s'attribuoit de dominer sur l'Angleterre, [5] il cassa, le 24 d'aoust, la charte de Jean, [6] et commanda aux barons d'Angleterre d'y renoncer, [7] et d'envoyer au concile qu'il devoit bientost tenir à Rome pour se soumettre à sa discrétion.

[1] Matth. Par., p. 261, *d*. — [2] P. 264, 265. — [3] P. 267, *b*. — [4] *Ibid.*, *f*. — [5] P. 266, 267. — [6] P. 267, *e*. — [7] P. 268, *a*.

[1] Les barons ne répondirent à ses brefs que par ces paroles : Malheur à qui justifie l'impie, [2] et ne laissèrent pas, à la Saint-Michel, de mettre garnison dans le château de Rochester appartenant à l'archevesque de Cantorbéry, dont on fut surpris.

[3] Jean parut alors au bout de trois mois, et, accompagné d'un grand nombre d'étrangers qu'on luy avoit amenez de Poitou, de Gascogne, de Flandre et de Brabant, il vint mettre le siége devant Rochester, où les barons qui y estoient n'ayant pas encore eu le loisir de se pourvoir de munitions et de vivres, [4] et les autres manquant ou de force ou de courage pour les venir secourir; [5] enfin les assiégez furent contraints par la famine de se rendre à discrétion le 30 novembre, jour de Saint-André. [6] Jean fit pendre tous les simples soldats, *servientes*, et il vouloit en faire autant à tous les barons qu'il trouva dans la place; mais Savari de Maule[7], un seigneur poitevin qui l'avoit fort bien servi à ce siége, lui représenta que c'estoit donner à ses ennemis la liberté de traiter de même ceux de son parti qu'ils prendroient; et qu'il trouveroit peu de personnes pour le servir à cette condition. [8] De sorte que Jean se contenta de les retenir prisonniers.

[9] Cette cruauté de Jean parut d'autant plus odieuse, qu'il sçavoit estre obligé de la vie à Guillaume d'Albinet, le premier de ses barons. Car, comme, durant le siége, Jean faisoit un jour le tour de la place avec le même Savari pour la reconnoistre, un arbalestrier

[1] Matth. Par., p. 268, *b.* — [2] *Ibid.*, *b*, *c.* — [3] *Ibid.*, *d*, *e.* — [4] P. 269, *c*, *d.* — [5] P. 270, *a*, *b*; Duchesne, t. V, p. 89, *a.* — [6] *Ibid.*, *b*, *c.* — [7] De Mauléon, de *Maloleone*. Édit. — [8] Duchesne, p. 89, *c*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 558. — [9] Matth. Par., p. 270, *c*, *d.*

très-adroit qui le reconnut, offrit à Guillaume de le tuer, s'il vouloit luy permettre de le tirer. Guillaume rejeta cette proposition avec horreur, et ne voulut point entendre parler de procurer la mort au saint du Seigneur (car ce furent ses termes); et comme l'autre luy représentoit que le roy ne l'épargneroit pas de même s'il en trouvoit l'occasion, Guillaume lui fit cette sage réponse : « Il en arrivera ce qui plaira à Dieu; c'est luy qui en disposera, et non pas le roy. »

[1] Hugue de Boves, seigneur françois de la maison de Couci, révolté contre son prince, avoit amassé à Calais, que l'on mettoit alors dans la Flandre, jusqu'à quarante mille personnes de tout âge et de tout sexe, pour les amener au secours de Jean, et peupler, comme on croit, les provinces de Norfolk et Suffolk, dans l'*East-Angles*, dont on tenoit que Jean luy avoit donné la seigneurie. Mais lorsqu'il vouloit passer de Calais à Douvres, il fut surpris la nuit d'une tempeste si furieuse, que de tant de personnes il n'en réchappa une seule. [2] Hugue de Boves fut jeté près de Sandwich, dans le Kent, et noyé comme les autres. [3] Cela arriva au mois de septembre. [4] La même tempeste se fit aussi sentir dans l'Angleterre.

Innocent ne combattoit pas pour Jean avec moins d'ardeur que Jean même; [5] car il fulmina une sentence d'excommunication contre les barons révoltez, et ordonna, sur peine de suspense, à Estienne, archevesque de Cantorbéry, et aux autres évesques, de la publier, avec des termes qui les accusoient assez clai-

[1] P. 268, 269; Wals., p. 462, *a*, *b*. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 609. — [3] T. VIII, p. 558; t. XI, p. 500; *Chron. Autiss.*, p. 108, 1. — [4] Matth. Par., p. 269, *b*, *c*. — [5] P. 270, 271.

rement d'estre eux-mêmes complices de la rébellion. [1] De sorte que Simon, frère d'Estienne, ayant été élu archevesque d'York, le pape, à qui Jean en avoit écrit, cassa absolument son élection.

[2] Pierre, évesque, de Winchester, et le sous-diacre Pandulphe à qui Innocent avoit adressé sa sentence contre les barons, l'estant venu apporter à Estienne afin qu'il la publiast et la fist publier aux autres évesques, Estienne, qui estoit déjà embarqué pour aller à Rome à cause du concile général que le pape y devoit tenir au mois de novembre, voulut attendre qu'il en eust parlé au pape, soutenant qu'on l'avoit mal informé des choses; mais toutes ses raisons n'empeschèrent pas l'évesque et le sous-diacre de le déclarer suspens.

[3] Quand il fut à Rome, le pape confirma sa suspense le 4 de novembre, [4] et ne la leva que l'année suivante, à condition que l'archevesque ne retourneroit point en Angleterre que le trouble n'y fust appaisé, [5] déclara son frère incapable d'estre nommé à quelque évesché que ce fust, [6] et trouva fort bon qu'au lieu de luy on ordonnast pour pasteur à la seconde église d'Angleterre, Gautier de Gray, déjà évesque de Winchester, *Vigorniæ,* dans la Mercie, [7] et homme sans science, mais qui estoit porté pour le roy. [8] Et parce que les barons vouloient éluder ses anathèmes sous prétexte qu'ils n'estoient lancez nommément contre personne, il dénonça de nouveau, le 16 de décembre, les principaux d'entre eux nommément, pour excommuniez,

[1] Matth. Par., p. 271. — [2] P. 271, 272. — [3] P. 273, *c, d, e.* — [4] P. 279, *d, e.* — [5] P. 273, *f.* — [6] P. 274, *a.* — [7] P. 274, *b.* — [8] P. 276, 277.

avec le chancelier de Londres; et interdit toute la ville de Londres, [1] où néanmoins on ne s'en mit point en peine, parce qu'il n'appartient pas au pape de juger des affaires civiles.

VII.

Les barons d'Angleterre ont recours à Louis VIII qui entreprend la conqueste de ce royaume, nonobstant les censures du pape et de Galon, son légat. Philippe-Auguste dissimule.

[2] Jean se voyant le plus fort par la prise de Rochester et par le support du pape, se mit à courir toute l'Angleterre, et à y faire partout d'étranges ravages; [3] cependant que les barons ne songeoient dans Londres qu'à se divertir et à faire bonne chère. [4] Enfin néanmoins, comme ils se virent hors d'estat de se défendre par eux-mêmes, ils résolurent de recourir à Philippe-Auguste et à son fils, à qui ils envoyèrent des députez et une lettre signée d'eux tous, pour luy offrir la couronne d'Angleterre, [5] que Louis prétendoit luy appartenir du costé de la reine de Castille, sa belle-mère, alors sœur unique de Jean, qu'il soutenoit bien déposé par les barons, [6] et qui même luy faisoit alors actuellement la guerre.

[7] Philippe voulut avoir vingt-quatre ostages des meilleures familles d'Angleterre : [8] et après qu'on les luy eut donnez, Louis, en attendant qu'il fust prest d'aller luy-même en Angleterre, y envoya Guillaume, chas-

[1] Matth. Par., p. 278, *b*. — [2] P. 274, 276, 278, *c*, *d*.— [3] P. 276, *c*. — [4] P. 278, 279; Duchesne, p. 88, *c*; *Chron. Autiss.*, p. 108, 2; *Spicileg.*, t. VIII, p. 558. — [5] Matth. Par., p. 281, *b*, *c*. — [6] *C*; p. 285, *b*, *c*. — [7] P. 279, *c*. — [8] *C*, *d*; Duchesne, p. 88, *c*; *Spicileg.*, t. IX, p. 620.

telain de Saint-Omer, et divers autres seigneurs françois avec des troupes [1] qui arrivèrent à Londres le 28 de février 1216, [2] et défendirent diverses places contre les insultes de Jean, [3] en attendant Louis, qui leur promit d'estre à Calais le propre jour de Pasques (10 d'avril).

[4] Les commissaires du pape fulminèrent de nouveau, vers Pasques, contre ceux de Londres et les barons; et ils y joignirent les François venus à leur secours, non comme rebelles à leur roy, mais parce qu'ils usurpoient l'Angleterre contre le pape. [5] Innocent envoya même légat en France, Walon ou Gualon, prestre cardinal du titre de Saint-Martin, [6] qui trouva Philippe et Louis à Lyon, quinze jours après Pasques. [7] Il s'efforça inutilement d'arrester Louis, qui aima mieux estre excommunié par le pape que d'estre accusé de manquer à la parole qu'il avoit donnée de passer en Angleterre. [8] Et comme le légat vouloit aussi ordonner à Philippe, sur peine d'excommunication, de l'empescher de faire son voyage, Louis luy protesta que, s'agissant de la couronne d'Angleterre qui ne dépendoit point de la France, il ne pouvoit le reconnoître pour juge et pour supérieur, et en appeloit au jugement de ses pairs; c'est-à-dire apparemment des barons d'Angleterre. [9] Ainsi le légat fut réduit à demander un sauf-conduit pour passer en Angleterre : ce que Philippe lui accorda, sans luy répondre néanmoins des gens de son fils.

[1] Matth. Par., p. 279, *d*. — [2] Duchesne, p. 88, *c*. — [3] Matth. Par., p. 280, *b*, *c*. — [4] P. 279, 280. — [5] P. 280, *d*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 560; *Chron. Autiss.*, p. 109, 1; Duchesne, p. 89, *a*. — [6] Matth. Par., p. 280, *f*. — [7] P. 281, *e*. — [8] *Ibid.*, *d*. — [9] *Ibid.*, *d*.

[1] Simon de Monfort, qui estoit alors à la cour, fit ce qu'il put pour accorder Louis avec le légat. [2] Philippe se montra assez froid dans toute cette affaire. [3] Guillaume le Breton prétend même que son fils l'entreprit tout à fait contre son gré, [4] et asseure qu'afin qu'on ne le pust accuser de rompre la trève qu'il avoit faite avec l'Angleterre, il fit saisir les terres de Louis et de tous les barons qui l'accompagnoient, [5] et ne luy voulut envoyer aucun secours en Angleterre. [6] La vérité est sans doute ce que dit Matthieu Paris, qu'il consentoit de tout son cœur à l'entreprise de son fils, et l'assistoit autant qu'il pouvoit; et il ne le laissa partir de Melun, où il l'estoit venu trouver le 26 d'avril pour savoir ses intentions, qu'après luy avoir donné sa bénédiction. Mais comme il ne sçavoit quel pourroit estre le succez d'un si grand dessein, il ne vouloit pas témoigner qu'il l'approuvast. [7] Il ne put pas néanmoins empescher que le pape ne le crust toujours : et que, dans cette persuasion, il ne parlast de luy, dans une lettre aux évesques de la province de Sens, comme d'un prince excommunié. Tous les grands de France, assemblez à Melun, protestèrent sur cela qu'ils ne le tiendroient point pour excommunié, que le pape ne déclarast plus authentiquement sa volonté. Et le pape se préparoit à le faire, [8] lorsqu'il mourut le 16 de juillet, sans estre regretté de la plupart du monde.

[1] *Chron. Autiss.*, p. 109, 1. — [2] Matth. Par., p. 281, *a*. — [3] Duchesne, p. 88, *c*. — [4] P. 89, *b*. — [5] P. 90, *b*; 245, *c*. — [6] Matth. Par., p. 281, *e*, *f*. — [7] Duchesne, p. 89, *b*. — [8] *Ibid.*, *e*.

VIII.

Louis passe en Angleterre, où tout se rend; Jean s'enfuit; foudres de Gualon sans effet; Louis député à Innocent III, qui meurt.

[1] Louis ayant ses troupes prestes, partit de Calais sur six cents vaisseaux et quatre-vingts barques (*coggas f. pro conchas;* [2] *cogs,* en anglois, est une espèce de vaisseau). [3] Il partit de Calais le vendredi 20 may qui estoit le lendemain de l'Ascension, sur les trois heures après midi, [4] et aborda le 21 à Stanhore, dans l'isle de Thanet, à la pointe orientale du royaume de Kent, [5] accompagné de peu de monde; le reste de ses troupes ayant été dissipé par la tempeste et ne l'ayant pu rejoindre qu'au bout de trois jours. [6] Jean estoit alors à Douvres avec son armée [7] qui estoit très-nombreuse, averti que Louis venoit, et bien résolu, disoit-il, à le combattre avant qu'il eust eu le loisir de manger au sortir de ses vaisseaux. Mais, au lieu de cela, il se retira promptement, [8] et ne s'arresta point qu'il ne fust à Winchester, ayant peur que ses troupes, composées pour la plus part d'étrangers et de François, ne se missent du costé de Louis. [9] Ainsi Louis débarqua, sans aucun empeschement, au port de Sandwich, [10] qui est au midi de l'isle de Thanet, le lundy 23 may; et, avec le secours des barons qui l'y vinrent recevoir, [11] il

[1] Matth. Par., p. 281, *f.* — [2] *Ibid.*, *Glossar.*, p. 280, 1. — [3] *Chron. Autiss.*, p. 109, 1; *Spicileg.*, t. VIII, p. 561. — [4] Matth. Par., p. 282, *a.* — [5] Duchesne, p. 89, *c.* — [6] Matth. Par., p. 282, *a.* — [7] Duchesne, p. 89, *c; Chron. Autiss.*, p. 109, 1. — [8] Matth. Par., p. 282, *a;* 279, *b.* — [9] *Ibid.*, *a.* — [10] *Chron. Autiss.*, p. 109, 1; *Spicileg.*, t. VIII, p. 561. — [11] *Spicileg.*, *ibid.;* Matth. Par., p 282, *b.*

prit Rochester en peu de temps et se rendit maistre de toute la province de Kent, à la réserve de Douvres, bien gardée par Hubert de Bourg, personnage célèbre par sa bonne et par sa mauvaise fortune.

[1] Il alla ensuite à Londres où on luy fit une entrée solennelle le jeudi d'après la Pentecoste, 2 de juin, et il y receut les hommages des bourgeois et des barons qui se hastoient de toutes parts d'abandonner Jean, et de se soumettre à Louis. Guillaume, comte de Salisbéry, [2] surnommé Longue-épée, et frère bastard de Jean, fut aussi de ce nombre, irrité de ce que Jean avoit violé l'honneur de sa femme. [3] Les soldats étrangers que Jean avoit amassez, se dissipèrent aussi, à la réserve d'une partie des Poitevins.

[4] Le roy d'Écosse embrassa aussi le parti de Louis, et luy soumit la province de Northumberland, hors quelques châteaux, [5] avant que de luy venir faire hommage, au mois d'aoust, pour quelques terres qu'il tenoit de la couronne d'Angleterre. [6] Divers seigneurs anglois en firent autant de leur costé; [7] et Louis ayant bientost quitté Londres, il conquit en peu de jours plusieurs provinces. La ville de Winchester, chef du comté de Kent, et l'une des plus célèbres de l'Angleterre, [8] se rendit à luy le 25 de juin. [9] D'autres disent que la ville se rendit le 14, et les deux chasteaux du roy et de l'évesque le 25, et ne luy cousta pas, ce semble, plus d'un jour. [10] Mais, ayant voulu aller de là

[1] Matth. Par., p. 282, *b;* Matth. West., p. 276, *c.* — [2] Duchesne, p. 90, *a.* — [3] Matth. Par., p. 283, *d.* — [4] P. 286. — [5] P. 287, *a.* — [6] P. 283, *a;* 285, 286. — [7] P. 282, *e, f;* 285, *e, f.* — [8] *Spicileg.*, t. VIII, p. 561. — [9] Matth. West., p. 276, *c.* — [10] Matth. Par., p. 285, *e, f;* Matth. West., p. 276, *c.*

à Hodiam ou Odiham, place de l'évesque de Winchester, à l'extrémité du comté de Kent, du costé de celuy de Surrey, il s'y rencontra dans une tour trois chevaliers avec dix soldats, *servientes*, résolus de se défendre. Les François plantent leurs machines devant la tour, et luy donnent diverses attaques sans l'emporter. Au bout de trois jours, ces treize personnes sortent de la tour, se meslent parmi les assiégeans, en empoignent chacun un, et se retirent ainsi dans leur tour sans perte. Ils se rendirent enfin au bout de quinze jours, le 10 de juillet, et sortirent tous treize avec leurs armes et leurs chevaux, loués et admirés de leurs ennemis.

[1] Durant tout ceci, Jean estoit dans les provinces du nord, [2] sans faire paroître de force ni de courage, [3] se contentant d'avoir fortifié le mieux qu'il avoit pu divers châteaux. [4] Mais au lieu de luy, le cardinal Gualon, qui estoit passé en Angleterre, [5] et y estoit venu trouver Jean au milieu des troupes de Louis, [6] combattoit pour luy de toute sa force par les censures ecclésiastiques, fulminant des excommunications contre ses ennemis, et des interdits sur leurs terres, [7] se saisissant de leurs bénéfices pour les donner à ses gens, [8] publiant et faisant publier tous les dimanches des anathèmes contre la personne de Louis. [9] Le pape même, toujours porté à la rigueur, [10] sur les premiers bruits qui coururent de l'entreprise de Louis, le dénonça nommément pour excommunié avec quelques-

[1] Duchesne, p. 90, *a*. — [2] *Chron. Autiss.*, p. 109, 1. — [3] Matth. Par., p. 282. — [4] *Chron. Autiss.*, p. 109, 1. — [5] Matth. Par., p. 282, *c*. — [6] *Chron. Autiss.*, p. 109, 1. — [7] Matth. Par., p. 286, *a*, *b*. — P. 282, *d*. — [9] Duchesne, p. 89, *c*. — [10] *Ibid.*, *b*.

uns de ses conseillers, et en général tous ceux qui faisoient la guerre à Jean, son vassal.

[1] Louis luy avoit envoyé des députez, [2] qui arrivèrent à Rome, *Dominica ad mensem Paschæ*. Est-ce le quatrième dimanche après Pasques, c'est-à-dire le 8 de may, Pasques ayant esté le 9 d'avril ? [3] Ils n'estoient partis qu'après le 26 avril, [4] et avoient vû deux fois le pape avant le jour de l'Ascension, 19 may. [5] Ils le trouvèrent toujours fort opposé aux desseins de Louis, à cause qu'il se croioit engagé d'honneur à défendre Jean comme son vassal; mais il témoignoit aimer sa personne et souhaiter sa prospérité : « car j'ai toujours crû, disoit-il, et je crois encore que c'est luy qui doit estre le bras de l'Eglise romaine dans ses besoins, sa consolation dans ses souffrances, et son refuge dans ses persécutions, » et il ajoûta à la fin qu'il aimeroit mieux mourir que de voir ce prince tomber dans quelque malheur.

[6] C'est de l'entretien que ces députez eurent avec le pape que vient cette discussion des droits de Louis sur l'Angleterre, qui est dans Matthieu Paris. Il y a des choses considérables.

[7] Quand le pape eut eu des nouvelles asseurées du passage de Louis, la douleur et la colère luy firent faire publiquement un sermon contre luy, où il l'excommunia solennellement luy et les siens. Il voulut ensuite dresser des bulles sévères contre luy, et même contre son père et contre la France. Mais, comme nous avons déjà dit, il fut prévenu par la mort, [8] le

[1] Matth. Par., p. 281, *f*. — [2] P. 283, *a*. — [3] P. 281, *f*. — [4] P. 283, *b*, *c*. — [5] *Ibid.*, *b*, *c*. — [6] P. 283-285. — [7] Duchesne, p. 89, *b*. — [8] *Ibid.*, *c*.

9 de juin,[1] ou plutost le 16 de juillet.[2] Le cardinal Censius fut élu à sa place, dès le 18 du même mois, sous le nom d'Honoré III.

IX.

Louis échoue au siége de Douvres; le roy Jean meurt; Henri III son fils, encore enfant, est couronné.

Jusqu'icy il sembloit qu'on ne pust pas douter de l'heureux succès de l'entreprise de Louis sur l'Angleterre,[3] car toutes les fulminations du pape et de son légat faisoient peu d'effet à cause de l'aversion extrême que presque tout le peuple avoit pour Jean. Mais il plut à Dieu d'arrester ses conquestes, et enfin de les ruiner entièrement. Douvres, qui est la principale entrée de l'Angleterre, estoit encore entre les mains de Jean.[4] Philippe, voyant que son fils, au lieu de l'attaquer, s'amusoit à des choses moins importantes, l'en reprit comme d'une faute contre les règles de la guerre, et lui envoya même une machine, dont assurément il s'estoit servi en plusieurs siéges.[5] Les barons d'Angleterre furent aussi d'avis d'attaquer Douvres.[6] Ainsi Louis y vint avec son armée dès devant la Saint-Jean, selon Matthieu Paris : ce qui ne se peut néanmoins, puisqu'il estoit encore devers Winchester le 10 de juillet. (Voy. ci-dessus, p. 35).[7] Louis fit de grands efforts pour prendre Douvres,[8] et il y de-

[1] Matth. Par., p. 297, *e;* Raynald., an. 1216, art. 9. — [2] Raynald., an. 1216, art. 16, 18. — [3] *Spicileg.*, t. VIII, p. 561. — [4] Matth. Par. p. 286, *b;* Knygt., p. 2427, *f.*— [5] Le père Labbe, *Biblioth.*, t. I, p. 373. — [6] Matth. Par., p. 286, *b.* — [7] P. 286, *b, c.* — [8] P. 290, *a.*

meura jusque vers la Toussaint. [1] Mais ni toute sa puissance, ni la mort du roy Jean, qui arriva cependant, ne purent obliger Hubert de Bourg, qui y commandoit, à se rendre.

[2] Les barons d'Angleterre, commandez par le comte de Nevers, qu'on crut avoir esté gagné par Jean, ne réussirent pas mieux au siége de Windsor, ville du comté de Bark, sur la Tamise, ni en diverses autres rencontres, et Jean eut même le moien de piller et de ruiner une partie de leurs terres. [3] On ajoute que le vicomte de Melun, qui estoit venu avec Louis, estant près de mourir à Londres, déclara que Louis avoit fait serment avec seize seigneurs françois dont il estoit l'un, que s'il demeuroit maistre de l'Angleterre, il en chasseroit tous les barons révoltez contre Jean, comme des traistres. Enfin la mort de Jean, qui sembloit estre l'entier établissement de Louis, fut sa ruine.

[4] Jean, après avoir fait divers ravages dans les païs de Suffolk et de Norfolk, voulant aller dans les provinces plus septentrionales, comme il passoit une rivière nommée Wellestrem, le 13 ou 14 d'octobre, la terre s'ouvrit tout-d'un-coup sous la rivière, et forma un abysme, où son bagage, ses trésors, et tout ce qui luy estoit le plus cher fut englouti avec les hommes et les chevaux qui le conduisoient. [5] Il alla de là à une abbaye nommée Suenesheved, où, dès la nuit suivante, la fièvre le prit, causée apparemment par la douleur de cette perte; et il l'augmenta par les pesches et le cidre doux dont il se remplit.

[1] Matth. Par., p. 289, 290. — [2] P. 286, 287. — [3] P. 287, *b*, *c*; Matth. West., p. 277, *c*, *d*. — [4] Matth. Par., p. 287, *e*. — [5] Ms. F, p. 288, *a*; Matth. West., p. 276, *d*, *e*.

[1] Knygton, qui conduit son histoire d'Angleterre sez pleine de fables jusqu'en l'an 1395, dit qu'on tenoit que Jean dit, en disnant dans cette abbaye, que s'il vivoit encore un an, le pain d'une obole vaudroit douze deniers : ce qui ayant irrité tout le monde, un frère convers lui donna du poison, dont il mourut luy-même en même temps que le roy. [2] On peut voir encore d'autres circonstances de cette histoire dans le même auteur.

[3] Jean partit dès le matin de l'abbaye où il avoit couché, et alla au chasteau de Lafford, et le lendemain à celui de Neuwerk, sur la rivière de Trent, au comté de Nottingham. [4] Il estoit à Lafford le 15 d'octobre, et il écrivit au pape Honoré, pour luy recommander son fils Henri, encore enfant, qui devoit estre le successeur de sa couronne. Il dit qu'il l'avoit confié à sa protection, en présence des grands de sa cour. Il témoigne, dans cette lettre, qu'il désespéroit de sa vie. [5] Estant arrivé à Neuwerk, il y déclara Henri son successeur, et luy fit prester serment de fidélité. [6] Il y receut des lettres d'environ quarante barons qui vouloient traiter avec luy; mais cette agréable nouvelle ne vint que lorsqu'il estoit déjà à l'extrémité. [7] Enfin, il mourut au même lieu, la nuit du 18 au 19 d'octobre, [8] accablé d'affliction, sans posséder aucune terre, et sans se posséder luy-même. [9] On luy a donné le surnom de Jean-sans-Terre, peut-estre parce que son père ne luy avoit pas donné d'abord de grandes seigneuries comme à ses frères, dont l'aisné Henri

[1] Knygt., p. 2425, *c*. — [2] P. 2425, 2426. — [3] Matth. Par., p. 287, 288. — [4] Raynald., an. 1216, art. 31, 32. — [5] Matth. Par., p. 288, *a*. — [6] *Ibid.*, *b*. — [7] *Ibid.*, *a*. — [8] *Ibid.*, *b*. — [9] P. 127, *a*; 132, *d*.

estoit duc de Normandie, Richard, duc de Guienne, et Geoffroy, comte de Bretagne; [1] car il avoit ce surnom du vivant de son père, [2] qui néanmoins luy donna le royaume d'Hibernie en 1185. Mais il le mérita encore mieux dans la suite, lorsqu'il se trouva dépouillé de toutes ses terres, premièrement par luy-même, lorsqu'il en céda la souveraineté au pape, et puis par la révolte de ses sujets, et par les armes de Louis. [3] Il régna dix-huit ans, cinq mois et quatre jours, parmi une infinité de troubles et de peines inutiles, [4] et perdit durant ce temps-là, par sa mauvaise conduite et par ses crimes, la Normandie, le comté de *Bellesme,* ou du Perche, *Bellismi*, le Maine, l'Anjou, le Poitou, le Limosin, l'Auvergne et l'Angoumois. [5] Il eut de sa dernière femme Isabelle d'Angoulesme, Henri III, roi d'Angleterre après luy, né le 1er octobre 1207, [6] Richard, né en 1208, depuis comte de Cornouaille et roy des Romains, [7] et trois filles, Isabelle, Eléonor, et Jeanne. [8] Matthieu de Westminster y ajoute un Edmond, qui peut estre mort dans l'enfance.

[9] Henri, fils de Jean, qui n'estoit que depuis quelques jours dans sa dixième année, fut reconnu roy par ceux qui avoient suivi son père, sous la tutelle de Guillaume, comte de Pembrok, grand maréchal d'Angleterre. Il fut oint et couronné solennellement à Glocester, le 28 d'octobre, jour de Saint-Simon et Saint-Jude, [10] en présence de Gualon, légat du pape, [11] après

[1] Pistor., t. I, p. 675, *e*. — [2] Roger de Hov., p. 359, 1, *c*. — [3] P. 288, *b*. — [4] Matth. West., p. 276, *f*. — [5] Matth. Par., p. 225. — [6] P. 226, *a*. — [7] Matth. West., p. 277, *a*; Knyght., p. 2417, 2418. — [8] Matth. West., p. 277, *a*. — [9] Matth. Par., p. 289; *Spicileg.*, t. VIII, p. 563. — [10] Matth. Par., p. 289, *e*. — [11] Duchesne, p. 246, *a*.

avoir fait hommage au pape; [1] et le jour de la Toussaint, le légat luy fit prendre la croix pour aller à Jérusalem. [2] Il tint le sceptre jusqu'en 1272, durant plus de cinquante-six ans.

X.

Fautes de Louis; il lève le siége de Londres; pénitence impie.

[3] Louis se crut si asseuré par la mort de Jean, que, selon Nangis, il ne craignit point de rendre aux barons anglois les ostages qu'il en avoit receus d'abord. Cependant la disposition des choses estoit bien éloignée de cela. [4] Henri avoit succédé aux droits de son père, mais non à la haine que luy portoient les Anglois. Ceux qui estoient demeurez dans l'obéissance du père, obéirent encore avec plus d'ardeur et de joie au fils; [5] et ceux que les crimes de Jean, ou la crainte de sa cruauté, avoient éloignez de luy, se rapprochoient aisément d'un prince innocent. Ajoutez à cela la compassion ordinaire pour la foiblesse d'un enfant, l'amour du prince naturel, et l'éloignement qu'ont tous les peuples pour un étranger.

[6] On prétend de plus que les François témoignoient un mépris extrême pour les Anglois; et que Louis même se rendoit tout à fait odieux à ces peuples en retenant, contre son serment, les seigneuries et les chasteaux conquis sur les ennemis, qui appartenoient aux Anglois de son parti, pour les donner aux Fran-

[1] Knygt., p. 2427, *b*. — [2] Le père Labbe. — [3] *Spicileg.*; t. II, p. 503. — [4] Matth. Par., p. 289, *e*. — [5] Matth. West., p. 277, *b*. — [6] *A*, *b*; Matth. Par., p. 292, *a*; 287, *d*.

çois. [1] Que si la déposition dont nous avons parlé, du vicomte de Melun, est véritable, elle devoit avoir fait une forte impression dans tous ceux qui en avoient entendu parler. [2] Ils faisoient alors réflexion sur les excommunications qu'on fulminoit contre eux tous les jours, dont ils se mocquoient auparavant.

[3] A la première nouvelle qu'eut Louis de la mort de Jean, il la fit sçavoir à Hubert de Bourg, en le sommant de luy rendre Douvres. Mais Hubert ne s'estant point ébranlé pour cela, Louis fut contraint de lever luy-même le siége, et de se retirer à Londres, [4] dont la tour, célèbre dans l'histoire, luy fut rendue le 6 de novembre.

[5] Le 12 du même mois, il fut assiéger Hertford, chef de son comté proche du païs de Galles; ou plutost Hartford, aussi chef de son comté, à sept ou huit lieues de Londres, [6] et l'ayant pris enfin le 30 de novembre, [7] ou le 6 de décembre, un seigneur anglois luy en demanda le gouvernement, qu'il prétendoit luy appartenir. Néanmoins les François à qui Louis en demanda avis, luy ayant répondu que des gens traîtres à leur prince ne méritoient pas d'avoir de si belles places; il répondit à l'Anglois qu'il attendist qu'il fust maistre du royaume et qu'alors il rendroit à chacun tout ce qui luy pourroit appartenir. Il falloit voir si on pouvoit conquérir l'Angleterre sans les Anglois avant que de les traiter de la sorte. Louis fit encore quelques conquestes durant le reste de l'année, mais de peu de conséquence.

[1] Matth. Par., p. 287, *c.* — [2] *D;* Matth. West., p. 277, *d.* — [3] Matth. Par., p. 289, 290. — [4] *Spicileg.*, t. VIII, p. 563. — [5] Matth. Par., p. 290, *b.* — [6] *Spicileg.*, t. VIII, p. 563. — [7] Matth. Par., p. 290, *b.*

[1] On remarque que le 22 janvier de l'année suivante 1217, un nommé Falcase, [2] surnommé de Brente, [3] ou de Bréauté, [4] Normand de nation, qui estant venu pauvre au service du roy Jean, [5] s'estoit extrêmement enrichi par les pillages qu'il avoit faits pour luy sur les barons, [6] vint aussi piller l'abbaye de Saint-Alban, très-célèbre en Angleterre, dans le comté de Hartford. [7] Il eut, peu de temps après, un songe qui le menaçoit de la colère de Dieu; sur quoy sa femme l'exhorta à satisfaire saint Alban. Il vint donc à l'abbaye avec quelques gentils-hommes, demanda miséricorde à l'abbé, à genoux, les mains jointes, et les larmes aux yeux. Il voulut ensuite parler au couvent, et entra au chapitre, luy et ses gentils-hommes, le dos à nud, et des verges à la main. En cet estat, il confessa sa faute, en demanda pardon, et receut la discipline de tous les moines l'un après l'autre, et ensuite l'absolution et le baiser de paix. Mais après s'estre habillé, il s'alla asseoir auprès de l'abbé, et dit tout haut : voilà ce que ma femme m'a fait faire sur un songe : mais pour ce que je vous ay pris, je n'en rendray rien. Et en effet, ayant trouvé à la porte diverses personnes qui l'attendoient dans l'espérance de recevoir au moins une partie de ce qui leur estoit dû, il passa sans leur donner quoy que ce soit.

[1] Matth. Par., p. 292, *b*. — [2] P. 322, *b*. — [3] *Spicileg.*, t. IX, p. 173; t. VIII, p. 570. — [4] Matth. Par., p. 322, *b*. — [5] P. 274, 275. — [6] P. 292, *b*, *c*. — [7] *D*, *e*; p. 848, *d*, *e*, *f*.

XI.

Louis vient en France, et retourne en Angleterre. — Il perd la bataille de Lincoln et le secours que Blanche luy envoioit.

[1] Vers ce temps-là, Louis receut nouvelle de Rome, que s'il ne sortoit d'Angleterre, le pape Honoré confirmeroit, le jeudi-saint, la sentence d'excommunication que le légat avoit prononcée contre luy. [2] Cette nouvelle, ou, selon d'autres, le défaut de vivres et d'argent, [3] obligea Louis à faire une trève jusqu'à un mois après Pasques, qui estoit le 26 de mars, *ad mensem de Pascha*, durant laquelle il vint en France, au temps du caresme, [4] vers le commencement de mars, malgré les embûches que luy dressèrent les Anglois.

[5] Un auteur dit que cette trève finissoit au 20 de janvier, auquel il y a plus d'apparence de dire qu'elle commençoit. Je ne sais non plus s'il faut s'arrester à ce que dit Guillaume le Breton, [6] que quand il fut en France, son père le traita comme un excommunié et ne voulut pas seulement luy parler. On ne dit point s'il évita par ce voyage l'excommunication du pape; [7] mais il perdit par cette faute l'affection des Anglois, qu'il ne put plus recouvrer depuis; et une partie des barons commença dès lors à l'abandonner, et à se rejoindre à Henri.

[8] Il revint après Pasques à Londres, [9] avec une armée

[1] Matth. Par., p. 292, *e*. — [2] Duchesne, p. 90, *b*. — [3] *B;* Matth. Par., p. 292, *e, f*. — [4] *Chron. Autiss.*, p. 109, 1. — [5] *Spicileg.*, t. VIII, p. 563, 564. — [6] Duchesne, p. 90, *b*. — [7] *B;* Matth. Par., p. 292, *f; Spicileg.*, t. VIII, p. 564. — [8] Matth. Par., p. 293, *e*. — [9] *Spicileg.*, t. XI, p. 503; *Chron. Autiss.*, p. 109, 1, 2.

assez puissante[1] et tout ce que ses amis luy avoient pu fournir d'argent.

[2] Quelques historiens ont écrit qu'il tenta encore alors inutilement de prendre Douvres; mais, comme Matthieu Paris n'en dit pas un mot, cela est au moins très incertain.

[3] Le dernier d'avril, ou plutost le premier de may, qui estoit le lundi de devant l'Ascension, il envoya ses troupes faire lever le siége de Montsorel, au comté de Leicester, et de là elles furent assiéger le chasteau de Lincoln, faisant partout où elles passoient des dégasts et des désordres estranges.

[4] L'armée de Henri s'assembla pour secourir ce chasteau, le lundi d'après la Pentecoste, à Neuwerk, où elle demeura trois jours pour se reposer, et invoquer le secours de Dieu. Le vendredi, après que le légat eut excommunié Louis et tous ceux de son parti, l'armée se mit en marche et campa à quatre lieues de Lincoln. Le samedi, elle parut à la vue de la ville. Les François qui, l'ayant mal reconnue, la croyoient encore plus nombreuse qu'elle n'estoit, l'attendirent dans la ville, dont ils estoient maistres; ce qui leur réussit fort mal. Car les Anglois estant entrez dans le chasteau, et ayant aussitost fait une sortie sur eux, en même temps que les autres attaquoient les portes de la ville, ils furent contraints de céder et de songer plutost à se sauver qu'à combattre.

[5] Plusieurs comtes et barons y demeurèrent prison-

[1] Duchesne, p. 90, *b*. — [2] P. 90, *b*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 564; Matth. West., p. 277, *d*. — [3] Matth. Par., p. 293, 294. — [4] P. 294, 296; Matth. West., p. 277, *e*, *f*; Duchesne, p. 90, *b*, *c*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 564. — [5] Matth. Par., p. 296, *e*.

niers avec quatre cents chevaliers et un grand nombre de personnes moins qualifiées. [1] Entre les morts, on ne remarque de considérable que Thomas, comte du Perche, [2] fils d'une sœur de l'empereur Othon, et parent des rois de France et d'Angleterre. [3] Il n'avoit pas encore alors vingt-deux ans accomplis. [4] Par sa mort, le comté du Perche vint à Guillaume, son oncle, évesque de Châlons.

[5] Cette bataille, qui ruina les espérances de Louis, se donna, comme nous avons dit, le samedi d'après la Pentecoste, qui estoit le 20 de may, quoyque Matthieu Paris dise le 19. [6] Nangis attribue cette défaite à la trahison des Anglois, à quoy le récit de Matthieu Paris ne donne pas de lieu. [7] Louis apprit cette triste nouvelle à Londres, selon Matthieu Paris. [8] La continuation de la chronique d'Auxerre dit qu'il estoit alors au siége de Douvres, et que, sur la nouvelle de cette défaite, il leva le siége, brûla ses machines et s'en vint à Londres. [9] Il écrivit aussitost à son père et à sa femme pour leur représenter l'extrémité où il se trouvoit, et leur demander un puissant secours. [10] Philippe n'osa secourir ouvertement son fils à cause des censures du pape, et il s'en remit à Blanche, qui s'acquitta fort bien de ce soin. [11] De sorte qu'en peu de temps elle amassa trois cents chevaliers, avec un grand nombre d'autres. [12] On remarque parti-

[1] Matth. Par., p. 296, *f*. — [2] *Spicileg.*, t. VIII, p. 564. — [3] Duchesne, p. 90, *c*. — [4] P. 252, *c*. — [5] Matth. Par., p. 297, *b*; Matth. West, p. 277, *b*. — [6] *Spicileg.*, t. XI, p. 503. — [7] Matth. Par., p. 297, *d*. — [8] *Chron. Autiss.*, p. 109, 2. — [9] Matth. Par., p. 297, *d*. — [10] P. 298, *a*. — [11] *A*; Matth. West., p. 277; Duchesne, p. 290, *c*. — [12] *Ibid.*, *c*.

culièrement dans cette troupe Robert de Courtenay, prince du sang de France.

[1] L'armée se mit en mer le 24 d'août, jour de Saint-Barthélemi. Mais elle fut attaquée en chemin par les Anglois, beaucoup moins forts qu'eux, mais plus adroits sur la mer, et entièrement défaite, selon Matthieu Paris, [2] qui ajoute que cette perte fut beaucoup plus sensible à Louis que la précédente, [3] ou au moins contrainte de relascher en France après la perte du vaisseau de Robert de Courtenay, qui s'estoit avancé seul contre les Anglois. [4] Robert fut pris en cette rencontre.

XII.

Louis, assiégé dans Londres, cède la victoire à Henri, et revient en France.

[5] Après cela, les Anglois assiégèrent Londres par terre et par eau. Louis, qui s'y voyoit enfermé sans espérance de secours, envoya au mareschal régent d'Angleterre et au légat, leur témoigner qu'il estoit prest d'accepter la paix aux conditions qu'ils voudroient, sauf son honneur et l'intérest de ceux qui estoient à luy. [6] Ces deux personnes, de qui tout dépendoit du costé de Henri, souhaitoient extrêmement, dit Matthieu Paris, la délivrance de Louis, et ne pouvoient haïr la couronne de France, même après en

[1] Matth. Par., p. 298; Matth. West., p. 277, *f; Spicileg.*, t. VIII, p. 564; *Chron. Autiss.*, p. 109, 110. — [2] Matth. Par., p. 298, *f.* — [3] Duchesne, p. 90, *e.* — [4] Le père Labbe, *Biblioth.*, t. I, p. 373. — [5] Matth. Par., p. 298, 299. — [6] P. 299.



avoir esté offencez. [1] Il est certain que le mareschal fut suspect d'avoir eu intelligence avec Louis, et de l'avoir laissé eschapper sans estre pris. [2] Quoy qu'il en soit, ayant envoyé à Louis des articles, en le menaçant de le poursuivre de tout leur pouvoir s'il les refusoit, Louis s'en tint content, et demanda jour pour en conférer avec les Anglois. La conférence se tint l'onzième de septembre, [3] ou plutost le 13, [4] dans une isle de la Tamise, près de Stanes, environ à six lieues au-dessus de Londres, [5] et de Kingston, qui est trois lieues au-dessous de Stanes. [6] Henri et Louis s'y trouvèrent avec le légat et un grand nombre d'autres.

[7] Raynaldus dit que le traité qui se fit alors est dans un registre d'Honoré, liv. IV, ép. 809 : Je ne sçay ce que c'est. [8] Nous en avons un fait à Lamech, qui peut estre le nom de l'isle où se fit la conférence, mais il est daté du 20 de septembre. [9] Par ce traité il est accordé : 1° que tous ceux du parti de Louis, Anglois et autres, et nommément ceux de Londres, jouiront de tout ce qu'ils possédoient au commencement de la guerre, et des bonnes coutumes et franchises du royaume, [10] ce qui est restreint ensuite aux laïques, et aux fiefs laïques des ecclésiastiques.

[11] 2° Que tous les prisonniers pris de part et d'autre, depuis l'entrée de Louis, seront délivrez sans rançon, même ceux qui l'ont promise, pourvû que les termes

[1] Matth. Par., p. 298, *a*; 372, *e*. — [2] P. 299, *a*, *b*; Matth. West., p. 278, *a*, *b*. — [3] P. 278, *a*. — [4] Matth. Par., p. 299, *b*. — [5] *Spicileg.*, t. VIII, p. 565. — [6] P. 565; Matth. Par., p. 299, *b*; Matth. West., p. 277, 278. — [7] Raynald., an. 1217, art. 79. — [8] *Spicileg.*, t. IX, p. 173. — [9] P. 171. — [10] P. 173. — [11] P. 171, 172.

n'en soient pas échus avant le mardi de devant l'Exaltation, qui estoit le 12 de septembre, et que ceux qui ont esté pris avant l'arrivée de Louis seront aussi délivrez, s'ils sont reconnus pour avoir esté de son parti par trois de ses conseillers, nommez à cet effet par le conseil de Henri;

[1] 3° Que tous les Anglois feront hommage et serment à Henri dans les formes ordinaires;

[2] 4° Que Louis rendra à Henri tout ce qu'il tient en Angleterre, quittera les barons et les autres des sermens et des promesses qu'ils lui ont faites, rendra les ostages, et ne fera plus à l'avenir aucune société en Angleterre contre l'intérest de Henri;

[3] 5° Que l'on payera à Louis les choses qui luy sont deues, dont les termes sont échus;

[4] 6° Que Louis et ses conseillers jureront de tenir la paix, et en donneront leurs écrits, afin d'en obtenir la confirmation du pape.

[5] Il y a un article que je n'entends pas, pour le roy d'Écosse et pour Lewelin, prince de Galles. [6] Cet acte est signé par Gaultier (il faut Gualon), légat du pape, par le roy Henri, par le grand mareschal, par Hubert de Bourg, déjà justicier d'Angleterre, et par d'autres seigneurs du parti du roy.

Les historiens anglois marquent une partie des conditions portées par cet acte; mais ils y en ajoutent d'autres fort considérables dont une partie peuvent estre[7] de celles dont le continuateur de la chronique d'Auxerre, qui finit en 1220 ou 1223, dit que l'on en honoroit le mystère, et qu'on ne les avoit point encore

[1] *Spicileg*, p. 172. — [2] P. 172, 173. — [3] P. 173. — [4] P. 173. — [5] P. 172. — [6] P. 173. — [7] *Chron. Autiss.*, p. 110, 1.

publiées. [1] Ces historiens disent donc que Louis et ceux de son parti promirent par serment de se soumettre au jugement de l'Église, apparemment pour la satisfaction de leur entreprise sur l'Angleterre, et d'estre fidèles au pape; [2] que Louis jura encore de porter son père, autant qu'il pourroit, à rendre au roy d'Angleterre ses droits de deçà la mer; et qu'il les luy rendroit sans difficulté quand il seroit roy [3] (un historien d'Allemagne dit : tout ce que Philippe avoit conquis sur Jean); [4] que Henri jura aussi de son costé, avec le légat et le mareschal, de rendre à ses barons, et généralement à tous ses sujets, tous leurs droits, et toutes les libertez qu'ils avoient demandées, et qui avoient esté causes de la guerre entre le roy Jean et eux, [5] ce que Henri reconnut depuis en 1223.

[6] Les ecclésiastiques, comme nous avons dit, ne furent point compris dans cet accord; [7] et Louis, dit Matthieu de Westminster, ne se mit pas beaucoup en peine de les y faire comprendre : [8] de sorte qu'ils furent depuis extrêmement mal traitez par le légat, qui s'enrichit, luy et les siens, de leurs bénéfices et de leurs dépouilles. [9] Ils furent néanmoins rétablis enfin par le pape.

[10] L'accord estant fait, Louis et tous ceux de son parti furent absous de l'excommunication par le légat avec les formes et les solennitez ordinaires. [11] Le légat

[1] Matth. Par., p. 299, *b, c.* — [2] *C;* Matth. West., p. 278; *Spicileg.*, t. VIII, p. 565. — [3] Freher, t. 1, p. 283, *e.* — [4] Matth. Par., p. 299, *c.* — [5] P. 316, 317. — [6] P. 299, *e.* — [7] Matth. West., p. 278, *c.* — [8] Matth. Par., p. 299, *e, f.* — [9] Matth. West., p. 278, *c.* — [10] *A;* Matth. Par., p. 299, *d; Spicileg.*, t. VIII, p. 565. — [11] Duchesne, p. 856, *a; Invent.*, t. IX, *Anglet., lettres sans date*, pièce 5.

obligea Louis à envoyer en la terre sainte, durant deux ans, le dixième de ses revenus, et [1] les siens, le vingtième. [2] Un frère Nicolas, pénitencier du pape, obligea ceux qui avoient célébré durant l'interdit à une pénitence honteuse à tout le clergé.

[3] Louis s'en retourna ensuite à Londres, où la nécessité l'obligea d'emprunter des habitans cinq mille livres sterling, disent les deux Matthieu. [4] Au contraire, Guillaume le Breton dit qu'il receut du fisc d'Angleterre quinze mille marcs d'argent pour son retour, [5] et Knygton, auteur anglois, le suit, quoyque non pour la quantité de la somme. [6] Il sortit aussitost de Londres, et fut conduit jusqu'à la mer par le grand mareschal, d'où il repassa en France avec la honte, ou d'avoir mal entrepris une si grande conqueste, ou de l'avoir mal exécutée. [7] Il aborda en France le vendredi 28 septembre, dit une chronique, quoyque le 28 fust cette année un jeudi. [8] Il entroit alors dans la trente-unième année de son âge. [9] Il écrivit au pape pour le prier de ratifier la paix faite entre luy et Henri, [10] et il luy demanda aussi, pour luy et pour les laïques qui l'avoient suivi dans son entreprise d'Angleterre, abolition de tout ce qui avoit esté fait contre eux par le saint-siége. [11] Le pape luy accorda l'un et l'autre par ses lettres du 13 janvier, à la charge qu'il entretiendroit la paix avec le roi Henri. [12] Guillaume le Breton

[1] « Ceux qui l'avoient assisté, » porte l'inventaire (Édit.). — [2] *Invent.*, *ibid.*, p. 6. — [3] Matth. Par., p. 299, *d*, *e*; Matth. West., p. 278, *c*. — [4] Duchesne, p. 90, *c*. — [5] Knygt., p. 2429, 2430, *c*. — [6] Matth. Par., p. 299, *e*. — [7] *Chron. Autiss.*, p. 110, 1. — [8] *Ibid.*, 1. — [9] *Abrégé royal* du père Labbe, p. 625. — [10] Raynald., an. 1217, art. 79. — [11] Art. 79; *Abr. roy.*, p. 625. — [12] Duchesne, p. 90, *c*.

dit que ce fut Henri qui fit les frais nécessaires pour obtenir l'absolution du pape pour Louis et pour tous les siens.

XIII.

Des hérétiques Albigeois. — Les prédicateurs travaillent avec peu d'effet à les convertir. — Innocent III envoye contre eux une armée de croisez.

Louis ne fut guère plus heureux dans son entreprise contre les Albigeois, dont le nom est trop célèbre, et l'histoire trop importante à notre sujet, pour ne pas la représenter icy en peu de mots.

Le païs de Languedoc et tous les environs estoient alors infectez de diverses sectes d'hérétiques, différentes entre elles, mais unies par l'aversion de la vérité qui leur estoit commune à toutes. Le détail de leurs erreurs seroit trop long et difficile. Ce qu'on en peut dire en général, c'est qu'elles avoient du rapport à celles des anciens manichéens, soit que cette secte se fust toujours conservée dans ce païs parmi les Goths ariens qui le possédèrent long-temps, soit que celuy qui en avoit esté le premier auteur dans la Perse l'eust renouvellée depuis dans l'Occident. L'Italie, et particulièrement la Lombardie, et l'Allemagne même, s'en trouvèrent aussi infectées. Mais ils firent plus d'éclat en Languedoc qu'en nul autre lieu. [1] On les y comprenoit tous sous le nom d'Albigeois, surtout dans les païs étrangers; de quoy je ne says si l'on marque assez la raison, non plus que du nom d'huguenots que nous

[1] Duchesne, t. V, p. 553, *a*.

donnons aux calvinistes. Car je ne voys point que les anciens marquent qu'ils ayent tiré leur origine de la province d'Albigeois. [1] Il y en a mesme qui marquent qu'elle estoit, dès le commencement du XII[e] siècle, dans quelques chasteaux du Périgord, d'où elle s'estoit répandue dans le païs.

Pierre, moine des Vaux-de-Cernay, au diocèse de Paris, qui a écrit l'histoire des guerres faites contre ces hérétiques, semble comprendre en divers endroits tout [2] le Languedoc sous le nom de terres des Albigeois. [3] Ils sont quelquefois appelez les Begguins, [4] quelquefois Bulgares ou Boulgres. La sainteté, la doctrine et les miracles de saint Bernard n'avoient pu étouffer cette malheureuse semence, et les abbez de son ordre y travaillèrent inutilement après luy.

[5] L'an 1206, un saint évesque d'Osme en Espagne, nommé Diègue ou Didaque, ayant fait un voyage à Rome pour obtenir du pape Innocent III, la permission de quitter son évesché, et ne l'ayant pu obtenir, passa, en s'en retournant, à Montpellier, accompagné de saint Dominique, alors chanoine de son église. Il y trouva Arnaud [Amauri] et frère Pierre de Chasteau-neuf, l'un abbé, et l'autre moine de Cisteaux, qui avoient commission du pape pour prescher contre les hérétiques. Ils estoient las de cet employ à cause du peu de fruit qu'ils y faisoient, parce que les hérétiques leur objectant toujours la mauvaise vie des ecclésiastiques, il eust fallu réformer le clergé avant que de travailler à la conversion des autres. Sur cela,

[1] Duchesne, t. V, p. 769, *a*. — [2] Pier. Cern., c. LXX, p. 636, 637. — [3] Freher, t. I, p. 279, 280. — [4] *Chron. Autiss.*, p. 102, 2. — [5] Pier. Cern., c. III, p. 557, 558; Puy Laur., c. VIII, p. 671, 672.

l'évesque Didaque leur conseilla d'abandonner toutes choses pour s'appliquer avec ardeur à la prédication; et de le faire, comme Jésus-Christ et les Apostres, dans une humilité et une pauvreté entière, allant à pied et ne portant avec eux ni or ni argent. Ils avouèrent qu'ils n'osoient pas commencer les premiers une chose si nouvelle; mais que si quelque personne d'autorité vouloit l'entreprendre, ils estoient prests de le suivre. Le saint évesque s'offrit aussitost à eux pour cela. Il renvoya tout son monde à Osme, et ne retenant auprès de luy que saint Dominique, il alla avec les abbez de Cisteaux qu'il avoit ramassez, attaquer l'orgueil de Sathan, avec toute sorte d'humilité, d'abstinence et de patience, allant à pied de ville en ville, pour y prescher la vérité. [1] Estant ensuite retourné à Osme pour y donner les ordres nécessaires, il y mourut avant que de pouvoir revenir en Languedoc, comme il en avoit le dessein.

[2] Quelque peine que pussent prendre les prédicateurs, ils faisoient peu de fruit contre des hérétiques obstinez, [3] favorisez par les seigneurs du païs, surtout par Raimond, comte de Toulouse, par Roger, vicomte de Béziers, et par Bernard Roger, comte de Foix, qui suivoient eux-mesmes la créance des hérétiques, ou, au moins, ne vouloient pas employer leur autorité contre eux.

[4] Pierre de Chasteau-neuf, bernardin, l'un des chefs de cette mission, avoit esté tué auprès de la ville de Saint-Gilles, [5] en l'an 1208; [6] de sorte que les autres

[1] Pier. Cern., c. VI, p. 561, *c*. — [2] P. 562, *a*. — [3] C. I, p. 555, *c*. — [4] C. VIII, p. 563. — [5] *Spicileg.*, t. IX, p. 567; t. XI, p. 486. — [6] Pier. Cern., c. VI, p. 562, *a*.

prédicateurs ne songeant plus qu'à se retirer, [1] les évesques du païs envoyèrent deux d'entre eux, Foulque de Toulouse et Navarre de Couserans, représenter au pape l'estat déplorable où estoient les provinces de Narbonne, de Bourges et de Bordeaux. Je pense qu'il y faudroit ajouter celle d'Auch, où sont Couserans et Cominge. Sur cela, le pape prit une voie qui véritablement ruina enfin l'hérésie dans ces provinces; mais ce ne fut qu'après une infinité de troubles, de guerres, de carnages, et de toutes sortes de maux et de crimes. [2] Car il écrivit partout pour susciter contre les hérétiques des capitaines et des soldats à qui il promettoit la rémission de leurs péchez. [3] Il souhaitoit particulièrement que le roi Philippe y allast en personne, ou y envoyast son fils. Mais Philippe s'en excusa sur les autres affaires qu'il avoit; [4] et jamais il ne voulut ni s'opposer à cette guerre, ni y prendre part.

XIV.

Les croisez conquestent une partie du Languedoc pour Simon de Montfort. Pierre, roy d'Arragon, tué.

[5] Les croisez se mirent en campagne vers la Saint-Jean, [6] non en 1208, comme ont écrit Rodrigue de Tolède [7] et une ancienne chronique; [8] mais en 1209, selon les meilleurs auteurs et le plus grand nombre;

[1] Pier. Cern., c. IX, p. 565. — [2] C. X, p. 566, 567. — [3] P. 566, 567. — [4] C. LXXXII, p. 656, *a*. — [5] C. XIV, p. 568, 569. — [6] *Hisp. ill.*, t. II, p. 129, *f*. — [7] Duchesne, p. 764, *c*. — [8] P. 568, *c*; 674, *c*. *Chron. Autiss.*, p. 103, 2; *Spicileg.*, t. II, p. 488; Catel, *Chron* 171

[1] et deux vieux vers faits sur la prise de Béziers, qui en fut le premier exploit, en sont une grande preuve. [2] Raimond de Toulouse, qui craignoit que cette tempeste ne vînt fondre sur luy, vint luy-même à Valence se joindre à l'armée des croisez, [3] avec lesquels il prit Béziers le 22 de juillet, [4] et Carcassonne le jour de l'Assomption, sur Roger ou plustost Raimond fils de Roger, vicomte de l'une et l'autre ville, neveu du comte de Toulouse.

[5] Par la capitulation de Carcassonne, ce vicomte demeura prisonnier jusqu'à l'entière exécution du traité; et il mourut de dyssenterie avant que d'avoir esté délivré. Il laissa un fils nommé Trincavel, qui voulut rentrer, sous saint Louis, dans les seigneuries de son père, [6] contre la cession faite par son père, en rendant Carcassonne, en faveur de celuy qui seroit choisi pour seigneur du païs conquis. [7] On tint donc conseil pour faire ce choix : le comte de Nevers et le duc de Bourgogne refusèrent l'un et l'autre de l'accepter. Enfin, deux évesques, quatre chevaliers, et l'abbé de Cisteaux, légat du pape, ayant pouvoir de toute l'armée de nommer celuy qu'ils jugeroient le plus propre, obligèrent Simon, comte de Montfort l'Amauri, à accepter cette charge, les uns par prières, et l'abbé par un commandement exprès qu'il luy en fit en qualité de légat.

[8] On remarque qu'Agnès, veuve de Raimond Roger, vendit, à Simon, Pézenas et d'autres terres que son

[1] Catel, *Chron.*, p. 160. — [2] Pier. Cern., c. xv, p. 569, *a*, *b*. — [3] C. xvi, p. 569, 570. — [4] Duchesne, p. 765, *a*, *b*. — [5] *B*; 675, *a*. — [6] Pier. Cern., c. xvi, p. 571. — [7] C. xvii, p. 572, *a*, *b*. — [8] Catel, *Lang.*, p. 647.

mari luy avoit laissées dès le mois de novembre 1209. [1] Et nous avons un acte par lequel R. Trincavel, fils d'un autre R. Trincavel, cède aussi à Simon, en juin 1211, tous les droits qu'il avoit ou pouvoit prétendre dans les vicomtez de Béziers, Carcassonne, Albi, Agde, Rodès ou Razès, et en quelque autre endroit que ce fust. [2] On prétend que ce R. ou Raimond (car on l'explique ainsi) Trincavel estoit le fils de Roger, vicomte de Béziers, etc. [3] Néanmoins, si Raimond Roger estoit encore en tutèle en 1203, comme on dit que cela est justifié par des actes, comment son fils pouvoit-il être en âge de faire des actes de cette importance en 1211? [4] Mais Guillaume de Puy-Laurens dit positivement que ce Trincavel n'avoit qu'environ seize ans en 1222. Seroit-ce point plutost un oncle de Raimond Roger, fils de Trincavel, ayeul de Raimond, ou quelque autre personne de cette famille?

[5] Pierre, roi d'Arragon, de qui relevoit Carcassonne, refusa long-temps d'en recevoir l'hommage de Simon, parce qu'il favorisoit les seigneurs de Languedoc. [6] Il le receut néanmoins l'an 1210, et luy laissa même entre les mains Jacques, son fils, avec promesse de le marier avec la fille de Simon; ce qui ne s'exécuta pas.

Après la prise de Carcassonne, la guerre dura plusieurs années. Raimond, comte de Toulouse, qui avoit d'abord uni ses armes avec celles des croisez, s'en sépara depuis, et leur donna ou sujet ou prétexte de

[1] *Franc-aleu*, p. 139. — [2] Catel, *Lang.*, p. 647. — [3] P. 643. — [4] Puy-Laur., c. xxxiv, p. 686, *c*. — [5] Pier. Cern., c. xxvi, p. 577, *a*. — [6] C. xlvii, p. 593, 596; Puy-Laur., c. xvi, p. 675, *c*.

l'attaquer comme ennemi de l'Église.[1] Pierre, roy d'Arragon, qui vint à son secours avec une puissante armée, fut défait devant Muret sur la Garonne, à cinq lieues au-dessus de Toulouse, en 1213, le jeudi 12 de septembre, et demeura mort sur la place.[2] Le chapitre de Cisteaux ne laissa pas d'ordonner des prières pour luy l'an 1276, comme pour un prince de bonne mémoire.

[3] Après cette grande victoire, les évesques taschèrent de porter ceux de Toulouse à la paix. Ceux-ci y témoignèrent de l'inclination; mais les évesques leur demandant deux cents ostages pour s'asseurer de leur parole, ils contestèrent long-temps pour n'en donner que soixante; et quand les évesques y eurent enfin consenti, ils ne voulurent plus en donner du tout, et rompirent ainsi le traité.[4] Néanmoins ils députèrent au pape dès la fin de 1213, et luy demandèrent comme une grâce d'estre receus dans l'Église, dont ils avoient esté séparez comme sectateurs ou fauteurs de l'hérésie.[5] Le comte de Cominge et Gaston, vicomte de Béarn, qui estoit dans la même cause, luy firent la même soumission; l'événement fait juger que les comtes de Toulouse et de Foix les imitèrent.

[1] Pier. Cern., c. LXXIII, p. 641, 643, etc.; *Chron. Autiss.*, p. 107, 2.— [2] Ms. G, 376. — [3] Pier. Cern., c. LXXIV, p. 643, 644. — [4] Raynald., an. 1214, art. 16. — [5] Art. 16.

XV.

Le légat Pierre et le concile de Montpellier donnent le comté de Toulouse à Simon.

[1] Le pape, pour consommer cette affaire, et quelques autres qui en dépendoient, envoya en Languedoc un légat, nommé Pierre de Bénévent, diacre cardinal. [2] Le pape Clément IV ne le qualifie que soudiacre et notaire, au commencement de l'an 1214, comme on le juge de divers actes adressez à luy et à d'autres par le pape sur sa légation, datez du mois de janvier de la seizième année de son pontificat : [3] car, quoyqu'Innocent eust esté élu le 8 ou le 9 de janvier 1198, [4] néanmoins il ne fut ordonné évesque que le 22 de février.

[5] Pierre estant venu en Languedoc, apparemment dès devant Pasques de l'an 1214, c'est-à-dire avant le 30 de mars, [6] les comtes de Cominge et de Foix, dépouillez de leurs terres comme hérétiques, vinrent aussitost luy demander grâce. Il les réconcilia tous, en recevant d'eux, pour gages de leur soumission à l'Église, quelques places fortes qu'ils tenoient encore. [7] Il paroist que le comte de Toulouse et d'autres soutinrent encore quelque temps la guerre; [8] mais environ cent mille croisez, qui arrivèrent vers la mi-avril, achevèrent ce que le légat n'eust pas fait seul.

[9] Le comte et les habitans de Toulouse ayant fait ser-

[1] Raynald., an. 1214, art. 14, 15. — [2] *Gall. chr.*, t. III, p. 582, 1, *a*. — [3] Raynald., an. 1198, art. 6, 7. — [4] Art. 12. — [5] Pier. Cern., c. LXXVII, LXXVIII, p. 647, 648. — [6] C. LXXVII, p. 647, *c*. — [7] *C*; p. 648. — [8] C. LXXVIII, p. 648, 649. — [9] Puy-Laur., c. XXIV, p. 680, *c*.

ment de se soumettre à la volonté du pape, ils donnèrent des ostages, et remirent le chasteau appellé de Narbonne, qui estoit la citadelle de Toulouse et la demeure du comte, entre les mains du légat, [1] qui le donna en garde, au nom de l'Église romaine, à Foulque, évesque de Toulouse, [2] et donna l'absolution à ceux de Toulouse, ce qui semble n'avoir pas esté approuvé de tout le monde.

[3] Nous avons encore deux actes non signez, dont le premier est fait à Narbonne, un mercredi du mois d'avril 1214. Raimond y promet d'obéir à tout ce que le pape et Pierre son légat luy ordonneront, offre pour cela son corps, et s'engage à faire son possible pour obliger son fils Raimond à soumettre aussi sa personne et ses terres au pape. [4] Par l'autre acte, qui n'est point daté, il déclare que, de sa pure volonté et sans y estre contraint par personne, il remet son corps et toutes les terres qu'il tenoit ou qu'il avoit cédées à son fils, à la volonté et au pouvoir du pape; et offre de se retirer en Angleterre, ou en tout autre lieu que le légat luy voudra marquer, jusqu'à ce qu'il se puisse aller présenter au pape et implorer sa miséricorde. [5] Par ce moyen, il se fit une trève à l'égard de la ville de Toulouse et des autres païs soumis. [6] Car la guerre dura encore en quelques endroits jusque dans l'hiver suivant. [7] Le légat passa une grande partie de cette année en Arragon, [8] sans doute pour y establir le

[1] Puy-Laur., c. XXIV, p. 681, *a*. — [2] Pier. Cern., c. LXXXII, p. 655, *e*. — [3] Catel, *Toul.*, p. 300. — [4] P. 300, 301. — [5] Puy-Laur., c. XXV, p. 681, *b*. — [6] Pier. Cern., c. LXXIX, LXXX, p. 649, 654. — [7] C. LXXX, p. 654, *a*. — [8] Mariana, t. XII, c. III, p. 560, 561.

roy Jacques, fils de Pierre. [1] A son retour, il tint un grand concile à Montpellier, [2] quinze jours après Noël, en 1215, [3] où, d'un commun consentement de tous les évesques, abbez et autres ecclésiastiques, Simon, comte de Montfort, fut choisi pour seigneur de Toulouse et des autres terres conquises, comme le plus capable de faire honneur à l'Église, de maintenir le païs en paix, et d'en extirper l'hérésie.

[4] Comme le légat ne pouvoit rien faire sans le pape, l'assemblée envoya à Rome Girard, archevesque d'Embrun, pour supplier le pape de confirmer le choix fait du comte de Montfort. [5] Pierre des Vaux-de-Cernay semble dire que ce ne fut qu'après ce concile que le chasteau de Narbonne fut mis par ceux de Toulouse entre les mains de l'évesque pour le garder au nom du légat. [6] Nous avons un acte fait à Toulouse le 21 février 1215 (*octavo die exitus februarii* 1214), par lequel on voit que le légat avoit depuis peu en son pouvoir douze des capitouls de la ville, au nom de tout le corps de ville. Raimond y est encore qualifié comte de Toulouse.

[7] Le pape approuva l'élection que le concile de Montpellier avoit faite de Simon. Il luy écrivit le 2 d'avril avec de grands éloges, et il luy remit toutes les terres qui estoient en la garde du légat, avec leurs droits et leurs revenus; mais seulement pour les garder jusqu'au concile général qui se devoit tenir cette année même.

[8] Louis, fils de Philippe-Auguste, avoit pris la croix dès le mois de février 1213, pour venir faire la guerre

[1] Pier. Cern., c. LXXX, p. 654, *a*. — [2] C. LXXXI, p. 654, *b*. — [3] *Ibid.*, *c*. — [4] P. 655, *a*. — [5] *Ibid.*, *b*. — [6] Catel, *Toul.*, p. 302, 303. — [7] P. 303, 304. — [8] Pier. Cern., c. LXVIII, p. 632, *b*.

aux Albigeois, [1] et son départ avoit esté arresté pour la Quasimodo de la même année. [2] Mais la guerre d'Angleterre l'ayant retenu, [3] il ne put accomplir son vœu qu'en 1215. Il partit de Lyon avec un grand nombre de personnes qui l'accompagnoient, le lendemain de Pasques, c'est-à-dire le 20 d'avril. [4] Simon le vint trouver à Vienne, et le légat Pierre, de Valence. [5] Pierre craignoit que Louis, comme fils du roy, seigneur souverain de tous les Estats conquis qu'il tenoit en sa main, n'en voulust disposer d'autorité. Mais Louis, qui estoit un prince extrêmement doux et plein de bonté, luy asseura qu'il ne feroit rien que par son avis. [6] Ils vinrent à Saint-Gilles, et Simon y receut les lettres du pape qui luy donnoient la garde des païs conquis jusqu'au concile.

[7] Ceux de Narbonne, quoyque sujets, au moins en partie, à leur archevesque, ayant assisté les hérétiques en diverses occasions, Louis en emmena par force plusieurs habitans à Carcassonne pour ostage de la fidélité des autres, et, par le conseil du légat, les obligea d'abattre leurs murailles, malgré l'opposition de l'archevesque. [8] On résolut la même chose pour Toulouse et pour quelques autres places. [9] Louis estant à Carcassonne, le légat l'y vint rejoindre, et, dans une grande assemblée, mit les païs conquis entre les mains de Simon, [10] qui envoya aussitost Guy, son frère, prendre possession de Toulouse, recevoir le serment des habitans, et les obliger à abattre leurs murailles;

[1] Pier. Cern., p. 633, *b*. — [2] *Ibid.*, *b*. — [3] C. LXXXII, p. 655, *b*, *c*. — [4] *Ibid.*, *c*. — [5] *C;* 656, *a*. — [6] P. 656, *a*, *b*. — [7] P. 657, *b*, *c*; Catel, *Chron.*, p. 172; *Gall. chr.*, t. I, p. 378, 2, *b*, *c*. — [8] Pier. Cern., c. LXXXII, p. 657, *c*. — [9] *Ibid.*, *c*. — [10] P. 658, *a*.

à quoy ils obéirent malgré eux. [1] Le légat remit de même le chasteau de Foix à Simon, qui aussitost y mit garnison; [2] ensuite de quoy Louis avec le légat, le comte de Montfort et tous les croisez, vinrent à Toulouse, d'où Louis partit pour s'en retourner en France, et le légat pour aller à Rome.

XVI.

Règlement du concile de Latran sur le Languedoc et le marquisat de Provence.

[3] Le concile de Latran, qui devoit régler absolument les affaires du Languedoc, se tint la même année 1215, au mois de novembre. Raimond, comte de Toulouse, s'y trouva avec son fils de même nom, [4] qui y vint, déguisé, d'Angleterre, [5] où il s'estoit retiré auprès du roy Jean, son oncle. [6] Raimond avoit eu, avant l'an 1194, une seconde femme, nommée Béatrix, sœur du vicomte de Béziers, dont il avoit eu une fille, [7] nommée Clémence, [8] mariée en secondes noces à Pierre Bermond, seigneur de Salve, [9] fils de Bernard d'Anduse sur le Gardon, au diocèse de Nismes. [10] Ce Pierre Bermond prétendoit qu'au défaut de son beau-père, Toulouse et tout ce qui en dépendoit luy devoit appartenir : parce que Raimond le jeune, fils unique du comte de Toulouse, estoit né de Jeanne d'Angleterre, que le comte avoit épousée, quoyque ce fust

[1] Pier. Cern., c. LXXXII, p. 658, *a*. — [2] *Ibid.*, *a*, *b*. — [3] C. LXXXIII, p. 658, *c*. — [4] Puy-Laur., c. XXVI, p. 681, *c*. — [5] C. XXV, p. 681, *c*. — [6] C. V, p. 370, *a*. — [7] Catel, *Toul.*, p. 223. — [8] Puy-Laur., c. V, p. 670, *a*. — [9] Duchesne, p. 734, *b*. — [10] *Ibid.*, *c*.

sa parente au troisième degré, estant encore lié avec Béatrix [1] qu'il avoit obligée de se faire ermite, et qui vivoit encore alors; [2] et qu'ainsi il n'estoit point légitime, ni capable de succéder.

Pierre ayant un droit si manifeste, si l'on eust voulu considérer en cette affaire l'ordre légitime de la succession, [3] et ayant toujours d'ailleurs fait profession d'estre attaché à la foy catholique, au saint-siége [4] et même à Simon de Montfort, [5] il avoit cru pouvoir écrire d'Anduse au pape, dès le 20 décembre, apparemment en 1214, pour le prier de le maintenir dans son droit, en se remettant néanmoins à ce qu'il ordonneroit, [6] et il ne manqua pas encore d'aller à Rome pour le soutenir devant le concile. [7] Le comte de Foix y fut aussi pour demander d'estre rétabli dans ses Estats; et Guy de Montfort y fut pour le comte Simon son frère.

Nous n'avons point les actes de ce qui se passa dans le concile sur cette affaire. [8] On sçait seulement que les avis de quelques prélats allèrent à rétablir les comtes de Toulouse et de Foix dans leurs seigneuries. Mais le pape et la pluspart des autres s'y estant opposez, on ordonna par la sentence, que nous avons encore, conceuë au nom du pape, qu'estant certain par une longue expérience que la foy ne pouvoit pas subsister dans le païs tant que Raimond en seroit maistre, il en seroit absolument exclus pour jamais, et seroit obligé d'aller demeurer autre part, en quelque lieu propre à pleurer ses fautes; qu'on luy donneroit néanmoins

[1] Duchesne, p. 560, *a*, *b*. — [2] P. 734, *c*. — [3] *Ibid.*, *c*. — [4] P. 735, *a*. — [5] P. 734, 735. — [6] Puy-Laur., c. xxvi, p. 681, *c*. — [7] Pier. Cern., c. lxxxiii, p. 658, *c*. — [8] *C;* p. 659, *a;* Duchesne, p. 770, *c; Spicileg.*, t. VII, p. 210, 211.

quatre cents marcs d'argent tous les ans pour subsister; que sa femme, sœur du feu roy d'Arragon, reconnue généralement pour une princesse très-catholique, jouiroit de toutes les terres à elle assignées pour son douaire; que Montauban, Toulouse et généralement tout le païs conquis par les armes des croisez, seroient donnez au comte de Montfort, [1] et à ses héritiers [2] pour les tenir de ceux à qui l'hommage en appartenoit; et que les autres terres non conquises par les armes seroient gardées, au nom de l'Église, par des personnes fidèles, et données, ou en tout ou en partie, à Raimond le fils, lorsqu'il seroit en âge, s'il se montroit digne de cette grâce.

[3] Cette résolution du concile estoit conforme au canon qui y fut fait, qu'y ayant des hérétiques dans un païs, si le seigneur temporel, averti par l'Église d'y donner ordre, néglige de le faire, il sera excommunié par les évesques; et s'il ne satisfait pas ensuite dans l'an, le pape absoudra ses vassaux de la fidélité qu'ils luy doivent, et donnera sa terre aux catholiques qui en pourront chasser les hérétiques.

[4] Les terres qui devoient estre pour Raimond le fils, estoient celles que le comte de Toulouse avoit en Provence, et à cause desquelles il se qualifioit marquis de Provence. [5] On voit dans un partage fait en 1125, entre Alphonse, comte de Toulouse, et Raimond, comte de Barcelonne, qui avoit épousé les deux sœurs Faydide et Dulcie, filles et héritières de Gilbert, comte de Provence, on voit, dis-je, par cette pièce, qu'Al-

[1] Duchesne, p. 770, *c*. — [2] *Spicileg.*, t. VII, p. 211. — [3] Raynald., an. 1216, art. 35. — [4] Pier. Cern., p. 659, *a*. — [5] Catel, *Toul.*, p. 188, 190.

phonse cède à Raimond tout ce qui est entre la Durance jusqu'à sa source, le Rhône, les Alpes et la mer, avec la moitié d'Avignon et de quelques autres places; et que Raimond cède à Alphonse l'autre moitié d'Avignon et des mêmes places, Beaucaire au deçà du Rhône, le chasteau de Valabrègue, qui est dans une isle du Rhône près de Beaucaire, et tout ce que comprenoit la Provence, depuis la Durance jusqu'à la rivière *de Ycia;* ce que Catel semble entendre de l'Isère qui est aujourd'hui plus qu'au milieu du Dauphiné, [1] et l'Isère est nommée expressément dans un accord fait, l'an 1195, entre les comtes de Toulouse et de Forcalquier.

[2] Ces terres, que Raimond avoit en Provence, furent aussi commises par Innocent à Simon. Pour celles qui luy estoient données en propriété, je ne vois point qu'elles soient marquées expressément. Autant qu'on en peut juger par l'histoire des Albigeois, c'estoit à peu près tout ce que comprend aujourd'hui le Languedoc, à la réserve peut-estre du Vivarais, qui, estant de l'archevesché de Vienne, pouvoit aussi estre de l'empire; et de la seigneurie de Montpellier tenue par le roy d'Arragon sous l'évesque et la couronne de France. Il paroît qu'outre cela, il avoit au moins une partie du Quercy, du Rouergue, du Périgord, du Limousin et de l'Agenois. [3] Le vicomte de Béziers tenoit des terres en fief du comte de Toulouse dans les vicomtés de Béziers, Carcassonne, Albi, Agde, Rodès et Lodève.

[4] On voit, par une lettre de l'an 1218, que Simon

[1] Ms. B, 179. — [2] Pier. Cern., c. LXXXIII, p. 659, *b*. — [3] *Hist. de Béarn*, p. 759. — [4] Duchesne, p. 854, *a*.

avoit promis au pape trois deniers de cens annuel pour chaque maison du païs qu'on lui donnoit, quoyque cela ne soit pas porté par la sentence d'Innocent.

XVII.

Philippe-Auguste reçoit l'hommage de Simon. — Le Languedoc se révolte. — Simon est tué. — Amauri, son fils, est secouru par Louis.

[1]Quand Simon eut sceu le résultat du concile de Latran, il vint trouver Philippe-Auguste pour luy faire hommage des terres qui relevoient de la couronne de France. Philippe le reçut avec beaucoup d'honneur, et luy donna, pour luy et ses héritiers, l'investiture de Toulouse, du duché de Narbonne et des autres terres qui relevoient de luy. [2]Nous avons encore l'acte de cet hommage, qui spécifie le duché de Narbonne, le comté de Toulouse et les vicomtés de Béziers et Carcassonne. Il est daté du Pont de l'Arche, en 1216, ce qui marque que ce n'estoit qu'après Pasques.

[3]Il estoit à Lyon, avec Philippe, vers le 25 d'avril, [4]et il vint à Paris au commencement de may, receu par toutes les villes avec des honneurs extraordinaires. Mais ni l'estime des hommes, ni l'autorité d'un concile général, ni l'appuy d'un pape, ni l'investiture du roy ne purent pas luy conserver ce que Dieu ne luy avoit pas donné; et il commença à perdre ses conquestes dans le temps qu'il commençoit à s'en croire possesseur.

[1] *A;* Duchesne, p. 771, *a.* — [2] Ms. B, 143. — [3] Matth. Par., p. 280, *f; Chron. Autiss.*, p. 109, 1. — [4] P. 108, 2.

[1] Avant qu'il fust revenu de la cour de France, le jeune Raimond, qui de Rome estoit venu en Provence, pendant que son père s'estoit retiré en Espagne, s'estant ligué avec ceux d'Avignon, de Tarascon et de Marseille, et quelques seigneurs de Provence, se rendit sans peine maistre d'Avignon, du païs de Venaissin et des terres d'au delà du Rhône, et passa ensuite dans le royaume de France; car nous verrons dans la suite que tout ce qui est au delà du Rhône estoit censé de l'empire. Il entra dans Beaucaire, où les habitans l'avoient appellé, et assiégea les gens de Simon dans le chasteau.

Il n'est point nécessaire de marquer en détail la suite de cette guerre. Il suffit de sçavoir que presque tout le païs se révolta contre Simon; [2] que Raimond le père rentra dans Toulouse au mois de septembre 1217, et que Simon l'y estant venu assiéger dès le mois d'octobre, y fut enfin tué le 25 de juin 1218, au bout de près de neuf mois que le siége avoit duré, laissant à Amauri, son fils aisné, le titre de comte de Toulouse, avec le soin d'une grande guerre pour laquelle il manquoit de forces.

Le pape Honoré III, qui avoit succédé, en 1216, à Innocent, ne cessa point de faire ce qu'il pouvoit en faveur d'Amauri, comme on le voit par les lettres qui nous en restent encore. [3] Il écrivit à Philippe-Auguste et à Louis, dès le 12 et 13 d'aoust 1218, pour les prier de l'assister de leurs armes. [4] Il luy confirma le 17 du mesme mois, pour luy et ses héritiers, tout ce qui

[1] Pier. Cern., c. LXXXIII, p. 659, *b*; Puy-Laur., c. XXVII, p. 682, *a*. — [2] Pier. Cern., c. LXXXVI, p. 664, *c*; Puy-Laur., c. XXX, p. 683, 684. — [3] Duchesne, p. 851, 852. — [4] P. 853, 854.

avoit esté donné à son père. [1] Philippe luy ayant demandé la protection du saint-siége pour luy et les siens, il en prit occasion, en luy répondant, le 5 de septembre, de l'exhorter encore à soutenir la foy dans le Languedoc. [2] Il destina pour cela, par une lettre qu'il écrivit le même jour à tout le clergé de France, une partie de l'argent qui se levoit pour la terre sainte, [3] et, par une autre du 7, addressée à Philippe, il y ajouste l'argent que Louis, et ceux qui l'avoient assisté contre l'Angleterre, devoient payer pour cela. [4] Et sçachant qu'on vouloit persuader au roy de faire quelque nouvelle disposition touchant le comté de Toulouse contre l'investiture qu'il en avoit donnée à Simon et à Amauri, son fils, dit le pape, il luy écrivit le 15 de may 1219, pour luy représenter que cela seroit contre son honneur, etc.

[5] Philippe, sans attendre les lettres du pape, se prépara, dès l'an 1218, à secourir Amauri. [6] Il n'avoit néanmoins encore rien exécuté au commencement de may de l'année suivante. [7] Mais enfin Louis partit en personne, par ordre de son père, la même année 1219, [8] vers l'Ascension, avec le comte de Bretagne et un grand nombre de croisez. Il prit d'abord Marmande à l'entrée de l'Agenois; et vint de là, sans s'arrester, mettre le siége devant Toulouse, le 17 de juin. Mais n'ayant pu prendre la ville en quarante-cinq jours de siége, soit par la trahison de quelques-uns des siens, soit autrement, il se contenta d'avoir accompli, et au delà, les quarante jours ordonnés pour gagner les in-

[1] Duchesne, p. 854, *b*. — [2] P. 855. — [3] P. 856. — [4] P. 852, 853. — [5] P. 855, *a*. — [6] P. 853, *a*. — [7] P. 685, *a*, *b*; 773, *a*, *b*; 590, *b*; *Spicileg.*, t. II, p. 507; Matth. Par., p. 309, *c*. — [8] P. 92, *a*; 246, *b*.

dulgences de la croisade, et se retira le 1er d'aoust. [1] La guerre continua toujours depuis, mais avec désavantage pour Amauri.

[2] L'an 1222 Bernard Roger mourut d'un ulcère, au mois de juillet, et Raimond fut emporté le mois suivant par une mort subite, qui luy osta d'abord la parole; de sorte que, quoyqu'on prétende qu'il avoit donné quelque marque de pénitence, néanmoins jamais les papes ne voulurent permettre que son corps fust mis en terre. [3] Catel rapporte beaucoup de particularitez de sa mort et de ce qu'il pouvoit avoir fait de bon durant sa vie, tirées d'une enqueste faite en 1247, par ordre d'Innocent IV. Mais je ne sçay si l'on peut dire qu'il ne soit mort qu'au mois d'aoust, [4] puisque, dès le 16 de juin, son fils écrivit de Montpellier à Philippe-Auguste pour le prier que, par son moyen, il pust estre rétabli dans l'union de l'Église et dans les biens qui luy appartenoient héréditairement. [5] La mort de ces deux comtes ne donna point la paix à la province. Roger Bernard et le jeune Raimond, leurs fils, continuèrent la guerre. Mais nous remettons à en parler en un autre endroit (§ 80). [6] Raimond estoit né de Jeanne d'Angleterre, en 1197.

[1] Duchesne, p. 684, 685. — [2] P. 686, *b*; 773, *c*. — [3] Catel, *Toul.*, p. 316, 317. — [4] *Invent.*, t. V, *Toul.*, 3, pièce 54. — [5] Duchesne, p. 686, *b*, *c*. — [6] Roger de Hov., p. 438, 1, *d*.

XVIII.

Mort de Philippe-Auguste. — Ses enfans.

[1] La trève faite entre la France et l'Angleterre, en 1214, devant finir à Pasques, en 1220, [2] elle fut renouvellée la même année 1220, vers le 22 février, pour quatre ans, [3] jusques à Pasques de l'an 1224.

Je ne sçay pourquoy les auteurs disent que cette trève estoit pour le Poitou.

[4] L'an 1223, Philippe-Auguste mourut à Mantes, le 14 de juillet. [5] On luy fit une pompe fort magnifique à Saint-Denys, y ayant alors un grand nombre d'évesques assemblez à Paris pour tenir un concile sur l'affaire des Albigeois. [6] Il y avoit, entre autres, six archevesques : de Reims, de Sens, de Bourges, de Tours, de Rouen et de Lyon ; Bertrand, légat du pape en Albigeois ; Pandolfe, évesque de Norwich en Angleterre, Guillaume, évesque de Paris, et Guillaume, évesque de Chalons, comte du Perche, [7] et dix-sept autres évesques. Jean, roy de Jérusalem, s'y trouva aussi.

Outre Louis, qui succéda à la couronne, Philippe laissa encore quelques autres enfans : Philippe, Pierre-Charlot et Marie. [8] Philippe, né sur la fin de l'an 1200, et Marie, née cinq ans auparavant ; [9] ils estoient nez d'Agnès, fille du duc de Méranie, c'est-à-dire, selon quelques-uns, de Stirie, à cause du chasteau de Méran,

[1] *Hist. Norm.*, p. 1064, *d.* — [2] *Spicileg.*, t. VIII, p. 568; Wals., p. 463, *f.* — [3] Duchesne, p. 255. — [4] P. 249, 250, 284, *b*; 257, *a*, *b.* — [5] P. 61, *a*; 251, *b.* — [6] P. 67, *a*; 251, 252. — [7] Ms. D, 428, 1. — [8] Roger de Hov., p. 461, 1, *c.* — [9] Ms. D, p. 159; *Regist. Ms.*, p. 691.

où les ducs de Stirie faisoient alors leur résidence. [1] Rigord le qualifie duc de Méranie et de Bohème, marquis d'Istrie; [2] d'autres, duc de Genest en Allemagne; [3] d'autres, comte de Moravie, ayeul de sainte Élizabeth de Thuringe et père de sainte Hedwige. [4] Vigner parle amplement de ces ducs de Méranie en Istrie. Il le faut voir. [5] Philippe avoit épousé cette Agnès, que Rigord appelle Marie, au mois de juin 1196, après avoir répudié Ingeburge de Danemark. [6] Mais le pape Innocent III, à la prière de Philippe-Auguste, déclara ses enfans légitimes, et ordonna que le défaut de leur naissance ne leur pourroit nuire en quoy que ce fust : ce qu'il fit pour l'honneur de la dignité royale et la nécessité de la France, ne doutant pas, dit-il, que le pape ne pust légitimer pour les effets civils, puisqu'il le pouvoit pour les actes spirituels et les dignitez de l'Église, qui demandent bien plus de qualitez, *majorem idoneitatem*, principalement ne le faisant qu'à la prière d'un prince qui ne reconnoissoit personne audessus de luy qui eust ce pouvoir, hors le pontife romain. Il jugea la cause de ces enfans d'autant plus favorable, que Philippe n'avoit épousé leur mère qu'après avoir esté séparé d'Ingeburge par une sentence ecclésiastique, quoyque cassée dans la suite et déclarée nulle. Cette bulle est du 2 novembre 1201. [7] Elle déplut alors à beaucoup de personnes. Elle mérite d'estre imprimée si elle ne l'est pas. [8] Philippe voulut qu'elle fust confirmée par les évesques; et on garde encore au thrésor des chartes les lettres qui en furent faites

[1] Rigord, p. 40, *a*. — [2] Roger de Hov., p. 432, *a*. — [3] Pistor., t. I, p. 790, *b*. — [4] *Bibl. hist.*, t. III, p. 327. — [5] Rigord, p. 40, *a*. — [6] Ms. D, p. 159. — [7] Rigord, p. 44, *c*. — [8] Ms. D, p. 160.

par ceux de Sens, Bourges, Paris, Troyes, Meaux, Orléans, Clermont, Auxerre, Laon, Beauvais, Noyon, Térouenne et Soissons. [1] J'ay celle de Robert, évesque de Clermont, datée du mois de janvier 1201 (c'est 1202), tirée des registres des chartes, marquez par alphabet, registre M, huitième tiroir. [2] Les autres sont au même endroit, et l'on voit qu'elles ont esté faites dans des conciles, puisque les évesques des provinces de Reims et de Sens les datent de leur métropole. [3] La lettre d'Innocent III à Guillaume de Montpellier est fort considérable sur cette légitimation, dont elle parle amplement.

[4] Marie, ainsi légitimée, fut accordée à Artus d'Angleterre, comte de Bretagne. Mais Artus ayant esté pris en 1206, et tué peu après, Marie fut donnée, en 1206, à Philippe, comte de Namur, frère de Baudoin, empereur de Constantinople, et puis à Henri, appellé par les uns duc de Louvain ou de Brabant, et par les autres duc de Lorraine, parce que le Brabant s'appeloit aussi Lorraine, ou au moins Lothier.

[5] Philippe, frère de Marie, épousa Mathilde, fille unique de Renaud, comte de Dammartin, et d'Ide, héritière de Boulogne; et il y a deux traitez de ce mariage, l'un du mois d'aoust 1201, et l'autre du mois de septembre 1211. [6] Par un autre traité du mois de may 1210, Renaud, pour satisfaire à ce qu'il devoit donner à son gendre en faveur de ce mariage, luy as-

[1] *Regist.* Ms., p. 691. — [2] P. 627 — [3] *Libertez*, c. VII, § 3, p. 224, 226. — [4] Du Tillet, p. 102, 102. — [5] P. 104; *Invent.*, t. III, *Boulog.* 1, pièce 1. Nous ne trouvons pas dans l'inventaire du *Trésor des Chartes* le second traité de 1211. Édit. — [6] *Regist.* 31. Le registre 31 du *Trésor des Chartes* ne contient pas ce traité de 1210; mais il existe en original et est indiqué dans l'inventaire, t. III, *Boulog.* 1, pièce 8. (Édit.).

signe le comté d'Aumale et tout ce qu'il tenoit dans le païs de Caux, hors Lillebonne et Alisi.

Nous parlerons souvent de ce Philippe, comte de Boulogne. [1] Il fut chevalier en 1222, à la Pentecoste. [2] Néanmoins il ne jouissoit pas encore du comté de Boulogne au mois de mars suivant, 1222 [v. s.], et c'estoit Louis, son frère, qui en prenoit soin comme seigneur de ce fief. [3] Philippe ne fit son entrée à Boulogne qu'après la mort de son père. Il fut nommé Hurepel [4] et le Velu, *Hirsutus*.

[5] Pierre-Charlot naquit vers l'an 1209, puisqu'il estoit à peine dans sa quinzième année, lorsque Guillaume le Breton, son précepteur, luy adressa sa Philippide avant Pasques 1224. [6] On n'en sçait point la mère; mais il estoit asseurément bastard, et on a encore l'acte de sa légitimation par Honoré III. [7] Il estoit déjà thrésorier de Saint-Martin de Tours à quinze ans. [8] Il fut depuis fait évesque de Noyon en 1240; et ayant suivi saint Louis en Orient, il y mourut le 9 d'octobre 1249.

XIX.

Estat de la France à la mort de Philippe-Auguste. — Ses principaux princes.

Philippe-Auguste laissa en mourant le royaume en paix, hormis du costé du Languedoc, où Raimond de Toulouse et Amauri de Montfort continuèrent tou-

[1] Ms. D, p. 428, 1. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 643. — [3] P. 647. — [4] Oudegherst, c. CVI, p. 175, 2. — [5] Duchesne, p. 256, *b*; 259, *b*. — [6] Du Tillet, p. 102, 103. — [7] Duchesne, p. 256, *a*. — [8] P. 262, *b*; *Gall. christ.*, t. III; Ms. D, p. 480.

jours la guerre. Il avoit, comme nous avons dit, continué la trève avec les Anglois, [1] après avoir conquis sur eux la Normandie, le Perche, le Maine, l'Anjou, l'Auvergne, le Berri, et même, s'il en faut croire Matthieu de Westminster, le Poitou, le Limousin et l'Angoumois. Néanmoins nous verrons qu'au moins l'entière conqueste de ces provinces fut l'ouvrage de son fils. Ainsi les Anglois pouvoient avoir encore en France le Poitou avec tout ce que nous comprenons sous le gouvernement de Guienne, à la réserve de ce que les comtes de Toulouse y possédoient.

[2] Il semble aussi que le comte de La Marche, alors très-puissant, fust plutost dans l'hommage de l'Angleterre que de la France. Il s'appeloit Hugues le Brun de Lusignan. [3] Il avoit fiancé autrefois Isabelle, fille et héritière d'Aimar, comte d'Angoulesme; et ils s'estoient promis la foy l'un à l'autre, et Aimar luy avoit mis sa fille entre les mains. Ils ne s'estoient pas néanmoins mariez encore à la face de l'Église, à cause du bas âge d'Isabelle. Jean, roy d'Angleterre, eut envie de l'épouser; et Aimar, préférant cette alliance, l'osta au comte de La Marche en l'an 1200, et la mit entre les mains de Jean, qui l'épousa solennellement à Angoulesme, [4] en même temps qu'il faisoit demander la princesse de Portugal, [5] luy donna Bordeaux pour son douaire, [6] la fit couronner à Westminster le 8 d'octobre, et en eut le roy Henri III, son successeur, avec plusieurs autres enfans. [7] Néanmoins ils ne s'aimèrent jamais,

[1] Matth. West., p. 176, *f*. — [2] Duchesne, p. 255, *b*. — [3] Roger de Hov., p. 457, *b*; Rad. de Dicet., p. 707, *f*. — [4] Rad. de Dicet., p. 707, *e*, *f*. — [5] Duchesne, p. 255, *b*. — [6] Rad. de Dicet., p. 707, *g*. — [7] Matth. Par., p. 244, *d*.

[1] et Jean estant mort, Isabelle, sans demander le consentement du roy Henri, son fils, ni de son conseil, passa en France et y épousa, en 1221, le comte de La Marche, qui se saisit aussitost par les armes de quelques places que Henri avoit en Poitou, c'est-à-dire, peut-estre, du comté d'Angoulesme, que l'on comprenoit alors sous le Poitou.

Cette reine comtesse (car c'est le titre que l'on donna depuis à Isabelle) fera une partie considérable de la suite de l'histoire. La Flandre, plus célèbre par ses révoltes que par ses richesses, [2] obéissoit alors à la France. Baudoin, premier empereur de Constantinople entre les Latins, n'avoit laissé que deux filles, Jeanne et Marguerite. [3] Jeanne, l'aisnée, épousa Fernand ou Ferrand, fils de Sanche, roy de Portugal, et luy apporta le comté de Flandre en l'an 1211, Mathilde, sœur de Sanche et veuve de Philippe, autrefois comte de Flandre, ayant procuré ce mariage à son neveu auprès de Philippe-Auguste. Mais Ferrand ayant suivi le parti des Anglois, fut pris à la bataille de Bovines, et enfermé à Paris dans la tour du Louvre, et ne put recouvrer sa liberté que sous saint Louis. Ses sujets estoient cependant gouvernez par la comtesse sa femme.

La Bourgogne et la Bretagne estoient aussi alors paisibles sous le gouvernement de Hugues IV et de Pierre, princes de la maison de France. [4] Car Hugues, qui fut duc de Bourgogne depuis l'an 1218 jusqu'en 1273, [5] estoit descendu de Robert, fils du roy Robert,

[1] Wals., p. 464, *a*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 569. — [2] Duchesne, p. 295, *a*. — [3] Meyer, p. 64, 2; *Spicileg.*, t. II, p. 494; t. VII, p. 552. — [4] Du Tillet, p. 65. — [5] P. 64.

et frère de Henri Ier, qui luy donna le duché de Bourgogne. [1] Pierre estoit cadet de la maison de Dreux et petit-fils de Robert, comte de Dreux, fils du roy Louis le Gros. Voicy comment il devint comte de Bretagne.

[2] Conan, qui tenoit ce païs vers l'an 1160, n'eut qu'une fille, nommée Constance. Elle fut mariée à Geoffroy, fils de Henri, roy d'Angleterre, et en eut Artur ou Artus et Éléonor. Jean, frère de Geoffroy, estant devenu roy d'Angleterre, se saisit d'Artur et d'Éléonor. En 1202, soit de peur qu'ils ne luy disputassent la couronne comme estant fils de son frère aisné, soit pour d'autres raisons, il fit mourir Artur à Rouen, et retint Éléonor prisonnière à Bristol, en Angleterre, où elle mourut l'an [1241]. Constance se maria à Gui, frère d'Émeri, vicomte de Thouars, et mourut en l'an 1201. Elle eut de Gui une fille, nommée Alix, et ce fut elle qui, ayant épousé Pierre, frère de Robert, comte de Dreux, luy apporta par ce mariage le comté de Bretagne. [3] Pierre l'avoit déjà épousée le dimanche 27 janvier 1213, comme on le juge par le sceau qui pend à un acte qu'il fit ce jour-là, où il joint les armes de Bretagne à celles de Dreux. Il y fait hommage lige à Philippe-Auguste, jure de luy estre fidèle toute sa vie, et promet de ne recevoir les hommages des Bretons qu'à condition qu'ils prendront le parti du roy, s'il manque au service qu'il luy doit, etc. [4] Il n'y prend point la qualité de comte de Bretagne, et la laisse à Gui de Thouars, son beau-père. [5] Mais on voit, par Guillaume le Breton, qu'il fut en possession de la Bretagne dès la

[1] Du Tillet, p. 77. — [2] P. 81; d'Argentré, l. III et IV; *Spicileg.*, t. VII, p. 599; Duchesne, p. 55, *b*. — [3] *Hist. de Dreux*, p. 327. — [4] P. 328. — [5] Duchesne, p. 55, *b*.

même année. Ce Pierre est appellé Mauclerc par les historiens.

XX.

De Thibaud, comte de Champagne. — Ses cousines luy disputent le comté ; elles sont condamnées par les pairs.

Thibaud, comte de Champagne, n'estoit pas prince du sang comme le comte de Bretagne ; mais il n'estoit pas moins proche parent du roy, et ne luy estoit pas moins obligé.[1] Car Alix, mère de Philippe-Auguste, estoit sœur de son ayeul Henri, comte de Champagne ; et le même Henri avoit épousé Marie, sœur de Philippe-Auguste,[2] dans la mort de laquelle on vit la grandeur humaine étrangement abaissée.

[3] Ce Henri fut surnommé le Large, à cause de ses libéralitez envers les pauvres et les églises.[4] Il eut deux fils de Marie de France : Henri et Thibaud. Henri fut comte de Champagne après son père. Il accompagna Philippe-Auguste en Orient, l'an 1190, et, comme il n'avoit point d'enfans,[5] il ordonna que, s'il ne revenoit point de ce voyage, toutes ses terres demeureroient à Thibaud, son frère.[6] Estant en Orient, il épousa l'héritière du royaume de Jérusalem, Isabelle,[7] fille du roy Amauri, et sœur de Baudoin le Lépreux. Cette Isabelle, mariée au seigneur de Touron,[8] l'avoit quitté contre toutes les règles, en l'an 1190, pour épouser Conrad, marquis de Montferrat,[9] dont elle estoit veuve

[1] Du Tillet, p. 95. — [2] Thom. Cantiprat., l. I, c. VII, § 7, p. 31. — [3] Joinville, p. 19. — [4] N. 5, p. 375. — [5] Ms. B, 3 ; *Invent.*, t. II, *Champ.*, XIV, pièces 1-36. — [6] Sanut., l. III, part. X, c. VII, p. 200, *c.* — [7] Part. VI, c. XXIV, p. 172, *c, d.* — [8] Part. X, c. III, p. 197, *b, c.* — [9] C. VII, p. 100, *b, c.*

lorsqu'elle épousa Henri, l'an 1192. [1] Mais le seigneur de Touron estoit encore vivant; [2] c'est pourquoy Henri en ayant eu deux filles, Alix et Philippe, on soutint qu'elles estoient illégitimes et incapables de luy succéder; [3] et ce fut peut-estre par cette raison autant que par le désir de retourner en France, que Henri ne voulut point prendre la couronne ni le titre de roy de Jérusalem.

[4] Henri estant mort en Orient, où il tomba de sa fenestre dans le fossé de la ville d'Acre, [5] en l'an 1197, [6] Thibaud, son frère, se mit en possession des terres qu'il avoit en France; et Philippe-Auguste receut son hommage au mois d'avril 1198, avec promesse de l'aider contre tous, [7] sans que personne s'y opposast. [8] Eude, duc de Bourgogne, fit la même chose en l'an 1200.

[9] Le 24 may de l'an 1201, Thibaud, prest à passer en Palestine, selon son épitaphe, mourut, âgé seulement de vingt-cinq ans, laissant Blanche de Navarre, qu'il avoit épousée depuis peu, mère d'une fille et grosse d'un fils posthume, qui fut le comte Thibaud, depuis roy de Navarre, à cause de sa mère, duquel nous aurons souvent à parler. [10] Il paroist par un grand nombre d'actes que sa mère en eut la tutelle, et le gouvernement de toutes ses terres jusqu'à sa majorité, [11] hormis peut-estre durant quatre ans. [12] Et elle fit hommage au roy en qualité de régente, *sicut de baillio*.

[1] *Invent.*, t. II, *Champ.*, XIV, p. 1-36. — [2] P. 193, 194, etc. — [3] Sanud , l. III, part. X, c. VII, p. 201, *f.* — [4] *F; Spicileg.*, t. II, p. 472. — [5] Roger de Hov., p. 439, 1, *d.* — [6] *Invent.*, t. II, *Champ.*, VI, p. 4. — [7] Ms. D, 9, 10. — [8] *Invent.*, t. II, *Champ.*, VI, p. 7. — [9] Rigord, p. 44, *b; Chron. Autiss.*, p. 96, 1; *Antiq. Tric.*, p. 330, 1. — [10] Ms. B, 2. — [11] *Invent.*, t. II, *Champ.*, VI, p. 11. — [12] Ms. D, 10.

[1] Au mois de juillet 1209, Philippe-Auguste donna acte à Blanche, que si les filles du comte Henri, ou quelque autre que ce fust, vouloit lui faire procez à elle ou à son fils pour le comté de Champagne, elle ne seroit point obligée d'y répondre avant que son fils eust vingt et un ans accomplis ; parce que la coutume de France est qu'un mineur ne peut point estre mis en justice pour ce que son père possédoit sans procez à sa mort.

[2] La même chose fut confirmée par Eude, duc de Bourgogne, et par Guillaume, évesque de Langres, desquels Thibaud tenoit aussi quelque chose, en janvier 1210; [3] par Louis, fils de Philippe, en aoust 1209; [4] par Albéric, archevesque de Reims, en avril 1210; [5] par Guillaume, évesque de Langres, en la même année.

Ce fut sans doute pour confirmer le droit de son fils que, [6] quoyqu'il ne dust faire hommage qu'à vingt et un ans passez, [7] néanmoins elle le luy fit rendre dès l'an 1214, à Philippe, au mois d'aoust; [8] au mois de septembre à Eude, duc de Bourgogne, à Gérard, évesque de Châlons, à Albéric, archevesque de Reims, [9] et au mois d'octobre, à Pierre, archevesque de Sens, [10] sans néanmoins préjudicier à la garde qu'elle avoit de luy et de ses terres jusqu'à vingt et un ans accomplis, ce qu'elle appeloit *son bail*, selon l'usage de ce temps-là. [11] Personne ne s'opposa à cette réception d'hommage.

[1] *Invent.*, t. II, *Champ.* VI, p. 11. — [2] *Ibid.*, p. 9, 10, 14. — [3] *Ibid.*, p. 12. — [4] *Ibid.*, p. 18. — [5] *Ibid.*, p. 19. — [6] *Ibid.*, p. 11. — [7] *Ibid.*, p. 25; *Regist.* 31, fol. 65 v°. — [8] *Invent.*, t. II, *Champ.*, VI, p. 26, 27, 28, 29. — [9] *Ibid.*, p. 30. — [10] *Ibid.*, p. 25. — [11] Ms. D, 10.

[1] Philippe-Auguste écrivit au pape Innocent III, au mois de mars 1215, pour luy mander que Thibaud ne pouvoit estre troublé durant sa minorité, et le prier de l'appuyer de son autorité, [2] et en même temps, Louis, son fils, mandoit la même chose à Jean de Braine, roy de Jérusalem; ajoutant qu'il empeschoit qu'Érard de Rameru (dans le Vallage, sur l'Aube), ou de [3] Braine, n'épousast une fille de Henri, parce qu'il en estoit parent, [4] et que cela eust esté contre le bien de l'Estat.

[5] Nous avons encore deux actes par lesquels Robert, prestre cardinal et legat, et trois abbez commis de sa part, déclarent avoir entendu un Gui de Gasteblé et quelques autres témoins, qui déposoient comment Érard estoit parent des filles du comte Henri, et qu'ainsi ils ne se pouvoient épouser. Ces actes sont des mois de juillet et aoust 1213. Ils font Érard et Henri remuez de germains.

[6] En juillet 1215, Philippe, du conseil de ses barons, donna encore acte à Thibaud de ne pouvoir estre mis en justice pour son comté de Champagne avant l'âge de vingt et un ans.

Malgré les oppositions de Louis et la proximité du sang, [7] Érard de Braine épousa secrètement Philippe, seconde fille de Henri, et prétendit sans doute se rendre maistre de la Champagne par force, [8] puisque

[1] Ms. B, 2. — [2] *Ibid.*, 3. — [3] De Brienne, suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et Tillemont lui-même (voy. ci-après, § LXXI des Préliminaires). — [4] *Invent.*, t. II, *Champ.*, VI, p. 24. — [5] *Mélanges* du père Labbe, p. 638, 639. — [6] *Invent.*, t. II, *Champ.*, VI, p. 35. — [7] *Ibid.*, *Champ.*, XIV, p. 21; Ms. D, 8, 9. — [8] *Invent.*, t. II, *Champ.*, XIV, p. 45; t. VII, *Bulles contre les hérétiques*, pièce 14. Cette seconde citation s'applique à une bulle d'Honoré III, donnée à Saint Jean de Latran, le 3 des nones de février, l'an II de son pontificat. Cette bulle,

Innocent III, par sa bulle du 12 février 1216, ordonne à l'abbé de Saint-Jean des Vignes et au doyen de Soissons d'empescher, par censures ecclésiastiques, dans la province de Reims, que personne n'assiste Érard de Braine dans la guerre qu'il voudroit faire au comte de Thibaud, à cause des prétentions de sa femme. [1] Il vint demander à Philippe de le recevoir à l'hommage de la Champagne. Blanche, ajournée sur cela par le duc de Bourgogne, par Matthieu de Montmorenci et par Guillaume des Barres, comparut en juillet 1216, avec Érard et sa femme Philippe, à Melun, où le roy avoit assemblé les pairs et les barons. L'assemblée jugea que les Thibaud père et fils, et Blanche même ayant déjà esté receus au même hommage, le roy n'en pouvoit donner une nouvelle investiture à personne, ce qui estoit une suite de la réception de l'hommage, tant que Blanche consentiroit à plaider devant luy, comme elle y consentoit alors.

Cela ne décidoit pas encore le fond de la question, puisqu'Érard pouvoit demander à faire voir que la Champagne appartenoit à sa femme. [2] Mais il parut ne vouloir pas poursuivre davantage, puisqu'il ne fit point ce jour-là de nouvelle instance, et ne demanda non plus aucun nouvel ajournement. [3] Nous avons des actes de ce jugement en mêmes termes au nom du roy et d'Eude, duc de Bourgogne. [4] Et les seigneurs, pairs et autres qui avoient assisté à ce jugement, en

adressée aussi à l'abbé de Saint-Jean des Vignes et au doyen de Soissons, est conçue à peu près dans les mêmes termes que celle d'Innocent III. Elle sera citée plus loin par Tillemont lui-même (Édit.). — [1] *Invent.*, t. II, *Champ.*, XIV, p. 21; Ms. D, 8, 9. — [2] Ms. D, 10. — [3] *Spicileg.*, t. VI, p. 468. — [4] *Invent.*, *Pairies*, t. I, p. 142, 1. Cette citation n'a pu être vérifiée (Édit.); *Invent.*, t. II, *Champ.*, VI, p. 34-40.

donnèrent de semblables. [1] Manassès, évesque d'Orléans, qui estoit à cette assemblée, voulut parler contre le jugement que les barons y avoient rendu; prétendant, ce semble, que s'agissant de sçavoir si le mariage de Henri et d'Isabelle de Jérusalem estoit légitime, cela appartenoit à l'Église et non aux barons. [2] Mais il fut depuis obligé de leur faire satisfaction en présence du roy, qui le manda au pape Honoré III par une lettre datée du mois d'avril 1217.

XXI.

Les papes veulent juger le différend de Thibaud contre ses cousines. — Elles cèdent. — Mariage de Thibaud.

Il est certain que les papes s'entremirent de cette affaire pour ce sujet. [3] Innocent III, dès la sixième année de son pontificat, s'il n'y a faute, [4] c'est-à-dire en 1203, ordonna, le 30 de novembre, à l'évesque de Soissons et à deux autres personnes, d'examiner la naissance des deux filles de Henri, [5] et sa bulle, du 12 février 1216, porte qu'elles estoient nées de conjonction illégitime. [6] On trouve à peu près la même chose dans celle du pape Honoré III, datée du 2 février 1218. Et néanmoins il faut dire que la chose n'avoit point encore esté examinée juridiquement à

[1] *Invent.*, t. II, *Champ.*, VI, p. 143. — [2] P. 143; Ms. B, 6; D, 13. — [3] *Invent.*, t. II, *Champ.*, XIV, p. 44. — [4] Il y a effectivement faute dans l'inventaire dont Tillemont s'est servi. La bulle d'Innocent III est datée, non de la sixième, mais de la seizième année de son pontificat, c'est-à-dire de l'an 1213. Nous en avons vu l'original aux *Archives du royaume*, carton J, 209, p. 44 (Édit.). — [5] *Invent.*, t. II, *Champ.*, XIV, p. 45. — [6] *Ibid.*, p. 17.

Rome, [1] puisque le même Honoré presse par les censures ecclésiastiques, dans ses bulles du 9 et du 25 janvier 1219, Érard et Philippe, sa femme, et Alix, alors reine de Chypre, de se présenter en personnes ou par procureurs devant le saint-siége, où seroit jugé de leur légitimité. [2] Grégoire IX fit la même chose le 27 septembre 1227. [3] Le 27 avril 1233, il commit les abbez de Saint-Jean des Vignes, de Chézi et du Val-Secret, pour informer de la naissance des deux sœurs, [4] et le 3 aoust 1234, il mande à ces commissaires de citer de nouveau la reine de Chypre à comparoistre dans certain jour devant le saint-siége, où il seroit déclaré si elle estoit née de légitime mariage.

Le jugement rendu à Melun n'empescha point Érard de poursuivre ses prétentions, même par force. [5] Car on voit que le pape Honoré donna plusieurs bulles, en 1216 et 1218, pour excommunier Érard et ses adhérents, qui auroient fait la guerre au comte de Champagne. Le 3 février 1218, il ordonna de n'avoir aucun commerce avec eux, à cause que, même depuis leur excommunication, ils refusoient de satisfaire, déclara qu'Érard estoit proprement hérétique, et menaça de le traiter comme tel; [6] et le 9 janvier 1219, il ordonna de publier de nouveau une sentence d'excommunication contre Érard et Philippe, si, dans un certain temps, ils ne se présentoient devant le saint-siége en personnes ou par procureurs.

[7] Nous avons une lettre d'Albéric, archevesque de

[1] *Invent.*, t. II, *Champ.*, XIV, p. 51 et 52. — [2] *Ibid.*, p. 55. — [3] *Ibid.*, p. 57. — [4] *Ibid.*, p. 59. — [5] *Ibid.*, p. 48, 49, 50; *Invent.*, t. VII, *Bulles contre les hérétiques*, p. 14. — [6] *Invent.*, t. II, *Champ.*, XIV, p. 51. — [7] *Invent. Pairies*, t. I, p. 142, 2. Cette citation n'a pu être vérifiée (Édit.).

Reims, donnée, au mois de mars 1217, à Melun, qui porte qu'Érard et sa femme avoient donné trêves, en présence du roy, à Blanche et à Thibaud; que cependant ils avoient ravagé les terres de Blanche par le feu et par le pillage des marchands; et que, pour ce sujet, le roy et les pairs de France avoient jugé et ordonné qu'Érard et sa femme ne seroient plus receus à poursuivre Blanche et Thibaud par les voies de droit, qu'ils n'eussent pleinement satisfait et à la comtesse et au roy pour ces violences.

Érard ayant contre lui l'Église et l'Estat, prit la voie d'accommodement, [1] puisque, le 10 octobre 1220, Honoré nomma des commissaires pour l'absoudre à certaines conditions, luy, sa femme et leurs fauteurs en la guerre contre Thibaud.

[2] Nous avons plusieurs actes des mois de novembre et de décembre 1221, par lesquels Érard et sa femme Philippe cèdent à Thibaud tout ce qu'ils pouvoient prétendre sur les comtez de Champagne et de Brie, [3] et divers évesques et seigneurs sont témoins de leur cession. [4] Érard et Philippe renouvelèrent encore cette cession en juillet 1227, [5] et Érard promit d'aider Blanche et Thibaud, même contre la reine de Chypre. [6] Blanche leur devoit donner pour cette cession douze cents livrées de terre. Elle les leur assigna alors, et Érard le reconnut avec sa femme au mois d'aoust. Pour Alix, elle ne renonça à son droit qu'en l'an 1234, comme nous le verrons.

[7] Thibaud ayant esté fait chevalier par Philippe-Auguste avec le prince Philippe, son fils, à la Pentecoste

[1] *Invent.*, t. II, *Champ.*, XIV, p. 53. — [2] *Ibid.*, p. 1, 2. — [3] *Ibid.* — [4] *Ibid.*, p. 7. — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.*, p. 8. — [7] Albéric, Ms. D, 128, 1.

1222, [1] épousa Gertrude, comtesse de Dasbourg et de Metz, demeurée veuve sans enfants, en 1220, de Thibaud, duc de Lorraine. Mais s'estant trouvez parens, ils furent obligez, deux ans après, par l'Église, de se séparer sans avoir avoir eu d'enfans. [2] Gertrude n'eut point non plus d'enfans du troisième mari qu'elle épousa; de sorte qu'après sa mort, son comté de Dasbourg fut partagé à diverses personnes, ou plustost dissipé. Entre les autres, Jean, évesque de Metz, réunit au domaine de son église le comté de Metz et quelques autres terres qui en relevoient. [3] Jean d'Apremont fut évesque de Metz depuis 1225 jusqu'en 1238.

[4] Thibaud, séparé de Gertrude, épousa Agnès, fille de Guichard de Beaujeu, sœur de Humbert, ou Imbert, cousine de Louis VIII, et [5] fille de Sibylle, fille de Philippe, comte de Flandre et de Hainaut, dit Oihenart. Mais Philippe ne fut jamais comte de Hainaut; et s'il eust eu une fille, Marguerite, sa sœur, ne lui eust pas succédé. [6] Ce fut de cette Agnès que Thibaud eut Blanche, depuis mariée à Jean, comte de Bretagne.

XXII.

Des bornes de la France et de l'empire, qui comprenoit Lyon et Viviers.

Il suffit d'avoir marqué icy l'estat des principaux membres de la couronne; car pour les seigneurs moins qualifiez, cela seroit trop long. Nous ne parlons point

[1] Albéric, Ms. D, 428, 1; 426, 1, 2; *Spicileg.*, t. III, p. 382, 383. — [2] *Spicileg.*, t. III, p. 383. — [3] *Gall. christ.*, t. III. — [4] Ms. D, 428, 1. — [5] *Not. Vasc.*, p. 333. — [6] P. 333.

du Dauphiné ni de la Provence, [1] parce que saint Louis même témoigne que le Rhône distinguoit son royaume de l'empire, auquel ce qui estoit au delà du Rhône appartenoit; [2] et il paroist que cette distinction duroit encore en 1421. [3] Nous avons déjà remarqué que quand Raimond le jeune passa le Rhône en 1216, pour venir assiéger Beaucaire, il est dit que cette place estoit dans le royaume de France. Quand Louis VIII assiégea Avignon en 1226, on en écrivit à l'empereur Frédéric II. [4] Et on a encore des actes où il agit comme seigneur de cette ville. Catel traite ce point plus amplement dans l'*Histoire des comtes de Toulouse*, p. 38, 40. La ville de Lyon estoit aussi alors de l'empire, ou au moins n'estoit point de la couronne de France, [5] puisque le pape Innocent IV y estant déjà, envoya une députation solennelle pour demander d'entrer en France et ne le put obtenir, comme on le verra plus loin. [6] Il vint néanmoins à Cluni, par ordre du roy, sans qu'on luy permist d'avancer davantage en France : ce sont les termes de l'historien, qui font voir que Lyon n'estoit de la France ni immédiatement comme les grands fiefs qui relevoient de la couronne; ni même *médiatement* comme Cluni, qui relevoit de la comtesse de Mascon ou du duc de Bourgogne [7].

Je crois qu'on peut prouver par les pièces marquées dans l'inventaire du thrésor des chartes, que Lyon ne vint à la France que sous Philippe-le-Bel, par le sou-

[1] Duchesne, p. 812, *d.* — [2] Preuves de l'*Hist. de Valent.*, p. 6. — [3] Duchesne, p. 659, *b.* — [4] Catel, *Toul.*, p. 38. — [5] Matth. Par., p. 655, *f.* — [6] P. 683. — [7] Saint Louis avoit alors le comté de Mascon.

lèvement du peuple contre l'archevesque qui en estoit seigneur.

[1] On voit dans la chronique de Saint-Bénigne que l'empereur Conrad offrit l'archevesché de Lyon à Halinard, abbé de Saint-Bénigne de Dijon; et, sur son refus, à un nommé Dulric, après la mort duquel le clergé et le peuple ayant élu Halinard, députèrent à l'empereur demander qu'on le leur donnast pour évesque, et l'empereur envoya ordre pour l'inthroniser. Le commandement du pape ayant obligé Halinard d'accepter cette dignité, [2] il alla à Spire trouver l'empereur Henri III en 1046, pour luy faire serment ou plustost promesse de fidélité, car il ne voulut jamais faire de serment. [3] La même chronique dit que le roy Lothaire avoit donné Lyon à Mathilde, sa sœur, en la mariant à Conrad, roy de Bourgogne, et qu'ainsi elle estoit de ce royaume, que Rodolphe, fils de ce Conrad, avoit laissé en mourant à l'empereur Henri II.

[4] Il paroist par un acte du vendredi 4 décembre 1272, que les archevesques de Lyon faisoient serment de fidélité aux rois de France; mais il paroist en même temps que c'estoit à cause du temporel qu'ils possédoient deçà la Saône, et ainsi dans le royaume. [5] Un auteur qui vivoit à la fin du XIIe siècle, dit que Lyon et Viviers, quoyque au deçà du Rhône, estoient de l'empire, et que le roy de France n'y prétendoit rien. [6] On trouve plusieurs actes qui marquent que Viviers dépendoit de l'empereur. [7] Les officiers de saint Louis

[1] *Spicileg.*, t. I, p. 464, 465. — [2] P. 466, 467. — [3] P. 466. — [4] *Spicileg.*, t. VIII, p. 250. — [5] Catel, *Toul.*, p. 39. — [6] P. 39; *Id. Lang.*, p. 315. — [7] *Clem. ep.*, p. 515; *Invent.*, t. VI, *Nomin. faites par le roi à quelques prébendes*, p. 7.

prétendoient néanmoins qu'elle estoit de la France, et tourmentoient pour cela l'évesque et ses vassaux. L'évesque en fit ses plaintes à Clément IV, qui en écrivit une fort belle lettre à saint Louis le 16 juin 1268, où il luy manda que l'église et l'évesché de Viviers estoient de l'empire et non du royaume, et qu'en ayant feuilleté les archives, il n'y avoit vu que des priviléges impériaux. Grégoire X soutint la même chose à Philippe III, et avanca que saint Louis en estoit demeuré d'accord.

[1]En l'an 1193, dit un historien anglois, l'empereur Henri VI donna à Richard, roy d'Angleterre, la Provence, le Viennois, Marseille, Narbonne, Arles et Lyon, et tout ce qu'il tenoit de la Bourgogne jusqu'aux Alpes, avec l'hommage du roy d'Arragon, du comte de *Disders* et du comte de Saint-Gilles, le tout sous le titre de roy de Provence, contenant cinq archeveschez et trente-trois éveschez : et il luy donnoit ce païs, dit l'historien, parce qu'il ne s'y pouvoit faire obéir. Je ne crois pas néanmoins qu'on voye dans l'histoire aucune suite de cette donation, [2] et même l'historien ne dit point que Richard ait esté couronné roy de Provence, [3]comme il s'en estoit vanté dans une lettre, et comme Henri le luy avoit promis.

XXIII.

Des empereurs d'Allemagne. — Henri épouse Constance de Sicile.

Comme l'histoire de saint Louis est meslée avec celle des princes voisins, nous sommes obligez de

[1] Roger de Hov., p. 416, 2. — [2] P. 418. — [3] P. 416, *e*, *f*.

marquer en quel estat estoient alors l'empire, l'Angleterre, l'Espagne, et même de passer jusques à Constantinople, dans l'Asie, dans la Syrie et dans l'Égypte.

L'empire estoit asseurément plus considérable dans ce temps-là qu'il n'est aujourd'huy. Les empereurs n'estoient pas seulement chefs des princes d'Allemagne; mais ils estoient encore reconnus, comme nous venons de dire, par le Dauphiné et la Provence; ils l'estoient par les seigneurs de Savoie, et même par Rome et par toute l'Italie, lorsqu'ils estoient plus forts que les papes, à la réserve peut-estre du royaume de Naples, où il ne paroist pas qu'ils aient eu autorité depuis que les Normands l'eurent conquis. Les rois de Chypre, d'Arménie, [1] de Danemark, tenoient à honneur de se rendre leurs vassaux et de recevoir d'eux la couronne. D'ailleurs c'estoient d'ordinaire des princes puissans par eux-mêmes et qui n'obtenoient les suffrages des autres princes que par un mérite particulier. De sorte qu'ils se fussent rendus redoutables à toute l'Europe, si, d'une part, les temps, quelquefois assez longs, où il n'y avoit point d'empereur, n'eussent accoutumé les princes et les villes d'Allemagne et d'Italie, qui ne reconnoissoient que luy, à aimer une indépendance entière; et si, de l'autre, les papes qui craignoient d'estre accablez par leur puissance, n'eussent fort souvent soulevé leurs sujets contre eux; ce qui les a enfin réduits à la foiblesse où nous les voyons aujourd'huy.

Fédéric ou Frédéric I, surnommé Barbe-Rousse, fut un de ceux qui éprouvèrent le plus ce que peut sur

[1] Urstis., p. 211, c.

des peuples ou le zèle ou le prétexte de la religion. Mais sans nous arrester à ce qui n'est point de notre sujet, [1]nous nous contentons de remarquer qu'il avoit trois enfants : Henri, qui dès l'an 1169, avoit esté reconnu pour roy d'Italie et d'Allemagne ; Conrad, qui le suivit l'an 1189 en son voyage d'Orient, et ne le survesquit que peu, et Philippe, duc de Souabe, élu empereur après la mort de Henri, son frère.

[2]Frédéric maria Henri à Constance, fille de Roger, premier roy de Sicile, et de Béatrix de Rétest (ou Rétel), parente de Philippe-Auguste. [3]Ce mariage se fit à Milan avec grande solennité, au mois de janvier 1186; [4]d'autres disent à Pavie. [5]Roger, père de Constance, avoit eu beaucoup d'enfans, et entre autres, Roger, son aisné, et Guillaume. Roger, mort devant son père, laissa un fils, nommé Tancrède. Mais Guillaume succéda à son père, selon la coutume presque de ce temps-là, qui faisoit succéder les cadets comme plus proches, au préjudice des enfants de l'aisné, sans donner lieu à la représentation.

[6]Guillaume estant mort en 1166, son fils, de même nom, lui succéda. [7]Ce fut luy qui maria sa tante Constance à Henri, et luy asseura en même temps la succession de la couronne de Sicile en cas qu'il mourust sans enfans, obligeant tous les seigneurs, et Tancrède même, de luy promettre dès lors par serment de la reconnoistre pour reine.

[1] Roger de Hov., p. 378, *d;* Freher, t. III, p. 243, *c;* Pistor., t. I, p. 675, *b; Chron. Autiss.*, p. 88, 2. — [2] Roger de Hov., p. 404, 2, *e*, *et alii; Chron. Aquicinct.*, p. 240. — [3] *Chron. Autiss.*, p. 88, 2; Freher, p. 249, *c;* Urstis., t. I, p. 211, *a*, *b*. — [4] *Chron. Aquicinct.*, p. 240. — [5] Roger de Hov., p. 404, 2, *e*.— [6] Bar., an. 1166, art. 23. — [7] Roger de Hov., p. 378, *d;* 404, 2, *f;* Ughell., t. III, p. 955, *a*.

[1] Un auteur de ce temps-là, qui a décrit avec soin les suites funestes de cet accord, en rapporte la cause à la jalousie qu'avoient l'un de l'autre le chancelier de Sicile et l'archevesque de Palerme, qui estoient les deux personnes les plus puissantes à la cour du roy Guillaume.

Ces deux ministres faisant au dehors profession d'amitié, ne cherchoient en effet qu'à se nuire l'un à l'autre. Ce fut pour cela que le chancelier procura auprès de Guillaume et du pape l'érection du nouvel archevesché de Monréal, dans le diocèse et presque à la porte de Palerme : et l'archevesque ne l'ayant pu empescher, fit, pour s'en venger, le mariage de Constance avec Henri, en la manière que nous avons dit, soit qu'il eust plus de crédit auprès d'eux que son adversaire, soit qu'il en eust moins auprès de Tancrède, qu'il sembloit par là exclure de la couronne. [2] Néanmoins Guillaume estant mort sans enfans, au mois de novembre 1189, le chancelier, pour s'opposer au parti de l'archevesque, fit venir à Palerme le prince Tancrède, appellé alors comte de Liche, [3] et là tous les prélats et tous les seigneurs du pays, ennemis des Allemands, [4] et appuyez du consentement et de la faveur du pape Clément III, l'ayant reconnu pour roy, [5] malgré le serment fait à Constance et à Henri, [6] le chancelier même luy mit la couronne sur la teste.

[1] Ughell., t. III, p. 954, 955. — [2] P. 955, *b;* t. I, p. 471, *d.* — [3] Neubrig., t. III, c. XVII, p. 440, *b;* Ughell., t. I, p. 471, *d.* — [4] Ughell., t. III, p. 955, *d;* Neubrig., p. 440, *b.* — [5] *Chron. Aquicinct.*, p. 243. — [6] Ughell., t. III, p. 955, *d.*

XXIV.

L'empereur Henri se rend maistre de la Sicile, et y exerce de grandes cruautez.

[1] Henri, roy d'Allemagne, ne manqua pas de vouloir soutenir le droit de sa femme[2], et il y fut encore excité par Roger, comte d'Andria (près de Trani), très-puissant dans l'Apouille, qui, ne s'estimant pas moins que Tancrède, ne pouvoit souffrir qu'il s'élevast au-dessus de luy. [3] Henri envoya donc dans l'Apouille une grande armée qui, y estant entrée en 1190, au mois de may, s'en retourna en septembre, après avoir fait de grands dégâts, [4] laissant le comte d'Andria à la merci de ses ennemis, qui le prirent et le tuèrent. [5] La mort de Frédéric, qui arriva l'année suivante, le dimanche, 10 de juin, obligea sans doute Henri, son fils, à penser à d'autres affaires.

[6] L'an 1191, Tancrède fit couronner roy, à Brindes, Roger, son fils aisné, et luy fit épouser au même lieu Uranie ou Marie, fille d'Isaac, empereur de Constantinople. [7] La même année 1191, Henri fut couronné empereur à Rome, le lundi de Pasques, 15 avril, par le pape Célestin III, [8] qui, après luy avoir mis la couronne sur la teste, la luy fit tomber d'un coup de pied. Sa femme Constance fut couronnée avec luy. [9] Il par-

[1] Roger de Hov., p. 378, *d*; 404, 2, *f*. — [2] Ughell., t. III, p. 956, *b*, *c*. — [3] *C*; t. I, p. 472, *a*; Roger de Hov., p. 378, *d*. — [4] Ughell., t. III, p. 956, *d*. — [5] Bar., an. 1190, art. 16, 17; Fred., app., p. 14, *c*. — [6] Ughell., t. III, p. 957, *a*. — [7] Bar., an. 1191, art. 12; *Slav. Chron.*, l. IV, c. IV, p. 151, *b*, *c*. — [8] Bar., an. 1191, art. 12. — [9] Art. 16, 17; Urstis., t. I, p. 217, *a*, *b*; Canis., t. I, p. 224; Ughell., t. I, p. 472, *a*, *b*; t. III, p. 957, 958; *Chron. Aquicinct.*, p. 246, 247; *Slav. Chron.*, l. IV, c. V, p. 151, 152.

tit aussi-tost, malgré le pape, pour se rendre maistre du païs de Tancrède. Il y entra le 29 avril, et il ne trouva de la résistance qu'à Naples, où il mit le siége; mais la peste, qui ruina presque toute son armée, l'obligea de se retirer à Milan, [1] au mois de septembre, et de là en Allemagne, où il passa la feste de Noël dans la ville de Worms. Sa femme Constance, qu'il avoit laissée à Salerne, fut arrestée par ceux de la ville et envoyée à Tancrède. [2] Mais le pape ayant envoyé un cardinal en Sicile, ou même deux, pour la redemander sur peine d'anathème, Tancrède fut obligé de l'envoyer à Rome, le plus honorablement qu'il put, et le pape la fit reconduire en Allemagne, et même la défraya. Les uns le mettent en 1192, les autres en 1193. Et peut-estre que le pape l'ayant redemandée en 1192, elle n'arriva en Allemagne qu'en 1193. Célestin ne laissoit pas d'appuier le parti de Tancrède, [3] puisqu'il interdit, en 1191, l'abbaye du Mont-Cassin, parce qu'elle ne le reconnoissoit pas.

[4] Henri envoya encore des troupes dans l'Apouille l'an 1193. Tancrède les repoussa; mais quand il fut retourné en Sicile, [5] il perdit Roger, son aisné. Il fit couronner le second, nommé Guillaume, encore enfant, et peu après il mourut luy-même. Richard de Saint-Germain met tout cela sous l'an 1193. [6] Néanmoins Roger de Hoveden diffère même la mort du prince Roger jusqu'en 1194.

[7] Après la mort de Tancrède, le pape continua d'ap-

[1] *Slav. Chron.*, l. IV, c. v, p. 151, 152. — [2] Bar., an. 1192, § 39; Ughell., t. I, p. 474, *a*, *b*; 476, *b*; t. III, p. 958, *c*, *d*; *Chron. Aquicinct.*, p. 248, 249. — [3] Ughell., t. III, p. 958, c. — [4] P. 959, 960. — [5] P. 960, *d*; Roger de Hov., p. 424, 2 *b*. — [6] Roger de Hov., p. 424, 2, *b*. — [7] *Chron. Aquicinct.*, p. 249.

puier sa maison en la personne du jeune Guillaume son fils. [1] Mais l'empereur Henri, ayant armé puissamment par terre et par mer, envoya sa flotte en Sicile et entra par terre dans le royaume de Naples, le 25 d'aoust 1194, fut receu dans Naples, prit Salerne de force et la ruina, à cause de ce que l'impératrice, sa femme, y avoit esté retenue prisonnière, et se rendit sans peine maistre de tout le païs : [2] de sorte que dès devant la Toussaint il passa en Sicile, où il fut receu solennellement par ceux de Messine. [3] Il fut aussi receu à Palerme au mois de décembre, et se trouva maistre du palais et des richesses des roys de Sicile. [4] Mais la reine, veuve de Tancrède, s'estoit retirée avec le roy, son fils, en une place très-forte, et munie de toutes sortes de provisions en abondance, nommée Calatabellotta, [5] près d'une rivière du même nom, vers la coste méridionale de l'isle.

[6] Henri voyant qu'il ne pouvoit prendre la place de force, traita avec la reine, lui offrit toute sorte de seureté pour elle et pour ses enfans, promit à Guillaume le comté de Liche et la principauté de Tarente: enfin il fit si bien que la reine luy rendit le chasteau et se remit entre ses mains avec son fils et deux filles qu'elle avoit. [7] Henri les donna en garde à un de ses capitaines, nommé Muscancervelle, [8] et demeura ainsi maistre absolu de tout le royaume de Sicile, dont

[1] *Chron. Aquicinct.*, p. 253; Ughell., t. I, p. 473, *b*; 475, *c*; t. III, p. 960, 961; Roger de Hov., p. 424, 2, *c*, *d*; *Slav. Chron.*, l. IV, c. xx, p. 165, *a*, *c*. — [2] Roger de Hov., p. 424, *d*. — [3] *D*; Ughell., t. I, p. 473, *b*, *c*; 475, *c*; t. III, p. 961, *a*. — [4] Ughell., p. 473, *c*; 475, *d*; t. III, p. 961, *b*. — [5] Sanson. — [6] Ughell., t. I, p. 473, *c*; 475, *d*; t. III, p. 961, *b*; Raynald., an. 1198, art. 65. — [7] Ughell., t. III, p. 961, *b*. — [8] Roger de Hov., p. 424, 2, *d*, *e*.

la maison de Souabe fut toujours depuis en possession jusqu'en l'an 1266, qu'il passa en celle de France.

[1] Henri viola bientost les promesses qu'il avoit faites à la reine de Sicile. Le jour de Noël, il se fit couronner, luy et l'impératrice, à Palerme, en la présence et avec le consentement de tous les évesques et de tous les seigneurs du pays, [2] et dans cette solennité même il fit arrester le prince Guillaume avec sa mère, et un grand nombre d'évesques et de seigneurs, sous prétexte d'une prétendue trahison. Il fit crever les yeux aux uns (*orbavit*), brusler les autres, en pendre une partie et emmener le reste en Allemagne. [3] Il voulut qu'on déterrast Tancrède et son fils Roger, pour les dépouiller des ornements royaux ; et enfin, ayant fait crever les yeux au prince Guillaume et oster toute espérance d'avoir de la postérité (*ementulavit*), [4] il l'emmena prisonnier avec sa mère et ses sœurs en Allemagne, lorsqu'il s'y en retourna l'année suivante : [5] on crut qu'il luy avoit même enfin osté la vie.

[6] La chronique d'Anchin dit que, dans ce voyage, il se soumit aussi une partie de l'Afrique. Et nous verrons, en effet, que les roys de Tunis avoient accoutumé de payer tribut aux roys de Sicile, prédécesseurs de Charles, frère de saint Louis.

[7] Baronius met la conqueste de Sicile en l'an 1193, et il rapporte une lettre d'Éléonor au pape pour solliciter la délivrance de Richard, roy d'Angleterre, son

[1] Roger de Hov., p. 424, 2, *c* ; 425, 426. — [2] Ughell., t. III, p. 961, *c* ; t. I, p. 473, *d* ; 475, *d*. — [3] Roger de Hov., p. 424, 2, *e*, *f*. — [4] Ughell., t. I, p. 475, *d* ; Bar., an. 1193, art. 1 ; Urstis, p. 220, *a*, *b*. — [5] Ughell., t. I, p. 473, *d*. — [6] *Chron. Aquicinct.*, p. 253. — [7] Bar., ann. 1193, art. 19.

fils, prisonnier de Henri, où elle marque que cet empereur s'estoit saisi par force de la Sicile, malgré les prières et les menaces du pape, qui prétendoit que ce royaume lui appartenoit. [1]Or Richard ayant esté mis en liberté le vendredi 4 février 1194, il faut donc mettre la conqueste de la Sicile en 1193.

D'autre part, ce que Roger de Hoveden rapporte des négociations qui se firent durant l'année 1193, pour la délivrance de Richard, ne donnent pas lieu de croire que Henri ait esté durant ce temps-là faire la guerre en Sicile. [2]Il est certain au moins qu'il estoit à Worms à la Saint-Pierre en 1193, [3]et à Spire vers le milieu de janvier 1194, [4]et qu'entre ces deux termes il accorda encore de nouveaux articles à Richard, vers la Saint-Matthieu ou la Saint-Thomas : car il y a faute dans la date de la lettre de Richard ou dans celle de Henri.

[5]L'auteur de la vie d'Innocent III dit que ce fut l'argent de la rançon de Richard que Henri employa pour conquérir la Sicile. [6]Nangis met la mort de Tancrède et la conqueste de la Sicile en 1194, [7]et avec luy la chronique d'Elwang. [8]La chronique d'Anchin et celle de Fosse-Neuve, avec Richard de Saint-Germain, font la même chose pour la conqueste de la Sicile. [9]L'auteur de la chronique d'Auxerre fait la même chose, et dit que Henri ne revint de Sicile qu'en 1195, amenant avec luy Guillaume, fils de Tancrède, sa mère [10]et ses sœurs, [11] et laissant Constance à Palerme avec le

[1] Roger de Hov , p. 417, 418. — [2] P. 414, 1, *e*, *f*. — [3] P. 417, 1, *b*. — [4] P. 416, 2. — [5] Raynald., an. 1198, art. 65. — [6] *Spicileg.*, t. II, p. 469. — [7] Freher, t. I, p. 455, *c*. — [8] *Chron. Aquicinct.*; Ughell. t. I, 3. — [9] *Chron. Autiss.*, p. 94, 1. — [10] Bar., an. 1194, art. 25. — [11] *Chron. Autiss.*, p. 94, 2.

jeune Frédéric, son fils, qui y estoit né [1] le 26 décembre 1194.

XXV.

Henri meurt. — Frédéric, son fils, est troublé par Gautier de Brienne.

[2] Les cruautez de Henri n'empeschèrent point les Siciliens d'élire contre luy un nouveau roy qui n'est pas nommé; ce qui l'obligea de revenir en l'Apouille sur la fin de 1196, d'où il passa en Sicile le 16 janvier 1197, et il commit partout tant de cruautez contre ce nouveau roy et contre les autres, que Constance mesme se déclara contre luy pour ceux de sa nation, et le tint enfermé dans un chasteau où il s'estoit réfugié. [3] Il se raccommoda néanmoins avec elle; mais il tomba malade peu de temps après, et mourut à Messine le 28 de septembre [4] ou le 30, et fut enterré solennellement à Naples. [5] Quelques-uns crurent qu'il avoit esté empoisonné par sa femme.

[6] Après sa mort, le royaume de Sicile et beaucoup d'autres terres de l'Italie furent remis entre les mains du pape Célestin III, qui remit ou toutes ces terres, comme Roger de Hoveden le semble dire, ou au moins le royaume de Sicile, que nous appelons aujourd'huy le royaume de Naples, à Frédéric, fils de Henri, moyennant deux mille marcs d'argent distribuez au

[1] Ughell., t. III, p. 961, *c;* 1021. — [2] Bar., an. 1196, art. 9; 1197, art. 1, 2; *Chron. Slav.*, l. V, c. XXII, p. 171, *a*, *b;* Roger de Hov., p. 439, 2, *b;* Ughell., t. I, p. 478, *c*, *d;* t. III, p. 462, *c*, *d;* *Chron. Aquicinct.*, p. 455. — [3] Bar., an. 1197, art. 4, 5; Urstis, t. II, p. 876, *c*, *d*. — [4] Freher, t. I, p. 262, *e*, *f*. — [5] P. 362, *c;* Canis., t. I, p. 239. — [6] Roger de Hov., p. 440, 1, *d*.

pape et aux cardinaux, et le serment que presta Constance qu'il estoit né d'elle et de Henri, [1] à cause qu'on prétendoit qu'il estoit supposé. [2] On remarque que Constance luy avoit donné le nom de Frédéric Roger.

[3] Innocent III ayant succédé à Célestin le 8 de janvier 1198, et ayant esté sacré le 22 février, [4] Constance, qui avoit déjà fait couronner Frédéric, ne laissa pas d'envoyer demander à Innocent l'investiture du royaume de Sicile pour elle et pour son fils. [5] Innocent la luy accorda sous l'hommage et les redevances que les autres roys de Sicile en avoient faits à ses prédécesseurs, retranchant néanmoins quelques articles que les autres papes avoient accordez à ces roys.

[6] Constance mourut peu après, le 27 de novembre, n'ayant guère survécu à son mari que d'un an; et en mourant elle donna le bail, c'est-à dire la tutelle et la régence de son fils Frédéric et de ses Estats, au pape Innocent. [7] D'autres mettent la mort de Constance en 1199.

[8] Innocent travailla aussi pour la délivrance de la veuve de Tancrède et de ses filles. [9] Car Guillaume estoit déjà mort dans sa captivité. [10] Elles échappèrent enfin heureusement de prison, et se réfugièrent en France, où l'aisnée des filles épousa Gautier, comte de Brienne, [11] homme puissant et proche parent des comtes de Champagne et de Flandre, [12] qui les avoit tirées de

[1] Bar., an. 1197, art. 7; *Gesta Innoc.*, p. 11. — [2] *Hist. des Daufins*, p. 18. — [3] *Gesta Innoc.*, p. 2. — [4] P. 8. — [5] P. 9; Raynald., an. 1198, art. 67, 68. — [6] *Gesta Innoc.*, p. 10; Raynald., an. 1198, art. 70. — [7] Freher, t. I, p. 320, *e*. — [8] Raynald., an. 1198, art. 66. — [9] *Gesta Innoc.*, p. 13; Ughell., t. I, p. 473, *d*. — [10] *Gesta Innoc.*, p. 9; *Chron. Autiss.*, p. 96, 1. — [11] *Gesta Innoc.*, p. 14. — [12] Ughell., t. I, p. 474, *d*

prison. [1] Il s'en vint à Rome en 1199, selon Raynaldus (art. 16), avec sa femme et sa belle-mère, demander les droits qui luy appartenoient dans le royaume de Sicile. On ne voit pas clairement s'il demandoit tout le royaume. [2] Il est certain que le pape l'obligea de se contenter de la principauté de Tarente et du comté de Liche, que Henri devoit donner au roy Guillaume par la composition faite avec luy, et qu'on ne pouvoit luy refuser en justice, comme le pape le soutient. C'est pourquoy le pape reconnut publiquement son droit, et trouva bon qu'il se mît en possession de ces seigneuries, à la charge d'en faire hommage au jeune Frédéric, de ne rien attenter contre sa personne et ses Estats, et d'employer ses armes pour le maintenir contre ses ennemis; de quoy il luy fit faire un serment public et solennel.

[3] Frédéric n'agréa jamais que le pape se déclarast pour un seigneur puissant et qui avoit un très-juste sujet de luy disputer la couronne de Sicile; [4] et il luy en fit un crime lorsqu'il fut devenu ennemi des papes ses successeurs. [5] Innocent, au contraire, soutint toujours qu'outre que la justice l'y avoit obligé, il n'avoit pu rien faire de plus utile pour Frédéric.

Et en effet, selon l'historien de ce pape, non-seulement jamais Gautier ne fit rien qu'à l'avantage de Frédéric, [6] mais même, sans la crainte du comte, Marcouald, très-puissant seigneur allemand, luy eust osté la couronne et peut estre encore la vie.

[7] Gautier laissa sa femme à Rome, et revint en

[1] *Gesta Innoc.*, p. 13. — [2] P. 13, 14. — [3] P. 21, 22. — [4] Goldast., *Const. imper.*, t. III, p. 383; Raynald., an. 1226, art. 4. — [5] *Gesta Innoc.*, p. 14, 21. — [6] P. 23. — [7] P. 15.

France pour se mettre en estat de prendre possession de sa principauté par les armes.

[1] Il retourna donc en Italie, l'an 1201, et y remporta de glorieuses victoires sur un Tybode ou Diupold, Allemand, associé de Marcouald, qui tenoit presque tout le royaume de Naples contre Frédéric, selon l'historien d'Innocent III. [2] Mais la trop grande confiance en sa prospérité le rendit négligent à se garder. Diupold le surprit un matin, et l'emmena prisonnier percé de plusieurs coups dont il mourut peu de temps après, en l'an 1205, laissant sa femme grosse d'un fils à qui on donna aussi le nom de Gautier.

[3] Ce jeune Gautier estoit en Italie lorsque Frédéric, alors empereur, épousa Yolande, sa cousine, fille de Jean de Brienne, roy de Jérusalem, en 1225; et il fut obligé de se retirer en France sur le soupçon que Frédéric conceut qu'il vouloit faire valoir les droits de sa mère sur le royaume de Sicile. [4] On croit que c'est le même Gautier de Brienne, comte de Jaffa ou Joppé, dont Joinville parle avec tant d'éloges. [5] L'an 1209, Frédéric, par le moyen du pape, épousa Constance, sœur de Pierre, roy d'Arragon, et d'Alphonse, comte de Provence, déjà veuve d'Émeri, roy de Hongrie Alphonse l'amena en Sicile et y mourut.

[1] *Gesta Innoc.*, p. 18, 25; Raynald., an. 1201, art. 37, 40; *Spicileg.*, t. II, p. 477; *Chron. Autiss.*, p. 96, 1; Ughell., t. I, p. 475, 479; t. III, p. 966, *b, c.*— [2] *Gesta Innoc.*, p. 25; Raynald., an. 1205, art. 69; *Spicileg.*, t. II, p. 483; Ughell., t. I, p. 475, *a*; t. III, p. 967, *c.* — [3] Saund., t. III, part. XI, c. x, p. 211, *c.* — [4] Joinvil., p. 98, 101; note, p. 93, 94. — [5] Mariana, l. XI, c. xix, xxii, p. 543, *d*; 548, *a*; Ughell., t. III, p. 969, *b*.

XXVI.

Philippe de Souabe est élu roy d'Allemagne par les uns, et Othon de Saxe par les autres.

[1] Quelques-uns écrivent que l'empereur Henri VI, dans une diète tenue en l'an 1196, fit ordonner, avec le consentement du pape, que l'empire ne seroit plus électif, mais successif, et que les Estats du royaume de Sicile y seroient inséparablement unis. Une chose de cette importance et dont la suite de l'histoire ne fournit aucune marque, est assurément difficile à croire; et ni l'un ni l'autre de ces deux points ne s'accommode avec l'intérest des papes. [2] Mais ce qui est attesté par plusieurs anciens auteurs, et qui a pu donner lieu à cette opinion, c'est que Henri estant retourné en Allemagne après la conqueste de la Sicile, et ainsi en 1195 ou 1196, fit élire roy des Romains son fils Frédéric, qui n'avoit pas encore deux ans, et qui n'estoit pas seulement baptizé, et luy fit prester serment de fidélité par Philippe, duc de Souabe, son frère, et par les autres princes d'Allemagne.

[3] On prétend qu'il laissa sa femme et son fils Frédéric, encore enfant, entre les mains du pape, et ordonna que Philippe, duc de Souabe, son frère, gouverneroit l'empire au nom de Frédéric. [4] Par son testament il ordonna que si le pape confirmoit l'empire à son fils, on luy rendroit certaines terres qu'il marquoit.

[1] Calvis., p. 690, 691. — [2] *Gesta Innoc.*, p. 8; Goldast., *Rer. Alem.*, t. I, p. 132; et *Const.*, t. III, p. 383; Freher, t. I, p. 266, *a*; Urstis., t. I, p. 222, *c*. — [3] *Spicileg.*, t. II, p. 473. — [4] *Gesta Innoc.*, p. 17.

[1] Les Allemands qui estoient en la terre sainte, sçachant la mort de Henri, jurèrent fidélité à Frédéric.

[2] Néanmoins on procéda de nouveau à l'élection, qui se faisoit alors, non par les sept électeurs, mais par tous les princes d'Allemagne assemblez, qui nommoient douze personnes qu'on présentoit aux archevesques de Cologne et de Mayence, au duc de Saxe et au comte Palatin du Rhin. Ces quatre choisissoient d'entre les douze nommez celuy qu'ils jusgeoient le plus propre pour l'empire : on le couronnoit aussitost à Aix-la-Chapelle, et dès lors il estoit reconnu roy d'Allemagne; car il ne prenoit le titre d'empereur qu'après avoir esté couronné à Rome. Le roy d'Allemagne est souvent qualifié roy des Romains. Néanmoins on remarque que Richard, couronné roy d'Allemagne en [1257], ne fut jamais roy des Romains.

[3] Les archevesques de Cologne et de Trèves, après avoir conféré avec Bernard, duc de Saxe, et d'autres princes, indiquèrent l'assemblée générale pour l'élection au 22 février 1198, qui estoit le second dimanche du Caresme, [4] ou au troisième, qui tomboit au premier de mars; et y invitèrent entre autres Richard, roy d'Angleterre, comme principal membre de l'empire; [5] peut estre à cause que dans sa prison il avoit fait hommage de son royaume à Henri, et l'avoit receu de luy en fief sous un tribut de cinq mille livres sterling. [6] Néanmoins il n'est point parlé de cette condition dans le traité de sa délivrance, [7] et Henri luy avoit remis cette condition en mourant. [8] Quoy qu'il en soit,

[1] *Chron. Slav.*, l. V, c. III, p. 173, *d.* — [2] Roger de Hov., p. 441, 2, *b.* — [3] Freher, t. I, p. 283, *e, f.* — [4] Roger de Hov., p. 441, 1, *e.* — [5] P. 412, 1, *b, c.* — [6] P. 414, 2. — [7] P. 412, 1, *c.* — [8] P. 441, 1, *f.*

Richard ne voulant pas aller luy-mesme à l'assemblée, y envoya des députez.

[1] Il se trouva trop peu de monde à Cologne pour faire l'élection, et mesme on y apprit que Bernard, duc de Saxe, et d'autres, estoient assemblez de leur costé à Erfurd, dans le comté de Ravensberg en Westphalie, entre Munster et Minden, ou plustost dans le landgraviat de Turinge, entre Gotha et Weimar. On y députa l'évesque de Munster pour demander une jonction; mais l'évesque apprit qu'ils avoient déjà élu Philippe, duc de Souabe, frère de Henri VI, [2] qui sembloit pouvoir tenir l'empire comme tuteur de Frédéric, son neveu, encore enfant. [3] Il se servoit en effet d'abord du nom de son neveu; [4] et il y a des historiens qui disent qu'il ne fut élu que comme tuteur de Frédéric. [5] Il receut les soumissions de ceux de son parti à Mulhause, qui est aussi dans le landgraviat de Turinge. [6] L'assemblée de Cologne ne voulant pas céder à un prince élu par d'autres, promit l'empire à Bartolfe ou Bertolde, duc de Zeringhen, pourvu qu'il se trouvast un certain jour à Andernach, sur le Rhin, avec une armée. Il s'y engagea par serment et par ostages. Mais manquant de cœur ou de forces, il accepta l'argent que Philippe luy offrit.

[7] L'archevesque de Cologne ne jugea pas pouvoir avec seureté ou avec honneur se soumettre à Philippe qui l'en sollicitoit puissamment. C'est pourquoy il fit faire une nouvelle élection, [8] où, à la sollicitation de

[1] Freher, t. I, p. 263, 264. — [2] Goldast., *Rer. Alem.*, t. I, p. 132. — [3] Raynald., an. 1226, art. 7. — [4] Urstis., t. I, p. 222, *e, f.* — [5] *Ibid.*, *f.* [6] P. 223, *a, b;* Freher, t. I, p. 264, *a, b.* — [7] *Ibid.*, *b, c.* — [8] Roger de Hov., p. 441, 2, *b.*

Richard, Othon de Saxe, son neveu, fut choisi et ensuite couronné à Aix. [1]Il estoit fils de Mathilde, sœur de Richard et de Henri, duc de Saxe, de Bavière et de Souabe, proche parent et oncle maternel ou cousin germain de Frédéric I[er], qui néanmoins l'avoit dépouillé de toutes ses terres et l'avoit obligé de se réfugier auprès de Henri II, roy d'Angleterre, son beau-père. [2]Nous avons encore une lettre que quelques princes d'Allemagne écrivirent au pape Innocent pour le prier d'agréer l'élection d'Othon.

[3]Philippe avoit pour luy la faveur de Philippe-Auguste, roy de France, [4]et toutes les richesses de la maison de Souabe dont il estoit l'héritier. [5]Mais comme il avoit esté excommunié par Célestin pour quelques violences qu'il avoit faites en Italie, Innocent, successeur de Célestin, fut toujours plus favorable à Othon. [6]Néanmoins Philippe obtint son absolution de l'évesque de Sutri que le pape luy avoit député avant son élection pour d'autres affaires, et qui le trouva déjà élu en arrivant en Allemagne.

[7]Les princes de l'empire estant partagez entre Philippe et Othon, aussi bien que les étrangers, [8]toute l'Allemagne se trouva pleine de troubles et de guerres qu'on peut voir particulièrement dans Godefroy, moine de Saint-Pantaléon de Cologne. Outre les ravages et les autres suites inévitables des guerres civiles, l'Église souffrit encore beaucoup parce que le pape n'en conféroit les dignitez et les charges qu'à ceux qui

[1] Pistor., t. I, p. 672, *e*, *f*. — [2] Goldast., *Constit.*, t. I, p. 72. — [3] *Spicileg.*, t. VIII, p. 530, 531. — [4] Urstis., t. I, p. 223, *b*, *c*. — [5] 223, *a*; *Gesta Innoc.*, p. 9. — [6] *Gesta Innoc.*, p. 9. — [7] P. 10; Urstis., p. 223, *c*. — [8] Freher, t. I, p. 264, etc.

se déclaroient, comme luy, pour Othon contre Philippe.

XXVII.

D'Otaker, premier roy de Bohême. — Philippe, roy et maistre de l'Allemagne, est assassiné, et Othon reconnu de tout le monde.

Otaker ou Odoacre, nommé aussi Primislaüs, duc de Bohême, changea souvent de parti durant ces troubles; et comme chacun avoit besoin d'un prince puissant comme il estoit, il ménagea si bien toutes choses, [1] qu'il se fit changer le titre de duc en celuy de roy, et donna le commencement à la couronne de Bohême. [2] Innocent III écrivant à ce prince même, asseure que beaucoup de ses prédécesseurs avoient porté avant luy le diadème royal et n'avoient néanmoins pu obtenir des papes qu'ils les qualifiassent rois dans leurs lettres.

[3] Il est marqué que Frédéric Ier avoit donné la couronne et la dignité royale au duc de Bohême. Il y a apparence qu'ils n'avoient pu non plus se faire reconnoistre pour rois ou par les empereurs, ou par le corps des princes d'Allemagne; [4] puisque Sifrid dit que cet Otaker fut le premier roy dans la Bohême, [5] et la chronique d'Augsbourg qui finit en 1265 dit que c'est à luy que commencèrent les rois de Bohême. [6] Ce fut de Philippe qu'il receut d'abord la couronne [7] dans la solennité même du couronnement de Philippe à Mayence en 1198, et il parut en cette cérémonie la

[1] Pistor., p. 694, 1, *d.* — [2] Raynald., an. 1204, art. 55. — [3] Urstis., p. 211, *c, d.* — [4] Pistor., p. 694, 1, *d.* — [5] Freher, t. I, p. 665, *f.* — [6] Raynald., an. 1204, art. 55. — [7] *Slav. Chron.*, l. VI, c. II, p. 178, *c.*

couronne royale sur la teste et l'épée impériale à la main. [1] D'autres le mettent en 1199.

[2] L'année suivante, Philippe l'ayant voulu déposer à cause d'un adultère scandaleux, il prit le parti d'Othon, et fit des maux effroyables à l'Allemagne. [3] Néanmoins le pape, bien aise qu'il appuyast Othon, comme il l'en avoit sollicité, luy écrivit, le 19 avril 1204, qu'il vouloit bien le reconnoistre pour roy, puisque Othon le reconnoissoit en cette qualité, et luy en donner le titre; et l'exhorta à se faire couronner solennellement par Othon le plus tost qu'il luy seroit possible. [4] Calvisius dit qu'Otaker fut en effet couronné par Othon; mais il le met dès l'an 1203, ce qui ne s'accorde pas avec la date de la lettre d'Innocent. [5] Otaker ne laissa pas de quitter Othon en 1205, selon Calvisius, et de se réunir à Philippe, [6] qui luy donna une de ses filles pour son fils Wenetzlaüs (ou Venceslas). Quoyque le pape se fust toujours déclaré pour Othon, [7] néanmoins voyant que les forces de ce prince diminuoient et que Philippe l'emportoit, il envoya deux cardinaux légats en Allemagne en 1207, pour trouver quelque moyen de faire la paix. Les deux contendants se trouvèrent donc en un lieu près de Cologne; les deux cardinaux offrirent à Othon, de la part de Philippe, que s'il vouloit céder l'empire, Philippe lui donneroit sa fille en mariage avec le duché d'Allemagne et quelques autres revenus. Mais Othon ne put entendre parler de quitter la souveraineté,

[1] Raynald., an. 1199, art. 37. — [2] *Slav. Chron.*, l. VI, c. v, p. 180. — [3] Raynald., an. 1204, art. 55. — [4] Calvis., p. 694, 1. — [5] P. 695, 2. — [6] Freher, t. I, p. 365, *f*. — [7] Urstis., t. I, p. 225, *a*, *b*; Freher, t. I, p. 277, *a*, *b*.

quoyqu'il n'eust aucune espérance de vaincre. Ainsi l'assemblée se sépara sans rien conclure, mais non pas sans avantage pour Philippe; car il gagna les cardinaux, qui luy offrirent la faveur du pape, [1] et firent en effet quelque traité avec luy, que le pape approuva ensuite.

[2] Il ne restoit plus à Philippe que de réduire entièrement Othon, et il avoit de grandes forces toutes prestes pour cela. Mais lorsqu'il estoit à Bamberg, un jour qu'il avoit esté saigné, Othon, comte palatin de Witilispach, près de Soleure, entra dans sa chambre et luy osta la vie d'un coup d'épée, le 21 de juin 1208, [3] irrité de ce que ce prince, qui luy avoit promis sa fille en mariage, la luy refusoit à cause de ses cruautez. [4] Ainsi Othon se trouva maistre de l'empire, lorsqu'il l'espéroit le moins, par une nouvelle élection que les princes d'Allemagne firent aussitost de luy dans la diète d'Halberstadt, [5] et ensuite dans celle qu'il tint à Francfort à la Saint-Martin.

[6] Un auteur rapporte que quand Othon fut mandé en Allemagne pour estre élevé à l'empire après la mort de Henri, il estoit en Poitou dont Richard l'avoit fait seigneur, et qu'ainsi il fut obligé de passer par la France et de saluer Philippe-Auguste. Dans l'entretien qu'ils eurent ensemble Philippe se voulut railler de sa prétention à l'empire; il luy dit que si même la seule Saxe consentoit à son élection, il luy donneroit trois de ses meilleures villes : Paris, Estampes et Orléans;

[1] Freher, t. I, p. 277, *b, c.* — [2] *D, e;* Urstis., t. I, p. 226, *a, b.* — [3] *Chron. Slav.*, l. VII, c. XIV, p. 207, 208. — [4] C. XV, p. 208, 209. — [5] C. XVI, p. 209, *b;* Freher, t. I, p. 278, *b.* — [6] *Chron. Slav.*, l. VII, c. XVII, p. 209, 210.

et qu'il ne luy demandoit pour cela qu'un fort beau cheval qu'il avoit, lequel Othon luy donna aussitost.

[1] Dans la diète de Francfort, [2] ou dans une autre qu'il tint à Augsbourg en 1209, à la feste de l'Épiphanie, il proscrivit le palatin de Witilispach, *lege Bavarica*, dit un historien, et tous ceux qui avoient esté complices de la mort de Philippe; [3] les princes luy ayant représenté qu'ils estoient tous en danger de la vie si ce crime demeuroit impuni. [4] Ainsi le palatin ayant esté reconnu dans une abbaye où il estoit caché, il fut aussitost mis à mort par le fils d'un homme qu'il avoit tué autrefois.

XXVIII.

Othon est couronné par le pape, et peu après excommunié. — Frédéric II est éleu empereur.

[5] Othon crut que pour s'acquérir tout à fait les esprits, il devoit épouser la fille de Philippe, [6] nommée Béatrix. [7] Comme il falloit dispense du pape, parce que Frédéric I[er], ayeul de Béatrix, et Othon ou Henri, son père, estoient cousins germains, Innocent envoya deux cardinaux pour permettre à Othon de faire ce mariage, et même pour le luy commander. Les cardinaux firent leur déclaration dans la diète tenue à Wurtzbourg l'octave de la Pentecoste, vers le 24 may. Ils firent leurs discours en latin, et l'évesque de Wurtz-

[1] *Chron. Slav.*, l. VII, c. XVI, p. 209, *b, c*. — [2] Urstis., t. I, p. 162, *c*. — [3] *Chron. Slav.*, l. VII, c. XVI, p. 209, *c*. — [4] *D*; Freher, t. I, p. 278. *e*. — [5] Urstis., t. I, p. 226, *e*. — [6] *Chron. Slav.*, l. VII, c. XVI, p. 209, *c*. — [7] Urstis., t. I, p. 226, 227; Canis., t. I, p. 221.

bourg l'interprétoit en allemand. Après cela, l'abbé de Morimond, parlant au nom de tous les religieux de Cluni et de Cisteaux, déclara que par autorité du pape il chargeoit l'ordre monastique du péché qui se commettroit par ce mariage, quoyque fait avec dispense du pape; enjoignant à Othon par pénitence de bastir un monastère de l'ordre de Cisteaux, etc. Ensuite de quoy la princesse ayant esté présentée par Léopold, duc d'Autriche, et Louis, duc de Bavière, et ayant donné son consentement pour ce mariage, Léopold la fiança (*desponsatur*) à Othon par les mains des cardinaux, selon la coutume de France, dit l'historien.

[1] Othon partit ensuite vers la Saint-Pierre pour aller en Italie, où il receut partout les soumissions et les tributs des villes et des provinces. Il arriva à Rome le samedi, 26 septembre, et fut couronné le lendemain 27, [2] ou huit jours après, sçavoir le 4 d'octobre, nonobstant l'opposition de quelques cardinaux et autres.

[3] Le pape, qui avoit toujours porté Othon, avoit, [4] avant que de le couronner, et même avant qu'il vint en Italie, tiré de luy divers serments, entre autres, qu'il luy rendroit toute l'obéissance que ses prédécesseurs avoient jamais rendue aux papes, et qu'il laisseroit aux églises la liberté des élections; qu'il ne prendroit point les biens des églises vacantes (c'est-à-dire la régale); qu'il feroit jouir les papes de tout ce qui leur avoit esté donné depuis Louis le Débonnaire, nommément de tout ce qui est depuis Radicofani jusqu'à Ceperano, de la Marche d'Ancone, de la terre

[1] Canis., p. 227, *d, e;* Freher, t. I, p. 279, *b;* Ughell., t. I, p. 485, *a, b;* t. III, p. 969, *b; Chron. Aquicinct.*, p. 245. — [2] Raynald., an. 1209, art. 20 — [3] An. 1208, art. 6, etc — [4] An. 1209, art. 10-12.

de la comtesse Mathilde, de l'Exarcat de Ravenne, etc.; [1] qu'il ne feroit point la guerre au roy de Sicile. [2] Et comme Philippe-Auguste s'opposoit à son couronnement, parce qu'il avoit toujours esté ennemi de la France, il luy fit promettre avec serment, par une obligation scellée en or, qu'à l'égard de la France, il suivroit absolument le jugement et la volonté du pape.

[3] Innocent, qui avoit souhaité si ardemment l'élévation d'Othon, ne fut pas longtemps à s'en repentir. Ils se brouillèrent aussitost, [4] et quelques-uns disent dès le jour même. Les François, ennemis d'Othon, et les Italiens en rejettent la faute sur l'empereur qui violoit tous les sermens qu'il avoit faits. [5] Matthieu Paris, partisan d'Othon, neveu de ses rois, c'est-à-dire neveu des rois d'Angleterre d'où estoit Matthieu Paris, et dont il estoit sujet, dit que le pape luy demandoit des choses contraires aux sermens qu'il luy avoit fait faire luy-même. Mais si l'acte qu'on lui attribue, daté de Valenciennes en 1215 (ou plutost 1214), est véritable, il s'y condamne luy-même. [6] Car il dit que le jour qu'il receut le diadème du pape, il fit une loy par laquelle il ostoit aux églises tous les fonds de terre et les seigneuries, et ne leur laissoit que les dismes et les oblations volontaires.

[7] Si Othon avoit juré, comme dit Nangis, de ne rien faire contre le roy de Sicile, on ne peut pas l'excuser

[1] *Spicileg.*, t. II, p. 488; Goldast., *Rer. Alem.*, t. I, p. 134. — [2] Raynald., an. 1208, art. 13. — [3] An. 1209, art. 20. — [4] Art. 17; *Spicileg.*, t. II, p. 488; Duchesne, t. V, p. 51, *b*. — [5] Matth. Par., p. 229, *e*. — [6] Goldast., *Const.*, t. V, p. 289. — [7] *Spicileg.*, t. II, p. 488.

de parjure, [1] estant certain qu'il entra en armes dans le royaume de Naples et y prit beaucoup de villes, en 1210 et 1211, [2] et réduisit Frédéric en tel estat, qu'à peine pouvoit-il espérer de sauver sa personne par la fuite. [3] Ce fut pour ce sujet, selon la pluspart des historiens, que le pape l'excommunia en 1210, [4] quoyqu'un auteur dise qu'il l'estoit déjà, sans doute à cause qu'il s'estoit saisi de plusieurs villes que le pape prétendoit luy appartenir.

[5] Comme Othon ne s'ébranloit point pour l'excommunication, le pape déclara ses sujets absous de la fidélité qu'ils luy devoient, et défendit sur peine d'anathème de le reconnoistre pour prince; [6] et ainsi il fit revivre les maux, ralluma les embrasemens, et rappella les pilleries que la mort de Philippe avoit fait cesser. [7] Car toute l'Allemagne estoit alors dans une profonde paix, nonobstant l'absence d'Othon.

[8] Cette sentence du pape souleva contre Othon les archevesques de Mayence et de Trèves, le roy de Bohême, les ducs d'Autriche et de Turinge et beaucoup d'autres. [9] Ils s'assemblèrent à Bamberg en 1211, dans le dessein d'y élire pour empereur Frédéric, roy de Sicile, selon l'ordre du pape [10] et le conseil de Philippe-Auguste. [11] Ce dessein ne fut pas exécuté pour lors. [12] Mais il le fut depuis et en la même année 1211

[1] *Spicileg.*, t. II, p. 491; Freher, t. I, p. 279, *e;* 280, *c;* Raynald., an. 1211, art. 1; Ughell., t. I, p. 488, *a;* t. III, p. 469, 470. — [2] Raynald., an. 1225, art. 31. — [3] An. 1211, art. 1, etc. — [4] An. 1210, art. 2. — [5] Art. 2; *Spicileg.*, t. VIII, p. 550; t. XI, p. 491. — [6] Urstis., t. I, p. 574, *e.* — [7] T. II, p. 88, *b.* — [8] *Spicileg.*, t. II, p. 491. — [9] Freher, t. I, p. 280, *d.* — [10] *Spicileg.*, t. XI, p. 492. — [11] Freher, p. 280, *d.* — [12] *Spicileg.*, t. VIII, p. 551; t. II, p. 492; Ughell., t. I, p. 488, *b.*

[1] à Francfort, [2] et les princes d'Allemagne députèrent tant au pape, pour le prier de confirmer cette élection, [3] ce qu'il différa quelque temps pour conserver la gravité, [4] qu'à Frédéric pour le faire venir en Allemagne.

[5] Othon, sur cette nouvelle, quitta le royaume de Naples au mois de novembre, [6] et revint en Allemagne avec son armée victorieuse (*prosperè*), en l'an 1212, [7] vers le Caresme, au mois de mars. [8] Il célébra à Brunswick la solennité de son mariage avec la fille de Philippe, qui mourut au bout de quatre jours, [9] et tint à Nuremberg, vers la Pentecoste, une grande diète, pour rendre raison de la guerre qu'il avoit avec le pape.

XXIX.

Frédéric vient en Allemagne et en demeure le maistre. — Othon meurt.

[10] Cependant Frédéric, appellé de Sicile par le pape, [11] arriva à Gaëte le samedi 17 mars 1212. Après y avoir demeuré un mois, [12] il vint à Rome, [13] où il fut receu fort honorablement par le pape [14] et par les Romains, [15] et le pape écrivit partout en sa faveur. [16] De Rome il fut à Gênes par mer, et de là traversa la Lombardie et

[1] Freher, t. I, p. 366, *c.* — [2] *Spicileg.*, t. XI, p. 492.— [3] Duchesne, t. V, p. 51, 52. — [4] Raynald., an. 1211, art. 4. — [5] Art. 4; Ughell., t. III, p. 470, *c.* — [6] Freher, t. I, p. 321, *c.* — [7] P. 280, *e;* Ughell., t. III, p. 470, *c.* — [8] Freher, t. I, p. 321, *c;* 281, *d.* — [9] P. 280, *e.* — [10] *Spicileg.*, t. XI, p. 492.— [11] Raynald., an. 1212, art. 2; Urstis., t. II, p. 88, *f;* Ughell., t. I, p. 488, *c.* — [12] Raynald., an. 1212, art. 2; *Spicileg.*, t. VIII, p. 551; t. II, p. 492. — [13] Freher, t. I, p. 281, *d.* — [14] *Spicileg.*, t. VIII, p. 551. — [15] Raynald., an. 1212, art. 2; Urstis., t. II, p. 88, *f.* — [16] Duchesne, p. 52, *a.*

passa les Alpes. [1] Il entra dans les Estats de son père le jour de Saint-Nicolas d'hyver, c'est-à-dire le 6 décembre. [2] Il fut receu d'abord par l'évesque de Coire, et ensuite par Udalric, abbé de Saint-Gall, qui l'accompagna jusques à Constance. Et il y arriva très à propos; car Othon estoit avec son armée à Uberlingue, de l'autre costé du lac de Constance : de sorte que l'évesque Conrad n'osoit pas luy refuser l'entrée de la ville. [3] Quelques-uns disent même que ses gens y estoient déjà, et qu'on y préparoit son souper : en sorte que si Frédéric fust arrivé trois heures plus tard, il n'eust pu entrer dans Constance, ni en toute l'Allemagne.

[4] Othon se retira donc à Brisac, [5] d'où l'impudicité de ses gens l'ayant fait chasser, [6] il s'en alla en Saxe sans bruit et sans armée, [7] abandonné d'une partie de ses troupes, à cause de son avarice; [8] cependant que Frédéric estoit receu avec joye par ceux de Basle et de Brisac, et par la plus grande partie des peuples et des seigneurs de la haute Allemagne. [9] Il prit Haguenau en Alsace. [10] Il vint à Mayence et y fut sacré le 2 février, feste de la Purification, en 1213, tint une diète à Ratisbonne, une seconde à Constance vers Pasques, et une troisième à Merspurg, sur le lac de Constance. [11] Il y en a néanmoins qui disent que Frédéric estoit à Mayence dès la feste de Saint-André, en 1212, et y tint alors une grande cour, [12] et qu'il en tint une autre

[1] Freher, t. I, p. 366, *c.* — [2] Goldast., *Rer. Alem.*, t. I, p. 134. — [3] Duchesne, p. 52, *a.* — [4] *A;* Goldast., *Rer. Alem.*, p. 134. — [5] *Spicileg.*, t. III, p. 344, 345; Duchesne, p. 52, *a.* — [6] Freher, t. I, p. 281, *d.* — [7] Urstis., t. II, p. 89, *a.* — [8] Duchesne, p. 52, *a;* Freher, t. I, p. 281, *d.* — [9] Urstis., t. II, p. 89, *a; Spicileg.*, t. III, p. 355. — [10] Freher, t. I, p. 366, *d.* — [11] P. 281, *e.* — [12] P. 321, *c.*

la même année à Ratisbonne; [1] qu'il fut couronné à Mayence le jour de Saint-Nicolas, [2] et que dès auparavant il estoit venu à Vaucouleurs, en Lorraine, sur la Meuse, [3] où Philippe-Auguste luy ayant envoyé le prince Louis, son fils, ils avoient fait ligue ensemble contre Othon, et renouvellé l'ancienne alliance de l'empire avec la France. [4] Il est néanmoins plus probable que cette conférence ne se tint qu'après le couronnement de Frédéric, comme le dit Nangis. [5] Pour Guillaume le Breton, qui la met en 1211, nous ne voyons pas que cela se puisse soutenir.

[6] Le 12 juillet 1213, Frédéric écrivit d'Egra une lettre de soumission au pape, scellée en or et souscrite de divers princes de l'empire. C'est une promesse sur divers points, qui avoit sans doute esté dictée à Rome, [7] toute semblable à celle qu'Othon avoit faite avant son couronnement, comme il a été dit cy dessus. [8] On voit par la date qu'il n'y avoit qu'un an au plus que Frédéric avoit pris le titre de roy des Romains. Othon ne laissa pas de se maintenir dans la basse Allemagne, et même il amena de très grandes forces, en 1214, au secours de Jean, roy d'Angleterre, son oncle. Mais ayant esté défait par les François, le 27 juillet, à la célèbre journée du pont de Bovines en Flandre, cette perte acheva de le ruiner, [9] et il passa le peu d'années qu'il vécut depuis dans ses terres héréditaires de Saxe, plutost en simple particulier qu'en empereur.

[1] *Chron. Autiss.*, p. 107, 1. — [2] *Ibid.*, 1. — [3] 1; *Spicileg.*, t. XI, p. 492. — [4] *Spicileg.*, t. XI, p. 492. — [5] Duchesne, p. 52, *b*. — [6] Goldast., *Const.*, t. I, p. 74, 75; t. V, p. 289, 290. — [7] Raynald., an. 1209, art. 16 — [8] Goldast., *Const.*, t. I, p. 75. — [9] *Spicileg.*, t. VIII, p. 557; t. II, p. 499; *Chron. Autiss.*, p. 108, 1.

[1] Frédéric, pour se servir de son avantage, passa la Moselle et la Meuse, réduisit le duc de Brabant à se rendre à luy, [2] et assiégea Aix-la-Chapelle où les empereurs avoient accoutumé de se faire couronner roys d'Allemagne. Mais le défaut de vivres et les fréquentes sorties des assiégez l'obligèrent à lever le siége l'année suivante. Néanmoins, comme le parti d'Othon s'affoiblissoit de plus en plus, [3] il l'assiégea de nouveau la même année 1215, et l'emporta sans beaucoup de difficulté, [4] y fut couronné pour la seconde fois le 25 de juillet, et aussitost prit la croix avec plusieurs seigneurs d'Allemagne pour aller à Jérusalem.

[5] Il estoit encore à Strasbourg le premier de juillet, lorsqu'il écrivit une lettre au pape, de laquelle nous apprenons qu'il avoit déjà fait couronner roy de Sicile son fils Henri, [6] qu'il avoit eu de Constance, sœur de Pierre, roy d'Arragon. [7] Par la même lettre, il promet au pape que dès qu'il auroit receu la couronne impériale, il émanciperoit son fils et luy céderoit absolument les deux Siciles deçà et delà le Phare, sans s'en réserver même le titre, afin qu'on ne crust point que l'empire eust aucun droit sur la couronne de Sicile au préjudice du pape.

[8] Dans le concile général de Latran, qui fut tenu en 1215, au mois de novembre, les députez de Frédéric et d'Othon y soutinrent chacun les droits de leur

[1] Raynald., an. 1214, art. 24; Freher, t. I, p. 282, *b, c.* — [2] *Chron. Autiss.*, p. 108, 1. — [3] 1; *Spicileg.*, t. VIII, p. 558; t. XI. p. 500. — [4] *Ibid.*; Freher, t. I, p. 282, *d.* — [5] Raynald., an. 1215, art. 38. — [6] Urstis., t. II, p. 89, *a, b.* — [7] Raynald., an. 1215, art. 38. — [8] Art. 37.

maistre : mais enfin le pape se déclara pour Frédéric et approuva l'élection que les princes d'Allemagne en avoient faite, ce qu'il avoit déjà fait, sinon par une déclaration authentique, au moins par ses actions et par ses lettres.

[1]Le 15 may 1218, Othon mourut, après avoir été absous par l'évesque d'Hildesheim, à condition de se soumettre à la volonté du pape, ce qu'il avoit refusé immédiatement devant sa maladie. [2]Il laissa les ornemens impériaux à Henri, palatin du Rhin, pour les remettre entre les mains de Frédéric. [3]Pour les choses extraordinaires et difficiles à croire que l'on dit de sa mort, nous les laissons rapporter à d'autres.

XXX.

Frédéric est couronné empereur; fait Henri, son fils, roy des Romains; promet d'aller en Orient.

Frédéric se trouvant par cette mort paisible possesseur de l'empire, [4]tint, en 1219, une grande assemblée à Francfort, où il se fit plusieurs belles ordonnances, et se prépara ensuite à faire le voyage d'Italie, pour y recevoir la couronne impériale. [5]Honoré III, qui avoit succédé au pape Innocent en 1216, le pressoit, d'autre part, d'accomplir le voyage d'Orient auquel il s'estoit engagé en prenant la croix, et le menaçoit même de l'excommunication s'il ne le faisoit avant le 21 mars 1220. Assurément les princes estoient

[1] Freher, t. I, p. 288, *a, b*. — [2] P. 367, *b*. — [3] Raynald., an. 1218, art. 37, 38; *Spicileg.*, t. VIII, p. 557. — [4] Goldast., *Const.*, t. V, p. 291. — [5] Raynald., an. 1219, art. 10.

un peu excusables de chercher à diminuer une autorité dont on se servoit pour les obliger à des choses toutes volontaires, sur peine de soulever contre eux le ciel et la terre. [1] Néanmoins, si Frédéric même avoit prié Honoré de l'excommunier et luy et tous les autres croisez d'Allemagne, en cas qu'ils n'accomplissent pas leur vœu, comme le pape l'assure en écrivant à Frédéric, il avoit plus à se plaindre de luy-même que du pape.

[2] Honoré fut obligé de prolonger le terme qu'il donnoit à Frédéric jusqu'au mois d'aoust 1221, [3] et cependant Frédéric fit élire, ou souffrit qu'on élust roy des Romains, dans la diète de Francfort, Henri, son fils unique; de quoy le pape, qui n'en avoit point esté averti, fut fort fasché; parce qu'ayant voulu que Henri fust déclaré roy de Sicile, pour empescher l'union de cette couronne avec celle de l'empire, sa précaution devenoit entièrement inutile. Frédéric s'excusa sur cela le mieux qu'il put; [4] mais il ne fit couronner son fils que le dimanche 8 may 1222, à Aix-la-Chapelle, [5] et même Henri semble ne compter son règne que depuis l'an 1224. [6] Frédéric, son père, le maria, l'an 1222, à la fille de Léopold, duc d'Austriche, dans la ville de Nuremberg.

[7] Pour retourner à l'an 1220, Frédéric envoya de Francfort en Italie Conrad, évesque de Spire et de Metz, son chancelier, pour y recevoir les hommages, et disposer toutes choses avec une entière autorité, et préparer tout ce qui estoit nécessaire au voyage qu'il

[1] Raynald., an. 1221, art. 19. — [2] An. 1220, art. 21. — [3] Art. 12-16. — [4] Freher, t. I, p. 292, *a*, *b*. — [5] Goldast., *Const.*, t. V, p. 299. — [6] Freher, t. I, p. 321, *c*; 456, *a*. — [7] Goldast., *Const.*, t. III, p. 657

avoit dessein d'y faire pour recevoir la couronne impériale. La lettre que nous avons encore est datée du 17 avril 1220, de la diète générale de Francfort. [1] Frédéric partit ensuite d'Allemagne et s'en vint en Italie, [2] où il réconcilia le pape avec les Romains, et le fit retourner dans Rome [3] le 10 novembre au plus tard, [4] les Romains l'ayant contraint d'en sortir neuf mois auparavant.

[5] Frédéric vint ensuite à Rome, et y receut la couronne impériale des mains du pape, avec sa femme Constance, le dimanche 22 novembre. On peut voir le détail de ceci dans Raynaldus, avec les précautions que le pape prit, et les loix qu'il obligea Frédéric de publier le jour de son couronnement. [6] Il en reste quelque chose dans le recueil de Goldast. [7] Celle du 1er d'octobre est sans doute aussi dictée par le pape. [8] Frédéric, aussitost après son couronnement, prit de nouveau la croix, [9] promettant d'envoyer un puissant secours aux chrétiens d'Orient dès le mois de mars suivant, et d'y aller luy-même au mois d'aoust; car on voit par l'histoire que c'estoient les deux temps auxquels ceux qui vouloient aller en Palestine avoient accoutumé de s'embarquer.

[10] Au sortir de Rome, Frédéric entra dans le royaume de Naples; et il y estoit déjà le 15 de décembre. [11] Il envoya le duc de Bavière en Orient vers le mois de mars 1221, [12] et y envoya encore quarante galères vers

[1] Raynald., an. 1220, art. 18. — [2] Ms. D, 426, 2. — [3] Raynald., an. 1220, art. 9, 10, 20. — [4] Art. 10; 1219, art. 49; Ms. D, 426, 2. — [5] Raynald., 1220, art. 17-24. — [6] Goldast., t. V, p. 292. — [7] *Ibid.*, p. 292, 293. — [8] Raynald., art. 22. — [9] Art. 21. — [10] Art. 21. — [11] Raynald., an. 1221, art. 9. — [12] Art. 7.

le mois de juin de la même année; mais pour luy il ne sortit point de ses Estats. [1] Cependant l'espérance de sa venue ayant fait refuser aux Orientaux l'offre que leur faisoit le sultan d'Égypte de leur rendre la Palestine, et ayant esté contraints, ensuite de ce refus, de luy rendre Damiette, qu'ils avoient prise deux ans auparavant, le pape, qui rejettoit tout ce mauvais succez sur les délais de Frédéric, luy écrivit, le 19 novembre 1221, pour le presser d'accomplir son vœu et le menacer de l'excommunier s'il ne le faisoit. Raynaldus ne rapporte point les lettres de Frédéric, où l'on verroit ce qu'il disoit pour se justifier.

[2] Honoré, en même temps, envoya Nicolas, évesque de Frascati, à l'empereur, et il luy ordonna que s'il voyoit que Frédéric eust effectivement le dessein de recouvrer la Palestine, il ménageast au plus tost une conférence entre Frédéric et luy. Nicolas crut sans doute que l'esprit de Frédéric estoit bien disposé, [3] car le pape et luy conférèrent ensemble à Veroli, dans la campagne de Rome vers la terre de Labour, sur la fin du mois d'avril 1222, en présence d'un grand nombre de personnes. Honoré, dans une lettre qu'il écrivit ensuite à l'évesque d'Albe, légat en Palestine, témoigne tout espérer de Frédéric.

[4] On résolut dans cette conférence d'en tenir une autre à Vérone à la Saint-Martin, où tous les princes séculiers et ecclésiastiques seroient invitez, [5] et Frédéric jura publiquement qu'il passeroit la mer dans le terme que le pape luy marqueroit à l'assemblée de Vérone, ou vers ce temps-là. [6] On convint aussi qu'il

[1] Raynald., an. 1221, art. 19-21. — [2] Art. 21, 22. — [3] An. 1222, art. 1-4. — [4] Art. 2. — [5] Art. 3. — [6] Sanud., p. 210, *d*, *e*.

falloit que le roy de Jérusalem et les grands maistres du Temple et de l'Hôpital vinssent en Italie pour délibérer avec eux de ce qu'il y avoit à faire. Frédéric estant retourné dans l'Apouille, leur envoya pour cela quatre galères.

[1] La conférence indiquée à Vérone ne se tint point; [2] mais il s'en tint une autre, l'an 1223, à Ferentino dans la Campanie, où Jean, roy de Jérusalem, se trouva, [3] y ayant esté amené par l'empereur. [4] Frédéric jura, selon le bon plaisir du pape et le conseil des autres, qu'il passeroit en Orient à la Saint-Jean de l'an 1225. [5] C'est pourquoy le pape envoya cette année même de tous costez prescher la croix, et avertir les croisez d'estre prests à passer avec Frédéric l'an 1225 à la Saint-Jean. [6] C'est sans doute cette conférence avec Frédéric où le pape dit qu'il avoit ordonné que tous les chrétiens, et particulièrement les grands princes, vivroient en paix, afin que l'on pust aller plus librement au secours de la terre sainte.

XXXI.

Frédéric épouse Isabelle de Jérusalem, dont il dépouille le père. — Le pape diffère son voyage en Orient. — Des Sarrazins de Nochera.

[7] Comme Constance d'Arragon, femme de Frédéric, estoit morte en Sicile l'année précédente, [8] il promit

[1] Freher, t. I, p. 435, *f*. — [2] Raynald., an. 1223, art. 1, 3; Ughell., t. III, p. 983, *c*, *d*. — [3] Sanud., p. 210, *e*. — [4] Raynald., an. 1223, art. 3. — [5] Freher, t. I, p. 292, *c*. — [6] Raynald., an. 1224, art. 15.— [7] An. 1223, art. 7; Ughell., t. III, p. 981, *d*. — [8] Raynald., an. 1223, art. 4.

alors, à l'instance des Orientaux là présens, d'épouser Isabelle, fille de Jean, roy de Jérusalem, et héritière de cette couronne; [1] et il la fiança dès lors publiquement. [2] Une chronique semble dire qu'il l'épousa même dès cette année. [3] Mais cela ne se fit qu'en 1225, [4] comme on le juge de ce qu'au mois de juin 1245, Frédéric ne comptoit que la vingt et unième année de son règne de Jérusalem; [5] et Isabelle n'estoit pas encore en âge nubile en 1223. [6] Frédéric l'épousa donc l'an 1225, au mois de novembre, dans la ville de Brindes et avec beaucoup de solennité.

[7] Jean de Brienne espéroit demeurer roy de Jérusalem tant qu'il vivroit. Le grand maistre des Teutoniques, qui avoit ménagé le mariage, luy avoit donné lieu de croire que c'estoit l'intention de l'empereur (*innuerat*). [8] Il paroist aussi que c'estoit l'intention du pape, qui s'estoit emploié pour faire ce mariage, [9] et tout le monde s'y attendoit; car on croyoit que devenant beau-père d'un empereur, il augmenteroit plustost en dignité et en pouvoir, que de perdre ce qu'il avoit déjà. [10] Cependant aussitost après le mariage, Frédéric demanda à Jean qu'il luy cédast le titre et toutes les dépendances de la couronne de Jérusalem. Jean en fut extrêmement surpris; mais il n'y avoit pas moyen de résister, il falloit obéir au commandement du plus fort. [11] Frédéric témoigna ensuite n'avoir que du mépris et de l'aversion pour ce prince, [12] et on pré-

[1] Raynald., an. 1223, art. 7; Freher, t. I, p. 292, *c*. — [2] *Spicileg.*, t. VIII, p. 374; t. XI, p. 512. — [3] Raynald., an. 1223, art. 7; Freher, t. I, p. 368, *b*. — [4] Goldast., *Const.*, t. V, p. 304. — [5] Sanud., p. 210, *c*. — [6] Ughell., t. III, p. 986, *a*. — [7] Sanud., p. 211. — [8] Raynald., an. 1227, art. 3. — [9] Art. 2. — [10] An. 1226, art. 11; Sanud., p. 211, *a*, *b*. — [11] P. 211, *b*. — [12] *Ibid.*, *c*.

tend même qu'il l'eust fait tuer, s'il ne se fust retiré de sa cour [1] au mois de janvier ou de février de l'an 1226. [2] Frédéric prétendoit que Jean avoit manqué à quelques devoirs envers luy. [3] D'autres disent qu'il avoit rapporté à l'empereur que Gautier, comte de Brienne, qui estoit alors à sa cour, vouloit soutenir les prétentions de sa mère sur le royaume de Sicile (voyez p. 100), et que le roy Jean, son oncle, le favorisoit et l'appuioit.

[4] Le pape Honoré écrivit, en 1226 et 1227, à Frédéric pour le rétablissement de Jean dans sa dignité. [5] Il exprime en ces termes les sentimens que tout le monde avoit de cette action de Frédéric : « Quæ hæc est (dit-il), imperialis industriæ providentia, alienasse a se, tantæ prudentiæ, tantæ strenuitatis, tantæ industriæ, tanti consilii virum.... de quo poterat tanquam de semetipso confidere ?... Cui fiducialius poterit regnum Jerosolymitanum committere ? Quis fidelibus ibi existentibus gratiosior ? Quis terribilior infidelibus ? Quis utilior toti negotio terræ sanctæ ! Ecce si nulla sibi esset affinitate conjunctus, deberet, tamen, propter strenuitatem et industriam ejus, et propter eam quam habet gratiam hominum, notitiamque locorum, sibi regnum committere supradictum..... Hæc parvi loquuntur et magni, admirantes super hujus modi facto, et illud, ut loquamur verius, detestantes. »

Les prières du pape furent inutiles, et Jean fut réduit à se contenter du simple titre de roy de Jérusalem, jusqu'à ce que sa réputation le fit appeler à l'empire de Constantinople. Mais on peut dire que

[1] Ughell., t. III, p. 986, *d*. — [2] Raynald., an. 1226, art. 11. — [3] Sanud., p. 211, *b*. *c*. — [4] Raynald., an. 1226, art. 11 ; 1227, art. 2-4. — [5] An. 1227, art. 2.

la perte que les chrétiens de la terre sainte firent d'un prince si sage et si vaillant, fut la cause des divisions et de la pluspart des malheurs qu'ils souffrirent.

[1] Pour la promesse que Frédéric avoit faite de passer en Orient l'an 1225, à la Saint-Jean, le pape luy avoit accordé un délay de deux ans, à la prière de Jean de Brienne et du patriarche de Jérusalem; et ensuite de ce délay, Frédéric avoit juré, le 22 juillet 1225, de partir pour la Palestine au mois d'aoust 1227, d'y entretenir ensuite durant deux ans mille chevaliers, cent palandris (*calandras*) et cinquante galères, et cependant fournir des vaisseaux équipez à ses frais pour deux mille chevaliers et tout leur équipage, pour passer en Orient, et y envoyer par avance cent mille onces d'or. Il se soumit, s'il manquoit à ces conditions, à estre excommunié par le pape et ses Estats interdits. [2] Il alléguoit diverses raisons qui l'empeschoient d'aller en Orient, et représentoit que ses préparatifs n'estoient pas encore faits.

[3] Mouske seul remarque que la raison pour laquelle il demanda ce délay fut pour exterminer quelques Sarrazins qui restoient encore en Sicile, [4] parmi les montagnes. Il en avoit soumis une partie l'an 1223, et les avoit envoyez habiter une ville de l'Apouille, ou Capitanate, nommée Luctra, [5] et quelquefois Nochera, de quoy les papes luy voulurent depuis faire un crime. [6] Les autres Sarrazins résistèrent plus long-temps, [7] et soutenoient encore la guerre en 1225. Je ne sçay

[1] An. 1225, art. 1-7; 1227, art. 33; Ughell., t. III, p. 985, Mousk., vers 25330 et suiv. — [2] Raynald., an. 1227, art. 33. — [3] Mousk., vers 25325 et suiv. — [4] Ughell., t. III, p. 983, *c; Spicileg.*, t. II, p. 518, 519. — [5] T. XI, p. 519. — [6] Ughell., t. III, p. 983, *c*. — [7] P. 985, *a*.

pourquoy le pape pressoit si fort l'empereur d'aller en Palestine et d'y envoyer des troupes, [1] car la trève faite en 1221, pour huit ans, ne finissoit que l'an 1229.

XXXII.

Frédéric se brouille avec le pape; fait la guerre aux Lombards. — Tout s'apaise.

Durant les deux années de délay que Frédéric avoit voulu avoir, les choses changèrent de face, et il se forma de grandes divisions entre le pape et luy. Le pape, comme nous venons de dire, trouva fort mauvais le procédé injuste de Frédéric à l'égard de Jean de Brienne, son beau-père. [2] D'autre part, Frédéric ne fut pas moins choqué de ce qu'au mois de septembre de la même année, le pape, sans luy en rien dire, mit des évesques dans cinq des principales églises du royaume de Sicile. [3] Il y avoit encore quelques sujets de mécontentement moins considérables.

[4] Au commencement de l'année suivante, Frédéric donna ordre à la noblesse du duché de Spolète de le suivre en Lombardie, [5] où il vouloit tenir une grande diète dans la ville de Crémone sur son voyage d'Orient. [6] Comme le pape jouissoit du duché de Spolète, la noblesse du païs luy envoya les ordres de Frédéric. Il luy en écrivit et luy en témoigna son mécontente-

[1] Matth. Par., p. 339, *a*.—[2] Ughell., p. 985, 986; Raynald., an. 1225, art. 45; an. 1226, art. 8. — [3] An. 1226, art. 8, 10, 12. — [4] Ughell., t. III, p. 986, *d*. — [5] Raynald., an. 1226, art. 21. — [6] Ughell., t. III, p. 986, 987.

ment. Frédéric luy répondit par une lettre assez aigre, et le pape par une plus aigre, [1] rapportée, où l'on voit les plaintes de l'un et de l'autre. [2] Le pape y parle en général des vassaux du patrimoine, sur lesquels Frédéric prétendoit avoir droit, et comme empereur et comme avocat de l'Église. [3] Frédéric appaisa le pape en lui écrivant avec toute sorte d'humilité et de soumission. [4] Il souffrit que les évesques nommez par le pape fussent receus dans leur église, [5] ne pressa plus la noblesse de Spolète, [6] et fit cesser les violences de quelques-uns de ses officiers, dont le pape luy avoit fait des plaintes accompagnées de menaces.

[7] La suite de sa vie fait juger qu'il faisoit moins cela par modération que par intérest, et pour n'avoir pas à combattre tout ensemble et le pape et les Lombards. [8] Car le marquis de Montferrat, les villes de Milan, Plaisance, Verceil, Bologne et plusieurs autres villes et seigneuries de la Marche Trévisane, de la Romagne, et surtout de la Lombardie, s'estoient liguées ensemble, et refusoient en beaucoup de choses, à l'empereur, l'obéissance qu'ils luy devoient. [9] On croit que c'estoit proprement contre cette ligue que Frédéric avoit indiqué la diète de Crémone [10] à laquelle il avoit appelé Henri, roy des Romains, son fils, et les princes d'Allemagne. [11] Il ne les manda qu'à Pasques. [12] Mais les Lombards, se doutant de son dessein, prirent les armes et s'opposèrent à la marche de Henri, qui venoit

[1] Raynald., an. 1226, art. 3-13. — [2] Art 12. — [3] Ughell., t. III, p. 987, *a*. — [4] *Ibid.*, *d*. — [5] Raynald., an. 1226, art. 14. — [6] Art. 15-17. — [7] Art 17. — [8] Art. 26, 27. — [9] Art. 17. — [10] Ughell., t. III, p. 987, *a*; Freher, t. I, p. 368, *c*. — [11] Ughell., t III, p. 987, *a*. — [12] *B*; Freher, t. I, p. 322, *a*; 368, *c*.

avec une grande armée. Ainsi il ne put passer Vérone, et s'en retourna.

[1] Frédéric, après avoir passé inutilement quelques jours à Crémone, fut contraint de reprendre le chemin de la Sicile, [2] et estant arrivé à Borgo San-Domnino, il y déclara solennellement la guerre aux villes liguées. [3] Le pape travailla à éteindre cette guerre. L'empereur et les Lombards s'en rapportèrent à luy; et l'empereur en écrivit au pape le 29 d'aoust et le 17 de novembre. [4] Enfin le pape conclut un traité, daté du 5 janvier 1227, par lequel Frédéric pardonna aux liguez, et les liguez s'obligèrent de luy entretenir durant deux ans quatre cents chevaliers pour le secours de la terre sainte. [5] Frédéric ratifia ce traité, et peut-estre le 1er février suivant. [6] Les Lombards y eurent plus de peine : Honoré III les menaça d'implorer le ciel et la terre pour punir leur insolence, si par leurs longueurs ils donnoient prétexte à Frédéric de différer son voyage d'Orient; [7] et après sa mort, Grégoire IX, qui luy succéda le 21 mars 1227, [8] eut encore peine à tirer d'eux cette ratification.

Je ne sçay néanmoins si Frédéric fut content de ce traité, qui autorise tout à fait la ligue des Lombards, et ne rétablit en aucune manière l'autorité de l'empereur sur les villes. Aussi on a toujours cru que les papes favorisoient cette ligue comme la plus puissante barrière qu'ils pussent opposer à l'autorité des empereurs. [9] Grégoire IX ne le dissimule point dans la lettre

[1] Freher, t. I, p. 322, *a*; 368, *c*. — [2] Ughell., t. III, p. 989, *c*. — [3] Raynald., an. 1226, art. 20, 25. — [4] Art. 25, 29; Ughell., t. III, p. 987, 988. — [5] Raynald., an. 1227, art. 19. — [6] Art. 6. — [7] Art. 16. — [8] Art. 19. — [9] An. 1229, art. 33.

qu'il écrit aux Milanois le 9 octobre 1229; et nous verrons que les papes aimoient mieux exposer eux et toute l'Église à toutes sortes de malheurs, que d'abandonner les Lombards, et de souffrir que Frédéric les contraignist de luy obéir. On ne marque point que cette ligue eust commencé en ce temps-ci, et je ne sçay si elle ne s'estoit point faite contre Frédéric Ier, qui ruina Milan.

XXXIII.

Frédéric rompt son voyage d'Orient à cause d'une maladie. — Il est excommunié par le pape Grégoire IX.

La paix des Lombards estant faite, Honoré III, et ensuite Grégoire IX, ne songèrent plus qu'à presser le départ de Frédéric et des autres croisez [1] qui estoient en fort grand nombre. [2] Louis, landgrave de Turinge, mari de sainte Élizabeth de Hongrie, arriva dans l'Apouille, dès le mois de juin, avec une armée d'Allemands; quoyque le départ ne fust marqué qu'au mois d'aoust. [3] On prétend que de l'Angleterre seule il partit soixante mille hommes de combat, excitez par quelques apparitions.

[4] Le pape prononça des excommunications contre tous les croisez qui ne passeroient pas. [5] Il y eut plus de quarante mille hommes d'armes qui partirent et allèrent attendre Frédéric dans la Palestine. [6] De ceux qui le voulurent attendre dans l'Apouille, il en mourut un grand nombre de maladie, [7] ce qui en obligea plu-

[1] Raynald., an. 1229, art. 26. — [2] Ughell., t. III, p. 990, *a*. — [3] Matth. Par., p. 338, *b*, *d*. — [4] P. 339, *a*. — [5] P. 338, *f*. — [6] Ughell., p. 990, *c*. — [7] Raynald., an. 1227, art. 34.

sieurs de s'en retourner. [1] Enfin Frédéric s'embarqua à Brindes avec le landgrave, le 8 de septembre. Mais estant abordé à Otrante, et s'y estant arresté pour quelque nécessité véritable ou imaginaire, il y tomba malade, et le landgrave y mourut, [2] de poison selon quelques-uns. [3] Frédéric réchappa; mais il rompit son voyage pour cette année, disant qu'il ne pouvoit supporter la corruption de l'air et l'agitation de la mer sans estre en danger de sa vie.

[4] Dès qu'on sceut en Orient qu'il ne venoit pas, presque tous les croisez qui y estoient arrivez perdirent courage, et plus de quarante mille hommes de guerre remontèrent aussitost sur les vaisseaux qui les avoient amenez et s'en revinrent en Occident. Il y demeura seulement environ dix-huit cents chevaliers, commandez, au nom de l'empereur, par Henri, duc de Limbourg. [5] Ils résolurent de fortifier quelques places, [6] et fortifièrent le chasteau de Sidon et celuy de Césarée.

Sanud qui, estant Vénitien et ayant dédié son ouvrage à un pape, n'est pas suspect de favoriser les empereurs, [7] parle de la maladie de Frédéric comme véritable. [8] Il semble que les deputez même de Grégoire IX luy en ayent parlé de la même manière, aussi bien que les évesques et les seigneurs que Frédéric luy envoya peu après pour se justifier. Et je ne sçay pas par quelle politique Frédéric voulant bien aller en Orient, puisqu'il le fit huit ou neuf mois après, eust mieux aimé y aller peu accompagné, en offensant le

[1] Ughell., p. 990, *c*. — [2] Raynald., an. 1227, art. 28; Pistor., t. I, p. 741, *b; Concil.*, t. II, p. 374, *b*. — [3] Matth. Par., p. 339, *e*. — [4] *E*; p. 338, *f*. — [5] P. 339, *b*, *c*. — [6] Sanud., p. 211, *d*, *e*. — [7] *Ibid.*, *d*. — [8] Ughell., t. III, p. 990, *d*.

pape et tous ceux qui prenoient intérest à la terre sainte, et exposant sa conscience et son honneur, que d'une manière si avantageuse, qui l'eust rendu redoutable à tout l'Orient, aimé et glorieux dans l'Occident, et peut-estre maistre de la Syrie et de l'Égypte. [1]Cependant le pape ne se put jamais persuader que sa maladie fust véritable. [2]Et dès le 29 de septembre, dans les premiers mouvemens que luy donna cette nouvelle, *sine causæ cognitione* (ce qu'Ughellus a omis dans son édition), il déclara solennellement que Frédéric estoit tombé dans l'excommunication prononcée, de son consentement, l'an 1225.

[3]Le 10 octobre suivant, il ordonna aux évesques, par une lettre circulaire, de publier partout l'excommunication de Frédéric qu'il dit avoir encore manqué à d'autres conditions auxquelles il s'estoit engagé en 1225, sous cette peine; et il veut que tout le monde l'évite. [4]C'est peut-estre la même lettre qu'un auteur dit avoir esté envoyée dans tout l'Occident par le pape, [5]ensuite d'un concile qu'il avoit tenu à Rome le 18 de novembre, où il excommunia publiquement Frédéric. [6]Othon, légat en Allemagne, y voulant publier cette sentence, et peut-estre y exciter quelque soulèvement, y fut maltraité.

[7]Le pape ne laissoit pas de le reconnoistre encore pour empereur, comme on le voit par le titre d'une lettre véhémente, dans laquelle, outre ce qu'il n'estoit

[1] Ughell., t. III, p. 990, *d.* — [2] Raynald., an. 1227, art. 29; Ughell., t. IX, p. 990, *d.* — [3] Raynald., an. 1227, art. 30-39; Matth. Par., p. 345-347. — [4] Ughell., t. IX, p. 990, *d.* — [5] *D;* Raynald., an. 1228, art. 1. — [6] Freher, t. I, p. 296, *d; Spicileg.*, t. IX, p. 659. — [7] Raynald., an. 1227, art. 41-44.

point parti, il le reprend d'avoir maltraité quelques seigneurs, et d'opprimer les peuples du royaume de Sicile dont il prétend pouvoir et devoir prendre la protection, comme en estant le seigneur dominant, à cause de l'hommage que les rois de Sicile rendoient aux papes. [1] Frédéric, de sa part, écrivit de toutes parts pour se justifier, [2] et son envoyé fit lire publiquement son apologie dans le Capitole, quoyque le pape fust alors à Rome.

[3] On a encore plusieurs lettres qu'il écrivit sur ce sujet. [4] Il faut voir ce qu'en dit Matthieu Paris. [5] Il y en a une dans Goldast qu'on peut rapporter à ce temps-ci. Elle est sous son nom, quoyqu'assurément elle n'ait pas pu paroistre avec ce titre. Ce n'est qu'une méchante invective contre le pape, qu'il accuse d'aimer la bonne chère, et de faire un palais superbe à Anagni; de soutenir les Lombards, et de ne le persécuter que parce que sa puissance luy devenoit redoutable. [6] Mais je ne sçay pas avec quelle apparence il pouvoit dire alors que le pape l'empeschoit d'aller secourir la Palestine. [7] S'il l'en faut croire, il obéit avec humilité à la sentence de Grégoire, et se contenta, lorsqu'il fut guéri, de demander l'absolution, pour se préparer de nouveau à passer en Orient. Mais le pape, à ce qu'il prétend, luy refusa l'absolution *injuriose*.

[8] Le pape dit au contraire qu'au lieu de s'humilier, il tomba dans de nouveaux péchez, et profana les sacremens de l'Église en y assistant. Il demandoit ap-

[1] Ughell., p. 991, *a;* Ms. D, p. 432, 1. — [2] Ughell., p. 991, *b.* — [3] Raynald., an. 1227, art. 45. — [4] Matth. Par., p. 347, 348. — [5] Gold., *Const.*, t. III, p. 372, 373. — [6] P. 373. — [7] P. 384. — [8] Raynald., an. 1228, art. 2.

paremment l'absolution, et agissoit néanmoins comme supposant que l'excommunication estoit nulle. [1] C'est pourquoy le pape l'excommunia de nouveau le jeudi saint de l'an 1228, [2] ordonna qu'on ne célébreroit point l'office dans tous les lieux où il seroit, et le menaça, s'il persistoit dans son obstination, de déclarer ses sujets absous de l'obéissance qu'ils luy devoient. Voir [Raynaldus].

[3] Il écrivit sur cela une lettre aux évesques de l'Apouille, où il marque quelques fautes particulières dont il prétendoit que Frédéric estoit coupable. [4] Frédéric, de sa part, travailloit à gagner les Romains. Les Frangipanes, et quelques autres des principaux, luy firent hommage. [5] C'est pourquoy on attribue à ses sollicitations une insolence que les Romains commirent contre Grégoire, le lundi de Pasques, 27 mars, lorsqu'il disoit la messe, [6] ou peu de jours après. [7] Le peuple l'obligea, au mois d'avril, de sortir de la ville et de se retirer à Pérouse, après avoir passé par d'autres villes; [8] ce qu'on attribue encore à Frédéric. [9] On ajoute que Frédéric se vengeoit du pape en exerçant toutes sortes de violences contre les ecclésiastiques, etc. [10] Frédéric, après avoir rompu son voyage l'année précédente, avoit promis de s'acquitter de son vœu le plus tost qu'il luy seroit possible. [11] Il se préparoit en effet à passer en Orient, et tiroit pour cela de grandes sommes tant des laïques que des ecclésiasti-

[1] Raynald., an. 1228, art. 3. — [2] Art. 4. — [3] Art. 3. — [4] Art. 6. — [5] Art. 5; *Spicileg.*, t. IX, p. 659. — [6] Ughell., t. III, p. 992, *b*. — [7] *C*; Raynald., an. 1228, art. 6; Matth. Par., p. 349, *b*; Freher, t. I, p. 296, *c*. — [8] Raynald., an. 1228, art. 6. — [9] *Spicileg.*, t. IX, p. 659. — [10] Matth. Par., p. 347, *f*. — [11] Ughell., t. III, p. 991-993.

ques de son royaume. [1] Le pape luy fit de grands reproches de ce qu'il tyrannisoit les églises, et luy ordonna, le 7 may, de restituer tout ce qu'il avoit tiré; [2] et il défendit aux ecclésiastiques de luy rien payer.

XXXIV.

Frédéric passe en Orient malgré Grégoire, et y fait peu de chose.

[3] L'impératrice [Yolande] accoucha, au mois d'avril, de Conrad, dont nous parlerons souvent dans la suite; mais elle mourut peu après. [4] Frédéric ne luy avoit pas gardé la fidélité qu'il luy devoit; [5] mais ils s'estoient depuis réconciliez. [6] Néanmoins on marque que le mauvais traitement que luy faisoit Frédéric causa sa mort. Cette mort ne rompit pas le dessein où il estoit de partir pour l'Orient. [7] Le pape luy avoit promis de luy donner l'absolution dans les formes dès qu'il entreprendroit ce voyage. Il ne voulut peut-estre pas se soumettre à la demander, [8] et le pape, soit qu'il fust peu satisfait du peu de monde qu'il menoit avec luy, soit pour d'autres raisons qu'il est difficile de comprendre, luy fit défense de partir en qualité de croisé et pour s'acquitter de son vœu, jusqu'à ce qu'il eust receu l'absolution, et eust satisfait entièrement pour son parjure. Frédéric se mit peu en peine de ces défenses, [9] et partit de Brindes, au mois de juin; [10] mais

[1] Raynald., an. 1228, art. 8. — [2] Ughell., p. 992, *c*. — [3] *C*; Sanud., p. 211, *e*. — [4] Mousk., vers 27 101. — [5] Vers 27 829. — [6] Vers 28 040. — [7] *Concil.*, t. XI, p. 341, *c*. — [8] Sanud., p. 211, *f*. — [9] Ughell., t. III, p. 993, *b*, *c*. — [10] Raynald., an. 1228, art. 9.

peu accompagné, [1] n'ayant que vingt galères et cent chevaliers.

Quelque faute qu'il fist en cela et contre son honneur et contre sa conscience (puisqu'il avoit juré d'y aller avec beaucoup plus de vaisseaux et de troupes), il sembloit que le pape pouvoit dissimuler, et même favoriser secrettement son voyage. Cependant il prit une voie toute contraire. [2] Frédéric en partant luy avoit envoyé l'archevesque de Bari et le comte de Malte, pour le prier de vouloir continuer à traiter un accord avec Renaud de Spolète à qui il avoit laissé des ordres pour cela, en le laissant vice-roy de Sicile durant son absence. Mais le pape répondit qu'il ne pouvoit traiter avec Renaud, parce que c'estoit un persécuteur de l'Église, [3] et le 31 de juillet il déclara tous les sujets de Frédéric, et particulièrement ceux du royaume de Sicile, absous de leur serment de fidélité, etc., [4] prétendant qu'on ne doit point fidélité à ceux qui méprisent les préceptes divins, et qui s'opposent à Dieu et aux saints, [5] c'est-à-dire à l'Église et à la cour romaine.

[6] Mais ce qui fut de plus fâcheux fut qu'il envoya deux cordeliers en Palestine porter ordre au patriarche de Jérusalem de dénoncer Frédéric excommunié et parjure, avec défense aux templiers, hospitaliers et teutoniques de luy rendre aucune obéissance, [7] voulant qu'on évitast sa compagnie comme d'un excommunié. [8] Cela réduisit Frédéric à se contenter d'une trève de dix ans, moins avantageuse, qui, laissant les

[1] Sanud., p. 211, *f*. — [2] Raynald., an. 1228, art. 18. — [3] Art. 18; Ms. D, p. 432, 2. — [4] Raynald., an. 1229, art. 38. — [5] Art. 37. — [6] Sanud., p. 213, *a*, *b*. — [7] Ughell., t. III, p. 1000, *b*, *c*. — [8] *B*, *c*; Sanud., p. 213, *b*, *c*.

choses en l'estat où elles avoient esté depuis l'an 1221, ajouta néanmoins aux chrétiens la possession de Jérusalem (hors le temple qui demeura aux Sarrasins), de Bethlébem, de Nazareth et de quelques autres lieux, dont ils jouirent jusqu'à la descente des Corasmins en 1244. (Voy. le § 192 de la vie de saint Louis.)

Il y auroit beaucoup de choses à dire sur cette trève, que le pape et ses partisans, particulièrement le patriarche de Jérusalem, ont tâché de rendre odieuse; et aussi sur les autres choses que fit Frédéric dans le temps qu'il demeura en Palestine et en Chypre. Mais je ne crois pas que cela vaille la peine qu'il faudroit prendre pour l'examiner. Les endroits qu'il faudroit lire sont : Raynaldus, an 1229, art. 1, 13; Sanud, p. 211-213, 296, *c*, 371, *a.;* Ughellus, t. III, p. 999-1001, 1004, *a;* Matthieu Paris, p. 351, 350-361, 400, *e*, 410, *f;* Freher, t. I, p. 322; Goldast, *Constit.*, t. III, p. 384; *Concil.*, t. XI, p. 340, *d, e.* 341, *c. d.; Spicilegium*, t. II, p. 794; t. IX, p. 662; t. XI, p. 522; Mouske, vers 28 060 et suiv.; Ms. D., p. 435, 2; p. 436, 1. Si l'on veut s'arrester à quelqu'un, Sanud paroist le moins passionné. [1] Frédéric estoit abordé à Acre le 7 septembre 1228, [2] et il en partit le 1er de may 1229, pour revenir en Italie.

XXXV.

Grégoire fait la guerre à Frédéric, est contraint de faire la paix.

[3] Une raison obligea encore Frédéric à conclure promptement le traité, et à s'en revenir en diligence,

[1] Matth. Par., p. 351, *a, b.* — [2] P. 360, *c;* Raynald., an. 1229, art. 28. — [3] Sanud., p. 213, *c.*

fut qu'il apprit par un avis secret la guerre sanglante que luy faisoit le pape en Italie. [1] Car Renaud, vice-roy de Sicile, voyant que le pape ne vouloit point traiter avec luy, et entreprenoit de soulever les peuples contre Frédéric, chercha divers moyens de luy nuire, [2] et au mois d'aoust 1228, entra par plusieurs endroits sur les terres de l'Église, où il fit des cruautez étranges. [3] Frédéric proteste que Renaud fit cela contre sa volonté et qu'il le punit depuis pour ce sujet. [4] Le pape ne l'en put chasser ni par les excommunications, [5] ni par les troupes qu'il y envoya sous la conduite du cardinal Jean Calonne et de Jean de Brienne, roy de Jérusalem, [6] à qui Honoré III avoit donné, le 27 janvier 1227, le gouvernement d'une partie des terres de l'Église. [7] Il estoit alors en France d'où le pape le rappella contre Frédéric. [8] Il fut accompagné de Gautier, comte de Brienne, son neveu, qui avoit des prétentions sur le royaume de Sicile, [9] et de beaucoup de troupes ramassées de France et des païs voisins.

Cette armée n'estant pas assez puissante pour chasser Renaud, [10] le pape en dressa une autre, conduite par Pandolfe, son chapelain, et par quelques seigneurs bannis du royaume de Sicile. [11] Il demanda du secours à l'archevesque de Milan et aux Lombards, [12] qui luy envoyèrent de grandes troupes, [13] et on prétend qu'il

[1] Raynald., an. 1228, art. 18. — [2] Art. 10, 11, 16, 17; Ughell., t. III, p. 993, 994; *Concil.*, t. IX, p. 341, *e*. — [3] Goldast., t. III, p. 384. — [4] Raynald., an. 1228, art. 17, 18; Ughell., t. III, p. 994, *a*. — [5] Raynald., an. 1228, art. 11, 13; Ughell., p. 994, *a*, *b*. — [6] Raynald., an. 1227, art. 4. — [7] Mousk., vers 28 028. — [8] Ms. D, p. 436, 1. — [9] Matth. Par., p. 353, *e*. — [10] Raynald., an. 1228, art. 11; Ughell., p. 994, *b*. — [11] Raynald., an. 1228, art. 19. — [12] Ughell., p. 998, *c*; Freher, t. I, p. 298, *c*. — [13] Matth. Par., p. 305, *d*, *e*.

se lia alors avec eux par un serment solennel. [1] Ceux de Toscane luy en envoyèrent aussi; [2] et il écrivit jusqu'en Suède pour obtenir du roy de quoy fournir à une si grande dépense, [3] résolu d'emploier tout son pouvoir à diminuer les forces d'un ennemi si redoutable, comme il s'en déclara ouvertement dans une lettre aux Génois du 31 décembre 1228.

[4] Les évesques de Beauvais et de Clermont luy amenèrent de France des troupes d'élite, dont le panégyriste de Grégoire dit qu'il ne voulut pas se servir, peut-être parce qu'elles vinrent trop tard. [5] Pandolfe entra avec son armée dans l'Estat de Sicile le 18 janvier 1229, et y prit diverses places; [6] et d'autre part le roy Jean de Brienne chassa enfin Renaud des terres du pape, et l'assiégea dans Sulmone. [7] Pour intimider les peuples on publioit que Frédéric estoit mort en Syrie. [8] Mais il aborda bientost à Brindes : et le bruit s'en estant aussitost répandu, [9] l'armée du pape commença à se dissiper, et Jean de Brienne leva le siége de Sulmone pour joindre Pandolfe.

[10] L'empereur ne manqua point de députer au pape pour traiter d'accord, [11] et d'assembler des troupes pour chasser les siennes. [12] Ses ambassadeurs n'obtinrent rien du pape; [13] mais ses armes recouvrèrent ce que celles du pape avoient conquis sur luy.

[14] Grégoire sollicita alors les Lombards de luy en-

[1] Freher, t. I, p. 371, *b*. — [2] Raynald., an. 1228, art. 19. — [3] Art. 17, 18. — [4] Art. 13. — [5] Art. 11, 12; an. 1229, art. 32; Ughell., t. III, p. 993-998; *Concil.*, t. XI, p. 342, *a*. — [6] Ughell., p. 998, *c*. — [7] Goldast., *Constit.*, t. III, p. 384. — [8] Ughell., p. 999, *a*. — [9] P. 998, *c*, *d*. — [10] P. 1001, *a*, *b*. — [11] *B*, *c*; p. 999, *a*. — [12] P. 1001, *c*. — [13] P. 1001, 1004; Raynald., an. 1229, art. 32; Freher, p. 296, *f*; Matth. Par., p. 365, *a*. — [14] Raynald., an. 1229, art. 33.

voyer un prompt secours, blasma leur lenteur, et se plaignit qu'ils reconnoissoient mal la protection qu'il leur avoit donnée contre Frédéric. [1] Il releva le zèle de Pierre, infant de Portugal, qui luy offroit ses armes. [2] Il sollicita le duc d'Autriche contre son souverain, travailla à soulever le reste de l'Allemagne, [3] amassa de grandes sommes d'argent dans l'Angleterre, dans l'Irlande, dans l'Écosse et dans les royaumes voisins. [4] Mais il faut remarquer surtout qu'il prétendit obliger les évesques de France, en vertu du serment qu'ils font à leur sacre, à le venir servir en personne, avec des troupes de soldats, les menaçant de censures s'ils y manquoient. [5] Il faut voir la lettre à l'archevesque de Lyon, du 28 septembre.

Soit que ces sollicitations du pape n'eussent pas l'effet qu'il souhaitoit, soit pour d'autres raisons qui ne nous sont pas connues, [6] les affaires commencèrent au mois de novembre à se disposer à la paix. [7] Le pape eut soin d'en communiquer avec les Lombards.

[8] Divers princes et évesques d'Allemagne y travaillèrent: et le traité ayant enfin esté conclu au bout de quelques mois, l'empereur receut l'absolution le jour de Saint-Augustin, 28 d'aoust l'an 1230, [9] et le 1er de septembre il vint visiter le pape à Anagni, disna avec luy, et, après un long entretien, il s'en retourna en son royaume, l'un et l'autre témoignant une joie et

[1] Raynald., an. 1229, art. 34. — [2] Art. 35. — [3] Art. 35; Matth. Par., p. 361-363, 487, *e, f*. — [4] Raynald., an. 1229, art. 35, 36. — [5] Art. 35. — [6] Ughell., t. III, p. 1004, *c, d*. — [7] Raynald., an. 1229, art. 42. — [8] Art. 42, 43; an. 1230, art. 3, 17; Ughell., t. III, p. 1004-1012; Freher, t. I, p. 371, *b, c;* 297, *d;* Goldast., t. III, p. 384. — [9] Freher, t. I, p. 297; Ughell., p. 1012, *b;* Raynald., an. 1230, art. 15.

une satisfaction réciproques. [1] Dans cette entrevue le pape luy conseilla d'employer plustost la douceur que les armes pour réduire les Lombards à l'obéissance.

[2] Le pape manda la nouvelle de cette paix à saint Louis. Les conditions seroient longues à marquer, et je n'y vois rien de considérable. Les choses furent rétablies comme elles estoient avant la querelle. [3] Albéric, grand partisan de Rome, reconnoist que les affaires du pape estoient en tel estat qu'il falloit nécessairement qu'il fist la paix. Cette paix dura jusqu'en l'an 1239, souvent altérée par de petites divisions et des plaintes réciproques, qui ne produisoient pas néanmoins une rupture ouverte, quoyqu'il fust aisé de juger que les esprits continuoient dans la même aigreur. C'est ce qui nous donnera sujet de reprendre en son lieu la suite des troubles que la paix dont nous venons de parler avoit assoupis pour un temps.

XXXVI.

Troubles en Angleterre.

[4] Sur l'espérance que Frédéric avoit donnée en 1223 de passer, deux ans après, en Orient, le pape Honoré III écrivit à tous les princes chrestiens pour les animer à contribuer, chacun de leur part, à une entreprise si glorieuse. [5] Il en écrivit particulièrement à Philippe-Auguste, encore vivant, qu'il pria d'envoyer l'un de ses enfans à cette guerre, [6] et de faire pour cela la paix avec l'Angleterre, ou prolonger au

[1] Matth. Par., p. 501, *e*; 508, *a*, *b*. — [2] Raynald., an. 1230, art. 13. — [3] Ms. D, p. 436. — [4] Raynald., an. 1223. — [5] Art. 4. — [6] Art. 6.

moins la trêve qui devoit finir en 1224. [1] On prétend que Philippe promit de prolonger la trêve, mais qu'il fut prévenu par la mort.

Henri, roy d'Angleterre, de sa part, n'estoit pas en estat de la refuser, son âge de seize ans l'obligeant assez à chercher la paix. [2] Après que Louis luy eut cédé la couronne en 1217, ses barons, accoutumez à la guerre, excitèrent de nouveaux troubles en 1218, mais ils furent bientost appaisez.

[3] Au mois de mars de l'an 1219, le grand mareschal, régent du royaume, estant mort, Pierre, évesque de Winchester, succéda à sa charge. [4] Henri fut couronné de nouveau le 17 may 1220, à la feste de la Pentecoste, par Estienne, archevesque de Cantorbéry, [5] et peu après fiança Jeanne, sa sœur aisnée, à Alexandre, roy d'Écosse, [6] qui ne l'épousa que le 15 juin 1221.

[7] Au commencement de l'an 1221, Guillaume de Fors, comte d'Aumale, se révolta, soutenu, comme on croïoit, par d'autres seigneurs. Néanmoins il fut bientost réduit à venir demander pardon au roy, qui le luy accorda avec une bonté qu'on crut excessive et de dangereuse conséquence. [8] Il fut encore troublé la même année, au [mois] de septembre, par quelques courses de Louis, ou plustost Léolin, prince de Galles. Car les Gallois, qui sont les restes des anciens Bretons, habitans originaires de l'Isle, avoient résisté jusqu'alors aux Anglois. Et quoyqu'ils recconnussent en quelque chose les roys d'Angleterre, ils avoient néanmoins leurs princes particuliers, qui estoient comme absolus,

[1] Raynald., an. 1223, art. 6. — [2] Matth. Par., p. 300. — [3] P. 304, *a*, *b*. — [4] P. 309, *d*. — [5] *Ibid.*, *c*. — [6] P. 313, *b*. — [7] P. 310. — [8] P. 312, *a*, *b*.

et donnèrent souvent bien de la peine au roy Henri. [1]Le célèbre Hubert de Bourg épousa, au mois de juin, la sœur d'Alexandre, roy d'Écosse, en même temps que ce roy épousoit la sœur du roy d'Angleterre.

[2]En l'an 1222, un combat d'exercice et de divertissement entre les habitans de Londres et ceux du fauxbourg de Westminster, forma, le 1er d'aoust, une sédition considérable, excitée particulièrement par un bourgeois de Londres, nommé Constantin, qui, dans la sédition, cria le cri d'armes de France : Montjoye, y ajoutant le nom de Louis qu'il qualifioit son seigneur. S'estant depuis avoué pour chef de la sédition, il fut arresté par le grand justicier, et pendu. Matthieu Paris dit qu'il s'imaginoit qu'on ne luy pouvoit rien faire, à cause de l'amnistie accordée aux partisans de Louis; et que quand Henri demanda à Louis ce qui luy appartenoit en France, il s'en défendit par cette raison, prétendant que Henri avoit violé le premier son serment et les articles du traité de 1217. Cette raison estoit asseurément très-ridicule, si la chose s'estoit passée comme la rapporte Matthieu Paris. [3]Mais il faut remarquer que tout ce qui regarde Louis dans ce récit, n'est point de Wendover, [4] que Matthieu Paris se contente ordinairement de copier.

[5]L'an 1223, Léolin, prince de Galles, fit encore de nouvelles courses sur les terres de l'Angleterre. [6]La même année le pape luy envoya une bulle en Angleterre, par laquelle il déclaroit le roy majeur, et ordonnoit aux évesques de contraindre par les censures

[1] Matth. Par., p. 313, *b*. — [2] P. 315. — [3] *Ibid.*, *Variæ lection.* — [4] *Ibid.*, *in præf.* — [5] P. 317, *b, c.* — [6] P. 318, *b, c.*

ceux qui tenoient des places ou des seigneuries du domaine, de les remettre sans délay entre les mains du roy. Cette ordonnance irrita extrêmement un grand nombre de seigneurs, déjà mal satisfaits du gouvernement, à cause de l'autorité que s'estoit acquise Hubert de Bourg, grand justicier. Ils tinrent entre eux diverses assemblées, [1] et paroissoient tous prêts à prendre les armes. Mais voyant que d'une part les évesques estoient sur le point de les dénoncer excommuniez, et que, de l'autre, le roy avoit de puissantes forces pour les combattre, ils furent obligez de se venir soumettre au roy dans les derniers jours de l'année, sans perdre le désir de se révolter, et de ruiner Huberg de Bourg. Nous verrons dans un autre endroit quelles furent les suites de ces mécontentemens.

XXXVII.

Des rois de Navarre, de Portugal et d'Arragon.

L'Espagne estoit alors partagée en plusieurs principautez. Les Maures mahométans en tenoient les parties les plus méridionales. Ce qui estoit du costé de [l'occident] formoit le royaume du Portugal. La Galice, l'Asturie et le Léon obéissoient au roy de Léon ou de Saint-Jacques. La Navarre avoit son roy particulier, l'Arragon aussi le sien, auquel la Catalogne obéissoit, et le milieu du païs formoit la couronne de Castille.

[2] Sanche, dont la sœur, nommée Blanche, avoit épousé Thibaud, comte de Champagne, fut roy de

[1] Raynald., an. 1223, p. 319, 320. — [2] Oihenart, p. 331.

Navarre depuis l'an 1193, qu'il succéda à Sanche, son père, surnommé le Sage, jusqu'à l'an 1234, qu'il mourut sans enfans, laissant sa couronne à Thibaud, fils de sa sœur. On luy donne le surnom de *Reclus*, parce que, [1] après les grandes pertes qu'il receut dans la guerre que luy firent les rois de Castille et d'Arragon, en l'an 1200, [2] il se tint enfermé dans son chasteau de Tudèle, sans songer ni à la guerre, ni presque aux affaires de son Estat, [3] quoyqu'il fust très-renommé pour sa valeur.

[4] Un autre Sanche estoit roy de Portugal en l'an 1212, auquel il mourut sur le point qu'il devoit se joindre aux autres rois d'Espagne contre les Maures. [5] Il estoit fils d'Alphonse, qui prit le premier le titre de roy de Portugal vers l'an 1150. [6] Il eut pour successeur son fils nommé Alphonse, comme son ayeul, [7] à qui son ventre fit donner le surnom de Gros. Outre cet Alphonse, [8] Sanche fut encore père de Ferdinand ou Ferrand, marié, comme nous avons vu, à Jeanne, comtesse de Flandre, [9] et de Berengère, femme de Waldemar, roy de Danemark. [10] Alphonse le Gros mourut en 1223, laissant, entre autres enfans, Sanche, qui luy succéda, et Alphonse, que nous verrons devenir comte de Boulogne par le mariage de Mathilde, héritière de ce comté, et veuve de Philippe de France.

[11] Pierre, roy d'Arragon, qui, comme nous avons

[1] Mariana, l. XI, c. xx, p. 545. — [2] L. XII, c. iv, p. 561, *b*; Roderic, l. V, c. xxiv, p. 92, *e*. — [3] L. VIII, c. vi, p. 132, *d*; c. ix, p. 134, *d*. — [4] Mariana, l. XI, c. xxiii, p. 549, *b*. — [5] Roderic, l. VII, c. v, vi, p. 115, *a*, *d*. — [6] *Ibid.*, *b*. — [7] Mariana, l. XII, c. x, p. 571, *a*. — [8] Meyer, p. 64, 2. — [9] Ms. D, p. 440. — [10] Mariana, l. XII, c. x, p. 571, *a*. — [11] L. XI, c. xix, p. 543, *d*.

vu, fut tué, en l'an 1213, à la bataille de Muret, estoit fils d'Alphonse [1] et petit-fils de Raimond qui avait uni l'Arragon avec le comté de Catalogne. [2] Alphonse luy laissa la couronne par sa mort, le 25 avril 1196 ou 1197. Il avoit pour frères Ferdinand, qui fut moine de l'ordre de Cisteaux, et Alphonse, qui eut pour partage le comté de Provence, [3] et fut père de Raimond Bérenger, [4] dont saint Louis épousa la fille

[5] Pierre épousa Marie, fille et héritière de Guillaume, seigneur de Montpellier. [6] Le contrat est du 15 juin 1204; [7] et dans des actes authentiques du 11 novembre 1204, Pierre se qualifie de seigneur de Montpellier. [8] Il en eut un fils nommé Jacques, presque malgré luy, selon une histoire fort extraordinaire que l'on en rapporte, et par ce moyen la seigneurie de Montpellier, fut unie à la maison d'Arragon, [9] jusqu'à ce que Jacques d'Arragon, roy de Majorque, la vendit, en 1349, à Philippe de Valois. Mais les rois d'Arragon ne la possédoient que sous l'hommage des évesques de Maguelonne, qui en faisoient hommage aux rois de France, comme nous le verrons dans la suite. [10] Ils estoient aussi seigneurs du fief de Carcassone, sous l'hommage de la France.

[1] Roderic, l. VI, c. III, p. 93, *d; Hisp. ill.*, t. II. — [2] Mariana, l. XI, c. XIX, p. 543, *d; Spicileg.*, t. X, p. 622. — [3] Mariana, l. XII, c. IV, p. 560, *f.* — [4] C. V, p. 564, *a.* — [5] Catel, *Lang.*, p. 669. — [6] P. 672. — [7] Raynald., an. 1204, art. 73. — [8] Catel, *Lang.*, p. 670, 671 — [9] P. 676. — [10] Duchesne, t. V, p. 675, *c.*

XXXVIII.

Pierre, roy d'Arragon, soumet son royaume au pape. De Jacques, son fils et son successeur.

[1] Les historiens d'Espagne disent que les rois d'Arragon n'avoient point accoutumé d'estre couronnez solennellement. Pierre voulut l'estre, et même des mains du pape, par ambition, selon les uns, et par dévotion selon les autres. Il vint donc, l'an 1204, à Rome, où le pape Innocent III le receut fort solennellement. Trois jours après, qui estoit le jour de Saint-Martin, le pape le mena au monastère de Saint-Pancrace, où il le fit oindre par la main de Pierre, évesque de Porto, luy mit de sa main la couronne sur la teste et luy donna tous les ornemens royaux, entre lesquels on compte la pomme et la mitre. [2]Mais en même temps Pierre luy fit serment de luy obéir, à luy et à ses successeurs, de conserver son royaume dans son obéissance, et de persécuter les hérétiques, ce qu'il exécuta bien mal, estant mort en défendant les hérétiques contre les défenses d'Innocent.

[3]De Saint-Pancrace, le pape conduisit le roy à l'église de Saint-Pierre, sur l'autel de laquelle le roy mit son sceptre et son diadème. Il receut en même temps de la main du pape l'épée de chevalier, et mit sur l'autel un acte authentique [4] par lequel il offroit son royaume à Innocent et à ses successeurs, s'obligeant, luy et ses successeurs, d'estre fidèles à l'Eglise

[1] Raynald., an. 1204, art. 71. — [2] Art. 72. — [3] *Ibid.*, art. 72. — [4] Art. 73.

romaine, et de luy payer tous les ans une certaine somme pour droit seigneurial. L'acte est daté de la huitième année de son règne, [1] quoyque ce deust être la neuvième, selon Mariana, qui le fait commencer le 25 avril 1196. [2] Après cette action, Innocent fit conduire Pierre au travers la ville jusqu'à l'église de Saint-Paul, où il entra dans les galères qu'on luy tenoit prestes, et s'en retourna en son royaume.

[3] Ses sujets témoignèrent assez ouvertement leur juste douleur de voir leur roy diminuer l'honneur de sa dignité, et donner aux papes le pouvoir et l'occasion de troubler leurs Estats, et leur ressentiment augmenta encore lorsqu'on leur imposa, l'année suivante, un grand tribut appelé *monetale*.

[4] Innocent, pour reconnoistre la soumission de Pierre, luy accorda que quand ses successeurs voudroient estre couronnez, et qu'ils auroient demandé la couronne au saint-siége, l'archevesque de Tarragone, par un mandement particulier, les couronneroit, eux et leurs femmes, à Saragosse, en exigeant d'eux les suretez nécessaires pour ce qu'ils devoient au pape.

[5] Pierre maria deux de ses sœurs aux deux Raimond, comtes de Toulouse, Éléonor au père, et Sancie au fils. [6] Ce fut ce qui l'engagea à faire la guerre contre les croisez, où il périt le 12 septembre 1213. [7] Il ne laissa qu'un fils de la reine Marie, nommé Jacques, qui n'avoit encore alors que quatre ans, dit

[1] Mariana, l. XI, c. XIX, p. 543, *d*. — [2] Raynald., an. 1204, art. 73. — [3] Mariana, l. XI, c. XXI, p. 546, *e*. — [4] *Gesta Innoc.*, p. 135. — [5] Mariana, l. XII, c. II, p. 557, *c*. — [6] Roderic, l. VI, c. IV, p. 96, *b*. — [7] Mariana, c. III, p. 538, *e*.

Mariana. [1]Son père l'avoit donné en ostage, dès l'an 1210, à Simon, comte de Montfort, [2]et d'ailleurs il avoit beaucoup infirmé son droit, en prétendant que son mariage avec Marie estoit nul; [3]de sorte que Ferdinand, frère de Pierre, quoyque moine, et Sanche, comte de Roussillon, leur oncle, prétendirent, chacun, que la couronne leur appartenoit. [4]Néanmoins, comme le pape avoit déclaré le mariage de Marie légitime, le 19 janvier de la même année 1213, [5]l'évesque de Ségorbe, au royaume de Valence, entreprit la défense du droit de Jacques. [6]Simon de Montfort ne put pas le refuser au légat Pierre de Bénévent qui le luy redemanda de la part du pape; et ainsi le légat le ramena en Arragon, et luy fit faire serment de fidélité, ce qui ne s'estoit point encore pratiqué dans ce royaume. [7]Cela se passa en l'an 1214; [8]et néanmoins Mariana dit que Jacques avoit alors six ans et quatre mois, et ainsi il falloit qu'il en eust plus de cinq à la mort de son père.

[9]Les sermens faits au jeune roy n'empeschèrent pas les troubles. [10]On crut que, pour les appaiser, il falloit faire agir le roy en personne, dès le mois de septembre 1216, quoyqu'il n'eust encore que neuf ans. [11]Sanche, comte de Roussillon, à qui on avoit esté obligé de laisser la régence du royaume, voulut s'opposer par les armes à cette résolution; mais il ne l'osa, [12]et fut contraint de se soumettre à son neveu, qui, dans un

[1] Duchesne, p. 675, *c*. — [2] Mariana, l. XII, c. II, p. 558, *d*. — [3] C. III, p. 558, *e*. — [4] Catel, *Lang.*, p. 671. — [5] Roderic, l. VI, c. v, p. 96, *d*. — [6] Mariana, l. XII, c. III, p. 560, 561. — [7] P. 561, *b*; Duchesne, p. 654, *a*. — [8] Mariana, l. XII, c. III, p. 560, *f*. — [9] P. 561, *b*. — [10] C. v, p. 563, 564. — [11] P. 564, *b*, *c*. — [12] C. IX, p. 568, *d*, *e*.

âge si peu avancé, ne laissoit pas de faire paroistre une grandeur et une force d'esprit extraordinaire.

[1]La soumission de Sanche n'empescha pas que d'autres ne continuassent à troubler le repos de l'Arragon. [2]On crut que le mariage du roy l'establiroit davantage : c'est pourquoy, dès le mois de septembre 1221, on luy fit épouser Éléonor, sœur de Blanche, femme de Louis VIII, et de Bérengère, alors reine de Castille. [3]Mais ce mariage fut depuis rompu par un légat du pape, sur ce que les parties estoient trop proches de sang. Néanmoins Alphonse, que Jacques avoit eu d'Éléonor, fut légitimé par le même légat. [4]Jacques fit la guerre en 1222 et 1223 à Guillaume de Moncade, prince de Béarn, qui avoit attaqué Nugne, fils de Sanche, comte de Roussillon, et dépouilla Guillaume de presque tous les biens qu'il possédoit en Catalogne.

XXXIX.

Des rois de Castille et de Léon. — Alphonse VIII succède à Sanche de Castille.

Nous serons obligez de nous arrester davantage sur les royaumes de Castille et de Léon. [5]Ces deux couronnes se trouvèrent unies l'an 1016, en la personne de Ferdinand, roy de Castille, qui avoit épousé Sancie, sœur de Vérémond, roy de Léon, [6]et cette union subsista sans presque aucune interruption jusqu'à

[1] Mariana, l. XII, c. IX, p. 568 569, *a, d.* — [2] P. 569, *d.* — [3] Roderic, l. VI, c. V, p. 96, *d.* — [4] Mariana, l. XII, c. X, p. 570, *e, f.* — [5] Roderic, l. VI, c. IX p. 98, *a.* — [6] L. VII, c. XI, XII, p. 117, *e, f.*

l'an 1159, auquel mourut Alphonse VII, roy de Castille et de Léon, qui prit le titre d'empereur. [1] Ce prince ayant deux fils, Sanche et Ferdinand ou Fernand, leur partagea ses Estats, donnant la Castille à Sanche, qui estoit l'aisné, et à Fernand tout ce qui estoit vers l'occident, [2] ce qui faisoit le royaume de Léon [3] et de Galice.

[4] Après la mort d'Alphonse, Fernand ayant dépouillé quelques seigneurs de leurs terres, Sanche vint avec une armée pour les rétablir. Mais il fut bien surpris, lorsqu'estant un jour à table, il vit entrer son frère sans armes et avec fort peu de suite. Il le receut avec beaucoup de civilité; et Fernand luy ayant déclaré qu'il ne vouloit point de guerre avec un frère, qu'il vouloit se soumettre à sa discrétion, et même luy faire hommage s'il le vouloit, Sanche luy répondit qu'il ne vouloit point estre maistre de ce que son père ne luy avoit pas donné, ni souffrir que son frère rendist hommage à personne; mais qu'il le prioit de rendre à ses sujets les terres qui leur avoient esté données pour récompense de leur courage. A quoy Fernand ayant aussitost consenti, ils se séparèrent en frères et en amis.

[5] Fernand régna trente et un ans jusqu'en l'an 1190, selon Rodrigue. [6] Mais son fils Alphonse régnoit déjà lorsque Bérengère de Castille fut fiancée à Conrad de Souabe au commencement de 1189 au plus tard. [7] Ainsi il faut s'arrester à Luc de Tuy, qui met sa mort

[1] Roderic, l. VII, c. VII, p. 116, *b*. — [2] C. XI, p. 117, *e*. — [3] Luc. Tud., *Hispan. illustr.*, t. IV, p. 105, *e*. — [4] Roderic, c. XIII, p. 118, *b*, *c*, *d*. — [5] C. XXIII, p. 123, *d*. — [6] C. XXIV, p. 123, *e*. — [7] Luc. Tud., p. 107, *e*.

en 1188. [1]Sanche, frère de Fernand, mourut le 31 d'aoust ou de novembre 1160, n'ayant régné qu'un an et douze jours, tant à cause des péchez du peuple, que parce que Dieu voulut promptement récompenser sa piété et ses vertus, qui sont fort relevées par les historiens d'Espagne. [2]De sa femme Blanche, fille de Garcias, roy de Navarre, et de Marguerite du Perche, il laissa un fils nommé Alphonse VIII, [3]qui n'avoit encore que trois ou quatre ans, mais qui faisoit déjà paroistre un esprit vif, une mémoire heureuse et un fort grand sens.

[4]Les divisions qui sont inévitables en un Estat où le prince ne gouverne pas, donnèrent moyen à Fernand, roy de Léon, de se rendre maistre de Tolède et d'une grande partie des Estats de son neveu; et sans se souvenir de la générosité avec laquelle le père de cet enfant l'avoit traité luy-même, [5]il voulut qu'il luy fist hommage comme son vassal. Amauri de Lara, qui avoit le prince en garde, en tomba d'accord avec les autres. Néanmoins, lorsque tout estoit prest pour la cérémonie, on trouva moyen d'enlever l'enfant et de le transporter en des lieux dont son oncle n'estoit pas le maistre. [6]Fernand traita sur cela Amauri d'infidèle et de parjure, et on dit que ce seigneur luy répondit en ces termes : « Je n'examine point si je suis un traître et un infidèle; mais ce que je sçay, c'est que j'ay fait tout ce que j'ay pu faire pour délivrer un prince enfant, dont je suis sujet, d'une honteuse et injuste servitude. »

[1] Luc. Tud., p. 105, *f*; Roderic, l. VII, c. XIV, p. 119, *b*; c. XII, p. 117, *f*. — [2] L. VII, c. XII, p. 117, *f*. — [3] *F*; c. XV, p. 119, *c*; c. XVII, p. 120, *f*. — [4] C. XV, XVI, p. 119, 120. — [5] C. XVI, p. 120. — [6] P. 120, *d*, *e*.

Cette réponse généreuse le fit déclarer innocent par tout le monde.

[1] Alphonse estant devenu en âge d'agir, recouvra peu à peu les terres qui luy appartenoient, chassa Fernand de Tolède qu'il avoit tenue durant douze ans, et se rendit maistre des terres mêmes qui estoient litigieuses entre les couronnes de Castille et de Léon. [2] Un auteur espagnol, mais qui estoit sujet des roys de Léon, dit qu'il devint si célèbre par ses grandes qualitez, que sa réputation passa celle de tous les princes de son temps : *fuit sapientia magnus, consilio providus, armis strenuus, largitate præcipuus, et fide catholica roboratus.* [3] Il gouverna les peuples qui luy estoient sujets avec beaucoup de justice, peupla beaucoup de lieux dans ses Estats, et fit paroistre une sagesse et un courage extraordinaires dans les démeslez qu'il eut avec les princes étrangers chrestiens et sarrazins qui l'environnoient de toutes parts. Il défendit son païs contre leurs efforts, et emporta souvent beaucoup de places sur eux. [4] On peut voir ses diverses guerres dans Rodrigue de Tolède et les autres historiens espagnols.

XL.

Grande victoire d'Alphonse sur les Maures. — Sa mort.

[5] Alphonse fut défait par Joseph Mazémut, roy des Arabes Almohades d'Afrique et d'Espagne, le 18 juillet 1195, en un lieu appellé Alarcuris, [6] qui n'est pas

[1] Roderic, l. VII, c. VIII, p. 121. — [2] Luc. Tud., p. 107, *f.* — [3] P. 108, *a.* — [4] Roderic, l. VII, c. XXVI, p. 124, etc. — [5] C. XXIX, p. 125, 126. — [6] L. VIII, c. VI, p. 132, *a*, *c*.

loin de Calatrava,[1] et souffrit ensuite de grandes pertes tant des infidèles que de Sanche, roy de Navarre, et d'Alphonse, roy de Léon,[2] qui avoit succédé à Fernand, son père, en 1188.[3] Mais ayant fait la paix avec ces deux princes, et ayant même attiré à son secours celuy de Navarre aussi bien que les rois d'Arragon et de Portugal, et divers seigneurs de France, il marcha en 1212, contre les Arabes ou Maures, commandez par Mahomet le Verd, leur miramamolin ou amiramomenin, car les auteurs expriment fort diversement le titre de ce roy des Maures d'Afrique ou d'Espagne. La bataille se donna le lundi 16 juillet, au lieu appellé les Naves de Tolose, à la descente d'une montagne appellée Muradal. Il faut que ce soit dans ce qu'on appelle aujourd'huy Sierra Morena. La bataille fut quelque temps douteuse; mais enfin elle demeura aux chrestiens,[4] et avec un tel avantage qu'on prétend qu'ils y tuèrent environ deux cent mille ennemis, et n'y perdirent que vingt-cinq hommes,[5] ou plustost environ trente chevaliers des moins considérables, avec quelques soldats.

[6] On remarque qu'en deux jours à peine l'armée putelle brûler la moitié des lances et des flèches des Maures, quoyqu'on ne se servist point d'autre bois, et que même on les brûlast à dessein.[7] Les trois roys, Alphonse de Castille, Pierre d'Arragon et Sanche de Navarre, s'y trouvèrent en personne avec Rodrigue,

[1] Roderic, l. XII, c. XXX, p. 126. — [2] C. XXIII, XXIV, p. 123, *d, e*. — [3] L. VIII, p. 120, etc.; Duchesne, p. 426, 427; Luc. Tud., p. 111; Mariana, l. XI, c. XXII, p. 547, etc.; *Gall. christ.*, t. 1, p. 380, 383.— [4] Roderic, l. VIII, c. X, p. 135, *f*. — [5] Duchesne, p. 425, *a, b*. — [6] Roderic, l. VIII, c. XI, p. 136, *d*. — [7] C. IX, p. 134, *c, d*.

archevesque de Tolède, qui en décrit amplement l'histoire.

[1] Nous en avons une relation écrite d'Espagne à Blanche, femme de Louis VIII, qui rabbat assez la vanité que les Espagnols tirent de leur zèle prétendu pour l'Église. Car on y voit que quand les trois roys se furent joints, il ne tint pas à Alphonse, roy de Castille, qu'ils ne laissassent les Sarrasins pour aller attaquer le roy de Saint-Jacques, c'est-à-dire Alphonse, roy de Léon. Mais le roy de Navarre l'empescha. Cette relation fut apparemment écrite avant [2] la prise de Bilche, qui se fit le mercredi. [3] Blanche l'envoya à la comtesse de Champagne, nommée aussi Blanche, qu'elle qualifie sa sœur; et pour elle, elle s'intitule son humble et obéissante (*devota*) sœur et reine de France, sans doute parce que les filles de roys, quoyque mariées à des personnes inférieures, avoient accoutumé en ce temps-là de prendre le titre de reines, comme on le voit par Mathilde de Portugal, comtesse de Flandre, et par d'autres.

[4] Les maladies et la stérilité, qui fut grande les années suivantes, empeschèrent les Castillans de faire de grandes conquestes sur les Maures, et obligèrent Alphonse de faire trêve avec eux en 1214. Mais Dieu accorda par luy-même aux chrestiens un avantage plus grand que n'eust été la conqueste d'une province. [5] Car Mahomet le Verd, roy des Maures, s'estant retiré en Afrique, après sa défaite, les Maures d'Espagne se divisèrent en plusieurs royaumes, ce qui donna moyen

[1] Duchesne, p. 426, 427. — [2] Roderic, l. VIII, c. XII, p. 136. — [3] Duchesne, p. 426, *b*. — [4] Roderic, l. VIII, c. XII-XIV, p. 136-137. — [5] Mariana, l. XII, c. III, p. 559, *d*, *e*.



aux princes chrestiens de les ruiner l'un après l'autre. Car Zeit Abenzeit, frère de Mahomet, s'empara de Valence; un autre Mahomet leur cousin, de Cordoue, et un autre Maure, nommé Albullal, de Séville.

[1] Alphonse, roy de Castille, n'eut pas le loisir de profiter de cette division, ayant esté emporté par une fièvre violente, dans la ville de Placentia en la vieille Castille, le lundi 22 septembre 1214, qui estoit le jour de Sainte-Foy, dit Rodrigue. Mais comme le jour de Sainte-Foy est le 6 d'octobre, qui se rencontroit aussi le lundi en 1214, [2] Mariana prétend que ç'a esté le jour de sa mort, et que ce 22 septembre marqué dans Rodrigue est une faute de copiste. [3] Il avoit régné cinquante-trois ans accomplis.

[4] On remarque que ce fut luy qui prit le premier un *chasteau* pour les armes de Castille, au lieu du lion que ses prédécesseurs avoient porté. [5] Il fonda à Palence la première université de l'Espagne, et y ramassa de France et d'Italie divers professeurs de toutes sortes de sciences. [6] On remarque que sa sagesse et le soin qu'il avoit de ne prendre avis que de personnes sages, firent qu'il eut toujours d'heureux succez dans ses entreprises; au lieu qu'Alphonse, roy de Léon, son cousin, qui d'ailleurs avoit de grandes qualitez, faisoit quelquefois des choses indignes du rang qu'il tenoit, parce qu'il confioit tous ses secrets aux officiers de sa chambre, et écoutoit trop aisément les rapports qu'on luy faisoit.

[1] Roderic, l. VIII, c. xv, p. 118. — [2] Mariana, l. XII, c. III, p. 560, *b*. — [3] Roderic, l. VIII, c. xv, p. 138, *d*. — [4] Luc. Tud., p. 109, *d*. — [5] *C*; Roderic, l. VII, c. xxxiv, p. 128. — [6] Luc. Tud., p. 109, *a*.

XLI.

D'Éléonor d'Angleterre, femme d'Alphonse, et de leurs enfans. — Que Bérengère estoit aisnée de Blanche.

[1] Alphonse de Castille eut pour unique femme Éléonor, fille de Henri II, roy d'Angleterre, et sœur des rois Richard et Jean, [2] qu'il épousa l'an 1170, au mois de septembre. [3] Elle est qualifiée une reine chaste, généreuse (*nobilis*), sage, [4] droite, prudente, qui prévoyoit de loin. [5] Robert du Mont, qui la qualifie sa filleule, dit que ce fut par son conseil et par son secours que son mari fit de grandes conquestes, et qu'elle avoit fait beaucoup d'autres biens dans ce païs. [6] Elle porta son mari à fonder un célèbre monastère de bernardines auprès de Burgos. [7] C'est apparemment celuy qui est appellé Nostre-Dame-la-Royale, [8] ou d'Algis, [9] et où Constance, sa petite-fille, se fit depuis religieuse. [10] Elle mourut vingt-cinq ou vingt-sept jours après son mari, [11] le 31 d'octobre, selon Mariana.

[12] Alphonse eut deux fils de cette princesse, Fernand et Henri, et cinq filles, Bérengère, Blanche, Urraque, Éléonor et Constance. [13] On y ajoute Sanche, Malfade et deux autres filles dont on ne sçait pas les noms; nous ne sçavons rien de ces quatre derniers enfans.

[1] Luc. Tud., p. 107, *f*. — [2] *Hisp. illustr.*, t. III, p. 54, *b*. — [3] Roderic, l. IX, c. I, p. 139, *b*. — [4] L. VII, c. XXXI, p. 126, *f*. — [5] Pistor., t. I, p. 672, *d*, *e*. — [6] Roderic, l. VII, c. XXXIII, p. 127, *e*. — [7] C. XXXVI, p. 129, *f*. — [8] Luc. Tud., p. 109, *b*. — [9] *Ibid.*, *f*. — [10] 112, *c*; Roderic, l. IX, c. I, p. 139, *b*. — [11] Mariana, l. XII, p. 560, *c*. — [12] Luc. Tud., p. 107, *f*. — [13] Mariana, l. XI, c. XVII, p. 541, *b*, *c*.

[1]Pour les autres, nous verrons que Henri, qui estoit le dernier de tous, fut roy après son père, et mourut sans postérité au bout de deux ou trois ans. [2]Fernand, qui promettoit beaucoup, mourut à Madrid, au mois d'octobre 1213, lorsqu'il commençoit déjà à assister son père et à prendre part aux principales affaires de l'Estat. [3]On crut que les juifs l'avoient empoisonné parce qu'il témoignoit beaucoup d'aversion pour eux. [4]On prétend qu'il estoit né le mercredi 29 novembre 1189.

[5]Pour les filles, Constance fut religieuse et consacra à Dieu sa virginité; Éléonor épousa Jacques, roy d'Arragon, en l'an 1221; [6]Urraque fut mariée par son père au roy de Portugal; [7] Blanche est celle que Louis VIII épousa en l'an 1200. [8]Mariana et d'autres auteurs espagnols soutiennent comme une chose constante que Blanche estoit l'aisnée des filles d'Alphonse, [9]et quoyque Mariana n'en allègue aucune preuve et qu'il reconnoisse, au contraire, que Rodrigue (l. IX, c. v, p. 141) et divers autres écrivent que Bérengère estoit l'aisnée, il ne laisse pas de croire que ce n'a esté que pour favoriser cette princesse, qui succéda au royaume de Castille après Henri, son frère. Néanmoins, les règles de l'histoire nous obligent de ne pas rejeter sans de grandes raisons l'autorité de Rodrigue, qui, en ce temps-là même, estoit archevesque de Tolède. [10]Luc, qui estoit aussi alors évesque de Tuy en

[1] Mariana, l. XI, c. xvii, p. 541, *b, c.* — [2] Roderic, l. VII, c. xxxv, xxxvi, p. 128. — [3] Luc. Tud., p. 111, *a.* — [4] Mariana, l. XI, c. xvii, p. 541, *b.* — [5] Luc. Tud., p. 107, *f.* — [6] *Ibid., f.* — [7] *Ibid., f.* — [8] Mariana, l. XII, c. vii, p. 565, *e; Droits du R.*, p. 175. — [9] Mariana, l. XII, c. vii, p. 566, *b.* — [10] Luc. Tud., p. 107, *f.*

Galice, dit la même chose, [1] et on y ajoute Albéric, moine du diocèse de Liége, qui nous a laissé une chronique fort exacte jusqu'à l'an 1241, et qui apparemment eust plustost favorisé Blanche que Bérengère.

[2] Mais ce qui ne peut recevoir de réponse, c'est que le pape Innocent III se sert du droit d'aisnesse que Bérengère avoit sur Blanche pour ruiner les prétentions que Louis VIII avoit sur l'Angleterre, à cause de Blanche, à quoy les députez de Louis, sans contester l'aisnesse de Bérengère, répondirent seulement que quand un premier héritier néglige de poursuivre son droit, les autres peuvent légitimement s'en faire investir. A cette preuve invincible, on peut ajouter cette considération, que Blanche ne fut mariée qu'en l'an 1200, et à un enfant de douze à treize ans; et ainsi il seroit très-difficile de croire qu'elle fust plus âgée que Bérengère qui, comme nous allons voir, fut fiancée, vers l'an 1188, à Conrad, fils de Frédéric Ier, et qui devoit estre alors dans un âge assez avancé, puisque ce fut son opposition à ce mariage qui le fit rompre; comme Conrad estoit déjà en âge de porter les armes. On ne peut pas non plus présumer qu'Alphonse n'ait pas donné son aisnée au fils d'un empereur. [3] Nous voyons aussi dans Rodrigue, qu'Alphonse n'ayant point encore de garçon, tout le royaume fit deux fois hommage et serment de fidélité à Bérengère; [4] et Ferdinand, premier ou second fils d'Alphonse, estant né, selon Mariana, en 1189, on voit que Bérengère jouissoit des droits d'aisnée et d'héritière plus

[1] *Droits du R.*, p. 75. — [2] Matth. Par., p. 284, 285. — [3] Roderic, l. IX, c. v, p. 141, *c*. — [4] Mariana, l. XI, c. xvii, p. 541, *b*.

de dix ans avant que Blanche fust mariée, et que son éloignement en France pust luy faire tort.

[1] Bérengère fut fiancée, comme nous venons de dire, vers l'an 1188, à Conrad, fils de l'empereur Frédéric I[er]. Mais Conrad estant parti d'Espagne, où Alphonse, en luy donnant sa fille, l'avoit fait chevalier, Bérengère témoigna qu'elle ne pouvoit agréer ce mariage, de sorte qu'il le fallut rompre par autorité de l'archevesque de Tolède et d'un cardinal légat. Et Conrad estant parti d'Allemagne en 1189, avec son père, pour aller en Orient, [2] il y mourut en 1190.

XLII.

Bérengère épouse Alphonse, roy de Léon, son cousin. — Innocent III les excommunie, interdit leurs Estats, et lève l'interdit.

[3] Bérengère demeura ensuite quelque temps sans estre mariée, [4] jusqu'à ce que, pour trouver moyen de faire la paix entre les rois de Castille et de Léon, cousins germains, on proposa à celuy de Léon de la demander en mariage. Celuy de Castille refusoit d'y consentir à cause de la proximité du sang; mais sa femme Éléonor le porta à faire céder cette considération aux avantages qu'on espéroit de cette alliance; [5] et s'il en faut croire un historien anglois, le pape Célestin III y consentit. Néanmoins, les historiens d'Espagne, qui en avoient plus de connoissance, et plus d'intérest de justifier ce mariage, n'en disent rien. Les fulminations

[1] Roderic, l. VII, c. xxiv, p. 123, *e;* Urstis., p. 211, *c.* — [2] Bar., an. 1190. — [3] Roderic, l. VII, c. xxiv, p. 123, *e.* — [4] C. xxxi, p. 126, *e, f.* — [5] Roger de Hov., p. 390, 2, *d.*

d'Innocent III font voir le contraire; et enfin Célestin estoit mort avant que d'y pouvoir consentir.

[1]Il n'est pas vray néanmoins que ce mariage ait esté fait au plus tost en l'an 1200, comme dit Mariana. [2]Car puisque Fernand, fils de Bérengère, avoit déjà dix-huit ans en 1217, comme Mariana même le reconnoist, elle ne peut pas avoir estée mariée plus tard qu'en 1199. [3]Mais il n'est pas vray non plus qu'elle l'ait esté dès 1197, comme veut M. du Puy, [4]puisqu'Innocent III, élu le 8 janvier 1198, travailla encore pour obliger Alphonse de Léon à quitter Thérèse de Portugal, aussi sa parente, [5]et la même année il travailla à rompre son nouveau mariage avec Bérengère. Ainsi ce dernier mariage n'a pu estre proposé qu'après la mort de Célestin en 1198, et a esté accompli en la même année.

[6]Alphonse, roy de Léon, dota très-richement Bérengère. [7]Il en eut deux fils, Fernand, qui devint roy de Castille et de Léon, et Alphonse, et trois filles, Éléonor (qui apparemment mourut dans l'enfance), Constance, qui fut religieuse à Burgos, et Bérengère, mariée, en 1224, à Jean de Brienne, roy de Jérusalem, et depuis empereur de Constantinople.

[8]Dès que le pape Innocent III eut la nouvelle du mariage d'Alphonse avec Bérengère, il envoya en Espagne un nommé Frère Renier, loué particulièrement d'avoir méprisé les présens, et luy donna ordre

[1] Mariana, l. XI, c. xx, p. 544, *f.* — [2] L. XII, c. vii, p. 566, *a;* Roderic, l. IX, c. v, p. 141, *d;* Raynald., an. 1217, art. 82. — [3] *Droits du R.*, p. 175. — [4] *Innoc. gesta*, p. 36. — [5] Raynald., an. 1198, art. 33; Roger de Hov., p. 449, *b.* — [6] Luc. Tud., p. 109, *e.* — [7] *E;* Roderic, l. VII, c. xxiv, p. 123, 124. — [8] *Innoc. gesta*, p. 37.

de rompre ce mariage, et tous les traitez qui s'estoient faits pour cela. [1] Il avoit encore commission de traiter diverses autres affaires d'Estat par les censures et les excommunications. [2] Renier estant arrivé en Espagne, après avoir prié deux fois inutilement le roy de Léon de quitter Bérengère, il luy donna une assignation juridique, et comme le roy n'y comparut point, il le déclara excommunié, et tous ses Estats interdits. [3] Les évesques d'Astorga, de Salamanque, de Léon et de Zamora, qui favorisoient le mariage du roy, furent aussi anathématisés. Mais ayant demandé pardon, le pape ordonna à Renier de les rétablir, en leur faisant promettre d'obéir au saint-siége. [4] Au contraire, l'évesque d'Oviédo fut chassé de son église par le roy pour avoir observé l'interdit.

[5] Renier ne procéda point contre Alphonse, roy de Castille, parce qu'il promit d'obéir, et s'obligea de recevoir sa fille si le roy de Léon la luy vouloit renvoyer. [6] Il envoya ensuite à Rome l'archevesque de Tolède et l'évesque de Palence de sa part, et l'évesque de Zamora de la part du roy de Léon, pour supplier le pape d'accorder dispense pour ce mariage. [7] Le roy de Léon offrit de donner vingt mille marcs d'argent au pape et aux cardinaux, et d'entretenir durant une année deux cents chevaliers contre les infidèles, si on vouloit luy permettre de demeurer avec Bérengère jusqu'à ce qu'il en eust des enfans, ou au moins durant trois ans. Mais le pape ne voulut point consentir à cela, [8] et il s'en offensa même tellement, que, sans

[1] Raynald., an. 1198, art. 33, 34. — [2] *Innoc. gesta*, p. 37. — [3] Raynald., an. 1198, art. 33. — [4] Art. 34. — [5] *Innoc. gesta*, p. 37. — [6] *Ibid.*, p. 37. — [7] Roger de Hov., p. 449, *b*. — [8] *Innoc. gesta*, p. 37.

le respect qu'il avoit d'ailleurs pour le roy de Castille, il auroit agi avec une sévérité extraordinaire. [1] Néanmoins les députez des deux roys ne laissèrent pas de le prier de lever l'interdit, à cause que, par la cessation des prédications, le peuple manquoit des instructions nécessaires pour les mœurs et contre les hérésies; et que les laïques, voyant que les ecclésiastiques leur refusoient les sacremens, leur refusoient aussi les dismes et les oblations, qui faisoient la plus grande partie de leur entretien.

[2] Le pape se trouva embarrassé par cette proposition. Il avoit peine à lever un interdit qui luy paroissoit juste, et qui avoit esté mis de sa part selon toutes les formes et l'usage de ce temps-là; et il voyoit d'ailleurs que tous les autres Estats qu'il interdiroit auroient la même raison de s'en exempter. Néanmoins la vue des maux que causoit l'interdit, le porta à le relascher, à l'exception des sépultures.

[3] Mais en même temps il excommunia le roy de Léon avec Bérengère, et tous leurs principaux conseillers, déclara les enfans qu'ils auroient, bastards, illégitimes et incapables de succéder à leur père; et ordonna que les terres assignées en dot à Bérengère par le roy de Léon, fussent rendues à ce prince, quoyque, par contrat de mariage, elles dussent demeurer à Bérengère, en cas de séparation.

[1] *Innoc. gesta*, p. 37. — [2] P. 37, 38. — [3] P. 38.

XLIII.

Bérengère et Alphonse se séparent; mais on fait passer leurs enfans pour légitimes. Bérengère, nommée reine de Castille après Henri, son frère, donne la couronne à Fernand, son fils.

[1]Toutes les fulminations du pape ne purent séparer Alphonse de Bérengère, jusqu'à ce qu'il en eust eu les cinq enfans que nous avons dit. [2]Après cela ils consentirent à leur séparation, et après avoir fait le serment ordinaire d'obéir au pape, ils obtinrent l'absolution, en l'an 1204, comme on le voit par diverses lettres que le pape Innocent écrivit sur ce sujet aux mois de may et de juin de cette année-là. [3]Il paroist que depuis cela Bérengère demeura en Castille [4]avec ses enfans, conservant toujours le titre de reine de Léon [5]qu'Innocent même luy donnoit. Mais quoyque son mari ne l'eust quittée que pour obéir au pape, [6]néanmoins depuis ce temps-là il y eut presque toujours guerre entre luy et le roy de Castille. Ce dernier y avoit toujours l'avantage; mais il destinoit à Fernand, fils de Bérengère, tout ce qu'il conquéroit sur les Estats de Léon. [7]Néanmoins comme il souhaitoit fort de voir les chrestiens d'Espagne en paix pour en chasser les Maures, il traita de nouveau en 1213 avec le roy de Léon, et luy rendit plusieurs places; [8]et le roy de Léon, de son costé, receut solennellement pour son fils, se-

[1] *Innoc. gesta*, p. 38. — [2] P. 38; Raynald., an. 1198, art. 70. — [3] Roderic, l. VII, c. XXXVI, p. 128, *f*. — [4] L. VIII, c. XXIII, p. 137, *c*. — [5] Matth. Par., p. 284, *e, f*. — [6] Roderic, l. VII, c. XXIV, p. 124, *a, b*. — [7] L. VIII, c. XIII, p. 137, *d*; Luc. Tud., p. 112, *a, b*. — [8] Raynald., an. 1218, art. 67.

lon la coutume des roys, Ferdinand qu'il avoit eu de Bérengère, ce qui estoit en quelque sorte le reconnoistre son successeur légitime; et s'obligea par serment et par un acte authentique, de ne révoquer jamais cette qualité de fils qu'il luy donnoit. Cet accord fut fait avec l'avis et le consentement des prélats et des barons des deux royaumes. Le pape Innocent l'agréa comme utile et nécessaire, et le confirma à la prière des deux roys.

[1] Il est marqué dans l'histoire que même toute la noblesse du royaume de Léon avoit fait serment à Fernand long-temps devant la mort de son père. [2] Alphonse, roy de Castille, eut pour successeur son fils Henri, âgé seulement de dix ou onze ans. [3] Bérengère eut durant quelque temps la régence. Mais s'estant lassée du soin des affaires, elle céda l'autorité, avec la garde de la personne du roy, à Alvarez de Lara, qui en usa fort mal, et excita beaucoup de troubles, particulièrement contre Bérengère même. [4] Henri mourut bientost, vers le mois de juillet 1217, n'ayant régné que deux ans et dix mois, [5] ou huit, selon d'autres. [6] Mariana, qui met sa mort le 6 de juin, luy donne précisément deux ans et neuf mois [de règne]. [7] Il mourut d'une tuile qu'un enfant de son âge, avec lequel il jouoit dans la cour de la maison épiscopale de Palence, luy laissa par hazard tomber sur la teste.

[8] Après sa mort, les Estats de Castille, assemblez à

[1] Roderic, l. VII, c. xxv, p. 124, *c*. — [2] L. IX, c. I, p. 139, *b*; Luc. Tud., p. 112, *c*. — [3] Roderic, l. IX, c. I, p. 139, *c*, *d*. — [4] *Ibid.*, *b*. — [5] Luc. Tud., p. 112, *c*. — [6] Mariana, l. XII, c. VI, p. 565, *c*. — [7] Roderic, l. IX, c. IV, p. 140, *f*; Luc. Tud., p. 112, *c*. — [8] Roderic, l. IX, c. V, p. 141, *c*, *d*; Luc Tud., p. 112, *d*.

Valladolid, offrirent à Bérengère la couronne qui luy estoit due, comme à l'aisnée, et par le droit commun, et par l'ordonnance d'Alphonse, et par le serment qu'on luy avoit déjà presté par deux fois avant la naissance de ses frères. Mais Bérengère ayant fait assembler tout le monde dans une place hors la porte de Valladolid, déclara qu'elle ne vouloit point garder la couronne pour elle, mais qu'elle la donnoit à Fernand, son fils aisné, âgé pour lors de dix-huit ans, [1] qu'elle avoit retiré d'auprès du roy de Léon où il estoit, avant que le bruit de la mort du roy Henri se fust répandu. [2] Toute l'assemblée approuva sa résolution. L'infant Fernand fut aussitost conduit à l'église cathédrale; il y fut assis sur le thrône royal pendant que tout le peuple chantoit le *Te Deum*. Toute l'assemblée luy fit hommage et serment de fidélité, et on le conduisit ensuite au palais royal. Cependant Fernand n'avoit aucun droit à la couronne, estant né d'un mariage incestueux, et déclaré tel par l'Église; [3] et on prétend même qu'Alphonse avoit déclaré publiquement à sa mort que, si Henri son fils venoit à mourir sans enfans, toute la Castille devoit appartenir aux enfans de Louis de France et de Blanche, ce qui apparemment n'estoit que pour exclure les enfans de Bérengère et non Bérengère même; comme sans doute cela n'excluoit pas la personne de Blanche.

[4] Le roy de Léon, père de Fernand, poussé par Alvarez, comte de Lara, prit les armes contre son fils, et fit divers ravages dans la Castille, [5] soit qu'il prétendist

[1] Roderic, l. IX, c. IV, p. 140, 141. — [2] C. V, p. 141, *d.* — [3] Ms. B, 47. — [4] Roderic, l. IX, c. V, p. 141, *d, e.* — [5] Raynald., an. 1218, art. 64; Mariana, l. XII, c. VII, p. 565, *f.*

en devoir estre roy comme mari de Bérengère, [1] soit seulement à cause de quelques chasteaux qu'il disoit luy appartenir. [2] Fernand envoya sa noblesse contre le roy de Léon, ne voulant pas aller luy-même faire la guerre à son père. Les Castillans furent défaits; [3] mais l'on fit ensuite une paix ou une trève, qui fut aussitost affermie par la mort qui emporta le comte de Lara, et par la retraite du comte Fernand, son frère, en Afrique, où il mourut. Ainsi l'Espagne se trouva entièrement en paix, [4] mais ce ne fut que l'année suivante, 1218.

XLIV.

Fernand se maintient contre Blanche et ses enfans par l'autorité du pape; il épouse Béatrix de Souabe.

Nous ne voyons point que Louis VIII ni Philippe-Auguste aient fait aucune opposition au couronnement de Fernand, si préjudiciable aux droits de Blanche et de ses enfans. La conjoncture n'estoit point favorable pour cela, puisqu'en l'an 1217, auquel cela arriva, Louis estoit encore embarrassé dans la malheureuse entreprise d'Angleterre, dont le succez ne l'encourageoit pas à entreprendre une guerre si difficile et si éloignée. D'ailleurs Bérengère n'avoit sans doute pas oublié de stipuler que son fils venant à manquer, elle rentreroit dans ses droits, de sorte que la victoire de Louis n'eust pas esté pour luy, mais pour Bérengère, qui vécut fort long-temps, et establit tellement son fils, qu'il eust esté fort inutile à saint Louis de songer à le déposséder.

[1] Luc. Tud., p. 113, *a*. — [2] *Ibid.*, *a*. — [3] *A*; Roderic, l. IX, c. IX, p. 143, *b*. — [4] L. IX, c. VIII, IX, p. 142, 143.

Mais comme elle pouvoit mourir avant cela, [1] Fernand eut recours au pape Honoré III, et luy demanda sa protection pour sa personne et ses Estats : ce que le pape luy accorda par sa lettre du 19 juillet 1218 ou 1219, [2] et il ordonna aux évesques de Tolède, de Valence et de Burgos d'arrester par les censures de l'Église ceux qui voudroient prendre les armes contre luy.

[3] Il confirma aussi de nouveau, le 10 de juillet 1218, à la prière de Fernand et de Bérengère, l'accord fait autrefois entre les royaumes de Léon et de Castille par lequel celuy de Léon avoit solennellement reconnu Fernand pour son fils, et avoit fait serment de le reconnoistre toujours comme tel. Le pape ajoute qu'il confirme ce serment parce qu'il estoit utile au salut du roy de Léon qu'il le gardast, et qu'en le faisant, il témoignoit le vouloir reconnoistre pour son successeur légitime. [4] Raynaldus croit qu'il favorisoit ainsi Fernand pour donner la paix aux chrestiens d'Espagne et les unir pour faire la guerre aux Maures, aux dépens des droits de Blanche et de ses enfans.

[5] Un poète de ce temps-là dit que si saint Louis eust eu du cœur, il eust recouvré la Castille qu'il perdit par sa folie et sa niaiserie. Il semble dire qu'il n'y songeoit pas de peur de fascher sa mère, et il y en a qui remarquent que les Espagnoles conservent toujours plus d'inclination pour la famille dont elles sortent que pour celle où elles entrent. [6] L'endroit de ce poète dans Nostradamus est agréable et à voir. [7] On voit par

[1] Raynald., an. 1218, art. 65. — [2] Art. 64. — [3] Art. 67, 68. — [4] Art. 64. — [5] Nostrad., l. II, p. 194, *a, b; Catalog. Fr.*, c. VI, p. 116. — [6] Nostrad., p. 193, 194. — [7] Ms. D, 557, etc.

les comptes de l'an 1234 que Blanche avoit assez grand commerce avec la reine de Castille, et avoit auprès d'elle des Espagnols et des dames de Castille à qui elle donnoit.

Bérengère, pour appuier son fils de plus en plus, [1] et l'empescher de se laisser aller à des plaisirs indignes d'un prince, travailla à le marier, et envoya demander à Frédéric II la princesse Béatrix, sa cousine, fille de Philippe, autrefois empereur. Frédéric fut quatre mois sans rendre réponse aux députez d'Espagne; mais enfin il leur accorda la princesse qui, au sortir de l'Allemagne, passa par la France; et le roy Philippe la receut solennellement à Paris. La cérémonie du mariage se fit dans la grande église de Burgos par l'évésque Maurice, le jour de Saint-André. Fernand s'estoit ceint luy-même, trois jours auparavant, l'épée de chevalier, l'ayant prise sur l'autel. [2] Mariana dit que ce fut en l'an 1220. Il est certain au moins que ce ne fut pas plus tard, puisque Frédéric, qui fut couronné le 22 novembre 1220, [3] n'estoit encore que roy des Romains lorsqu'il envoya Béatrix en Espagne. [4] Fernand eut de ce mariage Alphonse, son aisné, Frédéric, Fernand, Henri, Philippe et Sanche, qui furent clercs dans l'église de Tolède, Emmanuel, et deux filles, Éléonor qui mourut jeune, et Bérengère qui se fit religieuse. [5] On y ajoute une troisième nommée Marie.

Louis VIII estant devenu roy, ne négligea pas, ce semble, le droit qu'il avoit sur la Castille. [6] Car on voit

[1] Roderic, l. IX, c. x, p. 143. — [2] Mariana, l. XII, c. IX, p. 569, *b*. — [3] Roderic, l. IX, c. x, p. 143, *c*. — [4] C. XII, p. 144, *c*, *d*. — [5] Luc. Tud., p. 112, *f*. — [6] *Invent.*, t. VIII, *Castille*, p. 1. Ces neuf pièces sont cotées 9[1]-9[9] (Édit.).

encore au thrésor des chartes neuf lettres de huit seigneurs d'Espagne, toutes de la même teneur, par lesquelles ils asseurent le roy Louis et la reine Blanche, qu'Alphonse en mourant avoit déclaré que la couronne de Castille appartenoit, au défaut de Henri, aux enfans de Blanche. C'est pourquoy ils traitent leur roy Fernand d'estranger, prient Louis et Blanche de leur envoyer ou de leur amener leur fils, qui estoit saint Louis, et promettent non seulement de le recevoir, mais aussi de le rendre maistre et possesseur de la couronne de Castille. Toutes ces lettres sont sans date.

[1] J'ay celle de Rodrigués Diégo de Camberis, l'un de ces seigneurs, dont l'archevesque Rodrigue décrit une petite révolte arrivée vers 1221. [2] Il se qualifie vassal et sujet de Louis, et nous apprend qu'il en avoit receu quelques ordres par le porteur de sa lettre; qu'il avoit communiqué ces ordres à ses parens et à ses amis, lesquels avoient témoigné estre prêts, non seulement à envoyer à Louis leurs lettres scellées de leurs sceaux, comme il les demandoit, mais à se lier à luy jusques à mourir pour son service; et qu'il avoit en effet tiré d'eux des lettres scellées. Nous ne voyons pas la suite de cette négociation. Pour ce qui se passa sur ce sujet sous saint Louis, nous en parlerons en son lieu.

[1] Roderic, l. IX, c. XI, p. 144, *a*. — [2] Ms. B, 47.

XLV.

Estat de l'empire de Constantinople conquis par les Latins sous Baudoin Ier et Henri de Flandre, et sous Pierre de Courtenay.

Il faut passer de l'Occident à l'Orient pour connoistre au moins les nations qui dominoient dans les principales provinces, et les princes qui les gouvernoient. Les chrestiens grecs tenoient encore, au commencement du XIIIe siècle, une partie de l'Asie Mineure, l'ancienne Grèce et une partie de la Thrace : et c'estoit là ce qui restoit à l'empereur de Constantinople. [1]Mais en l'an 1204, un nombre assez petit d'Occidentaux ayant forcé cette ville si fameuse, le lundi 12 d'avril, Baudoin comte de Flandre et de Hainaut, oncle maternel de Louis VIII, en fut proclamé empereur, le dimanche 16 de may. Thomas Maurocène, Vénitien, en fut en même temps fait patriarche. [2]Thessalonique et la Morée furent données à Boniface, marquis de Montferrat, avec la qualité de roy. Athènes et l'Achaïe à Geoffroy de Villehardouin qui a écrit l'histoire de cette conqueste.

[3]Après la prise de Constantinople, les principaux Grecs se retirèrent à Nicée, où ils formèrent un petit empire dont Théodore Lascaris se fit prince. [4]Mais il fut obligé de donner Laodicée en Phrygie et quelques autres places à un Manuel Maurozome, beau-père de Caïcosroés, sultan des Turcs, [5]de sorte que dans ces

[1] Nicetas, p. 365, 366; Ducas, c. I, p. 3, *c*. — [2] Nicetas, p. 387, *d*; Acropol., p. 110, *d*. — [3] Nicetas, p. 410, *b*, *c*; Acropol., p. 109, *c*, *d*. — [4] Nicetas, p. 410, *c*. — [5] Pach., l. I, c. II, p. 5, *b*, *c*.

commencemens il ne possédoit que trois villes : Nicée, Pruse et Philadelphie.

[1] Alexis et David Comnène, frères, formèrent l'un un empire à Trébizonde, l'autre une principauté à Héraclée dans le Pont, [2] soumise aux Latins de Constantinople. [3] Aldobrandin, Italien d'origine, se fit prince d'Attalie, et un autre, qui n'est point nommé, de l'isle de Rhode, [4] outre quelques autres petits princes qui furent bientost estouffez par Théodore. [5] Quelques Génois, dont Nicétas parle avec un mépris extraordinaire, se rendirent aussi maistres de l'isle de Candie. [6] Mais Jean Asan, prince de la Valachie ou Mysie, s'estant joint aux Grecs qui restoient dans la Thrace, défit dans une embuscade les Latins qui avoient mis le siége devant Andrinople, tua Louis, comte de Blois, et prit l'empereur Baudoin prisonnier, [7] le 15 d'avril 1205, c'est-à-dire un an et trois jours après la prise de Constantinople. [8] Quelques-uns appellent ce Jean roy des Bulgares, et le font frère et successeur d'Asan, qui avoit commencé le premier à relever cette nation.

[9] Jean garda Baudoin durant quatorze mois dans les fers, au bout desquels, irrité de ce qu'un de ses capitaines s'estoit mis du costé des Latins, il luy fit couper les bras et les jambes, et jeter le reste dans un précipice, où il expira au bout de trois jours. [10] Une femme de Bourgogne ramassa ses membres et les mit en terre. [11] Les Latins ne luy voulurent point donner de successeur qu'ils n'eussent eu nouvelle asseurée de sa mort :

[1] Nicetas, p. 403, *c*; 410, *c*, *d*. — [2] P. 412, *a*. — [3] P. 410, *d*. — [4] Acropol., p. 110, *b*, *c*. — [5] Nicetas, p. 411, *a*, *b*. — [6] P. 395, 397. — [7] P. 397, *c*. — [8] Acropol., p. 113, 114. — [9] Nicetas, p. 413, *a*, *b*. — [10] Meyer, p. 71, 1. — [11] Nicetas, p. 413, *a*.

en quoy Nicétas loue leur modération, bien différente de la perfidie des Grecs qui, en même temps qu'ils donnoient la couronne à un prince, cherchoient qui la luy pourroit oster. [1]Ce fut Henri, frère de Baudoin, qui fut sacré empereur à sa place, [2]le dimanche 20 d'aoust 1206. [3]Il mourut l'onzième de juin 1216 à Thessalonique, [4]après s'estre rendu redoutable aux Grecs ennemis, et aimable à ceux qui luy estoient sujets.

[5]On eut la pensée d'élire après luy André. roy de Hongrie, et Pierre, comte d'Auxerre, beau-père de ce roy, [6]mari d'Yolande, sœur de Baudoin et de Henri, et comtesse de Namur. [7]Il estoit de la maison de Courtenay, petit-fils de Louis le Gros. [8]Pierre fut élu en 1216. On luy envoya une députation solennelle en France; et ayant consenti à.son élection, [9]il fut couronné par le pape Honoré III, avec sa femme, dans l'église de Saint-Laurent, près de Rome, le dimanche 9 d'avril 1217. [10]Vodalric, abbé de Saint-Gal, qui estoit à Rome de la part de Frédéric, empescha qu'il ne fust couronné dans l'église de Saint-Pierre. [11]Mais ayant voulu aller à Constantinople par terre, et prendre la ville de Duraz[12] en faveur des Vénitiens, il fut obligé de lever le siége et de traiter avec Théodore Comnène, prince de Duraz et d'Épire, qui le trahit ensuite, et

[1] Nicetas, p. 413, *a*. — [2] Le père Labbe. — [3] *Chron. Autiss.*, p. 109, 1; *Spicileg.*, t. XI, p. 502. — [4] Raynald., an. 1216, art. 25; Acropol., p. 117. — [5] Raynald., an. 1217, art. 2. — [6] Art. 4; *Spicileg.*, t. XI, p. 502. — [7] Le père Labbe. — [8] *Chron. Autiss.*, p. 109, 1; *Spicileg.*, t. XI, p. 502. — [9] *Chron. Autiss.*, p. 109, 2; Raynald., an. 1217, art. 4, 7. — [10] Goldast., *Rer. Aleman.*, p. 135. — [11] Raynald., an. 1217, art. 10-16; *Chron. Autiss.*, p. 109, 2; Acropol., p. 116. — [12] Durazzo (Édit.).

le prit prisonnier avec le légat du pape, le comte de Sancerre et les autres qui l'accompagnoient. [1] Il délivra le légat l'année suivante, et se réconcilia avec le pape; mais l'histoire ne parle plus de l'empereur Pierre, ce qui fait juger qu'il estoit mort dans sa prison. [2] Néanmoins Nangis dit qu'il y vivoit encore en l'an 1220 auquel Yolande, sa femme, mourut.

[3] Ce qu'on en peut dire, c'est qu'il mourut en prison. [4] En partant par terre pour la Grèce, il avoit envoyé sa femme par mer à Constantinople, selon quelques-uns. Il est certain qu'elle y arriva heureusement, [5] et y gouverna les affaires de l'empire jusques à sa mort.

XLVI.

Robert de Courtenay, empereur de Constantinople, laisse reprendre Thessalonique par les Grecs.

[6] Pierre avoit eu d'Yolande plusieurs enfans : Philippe, comte de Namur, Robert, Henri et Baudoin, avec cinq filles nommées par Albéric. Les Latins et les Grecs de Constantinople députèrent à Philippe pour luy offrir la couronne de sa mère et de ses oncles; mais il refusa cet honneur, et envoya en sa place son frère Robert, qui fut receu avec joye et couronné empereur. [7] Il comptoit encore la première année de son empire au mois de juin 1221. [8] On remarque qu'il ne

[1] Raynald., an. 1218, art. 20, 24. — [2] *Spicileg.*, t. XI, p. 509. — [3] Acropol., note, p. 236. — [4] *Spicileg.*, t. XI, p. 503, 504; Ughell., t. I, p. 491, *c*, *d*. — [5] *Hist. de Bourg.*, *preuv.*, p. 135. — [6] P. 135; Acropol., p. 14, *a*; *Spicileg.*, t. XI, p. 509. — [7] Raynald., an. 1221, art. 26. — [8] Acropol., c. XVIII, p. 16, *d*; Ms. D, 426, 1.

témoigna pas assez de vigueur dans son gouvernement, de sorte que [1] dès l'an 1222, il se vit attaqué par divers soulèvemens de ses sujets, et par la guerre que luy fit Théodore Comnène, prince d'Épire. [2] Il donna sa sœur Marie à Théodore Lascaris, [3] qui voulut aussi luy donner sa fille Eudocie, née d'une autre femme; mais il fut prévenu par la mort. George Acropolite dit que ce mariage estoit entièrement contre les loix, et que Manuel (*peut-estre* Michel), patriarche des Grecs, n'y voulut jamais consentir. [4] Cette mort de Théodore Lascaris n'arriva que quelques années après le couronnement de Robert, [5] et ainsi on ne peut pas la mettre dès l'an 1221, comme fait la chronique d'Albéric. [6] Il régna dix-huit ans, et ainsi mourut en l'an 1223 ou 1224, [7] n'ayant esté fait empereur que deux ans après la prise de Constantinople.

[8] La suite de l'histoire s'accorde mieux avec l'an 1223. [9] Il y avoit trois ans qu'il avoit épousé Marie. [10] Il ne laissa point de fils, selon Grégoras; [11] George Acropolite dit qu'il en laissa un de la princesse d'Arménie qu'il avoit épousée et répudiée avant que d'épouser Marie de Courtenay. Mais comme cet enfant n'avoit que huit ans, Jean Ducas, qui avoit épousé Irène, sa fille aisnée, fut couronné empereur par Manuel (*peut-estre* Michel), patriarche des Grecs. [12] Ce Jean estoit surnommé Batatze, et les Latins de ce temps-là le nomment ordinairement Vastache, parlant souvent de luy, à cause

[1] Raynald., an. 1222, art. 14-21. — [2] Acropol., c. XIV, p. 14, *a, b, c*. — [3] C. XVIII, p. 16, *d*. — [4] C. XVIII, p. 16, *d*. — [5] Ms. D, 427, 1. — [6] Acropol., p. 17, *a*. — [7] C. VI, p. 6, *a*. — [8] Pachym., note, p. 490. — [9] Acropol., note, p. 237. — [10] P. 238. — [11] C. XV, p. 14, *c*; c. XVIII, XIX, p. 17. — [12] C. XV, p. 14, *c*; Ducas, c. II, p. 3, *d*.

des grandes guerres qu'il fit aux empereurs de Constantinople, [1] sur qui il avoit emporté, dès l'an 1224, presque tout ce qu'ils tenoient dans l'Asie.

L'agrandissement de Théodore Comnène fut encore fort préjudiciable aux Latins. [2] Boniface, marquis de Montferrat et roy de Thessalonique, avoit laissé deux fils : Guillaume, qualifié marquis, et Démétrius, appellé roy de Thessalonique, encore enfant, l'ayant peut-estre eu [3] de sa femme Marie de Hongrie, veuve de l'empereur Alexis l'Ange.

[4] Pierre de Courtenay, aussitost après son couronnement, donna, en 1217, à Guillaume, tant pour luy que pour son frère Démétrius, l'investiture de tout ce qui leur avoit esté donné par Baudoin et Henri. [5] Le pape Honoré III prit en même temps la protection de Démétrius et de son royaume; [6] mais tout cela n'empescha point qu'en l'an 1222, selon Raynaldus, durant que Démétrius estoit à Rome, Théodore Comnène ne s'emparast sur luy de diverses places et de Thessalonique même, [7] dont néanmoins Richard de Saint-Germain ne met la prise que vers le commencement de 1224.

[8] Guillaume, marquis de Montferrat, fit ce qu'il put pour amasser des troupes contre Théodore, et le pape y contribua de sa part par lettres, par argent, par les indulgences qu'il promettoit à ceux qui suivroient Guillaume, et par les anathèmes qu'il fulminoit contre Théodore. [9] Guillaume vint jusques à Brindes au mois

[1] Ms., p. 127, 1; Raynald., an. 1224, art. 25. — [2] An. 1217, art. 5. — [3] Nicetas, p. 386, *c*. — [4] Raynald., an. 1217, art. 5. — [5] Art. 17. — [6] An. 1222, art. 25. — [7] Ughell., t. III, p. 984, *c, d*. — [8] Raynald., an. 1223, art. 11-13; an. 1224, art. 24-26. — [9] Ughell., t. III, p. 984, *c, d*.

de janvier 1224; [1] mais il tomba extrêmement malade, et n'ayant pu estre en estat de passer en Grèce qu'au commencement de l'hyver, il fut obligé de différer au printemps suivant. [2] Le pape cependant ordonna, par ses lettres du 28 novembre, que tous les ecclésiastiques de la Grèce, *citra Macram*, donneroient la moitié de leurs meubles et de leurs revenus à Guillaume, et ceux d'au delà à Robert, empereur de Constantinople. [3] Guillaume passa effectivement en Grèce en 1225, mais il y mourut au mois de septembre.

[4] Théodore demeura maistre de Thessalonique et de beaucoup de païs conquis sur les Grecs par les Latins et par les Bulgares, ce qui le porta à prendre la pourpre et les autres ornemens impériaux ; et Constantin, archevesque de Thessalonique, ayant mieux aimé souffrir l'exil que de luy mettre la couronne sur la teste, il la receut des mains de Demétrius, archevesque de la Bulgarie.

[5] Jean II, roy des Bulgares, qui avoit pris Baudoin, estant mort, Phroritas ou Borilas, fils de sa sœur, s'empara de la couronne, ce qui obligea Jean, fils aisné d'Asan I[er], roy de cette nation, qui estoit encore jeune, à se retirer dans la Russie. Au bout de quelque temps, Jean, ayant amassé quelques Russiens, vint faire la guerre à Borilas, le vainquit et le contraignit de s'enfermer dans une place nommée Trinobe. Borilas s'y défendit durant sept ans; mais ses gens, las d'un si long siége, s'estant rendus à Jean, il prit la fuite et fut arresté en chemin. Jean luy fit crever les

[1] Raynald., an. 1224, art. 24. — [2] Art. 25, 26. — [3] An. 1225, art. 9, Ughell., t. III, p. 985. — [4] Acropol., c. XXI, p. 18, *a, c*. — [5] C. XIII, p. 13, *b*; c. XX, p. 17, *d*.

yeux, et demeura ainsi maistre de toute la Bulgarie, vers l'an 1225.

XLVII.

Des Turcs de l'Asie Mineure et de leurs princes, particulièrement d'Iathatin.

Voilà à peu près l'estat où estoient les provinces de l'Orient jusqu'au mont Taurus, [1] au delà duquel habitoient les Perses, c'est-à-dire les Turcs, engagez dans les folies de Mahomet, qui tenoient presque tout l'Orient au commencement du XIII[e] siècle. [2] Car environ trente ou quarante ans seulement avant que les chrestiens d'Occident fussent conquérir la Syrie, c'est-à-dire vers l'an 1060, ces peuples s'estoient rendus maistres de la Perse, de l'Arabie et de beaucoup d'autres nations d'Orient, et même de la Palestine et de Jérusalem, qu'ils tenoient encore onze mois avant qu'elle fust prise par les chrestiens [3] le 15 juillet 1099.

Vers l'an 1070, [4] Belpheth, roy de Perse, conquit sur les Romains Antioche et le reste de la Syrie, la Cilicie et toute l'Asie Mineure, prit l'empereur, nommé Romain Diogène, et répandit partout une telle terreur, que s'il eust eu des vaisseaux, les Turcs se fussent dès lors rendus maistres de Constantinople. Il paroist par Guillaume de Tyr qu'ils tenoient encore tous ces païs lorsque Godefroy de Bouillon et les autres Occidentaux passèrent en Orient. Les Grecs regagnèrent depuis ce qui est en deçà des montagnes; [5] mais ils ne

[1] Pachym., l. I, c. III, IV, p. 6, 7. — [2] Will. Tyr., l. I, c. VII, p. 634, *b*, *c*. — [3] Petau, l. VIII, c. XIV, p. 438. — [4] Will. Tyr., l. I, c. IX, p. 635, 636. — [5] Ducas, c. II, p. 3, 4.

purent leur oster la Lycaonie, la Cappadoce, la Galatie, la Pamphylie, l'Arménie ancienne, l'Hélénopont, la Pisidie et la Lycie. [1] Il semble que ce païs portast le nom de Turquie plus particulièrement que les autres païs soumis aux Turcs.

[2]Cutzasthlan, qui en estoit le maistre du temps de Manuel, empereur des Grecs, sur lequel il remporta plusieurs victoires, partagea ses Estats entre quatre fils qu'il avoit : Masout, Copatin, Roucratin et Caïcosroès, [3]nommé autrement Iathatin. [4]Ils gouvernoient ensemble la nation des Turcs vers l'an 1189, [5] leur père, qui ne mourut qu'en 1192, leur ayant partagé ses Estats de son vivant : ce qu'ils reconnurent très mal, hors Iathatin, qui seul luy témoigna du respect.

[6]Copatin estant mort, Roucratin s'empara seul de sa succession et d'une partie des Estats de Masout qui luy avoit voulu tenir teste. [7] Il chassa encore Iathatin de ses Estats parce qu'il tenoit Iconium, qui estoit comme la capitale de tout le païs, et parce qu'il estoit fils d'une chrestienne. De sorte qu'Iathatin fut obligé de se retirer à Constantinople auprès de l'empereur Alexis l'Ange, surnommé Comnène, [8]qui commença à régner le 10 d'avril 1195. [9]Alexis receut Iathatin et le retint auprès de luy, mais ne luy donna pas le secours qu'il espéroit pour son rétablissement. [10]Il le fit baptiser et l'adopta. [11] Iathatin suivit Alexis lorsque la crainte des Latins luy fit abandonner Constanti-

[1] Sanud., *Prol.*, p. 7, *d.* — [2] Nicetas, p. 336, *a, b.* — [3] Acropol., c. VIII, p. 7, *d.* — [4] Nicetas, p. 236, *d.* — [5] Abulfar., p. 276. — [6] Nicetas, p. 336, *b, c.* — [7] *C, d;* p. 337, *a;* Acropol., c. VIII, p. 7, 8. — [8] Le père Labbe. — [9] Nicetas, p. 337, *b.* — [10] Acropol., c. VIII, p. 7, *d.* — [11] *Ibid., d.*

nople en 1203, [1]et peu de temps après, son frère Roucratin estant mort au mois d'aoust 1204, il s'en retourna à son païs, et y fut reconnu prince des Turcs et d'Iconium, [2]ayant fait mourir un enfant que son frère avoit laissé. [3]Il épousa vers le même temps la fille d'un seigneur grec, nommé Manuel Maurozome, à qui, comme nous avons dit, il obligea Théodore Lascaris de céder une partie de sa petite principauté.

[4]Après la prise de Constantinople, Alexis se voyant chassé partout, se retira auprès d'Iathatin [5] qui le receut, et députa à Théodore Lascaris pour le sommer de rendre l'empire à son beau-père : car Théodore avoit épousé la fille d'Alexis. Théodore ne put quitter un empire de trois villes, et, sans estre accompagné que de deux mille hommes, dont il y en avoit huit cents d'Italiens, il alla au-devant de l'armée des Turcs incomparablement plus nombreuse, et ne renvoya le député d'Iathatin que quand il en fut fort proche. Iathatin eut peine à croire une chose si surprenante, quoyque son député l'en asseurast avec serment. Il fallut donc donner la bataille, où les Italiens firent des prodiges. Mais après avoir tué un grand nombre de Turcs et percé toute leur armée, il fallut succomber sous le nombre des ennemis. Les Grecs fuirent après quelque peu de résistance : de sorte que Théodore demeura presque seul dans le combat. Iathatin, qui le cherchoit, l'ayant reconnu, pousse droit à luy, et d'un coup de massue qu'il luy donne sur la teste, l'estourdit tellement qu'il tombe de son cheval. Mais comme

[1] Acropol., c. VIII, p. 8, *a*; Nicetas, p. 403, *b*; Abulfar., p. 282, 283. — [2] P. 282, 283. — [3] Nicetas, p. 403, *b*. — [4] Acropol., c. VIII, p. 7, *d*. — [5] C. IX, X, p. 8, 9, notes, p. 227, 228.

Dieu se vouloit servir de luy pour rétablir l'empire grec, il tombe droit sur ses pieds, et durant qu'Iathatin se tournoit pour commander à ses gens de le prendre, il tire son épée, et en coupe les jambes de derrière du cheval d'Iathatin. Iathatin tomba comme du haut d'une tour (car son cheval estoit extrêmement grand), et en même temps, dit George Acropolite, il eut la teste coupée sans que personne sceust par qui. Grégoras dit néanmoins que ce fut par Théodore même.

[1] Cette victoire procura aux Grecs une ferme paix avec les Musulmans (ou Turcs), [2] ce qui fut fort avantageux aux Grecs qui se trouvoient enfermez et pressez d'un costé par les Turcs, et de l'autre par les Latins, qui tenoient même une partie de l'Asie. C'est pourquoy se voyant un peu plus à couvert des Turcs par les montagnes qui les séparoient, et qu'ils eurent moyen de fortifier, parce que les Turcs avoient négligé de s'en rendre maistres; et n'ayant rien au contraire qui les défendist contre les Latins, ils firent tous leurs efforts pour chasser au moins ceux-ci de ce qu'ils tenoient en Asie, et mettre la mer entre leurs empires. C'est pour cela qu'ils firent la paix avec les Turcs à quelque prix que ce fust, et se soumirent même à un grand tribut qu'ils leur payoient tous les ans[3]. On ajoute que l'empereur grec estoit obligé de venir servir le sultan avec quatre cents lances, autant de fois et autant de temps que le sultan le vouloit.

[1] Acropol., c. IX, X, p. 9, *d*. — [2] Pachym., l. I, c. III, p. 6. — [3] Vinc. Bellov., l. XXX, c. CXLIV, p. 1282, 2.

XLVIII.

D'Azatin et Iathatin II, princes des Turcs. — Des caliphes de Bagdad et d'Égypte. — Des Turcomans ; des Arméniens.

[1] Il mourut, en l'an 1220, un sultan d'Iconium, fils d'Iathatin, tué par Lascaris, et qui ne laissa pas de favoriser les chrestiens, et de leur confier même la garde de son corps : de sorte qu'on le croïoit baptisé. L'histoire orientale l'appelle Ezzoddin Caicau. [2] N'ayant point laissé de fils en âge de régner, on tira de la prison son frère Aladdin Caïcobad, qui gouverna avec beaucoup de sagesse : « erga socios suos severus, « animi constantia, magnanimitate, gravitate summa. » [3] Il rétablit et augmenta l'estat, la dignité et la grandeur de l'empire d'Asie. Dieu le fit respecter de tout le monde et les roys mêmes se venoient soumettre à luy. Il semble qu'on luy donnoit le titre de roy du monde : *corde autem duro erat.* Mais ayant fait un jour un festin magnifique, où estoient les princes de ses Estats avec leur suite, et la plus grande partie de l'armée, lorsqu'il témoignoit le plus de joye de sa prospérité, et qu'il se glorifioit de la puissance de son royaume, il fut tout d'un coup frappé d'une grande douleur dans les intestins, et ayant vidé beaucoup de sang, il mourut au bout de deux jours, l'an de l'hégire 634, qui commence le 4 septembre de l'an 1236 de Jésus-Christ. [4] Il écrivit au pape Grégoire IX au mois de may 1234, et députa, tant à luy qu'à Frédéric II, une personne

[1] Vitr., l. III, p. 1142, c; Abulfar., p. 289. — [2] Abulfar., p. 289, 290. — [3] P. 312. — [4] Raynald., an. 1235, art. 37-40.

de qualité pour traiter avec eux. Le pape luy écrivit le 20 mars 1235. [1] Les Grecs l'appellent Azatin, et le relèvent au-dessus de ses prédécesseurs, parce qu'il ne se laissoit vaincre que médiocrement aux voluptez infâmes. [2] Il garda toujours la paix avec les Grecs.

[3] Après sa mort, les princes reconneurent son fils Giyathoddin Caïcosrau, [4] nommé Iathatin par les Grecs, [5] et Gajazadin par Vincent de Beauvais, qui dit qu'il n'estoit pas légitime. [6] Il estoit né d'une chrestienne grecque, qui s'estoit toujours conservée libre dans l'exercice de sa religion. [7] Il s'abandonna à toutes sortes de vices et de débauches: de sorte que les Tartares n'eurent pas de peine à le défaire. Nous parlerons plus amplement de ce prince en un autre endroit.

Les Turcs n'estant pas en assez grand nombre pour habiter seuls les païs qu'ils conquéroient, [8] ils y laissoient les anciens habitans; et il n'y avoit dans chaque païs que peu de Turcs, qui tenoient les chasteaux et les garnisons, et qui avoient soin de lever les imposts pour leurs princes. C'est pourquoy il est remarqué que les endroits de la Syrie qui leur obéissoient estoient pleins de chrestiens qui seuls habitoient la campagne, et avoient soin de l'agriculture. [9] Et cela servit beaucoup aux Occidentaux lorsqu'ils passèrent en Orient. Il y restoit sans doute aussi beaucoup de Sarrazins, sur lesquels les Turcs avoient conquis une partie des terres qu'ils tenoient: d'où vient peut-estre que tous les Occi-

[1] Acropol., c. XLI, p. 37, *c*, *d*. — [2] *Ibid.*, *d*. — [3] Abulfar., p. 312. — [4] Acropol., c. XLI, p. 37, *c*. — [5] Vinc. B., l. XXX, c. XIV, p. 1282, 1. — [6] Duchesne, p. 425, *b*, *c*. — [7] Acropol., p. 37, *d*, *e*; Abulfar., p. 319. — [8] Will. Tyr., l. XVIII, c. XXVIII, p. 950, *e*. — [9] L. IV, c. I, p. 681, *e*.

dentaux infidèles sont souvent appelez Sarrazins dans l'histoire. Et d'ailleurs c'estoient les Sarrazins qui avoient embrassé les premiers la doctrine de Mahomet, et qui l'avoient répandue dans l'Orient et dans l'Occident.

[1] Tous les mahométans turcs reconnoissoient pour leur prince et pour chef de leur religion celuy qu'ils appeloient le caliphe de Baldac (ou Bagdad), qu'on croit estre l'ancienne Babylone. [2] Les mahométans d'Égypte avoient, au commencement du XIIe siècle, leur caliphe particulier qui résidoit dans la ville du Caire, en un palais de délices, dont Guillaume de Tyr fait la description. [3] On le qualifioit aussi mulène, c'est-à-dire seigneur. Pour le mot de caliphe, il signifie successeur et héritier. [4] Ces caliphes d'Égypte suivoient le parti d'Hali qui avoit formé comme un schisme dans la secte de Mahomet, et y avoit introduit de nouvelles pratiques, [5] de sorte qu'il y avoit toujours de l'inimitié entre les Égyptiens et les Turcs. [6] Lorsque les chrestiens passèrent en Orient, le caliphe d'Égypte possédoit l'Égypte et toute la Syrie jusqu'à Laodicée. [7] Il semble que les mahométans d'Afrique, et par conséquent ceux d'Espagne, aient reconnu quelque temps le caliphe d'Égypte; [8] mais depuis ils eurent un caliphe particulier qui establit son règne à Maroc, et qui se faisoit appeler Miramummelin, c'est-à-dire roy des croyans. [9] Le dernier des caliphes d'Égypte, nommé El-Hadech,

[1] Will. Tyr., l. XIX, c. XII, p. 963, *a*; Vitr., c. VIII, p. 1061, *a*. — [2] Will. Tyr., l. XIX, c. XVI-XIX, p. 965, 966. — [3] C. XIX, p. 966, *c*. — [4] C. XX, p. 966, 967. — [5] L. IV, c. XXIV, p. 696, *c*, *d*. — [6] *Ibid.*, *d*. — [7] L. XIX, c. XX, p. 967, *c*. — [8] Vitr., c. IX, p. 1061, *c* — [9] Will. Tyr., l. XIX, c. XVIII, p. 966, *b*.

[1]ou, selon d'autres, Al-Haded-Ladin-Alla-Abul-Mahomet, [2]ne songeoit qu'à vivre dans les délices, sans se mettre en peine du soin des affaires, qu'il laissoit conduire à Sarsar, souldan ou sultan d'Égypte. [3]Ce nom de Souldan signifioit procureur, agent ou lieutenant. Nous verrons dans la suite comment les chrestiens mêmes, à leur malheur, furent cause, par leur infidélité, que l'Égypte tomba sous la puissance des Turcs. Il faut prendre garde à ne pas confondre les Turcs et les Turcomans, quoyqu'ils eussent peut-estre une même origine.

[4]Ces Turcomans estoient les plus méprisez des Sarrazins; ils n'avoient ni chasteaux ni villes; ils ne se mettoient point en peine d'amasser de l'or et de l'argent. Ils demeuroient dans des tentes de *filtro*, et n'avoient point d'autres richesses que leurs troupeaux qu'ils menoient par grandes troupes, tantost d'un costé, tantost d'un autre, selon qu'ils espéroient trouver de meilleurs pasturages. [5]Ils ne laissèrent pas depuis de s'accoutumer à voler et à piller des païs entiers; [6]et enfin, à force d'estre méprisez, ils devinrent redoutables. [7]Acropolite les distingue des Turcs, qu'il appelle Perses, et leur attribue aussi de piller toujours.

[8]Ce qui estoit entre l'Asie Mineure et la Syrie portoit alors le nom d'Arménie. [9]Ainsi l'on voit que les Arméniens tenoient alors proprement l'ancienne Cilicie. [10]Sanud fait une longue description de la coste de

[1] *Chron. Orient.*, p. 97. — [2] Will. Tyr., l. XIX, c. XVIII, p. 966, *e.* — [3] *E*; c. V, p. 958, *f.* — [4] Sanud., p. 218, *b.* — [5] Matth. Par., add., p. 183, 184. — [6] Sanud., p. 218, *b.* — [7] Acropol., c. LXV, p. 75, *b.* — [8] Sanud., pr., p. 7. — [9] Will. Tyr., l. XXII, c. XXIV, p. 1035. — [10] Sanud., l. II, part. IV, c. XXVI, p. 88-90.

leur païs. Ils estoient chrestiens et assez unis à l'Église romaine et aux catholiques de l'Orient. [1] Ils avoient un chef de leur Église qu'ils appeloient le catholique, ou supérieur général. [2] Léon, qui estoit leur prince sur la fin du XIIe siècle, souhaita de recevoir la couronne royale de la part de l'empereur d'Allemagne. Et en effet, Conrad, archevesque de Mayence, la luy apporta au commencement de l'année 1198, de la part de Frédéric [3] et de l'Église romaine. [4] Ainsi, les princes d'Arménie recouvrèrent le titre de roy qu'ils avoient perdu depuis long-temps.

[5] Léon, ou Leuvon, comme l'appelle Sanud, l'avoit néanmoins déjà obtenu, trois ou quatre ans auparavant, de Henri, comte de Champagne, prince de la Palestine, après avoir obligé Boamond, prince d'Antioche, dont il relevoit auparavant, de luy rendre hommage. Mais il crut peut-estre que ce ne luy estoit pas assez d'estre déclaré roy par un prince qui ne l'estoit pas luy-même; [6] et ceux de la maison de Lusignan, après avoir receu le royaume de Chypre de Richard, roy d'Angleterre, voulurent encore recevoir le diadème de Henri VI, fils de Frédéric.

[7] Léon écrivit de Tarse au pape Innocent III, le 22 may 1199, pour le remercier de la couronne qu'il avoit receue, [8] et en même temps Grégoire, catholique d'Arménie, luy envoya aussi une protestation de sa soumission à l'Église romaine, tant pour luy que pour tous les archevesques, évesques et ecclésiastiques de

[1] Raynald., an. 1199, art. 65. — [2] *Chron. Slav.*, l. V, c. v, p. 177. — [3] Raynald., an. 1199, art. 65. — [4] Art. 65. — [5] Sanud., l. III, part. X, c. VIII, p. 201. — [6] *Chron. Slav.*, l. V, c. II, p. 171, *r.* — [7] Raynald., an. 1199, art. 66. — [8] Art. 65.

l'Église l'Arménie; [1]mais ils ne quittèrent pas pour cela leurs pratiques particulières, [2]dont il y en a d'assez étranges.

XLIX.

Des païs tenus par les Latins en Orient. — Des Templiers et des Hospitaliers.

La Syrie et même la Mésopotamie avoient esté conquises sur les Sarrazins mahométans, au commencement du XIIe siècle, par les chrestiens d'Occident, et particulièrement par les François. [3]Ils ne laissèrent aux Turcs et aux Égyptiens aucune ville maritime depuis Laodicée en Syrie jusques à l'Égypte; [4]et celles qu'ils ne purent prendre dans le milieu du païs, comme Damas, Halap (ou Alep, que quelques-uns croient estre l'ancienne Hiéropolis), Emèse, nommée alors la Chamèle, Bostres, ou Bussereth, et quelques autres, leur payoient souvent tribut; et même le sultan ou roy d'Égypte ne leur osoit refuser cette soumission. [5]Ils divisèrent leurs conquestes en quatre principales seigneuries, sçavoir les comtez d'Edesse et de Tripoli, la principauté d'Antioche et le royaume de Jérusalem. [6]Ces quatre principautez faisoient comme un même royaume. [7]Le comte de Tripoli rendoit hommage au roy de Jérusalem.

Ils tiroient de temps en temps de grands secours des chrestiens d'Occident qui venoient visiter le saint sé-

[1] Jac. Vitr., *Hist. Orient.*, c. LXXVIII, p. 1095. — [2] P. 1094. — [3] C. XXXVII, p. 1070, *c.* — [4] C. XLV, XLVII, p. 1073, 1074. — [5] C. XXX, XXXIV, p. 1068, 1069. — [6] Sanud., l. III, part. VII, c. I, p. 173, *c.* — [7] *Ibid.*, *b.*

pulchre. Ceux qui s'engageoient à ces voyages avoient accoutumé de porter une croix cousue sur leurs habits, ce qui les faisoit appeler croisez, et ces sortes d'expéditions croisades. Il paroist qu'ils portoient ces croix sur l'épaule, [1] au lieu que ceux qui les prenoient contre les Albigeois les portoient sur la poitrine. [2] En s'en retournant, ils prenoient des palmes pour marquer qu'ils avoient achevé leur pélerinage.

[3] Ce fut pour asseurer ces pélerins contre les voleurs et les infidèles, qu'en l'an 1118 quelques gentils-hommes s'unirent ensemble, en faisant vœu, entre les mains du patriarche de Jérusalem, de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Et comme ils demeuroient auprès du Temple, on les appella les frères de la milice du Temple, et plus ordinairement Templiers. Ils estoient composez de chevaliers (ou gentils-hommes) et de frères servans. [4] Ils vécurent assez long-temps dans la piété et la modestie que demandoit leur estat. Mais estant devenus extrêmement riches par les grandes donations qu'on leur faisoit dans tous les païs chrestiens, ils oublièrent l'humilité dans laquelle ils avoient vescu d'abord, ne voulurent plus se soumettre à l'autorité du patriarche, et commencèrent à troubler les Églises, en s'appropriant les dismes et les prémices qui leur estoient dues.

[5] Ce fut aussi pour assister les pélerins que les marchands de la ville d'Amalfi, dans la Principauté Citérieure, fondèrent une abbaye de Notre-Dame et un

[1] Petr. Cern., c. XIII, p. 568, *c*; c. LVIII, p. 610, *b*. — [2] Will. Tyr., l. XXI, c. XVII, p. 1007, *b*. — [3] L. XII, c. VII, p. 819, 820; Vitr., c. LXV, p. 1083, 1084; c. LXII, p. 1081, *c*. — [4] Will. Tyr., p. 820, *c*, *d*. — [5] L. XVIII, c. IV, V, p. 934.

hospital auprès de l'église de la Résurrection, dès le temps que la ville estoit encore sous la domination des Égyptiens. [1]Ceux de cet hospital joignirent depuis, à l'exemple des Templiers, le soin des armes à celuy des étrangers et des malades. [2] Ils vécurent aussi quelque temps dans une piété exemplaire, [3]mais estant devenus riches par les grands dons qu'on leur faisoit jusqu'à acheter des terres et des villes entières, [4]ils refusèrent à l'abbé de Notre-Dame, qui les avoit establis et entretenus long-temps, l'obéissance et le respect qu'ils lui avoient rendus tant qu'ils avoient esté pauvres. [5] Ils obtinrent même du saint-siége un privilége dont on ne considéra pas assez la conséquence, par lequel ils estoient exemptez de la soumission qu'ils devoient au patriarche de Jérusalem ; ce qui les enfla tellement que la pluspart ne témoignoient plus avoir de respect ni pour Dieu ni pour les hommes. [6] Ils refusoient de payer les dismes de tout ce qu'ils possédoient, troubloient toute la discipline de l'Église et commettoient contre le patriarche des insolences qui à peine se peuvent croire.

Ces deux ordres des Templiers et des Hospitaliers arrestoient asseurément beaucoup les progrès des infidèles, lorsqu'ils estoient soumis au roy et unis entre eux. Mais ils firent souvent aussi beaucoup de tort aux chrestiens par leur désobéissance et leur désunion. On les a accusez de s'entendre avec les Turcs, et d'avoir rendu inutiles, pour leurs intérests particuliers, les expéditions que les Occidentaux faisoient en faveur des chrestiens de la Palestine.

[1] Vitr., c. LXV, p. 1084, *f*. — [2] C. LXIV, p. 1083, *a*, *b*. — [3] *Ibid.*, *c*, *d*. [4] P. 1082, *f*. — [5] Will. Tyr., l. XVIII, c. III, p. 933, *d*, *e*. — [6] *Ibid.*, *a-d*.

Les Templiers ont esté abolis par le concile de Vienne sous Philippe le Bel, accusez des crimes les plus exécrables. Les Hospitaliers ont depuis esté appelez chevaliers de Rhode, et aujourd'hui, de Malte. On les nomme assez souvent chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; ce qui vient sans doute de ce que [1] la chapelle de leur hospital estoit sous le nom de saint Jean l'aumônier, patriarche d'Alexandrie, célèbre pour sa charité envers les pauvres. Les Occidentaux souffrirent parmi eux dans leurs conquestes les anciens habitans chrestiens, grecs, syriens, jacobites, et de divers autres noms ou sectes : ce que nous ne croïons pas nécessaire de particulariser icy. Nous ne parlons point non plus des Maronites, habitans du Mont-Liban, [2] qui quittèrent leurs erreurs des Monothélites vers l'an 1181, pour embrasser la foy et la communion de l'Église catholique, dans laquelle ils persévèrent encore aujourd'huy.

L.

Des Assassins et des Béduins.

Le nom et l'histoire des Assassins est aussi une chose trop connue pour s'y arrester beaucoup. [3] Il suffit de dire que ces peuples, qu'on tenoit estre venus de devers l'ancienne Babylone, habitoient dans

[1] C. v, p. 935, *a, b.* — [2] L. XXII, c. VIII, p. 1022, *a, b, c;* Bar., an. 1182, art. 6, 7; Sanud., l. III, part. VIII, c. II, p. 183, *a, b.* — [3] Will. Tyr., l. XX, c. XXXI, p. 994; Vitr., c. XIV, p. 1062, 1063, 1126, 1127; Matth. Par., p. 83, *d, f;* Neubrig., l. IV, c. XXII, p. 463; l. V, c. XIV, p. 488; Joinv., p. 86, 87, 88; notes, p. 87, 88; *Chron. Slav.*, l. VII, c. X, p. 204; Duchesne, p. 332, *b.*

des montagnes près d'Antarade en Phénicie, nommée alors Tortose. Ils estoient au nombre de soixante mille personnes ou plus. Ils avoient un prince électif, qu'ils appeloient le Vieil, ou le Vieil de la Montagne, qui en faisoit élever quantité dans des lieux très délicieux, où on leur apprenoit particulièrement à obéir avec une soumission toute entière à tout ce que leur prince leur pourroit commander, en leur promettant des plaisirs beaucoup plus grands que ceux dont ils jouissoient, s'ils mouroient pour luy obéir. [1]On remarque que Henri, comte de Champagne, estant un jour chez ce prince, comme ils passoient devant une tour extrêmement élevée, au haut de laquelle il y avoit quelques-uns de ces Assassins, le prince, pour luy faire voir seulement comment il estoit obéi de ses sujets, fit signe à deux d'entr'eux, qui aussitost se précipitèrent en bas, et moururent sur-le-champ. [2]C'estoit ce qui rendoit ce Vieil de la Montagne redoutable à tous les princes les plus puissans, soit chrestiens, soit sarrazins. Car quand il en avoit quelqu'un pour ennemi, il envoyoit de ses gens déguisez qui, ne craignant point leur vie, estoient maistres de celle des autres. [3]Il n'y eut que saint Louis qui eut le courage de le mépriser. [4]Les Templiers néanmoins le réduisirent à leur payer quelque tribut, parce que leurs grands-maistres estant électifs, l'un estant tué, ils en eussent aussitost establi un autre aussi bon, [5]et ils obligèrent [les Assassins] à ce tribut, même depuis que Saladin eut conquis la Palestine.

[1] Sanud., l. III, part. X, c. VIII, p. 201, *d*. — [2] Will. Tyr., p. 994, *b*, *et alii*. — [3] Joinv., p. 86. — [4] *Ibid.*, p. 86. — [5] Vitr., l. III, p. 1142, *b*.

[1]Ces peuples furent durant quatre cents ans les plus zélez et les plus exacts disciples de la loy de Mahomet. Mais vers l'an 1170 leur prince, qui estoit un homme d'esprit, ayant lu l'Évangile et les épitres de saint Paul, et reconnu la différence qu'il y avoit entre la pureté de la doctrine chrestienne et les folies de Mahomet, il envoya à Amauri, qui estoit alors roy de Jérusalem, luy témoigner qu'il estoit prest de recevoir le baptême, pourveu que les Templiers le quittassent du tribut qu'il leur devoit. Amauri receut cette nouvelle avec une extrême joye; et on tenoit qu'il estoit disposé à payer plustost luy-même aux Templiers ce qu'ils tiroient des Assassins. Mais lorsque le député du prince s'en retournoit, accompagné d'un homme qu'Amauri luy avoit donné pour sa sûreté, quelques Templiers l'attaquèrent devers Tripoli et le tuèrent. Amauri en fut outré de douleur. Il informa du meurtre avec grand soin. Mais quand il envoya demander au grand-maistre un nommé Gautier du Maisnil, qu'on tenoit en avoir esté l'exécuteur par l'avis des autres, ce grand-maistre, qui s'appeloit Odon de Saint-Amand, et qui estoit un homme superbe, luy fit dire qu'il avoit imposé pénitence au coupable, et qu'il l'envoyeroit à Rome, mais qu'il défendoit de la part du pape à qui que ce fust de mettre la main sur luy. Le roy ne laissa pas de faire arrester Gautier, et de l'envoyer prisonnier à Tyr. Mais durant qu'il délibéroit ce qu'il en feroit (car on dit qu'il vouloit consulter sur cela tous les princes chrestiens), il mourut de maladie [2]l'onzième juillet 1174. [3]Odon de Saint-Amand fut pris

[1] Will Tyr., p. 994, 995; Vitr., p. 1063; Sanud., l. III, p. VI, c. XXIII, p. 171, 172. — [2] Will. Tyr., p. 995, *f.* — [3] L. XXI, c. XXIX, p. 1015, *b.*

depuis par Saladin en 1179, et périt misérablement dans sa prison, sans faire compassion à personne.

[1] Le Vieil de la Montagne fut convaincu que le roy ne trempoit point dans la mort de son député; [2] mais ce crime luy parut si odieux qu'il luy fit perdre le désir qu'il avoit d'embrasser le christianisme. [3] Il abandonna seulement une partie des superstitions de Mahomet pour retenir l'autre, [4] et ses successeurs y ajoutèrent de nouvelles folies.

[5] On prétend que Hulaon ou Hulacou, frère de Muncaca ou Mango, kan des Tartares, qui commença son expédition contre les Perses et d'autres nations en 1253, [6] estant arrivé au païs de ces Assassins en 1260, et voyant qu'ils s'estoient retirez en un chasteau imprenable nommé Tigado, il laissa dix mille Tartares pour assiéger la place. Ils y demeurèrent durant vingt-sept ans au bout desquels les Assassins se rendirent par faute non de vivres, mais d'habits. [7] Ces peuples sont appelez Assassins ou Arsacides, et de plusieurs autres noms différens. Mais on ne peut douter que les mots d'assassins et assassiner ne soient venus d'eux.

[8] Joinville confond souvent ces Assassins avec les Béduins, [9] quoyque d'autres en fassent deux nations différentes. [10] Ces Béduins, Arabes de nation, estoient des gens comme sauvages, qui n'avoient point d'autres richesses que leurs troupeaux. Ils n'avoient point de

[1] Will. Tyr., l. XX, c. XXXI, p. 995, *b*. — [2] P. 994, *a*; Vitr., p. 1063, *e*. — [3] Will. Tyr., p. 994, *c*. — [4] Joinv., p. 88. — [5] Abulfar., p. 328, 329. — [6] Sanud., p. 238, *a*; Raynald., an. 1257, art. 59. — [7] Joinv., notes, p. 87, 88. — [8] P. 85; notes, p. 75. — [9] Notes, p. 75; Vitr., c. XII, XIV, p. 1062; Sanud. — [10] Joinv., p. 48, 49; notes, p. 75; Vitr., c. XII, p. 1062, *a*, *b*; Sanud., l. II, part. IV, c. XXVIII, p. 93, *f*, *g*; l. III, part. XIV, c. II, p. 245, *b*; Ms. G, 173.

villes ni de villages, mais demeuroient à la campagne sous des tentes. Ils estoient en fort grand nombre, répandus dans le royaume de Jérusalem, dans l'Égypte et dans tous les païs des Sarrazins, dont ils estoient sujets et tributaires, mais particulièrement vers la ville de Crach (ou Petra, en Arabie). Quoyqu'ils fussent conformes en beaucoup de choses aux Sarrazins, ils ne suivoient pas néanmoins, selon quelques auteurs, la loy de Mahomet, mais celle d'Hali, son adversaire. Ils estoient tellement persuadez du destin, que dans la pensée qu'ils ne pouvoient ni retarder ni avancer le jour de leur mort, ils s'exposoient sans crainte à toutes sortes de périls; et quand ils alloient à la guerre, ils ne portoient que l'épée et la lance, sans aucunes armes défensives. Et néanmoins on remarqua qu'ils prenoient aisément la fuite. Ils ne se servoient point non plus de flèches. Ils estoient menteurs et inconstans, trahissoient également les chrestiens et les Sarrazins, et se déclaroient toujours contre le plus foible pour avoir moïen de piller.

LI.

Siracon, général de Noradin, roy de Damas, est chassé deux fois d'Egypte par le secours des chrestiens. — L'avarice de ces mêmes chrestiens l'y fait rappeler, et il s'en rend maistre.

Pour retourner aux chrestiens de la terre sainte, tous les auteurs reconnoissent que ce furent leurs péchez qui attirèrent sur eux la colère de Dieu, et furent cause de leur ruine. [1] Cela se vit clairement dans la

[1] Vitr., c. XCII, p. 1113, *a*.

conqueste de l'Égypte par les Turcs, qui en fut la première cause. [1] Car, comme nous avons remarqué, les Turcs qui tenoient la Syrie, et les Égyptiens, estoient ennemis les uns des autres; ce qui estoit fort avantageux aux chrestiens de la Palestine, qui se trouvoient au milieu de ces deux Estats. [2] Les Égyptiens se reconnoissant plus foibles que les chrestiens, non seulement n'entreprenoient point de leur faire la guerre, mais leur payoient même de grands tributs. De sorte que les chrestiens n'ayant rien à craindre de ce costé-là, pouvoient s'appliquer entièrement à repousser les Turcs; et ils avoient de plus la mer libre, les Turcs n'ayant aucune place sur la coste de la Syrie, [3] outre le profit qu'ils tiroient de l'Égypte.

Ce fut pourquoy [4] Amauri, fils de Foulque d'Anjou, qui commença à régner dans la Palestine le 18 février 1163, selon notre manière de compter, [5] ou 1162, selon les François qui ne commençoient l'année qu'à Pasques, [6] accorda aisément, l'an 1164, deuxième de son règne, à Savar ou Sciaure, arabe, sultan d'Égypte, le secours qu'il luy demandoit contre Siracon, général de Noradin, sultan de Damas, qui estoit alors en Égypte, quoyqu'auparavant il fust ennemi de Savar; et il contraignit Siracon de sortir d'Égypte. [7] Deux ans après [8] Siracon y estant rentré avec une très-puissante armée de Turcs, Amauri, sans attendre que Savar

[1] Vitr., c. xcii, p. 1115, *d*. — [2] Will. Tyr., l. XX, c. xi, p. 981. — [3] *Ibid.*, *b*. — [4] L. XIX, c. i, p. 936, *a*, *e*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 450; Sanud., l. III, part. VI, c. xxi, p. 169, *b*. — [5] *Spicileg.*, t. XI, p. 440; *Chron. Aquicinct.*, p. 218. — [6] Will. Tyr., l. XIX, c. v, vii, p. 959-960; *Chron. Orient.*, p. 97, 98; *Chron. Aquicinct.*, p. 219, 220; Neubrig., l. II, c. xxiii, p. 399, *c*, *d*; Abulfar., p. 263. — [7] Will. Tyr., l. XIX, c. xxxi, p. 974, *f*. — [8] C. xii-xxxi, p. 963-974.

l'en priast, fut à son secours avec toutes ses forces le 30 janvier 1166, et agissant en Égypte avec une autorité de prince, même à l'égard du sultan, il chassa une seconde fois Siracon, quoyqu'il se fust avancé jusques au Caire, où estoit le palais du caliphe, et qu'il se fust rendu maistre d'Alexandrie.

[1] Roger de Hoveden a voulu sans doute marquer cette guerre lorsqu'il dit, sur l'an 1167, qu'Amauri prit Babylone et se la rendit tributaire. [2] Guillaume de Neubridge en parle plus amplement et plus exactement. [3] Trivet la met en 1167, [4] et Sanud de même. Mais Amauri effaça l'année suivante la gloire d'une action si généreuse et si illustre. [5] Car, soit qu'il voulust partager l'Égypte avec Manuel, empereur de Constantinople, comme on prétend qu'ils en estoient convenus, [6] soit qu'il voulust seulement obliger Savar de luy donner encore plus d'argent qu'il ne faisoit, il entra en Égypte [dans l'année] 1167 ou 1168, pour faire la guerre à un prince allié, qui ne luy en avoit donné aucun sujet. [7] Il publioit que Savar traitoit contre luy avec Noradin; mais on croïoit que ce n'estoit qu'un faux prétexte pour couvrir son injustice. [8] Guillaume de Tyr le condamne visiblement.

[9] Les Templiers ne voulurent point prendre de part à cette guerre, soit qu'ils la crussent injuste, soit parce qu'elle s'entreprenoit par le conseil du maistre des Hospitaliers. [10] Amauri prit en trois jours la ville de Péluse,

[1] Roger de Hov., p. 293, 2, *b*. — [2] Neubrig., l. II, c. XXIII, p. 399, 400. — [3] *Spicileg.*, t. VIII, p. 455. — [4] Sanud., l. III, part. VI, c. XXI, p. 170, *c*. — [5] Will. Tyr., l. XX, c. IV, p. 977. — [6] C. VI, VII, p. 978, 979. — [7] C. V, p. 978, *a*, *b*. — [8] *D;* c. XI, XII, p. 981, *c*. — [9] C. V, p. 978, *c*, *d*. — [10] C. VI, p. 978, *d*.

[1] nommée alors Belbeis, [2] et répandit partout une telle terreur qu'on croit qu'il eust pris le Caire s'il y eust esté en diligence. Mais comme il aimoit mieux avoir de l'argent que laisser piller les villes à ses troupes, Savar l'amusa par de belles promesses, pendant qu'il députoit à Noradin pour en avoir secours. Ainsi, durant qu'Amauri attendoit devers le Caire l'argent que Savar luy avoit promis, on eut nouvelle que Siracon, envoyé une troisième fois par Noradin, venoit au secours de Savar avec un nombre infini de Turcs. [3] Amauri décampa alors et s'en retourna à Péluse, dans le dessein d'aller attendre Siracon dans le désert de Sinaï; mais lorsqu'il fut entré dans le désert, il apprit que Siracon estoit déjà passé. Ainsi il abandonna Péluse et s'en retourna dans la Palestine le 2 janvier 1169.

[4] Siracon se voyant en Égypte avec une puissante armée sans ennemi capable de s'opposer au dessein qu'il avoit depuis si long-temps de s'en rendre maistre, fit tuer Savar lorsqu'il luy venoit rendre visite, comme il faisoit tous les jours, se rendit maistre de tout, et alla ensuite rendre les respects ordinaires au caliphe, qui le receut fort bien, et luy donna la dignité et le pouvoir de sultan, [5] se mettant fort peu en peine qui gouvernast l'Égypte, pourvû qu'on le déchargeast de ce soin, et qu'on luy rendist les soumissions qu'il demandoit.

[1] Will. Tyr., l. XX, c. v, p. 978, *c*. — [2] C. vi-x, p. 978-980; *Chron. Orient.*, p. 98. — [3] Will. Tyr., l. XX, c. x, p. 980, *c*, *d*. — [4] C. xi, p. 980-981. — [5] L. XIX, c. vii, p. 959, *f*.

LII.

Siracon meurt, et a pour successeur Saladin, son neveu. — Grandes qualitez de ce dernier. — Il esteint les caliphes d'Égypte.

[1] Depuis cela, Siracon demeura maistre de toute l'Egypte, [2] reconnaissant néanmoins, ce semble, l'autorité de Noradin, [3] et il eut même la gloire de rendre inutile toute la puissance des chrétiens et des Grecs, [4] qui assiégèrent conjointement Damiette depuis le 27 octobre jusqu'au mois de décembre 1168 [5] ou 1169, selon Sanud, [6] ce qui s'accorde avec la Chronique Orientale; [7] mais Siracon ne jouit guère de son bonheur apparent, et mourut au bout d'un an ou environ, [8] ou plustost au bout de deux mois, le 22 mars 1169. [9] La Chronique Orientale, où l'on trouve assez de fautes, soit de l'auteur, soit du traducteur, l'appelle Almansor, fils de Sircus. [10] Il estoit de condition servile, mais ses grandes qualitez l'élevèrent jusque sur le thrône des roys. [11] Abulfaraje décrit les progrès de sa fortune et de celle d'Youb, son frère aisné. Guillaume de Tyr ne marque point expressément s'il estoit Turc ou Sarrazin, [12] et même un auteur du siècle suivant dit que Saladin, fils de son frère, estoit Arabe, et que le royaume d'Égypte ne passa des Arabes aux Turcs qu'après la fin de la prospérité de Saphadin, frère de

[1] Will. Tyr., l. XX, c. XI, p. 981, *a*. — [2] C. XIII, p. 981, *c*. — [3] C. XVI-XVIII, p. 983, 985. — [4] Voy. Abulfar., p. 263. — [5] Sanud., l. III, part. VI, c. XXII, p. 171, *a*. — [6] *Chron. Orient.*, p. 98. — [7] Will. Tyr., l. XX, c. XII, p. 981, *c*. — [8] Abulfar., p. 263. — [9] *Chron. Orient.*, p. 98. — [10] Will. Tyr., l. XIX, c. V. p. 959, *c, d*. — [11] Abulfar., p. 263, 264. — [12] Duchesne, l. V, p. 432, 433.

Saladin. [1] Ils estoient originaires du Curdestan, partie de la Turcomanie et de l'ancienne Arménie : « Cordi « Rawedienses è regione Dawin. » [2] Guillaume de Tyr attribue toujours aux Turcs la conqueste que Siracon avoit faite de l'Égypte, et dit qu'elle leur estoit soumise. [3] Il est certain que Siracon estoit général de Noradin, roy des Turcs de Damas, [4] et qu'il luy donnoit des Turcs pour soldats.

[5] Après la mort de Siracon, divers seigneurs prétendant à la charge de sultan, le caliphe Haded choisit Salahoddin (ou Saladin), fils de Noïmoddin ou Némégedin Youb, frère aisné de Siracon, comme le plus jeune et le plus foible de tous, et le moins capable de luy oster le peu qui luy restoit encore d'autorité. Les anciens le nomment ordinairement Salahadin. [6] Son nom propre estoit Josephe. Haded, en le faisant sultan, luy donna le nom de Melec (ou roy) Naser. [7] La Chronique Orientale appelle tant luy que ses successeurs, les Aïjubites. [8] Ce nom Aïjub ou Youb est celuy de Job. [9] Ce qui est certain c'est qu'il estoit d'une naissance assez basse [10] et même servile, comme on le voit par Siracon, son oncle.

[11] Un auteur de ce temps-là dit qu'il estoit « de genere Murmuraeni parentum non ingenuorum proles, « nec tamen obscuri sanguinis humilitate plebescens » (d'une famille illustre mais tombée). [12] On prétend qu'il avoit employé sa jeunesse en un trafic encore

[1] Abulfar., p. 263. — [2] Will. Tyr., l. XX, c. XIII, p. 981, *e*, etc. — [3] L. XIX, c. v, p. 959, *e*. — [4] *Ibid.*, *d.* — [5] L. XX, c. XII, p. 981, *c*; Abulfar., p. 263, 264. — [6] P. 264. — [7] *Chron. Orient.*, p. 99. — [8] *Gest. Fr.*, p. 1151, *e*; Abulfar., p. 263. — [9] Will. Tyr., l. XXIII, c. VII, p. 1001, *d.* — [10] L. XIX, c. v, p. 959, *c.* — [11] *Gest. Fr.*, p. 1152, *c.* — [12] *Spicileg.*, t. XI, p. 444; *Gest. Fr.*, p. 1152, *a.*

plus infâme que bas. [1]Mais il estoit d'un esprit vif, fort libéral, habile dans la guerre, [2]fort prudent, [3]extrêmement adroit, [4]sage et prompt dans ses actions, qui sçavoit gagner et ses sujets et ses ennemis par ses libéralitez, [5]inviolable dans sa parole, bon et équitable à tous ceux qui se soumettoient à sa puissance, [6]qui avoit une très-grande passion de se rendre célèbre et puissant, [7]plein d'adresse et d'inventions pour nuire. [8]Il rapportoit ses victoires à Dieu. [9]On prétend qu'on luy avoit prédit dans sa jeunesse qu'il seroit un jour sultan de Babylone et de Damas. [10]Il voulut recevoir l'épée de chevalier comme faisoient les François, et la receut de Henfroy de Touron. [11]Ce fut luy qui tua Seuvar, ou Savar, sultan d'Égypte.

Dieu, qui le destinoit à punir les péchez des chrestiens d'Orient, luy donna des succez prodigieux. [12]Il eût l'adresse d'augmenter en peu de temps son pouvoir en gagnant tout le monde par ses libéralitez. [13]Il craignoit le caliphe d'Égypte, à qui on l'avoit rendu suspect, et avec raison. [14]Mais ce caliphe mourut bientost, [15]ou comme on le disoit, Saladin même estant entré dans le palais comme pour luy rendre ses respects, le tua d'une massue de fer qu'il portoit, [16]après luy avoir osté, dix jours auparavant, la dignité

[1] Will., l. XX, c. XII, p. 981, *d*. — [2] L. XXI, c. VI, p. 1000, *c*. — [3] Vitr., c. XCIV, p. 1117, *d*. — [4] Sanud., l. III, part. IX, c. III, p. 190, *a*, *b*. — [5] C. V, p. 192, *b*. — [6] Will. Tyr., l. XXII, c. XIX, p. 1030, *f*. — [7] Neubrig., l. III, c. X, p. 424, *e*; Abulfar., p. 276, 277. — [8] *Gest. Fr.*, p. 1153, *d*; *Spicileg.*, t. XI, p. 457; voy. la Prise de Jérusalem, p. 101, 102. — [9] *Gest. Fr.*, p. 1152, *a*. — [10] *Ibid.*, *a*. — [11] *Ibid.*, *b*. — [12] Abulfar., p. 264. — [13] Sanud., c. III, p. 190, *b*. — [14] *Chron. Orient.*, p. 98. — [15] Will. Tyr., l. XX, c. XII, p. 981, *c*, *d*; Sanud., p. 190, *b*. — [16] Abulfar., p. 266; *Chron. Orient.*, p. 98.

de caliphe sans qu'il le sceust. Car au lieu qu'on avoit accoutumé de prier solennellement pour luy le vendredi, Saladin fit prier le 3 septembre 1171 pour le caliphe de Bagdad, et personne ne s'y opposa.

[1]Ce dernier caliphe d'Égypte ne pouvoit pas avoir alors plus de vingt-trois ans. Il mourut le 12 septembre 1171, [2]et c'est de là que la Chronique Orientale commence à compter le règne de Saladin. [3]Car s'estant aussi défait des enfans du caliphe pour n'avoir personne au-dessus de luy, il voulut estre tout ensemble caliphe et sultan. La chronique d'Orient semble en effet luy vouloir donner le titre de caliphe, et même aux rois d'Égypte, ses successeurs. Néanmoins [4]Sanud dit qu'il contraignit les Égyptiens de reconnoistre le caliphe de Baldac. Nous verrons en effet dans la suite qu'ils le reconnoissoient, et que les rois d'Égypte ne se qualifioient que sultans de Babylone, [5]à cause d'une nouvelle Babylone, nommée Macer par les Arabes, bastie auprès du Caire, et qui estoit alors une ville riche et puissante : et c'est celle-là que nous entendons, selon le style des auteurs de ce temps-là, lorsque nous parlons seulement de Babylone.

[6]Guillaume de Tyr met la mort du caliphe dès le commencement du règne de Saladin, et néanmoins nous mettons au moins deux ans entre deux. Mais les nombres sont extrêmement brouillez dans cet auteur. Nous nous arrestons aux années qu'il marque du règne des rois de Jérusalem; en quoy il y a néanmoins encore de la brouillerie; commençant le règne

[1] *Chron. Orient.*, p. 97, 98. — [2] P. 99. — [3] P. 98, 99; Will. Tyr., p. 981, *d*. — [4] Sanud., l. III, par. IX, c. III, p. 190, *c*. — [5] Will. Tyr., l. XIX, c. XIV, p. 963, *e*, *f*. — [6] L. XX, c. XII, p. 981, *c*.

d'Amauri au 18 février 1163, ce qui paroist assez establi, et y joignant néanmoins l'opinion des autres historiens, qui marquent presque tous les événemens de ce règne un an plus tard que ne fait Guillaume de Tyr. Pour ce qui est des années arabes marquées dans la Chronique Orientale, nous suivons les règles qu'en donne le P. Petau dans son huitième livre : *de Doctrina temporum*.

LIII.

Saladin s'empare des Estats de Damas et d'Alep; et fait divers efforts contre la terre sainte.

[1] Pour continuer les progrès de Saladin, Guillaume, roy de Sicile, ayant envoyé contre luy une flotte de deux cents vaisseaux, qui aborda auprès d'Alexandrie, vers le commencement d'aoust 1174, il tua ou fit prisonniers une partie de ceux qui avoient pris terre, et contraignit toute la flotte de s'en retourner au bout de cinq ou six jours. [2] Noradin, roy de Damas et de tout ce que les Turcs possédoient en Syrie, mourut au mois de may de la même année, [3] et eut pour successeur Salech, ou Méhélé, ou Mélech Salah, son fils, encore fort jeune. Sur cela Saladin laissa à Seiphédin, ou Saphadin, son frère, dont nous aurons souvent à parler, le gouvernement de l'Égypte, et s'en alla sur la fin de l'année en Syrie, où il fut receu sans résistance par ceux de Damas qui l'avoient appelé secrètement, épousa

[1] Will. Tyr., l. XXI, c. III, p. 998, *a*. — [2] L. XX, c. XXXIII, p. 995, *c*. — [3] L. XXI, c. VI-VIII, p. 1000-1002; *Chron. Orient.*, p. 99; *Spicileg.*, t. XI, p. 445; Neubrig., l. III, c. X, p. 424, *c*; Sanud., l. III, par. IX, c. III, p. 190; *Gest. Fr.*, 1152, *b*, *c*.

la veuve de Noradin, et prit encore sans peine la plus-part des autres villes du païs. Le comte de Tripoli, qui gouvernoit la Palestine au nom de Baudoin IV, fils d'Amauri, voulut s'opposer à ses conquestes, qu'on voïoit bien devoir estre très-préjudiciables aux chrestiens. Mais ceux du chasteau de la Chamèle, quoyqu'assiégez par Saladin, ayant refusé de luy rendre les ostages qu'ils avoient à luy, il s'en retourna sans rien faire. Cependant Cotobed [ou Thebeth], sultan de Mosul, qu'on prétend estre l'ancienne Ninive, qui estoit frère de Noradin, vint avec une très-puissante armée secourir Salah, son neveu. Mais Saladin ayant, à ce qu'on croit, gagné ses officiers par argent, demeura victorieux, prit ensuite le chasteau de la Chamèle, rendit au comte de Tripoli ses ostages, et obligea par ce moyen les chrestiens de luy abandonner Salah contre leur résolution et leurs intérests; [1] de sorte qu'il fit avec ce prince une paix telle qu'il luy plut, [2] par laquelle il ne luy laissa que la ville d'Alep et quelques chasteaux.

[3] Cette guerre arriva en 1174 ou 1175. [4] En l'an 1181 Saladin se rendit maistre de l'Arabie heureuse, par le moïen de son frère Tohaïr Addin. [5] Sur la fin de la même année 1181, Mélech Salah, roy d'Alep, mourut sans enfans, [6] et laissa, à ce qu'on dit, par testament tout ce qu'il possédoit, à Hézédin, son cousin, prince de Mosul, fils de Thebeth. Hézédin se hasta de venir prendre possession d'Alep, de peur que Saladin ne le

[1] Will. Tyr., l. XXI, c. XIX, p. 1008, *a*. — [2] L. XXII, c. VIII, p. 1021, *e*. — [3] L. XXI, c. VIII, p. 1002, *d*. — [4] *Chron. Orient.*, p. 99, Neubrig., l. III, c. X, p. 424, *d*. — [5] Will. Tyr., l. XXII, c. VIII, p. 1021, *d*, *e*. — [6] L. XXII, c. VIII, p. 1021, *d*, *e*.

prévînt. [1] Il est néanmoins marqué en un endroit que Cotébédin, prince de Mosul, avoit cédé à son frère Alep et ses appartenances, qui luy estoient eschues par succession. Mais Hésédin pouvoit s'appeler aussi Cotébédin.

[2] L'année suivante, 1182, vers le mois de septembre, [3] Saladin estant entré dans la Mésopotamie, y prit en peu de jours, partie par force, partie par présens, Edesse, Carre, Amide, Nisibe, et presque toutes les autres places qui appartenoient au prince de Mosul, et estendit ses conquestes jusques bien avant dans les Indes, c'est-à-dire vers la Perse. Le printemps suivant, il repassa l'Euphrate, vint assiéger Alep, et obligea celuy qui en estoit prince de la luy céder pour Sémar et quelques autres villes qu'il luy donna. Ainsi le 5 de juin 1183 il devint maistre de cette ville, qu'il avoit toujours ardemment souhaité d'avoir à quelque prix que ce fust. Tous ces grands changemens sembloient avoir esté présagez [4] par un tremblement de terre effroyable, qui renversa durant quatre mois un grand nombre de villes dans la Syrie, tant des Turcs que des chrestiens. On y remarque particulièrement la ruine de Tripoli, arrivée le 28 ou 29 de juin. Guillaume de Tyr le met en la septième année d'Amauri, et ainsi en 1169. Néanmoins Sanud, Nangis et Trivet disent que ce fut en 1170.

Dieu n'élevoit Saladin que pour en faire le ministre

[1] Will. Tyr., l. XIX, p. 1031, *a*. — [2] C. xxi, p. 1033, *c*. — [3] C. xix, p. 1031, *a, b;* c. xxiv, p. 1035, *b, d; Chron. Orient.*, p. 99, 100; *Spicileg.*, t. XI, p. 445; *Gest. Fr.*, p. 1152, *c*. — [4] Will. Tyr., l. XX, c. xix, p. 985, 986; *Spicileg.*, t. VIII, p. 460; t. XI, p. 443; Sanud., l. III, part. VI, c. xxii, p. 171, *a*, *b*.

de sa justice contre les chrestiens. Mais il les traita comme il avoit fait autrefois les Cananéens, qui avoient habité les premiers dans la Palestine, et se contenta d'abord de les laisser affliger par de petites pertes, auxquelles il mesloit même quelquefois des avantages considérables, pour les exciter à fléchir sa justice par la pénitence et à implorer sa miséricorde.

[1] Dès le mois de décembre qui suivit le tremblement de terre dont nous avons parlé, on eut nouvelle que Saladin venoit attaquer la Palestine, avec toutes les forces de l'Égypte et du païs de Damas, par ordre de Noradin. Il y vint en effet avec quarante mille Turcs tous à cheval, et y fit quelques ravages dans le païs. Mais ayant attaqué les chasteaux de Daron et de Gaza, il fut contraint de s'en retourner sans les pouvoir prendre.

[2] Ce fut après cela qu'Amauri, ne voyant point d'autre moïen de s'opposer aux infidèles, dont les forces croissoient tous les jours, que d'avoir du secours des princes étrangers, s'en alla luy-même à Constantinople, où il fut très-bien receu de Manuel, empereur des Grecs, traita avec luy, et revint à Sidon le 15 juin de l'année suivante 1170 ou 1171.

[3] Saladin revint en 1172 au commencement de l'automne, assiégea le chasteau de Sobal au delà du Jourdain, et fut obligé, de même que la première fois, de s'en retourner en Égypte sans rien faire. [4] Il revint au mois de juillet suivant, fit de grands dégâts, et s'en retourna vers la fin de septembre.

[1] Will. Tyr., l. XX, c. xx, xxii, p. 986, 988. — [2] C. xxiii-xxvi, p. 988, 991. — [3] C. xxix, p. 993. — [4] C. xxx, p. 993.

LIV.

Baudoin le Lépreux est fait roy de Jérusalem ; marie Sybille, sa sœur ; défait Saladin près d'Ascalon.

[1] Ce qui fut une grande perte pour les chrestiens fut la mort du roy Amauri, qui arriva l'onzième de juillet [2] de l'an 1174. [3] Il eut pour successeur son fils Baudoin IV, à peine âgé de treize ans, et qui de plus estoit lépreux. Il fut couronné sixième roy de Jérusalem le lundi 15 de juillet. [4] Il ne voulut point se marier à cause de son infirmité. Mais ayant deux sœurs, Sybille et Isabelle, [5] il maria vers la fin de novembre 1176, Sybille, qui estoit l'aisnée, à Guillaume Longue-Epée, marquis de Montferrat, qui en eut un fils nommé Baudoin. Guillaume estant mort dès le mois de juin 1177, [6] Baudoin remaria sa sœur, en la semaine de Pasques 1180, à Gui de Lusignan ou Lésignan, comme les anciens l'écrivent d'ordinaire, sorti d'une illustre famille de Poitou, laquelle, outre beaucoup d'autres terres, possédoit alors le comté de la Marche. [7] Gui est qualifié comte de Joppé et d'Ascalon.

[8] On voit assez par Guillaume de Tyr que beaucoup de personnes furent mal satisfaites de cette alliance, et cet historien dépeint toujours Gui comme peu capable de la conduite d'un Estat. Les malheurs arrivez

[1] Will. Tyr., l. XX, c. xxxiii, p. 995, *f*. — [2] *Spicileg.*, t. XI, p. 445 ; t. VIII, p. 470 ; Sanud., l. III, part. VI, c. xxiii, p. 172, *b*. — [3] Will. Tyr., l. XXI, c. i, ii, p. 997. — [4] Vitr., c. xciii, p. 1117, *a*, *b*. — [5] P. 1117, *b* ; Will. Tyr., l. XXI, c. xiii, p. 1004. — [6] L. XXII, c. i, p. 1017, *b*. — [7] L. XXII, c. xxv, p. 1036, *c*, *d*. — [8] L. XXII, c. i, p. 1017.

sous son règne semblent justifier le jugement que cet historien en avoit fait par avance; [1] et on remarque qu'il ne vint en Orient que sur ce qu'ayant tué Patrice, comte de Salisbéry, qui revenoit de Saint-Jacques en Galice, le roy Henri d'Angleterre le chassa du Poitou en l'an 1168. Nous parlerons en son lieu du mariage d'Isabelle, seconde sœur de Baudoin, [2] que d'autres appellent Milésente, ou Mélisende.

[3] Comme Baudoin n'avoit que treize ans à la mort de son père, Raimond, comte de Tripoli, son plus proche parent, et le plus puissant de ses vassaux, obtint la conduite des affaires du royaume vers le mois de novembre, [4] et ce fut en cette qualité qu'il témoigna d'abord vouloir s'opposer aux conquestes que faisoit Saladin sur Salah, roy de Damas, de quoy il se désista bientost. [5] Il ne laissa pas néanmoins, durant que Saladin estoit occupé contre les princes d'Alep et de Mosul, d'aller quelquefois faire le dégast jusques auprès de Damas. Le jeune roy faisoit aussi la même chose de son costé, [6] et ce fut dans ces courses qu'ils défirent une fois Semsédole, frère de Saladin, [7] vers le mois d'aoust 1175.

[8] Au mois d'octobre 1177, Boamond, prince d'Antioche, Raimond, comte de Tripoli, et Philippe, comte de Flandre, [9] qui estoit arrivé à Jérusalem quelque temps auparavant, [10] furent assiéger un chasteau nommé Harenc près de l'ancienne Chalcide, nommée alors Artasie, et qui appartenoit à Salah, sultan de

[1] Roger de Hov, p. 294, 2, *c*, *d*. — [2] *Ibid.*, *f*. — [3] Will. Tyr., l. XXI, c. III, V, p. 998, 999. — [4] C. VI, p. 1000, etc. — [5] C. X, XI, p. 1002, 1003. — [6] C. XI, p. 1003, *d*. — [7] *Ibid.*, *a*. — [8] C. XVIII, p. 1007, *e*, *f*. — [9] C. XIV, p. 1005, *a*. — [10] C. XIX, p. 1008.

Damas. [1] Mais la mauvaise discipline de ces princes, et la haste que Philippe témoignoit avoir de s'en retourner en Flandre, les obligea de se contenter de quelque somme d'argent que les assiégez leur offrirent. [2] Cependant Saladin voyant les forces des chrestiens occupées à ce siége, ramassa une puissante armée, avec laquelle il parut tout d'un coup devant Ascalon. [3] L'effroy fut si grand, que presque tous ceux de Jérusalem abandonnèrent la ville, et se retirèrent dans la citadelle qui portoit encore le nom de David. [4] Néanmoins Dieu montra en cette rencontre qu'il se plaist à faire paroistre sa puissance dans notre foiblesse. [5] Baudoin ayant ramassé le peu de monde qui luy restoit et qui ne passoit pas trois cent soixante-quinze chevaux, résolut de hazarder la bataille, plustost que de laisser ruiner tout le païs, sortit d'Ascalon, et parut à la veue de Saladin, qui, ne s'attendant point du tout à cela, avoit envoyé ses troupes piller le païs.

[6] La bataille se donne sur les deux heures après midi; elle demeure quelque temps douteuse nonobstant l'inégalité des forces; et enfin même les Turcs sont entièrement défaits, et Saladin est contraint de fuir [7] et de prendre un chameau pour se sauver, accompagné seulement de cent chevaux, [8] luy qui venoit d'en avoir vingt-six mille sous ses drapeaux.

[9] Ce fut le vendredi 25 novembre de l'année 1177 que les chrestiens remportèrent auprès de Rama cette

[1] Will. Tyr., l. XXI, c. xxv, p. 1011, 1012. — [2] C. xx, p. 1008, *d, e.* — [3] C. xxi, p. 1009, *d.* — [4] C. xxiv, p. 1011, *d, e.* — [5] C. xxii, p. 1009, *e;* 1010, *a.* — [6] C. xxiii, p. 1010. — [7] C. xxiv, p. 1011, *d.* — [8] C. xxiii, p. 1010, *b, c.* — [9] *F;* Roger de Hov., p. 123, 1, 2; *Chron. Aquicinct.*, p. 229; *Spicileg.*, t. VIII, p. 477; Neubrig., l. III, c. xi, p. 424, 425.

victoire dont le bruit se répandit jusqu'en Occident. [1]On prétend qu'ils n'y perdirent que quatre ou cinq hommes. [2]Mais pour faire voir combien il se faut peu fier aux rapports de personnes peu instruites, Roger de Hoveden fait monter le nombre des chrestiens à dix mille, et celuy des infidèles à cinq cent mille, dont il y en eut, dit-il, plus de cent mille de tuez. [3]La Chronique Orientale, au contraire, finissant par où il falloit commencer, dit que cette année se donna la bataille de Ramula (c'est Rama) et que de là Saladin estant venu à Ascalon, y fit prisonniers un grand nombre de François et en amena beaucoup de butin.



LV.

Saladin fait de nouveaux efforts contre les chrestiens, et réussit peu.

[4]La défaite de Saladin ne l'empescha pas de continuer à venir ravager les païs des chrestiens, [5]et il emporta sur eux un avantage considérable au mois de juin 1179. [6]Henri, comte de Champagne, Pierre de Courtenay, fils de Louis le Gros, et Philippe de Dreux, évesque de Beauvais, petit-fils du même roy, vinrent peu après en Palestine. Mais ce ne fut que pour estre témoins de la prise d'un chasteau que Baudoin avoit fait bastir peu auparavant.

[7]L'an 1180, aussitost après Pasques, se fit, comme

[1] Sanud., l. III, part. VI, c. XXIV, p. 172, *c*. — [2] Roger de Hov., p. 323, 2, *a*. — [3] *Chron. Orient.*, p. 99. — [4] Will. Tyr., l. XXI, c. XXVII, XXVIII, p. 1014. — [5] C. XXVIII, XXIX, p. 1014, 1015; *Chron. Orient.*, p. 99; Sanud., p. 172, *d*. — [6] Will. Tyr., l. XXI, c. XXXI, p. 1015. — [7] L. XXII, c. I, p. 1017, *a*, *b*.

nous avons dit, le mariage de Sybille, sœur aisnée du roy, avec Gui de Lusignan. [1] Peu après, comme Saladin demeuroit toujours sur les frontières, Baudoin luy envoya offrir une trève de deux ans, laquelle il accepta, quoyqu'il eust une flotte toute preste, à cause que la sécheresse avoit mis la famine depuis cinq ans dans le païs de Damas. [2] Les conditions furent égales dans ce traité, sans que les chrestiens y eussent aucun avantage; ce qui n'estoit point encore arrivé, dit l'histoire. Le comte de Tripoli n'estant point compris dans cette trève, [3] Saladin continua à ravager son païs, et sa flotte, qui arriva vers le 1er de juin, prit l'isle d'Arade. Mais peu de jours après, il traita aussi avec le comte et se retira à Damas, [4] et de là en Égypte.

[5] Au mois d'octobre de la même année, Baudoin fiança sa seconde sœur, à peine âgée de huit ans, à Henfroy, seigneur de Touron et de Panéade (nommée alors Bélinas), à la sollicitation de Renaud de Chastillon, alors mari de Stéphanie, sa mère, dame du païs d'au delà du Jourdain; [6] mais le mariage ne se fit qu'au mois de novembre 1183.

[7] Saladin n'attendit pas la fin de la trève qu'il avoit faite avec Baudoin, et le désir de profiter du pillage d'un vaisseau chargé de quinze cents pélerins, qui avoit échoué à Damiette, la luy fit rompre vers la fin de mars 1182. [8] De quoy néanmoins Renaud de Chastillon luy avoit donné sujet, en prenant prisonniers quelques Arabes. [9] Il fit donc faire le dégast dans la Galilée par

[1] Will. Tyr., l. XXII, c. I, p. 1017, *c, d*. — [2] *Ibid.*, *d*. — [3] C. II, III, p. 1017, 1018. — [4] C. VIII, p. 1021, *f*. — [5] C. V, p. 1019, *c, d*. — [6] C. XXVIII, p. 1039, *c, d*. — [7] C. XIV, p. 1025. — [8] P. 1026, *a*. — [9] C. XIV, XV, p. 1026, 1027.

quelques officiers, qui prirent par intelligence une caverne qui servoit de chasteau, [1] et luy, venant d'Égypte, s'avança par le païs d'au delà du Jourdain jusques à Bethsan, sans estre arresté par les chrestiens qui eussent pu ruiner son armée, ou le contraindre de la ramener en Égypte. [2] Néanmoins la bataille s'estant donnée, les chrestiens, qui n'avoient que sept cents chevaux, le défirent avec les vingt mille hommes de guerre qui l'accompagnoient. [3] Il ne se rebuta pas pour cela. Il fit venir une flotte d'Égypte, et fit attaquer les chrestiens par son frère, du costé de Gaza, durant qu'il assiégeoit Béryte par mer et par terre. Il fit durant trois jours tous les efforts imaginables pour prendre la place : mais au bout de ce temps, estant averti que les chrestiens venoient aussi par mer et par terre pour la secourir, il leva le siége et s'en alla conquérir la Mésopotamie en 1182 et 1183, comme nous avons remarqué ci-dessus, [4] ce qui donna le moyen aux chrestiens d'aller piller jusques auprès de Damas.

LVI.

Baudoin IV donne la conduite des affaires à Gui de Lusignan, qui en paroist incapable, et puis à Raimond, comte de Tripoli.

[5] Le roy Baudoin avoit résisté jusqu'alors et à son infirmité et aux soins nécessaires pour la conservation de l'Estat, soutenant la foiblesse de son corps par la vigueur de son esprit. Mais enfin le mal luy ayant fait

[1] Will. Tyr., l. XXII, c. xv, xvi, p. 1027. — [2] C. xvi, p. 1028. — [3] C. xvii, xix, p. 1028, 1031. — [4] C. xx-xxii, p. 1031, 1033. — [5] C. xxv, p. 1036, *c*, *d*.

perdre la veue et l'usage d'une partie de ses membres, et estant nécessaire d'opposer à Saladin, qui venoit d'acquérir Alep, un chef qui agist en personne, il consentit, dans une grande maladie qu'il eut à Nazareth en 1183, à céder l'administration des affaires à Gui de Lusignan, son beau-frère, se réservant néanmoins toujours la couronne tant qu'il vivroit, ce qui estoit l'assurer à Gui après sa mort.

[1] Diverses personnes en furent mécontentes, soit pour des intérests particuliers, soit qu'elles crussent Gui incapable de cet employ, [2] et il eut le malheur de ne pas réussir dans quelques rencontres, soit qu'il manquast de conduite, [3] soit au contraire par la négligence volontaire des seigneurs qui estoient mécontens de son élection, et qui ne voulurent pas qu'il eust la gloire d'avoir défait Saladin. [4] Car ce conquérant ayant eu la hardiesse de passer le Jourdain, au mois d'octobre 1183, et de faire de grands dégasts dans la Galilée, les chrestiens le laissèrent retourner sans le combattre, quoyqu'ils eussent campé huit jours entiers à un mille de luy avec la plus belle armée qu'ils eussent eue jusqu'alors, composée de plus de treize cents chevaux, et de plus de quinze mille hommes de pied bien armez, [5] ce qui donna la hardiesse à Saladin de revenir au bout d'un mois mettre le siége devant Crach, nommée autrefois Pétra, dont Renaud de Chastillon estoit seigneur à cause de sa femme.

[6] Baudoin donc, persuadé de l'incapacité de Gui, et aigri d'ailleurs contre luy pour quelques mécontente-

[1] Will. Tyr., l. XXII, c. xxv, p. 1036, *e, f.* — [2] C. xxix, p. 1040, *c.* — [3] C. xxvii, p. 1038, *e;* 1039, *a.* — [4] C. xxvi, xxvii, p. 1037, 1039. — [5] C. xxviii, p. 1039. — [6] C. xxix, p. 1040.

mens particuliers, luy osta l'administration des affaires, et en même temps l'espérance de posséder la couronne après luy. Car, du consentement de tous les princes chrestiens de l'Orient, il fit solennellement sacrer et couronner roy son neveu Baudoin, qui avoit à peine cinq ans, et luy fit aussitost rendre hommage par tous les seigneurs. [1] Cela se fit le 20 novembre 1183. [2] Baudoin marcha ensuite au secours de Pétra avec toutes ses forces, dont il fit le comte de Tripoli général. Mais Saladin l'ayant sceu, leva le siége et se retira.

[3] La mésintelligence croissoit toujours entre luy et Gui, son beau-frère, jusques-là que luy voulant oster sa sœur, et Gui, de son costé, se portant ouvertement à la révolte, il consentit enfin à laisser le soin et la conduite générale de toutes les affaires au comte de Tripoli, comme tout le monde le souhaitoit, selon Guillaume de Tyr, qui finit icy son histoire. Néanmoins la suite de l'histoire à laquelle ce comte eut trop de part, fait douter s'il méritoit l'estime qu'en fait cet auteur. [4] Il est appelé tantost Valéran, [5] tantost Boamond, [6] tantost Raimond. [7] Mais on voit par Guillaume de Tyr, qui en parle amplement, qu'il s'appeloit Raimond, et estoit descendu de Raimond, comte de Toulouse, célèbre dans la première croisade.

[8] Nangis dit qu'en l'an 1183, qui s'étend selon luy jusqu'à Pasques de l'an 1184, les chrestiens firent une trêve avec Saladin. [9] Mais comme ils sçavoient bien

[1] Will. Tyr., p. 1041, *a*. — [2] C. xxx, p. 1040. — [3] L. XXIII, p. 1048. — [4] Roger de Hov., p. 361, 2, *b*. — [5] Vitr., c. xcv, p. 1118, *b*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 492. — [6] Will. Tyr., l. XXII, c. xxvii, p. 1038, *d*; Vitr., c. xciv, p. 1117, *f*; *Spicileg.*, t. XI, p. 453. — [7] Will. Tyr., l. XXI, c. v, p. 999. — [8] *Spicileg.*, t. XI, p. 451. — [9] Roger de Hov., p. 358, 2, *a*, *c*.

qu'il n'y avoit que la force qui pust arrester les vastes desseins de cet ennemi du nom chrestien, ils députèrent leur patriarche Héracle aux princes occidentaux [1] avec les clefs du Saint-Sépulcre et de la ville de Jérusalem. On remarque qu'il voulut flatter Henri II, roy d'Angleterre, de l'espérance de succéder au royaume de Jérusalem, parce qu'il avoit le degré de germain au-dessus de Baudoin IV.

[2] L'an 1185, un templier anglois, nommé Robert de Saint-Alban, ayant renoncé la foy, se retira auprès de Saladin, et luy fit espérer de luy mettre Jérusalem entre les mains. Saladin, qui l'avoit déjà fait son gendre, luy donna une armée avec laquelle il entra dans la Palestine et y fit de grands dégasts : mais enfin il fut entièrement défait et contraint de s'enfuir vers Saladin. [3] Les chrestiens ne laissèrent pas de donner une grande somme d'argent à Saladin, pour avoir trêve jusques à l'octave de Pasques 1186.

LVII.

Baudoin IV. — Baudoin V, son neveu, lui succède, et à celuy-ci Gui de Lusignan, son beau-père. — Le comte de Tripoli, mécontent, s'unit à Saladin.

[4] Baudoin IV mourut la même année 1185, et Baudoin V, son neveu, luy succéda [5] sous la conduite du comte de Tripoli. [6] Ainsi ce fut luy qui, dès le commen-

[1] Roger de Hov., p. 358, 1, *d*. — [2] P. 359, 360. — [3] P. 360. — [4] *B*; Sanud., l. III, part. VI, c. xxiv, p. 172, *e*; *Spicileg.*, t. XI, p. 453; *Chron. Autiss.*, p. 88, 1 — [5] *Spicileg.*, t. XI, p. 463; *Chron. Aquicinct.*, p. 241; Neubrig., l. IX, c. xii, p. 425, *d*. — [6] Roger de Hov., p. 361, 2, *d*; p. 360, 1, *b*.

cement de l'année 1186, renouvella pour trois ans la trêve faite avec Saladin, qui devoit finir à l'octave de Pasques. De sorte que beaucoup de pèlerins qui avoient pris la croix dans le voyage que le patriarche avoit fait l'an 1184 en Occident, estant arrivez après Pasques, la pluspart s'en retournèrent aussitost. Saladin avoit sceu sans doute qu'ils devoient venir; [1] car il est marqué que ce fut luy qui demanda la prolongation de la trêve.

[2] Roger de Hoveden dit que Baudoin V régna près de deux ans; ce qui nous obligeroit de ne mettre sa mort qu'à la fin de l'année 1186, en laquelle il est certain qu'il est mort. [3] Mais le même Roger luy donne autre part deux ans et demi qui finissent au 20 de may 1186, en les commençant au 20 novembre 1183 qu'il fut couronné roy : [4] et cela s'accorde assez avec Trivet, qui dit que Gui, son beau-père, fut fait roy au mois d'aoust 1186.

[5] Un autre chronologiste dit que ce fut le septième dimanche après la Pentecoste, c'est-à-dire le 20 juillet, Pasques ayant esté le 13 d'avril. [6] Baudoin ne pouvoit avoir qu'environ neuf ans, [7] son père ne s'estant marié que vers la fin de novembre 1176. [8] On crut que le comte de Tripoli l'avoit empoisonné dans l'espérance de régner après luy. [9] Un ancien auteur dit qu'après la mort de Baudoin V, les barons offrirent la couronne à *Aufroy dou Thoron*, comme il l'appelle,

[1] Roger de Hov., p. 361, 2, *d*. — [2] P. 360, 1, *b*. — [3] P. 295, 1, *a*. — [4] *Spicileg.*, t. XI, p. 491. — [5] *Slav. chron.*, l. III, c. XXIII, p. 137, *e*. — [6] Neubrig., l. III, c. XV, p. 429, *b*. — [7] Will. Tyr., l. XXI, c. XIII, p. 1004. — [8] Neubrig., l. III, c. XV, p. 429, *b*. — [9] *Abrégé R.* du père Labbe, p. 424.

mari d'Élizabeth, seconde sœur de Baudoin IV. « *Et il fut si chatif,* dit l'auteur, *qu'il ne le vost; ains alla au roy Gui, et il fit homage.* » [1] Henfroy est en effet appelé par un autre auteur : « Vir feminæ quam viro « propior, gestu mollis, sermone fractus, etc. »

Tous les auteurs s'accordent à mettre le commencement de Gui en 1186, [2] hors la chronique d'Anchin, qui ne se peut soutenir. [3] Il parvint à la couronne par le moyen de Sibylle sa femme, qui en estoit héritière, au moins après son fils. [4] Et cette princesse qui estoit adroite, s'estoit fait promettre par le patriarche et par les autres grands, lorsque son fils fut déclaré roy, soit sous Baudoin IV, soit après sa mort, que si l'enfant mouroit, on luy rendroit la couronne.

[5] Avant néanmoins que de la couronner, le patriarche [6] Héracle, dont la vie scandaleuse fit présager dès son entrée les malheurs qui arrivèrent de son temps, [7] avec les Templiers et les Hospitaliers, l'obligèrent à répudier son mari dans le dessein qu'elle épousast le comte de Tripoli ou quelqu'autre seigneur du païs. Elle consentit à cette séparation, après qu'on luy eut fait serment de recevoir pour roy celuy qu'elle choisiroit d'elle-même. Ainsi on la mena dans le temple, où le patriarche la couronna : et durant que l'on estoit en prières pour demander à Dieu un roy capable de les gouverner, elle prit la couronne, et l'alla mettre sur la teste de Gui, déclarant qu'elle le choisissoit pour roy, parce que l'homme ne doit pas séparer ce que Dieu même a

[1] *Gesta Fr.*, p. 1171, *d.* — [2] *Chron. Aquicinct.*, p. 241. — [3] Roger de Hov., p. 361, 2, *b, et alii.* — [4] *Chron. Aquicinct.*, p. 241. — [5] Roger de Hov., p. 361, 2, *b.* — [6] Sanud., l. III, part. VI, c. XXIV, p. 172, 2. — [7] Roger de Hov., p. 361, 2, *b, c.*

uni. Chacun fut surpris de cette action ; mais personne n'osa s'y opposer à cause du serment que l'on avoit fait. Ainsi le patriarche sacra Gui à l'heure même, et quand l'office fut fini, on le conduisit solennellement au palais avec la reine.

[1] Le comte de Tripoli, dont on n'avoit pas demandé le consentement en cette rencontre, et qui avoit prétendu à la couronne, en eut tant de mécontentement, [2] qu'il refusa de faire hommage au nouveau roy, [3] et comme Gui l'y vouloit obliger par la force, il eut recours à Saladin, [4] fit une trêve particulière avec luy au préjudice de l'Estat, [5] et même, à ce qu'on prétend, l'anima à faire la guerre contre les chrestiens. [6] Il y avoit encore divers seigneurs mécontens, aussi bien que luy, de Gui; [7] et on prétend qu'ils avoient tous traité secrètement avec Saladin, luy promettant de luy livrer le roy, et luy de les laisser jouir en paix du royaume de Jérusalem.

LVIII.

Les chrestiens sont entièrement défaits par Saladin. — La vraie croix est perdue, et le roy Gui fait prisonnier.

En même temps, [8] il arriva que le prince de Monréal, qui estoit seigneur du païs d'au delà du Jourdain, fit quelque dégast sur les terres des Sarrazins, [9] ou sur des marchands qui alloient en Égypte : ce que Nangis dit

[1] Roger de Hov., p. 361, 2, *d*. — [2] *Chron. Aquicinct.*, p. 241. — [3] Neubrig., l. III, c. xv, p. 429, *c*, *d*. — [4] Sanud., l. III, part. VI, c. xxiv, p. 172, *e*, *f*. — [5] *Chron. Aquicinct.*, p. 241. — [6] *Ibid.*, p. 241. — [7] Neubrig., l. III, c. xv, p. 429, *d*. — [8] Vitr., c. xciv, p. 1117, *d*. — [9] *Spicileg.*, t. XI, p. 454 ; *Gest. Fr.*, p. 1152, *d*, *e*.

estre arrivé en 1186. [1] C'estoit Renaud de Chastillon, autrefois prince d'Antioche, [2] qui avoit épousé l'héritière de Monréal. [3] Saladin qui ne songeoit qu'à profiter de la division des chrestiens, fut ravi qu'ils eussent eux-mêmes rompu la trêve, [4] et assembla jusqu'à cinquante mille chevaux, à ce qu'on tenoit, d'autres disent quatre-vingt mille, sans parler de l'infanterie, partie de Sarrazins et partie de Turcs, [5] et de plusieurs autres nations. [6] Il envoya d'abord dix mille chevaux turcs, qui, passant comme amis par les terres du comte de Tripoli, vinrent faire le dégast devers Acre, qu'on dit estre l'ancienne Ptolémaïde, [7] et défirent, le premier jour de may 1187, les grands-maistres des Templiers et des Hospitaliers, dont le dernier demeura sur la place.

[8] Le comte de Tripoli se réconcilia alors avec le roy Gui, soit pour le servir, [9] soit pour le trahir. [10] Cela n'empescha pas Saladin de venir fondre avec toutes ses forces sur Tibériade, nommée alors Tabarie, qui appartenoit au comte [11] par sa femme, veuve du prince de Galilée. [12] Saladin la prit, hors le chasteau. [13] Il entra sur les terres des chrestiens le vendredi 3 juillet au plus tard.

[1] Will. Tyr., l. XXII, c. XXVII, p. 1038, *d.* — [2] C. XXVIII, p. 1039, *c.* — [3] Vitr., c. XCIV, p. 1117, *d.* — [4] *D; Chron. Aquicinct.*, p. 241; Neubrig., t. III, c. XVI, p. 429, *e.* — [5] *Gest. Fr.*, p. 1152, *e.* — [6] Vitr., p. 1117, *d, e.* — [7] *E;* Roger de Hov., p. 362, 1, *d; Spicileg.*, t. XI, p. 455; *Chron. Autiss.*, p. 89, 1; *Gest. Fr.*, p. 1151, *b.* — [8] Vitr., p. 1117, *f.* — [9] Roger de Hov., p. 362, 1, *e;* Sanud., t. III, part. IX, c. IV, p. 191, *c, e;* Neubrig., l. III, c. XV, p. 429, *d.* — [10] Vitr., p. 1117, *f;* Roger de Hov., p. 362, 1, *d.* — [11] Will. Tyr., l. XXI, c. V, p. 999, *f.* — [12] Roger de Hov., p. 363, 1, *c; Chron. Orient.*, p. 100. — [13] Roger de Hov., p. 362, 1, *d.*

[1]Le deuxième du même mois, le roy et le comte campèrent auprès de Séphoris avec une armée de douze cents chevaliers et environ vingt ou trente mille hommes de pied, qui estoit la plus belle que les chrestiens eussent encore eue en Orient. [2]Ils avoient aussi avec eux la vraie croix. [3]On prétend qu'ils l'avoient coupée en deux, et en avoient laissée une moitié à Jérusalem, que les chrestiens conservèrent par ce moyen après la perte de celle qui fut perdue à la bataille. Il n'est point dit néanmoins que les chrestiens eussent la vraie croix ni au siége d'Acre, ni dans toute la suite jusqu'au siége de Damiette en 1217. [4]Les roys de Jérusalem portoient ordinairement la vraie croix dans les combats. [5]Mais en cette rencontre leurs péchez avoient irrité contre eux celuy dont le sang l'a rendue sainte, [6]et on remarque particulièrement qu'en cette occasion ils avoient moins de confiance en Dieu qu'au nombre de leurs soldats, [7]que Gui avoit ramassez autant qu'il avoit pu, sans en laisser dans les places, ce qui causa ensuite la ruine du païs. [8]Son chambrier eut vers ce temps-là une vision des malheurs qui alloient tomber sur Jérusalem.

[9]Comme ils marchoient, le troisième du mois, vers Tibériade, Saladin vint au-devant d'eux. Il se fit diverses escarmouches où les chrestiens témoignèrent assez de courage. Mais la nuit estant survenue, ils se campèrent dans un lieu sans eau, soit qu'ils y fussent

[1] Vitr., c. xciv, p. 1117, 1118; Roger de Hov., p. 366, 2, *e*. — [2] Vitr., p. 1118, *c*. — [3] P. 1129, *e*, *f*. — [4] Sanud., l. III, part. VI, c. xxiv, p. 172, *d*. — [5] Vitr., c. xciv, p. 1118, *c*. — [6] *Ibid.*, *a*. — [7] Neubrig., l. III, c. xvi, p. 430, *a*. — [8] *Gest. Fr.*, p. 1152, *e*, *f*. — [9] *A*; *Spicileg.*, t. XI, p. 456; Vitr., c. xciv, p. 1118, *a*.

contraints par les ennemis, [1] soit par le mauvais conseil du comte de Tripoli. [2] Saladin en prit avantage, et le lendemain matin, qui estoit le samedi 4 de juillet, il les alla attaquer avant qu'ils eussent pu aller chercher de l'eau, [3] et qu'ils songeassent même à se battre. [4] Un chevalier, nommé Jean, qui avoit long-temps combattu sous les Turcs, conseilla alors au roy d'aller fondre de toutes ses forces sur le quartier où estoit la bannière de Saladin. Chacun approuvoit cet avis : mais il fallut suivre celuy du comte de Tripoli, et se retirer sur les montagnes. [5] Là les chrestiens accablez de soif, de lassitude, de la chaleur du soleil qui estoit extrême, et des flèches des ennemis, furent entièrement défaits et presque tous pris ou tuez.

[6] Rufin, évesque d'Acre, qui portoit la vraie croix, s'estant armé, contre ce que les autres avoient accoutumé de faire en de pareilles occasions, y fut percé des premiers d'un coup de flèche. [7] Il donna la croix à un autre, peut-estre à [8] Albert, évesque de Bethléem, que ce dépost sacré n'empescha pas aussi d'estre tué dans le combat. [9] Et estant venue enfin entre les mains du roy, elle fut prise avec luy [10] par Thékédin, neveu de Saladin, qui le poursuivit lorsqu'il s'en-

[1] Roger de Hov., p. 362, *e*; Sanud., l. III, part. IX, c. IV, p. 191, *d*, *e*; Neubrig., p. 430, *a*, *b*. — [2] Vitr., c. XCIV, p. 1118, *b*; Roger de Hov., p. 366, 2, *d*; *Chron. Orient.*, p. 100; *Gest. Fr.*, p. 1153, *e*. — [3] *Spicileg.*, t. XI, p. 456. — [4] P. 456, 457; Sanud., p. 191, *d*, *e*; *Chron. Autiss.*, p. 88, 1. — [5] *Ibid.*; Vitr., p. 1118, etc. — [6] Roger de Hov., p. 362, 2, *a*; Sanud., p. 191, *e*. — [7] *Spicileg.*, t. XI, p. 457. — [8] *Chron. Aquicinct.*, p. 241. — [9] *Spicileg.*, t. XI, p. 457; Sanud., p. 191, *e*; Vitr., p. 1118, *c*; *Chron. Orient.*, p. 100. — [10] Roger de Hov., p. 362, 2, *a*; Neubrig., p. 430, *c*.

fuioit. [1] Néanmoins un auteur de ce temps-là dit qu'elle fut prise entre les mains du chantre de l'église du Saint-Sépulcre. [2] Pour le comte de Tripoli, il quitta les armes dès le commencement de la bataille, et s'enfuit sans perte avec tous les siens à un chasteau nommé Sapheth.

[3] Après la victoire, Saladin fit mourir tous les Templiers et Hospitaliers qu'il avoit pris, ayant dessein d'éteindre, s'il pouvoit, ces deux compagnies dans l'Orient. [4] On dit que durant trois nuits qu'ils demeurèrent sans estre enterrez, il parut des rayons de lumière sur leur corps. [5] Il réserva néanmoins le grand-maistre des Templiers, avec le roy Gui, et divers autres prisonniers, comme pour luy servir de triomphe, [6] et les envoya à Damas avec la croix. [7] Mais il voulut de sa main trancher la teste à Renaud de Chastillon, autrefois prince d'Antioche, et alors de Monréal et d'Hébron, à cause des maux qu'il avoit faits aux Sarrazins et aux Turcs, dont il estoit un ennemi irréconciliable, jusqu'à ne vouloir jamais observer les trêves que l'on faisoit avec eux : en quoy néanmoins son zèle est plus à estimer que sa prudence : et nous avons veu qu'il avoit par là donné plus d'une fois prétexte à Saladin de venir attaquer les chrestiens. [8] Il est qualifié par l'histoire : « Vir consilii et parcimoniæ et honesta-

[1] *Gest. Fr.*, p. 1153, *a*. — [2] Sanud., p. 191, *e*; *Spicileg.*, t. XI, p. 457; Roger de Hov., p. 362, 2, *a*. — [3] Vitr., c. xciv, p. 1118, *c*, *d*; Roger de Hov., p. 362, 2, *a*, *b*; *Spicileg.*, t. XI, p. 457. — [4] *Gest. Fr.*, p. 1153, *d*. — [5] Sanud., p. 191, *f*. — [6] *Chron. Aquicinct.*, p. 241. — [7] Sanud., p. 191, *f*; *Spicileg.*, t. XI, p. 457; Roger de Hov., p. 362, 2, *b*; *Chron. Autiss.*, p. 89, 2; *Chron. Orient.*, p. 100; *Gest. Fr.*, p. 1153, *c*; Matth. Par., p. 813, 814. — [8] *Chron. Autiss.*, p. 89, 2; Neubrig., p. 430, *c*, *d*.

« tis amator, florens quidem in sæculo, sed sæculi « suique contemtor. » [1] Néanmoins Guillaume de Tyr le blasme beaucoup. [2] Il estoit de la célèbre maison de Chastillon sur Marne, fils de Henri, seigneur de Montjay.

LIX.

Saladin demeure maistre de presque toute la Palestine. — Conrad de Montferrat sauve Tyr.

[3] Après cette grande victoire, Saladin alla partager ses dépouilles au pont de Tibériade, où, levant les yeux au ciel, comme il avoit accoutumé de faire, pour rendre grâces à Dieu, il confessa plusieurs fois que les chrestiens avoient esté vaincus non par sa puissance, mais par leurs péchez. [4] Pour suivre sa fortune, il alla aussitost se présenter devant Acre, qui se rendit au bout de deux jours. Il eut encore moins de peine à la pluspart des autres. [5] En sorte qu'en peu de temps il ne resta plus de villes aux chrestiens, dans le royaume de Jérusalem, que Jérusalem, Ascalon, Tyr et Béryte. Il fut assiéger Tyr. [6] Mais elle fut défendue par Conrad, marquis de Monferrat, qui, ayant épousé la sœur de l'empereur Isac, et ayant tué un seigneur grec qui vouloit se révolter contre Isac, avoit esté obligé de quitter Constantinople où il avoit laissé sa femme, et estoit venu en Palestine, dans la pensée

[1] Will. Tyr., l. XVIII, c. x, p. 958, *c;* L. XXVIII, p. 951, *a.* — [2] *Hist. de Chastill.*, p. 28. — [3] *Spicileg.*, t. XI, p. 457; *Gest. Fr.*, p. 1153, *d.* — [4] Sanud., l. III, part. IX, c. v, p. 192, *a, b, et alii.* — [5] Roger de Hov., p. 363, 1, *d;* Freher, t. I, p. 251, *b, c.* — [6] Roger de Hov., p. 362, 2, *b; Chron. Autiss.*, p. 90, 1; *Spicileg.*, t. XI, p. 458; Neubrig., l. III, c. xviii, p. 431; Bar., an. 1187, art. 28.

sans doute d'y trouver son père ; mais il avoit esté pris à la journée de Tibériade. [1] Il estoit frère de Guillaume, père de Baudoin V. [2] Les uns disent qu'il aborda à Tyr le jour même de la défaite des chrestiens : [3] les autres, que voulant aborder à Acre trois jours après qu'elle eut esté rendue à Saladin, et ne voyant point qu'on vint au-devant de luy, ni qu'on sonnast les cloches, comme on avoit accoutumé de faire à l'arrivée des pèlerins, ni les estendards des chrestiens sur les tours de la ville, il s'informa de l'estat des affaires et relascha à Tyr, et y aborda. [4] Il y trouva tout le monde dans la consternation et prest à se rendre. Mais les ayant asseurez de les défendre, pourvu qu'ils luy promissent de le reconnoistre pour seigneur [5] (car Tyr estoit du domaine du roy de Jérusalem, et n'avoit point de seigneur particulier), [6] ils y consentirent très-volontiers.

[7] Le comte de Tripoli et Renaud de Sidon qui apparemment estoit le compagnon de sa trahison, arrivèrent le lendemain à Tyr, et y furent receus avec peu de monde. L'inquiétude où les mettoit leur mauvaise conscience les porta à s'en vouloir rendre maistres. Mais ayant esté découverts, ils s'enfuirent avec peine, et ceux qui ne les purent suivre furent pendus par ordre du marquis. [8] Saladin vint ensuite se présenter devant Tyr et fut surpris d'y trouver de la résistance. Il l'attaqua jour et nuit de toutes ses forces ; mais il fut enfin contraint de se retirer pour pousser ailleurs ses

[1] *Gest. Fr.*, p. 1170, *d*. — [2] Vitr., c. xcv, p. 1119, *c*. — [3] *Chron. Autiss.*, p. 90, 1 ; Neubrig., l. III, c. xviii, p. 431, *d*, *e* ; *Gest. Fr.*, p. 1153, 1154. — [4] Vitr., c. xcv, p. 1119, *c*. — [5] Sanud. — [6] Vitr., c. xcv, p. 1119, *c*. — [7] Neubrig., l. III, c. xviii, p. 431, *f* ; *Chron. Autiss.*, p. 90, 1. — [8] Vitr., c. xcv, p. 1119, *c*, *d* ; Roger de Hov., p. 363, 1, *d* ; 362, 2, *b*.

conquestes, [1] et alla prendre Béryte, Sidon, Césarée, Joppé et un grand nombre d'autres [villes], [2] s'il ne les avoit prises dès auparavant.

LX.

Jérusalem est rendue à Saladin.

[3] La ville d'Ascalon, qui estoit extrêmement forte, retarda aussi un peu les conquestes de Saladin et déclara qu'elle suivroit la fortune de Jérusalem, et ne se rendroit point qu'elle ne se fust rendue. [4] Saladin estoit sans doute devant Ascalon le 4 de septembre, auquel quelques historiens marquent que la ville se rendit, et auquel il y eut éclipse de soleil. [5] Mais le patriarche d'Antioche ne met point Ascalon entre les villes prises, dans une lettre qu'il écrit durant le siége de Jérusalem. [6] Car Saladin fut enfin se présenter devant cette ville le dimanche 20 septembre, ou le samedi 19.

[7] Le peuple avoit tasché d'apaiser Dieu par toutes sortes de prières, de litanies, de confessions, de pénitences, de jeûnes auxquels on obligeoit même les enfans. Mais il vient un temps auquel Dieu n'écoute plus, et se mocque même de ceux qui ne l'ont point voulu écouter lorsqu'il leur parloit. [8] Il y avoit un grand peuple dans la ville avec la reine et le patriarche, mais peu de gens de défense, [9] quoyque la Chronique Orien-

[1] Roger de Hov., p. 362, 2, *b*, *c*. — [2] P. 363, 1, *d*. — [3] Vitr., c. xcv, p. 1118, *d*, *e*; Sanud. — [4] *Chron. Autiss.*, p. 90, 1, 2; *Spicileg.*, t. XI, p. 459; Labbe. — [5] Roger de Hov., p. 366, 2, *d*. — [6] *Chron. Orient.*, p. 100. — [7] *Chron. Autiss.*, p. 90, 2. — [8] *Gest. Fr.*, p. 1154, *d*. — [9] *Chron. Orient.*, p. 100.

tale y suppose soixante mille combattans. [1] Ainsi après peu de résistance, la ville se rendit le vendredi 2 octobre, qui estoit le quatorzième jour du siége. [2] Il y avoit quatre-vingt-huit ans qu'elle avoit esté prise par les chrestiens le vendredi 15 juillet 1099, [3] et il se rencontra qu'au temps qu'elle fut conquise et qu'elle fut perdue, le pape s'appeloit Urbain, et le patriarche Héracle. [4] Roger de Hoveden dit que Saladin donna trêve à ceux de Jérusalem jusqu'à la mi-may 1187, pourvu seulement que son étendard fust arboré durant huit jours sur la tour de David; mais il n'est point appuié par d'autres.

[5] Les infidèles estant entrés en triomphe dans la ville, pillèrent et profanèrent les lieux saints, mirent leurs chevaux dans les églises et y commirent mille crimes, abattirent une grande croix dorée qui estoit tout au haut du temple en dehors, la traisnèrent durant deux jours avec des cordes, en la fouettant, jusques à la tour de David, et enfin la mirent en pièces. [6] Ils firent déclamer par un hérault les folies de Mahomet sur la montagne du Calvaire. [7] Saladin fit rompre les cloches des églises, mais n'en voulut point prendre le métal.

[8] L'église du Saint-Sépulcre fut dépouillée de toutes ses richesses, mais non profanée, parce que les chrestiens syriens donnèrent une grande somme d'argent.

[1] Sanud., c. VI, p. 192, *d; Spicileg.*, t. XI, p. 459; *Chron. Autiss.*, p. 90, 2; Urstis., p. 212, *b, c*. — [2] Sanud., p. 192, *e*. — [3] Roger de Hov., p. 363, 1, *a*. — [4] P. 365, 1, *c*. — [5] Sanud., p. 192, *d, e;* Neubrig., l. III, c. XVII, p. 430, *f; Chron. Autiss.*, p. 91, 1; Roger de Hov., p. 368, 1, *c; Gest. Fr.*, p. 1154, *f*. — [6] *Gest. Fr.*, p. 1154, *f*. — [7] *Chron. Autiss.*, p. 90, 2; *Spicileg.*, t. XI, p. 459. — [8] *Chron. Autiss.*, p. 90, 91; Neubrig., l. III, c. XVII, p. 431, *a*, *et alii*.

Saladin leur en laissa la garde et fit proclamer une défense à tous les infidèles d'y entrer avec irrévérence. [1] Les Sarrazins témoignèrent un grand respect pour le Temple, comme ils avoient toujours accoutumé de faire; mais Saladin, avant que d'y entrer, en fit nettoyer (*dilui*) les murailles dehors et dedans avec de l'eau rose, comme pour le purifier; [2] car il avoit, dit-on, cinq cents chameaux chargez d'eau rose, [3] et puis y fit proclamer en quatre endroits la loy de Mahomet avec de grands cris. [4] Soit par bonté, soit par vanité, il eut soin des malades qui estoient dans l'hospital, voulut qu'on les y laissast jusqu'à ce qu'ils fussent morts ou guéris, [5] ordonna même qu'on leur fournist de son argent ce qui leur seroit nécessaire, [6] et permit qu'il y demeurast dix frères hospitaliers durant un an pour les servir. [7] Mais il fit sortir divers reclus qui estoient renfermez dans des cellules sur les murailles, où ils vivoient dans le jeûne et dans la prière.

[8] Les Syriens, Géorgiens, Arméniens et autres chrestiens orientaux demeurèrent dans la ville sous l'obéissance de Saladin, [9] qui avoit un grand soin qu'on ne fist point de tort à ceux qui vouloient luy payer tribut. [10] Mais il y demeura fort peu de Latins. [11] Ils avoient rendu la ville à condition qu'ils en sortiroient en liberté et qu'on les conduiroit avec tout ce qu'ils pourroient emporter, jusqu'à un lieu de sûreté, [12] en donnant néanmoins un certain prix qui estoit taxé selon

[1] *Chron. Autiss.*, p. 91, 1; Neubrig., p. 430, *f.* — [2] Sanud., p. 192, *d.* — [3] Roger de Hov., p. 368, 1, *d.* — [4] Neubrig., p. 431, *a.* — [5] *Chron. Autiss.*, p. 91, 1. — [6] Roger de Hov., p. 368, 1, *c*; Neubrig., p. 431, *a.* — [7] *Chron. Autiss.*, p. 91, 1. — [8] *Ibid.*, p. 91, 1. — [9] P. 89, 2. — [10] P. 91, 1. — [11] Vitr., c. xcv, p. 1118, *e.* — [12] *Chron. Autiss.*, p. 90, 2.

l'âge et la qualité des personnes. [1]Mais y ayant plusieurs milliers de personnes qui n'avoient pas de quoy payer cette taxe, il la leur remit. [2]Beaucoup de femmes et de filles qui, après avoir perdu leurs maris et leurs pères morts ou captifs, perdoient encore leur établissement et leur bien, le vinrent trouver en pleurant pour luy demander miséricorde. Il en fut touché, les consola, leur fit rendre leurs maris qui se trouvèrent parmi les prisonniers, et ordonna aux autres des sommes considérables. [3]D'autres disent néanmoins qu'il y eut quatorze mille personnes de cette sorte qui demeurèrent esclaves.

[4]Le patriarche, tout le clergé, tous les moines et une infinité de peuple sortirent donc de Jérusalem. Ils se retirèrent les uns à Alexandrie, pour passer de là en Sicile, d'autres à Antioche, d'autres en d'autres endroits. [5]Le patriarche et la reine Sybille furent de ceux qui se retirèrent à Antioche, [6]d'où elle revint depuis à Ascalon avec deux filles qu'elle avoit. [7]En passant, au sortir de Jérusalem, par Naples (qui est l'ancienne Sichem), elle y vit et y entretint son mari.

[1] *Chron. Autiss.*, p. 91, 1. — [2] Sanud., c. VI, p. 192, *e, f.* — [3] *Gesta Fr.*, p. 1154, *a.* [4] *Chron. Autiss.*, p. 91, 1. — [5] *Spicileg.*, t. XI, p. 460. — [6] Roger de Hov., p. 362, 2, *c.* — [7] *Gest. Fr.*, p. 1155, *a.*

LXI.

Mort funeste du comte de Tripoli. — Saladin demeure maistre de toute la Syrie, hors Tyr, Tripoli et Antioche. — Il délivre le roy Gui ; ce qui divise les restes des chrestiens.

[1] Ceux qui crurent se réfugier à Tripoli y trouvèrent des chrestiens plus barbares que les Turcs mêmes ; car le comte et ses gens leur ravissoient le peu que les infidèles leur avoient laissé ; jusque là qu'une femme voyant qu'on luy emportoit ce qui luy restoit pour se nourrir elle et un enfant qu'elle portoit sur ses épaules, tomba dans le désespoir et jetta son enfant dans la mer. [2] Le comte fust bientost puni de ses crimes. Saladin luy envoya ordre de luy faire jurer par les siens le traité qu'il avoit fait avec luy, qui estoit sans doute de se soumettre à luy. Le comte, sur cela, assembla les habitans de Tripoli, leur déclara la volonté de Saladin, les exhorta et leur commanda même d'obéir promptement à un victorieux, auquel il n'y avoit pas moyen de résister. Les habitans représentèrent qu'ils ne pouvoient pas s'engager à faire serment à qui que ce fust sans sçavoir la forme et le contenu du serment ; et comme le comte les pressoit toujours, ils demandèrent au moins délay jusqu'au lendemain. Mais on fut bien surpris lorsque le lendemain on trouva le comte mort dans son lit ; et encore plus, lorsqu'on vit qu'il s'estoit fait depuis peu circoncire, d'où l'on reconnut qu'il s'estoit fait Mahométan, et quelques-uns de ses gens avouèrent qu'il

[1] Vitr., c. xcv, p. 1118, *e, f.* — [2] *Chron. Antiss.*, p. 90, 1 ; *Spicileg.* t. XI, p. 458 ; Sanud., p. 194, *d.*

avoit un étendard de Saladin qu'il devoit faire arborer le lendemain et livrer la ville aux Turcs.

[1]D'autres disent que voyant que Saladin s'emparoit du royaume contre le traité qu'ils avoient fait ensemble, il se repentit trop tard de sa trahison, et que la violence de la douleur l'ayant rendu fou, il mourut d'une manière horrible. [2]Cela arriva quinze jours après la prise de Jérusalem. [3] Après sa mort, Boamond ou Raimond, fils du prince d'Antioche, fut choisi par le peuple de Tripoli, et appelé, comme parent du défunt, pour luy succéder. [4] Roger de Hoveden dit que la ville se donna à Raimond, prince d'Antioche, qui en fit comte son fils Jocelin.

[5]Après cela Saladin fut de nouveau assiéger Tyr. Il la battit jour et nuit depuis la Saint-Martin jusques à la fin de l'année. Mais Conrad la défendit très-vaillamment, quoyque Saladin luy offrist la liberté de son père et de grands trésors. Enfin le 29 ou 30 de décembre, Conrad, avec tout ce qu'il avoit de vaisseaux, défit toute l'armée navale de Saladin, qui en eut un tel regret, qu'il fit réduire en cendres les vaisseaux qui s'estoient échappez, fit couper de dépit les oreilles et la queue de son cheval, mit le feu à ses machines, et se retira, ce semble, le premier jour de l'an 1188.

[6]Ce ne fut qu'en 1188 qu'il prit Ascalon. [7] La reyne Sybille s'y estoit retirée et avoit muni la ville de vivres

[1] Neubrig., l. III, c. XVIII, p. 432, *a*. — [2] *Spicileg.*, t. VIII, p. 492. — [3] *Chron. Autiss.*, p. 90, 1, Sanud., p. 194, *d*; Neubrig., p. 432, *b*. — [4] Roger de Hov., p. 362, 2, *d*. — [5] P. 368, 1, *d*, *e*; Neubrig., l. III, c. XIX, p. 432, *c*; *Chron. Orient.*, p. 100; Sanud., c. VIII, p. 194; *Spicileg.*, t. XI, p. 462; *Gest. Fr.*, p. 1155. — [6] *Spicileg.*, t. VIII, p. 495. — [7] Roger de Hov., p. 362, 2, *c*.

et de soldats. [1] Néanmoins Saladin s'y estant venu présenter pour la seconde fois, elle luy fut rendue avec plusieurs autres places, à condition que le roy Gui seroit délivré avec quinze autres des principaux prisonniers. [2] Il alla ensuite se présenter devant Tripoli avec son armée; [3] mais trouvant la ville en défense, il ne voulut pas s'y arrester, en partie à cause de la présence de Margarit, qui d'une naissance fort basse estoit devenu chef des pirates, et fut depuis amiral de Sicile. Guillaume, roy de Sicile, sçachant le mauvais estat de la Palestine, l'y avoit envoyé avec une flotte de quatre-vingts vaisseaux, chargez de vivres, et qui portoient encore cinq cents chevaliers et trois cents chevau-légers. [4] Saladin laissant donc la coste, alla attaquer le prince d'Antioche, à qui il emporta vingt-cinq villes en trois mois, et ne luy laissa qu'Antioche, qui se racheta par beaucoup d'argent, et un chasteau imprenable nommé Cursat. [5] Les villes de Crach et de Monréal, qui avoient esté assiégées des premières, soutinrent près de deux ans; mais il fallut céder à la faim en 1189, à condition néanmoins que Henfroy de Touron, leur seigneur, seroit délivré. [6] Ainsi il ne resta plus aux chrestiens dans l'Orient que Tyr, Tripoli et Antioche. Car pour Tortose (ou Antarade) [7] que Saladin avoit assiégée inutilement en marchant contre Antioche, [8] elle tomba depuis entre ses mains.

[1] Roger de Hov., p. 362, 2, *c*; Vitr., c. xcv, p. 1118, *f*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 495; t. XI, p. 459; Neubrig., c. xvII, p. 431, *b*. — [2] Vitr., c. xcv, p. 1118, *f*. — [3] P. 1119, *a*; Sanud., c. IX, p. 194, *d*, *e*; *Gest. Fr.*, p. 1156, *a*, *b*. — [4] Vitr., p. 1119, *b*; Sanud., p. 194, 195; Neubrig., l. III, c. XIX, p. 432, *d*; *Gest. Fr.*, p. 1155, *f*. — [5] P. 1156, *b*, *c*, *d*. — [6] Math. Par., p. 147, *c*. — [7] Sanud., p. 194, *e*, *f*. — [8] P. 196, *b*; *Chron. Orient.*, p. 100.

[1]Ce fut lorsqu'il l'assiégea sans la prendre, que la reyne Sybille envoya de Tripoli luy demander la délivrance du roy, comme il l'avoit promis à Ascalon. Ainsi comme il vouloit garder inviolablement ses promesses, il délivra le roy et avec luy le marquis de Montferrat, père de Conrad, le grand-maistre des Templiers, le connestable et le mareschal du royaume, oncle de la reine, et les autres dont on estoit convenu. [2]Le roy fut délivré après Pasques [3]au commencement de may. Quelques-uns prétendent qu'avant de le délivrer, il l'obligea de renoncer au royaume de Jérusalem, et de passer la mer au plus tost, [4]ce que le clergé ne voulut pas qu'il exécutast.

[5]D'autres disent qu'il ne le mit en liberté que dans l'espérance de mettre la division parmi les chrestiens, comme il arriva. [6]Car Gui, après avoir esté trouver la reine à Tripoli, voulut aller à Tyr, et en prendre possession. Mais Conrad qui prétendoit l'avoir bien acquise en la conservant, luy en fit fermer les portes. Ainsi il fut contraint de s'en retourner et de demeurer tantost à Tripoli et tantost à Antioche, en attendant qu'il luy vinst du secours de l'Occident. Car de tout son royaume il ne luy restoit pas village. [7]Il eut assez de prudence pour dissimuler l'injure qu'il avoit receue de Conrad; [8]mais il ne laissoit pas de prendre les occasions qu'il trouvoit pour s'en venger, et de mettre ainsi la division parmi les chrestiens.

[1] Sanud., p. 194, *e*, *f*. — [2] *Spicileg.*, t. VIII, p. 495. — [3] *Gest. Fr.*, p. 1154, *e*; 1155, *d*; 1162, *f*. — [4] P. 1163, *a*. — [5] Neubrig., l. III, c. XIX, p. 432, *e*, *f*. — [6] *E*, *f*; Vitr., c. XCVIII, p. 1120, *c*; Sanud., part. X, c. II, p. 196, *e*; *Spicileg.*, t. XI, p. 460; *Gest. Fr.*, p. 1163, *c*, *d*. — [7] *Spicileg.*, t. XI, p. 460. — [8] Neubrig., p. 432, *e*.

[1] Saladin donna toutes les églises qui restèrent dans la Palestine à l'empereur de Grèce, avec lequel on croit qu'il avoit intelligence; et on écrit qu'il luy donna (ou plustost qu'il luy offrit) toute la Palestine, à condition qu'il empeschast les chrestiens, et principalement les François, de la venir secourir.

LXII.

Les Latins d'Occident, troublez par la ruine de ceux d'Orient, ont recours à la pénitence; beaucoup se croisent. — Le roy Gui assiége Acre.

[2] La nouvelle de la défaite et de la prise du roy Gui n'arriva à Rome que vers la Saint-Luc. [3] Elle fut bientost suivie par une encore plus funeste qu'apporta l'archevesque de Tyr (Guillaume de Tyr souvent cité ci-dessus, qui a écrit l'histoire, s'il vivoit encore). Cette nouvelle estoit sans doute celle de la prise de Jérusalem. [4] On prétend qu'elle avoit esté sceue dans les Païs-Bas, le jour même de la prise, par le moyen d'une sainte vierge nommée Christine, qui témoignoit ce jour-là une joye extraordinaire; comme on luy en demandoit la cause, elle répondit : que Dieu ouvroit une voye qui sauveroit beaucoup de personnes, en livrant la terre sainte aux impies, à cause des injures qu'il y souffroit; que ce païs, quoyque sanctifié par son sang, devoit néanmoins périr un jour; mais que le désir de le recouvrer feroit que beaucoup d'âmes rachetées du même sang pour vivre éternellement,

[1] Baron., an. 1187, art. 14. — [2] Neubrig., l. III, c. xx, p. 433, *a*, *b*. — [3] C. xxii, p. 435, *a*. — [4] Surius, 23 *jun.*, *in vita Christi*, c. xx, p. 322.

abandonneroient l'iniquité, embrasseroient la justice, et rendroient en quelque sorte à Dieu ce qu'elles en avoient receu, en répandant leur sang pour luy.

[1] Le pape Grégoire VIII, qui avoit succédé le 21 novembre 1187 à Urbain III, ne se contenta pas d'écrire diverses lettres pour exciter les chrestiens à prendre la croix : [2] mais comme il reconnoissoit que la perte de la terre sainte venoit des péchez de tous les chrestiens, il ordonna, le 29 du même mois, avec l'approbation de beaucoup d'évesques, que tout le monde fist abstinence durant cinq ans, tous les mercredis et les samedis, à quoy il déclaroit que luy et les cardinaux, avec leur famille, ajouteroient le lundi; que chacun jeunast au moins tous les vendredis, sans user que des viandes quadragésimales; et que tant le vendredi que durant tout l'Avent, quand il faudroit chanter la messe, on la chanteroit à l'heure de None.

[3] Mais ce qui est tout-à-fait admirable, c'est que les cardinaux arrestèrent et promirent qu'ils prendroient les premiers la croix, et la prescheroient aux autres non-seulement par paroles, mais encore par action et par exemple, en renonçant aux richesses et aux délices, et allant même mendier; qu'à l'avenir ils ne recevroient plus aucun présent de ceux qui auroient des affaires en cour de Rome, et qu'ils pourroient seulement recevoir des autres ce qu'on leur donneroit pour leur nécessité et leur entretien, et qu'ils ne monteroient jamais à cheval, tant que la terre sainte seroit foulée aux pieds par les infidèles.

[4] L'empereur Frédéric I[er], Philippe-Auguste, roy de

[1] Bar., an. 1187, art. 17. — [2] Art. 22. — [3] Art. 24 ; Roger de Hov., p. 362 ; *e*, *f*. — [4] Vitr., c. XCVII, p. 1120, *b*, *c*.

France, et Henri II d'Angleterre, prirent la croix, avec presque tous les princes, gentils-hommes, évesques et autres personnes de leurs Estats, tant ecclésiastiques que du peuple. [1]Ils firent aussi quelques règlemens pour arrester le luxe et les péchez. [2]Frédéric écrivit par avance à Saladin, en 1188, par Henri, comte de Dietz, une lettre de menace, qui est assez peu raisonnable pour douter si elle n'est point supposée. [3]La réponse de Saladin, datée de l'an 584, c'est-à-dire 1188, paroist plus naturelle. Il y met l'Inde au nombre des païs qui luy estoient assujettis.

[4]L'ardeur des croisez fut si grande, que beaucoup passèrent en Orient sans attendre leurs princes. [5]Geoffroy de Lusignan prévint tous les autres dans le désir de secourir le roy Gui son frère. [6]Ainsi ce prince, après avoir passé un an tantost d'un costé, tantost d'un autre, [7]se résolut enfin à mettre le siége devant Acre le 22 ou 28 aoust 1189, [8]quoyque Saladin l'eust encore fortifiée de nouveau l'année précédente. [9]Il avoit encore si peu de monde que la garnison d'Acre eust suffi seule pour le défaire; mais il espéroit qu'elles croistroient de plus en plus, comme il arriva, par les croisez d'Occident : [10]outre que la douleur de voir la terre sainte perdue sous son règne, et la honte de n'avoir pu conserver la moindre place, le forçoient de

[1] Roger de Hov., p. 365, 366. — [2] P. 370; Freher, t. I, p. 252, *c.* — [3] Matth. Par., p. 147; *Gest. Fr.*, p. 1157, *d.* — [4] Matth. Par., p. 148, *b, c.* — [5] Vitr., c. XCVIII, p. 1120, *d.* — [6] *Spicileg.*, t. XI, p. 461. — [7] P. 464; *Chron. Autiss.*, p. 92, 2; Neubrig., l. III, c. XXVI, p. 439, *c*; *Chron. Aquicinct.*, p. 243; Roger de Hov., p. 376, 1; *Gest. Fr.*, p. 1163, *c.* — [8] *Chron. Autiss.*, p. 92, 1; Neubrig., l. IV, c. XIX, p. 458, *b.* — [9] Vitr., c. XCVIII, p. 1120, *c, d.* — [10] *Ibid.*, *c, d.*

faire un coup de désespoir. [1]Roger de Hoveden fait une description particulière de ce siége. [2]Elle est encore plus ample et plus exacte dans un auteur anonyme, [3]qui y estoit présent; mais son histoire est imparfaite et n'achève pas l'an 1190.

[4]On dit que Saladin fut fort aise d'apprendre la nouvelle du siége d'Acre; et il remercia Dieu d'avoir ramassé tout ce qui restoit de chrestiens en Orient avec leur roy, afin qu'il les pust prendre tous en une fois. Il se trouvoit si asseuré de leur défaite, que, comme ses capitaines le pressoient d'aller investir les chrestiens, il leur répondit qu'il falloit attendre son frère, afin qu'il eust part à sa joye et à sa victoire. Mais sa vanité fut bientost punie, et ce retardement fut le premier pas de la décadence de sa fortune. [5]Car le nombre des chrestiens qui arrivoient tous les jours d'Occident, fortifia tellement l'armée de Gui, qu'il fut en estat de tenir la ville assiégée, et de repousser en même temps Saladin lorsqu'il les vint attaquer dans leurs lignes le 4 d'octobre avec toutes ses forces.

[6]Néanmoins les continuelles alarmes qu'il leur donnoit, la vigoureuse résistance des assiégez, et encore plus le défaut de vivres et l'intempérie de l'air, emportèrent un grand nombre de chrestiens, et firent que le siége dura près de deux ans. [7]Ils obligèrent une fois Saladin à leur abandonner son camp. Mais un cheval s'estant eschappé, et quelques-uns s'estant mis à errer

[1] Roger de Hov., p. 376, 1, 2. — [2] *Gest. Fr.*, p. 1163-1172. — [3] P. 1170, *f*. — [4] Vitr., p. 1120, *d*, *e*. — [5] *Ibid.*, *e*, etc.; Neubrig., l. III, c. xxvi, p. 439, *e*; Roger de Hov., p. 376, 2, *a*. — [6] Vitr., p. 1120, *e*, *f*: *Chron. Autiss.*, p. 92, 2; 93, 2; *Spicileg.*, t. XI, p. 464; Roger de Hov., p. 390, 1, 2; p. 386, 387, 2, *c*: Neubrig., l. IV, c. xix, p. 458. — [7] Vitr., p. 1121, *a*, *b*: *Gest. Fr.*, p. 1165, 1166.

et à courir après, les autres crurent qu'ils fuyoient, et, par un secret jugement de Dieu, ils prirent la fuite : de sorte que, Saladin estant revenu sur eux, et les assiégez d'autre part ayant fait une sortie, toute l'armée alloit estre entièrement défaite sans le courage de Geoffroy de Lusignan.

LXIII.

Conrad, marquis de Montferrat, enlève Isabelle, héritière de Jérusalem, et s'en prétend roy. — Philippe-Auguste et Richard, roy d'Angleterre, viennent au siége d'Acre. — Richard s'empare de l'isle de Chypre et la donne à Gui de Lusignan et à sa postérité.

[1] La reine Sybille mourut durant ce siége, en l'an 1190, avec les quatre enfans qu'elle avoit eus de Gui, d'autres disent seulement deux filles. De sorte que le droit de la couronne de Jérusalem estant passé à Élizabeth, sœur de Sybille, Conrad, marquis de Monferrat, l'enleva à Henfroy de Touron, son mari, et l'épousa. Une action si scandaleuse déplut à tout le monde. Mais les principaux des chrestiens estoient gagnez par Conrad, ou n'osoient parler, parce que c'estoit de Tyr que leur venoient tous les vivres. De sorte que le mariage se fit même publiquement après un divorce solennel, et quelques plaintes que pust faire Henfroy, elles demeurèrent inutiles. [2] Isabelle prétendoit avoir épousé Henfroy avant l'âge et malgré elle.

[3] Conrad voulut aussitost se faire reconnoistre pour roy : Gui offrit de s'en soumettre au jugement des

[1] *Gest. Fr.*, p. 1165, 1166, *d, e; Spicileg.*, t. XI, p. 464; Roger de Hov., p. 387, 1, *c, d; Gest. Fr.*, p. 1170, *b, c, e;* 1171, 1172. — [2] *Spicileg.*, t. XI, p. 464. — [3] Roger de Hov., p. 387, 1, *d*.

rois de France et d'Angleterre qui alloient venir. Mais Conrad ne voulut pas les attendre, chassa Gui, et usurpa tous les droits de la royauté. [1] Philippe-Auguste et Richard, roy d'Angleterre, qui avoit succédé à Henri II son père, mort le jeudi 6 juillet 1189, s'embarquêrent en effet vers le mois d'aoust 1190, pour passer en Orient. Mais ils furent obligez de demeurer à Messine jusqu'au printemps de l'année suivante, comme on le peut voir amplement dans Roger de Hoveden.

[2] Philippe-Auguste partit de Messine le samedi 30 mars 1191, et arriva devant Acre le samedi d'après Pasques, 20 d'avril. [3] Richard partit le Mercredi-Saint, 10 d'avril, avec cent-cinquante grands vaisseaux et cinquante-trois galères. Mais dès le Vendredi-Saint, sur l'heure de None, une horrible tempeste dissipa toute sa flotte. Trois vaisseaux, dans l'un desquels estoit la reine de Sicile, sœur de Richard, et Bérengère, fille de Sanche, roy de Navarre, [4] que Richard avoit fait venir pour l'épouser, [5] abordèrent au port de Limelzon, [6] ou Limisso, autrefois Amathonte, port alors fort célèbre, sur la coste méridionale de Chypre. [7] L'isle avoit alors pour prince un nommé Isac, [8] neveu de l'empereur Manuel, qui, après divers malheurs, s'estoit rendu maistre de cette isle sur l'empereur Andronic, vers l'an 1180, s'estoit fait couronner, et prenoit le titre d'empereur de Chypre.

[9] Ce prince estoit chrestien; mais on croit que Sala-

[1] Roger de Hov., p. 372, 2, *e*. — [2] P. 392, 1, *e*. — [3] P. 393, 1, *b*, *c*. — [4] P. 392, 1, *f*. — [5] P. 393, 1, *c*. — [6] Ferrarius. — [7] Roger de Hov., p. 393, 1, *d*. — [8] P. 340, 1, *a*, *b*. — [9] Neubrig., l. IV, c. XIX, p. 459, *a*.

din l'avoit gagné par argent. Soit donc pour faire plaisir à Saladin, soit pour satisfaire son avarice propre, [1]les deux vaisseaux qui avoient suivi celuy des princesses estant échouez, il fit saisir tout ce qui resta du débris, et mettre les personnes en prison; et pour le vaisseau des reines, il ne voulut jamais souffrir qu'il entrast dans le port. Richard, qui estoit abordé à Rhodes, et avoit envoyé s'informer où estoient les princesses, ayant appris cette nouvelle, y vint en diligence avec sa flotte le 6 de may et envoya par trois fois supplier Isac de luy rendre les personnes et les biens des deux vaisseaux. Jamais Isac ne voulut entendre raison, et au lieu de cela, fit border la coste de tout ce qu'il avoit de troupes. Richard, irrité avec sujet, fait prendre terre à ses gens, met en fuite l'armée d'Isac, et enfin, après divers événemens, prend Isac même avec sa fille unique, le charge de chaînes d'argent, et demeure maistre de toute l'isle le samedi 1[er] de juin, veille de la Pentecoste. [2]Il y laissa quelques troupes pour la garde de l'isle [3]sous la charge de Richard de Canville et de Robert de Tourneham, [4]et partit pour Acre le mercredi d'après la Pentecoste.

[5]Richard de Canville estant mort le même mois de juin, quelques habitans de l'isle, qualifiez Griffons et Erminiens, ou Arméniens, qui ne s'estoient pas encore soumis aux Anglois, firent leur empereur un moine parent d'Isac; mais Robert de Tourneham les défit, prit leur nouvel empereur et le pendit.

[1] Neubrig., l. IV, c. XIX, p. 459; Roger de Hov., p. 393, 394; *Spicileg.*, t. VIII, p. 503, 506. — [2] Duchesne, t. V, p. 32, *c*. — [3] Roger de Hov., p. 394, 1, *d*. — [4] *Ibid.*, *e*. — [5] P. 395, 1, *d*; Sanud., l. III, part. X, c. VII, p. 200, *a*.

[1] Il semble, selon Sanud, que les Templiers eussent alors quelque droit sur l'isle de Chypre, sous Richard, entre les mains duquel cet auteur dit qu'ils remirent l'isle après cette victoire, et qu'ils conseillèrent à Gui, roy de Jérusalem, de la demander. [2] Rigord dit que Richard, après avoir conquis l'isle, la vendit aux Hospitaliers pour vingt-cinq mille marcs d'argent, ou peut-estre l'engagea seulement, et qu'ensuite il la retira de leurs mains, et la donna en 1192 à Gui de Lusignan, [3] pour luy faire céder son droit sur le royaume de Jérusalem à Henri, comte de Champagne.

[4] Quelques-uns écrivent qu'il la luy vendit; [5] d'autres qu'il la luy donna, [6] et Guillaume de Neubridge qu'il la luy donna par une pure libéralité, non lorsque Henri fut fait prince de la Palestine au mois de may 1192, mais lorsque Richard estoit sur le point de s'en retourner; et ainsi au mois d'octobre 1192, [7] Roger dit d'autre part qu'il ne la luy donna que sa vie durant, ce que les autres ne marquent point. Et il est certain que le royaume de Chypre est demeuré dans la maison de Lusignan durant près de trois cents ans. Mais il se peut faire que Richard ait premièrement cédé Chypre à Gui, sa vie durant, au mois de may, par un simple échange pour la Palestine, qui ne devoit point passer non plus à ses héritiers; et qu'au mois d'octobre il la luy ait vendue, en la luy cédant absolument pour luy et ses

[1] Sanud., l. III, part. X, c. VII, p. 198, *b*; 200, *b*. — [2] Rigord, p. 35, *a*. — [3] Roger de Hov., p. 407, 2, *f*. — [4] P. 432, 1, *a*; Duchesne, p. 35, *a*; *Spicileg.*, t. XI, p. 468. — [5] *Chron. Aquicinct.*, p. 248. — [6] Neubrig., l. IV, c. XXVII, p. 468, *b*. — [7] Roger de Hov., p. 407, 2, *f*.

successeurs. Gui luy rendit hommage pour le royaume de Chypre.

[1] Avec l'isle de Chypre Richard donna à Gui en mariage la fille unique d'Isac, qui en avoit esté empereur, [2] que d'autres néanmoins disent n'avoir esté mise en liberté qu'après la mort de Gui, et s'estre ensuite mariée à un gentil-homme flamand, et, ce semble, à Jean de Nesle, qui tascha en vain de faire valoir son droit. [3] Gui s'en alla prendre possession de son nouveau royaume, avec divers pauvres gentils-hommes, à qui il donna des terres. On y establit des évesques latins; et comme on y laissa aussi les Grecs, à cause des anciens habitans de l'isle, cela produisit divers troubles dont nous aurons occasion de parler ailleurs.

[4] Gui ne jouit de son royaume que jusqu'en l'an 1195, auquel et luy et Isac, dépouillé du même royaume, moururent. [5] A Gui succéda Aimeri, son frère, [6] qui, après avoir reconnu quelque temps l'empereur de Constantinople, demanda le diadème à Henri, empereur d'Allemagne; et Henri le luy envoya par son chancelier, qui couronna solennellement Aimeri, sur la fin de l'an 1197, [7] par où Aimeri devint vassal de Henri. Il épousa depuis Isabelle de Jérusalem avec laquelle il fut couronné roy de la Palestine. [8] Il mourut en l'an 1205, et laissa l'isle de Chypre à son fils Hugue, [9] né d'un premier mariage. [10] Hugue mourut en l'an 1218, au commencement, et eut pour successeur Henri son fils, âgé seulement de neuf mois.

[1] *Chron. Aquicinct.*, p. 248. — [2] Sanud., p. 203, *b, c.* — [3] P. 200, *b.* — [4] Roger de Hov., p. 432, 1, *a.* — [5] *Ibid.*, *a.* — [6] *Chron. Slav.*, l. V, c. II, p. 171, *e.* — [7] Roger de Hov., p. 439, 2, *e.* — [8] Sanud., p. 205, *b.* — [9] *Ibid.*, *f.* — [10] P. 208, *b.*

LXIV.

Acre rendue aux chrestiens. — Gui de Lusignan maintenu dans le titre de roy de Jérusalem.—Philippe revient en France.—Richard fait divers exploits dans la Palestine.

[1]Après la conqueste de Chypre, Richard fut encore assez heureux, le vendredi 7 de juin, pour faire périr un grand vaisseau chargé de quinze cents hommes et de beaucoup de munitions, que Saladin envoyoit à Acre. [2]Il arriva le lendemain devant Acre, où Philippe l'attendoit sans avoir voulu attaquer la ville avant qu'il fust venu. [3]Saladin voyant les chrestiens si forts, et pressé d'ailleurs par les enfans de Noradin qui, avec le secours du sultan de Mosul, leur oncle (ou plustost leur cousin germain), luy avoient déjà enlevé la Mésopotamie, envoya aux deux rois leur offrir la paix. Mais comme il vouloit retenir Jérusalem et Crach, on ne le voulut point écouter. [4]La ville ne laissa pas de se défendre encore quelque temps; [5]mais enfin elle se rendit le vendredi 12 de juillet, après un siége de près de deux ans; et ceux de la garnison demeurèrent prisonniers, promettant aux chrestiens de leur faire rendre la vraie croix, avec deux cents chevaliers au choix des deux rois, et mille autres chrestiens prisonniers, auquel cas ils devoient estre délivrez, ou que si Saladin n'accomplissoit point ces conditions dans quarante jours, ils demeureroient à leur discrétion.

[1] Roger de Hov., p. 394, 1, 2; *Spicileg.*, t. VIII, p. 506; Duchesne, p. 32, *c*. — [2] Roger de Hov., p. 394, 2, *a*, *b*; *Chron. Autiss.*, p. 93, 2. — [3] Roger de Hov., p. 395, *a*, *b*. — [4] P. 395, 396. — [5] P. 396, 1, *c*, *d*; 397, 1, *c*; *Chron. Aquicinct.*, p. 246; *Chron. Autiss.*, p. 93, 2; *Spicileg.*, t. VIII, p. 507, 508.

[1]Mais Saladin, qui avoit confirmé ces conditions, ne se mit pas en peine de les exécuter. [2]Jacques de Vitri dit qu'il ne put pas trouver la vraie croix, ce qui n'est pas aisé à croire, [3]et même voyant que sur cela les chrestiens vouloient faire trancher la teste à ceux de sa garnison, qui estoient au nombre de plus de cinq mille, il les prévint, et fit mourir, le dimanche 18 d'aoust, tous les chrestiens qu'il tenoit prisonniers; de sorte que le 20, Richard fit décapiter la moitié de la garnison; hors les principaux qu'il garda pour en tirer rançon : et Hugue ou Eude, duc de Bourgogne, fit la même chose de l'autre moitié, au nom de Philippe, [4]qui, en partant le 31 de juillet pour s'en retourner, luy avoit laissé le commandement de ses troupes et une grande partie de son trésor.

[5]L'obstination de Saladin à laisser perdre un si grand nombre de vaillans hommes, souleva tous ses gens contre luy; de sorte que personne ne voulant se résoudre à garder ses places de peur d'estre abandonné de luy à la discrétion des ennemis, il fut obligé d'en laisser un grand nombre sans garnison, [6]de démanteler toutes les places de la Palestine, hors Jérusalem et quelques chasteaux, sçavoir ceux de Crach et de Daron, [7]et de faire le dégast de tout le païs. [8]Il fortifia tout de nouveau Jérusalem et en fit hausser les murailles, [9]et on prétend que si Philippe eust seulement témoigné

[1] Roger de Hov., p. 397, 1, *e*; 398, 1, *b*. — [2] Vitr., c. XCIX, p. 1122, *c*; p. 1146, *f*. — [3] Roger de Hov, p. 397, 1, *e*, *f*; 398, 1, *b*. — [4] *A*, *b*; Joinv., p. 103; Rigord, p. 39, *e*. — [5] Neubrig., l. IV, c. XXI, p. 462, *a*, *b*. [6] P. 463, *a*; Roger de Hov., p. 398, *d*, *e*; *Chron. Autiss.*, p. 93, 2; *Spicileg.*, t. VIII, p. 510. — [7] Neubrig., l. IV, c. XXVI, p. 466, *c*. [8] *Chron. Orient.*, p. 101. — [9] Vitr., c. XCIV, p. 1122, *e*, *f*.

le vouloir attaquer conjointement avec Richard, il estoit prest à leur rendre toute la Palestine.

[1] Philippe, avant que de partir, avoit jugé, le 27 juillet, avec Richard, le différend qui estoit entre Gui et Conrad, dont le premier estoit porté par Richard, et l'autre par Philippe; et ils avoient prononcé tous deux que la couronne demeureroit à Gui durant sa vie, et qu'après sa mort ses héritiers, s'il en avoit, n'y pourroient rien prétendre; mais qu'elle passeroit à Conrad et à sa femme, ou à leurs enfans; que néanmoins Conrad auroit dès lors Tyr, Sidon et Béryte, quand elles seroient entre les mains des chrestiens, et Geoffroy de Lusignan auroit en propriété, pour luy et ses successeurs, le comté de Joppé et Césarée; et que tous les revenus seroient partagez entre Gui et Conrad.

[2] Richard partit d'Acre le 22 d'aoust pour aller à Joppé, [3] et dans cette route il fut blessé, mais légèrement. [4] Il passa à Césarée, que Saladin avoit abandonnée, et y arresta quelque temps. [5] Au sortir de là, Saladin qui le côtoyoit avec trois cent mille hommes, selon Trivet, attaqua les François qui faisoient l'arrière-garde, le samedi 7 de septembre. Ils le repoussèrent aussitost avec perte du seul Jacques d'Avesnes qui fut fort regretté de tout le monde; et Richard ayant tourné teste contre luy, tua, en le poursuivant, tant de personnes de marque, que ce roy écrit que depuis quarante ans jamais Saladin n'avoit tant perdu. [6] De sorte

[1] Roger de Hov., p. 396, 2, *e*, *f*; Neubrig., l. IV, c. XXVI, p. 466, *d*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 508. — [2] Roger de Hov., p. 397, 2, *a*. — [3] *Ibid.*, *a*. — [4] 398, *c*; Neubrig., p. 462, *d*. — [5] Roger de Hov., p. 397, 2, *b*, *c*, *d*; 398, 1, *c*, *d*; *Chron. Aquicinct.*, p. 246; *Spicileg.*, t. VIII, p. 509, 510. — [6] Roger de Hov., p. 398, 1, *d*.

que depuis cela il n'osa plus attaquer les chrestiens ouvertement, [1] mais se retira à Jérusalem. [2] Il abandonna aussitost Joppé, et même Ascalon après l'avoir démantelée, [3] et ainsi Richard n'eut que la peine de les fortifier de nouveau.

[4] Il écrivit de Joppé, le 1er d'octobre, qu'il espéroit estre maistre de Jérusalem dans vingt jours après Noël, [5] et de toute la Palestine avant Pasques, pour s'en retourner aussitost après la feste. [6] Il donna Césarée et Joppé à Geoffroy de Lusignan et fortifia encore quelques autres places avant Noël. [7] Il s'avança vers Noël du costé de Jérusalem; [8] et on croit qu'il l'eust emportée, quoyque Saladin y fust alors. [9] Mais ayant tenu conseil le 13 janvier 1192, pour sçavoir s'il l'assiégeroit, tout le monde l'en détourna, particulièrement à cause de la difficulté qu'il y auroit à la garder. Ainsi il aima mieux aller fortifier Ascalon; à quoy il employa beaucoup de temps et de dépense, et il y travailla même de ses mains pour encourager les autres. [10] Il délivra durant ce temps-là, par les armes, douze cents prisonniers chrestiens, que Saladin faisoit mener en Égypte. [11] Il fortifia encore quelques chasteaux durant le caresme.

[1] Vitr., p. 1123, *a*. — [2] Roger de Hov., p. 398, 1, *d;* 2, *a*. — [3] Roger de Hov., p. 398, 2, *a;* Neubrig., p. 466, *c;* *Spicileg.*, t. VIII, p. 509-512. — [4] Roger de Hov., p. 397, 2, *c*. — [5] P. 398, 1, *f*. — [6] P. 406, 2, *f*. — [7] *Spicileg.*, t. VIII, p. 512. — [8] Vitr., c. c, p. 1123, *b, c*. — [9] *Spicileg.*, t. VIII, p. 512, 513; Roger de Hov., p. 408, 2, *c*. — [10] *Spicileg.*, t. VIII, p. 513. — [11] Roger de Hov., p. 408, 2, *c*.

LXV.

Henri, comte de Champagne, est fait prince de la Palestine. — Richard, prest à assiéger Jérusalem, est obligé de se retirer.

[1]Après Pasques, Richard alla enlever les bleds du pays; car ils estoient déjà mûrs. [2]Il songeoit dès lors à s'en retourner, à cause des nouvelles qu'il recevoit des troubles qui estoient en Angleterre. Mais il voulut auparavant establir un roy qui eust la capacité et l'autorité nécessaire pour conserver le pays; car Gui manquoit au moins d'autorité. [3]Il proposa donc le choix de Gui ou de Conrad; mais il fut surpris de voir que tout le monde préféroit Conrad dont on luy disoit toujours du mal, parce qu'il ne l'aimoit pas. Il le manda néanmoins; mais Conrad, avant que de le pouvoir venir trouver, [4]fut poignardé devant tout le monde, à Tyr, par deux Assassins, le 27 ou le 29 d'avril. On crut que Richard estoit l'auteur de sa mort. [5]Mais le prince des Assassins l'en justifia par des lettres publiques, et déclara qu'il n'avoit fait tuer le marquis que pour quelque tort qu'il avoit fait à ses sujets.

Isabelle de Jérusalem, [6] veuve de Conrad, se remaria peu de jours après, comme nous avons remarqué cy-dessus, par le moyen de Richard, à Henri comte

[1] Roger de Hov., p. 408, 2, *c, d*. — [2] *Spicileg.*, t. VIII, p. 514, 515. — [3] P. 515. — [4] P. 514; Roger de Hov., p. 407, 2, *e;* Sanud., p. 200, *b, c; Chron. Aquicinct.*, p. 247, 248. — [5] Neubrig., l. V, c. XIV, p. 488, *e, f; Spicileg.*, t. VIII, p. 523, 524. — [6] Neubrig., l. IV, c. XXVI, p. 466, *d;* Roger de Hov., p. 407, 2, *e, f; Spicileg.*, t. VIII, p. 515; t. XI, p. 468; Joinville, p. 17; notes, p. 375; Sanud., p. 200, *c; Chron Aquicinct.*, p. 248; Rigord, p. 36, 1.

de Champagne, fils de Marie, fille de Louis VII, et d'Éléonor de Guienne, et par ce moyen neveu de Philippe-Auguste et de Richard. De sorte que Richard ayant de nouveau proposé l'élection d'un roy, tout le monde donna à Henri son suffrage, et il fut fait prince de toutes les places que les chrestiens tenoient en Orient, hors la principauté d'Antioche, [1]et, en échange, donna à Gui de Lusignan le royaume de Chypre, comme nous avons déjà dit.

[2]Henri ne voulut point prendre le titre de roy de Jérusalem, quoyque les historiens le luy donnent assez souvent. [3]On dit qu'il ne le voulut pas prendre parce qu'il avoit dessein de retourner en France. Il est quelquefois qualifié prince d'Acre.

[4]Après l'élection de Henri, Richard alla, le lundi d'après l'octave de la Pentecoste (c'est-à-dire le 1er de juin), assiéger le chasteau de Daron, l'emporta le vendredi, et y fit dix-neuf cents prisonniers. [5]Il marcha ensuite du costé de Jérusalem pour l'assiéger, dit Roger, selon la résolution qui en avoit esté prise universellement, [6]sur l'asseurance qu'on leur avoit donnée, selon Joinville, de la prendre dès le lendemain, à cause que Saladin estoit occupé à une autre guerre contre le sultan de Nesse [7] ou Messe, que quelques-uns croient estre une ville de l'Arabie heureuse. Je ne sçay si ce ne seroit point Mosul, [8]appelée quelquefois Musce par les auteurs de ce temps-là, dont le prince

[1] Roger de Hov., p. 407, 2, *f;* Neubrig., l. IV, c. xxvii, p. 468, *b;* *Spicileg.*, t. XI, p. 467. — [2] Vitr., c. c, p. 1123, *f.* — [3] *Ibid.*, *f.* — [4] Roger de Hov., p. 407, 2, *d;* *Spicileg.*, t. VIII, p. 515. — [5] Roger de Hov., p. 407, 2, *f;* *Spicileg.*, t. VIII, p. 515. — [6] Joinville, p. 103. — [7] Note, p. 96. — [8] Roger de Hov., p. 395, 1, *a*.

faisoit la guerre à Saladin pour les enfans de Noradin, ses cousins.

[1] L'armée estoit campée en un lieu appelé Bétenoble, [2] d'où Richard s'avança avec ses premières troupes jusques à trois lieues de Jérusalem. [3] Mais comme les principaux n'estoient point d'accord sur le siége, Richard mit encore l'affaire en délibération. Il fit choisir cinq templiers, cinq hospitaliers, cinq Syriens habitans du pays (c'est-à-dire des Latins qui s'y estoient establis), et cinq des croisez, afin d'en passer par leur avis : et eux, après en avoir délibéré, conclurent qu'il valloit mieux aller assiéger Babylone, en Égypte, que Jérusalem.

Voilà comment la chose est rapportée par Trivet, jacobin anglois, dont la chronique va jusqu'en 1307, mais qui particularise tellement toute cette guerre, qu'on ne peut douter qu'il n'en ait eu des mémoires originaux. Et comme d'ailleurs il n'oublie pas de marquer les fautes attribuées aux François, et à la mauvaise humeur du duc de Bourgogne, il y a sujet de douter [de] ce qu'écrit Joinville, [4] que comme Richard estoit près de prendre Jérusalem, il fut obligé de s'arrester, parce que ce duc s'en retourna, seulement, dit Joinville, afin qu'on ne pust pas dire que les Anglois eussent pris Jérusalem.

[5] Sanud dit que quelques-uns disoient cela de la première entreprise qui se fit sur Jérusalem vers Noël. Guillaume de Neubridge, auteur contemporain et anglois, n'en dit rien du tout. [6] Roger de Hoveden, aussi

[1] Roger de Hov., p. 408, *a*. — [2] *Ibid.*, *a*. — [3] *Spicileg.*, t. VIII, p. 516. — [4] Joinville, p. 104. — [5] Sanud., l. III, part. X, c. VI, p. 199, *a*. — [6] Roger de Hov., p. 408, *b*.

contemporain et anglois, dit que Richard ayant offert au duc de jurer qu'il demeureroit au siége tant qu'il auroit un cheval à manger, et ayant demandé le même serment aux François, ils le refusèrent et déclarèrent qu'ils s'en vouloient retourner au plus tost, selon l'ordre qu'ils en avoient receu de leur roy; et partirent aussitost pour s'en retourner à Acre; ce que je ne vois pas qu'on puisse accorder avec Trivet, qu'en disant que sur la difficulté que les François faisoient de demeurer, Richard assembla son conseil qui, ayant conclu contre le siége par l'avis des vingt députez, toute l'armée se retira.

[1]Jacques de Vitri n'attribue le changement de dessein d'aller attaquer Jérusalem qu'au désir qu'avoit Richard de retourner en Angleterre, [2]et à son humeur impétueuse. Joinville remarque que comme il estoit près de Jérusalem, un de ses gens luy dit qu'il la luy montreroit s'il vouloit avancer un peu. Mais il se mit sa cotte d'armes devant les yeux, et dit en pleurant qu'il ne vouloit point voir cette ville sainte, puisqu'il ne la pourroit pas délivrer des mains des ennemis de Jésus-Christ.

LXVI.

Richard défait Saladin et conclud une trêve pour trois ans.

[3]Lorsque Richard estoit encore à Bétenoble, il eut avis d'une grande caravane qui venoit d'Égypte à Jérusalem. Il y courut le 23 juin, défit onze mille Sarrazins qui escortoient la caravane et emporta un butin

[1] Vitr., c. c, p. 1123, *d.* — [2] *Ibid., e.* — [3] *Spicileg.*, t. VIII, p. 516; Roger de Hov., p. 408, *a, b;* Vitr., p. 123, *b.*

inestimable. [1]Voyant que l'armée se dissipoit, parce qu'on n'assiégeoit point Jérusalem, et que Saladin ne vouloit point accorder de trêves qu'à condition de démanteler Ascalon, il mit une forte garnison dans cette ville et se retira à Acre, [2]où Hugue, duc de Bourgogne, mourut au bout de huit jours. [3]Richard estoit déjà passé en Chypre, selon Guillaume de Neubridge, pour se préparer à retourner en Angleterre, lorsque Saladin, ne croïant pas qu'il deust jamais revenir, mit le siége devant Joppé, [4]le 26 de juillet. Néanmoins Trivet dit que Richard n'estoit arrivé que de ce jour-là à Acre. Les assiégez luy envoyèrent aussitost demander secours; et il ne manqua point de partir en diligence, ou d'Acre, comme il est plus croïable, ou de Chypre. Mais le vent l'ayant retenu trois jours sur mer, la ville fut forcée cependant le 31 juillet. Néanmoins le patriarche et les autres qui estoient dans la principale tour, obtinrent trève jusqu'au lendemain, trois heures après midi ; promettant de se rendre alors, s'ils n'estoient secourus. Richard arriva heureusement dès la nuit de devant, prit terre malgré les Turcs qui estoient sur le rivage, tua tous ceux qu'il trouva dans la ville, et donna une telle épouvante à Saladin, qu'il luy abandonna son camp et se retira.

[5]Il pensa estre surpris au bout de quelques jours par des Turcs qui avoient conjuré de le venir prendre la nuit. Mais un chrestien les ayant heureusement décou-

[1] *Spicileg.*, t. VIII, p. 516, 517. — [2] Roger de Hov., p. 408, *d.* — [3] Neubrig., l. IV, c. XXVII, p. 467, *c.* — [4] *Spicileg.*, t. VIII, p. 517, 518; Roger de Hov., p. 408, 1, *c*, *d;* Neubrig., l. IV, c. XXVII, p. 467, *c*, *d;* Vitr., c. XCIX, p. 1122, *d.* — [5] *Spicileg.*, t. VIII, p. 519, 521; Neubrig., p. 467, *d*.

verts, Richard, quoyque presque sans armes et sans suite, les repoussa d'une manière si vigoureuse que, redoutant sa valeur, ils n'osèrent plus l'attaquer. [1] Mais la fatigue du combat et la puanteur de plus de sept cents Turcs qui estoient demeurez sur la place, luy causèrent une maladie, [2] dont Saladin, qui admiroit son courage, témoigna non de la joye, mais de la douleur; [3] de sorte que quoyqu'il sceut qu'il estoit pressé de s'en retourner, il luy envoya offrir une trève de trois ans pour les chrestiens de la Palestine, à condition néanmoins qu'Ascalon seroit rasée, luy offrant pour cela tout ce qu'il avoit dépensé à la fortifier, et qu'elle luy demeureroit avec Daron et Gaza, aussi rasez [4] ou en conséquence de traité, ou dès auparavant; [5] que les chrestiens garderoient Joppé, Acre et toute la coste qui est entre deux; [6] que les chrestiens ni les Turcs ne pourroient fortifier Ascalon durant la trève; [7] que les chrestiens auroient liberté entière dans les terres de Saladin, soit pour le trafic, soit pour aller à Jérusalem visiter les saints lieux, où on ne pourroit leur faire aucune peine, ni exiger d'eux aucun argent. Richard accepta ces conditions, et la trève fut conclue pour trois ans, trois mois, trois semaines et trois heures (il faut peut-estre trois jours et trois heures), à compter du jour de Pasques de l'année 1193.

[8] Divers historiens ont fort blasmé cet accord, particulièrement à cause de la démolition d'Ascalon. [9] Jac-

[1] *Spicileg.*, t. VIII, p. 521. — [2] Neubrig., p. 467, *d*. — [3] *E*, *f*; Roger de Hov., p. 408, 1, *d*, *e*; Vitr., c. c, p. 1123, *e*. — [4] *Spicileg.*, t. VIII, p. 517. — [5] Vitr., p. 1123, *e*. — [6] *Spicileg.*, t. VIII, p. 522. — [7] P. 522; Neubrig., l. IV, c. XXVI, p. 467, *f*. — [8] Sanud., l. III, part. X, c. VII, p. 200. — [9] Vitr., c. X, p. 1123, *e*.

ques de Vitri, dont le témoignage est asseurément très-considérable, dit que, dans le désir qu'avoit Richard de s'en retourner, et estant d'ailleurs d'un naturel violent et impétueux, il estoit en estat d'accepter toute trêve que Saladin luy eust voulu offrir; au lieu que, s'il eust voulu différer un peu son départ, et le tenir secret, il eust pu obtenir des conditions très-bonnes et très-honorables. [1] D'autres l'accusent d'avoir même agi par avarice, et d'avoir cédé à l'argent que Saladin luy envoya en quantité.

[2] Les Anglois, au contraire, soutiennent qu'il ne pouvoit rien faire de mieux pour les chrestiens en l'estat où il estoit, sans troupes, sans argent, sans santé, et campé à deux milles, ou à une petite lieue des ennemis; [3] en sorte, dit Guillaume de Neubridge, qu'il n'y a que ses ennemis qui y puissent trouver à redire. [4] Ils ajoutent que Richard n'accepta la trêve que par l'avis du patriarche, du nouveau prince, Henri de Champagne, des Templiers et de tous les chrestiens du pays. Et il falloit bien qu'ils voulussent tout ce qu'il vouloit.

LXVII.

Succès de la croisade. — Richard revient en Occident.

Mais si cette trêve estoit désavantageuse, la plus grande faute en retombe sur ceux qui abusoient de l'absence de Richard pour mettre le trouble dans ses Estats; de quoy l'histoire accuse Jean, son propre

[1] *Chron. Aquicinct.*, p. 249; Rigord, p. 35, *a*. — [2] Roger de Hov., p. 408, 1, *e*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 522. — [3] Neubrig., l. IV, c. xxvi, p. 467, *e*. — [4] *E*; Roger de Hov., p. 408, 1, *e*.

frère, et Philippe-Auguste. [1] Les Anglois mêmes remarquent des défauts dans la conduite de Richard. Mais pour le courage, il en laissa asseurément une grande idée dans l'Orient, [2] et l'on voit par ce qu'en dit Joinville, que son nom estoit encore, soixante ans après, la terreur des Turcs et des Sarrazins.

Cependant voilà quel fut le fruit de cet armement prodigieux qui s'estoit fait en Occident pour la terre sainte, et du voyage d'un empereur et de deux puissans rois, tous trois des plus estimez pour la guerre qui aient jamais esté dans l'Angleterre, dans la France et dans l'Allemagne. Tout cela, dis-je, aboutit à reprendre une langue de terre peut-estre de trente lieues ou environ, où il n'y avoit que trois places considérables: Acre, Césarée et Joppé.

[3] On attribue ce peu de succès aux divisions qui estoient entre les François et les Anglois, entre Gui et Conrad, entre les Génois et les Pisans; sur quoy nous n'avons pas cru nécessaire de nous arrester. [4] Nos péchez furent asseurément la cause de ce malheur. [5] Et la confiance que les croisez avoient en leur propre force, fit qu'ils ne furent point assistez des forces du ciel. [6] Mais d'ailleurs il y a lieu d'espérer que ce qui n'a pas servi à délivrer la Jérusalem de la terre, aura servi à augmenter celle du ciel. [7] Car on ne peut pas douter que ceux qui, après avoir abandonné leur pays, leurs biens et leurs proches, et s'estre exposez à toutes sortes de misères, de fatigues et de dangers par un véritable

[1] Neubrig., l. IV, c. xxi, p. 463, *b*. — [2] Joinville, p. 16, 104; note, p. 45. — [3] Neubrig., l. IV, c. xxvi, p. 466, *b*. — [4] C. xxviii, p. 468, *c*. — [5] Bar., an. 1192, art. 14. — [6] Neubrig., c. xxviii, p. 468, *c*. — [7] C. xxvi, p. 466, *e*, *f*.

amour de Jésus-Christ, ont fini leur vie dans cette disposition, ou ont même répandu leur sang pour son nom; on ne peut, dis-je, douter que ces personnes ne soient du nombre de celles dont la mort est heureuse selon l'Écriture, et précieuse aux yeux de Dieu.

[1]On dit qu'il ne revint pas le quart de ceux qui y estoient allez. Et Dieu nous a appris par là combien il fait peu de cas de toutes les prospéritez de ce monde, et même de la vie temporelle. [2]Mais ce qui est véritablement digne de larmes, c'est que ceux qui s'en retournèrent en leur pays, retournèrent aussi à leur première vie, et rendirent inutile tout ce qu'ils sembloient avoir souffert pour Jésus-Christ.

[3]La trêve estant conclue et jurée, beaucoup de chrestiens furent à Jérusalem visiter le Saint-Sépulcre. Richard ne crut pas devoir hazarder sa personne et se coufier à la foy des Turcs; mais il y envoya de sa part Hubert, évesque de Salisbéry, [4]qui obtint de Saladin qu'il y auroit deux prestres et deux diacres latins dans les églises du Saint-Sépulcre, de Béthléem et de Nazareth, pour y célébrer les saints mystères avec quelque bienséance.

[5]Enfin Richard, après avoir remis à Henri de Champagne Tyr, Acre et tout ce que les chrestiens tenoient dans la Palestine, [6]s'embarqua à Acre le jeudi 8 d'octobre, [7]ou le lendemain, feste de Saint-Denys, gardant toujours sa croix de pélerin, parce qu'il avoit promis à Henri qu'il reviendroit vers la fin de la

[1] Neubrig., c. XXVI, p. 466, *e*. — [2] P. 467, *a*. — [3] C. XXVII, p. 468, *a*. — [4] *Spicileg.*, t. VIII, p. 522, 523. — [5] Vitr., c. X, p. 1123, *f*; Roger de Hov., p. 408, 1, *e*. — [6] *Ibid.*, *f*. — [7] *Spicileg.*, t. VIII, p. 523.

trêve. Mais il fut pris à son retour par les Allemans, et eut ensuite bien d'autres affaires, dont ce n'est pas ici le lieu de parler.

LXVIII.

Saladin meurt; ses enfans se ruinent par leurs divisions, et Saphadin, frère de Saladin, demeure maistre de l'Égypte et de la Syrie.

[1]La trêve que Richard avoit faite estoit un foible rempart pour arrester la violence des infidèles. [2]Mais la verge de la fureur du Seigneur brisa le marteau qui avoit esté la terreur des chrestiens, et fit tomber Saladin entre les mains du Dieu vivant, au milieu de ses joies et de l'asseurance où il pensoit estre, après s'estre joué de toute la puissance des plus grands monarques de l'Occident. [3]Il mourut en l'an 1193, la première semaine de Caresme, [4]le mercredi, et ainsi le 17 de février. [5]D'autres disent le mercredi de la première semaine de mars, c'est-à-dire le 3 du mois.

[6]On prétend qu'estant à Jérusalem, en 1192, et estant venu à Pasques voir le Saint-Sépulcre, il esteignit par deux fois une lampe qui y brusloit, et que néanmoins elle se ralluma toujours miraculeusement; ce qui luy fit dire qu'il mourroit dans peu de temps, ou perdroit Jérusalem. [7]Il y avoit environ vingt et un ans et demi qu'il régnoit en Égypte à compter depuis

[1] Vitr., c. c, p. 1124, *a*. — [2] Neubrig., l. IV, c. 28, p. 268, 269. — [3] *Spicileg.*, t. VIII, p. 514; t. XI, p. 469; Roger de Hov., p. 414, 1, *b*; *Chron. Aquicinct.*, p. 251. — [4] *Chron. Orient.*, p. 101. — [5] *Chron. Aquicinct.*, p. 252. — [6] *Spicileg.*, t. VIII, p. 514. — [7] *Chron. Orient.*, p. 99.

la mort du dernier caliphe. [1] Il mourut à Crach ou Petra, selon les uns, [2] à Damas, selon les autres. [3] Matthieu Paris dit qu'estant à table à Nazareth, il y expira subitement. [4] Mais cela ne s'accorde pas avec ce que les autres disent, qu'estant près de mourir, il ordonna à celuy qui portoit sa bannière, de mettre au bout d'une pique la moitié d'un drap de soie où on le devoit ensevelir, et de crier publiquement : Le roy d'Orient meurt, et n'emporte avec luy de toute sa gloire que l'autre moitié de ce drapeau.

[5] Il laissa onze ou douze enfans qui n'avoient rien de la valeur de leur père, et à qui ses grands Estats ne furent qu'une source de grandes guerres et de grands malheurs. [6] Il leur divisa ses pays, [7] en laissant néanmoins un héritier universel de tout son empire. [8] Il se nommoit apparemment Al-Afdal Nur-Addin Ali. [9] Celuy-ci, qui estoit l'aisné, eut Damas, un autre, Babylone et Alexandrie, un autre, Alep, un autre, Huma, et un autre Emèse. [10] Celuy qui eut l'Égypte est appelé Alaziz Amad-Addin Holman.

[11] La première nouvelle qu'on eut d'eux, fut qu'ils estoient dans de très-grandes divisions, et que l'un des frères estoit autour de Babylone avec une puissante armée pour combattre Holman. [12] Mais Saphadin, à qui Saladin son frère n'avoit laissé aucune seigneurie,

[1] *Chron. Orient.*, p. 101. — [2] *Spicileg.*, t. XI, p. 469; *Chron. Aquicinct.*, p. 251; Sanud., p. 201, *e*. — [3] Matth. Par., p. 174, *b*. — [4] Sanud., p. 201, *e*, *f*; *Spicileg.*, t. XI, p. 469. — [5] Sanud., p. 202, *a*; Vitr., l. III; Neubrig., l. IV, c. XXVIII, p. 469, *a*. — [6] Sanud., l. III, part. X, c. IX, p. 202, *a*. — [7] Roger de Hov., p. 414, *c*. — [8] *Chron. Orient.*, p. 101. — [9] Roger de Hov., p. 414, *c*; Raynald., an. 1218, art. 13. — [10] *Chron. Orient.*, p. 101; Abulfar., p. 277. — [11] Roger de Hov., p. 414, *c*. — [12] Sanud., p. 202, *a*, *b*.

quoyqu'il eust esté le compagnon de ses victoires, se rendit le maistre de presque tous leurs Estats. [1] C'est luy asseurément que la Chronique Orientale appelle Al-Hadel Abubaker, fils d'Aijub. [2] Il est marqué, dès la fin de l'an 1197, qu'il amassoit de grandes armées de la Médie, de la Perse et de Damas, et qu'il avoit des enfans de Saladin dans ses armées. Ce n'estoit pas luy néanmoins, [3] mais un autre fils de Saladin qui tenoit alors Jérusalem.

[4] La même année 1197, et apparemment la nuit du dimanche 7 décembre, Holman, roy d'Égypte, mourut au Caire, estant tombé de son cheval à la chasse. [5] Almanzor Mahomet, son fils, luy succéda. Mais au bout de quarante-six jours, Nur-Addin, son oncle, estant venu au Caire, tous les grands luy offrirent l'empire et luy promirent fidélité. Ainsi il demeura maistre de l'Égypte, et ne laissa que le seul titre de roy à Almanzor, qui estoit peut-estre encore en minorité.

[6] Quelque temps après, et environ au bout de deux ans, Nur-Addin alla mettre le siége devant Damas, défendue par Alhadel Saphadin. Le roy Al-Camel Mahomet, [7] fils d'Alhadel, et depuis son successeur au royaume d'Égypte, [8] vint au secours de la ville avec son armée, chassa Nur-Addin et le poursuivit; et enfin, la bataille s'estant donnée, Nur-Addin fut défait, et s'enfuit à Barca en Libye. Il y demeura huit jours, et puis vint au Caire, dit la Chronique Orientale, vers le

[1] *Chron. Orient.*, p. 102. — [2] Roger de Hov., p. 439, 2, *b*; *Chron. Slav.*, l. V, c. v, p. 176, *d*. — [3] Roger de Hov., p. 439, 2, *c*. — [4] *Chron. Orient.*, p. 101; Sanud., p. 202, *b*. — [5] *Chron. Orient.*, p. 101. — [6] *Ibid.*, p. 101. — [7] P. 102. — [8] P. 101.

8 février 1200; mais il y a apparemment faute en cet endroit. [1] Au moins la même chronique marque que ce même jour-là Alhadel entra au Caire, et fut reconnu pour maistre de l'Égypte, de la Syrie, et des provinces dépendantes de ces deux Estats, [2] ayant dépouillé les enfans de Saladin de presque tout ce qu'ils tenoient, et en ayant même fait mourir une partie.

[3] [Nur-Addin ou] Noradin, qui s'estoit vu maistre de tout ce qu'il y a depuis Damas jusques à l'Égypte, [4] et de l'Égypte même, n'avoit plus que le titre de prince de Samozates lorsqu'il mourut, l'an 1224. [5] Mais Daher Gazi, son frère, se conserva toujours la seigneurie d'Alep, [6] et y ajouta même plusieurs places. [7] Sanud rapporte un peu autrement l'agrandissement de Saphadin; mais nous avons cru devoir préférer la Chronique Orientale. [8] Les conquestes de Saphadin le rendant aussi odieux que redoutable à tout le monde, il n'osoit, dans ces commencemens, sortir hors de Babylone.

LXIX.

Les Allemans vont en Orient et prennent Bérytе.

[9] Les guerres civiles des Sarrazins donnèrent un peu de repos aux chrestiens de la Palestine: et quand les trêves estoient finies, on les renouoit avec assez de facilité. De sorte que, quoyque la trêve faite par Richard deust finir au commencement de juillet 1196,

[1] *Chron. Orient.*, p. 102. — [2] Vitr., c. c, p. 1124, *b*; l. III, p. 1125, *c*. — [3] Abulfar., p. 277. — [4] P. 279, 294. — [5] P. 294. — [6] P. 280. — [7] Sanud., l. III, part. X, c. IX, p. 202, *b*. — [8] Roger de Hov., p. 470, 2, *b*. — [9] Vitr., p. 1124, *a*, *d*.

nous verrons néanmoins qu'elle duroit encore plus d'un an après.

[1] Le pape Célestin III, sçachant l'estat où estoient les Sarrazins, travailla à exciter les princes chrestiens à leur aller faire la guerre. [2] Il en écrivit à l'empereur Henri, qui embrassa cette occasion, dit un historien, pour expier la faute qu'il avoit faite d'arrester Richard à son retour de la terre sainte, et d'exciter une guerre cruelle entre ce roy et celuy de France. [3] On ne luy conseilla pas néanmoins de prendre luy-même la croix; mais il la fit prendre à un grand nombre de princes d'Allemagne dans une diète qu'il tint pour cela à Worms, l'an 1195, vers la Saint-André. [4] La flotte partit de Messine vers le 1er de septembre, [5] en l'an 1197, [6] et arriva heureusement à Acre le 22, à la réserve du chancelier Conrad et de quelques autres, qui s'arrestèrent en Chypre pour y couronner le roy Aimeri.

[7] Valeran, frère du duc de Limbourg, estoit arrivé devant les autres et avoit aussitost commencé à attaquer les Sarrazins, nonobstant la trêve de Richard, qui duroit encore, ayant sans doute esté continuée l'année précédente; [8] mais l'empereur avoit ordonné de la rompre.

[9] Saphadin et les autres infidèles, irrités de cette infraction, vinrent mettre le siége devant Joppé. [10] Les

[1] Bar, an. 1195, art. 26. — [2] Neubrig., l. V, c. xx, p. 494, *a*. — [3] *A*, *b*; *Chron. Slav.*, l. V, c. I, p. 170. — [4] C. II, p. 171, *c*. — [5] Roger de Hov., p. 439, 1, *b*. — [6] *Chron. Slav.*, p. 171, *e*. — [7] Roger de Hov., p. 439, 1, *d*; *Spicileg.*, t. XI, p. 472. — [8] Vitr., c. c, p. 1124, *b*. — [9] Roger de Hov., p. 439, 1, *d*; *Chron. Slav.*, p. 171, *f*; *Spicileg.*, t. XI, p. 472; *Chron. Autiss.*, p. 94, 2. — [10] *Chron. Slav.*, c. II, p. 171, 172.

Allemans qui y estoient, pleins de confiance en eux-mêmes, sortirent pour les combattre; mais les ennemis les défirent et les poussèrent jusqu'à la ville. Les habitans fermèrent leurs portes de peur que les infidèles n'y entrassent en les poursuivant, et les laissèrent tous tuer devant leurs yeux. Les infidèles continuèrent d'attaquer la ville, la forcèrent, [1] et y tuèrent plus de vingt mille chrestiens.

[2] Henri, prince d'Acre, sçachant que Joppé estoit assiégée, partit pour l'aller secourir. Mais ayant sçeu qu'elle estoit prise, il revint à Acre où, dans le temps que les Allemans arrivoient, il tomba d'une fenestre sur laquelle il s'appuyoit, et se tua. La chose se rapporte différemment; mais tous les historiens conviennent du fond. [3] Sa mort causa beaucoup de douleur aux chrestiens et de joie aux infidèles, [4] quoyque quelques Allemans l'aient accusé d'avoir conspiré avec les infidèles la ruine des Allemans qui venoient le secourir.

[5] Le chancelier apprit cette fâcheuse nouvelle en Chypre, d'où il partit peu après et vint à Acre se joindre au corps de la flotte, [6] qui estoit arrivée aussitost après la prise de Joppé. [7] L'arrivée des Allemans mit l'épouvante parmi les infidèles. Ils abandonnèrent Sidon, Sarepte, avec beaucoup d'autres petites places, et même Béryte, hors le chasteau. De sorte que les chrestiens n'eurent qu'à abattre les murailles

[1] Roger de Hov., p. 439, 1, *e*. — [2] *D; Chron. Slav.*, p. 172, *a; Spicileg.*, t. XI, p. 472; Saund., p. 201, *f;* Vitr., p. 1124, *a; Chron. Autiss.*, p. 94, 2; *Chron. Aquicinct.*, p. 257; Matth. Par., p. 189, *f*. — [3] *Chron. Aquicinct.*, p. 257. — [4] Urstis., p. 221, *b, c; Chron. Slav.*, l. V, c. II, p. 172, *b*. — [5] *Chron. Slav.*, l V, c. II, p. 171, *e*. — [6] P. 172, *b*. — [7] C. III, p. 172, *c, d*.

de Sidon et des autres places qu'ils ne vouloient pas garder.

[1] Roger de Hoveden dit que le fils de Saladin, qui tenoit Jérusalem, traitoit alors avec les chrestiens, et témoignoit se vouloir faire chrestien. [2] Il met aussi en ce temps-là un grand combat où Saphadin fut défait par les Allemans et dangereusement blessé, et deux des fils de Saladin faits prisonniers avec plus de soixante amiraux (ou capitaines). [3] Néanmoins Arnoud, abbé de Lubeck, qui décrit le plus particulièrement cette croisade, ne parle que d'un combat contre la garnison de Béryte, où Adolphe, comte alleman, tua le seigneur du lieu.

[4] Nous avons une lettre du duc de Lorraine (c'est apparemment Henri, duc de Louvain et de Brabant), choisi pour général de toute l'armée, qui porte que la nuit du jour de Saint-Severin (23 octobre), l'armée, marchant entre Tyr et Sidon, fut attaquée par Saphadin, qui fut obligé de se retirer, en laissant sur la place le seigneur de Sidon et beaucoup d'autres Sarrazins. [5] Durant ce combat, l'armée navale des Allemans aborda à Béryte; quelques chestiens prisonniers dans une tour du chasteau les reconnurent à leurs voiles carrées, dit l'historien. Il se trouva que leurs gardes estoient alors endormis; ainsi les ayant tuez, ils firent signe aux chrestiens d'avancer, et qu'il n'y avoit rien à craindre. Les Allemans avancèrent donc, se saisirent de la tour; et les Sarrazins voyant qu'ils avoient perdu cette tour, abandonnèrent entièrement la place, et s'enfuirent.

[1] Roger de Hov., p. 439, 2, *c*. — [2] *Ibid.*, *b*, *c*. — [3] *Chron. Slav.*, c. III, p. 172, *e*, *f*. — [4] Freher, t. I, p. 263, *b*, *c*. — [5] *Chron. Slav.*, p. 172, 173.

[1] Roger de Hoveden rapporte à peu près la même chose avec d'autres circonstances. [2] La lettre du duc de Lorraine ne parle point de ces prisonniers. [3] Ce qui est constant, c'est que les Sarrazins abandonnèrent aux chrestiens, sans combat, cette place, [4] la plus considérable et la plus forte du pays, et qui domine tellement la mer, qu'en dix ans que les Sarrazins l'avoient tenue, ils en avoient envoyé à la cour de leur prince dix-neuf mille chrestiens captifs. [5] L'armée demeura vingt jours au moins à Béryte pour en réparer les murailles; [6] et durant qu'elle y estoit, on apprit les nouvelles de la mort de l'empereur Henri, arrivée à la fin du mois de septembre.

LXX.

Aimeri de Lusignan, roy de Chypre, est fait roy de Jérusalem; il fait trêve avec les Sarrazins.

[7] Ce fut aussi à Béryte qu'après une grande délibération on choisit [Aimeri ou] Amauri de Lusignan, roy de Chypre, pour roy de Jérusalem, en luy faisant épouser Isabelle, veuve de Henri, son troisième mari, et dont le premier, Hunfroy de Touron, estoit peut-estre encore vivant. Cette princesse fut enfin, pour la première fois, couronnée reine avec Aimeri à Béryte [8] en 1198, selon Sanud; [9] mais selon l'abbé Arnoud il faut que ç'ait esté

[1] Roger de Hov., p. 439, 2, *c*, *d*. — [2] Freher, p. 263, *c*. — [3] Roger de Hov., p. 447, 2, *a*, *b*; Vitr., p. 1124, *b*. — [4] *Chron. Slav.*, p. 173, *c*. — [5] *C*; Freher, p. 263, *c*. — [6] *Chron. Slav.*, p. 173, *c*. — [7] *D*, *e*; Roger de Hov., p. 439, 2, *d*; Vitr., p. 1124, *a*; *Spicileg.*, t. XI, p. 473. — [8] Sanud., p. 201, *f*. — [9] *Chron. Slav.*, p. 174, *c*, *d*; 176, *d*.

en 1197. [1] Elle avoit eu une fille de Conrad, et deux de Henri.

[2] Aimeri, quoyque de la maison de Lusignan, n'estoit d'abord, dit un ancien auteur, qu'un pauvre varlet et gentilhomme. [3] Il fut pris par Saladin avec le roy Gui, son frère, [4] et ayant esté racheté, il passa par diverses charges, et devint enfin roy de Chypre, et puis de Syrie ou de Jérusalem. Il gouverna fort sagement tous ces deux royaumes tant qu'il vécut, et avoit la réputation de sçavoir mieux que personne les lois et les usages du pays, lesquels il fit rédiger par écrit par Raoul de Barut.

[5] Le prince d'Antioche, qui avoit esté quelque temps avec les Allemans, alla aussi prendre quelques places de son costé sur les infidèles. On remarque qu'il manda la nouvelle de la prise de Béryte à Antioche, par le moyen de quelques pigeons qui y avoient leurs œufs ou leurs petits; et que cette invention estoit venue des infidèles qui s'en servoient assez souvent.

[6] De Béryte, l'armée vint passer quelques jours à Tyr, et ensuite alla assiéger un chasteau extrêmement fort nommé Chorute, ou plutost Touron, à une journée de Tyr. Au bout d'un mois les assiégez demandèrent à capituler, et consentirent à rendre la place en demeurant prisonniers de guerre, et que le peuple en sortiroit libre avec ce que chacun pourroit emporter d'habits et de vivres seulement. Quelques-uns agréèrent ces conditions; d'autres voulurent avoir le chasteau de force; et les députez, qui virent cette division, estant

[1] *Spicileg.*, t. XI, p. 472. — [2] *Abrégé R.* du père Labbe, p. 493. — [3] *Chron. Orient.*, p. 101. — [4] *Abrégé R.* du père Labbe, p. 493, 494. — [5] *Chron. Slav.*, p. 173, 174. — [6] P. 174, 176; Vitr., p. 1124, c.

rentrez dans le chasteau, exhortèrent les leurs à se bien défendre. Ainsi le siége continua jusqu'à ce qu'on eut nouvelle que Saphadin venoit avec une puissante armée. Les chefs alors donnèrent ordre que tout le monde fust prest à combattre le lendemain, qui estoit la Chandeleur, 2 février 1198. Mais lorsque tous les soldats s'y préparoient avec joye, on vint dire que les principaux faisoient charger leur bagage et prenoient le chemin de Tyr. Aussitost chacun prit la fuite, et les ennemis firent la même chose de leur costé, ou par une terreur panique, ou à cause d'un grand orage qui survint en même temps.

[1]Les Allemans ne songèrent plus depuis qu'à s'en retourner, à cause de la mort de l'empereur, et partirent pour la plupart au mois de mars suivant[2] sans avoir rien fait de considérable, [3]afin que toutes les nations chrestiennes eussent la confusion d'avoir entrepris inutilement la délivrance de Jérusalem. [4]Les infidèles au contraire, qui avoient de puissantes forces, firent de grands ravages sur les terres des chrestiens, en sorte qu'ils n'osoient sortir de leurs villes. [5]Et les chrestiens ayant entrepris de fortifier de nouveau Joppé, les Sarrazins vinrent attaquer la place, l'emportèrent sans difficulté, la rasèrent entièrement, et emmenèrent captifs tous ceux qu'ils y trouvèrent. [6]Néanmoins, comme ils avoient assez d'affaires entre eux, Saphadin renouvela la trêve avec Aimeri, pour six ans, à commencer au 24 juin 1198, à moins qu'il ne vinst quelque puissant roy chrestien.

[1] *Chron. Slav.*, l. V, c. v, p. 176, *f.* — [2] Roger de Hov., p. 447, 2, *a*, *b*. — [3] *Chron. Autiss.*, p. 95, 1. — [4] Roger de Hov., p. 447, 2, *b*, *c*. — [5] *B*; Vitr., p. 1124, *c*. — [6] Vitr., p. 1124, *d*; Roger de Hov., p. 446, 2, *e*.

[1] L'an 1202, presque toutes les villes que les chrestiens tenoient en Orient, furent renversées par un furieux tremblement de terre qui arriva le lundi de devant l'Ascension, 20 de may; et ce tremblement fut suivi de la peste et de la famine. [2] Il se fit vers ce temps-là une grande croisade en France par les prédications de Foulque, curé de Neuilli-sur-Marne, au diocèse de Paris. Mais son plus grand effet fut la prise de Constantinople en 1204. [3] Il y eut bien néanmoins trois cents chevaliers qui abordèrent à Acre; mais Aimeri ne jugea pas ce secours assez fort pour rompre la trêve, de sorte qu'Estienne, comte de Dampierre, s'en alla, avec quatre-vingts autres, au secours du prince d'Antioche qui avoit guerre contre les Sarrazins. Mais ils furent pris en chemin et menez prisonniers à Alep.

[4] Peu après, un amiral égyptien ayant pris quelques chrestiens et ne les ayant point voulu rendre, comme Saphadin le luy avoit commandé, Aimeri fit diverses courses sur les infidèles; et quand ceux du pays s'en plaignirent à Saphadin, il leur répondit qu'ils souffroient ce qu'ils méritoient, et qu'ils se gardassent comme ils voudroient, mais qu'il n'avoit point de secours à leur donner. Conradin, son fils, vint néanmoins avec une grande armée jusqu'à une lieue d'Acre, mais il se retira sans rien faire. Néanmoins, comme la peste se mit parmi les chrestiens, Aimeri renouvela la trêve vers l'an 1204, [5] pour finir vers le mois de septembre 1209.

[1] *Chron. Autiss.*, p. 97, 1. — [2] Sanud., p. 202, 203 *et alii*. — [3] P. 203, *a, b*; Vitr., c. c, p. 1124, *d*. — [4] Sanud., p. 204, 205; Vitr., p. 1124, *d, e*. — [5] Sanud., p. 205, 206.

LXXI.

Aimeri meurt. — Marie de Monferrat luy succède et épouse Jean de Brienne. — Croisade des enfans.

[1] Aimeri mourut en 1205, laissant, dit Sanud, un fils d'Isabelle, nommé aussi [Aimeri ou] Amauri, et deux filles. Néanmoins, le continuateur de Sigebert[2] dit qu'on avoit appris par une lettre de l'archevesque de Césarée, que le fils du roy Aimeri estoit mort à la Purification, et Aimeri même, le 1er d'avril. [3] La Chronique de Saint-Marien d'Auxerre met aussi la mort du fils devant celle du père. [4] Quoyqu'il en soit, l'un et l'autre estant mort, et la reine Isabelle un peu après, [5] Marie, fille de la même Isabelle et du marquis Conrad, fut reconnue pour héritière sous la tutelle de Jean d'Ybelin, seigneur de Barut (ou Béryte), frère utérin de sa mère. [6] Aimeri avoit eu trois fils d'une première femme, Gui, Jean et Hugue. Les deux premiers estant morts, Hugue demeura seul héritier du royaume de Chypre, [7] sous la tutelle de Gautier de Montbéliard, son beau-frère.

[8] L'an 1209 ou 1210, [9] Hugue épousa Alise, ou Alix, seconde fille de Henri, comte de Champagne; car Marie, l'aisnée, estoit morte, [10] et Philippe, la troisième, fut mariée, en 1214, à Erard de Brienne, comme nous avons vu cy-dessus (§ 20 et 21).

[1] Sanud., p. 205, *b*. — [2] Sigeb., p. 167, 2. — [3] *Chron. Autiss.*, p. 101, 1. — [4] 1; Sanud., p. 205, *b*. — [5] Sanud., p. 205, *a*. — [6] *Ibid.*, *f*. — [7] *B*, *c*. — [8] *E*. — [9] P. 205, *e*, *f*. — [10] *Invent.*, t. II, *Champ.*, XIV, p. 1-36; Ms D, 8, 9.

[1] Marie, reine de Jérusalem, commençant à estre en âge de se marier, les seigneurs du pays députèrent à Philippe-Auguste pour le prier de leur donner un homme capable de gouverner et de défendre ce qui restoit encore aux chrestiens. Philippe leur proposa Jean de Brienne comme un homme capable de cet employ, vaillant dans la guerre, intrépide dans les dangers, sage et prudent dans sa conduite. [2] Il est appelé par l'histoire, *armis strenuus*, *fide devotus*, *prudentia clarus*. [3] Il jouissoit alors du comté de Brienne au nom de son neveu. Les députez acceptèrent le choix que Philippe-Auguste avoit fait de luy; et Jean, de son costé, promit de se rendre en Syrie dans deux ans, qui estoit le temps que la trêve faite avec Saphadin devoit expirer. Philippe-Auguste luy donna quarante mille livres; mais tout ce qu'il put obtenir du pape, fut de luy faire prester une pareille somme par les Romains. Il amena avec luy quelque trois cents chevaliers.

[4] Il aborda en Orient le 13 septembre, veille de l'Exaltation de la sainte Croix, épousa la reine dès le lendemain, et fut couronné solennellement avec elle à Tyr, le dimanche d'après la Saint-Michel, c'est-à-dire le 4 octobre, si c'estoit en 1209, [5] comme portent les Chroniques d'Auxerre et de Nangis. [6] Sanud, dont les dates sont souvent fausses, dit en 1210, [7] ce qu'a suivi la Chronique de Rouen. Trivet le met dès 1208.

[8] La crainte de ce nouveau roy et de ceux qu'il de-

[1] Sanud, p. 205, *c, d, e.* — [2] *Chron. Autiss.*, p. 111, 2. — [3] Sanud., p. 205, *c, d, e.* — [4] P. 206, *b*; *Chron. Autiss.*, p. 104, 1; *Spicileg.*, t. XI, p. 487. — [5] *Chron. Autiss.*; Nangis. — [6] Sanud. — [7] Le père Labbe, *Nov. bibl.*, t. I, p. 371; *Spicileg.*, t. VIII, p. 549. — [8] Sanud., p. 205, 206.

voit amener avec luy, fit qu'avant qu'il fust venu Saphadin offrit dix villages aux chrestiens pour faire continuer la trêve, ce qu'ils refusèrent; [1] de sorte que, dans le temps même que Jean se faisoit couronner à Tyr, Melec-Mahadan Conradin, fils de Saphadin, vint attaquer Acre avec une puissante armée. Ceux que Jean y avoit laissez sortirent pour la combattre; et comme il s'approchoit d'eux, son cheval, blessé d'un coup de trait, le jeta par terre; et les Turcs, à cet accident, jetèrent un si grand cri, qu'ils donnèrent l'épouvante aux chrestiens; mais ils se retirèrent dès le soir.

[2] Jean fit ensuite quelques courses sur eux; mais, comme il avoit moins de forces que de réputation, il ne put faire aucun progrès; et même il ne put empescher les Sarrazins de fortifier le mont de Thabor pour incommoder la ville d'Acre qui en estoit à neuf lieues; [3] de sorte que les chrestiens furent encore obligez de faire trêve avec eux.

[4] En l'an 1212, un grand nombre d'enfans de l'un et de l'autre sexe ayant pris la croix, tant en France qu'en Allemagne, comme pour aller à Jérusalem, s'assembloient par troupes, et faisoient partout des processions en demandant à Dieu qu'il leur rendist la vraie croix, sans qu'on vist personne qui les exhortast à cela. Ils disoient qu'ils avoient en révélation d'aller à Jérusalem, et ils en prenoient le chemin sans que

[1] Sanud., p. 206, *c*. — [2] *D, e;* Vitr., p. 1124, *e, f*. — [3] Vitr., p. 1124, *f;* 1225, *d*. — [4] Le père Labbe, *Bibl.*, t. I, p. 372; Freher, t. I, p. 281, *c; Spicileg.*, t. III, p. 361; t. IX, p. 604; t. II, p. 790, 791; Duchesne, t. V, p. 765, *c;* Pistor., p. 739, *c;* Raynald, an. 1212, art. 45.

leurs pères les pussent retenir; et quand on leur demandoit où ils alloient, ils répondoient qu'ils alloient à Dieu. Beaucoup de femmes et de jeunes gens se joignirent à eux, et on les recevoit assez bien partout. Mais quand ils eurent passé les Alpes (car ils eurent assez de hardiesse pour cela), les Lombards les dépouillèrent et les chassèrent. Il y en eut néanmoins beaucoup qui allèrent jusques à Gênes, à Pise et même à Brindes, et aux autres ports de l'Italie où ils s'imaginoient trouver des vaisseaux. Mais n'en trouvant point, la pluspart périrent de faim et de misère; les plus âgez se mirent en condition. [1]Il y en eut quelques-uns qui s'embarquèrent dans deux vaisseaux dont on n'a point eu de nouvelles. [2]On prétend que tout cela venoit de quelques songes. On ne s'accorde pas tout à fait pour l'année, mais c'est toujours vers ce temps-ci. [3]Matthieu Paris dit que l'auteur de cette croisade d'enfans fut ce même magicien appellé le maistre de Hongrie, qui excita celle des Pastoureaux en 1251.

LXXII.

Marie, reine de Jérusalem, meurt. — De Saphadin et de ses enfans.

Marie, [4]femme de Jean de Brienne, mourut en l'an 1212, comme on le juge des lettres que le pape Innocent écrivit sur ce sujet le 9 janvier 1213. Elle laissa un enfant qui mourut à l'âge de quatre ans, et

[1] *Spicileg.*, t. III, p. 361. — [2] Duchesne, t. V, p. 765, *c*. — [3] Matth. Par., p. 822, *e*, *f*. — [4] Innoc., *Ep.*, l. III, ep. ccvii, ccix, p. 481, 482; Sanud., p. 209, *f*.

une fille, mariée en 1225 à Frédéric II. C'est pourquoy Innocent III écrivit aux évesques de la Palestine et aux Templiers, afin qu'ils rendissent toute sorte d'obéissance à Jean de Brienne comme à leur roy. [1] Il écrivit aussi le 7 janvier au roy de Chypre pour arrester la mésintelligence qui se formoit entre ces deux rois.

[2] Le 16 ou 26 avril de la même année 1213, le même pape écrivit à Saphadin par des députez qu'il luy envoya, et l'exhorta à rendre la terre sainte aux chrestiens pour finir les guerres cruelles et sanglantes qui se faisoient pour ce sujet. [3] Il fut porté à cela par le conseil de quelques personnes sages et qui craignoient Dieu, dans l'espérance que Dieu, qui donne sa grâce aux humbles, verseroit sa bénédiction sur ses paroles, surtout à cause que Saphadin ne pouvoit pas ignorer les grands apprests que les Occidentaux faisoient contre luy. Nous ne sçavons point ce que Saphadin luy répondit. [4] On prétend qu'il avoit assez d'inclination à remettre la Palestine au pape, à luy donner sûreté de n'y point troubler les chrestiens, et même à payer tous les ans un tribut au patriarche de Jérusalem, pour estre asseuré que les chrestiens le laisseroient jouir en paix de ses autres terres.

[5] C'est ce qui est porté dans une relation envoyée à Innocent III, qui avoit voulu estre informé de l'estat des Sarrazins. [6] Richard de Saint-Germain l'a insérée dans sa chronique, qui finit en 1243. [7] Elle

[1] Innoc., *Ep.* l. III, ep. CCVI, p. 480. — [2] L. IV, ep. XXXVII, p. 563; Raynald., an. 1213, art. 3; Ughell., t. III, p. 971. — [3] Innoc., ep. XXXVI, l. IV, p. 563. — [4] Ughell., t. III, p. 973, *b, c.* — [5] P. 972. — [6] P. 272. — [7] Vitr., l. III, p. 1125.

est aussi à la teste de l'escrit que Jacques de Vitri a fait sur la première prise de Damiette, mais avec quelque différence, [1] et Matthieu Paris l'a abrégée. [2] Elle devroit avoir esté faite en 1195, s'il estoit vray que Saphadin n'eust alors que cinquante ans, comme elle porte; [3] puisqu'il est mort en 1218, âgé de plus de soixante-treize ans. Mais il est certain par ce qu'elle contient qu'elle a esté faite au plus tost après l'an 1200, et apparemment assez longtemps depuis. Richard l'insère sur l'an 1214. [4] C'estoit, ce semble, peu après la dernière trêve faite par le roy Jean avec les Sarrazins. Elle mériteroit d'estre transcrite tout entière.

[5] On y voit, entre autres choses, que Saphadin avoit quinze fils, aux six premiers desquels il avoit partagé ses Estats. Il avoit donné toute l'Égypte à *Melkekemme* ou Méléalim, son aisné ; Damas, Jérusalem et toute la Palestine, à Conradin, le second; Jamelle (c'est apparemment la Chamèle ou Émèse), au troisième, nommé *Melchipaïs;* l'Asie (c'est peut-estre la Mésopotamie), à *Melkémodam* ou *Melchisénaphat;* le pays de Sarco, où Caïn a tué Abel (je ne sçay ce que c'est), à *Melchisaphat* ou *Salaphat;* Baldac (c'est l'ancienne Babylone), où estoit le caliphe, à *Machomet.* Méléalim, l'aisné, devoit estre prince et comme empereur de tous les autres après la mort du père, où, selon les termes de Jacques de Vitri, il le fut effectivement.

[6] Ainsi c'est le même qu'Al-Camel Mahomet, qui fut roy d'Égypte après la mort de Saphadin, son père, [7] et que quelques-uns de ses frères, au moins, recon-

[1] Matth. Par., p. 174. — [2] Vitr., l. III, p. 1126, *b.* — [3] *Chron. Orient.*, p. 102. — [4] Vitr., l. III, p. 1125, *d.* — [5] *C, d;* Ughell., t. III, p. 972. — [6] *Chron. Orient.*, p. 102. — [7] *Spicileg.*, t. VIII, p. 377.

noissoient pour seigneur. Conradin peut aussi estre le même que Hisa, [1] qui gouvernoit tout à Damas en 1218, au nom de Saphadin son père. [2] Il est parlé d'un Séraph, fils de Saphadin, qui faisoit la guerre aux Sarrazins d'Orient en 1220, [3] et qui est appelé sultan d'Alep en 1221, [4] mais d'autres disent de Salaph dans l'Assyrie.

[5] Les autres enfans de Saphadin estoient avantagez diversement. Il en avoit deux entre autres qui demeuroient au Saint-Sépulcre et partageoient les offrandes qu'on y faisoit; et les deux derniers faisoient la même chose au tombeau de Mahomet, où ils gardoient, ce semble, une entière continence. [6] Saphadin avoit sa résidence au Caire. [7] Il alloit tous les ans visiter ses enfans à qui il avoit partagé ses Estats, et se faisoit rendre par eux de grands respects et de grands tributs.

LXXIII.

Nouvelle croisade des Latins, qui assiégent Damiette et refusent ce que le sultan d'Égypte leur offroit pour la sauver.

[8] L'an 1215, au mois de novembre, Innocent III tint le grand concile de Latran où il fut traité principalement de la délivrance de la terre sainte, [9] et on y renouvela la défense faite par le pape, en l'an 1213, de porter aux Sarrazins du bois, des armes, du fer, etc. Sanud fait tout son premier livre pour montrer l'uti-

[1] *Spicileg.*, t. VIII, p. 102. — [2] Matth. Par., p. 312, *f*. — [3] P. 314, *c*. — [4] *Spicileg.*, t. VIII, p. 377. — [5] Vitr., p. 1126, *c*; Ughell., p. 974, *a*. — [6] Vitr., p. 1126, *a*. — [7] P. 1125, *f*. — [8] Ughell., t. III, p. 975, *a*, *b*. — [9] P. 971, *c*; Sanud., p. 206, *f*.

lité de cette défense, et même d'une rupture entière de commerce avec les infidèles.

[1] Ce fut aussi dans le concile de Latran qu'on résolut de porter la guerre en Égypte, comme on fit en l'an 1218. [2] Car la trêve estant finie en l'an 1217, [3] après quelques exploits peu considérables que firent cette année-là les rois Jean de Jérusalem, André de Hongrie et Hugue de Chypre, [4] l'année suivante, au mois de may, le roy de Jérusalem, le duc d'Autriche et beaucoup d'autres croisez partirent d'Acre par mer, après l'Ascension, qui estoit le 24 may, arrivèrent devant Damiette [5] le mardi 29 de may, [6] et prirent terre sans grande résistance des ennemis, [7] dans l'espérance que Damiette estant prise, il seroit aisé de conquérir toute la terre sainte. [8] Un historien dit que le défaut de l'eau faisoit qu'ils ne pouvoient aller à Jérusalem. [9] Il fallut d'abord prendre une tour placée au milieu du bras du Nil qui passe devant Damiette, [10] et il y avoit des chaisnes tendues de cette tour à la ville, qui arrestoient les vaisseaux. [11] Les chrestiens attaquèrent inutilement cette tour durant plusieurs mois; et enfin y ayant donné un furieux assaut, ils l'emportèrent le vendredi, 24 aoust, qui estoit le jour de Saint-Barthélemi, par le moyen d'une machine [12] faite des aumosnes des pauvres.

[13] On croit que ce fut le regret de cette perte qui fit mourir Saphadin peu de temps après, si néanmoins il

[1] Vitr., p. 1132, *b*. — [2] P. 1129, *d*. — [3] P. 1129, 1130. — [4] P. 1132, *b, c*. — [5] P. 1140, *f*. — [6] P. 1132, *d, e*. — [7] *Chron. Autiss.*, p. 110, 2. — [8] Ughell., t. III, p. 977, *a*. — [9] Vitr., p. 1132, *f*; 1133. — [10] P. 1128, *a, b*. — [11] P. 1133, 1134, 1143, *c*. — [12] Freher, t. I, p. 287, *f*. — [13] Vitr., p. 1135, *a*.

en put avoir la nouvelle; [1] car il mourut le 1er de septembre à Damas où il faisoit la guerre contre des larrons, c'est-à-dire apparemment contre Noradin Ali, [2] fils de Saladin, autrefois sultan de Damas, qui faisoit alors la guerre à Saphadin et à ses enfans, [3] assisté par le sultan d'Iconium.

[4] Vers le mois de septembre, le cardinal Pélage arriva comme légat du pape Honoré III. [5] Il prétendit aussitost commander l'armée, parce que c'estoit le pape qui avoit procuré la croisade. Le roy de Jérusalem ne fit pas semblant de l'entendre, et continua toujours à donner les ordres comme auparavant; mais cela ne laissa pas de mettre de la division dans les troupes. [6] Les chrestiens ne firent rien jusques au mois de février 1219 que se préparer au siége de Damiette, et soutenir d'un costé les efforts de la mer, et de l'autre, des Sarrazins; [7] car Al-Camel, sultan d'Égypte, estoit avec son armée sur le bord du Nil. [8] Ils furent attaquez de la maladie qui depuis fit périr l'armée de saint Louis. [9] Mais ayant passé quelques barricades que les ennemis avoient faites sur l'eau, le sultan se retira la nuit qui précédoit le 5 février 1219, sans que ses propres troupes en sceussent rien. [10] Les chrestiens en furent avertis dès le lendemain par un chrestien apostat, descendirent aussitost à terre du costé de Damiette avec beaucoup de peine, à cause des fosses pleines d'eau que les ennemis y avoient faites, poursuivirent

[1] *Chron. Orient.*, p. 102. — [2] Raynald., an. 1218, art. 13. — [3] Vitr., p. 1142, *c*. — [4] P. 1134, *e*. — [5] Raynald., an. 1218, art. 11. — [6] Vitr., p. 1135, 1136. — [7] *Chron. Orient.*, p. 102. — [8] Vitr., p. 1135, *d*, *e*. — [9] P. 1136, *c*; *Chron. Orient.*, p. 102. — [10] Vitr., p. 1136, 1137; *Chron. Autiss.*, p. 110, 2.

les troupes du sultan, et commencèrent proprement alors à assiéger la ville, d'où beaucoup de personnes se retirèrent aussitost. [1] Mais le sultan ayant repris courage, vint se poster autour des chrestiens, assisté de Conradin son frère, et assiégea les assiégeans.

[2] Il est marqué que Conradin avoit avec luy ceux d'Alep. Si ce n'est pas une faute, il faut dire qu'il avoit pris Alep depuis peu sur Noradin, fils de Saladin, ce que Saphadin n'avoit pu faire. [3] Séraph, son frère, est qualifié sultan d'Alep en 1221. [4] Il se fit durant tout l'esté diverses attaques avec différens succès, [5] et les chrestiens pensèrent estre entièrement défaits dans celle du 29 aoust. [6] Néanmoins, dès le lendemain, le sultan envoya aux chrestiens pour traiter avec eux de paix ou de trêve. [7] Il leur offroit Jérusalem avec tout le plat pays, la vraye croix, de l'argent pour rétablir les murailles de Jérusalem, que Conradin avoit fait abattre peu auparavant, et tout ce qu'il se trouveroit avoir de chrestiens captifs. [8] Le roy, les François et les Allemans vouloient accepter ces conditions; mais d'autres s'y opposèrent, et ainsi l'on ne conclut rien.

[9] Le sultan ayant mal réussi dans ses nouvelles attaques du 26 septembre et du samedi 28, voyant que la famine croissoit toujours dans Damiette, et craignant de manquer luy-même de vivres à cause que le Nil ne s'estoit pas débordé cette année-là autant qu'à son ordinaire, [10] envoya, avec le consentement de Conradin son frère, offrir aux chrestiens, outre ce qu'il leur

[1] Vitr., p. 1137, *b*. — [2] *Ibid.*, *b*. — [3] Matth. Par., p. 314, *c*. — [4] Vitr., p. 1137-1139. — [5] P. 1139. — [6] P. 1139, *e*. — [7] P. 1146, *d*. — [8] P. 1140, *d*. — [9] P. 1139, 1140. — [10] P. 1140, *c*, *d*; p. 1146, *e*, *f*; Matth. Par., p. 308, *a*.

avoit offert d'abord, tout ce qui avoit appartenu au royaume de Jérusalem, hors Crach et Monréal, pour lesquels il offroit un tribut; et on dit qu'ayant Jérusalem, on incommodoit extrêmement ces deux places. Il offroit encore tout ce qui se trouveroit de captifs dans le royaume de Damas. Le légat et, à sa persuasion, tous les Italiens, les évesques, les Templiers, les Hospitaliers et quelques autres, ne voulurent point encore accepter ces conditions : et Jacques de Vitri, évesque d'Acre, qui y estoit luy-même, prétend qu'ils avoient raison, et que les Turcs ne songeoient qu'à délivrer Damiette et à dissiper l'armée chrestienne, s'assurant qu'après cela ils reprendroient aisément Jérusalem et tout le reste; et qu'ainsi il falloit absolument prendre Damiette.

LXXIV.

Les chrestiens prennent Damiette. — Jérusalem est démantelée.

[1]Le sultan faisoit toujours entrer de nouveaux soldats dans la place, [2]et elle estoit beaucoup mieux fortifiée qu'au commencement du siége. [3]Mais la famine et la peste y estoient si grandes qu'il s'y trouvoit à peine cent personnes en estat de se défendre; et de soixante mille personnes, ou plus, qui y estoient le 5 de février, au commencement du siége, il n'en restoit plus que trois mille, [4]quelque peine que le sultan pust prendre pour leur faire couler des vivres. [5]Il les empeschoit néanmoins de se rendre par l'espérance qu'il leur donnoit

[1] Vitr., p. 1147, *a*; 1149, *a*. — [2] P. 1149, *a*. — [3] P. 1140, *a*, *b*; 1147, *a*, *d*. — [4] Sanud., p. 208, *c*, *d*. — [5] Vitr., p. 1140.

de la paix. [1] Enfin comme on se fut aperceu dans une attaque qu'il ne paroissoit personne sur les remparts, [2] le légat, avec quelque peu de soldats, partit secrètement du camp avant minuit, fit raccommoder un pont qui menoit à une porte de la première muraille de la ville, [3] car elle en avoit deux partout, et trois en quelques endroits, [4] et mit le feu à la porte. Les soldats entrèrent aussitost, les uns au travers du feu, les autres par des échelles. Les habitans voulurent faire quelque résistance; mais ils plièrent aussitost, et ainsi la ville se trouva prise sans combat, et presque sans bruit, [5] le mardi 5 novembre 1219.

[6] Sanud rapporte la chose d'une manière un peu différente, et qui paroist plus naturelle. [7] Tous ceux qui restoient dans la ville furent faits prisonniers ou vendus pour esclaves. [8] On y trouva beaucoup de meubles et de richesses, beaucoup d'or et d'argent, et presque point de vivres. [9] Tout fut distribué aux croisez : les femmes mêmes et les enfans y eurent leur part; [10] car on avoit juré de mettre toutes les dépouilles en commun, et le légat avoit prononcé anathème contre ceux qui cacheroient quelque chose : ce qui n'arresta pas néanmoins ceux qui préféroient l'argent à la conscience.

[11] Les tours de la ville furent distribuées entre les nations qui avoient contribué à la prendre; [12] mais la seigneurie en fut adjugée au roy de Jérusalem par le

[1] Matth. Par., p. 308, *a, b*. — [2] Vitr., p. 1147, *a, b*; *Chron. Autiss.*, p. 112, 1. — [3] Vitr., p. 1128, *a*. — [4] P. 1147, *b*. — [5] *B*; p. 1140, *f*: *Chron. Orient.*, p. 130. — [6] Sanud., l. III, part. XI, p. 208, *d, e*. — [7] *Chron. Orient.*, p. 103; Vitr., p. 1147, 1148. — [8] P. 1141, *a*; 1147, *e*. — [9] P. 1143, *c*. — [10] *Ibid.*, *a*. — [11] *Ibid.*, *c, d*. — [12] *B*; p. 1148, *a*.

légat, du consentement des pélerins [1] et sans doute contre le sentiment du légat même, puisque le pape se plaint qu'on avoit disposé de la ville autrement qu'il ne falloit, sur le tumulte et les cris du peuple, sans attendre son conseil ou son ordre, et sans rendre à son légat l'honneur qui luy estoit dû.

[2] La grande mosquée fut consacrée sous le nom de la Sainte-Vierge, et le légat y establit un siége archiépiscopal. [3] Il entra solennellement dans la ville avec le patriarche de Jérusalem et le clergé d'Acre, le jour de la Purification, ou plustost de la Présentation. [4] L'évesque d'Acre, par argent ou par prières, fit réserver les enfans et les baptisa; et il y en eut plus de cinq cents qui moururent après avoir reçu le sacrement. L'évesque garda une partie des autres, et envoya le reste à ses amis pour en avoir soin, et les élever dans la crainte de Dieu et l'étude des lettres saintes. [5] Saint François vint à ce siége, et il fut même prescher la foy durant quelques jours dans le camp des Sarrazins.

[6] Le sultan apprit la prise de Damiette, en voyant dès le matin les estendarts des chrestiens sur les tours. [7] Il ne put même attaquer leur camp, à cause que le Nil s'estant enflé tout d'un coup, avoit rempli d'eau un fossé qui l'environnoit. [8] Ainsi estant couvert de confusion et accablé de tristesse, il fit aussitost mettre le feu à son camp, au chasteau et au pont qu'il avoit fait faire sur le Nil, et se retira [9] en un lieu appelé Giaugiare, où il fit bastir la ville d'Almansure, appe-

[1] Raynald., an. 1221, art. 16. — [2] Vitr., p. 1147, *e;* 1143, *b.* — [3] P. 1147, *e.* — [4] P. 1148, *a.* — [5] P. 1149, *e;* Sanud., p. 208, *a;* 209. — [6] Vitr., p. 1147, *c.* — [7] P. 1140, *e; Chron. Autiss.*, p. 112, 1. — [8] Vitr., p. 1140, *f;* 1147, *f.* — [9] *Chron. Orient.*, p. 103.

lée ordinairement la Massoure, célèbre pour avoir arresté deux fois les victoires des chrestiens. Ainsi ce fut avec sujet que le sultan luy donna ce nom, [1] qui, en leur langue, signifioit la victoire. [2] C'est apparemment ce que Sanud appelle la nouvelle Damiette, placée un peu au-dessus du lieu où la rivière de Tanis sort de celle de Damiette; car on voit par l'histoire de saint Louis que la Massoure estoit en ce même endroit.

[3] Le bruit de l'armement que les chrestiens avoient fait contre Damiette répandit tellement la terreur parmi les Sarrazins, qu'en l'an 1218 ils abandonnèrent et démolirent plusieurs de leurs chasteaux, de peur de ne les pouvoir pas défendre, et entre autres celuy qu'ils avoient basti sur le mont Thabor.

[4] L'année suivante, et, ce semble, vers le Caresme, Conradin fit abattre toutes les fortifications de Jérusalem, quoyqu'elles semblassent imprenables, et ruiner toutes les murailles et les tours. Il laissa seulement la tour de David avec le temple. Il menaça les chrestiens qu'il abattroit aussi le Saint-Sépulcre. Mais ce saint lieu estoit tellement respecté, même par les infidèles, que pas un n'osa entreprendre ce sacrilége. Conradin ruina la ville au-dedans aussi bien qu'au dehors. [5] Il en fit sortir tous les habitans sarrazins, et il n'y demeura qu'un fort petit nombre de chrestiens.

[6] L'an 1220, Conradin fit encore démanteler le chasteau de Sapheth, que Saladin n'avoit pu prendre que par famine. L'histoire de la prise de Damiette a esté écrite par Jacques de Vitri, évesque d'Acre; et les

[1] *Chron. Orient.*, p. 98. — [2] Sanud., p. 210, *a*, *b*. — [3] Raynald., an. 1218, art. 13. — [4] Vitr., p. 1137, *a*; *Chron. Autiss.*, p. 111, 1. — [5] Ughell., t. III, p. 978, *b*. — [6] Vitr., p. 1144, *d*.

autres auteurs qui en ont parlé, n'ont presque fait que le copier, et la lettre d'Olivier encore plus que les autres. Il donne la principale gloire de cette prise aux Frisons et aux Allemans, [1]qui estant partis de leur pays dès l'an 1217, avoient pris en chemin la ville d'Alcacer-do-Sal en Portugal sur les Sarrazins, et tué un de leurs rois. [2]Le roy Jean de Brienne y témoigna toujours qu'il estoit un fidèle et généreux serviteur de Jésus-Christ.

LXXV.

Jean de Brienne se retire pour laisser commander l'armée au légat. — Relation de Jacques de Vitri au pape sur l'estat de l'Orient.

[3]Aussitost après la prise de Damiette, environ mille soldats chrestiens envoyez pour reconnoistre le pays, estant vers l'ancienne ville de Tanis, qui estoit à une journée de là, ceux qui y estoient s'enfuirent, et les chrestiens y estant entrez, la trouvèrent si forte, que toute l'armée ne pouvoit espérer de la forcer. Cela arriva le 23 du même mois de novembre. [4]Conradin estant retourné dans la Palestine, y ruina le chasteau de Césarée, en attaqua un autre inutilement; et ayant voulu attirer les Sarrazins de l'Orient pour assiéger Acre, il ne put le faire [5] à cause des divisions qui estoient entre eux.

[6]Au printemps de l'an 1220, Jean quitta Damiette et s'en retourna en Palestine, promettant de retourner

[1] Vitr., p. 1131, *e*, *f*; Matth. Par., p. 301, *a*, *b*; Freher, p. 283, 285, 287. — [2] *Chron. Autiss.*, p. 111, 2. — [3] Vitr., p. 1143, *b*, *e*, *f*; Matth. Par., p. 308, 309. — [4] Vitr., p. 1144, *c*, *d*. — [5] *D*; p. 1142, *c*; Matth. Par., p. 112, *f*. — [6] Vitr., p. 1145, *b*, *c*.

bientost; de quoy il alléguoit diverses raisons, dit Jacques de Vitri, qui blasme en cela sa conduite. [1] Il vouloit, dit Sanud, poursuivre le droit qu'il prétendoit sur l'Arménie à cause de sa femme. [2] D'autres disent qu'il se retira à cause que le légat Pélage usurpoit le commandement de toute l'armée. Nous avons vu qu'il l'avoit prétendu dès son arrivée. [3] Et le pape le soutint tout à fait dans son ambition par sa lettre du 24 ou 25 février 1220, où il déclare que pour empescher les divisions qui pouvoient naistre parmi les chrestiens au sujet de leurs conquestes, il avoit donné une autorité tout entière à ce légat, soit pour le spirituel, soit pour le temporel, avec pouvoir de l'exercer aussi bien par d'autres que par luy-même; et commande à tous les croisez de luy obéir en ces choses avec leur humilité ordinaire.

[4] Divers croisez estant arrivez d'Occident à Damiette, le légat, soutenu par les ecclésiastiques, s'efforça de persuader aux chrestiens de marcher contre le sultan qui estoit à une journée de Damiette, avec un nombre infini de troupes. Mais les barons tant de la Palestine que de l'Orient, après en avoir délibéré, refusèrent de le faire; et représentèrent que le roy de Jérusalem n'y estant point, il n'y avoit point là d'autre général à qui tant de différentes nations voulussent obéir, [5] et que le nombre des chrestiens n'estoit pas assez grand pour laisser les villes garnies, et tenir en même temps la campagne contre les forces du sultan. Pierre de Montaigu, grand-maistre du Temple, reconnoist, dans

[1] Sanud., p. 209, *f.* — [2] *Chron. Autiss.*, p. 113, 1; *Spicileg.*, t. XI, . 510. — [3] Raynald., an. 1219, art. 19. — [4] Vitr., p. 1145, *c, d*; Matth. Par., p. 312, *c, d.* — [5] Matth. Par., p. 312, *d.*

une lettre du 20 septembre, que cela ne se pouvoit faire sans très-grand danger. [1] Et tout ce que les chrestiens pouvoient faire estoit de se défendre contre les sultans de Babylone et de Damas, qui les attaquoient puissamment en Égypte et en Palestine.

[2] On peut voir diverses particularitez de l'estat où estoient les chrestiens à Damiette durant l'année 1220, et l'hyver suivant, dans la relation que Jacques de Vitri, qui y demeura durant tout ce temps-là, en écrivit au pape Honoré III, [3] datée de l'octave de Pasques, qui, en 1221, estoit le 5 d'avril. [4] On peut estre surpris d'y voir qu'un homme éclairé comme il estoit, ajoutoit foy à des prophéties d'astrologues sarrazins, qui estoient apparemment faites à plaisir, et à une prétendue révélation de saint Pierre, et en parloit sérieusement au pape.

[5] On voit la même chose dans son écrit de la prise de Damiette, et il paroist par Matthieu Paris et divers autres historiens du même siècle, que cette foiblesse estoit alors fort ordinaire. [6] On peut remarquer encore, dans la relation de Jacques de Vitri, le mépris que les Sarrazins faisoient des chrestiens qui avoient abandonné la foy, pour vivre parmi eux dans les délices et le libertinage, etc. [7] Pour ce qui est des progrès de David, roy des Indes, dont cette relation parle amplement, ou plutost des Tartares, nous en traiterons autre part.

[1] Matth. Par., p. 312, *c.* — [2] *Spicileg.*, t. VIII, p. 373, etc. — [3] P. 383. — [4] P. 381, 382. — [5] Vitr., l. III, p. 1141. — [6] *Spicileg.*, t. VIII, p. 376. — [7] P. 379, 380.

LXXVI.

Des Géorgiens.

Le légat Pélage, voyant que les Latins manquoient de forces ou de volonté pour détruire les Sarrazins, [1] envoya des députez aux Abyssins et aux Géorgiens, qui sont, dit un auteur de ce temps-là, des peuples catholiques et fort puissans, pour les solliciter à faire aussi de leur costé la guerre aux ennemis de Jésus-Christ. Nous ne voyons point quel effet eurent ces sollicitations à l'égard des Abyssins; c'est pourquoy nous ne nous arresterons point à parler icy de ces peuples.

[2] Pour les Géorgiens, ils habitoient divers monts Caspiens auprès de la Perse. [3] Ils subsistent encore aujourd'huy, et tiennent, entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, ce que les anciens appeloient l'Albanie, l'Ibérie et la Colchide. [4] Ils estoient chrestiens, comme ils le sont encore pour la pluspart, lisoient les saintes écritures en grec, et observoient les cérémonies grecques dans les sacremens, avec quelques pratiques qui leur estoient particulières. On prétend qu'ils estoient appelez Géorgiens, à cause qu'entre tous les saints ils honoroient particulièrement saint George. [5] Néanmoins les anciens ont marqué des Géorges ou Géorgiens entre les peuples de Scythie, ainsi appelez parce qu'ils s'adonnoient à cultiver les terres. [6] Ces Géorgiens estoient

[1] Albéric; Ms. D, p. 426, 427. — [2] Vitr., l. III, p. 1142, *a*. — [3] Baudran, p. 317, 2. — [4] Vitr., l. I, c. LXXIX, p. 1095, *b*; Sanud., l. III, part. VIII, c. III, p. 184, *b*. — [5] Mela., l. II, c. I, p. 57, 60; Solin., c. XX, p. 277; Plin. — [6] Vitr., l. I, c. LXXIX, p. 1095, *b*.

en grand nombre et extrêmement belliqueux, et même les femmes de la noblesse y portoient les armes comme leurs maris. C'est pourquoy depuis que la ville de Jérusalem fut entre les mains des Sarrazins, ils ne laissoient pas d'y venir, enseignes déployées, sans que les Sarrazins osassent leur faire aucun tort, ni exiger d'eux aucun tribut, comme ils faisoient aux autres chrestiens, de peur qu'ils ne s'en vengeassent sur les Sarrazins voisins de la Géorgie.

[1]Lorsque Conradin eut fait démanteler Jérusalem, ils s'en plaignirent extrêmement, et le menacèrent de s'en ressentir. [2]Quand ils eurent appris que les Occidentaux avoient pris Damiette, ils leur en écrivirent et leur mandèrent que leur courage avoit excité le leur, qu'ils avoient honte de demeurer en repos pendant que leurs frères venoient de si loin, et souffroient tant de fatigue pour le nom de Jésus-Christ; qu'ils vouloient faire de leur costé quelque exploit considérable contre les infidèles; que leur roy avoit fait assembler pour cela ses princes, et qu'il avoit juré d'assiéger ou Damas, ou quelque autre place des plus importantes qu'eussent les infidèles. [3]Ainsi ils n'eurent pas de peine à consentir à la prière que le légat Pélage fit à leur roy, de vouloir joindre ses armes à celles des Occidentaux pour la délivrance du Saint-Sépulcre. [4]Mais lorsqu'il dressoit pour cela un grand armement, les Tartares firent une irruption dans ses Estats. Il les chassa avec avantage, et mourut ensuite, laissant [son royaume] à sa sœur, [5]qui se nomme dans

[1] Vitr., l. I, c. LXXIX, p. 1095, *c*. — [2] L. III, p. 1141, *f*. — [3] Raynald., an. 1224, art. 17, 19. — [4] Art. 17, 20. — [5] Art. 17.

le titre d'une lettre, *Russutana, humilis regina de Aneguia.* [1]Les peuples élurent un autre roy, qui estoit sans doute le mari de cette sœur du défunt.

[2]La nouvelle reine envoya un évesque au pape avec une lettre où elle l'assuroit que s'il vouloit luy mander le temps du voyage que l'empereur devoit faire en Syrie, elle ne manqueroit point d'y envoyer Jean, son connestable, avec toutes ses forces, pour secourir les chrestiens. [3]Le connestable écrivit aussi au pape par le même évesque, et luy manda les mêmes choses que la reine, [4]l'assurant qu'il avoit pris la croix avec plusieurs autres seigneurs, et qu'il estoit prest de marcher avec quarante mille hommes au secours de la terre sainte.

[5]Le pape Honoré fit réponse à ces deux lettres le 12 may 1224, [6]et assura la reine que l'empereur se préparoit à passer en Orient l'année suivante, à la Saint-Jean, avec une armée digne de la majesté impériale. Mais je ne vois point qu'il soit parlé davantage de cette reine des Géorgiens, ni de son armée.

LXXVII.

Le légat oblige les chrestiens à marcher contre le sultan d'Égypte.

[7] Pour retourner à ce qui se passoit à Damiette, le duc de Bavière devoit passer en Orient au mois de mars 1221. Il n'estoit pas sans doute encore arrivé le 5 d'avril, lorsque Jacques de Vitri écrivoit au pape la relation

[1] Raynald., an. 1224, art. 19. — [2] Art. 18. — [3] Art. 19, 20. — [4] Art. 20. — [5] Art. 21, 22. — [6] Art. 22. — [7] Raynald., an. 1221, art. 9.

dont nous avons parlé. [1] Il ne manqua pas néanmoins de venir à Damiette comme lieutenant de l'empereur Frédéric II, qui différoit toujours le voyage qu'il avoit promis de faire en Orient. [2] Il se plaignit aussitost que les chrestiens demeuroient là sans rien faire : sur quoy le légat ayant tenu conseil, on y demeura d'accord qu'il falloit se mettre en campagne, [3] et le légat en écrivit au roy de Jérusalem pour le prier de venir en diligence. [4] Le légat, qui estoit l'auteur de cette expédition, [5] la pressoit si fort, qu'il vouloit marcher sans attendre que le roy fust venu; et on eut bien de la peine à le retenir quatre jours, durant lesquels il fit camper toute l'armée hors de la ville. Le roy arriva le quatrième jour [6] avec ses barons et sa flotte; [7] mais il ne fut point d'avis qu'on avançast en Égypte; [8] car le sultan offroit pour cela aux chrestiens la ville de Jérusalem rebastie à ses dépens, avec tout le royaume; et même de leur céder pour toujours Damiette, et vingt villes de pays tout à l'entour, [9] ce que les chrestiens refusèrent sur l'assurance que Frédéric leur donnoit de venir en personne à leur secours.

Nonobstant l'opposition du roy, [10] l'armée marcha dès le lendemain de son arrivée, [11] un peu après la feste de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui est le 29 de juin, [12] ou à la Saint-Pierre-aux-Liens (le 1er d'aoust). [13] L'armée estoit de deux cent mille hommes, selon quelques-uns. [14] D'autres ne marquent que mille chevaliers, cinq

[1] Matth. Par., p. 314, *b*. — [2] *Ibid.*, *b*. — [3] *Spicileg.*, t. XI, p. 511. — [4] Freher, t. I, p. 291, *d*. — [5] Sanud., p. 210, *a*. — [6] Matth. Par., p. 314, *b*. — [7] P. 313, *d*; Ms. D, p. 427, 2. — [8] Freher, t. I, p. 291, 292. — [9] Raynald., an. 1221, art. 19. — [10] Sanud., p. 210, *a*. — [11] Matth. Par., p. 314, *b*; *Spicileg.*, t. XI, p. 511. — [12] Matth. Par., p. 313, *a*. — [13] Freher, t. I, p. 291, *c*. — [14] Matth. Par., p. 313, *d*.

mille autres cavaliers et quarante mille fantassins. [1] Ils menoient en même temps par la rivière un grand nombre de vaisseaux chargez de vivres [2] pour deux mois. [3] Le dessein estoit d'aller assiéger le Caire et Babylone. [4] Mais le sultan de Babylone estoit campé environ à mi-chemin, [5] à l'endroit où la branche du Nil qui va du costé de l'orient à Tanis, se sépare de celle qui vient passer à Damiette; [6] et il avoit avec luy ses deux frères, Séraph, sultan d'Alep, dit l'histoire, et Coradin, sultan de Damas, avec trois autres sultans et plusieurs rois payens. [7] Le bras de Tanis estoit appelé Asmon.

[8] Les chrestiens qui suivoient la rive orientale du bras de Damiette, [9] trouvèrent bientost les ennemis sur leur route; mais ils se retirèrent, et ainsi ne les empeschèrent point d'arriver sans perte à la vue de leur camp, [10] c'est-à-dire à la jonction des deux bras, environ à quatorze milles de Damiette. [11] D'autres disent vingt-quatre stades, ce qui ne seroit qu'une bonne lieue. Il faut sans doute vingt-quatre milles, qui font dix lieues. [12] Ils se campèrent en cet endroit, et se couvrirent de fossez, [13] ayant le bras de Tanis entre les ennemis et eux, [14] quoyque Nangis écrive qu'ils se saisirent d'un pont que les ennemis avoient fait, et se campèrent de l'autre costé de la rivière. [15] Ils furent trois semaines, ou plus, à faire ce chemin.

[1] Matth. Par., p. 314, *b;* Freher, p. 291, *e.* — [2] *Spicileg.*, t. XI, p. 511. — [3] P. 511; Freher, p. 291, *e.* — [4] Matth. Par., p. 313, *e.* — [5] P. 314, *c;* Sanud., p. 210, *a.* — [6] Matth. Par., p. 314, *c, d.* — [7] *Chron. Orient.*, p. 103. — [8] Sanud., p. 210, *a.* — [9] Matth. Par., p. 314, *b.* — [10] Sanud., p. 210, *a, b;* Freher, p. 291, *e.* — [11] *Spicileg.*, t. XI, p. 511. — [12] Sanud., p. 210, *a.* — [13] *B;* Matth. Par., p. 314, *c.* — [14] *Spicileg.*, t. XI, p. 511; t. VIII, p. 570. — [15] Matth. Par., p. 313, *c.*

[1] Ils demeurèrent environ un mois en ce poste sans rien avancer. [2] Ils voulurent faire un pont sur la rivière; mais les ennemis les empeschèrent. [3] Il se fit diverses escarmouches où les Sarrazins perdirent souvent de leurs gens. [4] Mais aussi beaucoup de chrestiens se retirèrent sans congé et diminuèrent l'armée de dix mille hommes et plus, [5] et, outre cela, les Sarrazins, par leurs feux d'artifice, leur brûlèrent sept cent cinquante bateaux, avec les hommes et les vivres dont ils estoient chargez. Mais voicy quelle fut la cause de leur entière ruine.

LXXVIII.

Les chrestiens, enfermez par les eaux, sont contraints de rendre Damiette. — Des noms des Sarrazins.

[6] Derrière le camp des chrestiens il y avoit un ancien canal du bras de Damiette à celuy de Tanis, pour arroser les terres. [7] On l'appeloit Rosith. [8] Comme le Nil estoit alors dans son accroissement, les Sarrazins n'eurent pas de peine à remplir ce canal. [9] Par ce moyen ils tenoient les chrestiens enfermez dans une isle, [10] et ayant fait passer leurs vaisseaux du bras de Tanis dans celuy de Damiette, ils leur coupèrent entièrement les vivres par mer et par terre.

[11] Les chefs de l'armée ayant tenu conseil, ne trouvèrent point d'autre remède que de partir secrète-

[1] Sanud., p. 210, *b*. — [2] Freher, p. 291, *e*; Matth. Par., p. 313, *e*. — [3] Matth. Par., *ibid*. — [4] P. 314, *c*. — [5] Freher, p. 291, *e*. — [6] Matth. Par., p. 314, *c*; p. 313, *e*; Sanud., p. 210, *b*. — [7] Sanud., p. 210, *b*. — [8] Matth. Par., p. 313, *e*; 314, *c*. — [9] Freher, p. 367, *c*. — [10] Matth. Par., p. 314, *c*; Sanud., p. 210, *b*. — [11] Matth. Par., p. 314, *c*, *d*; Sanud., p. 210, *b*.

ment la nuit et s'en retourner à Damiette. [1] Mais ils ne le purent faire si secrètement que les ennemis n'en eussent avis et ne les attaquassent toute la nuit à coups de trait; [2] et de plus, ils ouvrirent divers canaux par lesquels le Nil, qui étoit alors fort enflé, inonda tout le pays par lequel ils devoient passer, en sorte qu'ils ne pouvoient ni avancer, ni reculer, ni combattre. Beaucoup se trouvèrent dans l'eau jusques aux genoux; beaucoup même y périrent; tout le bagage et les vivres furent perdus. [3] En un mot, toute l'armée ne pouvoit éviter ou de périr, ou de demeurer captive, si les Sarrazins eussent voulu. [4] Ainsi les chrestiens furent contraints de demander à traiter, et les Sarrazins y ayant consenti, on convint que les chrestiens rendroient Damiette et tous les captifs qui se trouveroient à Acre et à Tyr, que les Sarrazins, de leur costé, rendroient la vraye croix, et tous les captifs qui seroient dans les Estats de Babylone et de Damas, [5] qu'ils fourniroient des vivres aux chrestiens, et les conduiroient en sûreté jusques à Acre, [6] et qu'il y auroit trêve entre eux pour huit ans.

[7] Le sultan fournit en effet à l'armée du pain et de la bouillie (*polentam*) durant quinze jours qu'elle demeura là, en attendant le grand-maistre du Temple et les autres députez envoyez à Damiette pour y faire ratifier le traité. Cette ratification ne se fit pas sans peine. L'évesque d'Acre, Henri, comte de Male, [8] ou

[1] Sanud., p. 210, *b*. — [2] *B;* Matth. Par., p. 313, *e;* 314, *d;* Freher, t. I, p. 291, *e, f; Chron. Orient.*, p. 103. — [3] Matth. Par., p. 313, *e;* Ms. D, p. 427, 2 — [4] Matth. Par., p. 313, *e, f;* p. 314, *d, e.* — [5] Sanud., p. 210, *e; Spicileg.*, t. XI, p. 511. — [6] *Idem, et alii.* — [7] Matth. Par., p. 314, *e, f.* — [8] Ughell., t. III, p. 980, *b*.

de Malte, que Frédéric y avoit envoyé depuis peu, [1] et les autres qui estoient dans Damiette, désapprouvoient le traité, et vouloient défendre la ville sans se mettre en peine de l'armée. Le grand-maistre même avouoit que cet avis estoit le meilleur, s'il se pouvoit exécuter. Mais quand on eut examiné ce qu'il s'y trouvoit d'hommes et d'argent, on conclut que la ville ne se pouvoit défendre et qu'il falloit accepter le traité. Le roy même, le légat, le duc de Bavière et d'autres des plus qualifiez demeurèrent en ostage; et le sultan donna aussi vingt ostages de sa part. [2] Ainsi Damiette fut rendue aux infidèles à la feste de la Nativité de la Vierge, 8 septembre, [3] ou deux jours après. [4] Les captifs furent délivrez de part et d'autre, [5] et tous les chrestiens ramenez à Acre, avec le roy et le patriarche de Jérusalem, le légat. Pour la vraye croix, je ne voy point qu'elle ait esté rendue.

[6] Cette perte de Damiette fut attribuée à l'imprudence du légat. [7] Le maistre des chevaliers teutoniques fut porter en Occident les nouvelles de la perte de Damiette; et ce fut sur cela que l'empereur fut conférer avec le pape [8] à Veroli, comme nous l'avons marqué cy-dessus (§ 30, p. 120).

Avant que de sortir de ce qui regarde l'Orient, nous remarquerons ce que dit un auteur dont l'histoire, qui est imparfaite, finit en l'an 1190. [9] Que c'estoit la coutume et la tradition des mahométans, quand ils donnoient la circoncision, de donner en même temps

[1] Matth. Par., p. 314, *e.* — [2] Ughell., t. III, p. 981, *c; Spicileg.*, t. XI, p. 511. — [3] Matth. Par., p. 313, *f.* — [4] Ughell., p. 981, *b.* — [5] P. 980, *b.* — [6] Ms. D, p. 427, 2. — [7] Sanud., p. 210, *d.* — [8] Raynald., an. 1222, art. 1, 4. — [9] *Gest. Fr.*, p. 1151, *f.*

quelque nom hébreu, comme Saladin avoit celuy de Joseph. Outre cela, les princes prenoient encore un nom qui avoit quelque relation à leur loy, appelée Hadin en leur langue, comme Saladin, qui signifie *correcteur de la loi*. C'est pourquoy il ne faut pas s'estonner que parmi les orientaux nous trouvions tant de noms terminez en *adin* ou *atin*. Chacun sçait aussi que le nom de *Mélek* signifie *roy;* et que *al* ou *el*, qui se trouvent ordinairement à la teste de leurs noms propres, ne sont que des articles, comme parmi nous *le* ou *la*.

LXXIX.

L'AN DE JÉSUS-CHRIST 1223.

Sacre du roy Louis VIII, et son entrée à Paris.

1223 [1] Le roy Philippe-Auguste estant mort, comme nous avons dit, le 14 juillet de l'an 1223, Louis VIII, son fils aisné, luy succéda, dans la trente-sixième année de son âge, [2] et trouva son royaume fleurissant, abondant en peuple et en richesses. [3] Tout le royaume le reconnut avec une extrême joie. Il fut le huitième roy depuis Hugue Capet. Tous les autres de cette famille avoient esté sacrez et couronnez rois du vivant de leur père; mais Louis ne l'avoit point esté. [4] C'est pourquoy, après avoir pris le diadème royal, selon un poëte de ce temps-là, il partit pour aller à Reims, qui est le lieu ordinaire du couronnement de nos rois, accompagné d'un grand nombre de seigneurs. [5] Il estoit à Beauvais

[1] Duchesne, t. V, p. 284, *b*. — [2] P. 290, *c*. — [3] P. 254, *c*. — [4] P. 291, *b*. — [5] Ms. F, p. 576.

le dimanche 30 juillet; il arriva à Reims le vendredi ou samedi, [1] et il y fut sacré et couronné le dimanche sixième jour d'aoust, qui estoit le jour de Saint-Sixte, pape, [2] et de la Transfiguration. [3] La reine Blanche, sa femme, qui portoit dès auparavant le titre de reine, [4] y fut aussi couronnée avec luy. [5] Jean, roy de Jérusalem, fut présent à son sacre, avec les princes [6] et seigneurs du royaume qui y firent serment de fidélité à leur nouveau roy. [7] Il paroist que l'archevesque de Lyon estoit à ce sacre. [8] La cérémonie fut faite par Guillaume, archevesque de Reims; [9] il estoit de la maison de Joinville, [10] et oncle de Jean, sire de Joinville, qui a écrit l'histoire de Saint-Louis. [11] On prétend que c'estoit aux archevesques de Reims à faire les dépenses nécessaires pour le sacre des rois, à quoy on rapporte l'acte que nous avons du mois de novembre 1223, [12] où Guillaume, archevesque de Reims et légat du pape (car il prend cette qualité), déclare qu'il a gratifié le roy de quatre mille livres parisis pour les dépenses faites à son sacre : *gratum fecimus Ludovici*... etc. On ajoute que les archevesques avoient droit de lever pour cela une taille sur les bourgeois de Reims, leurs sujets; et que Louis donna, pour les y obliger, un mandement au mois d'aoust. [13] Néanmoins une ancienne chronique qui est entre les manuscrits de M. de Thou, et qui finit en 1368, remarque que l'archevesque prétendoit en effet que les bourgeois de

[1] Duchesne, p. 284, *b*; 291, *b*. — [2] P. 774, *a*. — [3] P. 426, *b*. — [4] P. 773, *c*; 284, *b*. — [5] P. 284, *b*. — [6] Ms. F, p. 657. — [7] *Regist*. 31, f° 39, r°. — [8] Ms. F, p. 657 *et alii*. — [9] *Gall. Christ.*, t. I, p. 523, 524. — [10] Joinvil., note, p. 9. — [11] Du Tillet, *R. de Fr.*, p. 263, 275; *Ann.*, p. 119. — [12] *Regist*. 31, f° 43, v°. — [13] Ms. F, p. 765.

Reims devoient faire les frais du couronnement du roy, et produisoit pour cela trois témoins; mais que Louis en ayant fait informer, on vérifia que les trois témoins estoient faux et subornez, et que l'archevesque estoit obligé à ces frais.

[1] On voit que les frais du couronnement de Philippe III furent pris sur les bonnes villes de l'archevesché, qui vaquoit alors; et les habitans de Reims prétendant estre exempts d'en payer leur part, et alléguant un jugement rendu en pareil cas, ils furent condamnez à payer, par arrest de la cour, à la Saint-Barthélemi 1272.

[2] Alix de Vergi, duchesse de Bourgogne et mère du duc Hugue IV encore mineur, se trouva alors à Reims, où elle promit au roy, par ses lettres du mois d'aoust, de ne se point marier sans sa permission, et le roy luy promit aussi de ne la point marier contre sa volonté.

[3] Louis estoit à Soissons dès le mardi d'après son couronnement. [4] Il estoit à Sens au mois d'aoust. [5] Il se rendit en peu de temps à Paris, avec les grands de sa suite, et y fit une entrée magnifique dont un poëte de ce temps-là, nommé Nicolas de Braie, fait la description. [6] Il parle aussi des présens que les députez de la ville luy vinrent faire à genoux quand il fut entré dans le palais. [7] Il remarque que les anciens officiers appelez au gouvernement de l'Estat estant assis en sa présence, il ne put dissimuler la joie et le courage qu'il sentoit en luy-même de voir autour de luy un si grand nombre

[1] *Olim*, p. 42, 43. — [2] *Invent.*, t. IV, *Bourg.*, 1, p. 2. — [3] Ms. F, p. 576. — [4] *Regist.* 31, f° 79, r°. — [5] Duchesne, p. 291, 292. — [6] P. 292, *b.* — [7] *A*, *b.*

d'amis. [1] Il feint un discours moral d'un musicien au roy durant le festin.

[2] Le roy, dans son entrée, affranchit des esclaves; car il y en avoit alors beaucoup en France, et donna abolition aux criminels, hormis à ceux qui avoient porté les armes contre son père. C'est pourquoy Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Dammartin et de Boulogne, demeurèrent toujours prisonniers.

[3] Après que la solennité eut duré huit jours, le roy fit de riches présens aux seigneurs, en leur donnant congé de se retirer chez eux, et partit peut-estre luy-même dès le lendemain pour aller à Melun, [4] et faire ensuite la visite de son royaume. Mais ce fut sans doute avant que de partir de Paris [5] qu'il racheta pour la somme d'onze mille six cents livres tous les joyaux et pierreries de Philippe-Auguste, léguez par son père à l'abbaye de Saint-Denys; et ceux de Saint-Denys, en recevant cette somme, s'obligèrent à augmenter de vingt le nombre de leurs religieux. L'acte est daté du mois d'aoust. [6] Au même mois il transigea avec la reine Ingeburge, ou Isembourg de Danemark, seconde femme de Philippe-Auguste, tant sur le douaire deu à cette princesse, que sur la communauté qu'elle prétendoit. [7] Elle eut l'Orléanois pour partie de son douaire.

[1] Duchesne, p. 293, *c*; 294. — [2] P. 293, *c*. — [3] P. 294, 295. — [4] P. 285, *c*; 295, *a*. — [5] P. 261, *c*; *Invent.*, t. I, *Saint-Denys*, pièce 1. — [6] Du Tillet, 1, p. 98. — [7] *Mélange* du père Labbe, p. 646; Ms. D, p. 467.

LXXX.

Louis visite son royaume, règle diverses choses.

[1]Louis trouva toutes les provinces dans la soumission et dans la paix, [2]et receut partout les hommages qui luy estoient deus. [3]Milon, évesque de Beauvais, luy donna acte, au mois d'aoust (peut-estre à Reims), qu'il n'avoit aucun droit dans la forest de *Tele*, que celuy qu'il plaisoit au roy de luy donner. [4]Le roy estant à Saumur, au mois de septembre, on y jugea ce qui regardoit l'abbaye de Cormeri [5]sur l'Indre au diocèse de Tours. [6]Philippe-Auguste avoit donné à Dreux de Mello la garde et l'avouerie de cette abbaye, c'est-à-dire, dans son origine, le soin de la défendre contre ceux qui y voudroient faire tort. Mais par l'usage ou par abus, ces avouez ou avocats se rendoient eux-mêmes possesseurs des biens des églises qu'ils devoient défendre. [7]Suivant donc le jugement rendu à Saumur, Dreux donna acte au roy qu'il tenoit de luy en fief et sous l'hommage l'avouerie de cette abbaye, et qu'il estoit obligé pour cela à certains devoirs portez par l'acte.

[8]Je ne sçay pourquoy MM. de Sainte-Marthe, qui rapportent cet acte un peu abrégé, voudroient le rapporter à l'an 1123. Le nom de Dreux de Mello estoit célèbre sous Philippe-Auguste et sous Louis VIII.

[9]Les habitans de Sarlat et de Puy-Saint-Front, villes

[1] Duchesne, p. 295, *a*. — [2] P. 285, *c*. — [3] *Regist*. 31, f° 42, v°. — [4] Même registre. — [5] *Gall. Christ.*, t. IV, p. 302, 2, *c*, *d*. — [6] *Gall. Christ.*, t. IV, p. 299, 1, *c*; p. 302, 2, *d*. — [7] *Ibid.*, *c*, *d*. — [8] *Ibid.*, *c*. — [9] *Regist*. 31, f° 115, r° et v°.

de Périgord, jurèrent fidélité à Louis au même mois de septembre 1223, et l'on voit par là jusqu'où s'estoient estendues les conquestes de Philippe-Auguste dans la Guienne. [1]Au même mois, Hugue de Lusignan, comte de la Marche, et Aimeri, vicomte de Thouars, qui estoient encore soumis aux Anglois, renouvellèrent jusques à l'octave de Pasques 1224 la trêve qu'ils avoient faite avec Philippe-Auguste. Je ne sçay si c'estoit le traité de 1219 qui devoit finir au même terme.

[2]Guillaume de Chauvigni, seigneur de Chasteauroux et d'une grande partie du Berri, promit, aussi au mois de septembre 1223, de ramener à la miséricorde du roy, son frère Raoul de Chauvigni et un Geoffroy de Mindrey, et de les représenter à la justice, s'ils manquoient à leur devoir. [3]Archambaud de Bourbon promit au roy, en 1223, de luy rendre quelques places à sa volonté, [4] comme cela s'observoit alors à l'égard des seigneurs des fiefs. Le nom du roy n'est pas marqué dans l'inventaire des chartes.

[5]Béatrix, héritière du comté de Châlon, qui devoit hommage au roy, ne le pouvant venir trouver à cause de son infirmité (*pro essonio corporis*), le roy luy écrivit de Sens au mois d'aoust, et luy manda qu'il se contentoit qu'elle rendist son hommage entre les mains de l'archevesque de Lyon, ou de l'évesque de Châlon. Elle le rendit entre les mains du dernier. [6] C'estoit Renaud de Forez, oncle de Gui de Forez, qui fonda cette année même un chapitre à Montbrison. [7]Ce pré-

[1] Du Tillet, 2, p. 169, 171. — [2] P. 169, 171. — [3] *Invent.*, t. VI, *Promess.*, pièce 23. — [4] Du Cange. — [5] *Regist.* 31, f° 39, r°. — [6] *Gall Christ.*, t. I, p. 321. — [7] *Regist.* 31, f° 79, r°.

lat vint donc à Châlon; mais la comtesse, qui estoit au Mont Saint-Vincent, qui est à huit ou neuf lieues de là dans le Charolois, ne pouvant y venir, il la fut trouver, receut son hommage, sans préjudice de celuy qu'elle devoit au duc de Bourgogne, et envoya au roy ses lettres-patentes, datées du 3 septembre, [1] ce que Béatrix fit aussi de son costé.

LXXXI.

Ordonnance contre les usures. — Les évesques d'Angers et du Mans, sujets du roy seul. — Blois dans les maisons d'Avesnes et de Chastillon.

[2] Louis estoit à Saint-Benoist-sur-Loire le 23 d'octobre. [3] Il revint ensuite à Paris où il estoit à la Toussaint avec le comte de Boulogne, son frère, la duchesse de Bourgogne, Robert de Courtenay, bouteillier de France, Matthieu de Montmorency, connestable, et divers autres princes et seigneurs, avec lesquels il fit une ordonnance touchant les Juifs.

[4] Philippe-Auguste avoit chassé les Juifs de son royaume au mois de juillet 1182, [5] en remettant à leurs débiteurs tout ce qu'ils leur devoient, hors la cinquième partie qu'il prit pour luy, [6] avec tous leurs immeubles. [7] Mais il les avoit rappelez au mois de juillet 1198, contre le sentiment de tout le monde. [8] Ils possédoient non-seulement des immeubles et des fonds de terre, mais même des fiefs et des justices. [9] Le mé-

[1] *Regist.* 31, f° 79, r°. — [2] Ms. F, p. 576. — [3] *Invent.*, t. VI, *Juifs*, pièce 5. — [4] Duchesne, p. 9, *c.* — [5] P. 8, *b.* — [6] P. 9, *b.* — [7] P. 42, *a* — [8] Ms. D, p. 191. — [9] Duchesne, p. 8, *b.*

tier ordinaire de ces Juifs, devant et après leur expulsion, estoit de s'enrichir par leurs usures, [1] dont les seigneurs sous qui ils vivoient tiroient peut-estre quelque profit, autant qu'on le peut juger par le soin qu'ils avoient de stipuler qu'ils ne recevroient point les Juifs les uns des autres; et c'est peut-estre pour cela que les Juifs leur [2] faisoient quelquefois serment de stabilité.

[3] Philippe-Auguste avoit déjà fait quelques règlemens pour arrester ces usures des Juifs, [4] et son fils, par celle dont nous parlons, ordonna qu'à l'avenir nulle usure n'auroit cours au profit des Juifs; que tous ceux qui leur devoient auroient trois ans pour payer, en neuf termes, entre les mains des seigneurs des créanciers; qu'ils n'auront point de sceau pour sceller leurs obligations; qu'ils feront un rôle de tout ce qui leur est deu, en présence de la justice du seigneur, avant la Chandeleur prochaine, et ne pourront demander que ce qui se trouvera dans ce rôle; que toutes les obligations dont ils n'auront point poursuivi le payement depuis les cinq dernières années, seront cassées et déclarées nulles.

[5] Cette ordonnance fut scellée des sceaux des seigneurs qui y furent présens, et confirmée au même mois de novembre par Mathilde, comtesse de Nevers, et par Thibaud, comte de Champagne. [6] Et elle fut depuis confirmée par saint Louis. Guillaume, évesque d'Angers, et Maurice, évesque du Mans, ne sont

[1] *Invent.*, t. VI, *Juifs*, pièces 5, 6, 7, 9, 10, etc.; *Généal. de Chastillon*, p. 73. — [2] *Ordonn.*, Ms., p. 86, 2. — [3] P. 83, 85. — [4] P. 86, 87; *Invent.*, t. VI, *Juifs*, pièce 5. — [5] *Invent.*, t. VI, *Juifs*, p. 5. — [6] *Ordonn.*, Ms., p. 91.

point nommez entre ceux qui signèrent l'ordonnance de Louis VIII. [1] Ils estoient néanmoins à Paris au même mois de novembre, [2] et ils y firent serment de fidélité à Louis.

[3] Guillaume, de la maison des vicomtes de Beaumont dans le Maine, sur la Sarthe, estoit évesque dès l'an 1202, et vécut jusqu'au 2 septembre 1240. [4] Son épitaphe l'appelle la lumière du clergé. Pour Maurice, nous en parlerons plus amplement sur l'an [1231], auquel il fut obligé de passer à l'archevesché de Rouen.

[5] Ces deux évesques tirèrent en même temps du roy une reconnoissance, pour eux et leurs successeurs, qu'ils n'estoient point obligez d'aller à l'armée, ni d'y envoyer, à quoy la pluspart des évesques de France estoient obligez en ce temps-là; que quand un évesque seroit élu, le roy luy rendroit la régale sur le certificat de sa confirmation par l'archevesque de Tours; et qu'en cas que les comtez d'Anjou et du Maine vinssent à estre démembrez de la couronne, ils ne seroient point obligez de faire serment aux comtes. [6] Nous avons encore l'acte que Louis donna pour cela à Guillaume d'Angers, et il est confirmé par saint Louis, Philippe III, Philippe IV et Philippe V. [7] On a encore un acte semblable, non daté, de l'évesque de Poitiers, [8] nommé Guillaume Prévost.

De Paris, le roy passa en Picardie, [9] et le 25 de

[1] Ms. F, p. 881. — [2] P. 881; *Libertez*, c. xvi, art. 9, 10, p. 600. — [3] *Gall. Christ.*, t. II, p. 136. — [4] P. 137, 1. — [5] *Libertez*, p. 600. — [6] Ms. F, p. 881; *Spicileg.*, t. X, p. 282. — [7] *Invent.*, t. VIII, *Hommag.*, II, pièce 11 *bis*. — [8] *Gall. Christ.*, t. III, p. 892, 1. — [9] Ms. F, p. 576.

novembre il estoit en Artois. [1] C'est pourquoy nous trouvons en novembre des hommages qui luy furent rendus par Gautier *de Auschiis* (*f.* d'Auxi sur l'Authie en Ponthieu, ou d'Auchi au diocèse de Beauvais près de Gournay); [2] par Guillaume des Barres, l'un des plus vaillans hommes de ce temps-là, pour des terres que le roy luy avoit données dans le pays de Caux sa vie durant; [3] par Gautier d'Avesnes en Hainaut, pour un fief que le roy luy avoit aussi donné. Il prend dans cet acte et dans d'autres le titre de comte de Blois, [4] à cause de sa femme, Marguerite, fille de Thibaud, comte de Blois, et d'Alix, fille du roy Louis le Jeune. Car cette Marguerite avoit hérité du comté de Blois par la mort de Thibaud son neveu, mort sans enfans vers l'an 1218. Gautier n'eut de Marguerite qu'une fille nommée Marie, qui épousa Hugue de Chastillon.

[5] C'est aussi du mois de novembre 1223 qu'est daté un acte fait à Compiègne par Hugue de l'Oratoire, abbé de Longpont [6] au diocèse de Soissons, de l'ordre de Cisteaux. [7] On peut juger par cet acte que la dame de Pierrefont, nommée Agathe, qui estoit morte alors, ayant fait quelques donations à ce monastère, Philippe-Auguste en avoit empesché l'effet, prétendant peut-estre que ces donations n'estoient pas légitimes. Quoy qu'il en soit, l'abbé et les religieux déclarent par cet acte qu'ils ont remis les papiers de ces donations à Louis, qu'ils ne pourront rien demander ni à luy ni à

[1] *Regist. par alphab.*, pièce 223. Cette citation n'a pu être vérifiée (Édit.). — [2] *Regist.* 31, f° 93, v°. — [3] *Regist.* D, f° 112, pièce 3. Je l'ai entier. — [4] *Hist. de Chastillon*, p. 64. — [5] *Regist.* 31, f° 49, v°. — [6] *Gall. Christ.*, t. IV, p. 576. — [7] *Regist.* 31, f° 49, v°.

ses successeurs en vertu de ces papiers; et que si Philippe-Auguste a fait quelque faute sur ce sujet, ils la luy pardonnent et en quittent entièrement ses successeurs.

LXXXII.

Des communes; de Guérin, chancelier. — Louis refuse de rien rendre aux Anglois. — De Guillaume et de Barthélemi, évesques de Paris. — De l'évesché de Bethléem.

[1] Il y a des actes d'Eude, seigneur de Ham, et de Raoul de Senerpont de rendre leurs places au roy quand il en auroit besoin. Ces actes sont seulement datez de l'an 1223, et le nom du roy n'est point exprimé dans l'inventaire. [2] Ceux de Marle promirent aussi au roy, en 1223, de le servir contre Enguerrand de Couci, leur seigneur, en cas qu'il luy fist la guerre.

[3] Louis estoit à Saint-Riquier le vendredi d'après la Saint-Nicolas, jour de la Conception, et le dimanche suivant à Corbie. [4] Il y a encore quelques gistes marquez en des lieux que je ne connois point, hors Chartres et un Liancourt où il estoit le 21 et le 31 janvier 1224. [5] En décembre, Thibaud, comte de Champagne, promit de ne point recevoir les Juifs du roy, ni de ses barons, pourvu qu'ils ne receussent point les siens.

[6] On trouve dans les chartes du roy une déclaration de Louis VIII, en 1223, des priviléges et coutumes des habitans et commune de Beaumont-sur-Oise que Philippe-Auguste avoit apparemment acquis en 1222. [7] Il

[1] *Invent.*, t. VI, *Promess.*, pièces 21 et 22. — [2] T. VIII, *Serments de fidélité*, pièce 2. — [3] Ms. F, p. 576. — [4] P. 576. — [5] *Invent.*, t. II, *Champ.*, VII, pièce 25. — [6] *Beaum.*, t. I, p. 107, 2. — [7] *Spicileg.*, t. X, p. 642.

autorisa aussi, en 1223, la commune de Crespi en Valois; c'est-à-dire l'union des bourgeois d'une ville en un corps sous des magistrats pour les gouverner comme échevins ou pairs de ville avec de certains statuts propres à chaque lieu. [1] Et ces communes estoient obligées de fournir des troupes au roy, qu'on appeloit pour cela les communes. [2] Cet acte pour la commune de Crespi qui en contient les statuts et les priviléges, fut scellé par Guérin, chancelier de France, évesque de Senlis. [3] Ce Guérin avoit premièrement esté frère hospitalier. Mais comme c'estoit un homme très-habile dans les affaires, il devint le premier ministre de Philippe-Auguste, et comme le second après le roy. [4] Il avoit le sceau du roy dès l'an 1203, sans néanmoins estre chancelier.

[5] L'an 1213 Geoffroy ayant quitté l'évesché de Senlis pour se retirer à l'abbaye de Châlis, Guérin luy succéda. [6] Il n'estoit pas encore sacré l'année suivante au temps de la bataille de Bovines, à laquelle il eut bonne part, [7] sans néanmoins y combattre de l'épée. [8] On ne voit point qu'il ait esté chancelier sous Philippe-Auguste, si ce n'est au mois de may 1223. [9] Il est certain qu'il le fut sous Louis VIII. [10] Il l'estoit encore sous saint Louis, au mois de février 1227. Mais les autres actes de la même année et des suivantes portent que la chancellerie estoit vacante. Pour sa mort, nous en parlerons ailleurs. [11] Il faut voir l'éloge que fait de luy Robert de Sainceriaux.

[1] *Spicileg.*, t. X, p. 646. — [2] P. 646. — [3] Duchesne, p. 55, *c*; 58, *b*. — [4] *Éloges des R.* par le père Labbe, p. 196. — [5] Duchesne, p. 55, *c*. — [6] P. 58, *b*, *c*. — [7] P. 59, *c*. — [8] *Éloges des R.* par le père Labbe, p. 196. — [9] P. 199, 200. — [10] P. 206. — [11] Joinvil., p. 165.

[1] Aussitost que la mort de Philippe-Auguste fut sceue en Angleterre, le roy Henri députa à Louis l'archevesque de Cantorbéry avec trois autres évesques, pour luy redemander la Normandie et les autres terres conquises par son père, selon le serment qu'il avoit fait à la paix de 1217 de luy rendre tout ce qui luy appartenoit en France. Louis répondit à cela qu'il estoit légitime possesseur des terres que Henri demandoit; et qu'il estoit prest de justifier son droit devant sa cour (c'est-à-dire l'assemblée des barons de France). Mais que d'ailleurs Henri avoit violé le premier le traité dont il luy demandoit l'exécution, en tirant une grande rançon de ceux qui avoient esté pris à Lincoln, [2] qui n'en devoient payer aucune suivant le traité; [3] et que les libertez d'Angleterre jurées par ce traité ne s'observoient aucunement. [4] Qu'ainsi il ne lui rendroit jamais un pouce de terre ni la valeur d'un fromage de tout ce que son père s'estoit trouvé posséder à sa mort.

[5] L'archevesque de Cantorbéry avoit demandé, au commencement de cette année même, à Henri, la confirmation de ces libertez; sur quoy un des conseillers du roy avoit répondu qu'il ne falloit point observer ces choses qui n'avoient esté accordées que par force; mais Henri répondit fort sagement que luy et ses officiers les avoient jurées, et qu'ainsi ils ne se pouvoient dispenser de les observer; et il ordonna aussitost qu'on s'informast par tout son royaume, en quoy consistoient ces libertez, et qu'on luy en envoyast les informations dans quinze jours après Pasques. [6] Il en accorda l'ob-

[1] Matth. Par., p. 317, *d;* Matth. West., p. 317, *c, d;* Mousk., vers 24 262. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 171, 172. — [3] Matth. Par., p. 317, *e.* — [4] Mousk., vers 24 265. — [5] Matth. Par., p. 316, 317. — [6] P. 323, *b, c.*

servation en 1225, pour tirer de l'argent du peuple, et encore en plusieurs autres occasions. Mais il est visible par l'histoire d'Angleterre que jamais elles ne s'observèrent fidèlement.

[1] On prétend que Louis insista aussi sur la mort de Constantin. Matthieu Paris ne marque point ce que les députez d'Angleterre répondirent à Louis. [2] Il dit seulement que, n'en pouvant tirer d'autre réponse, ils s'en retournèrent.

[3] Le poëme que Guillaume le Breton composa sur les victoires de Philippe-Auguste, et qu'il adressa à Louis VIII, avant Pasques de l'année suivante, fait voir qu'on flattoit encore ce prince de ses vieilles prétentions sur l'Angleterre. Nous verrons comment la guerre recommença l'année suivante, [4] après que la trêve faite en 1220 fut finie à Pasques; [5] quoyque le pape Honoré III eust promis de faire ce qu'il pourroit pour la continuation de la trêve. [6] Il écrivit le 25 d'ocbre à Louis VIII sur son couronnement et sur la mort de son père.

[7] Guillaume, évesque de Paris, qui avoit assisté aux funérailles de Philippe-Auguste, mourut cette année à Saint-Cloud, le 23 de novembre. Il estoit fils de Bouchard, seigneur de Seillenay, ou Seignelay, en Auxerrois. Il fut premièrement évesque d'Auxerre; et comme le chapitre de Paris ne pouvoit s'accorder sur l'élection d'un évesque pour succéder à Pierre de Nemours qui estoit mort au siége de Damiette, le pape Honoré III le contraignit malgré luy (car il fit exprès un voyage

[1] Matth. Par., p. 315, *e*. — [2] P. 317, *e*. — [3] Duchesne, p. 255, *a*, *b*. — [4] *Ibid.*, *b*. — [5] P. 860, *b*. — [6] Raynald., an. 1223, art. 37. — [7] *Gall. Christ.*, t. I, p. 443; le père Labbe, *Bibl.*, t. I, p. 479-495.

en Italie), d'accepter cet évesché en 1220. Il ne le gouverna que près de trois ans et demi. La Chronique d'Auxerre parle fort bien de ce prélat, et l'histoire des évesques d'Auxerre s'estend extrêmement à rapporter et à louer sa conduite. [1] Après sa mort, Barthélemi, doyen de Chartres, fut fait évesque de Paris dès la même année. [2] On met en cette année le commencement de cet évesché unique en son espèce, qu'on appelle Bethléem. On prétend que Guy, comte de Nevers, ayant amené cette année d'Orient Renier, évesque de Bethléem, en Judée, dont l'église estoit occupée par les Turcs, l'establit dans un hospital auprès de Clameci, dans le diocèse d'Auxerre, en luy attribuant les droits épiscopaux. Jusque-là, il n'y a rien qui ne se puisse autoriser par les canons. Mais Gui voulut que cet establissement, supportable pour un évesque chassé, durast toujours, et que tous ceux qui seroient faits à l'avenir maistres de cet hospital de Clameci à la nomination des comtes de Nevers, fussent consacrez sous le titre d'évesques de Bethléem, sans avoir ni territoire, ni clergé, ni peuple, ni aucun des autres droits qui doivent accompagner l'épiscopat.

LXXXIII.

Estat des guerres de Languedoc. — Les Albigeois se font un pape.

[3] Nous avons vu ci-dessus qu'il se trouva à Paris, à la mort de Philippe-Auguste, jusqu'à vingt-sept évesques, assemblez par ordre du pape, pour tenir un

[1] *Gall. Christ.*, p. 444, 1, *a;* Ms. D, p. 428, 1. — [2] *Gall. Christ.*, t. II, p. 297, 2, *b. c.* — [3] Duchesne, p. 61, *a;* 251, *b.*

concile sur l'affaire des Albigeois. Ces hérétiques, ou ceux que l'on accusoit d'en prendre la défense, [1] estoient devenus plus forts par l'effort que Louis avoit fait inutilement pour prendre Toulouse en 1219. [2] Ils se rendirent maistres de beaucoup de places dès la même année 1219, [3] et les deux suivantes, [4] ce qu'on attribuoit moins à leurs forces qu'aux péchez que commettoient les partisans d'Amauri, comte de Montfort, qui avoit succédé aux prétentions du célèbre Simon, son père.

[5] Albéric remarque, sur l'an 1221, que l'Église perdoit presque toutes les conquestes faites en quinze ans (ou plutost douze) sur les Albigeois, en même temps qu'elle perdoit Damiette en Orient. [6] Le pape Honoré, extrêmement touché de cette perte, commit les archevesques de Reims, de Sens et de Bourges, avec titres de légats, pour travailler à restablir les affaires des catholiques : et il écrivit, le 10 juin 1221, à Philippe, pour le prier d'appuyer ces trois évesques de son autorité, et de considérer que cette affaire intéressoit et son honneur et sa conscience. [7] Il luy écrivit encore sur cela le 1er de février 1222.

[8] Outre les trois évesques que nous avons dit, il envoya encore en 1221 un autre légat, qui fut le cardinal Conrad, évesque de Port, [9] auparavant abbé de Cisteaux, dont la piété est fort relevée par divers auteurs anciens et modernes. [10] Il estoit à Carcassonne dès le 5 février 1220 (c'est-à-dire 1221), comme on le

[1] Duchesne, p. 685, *c*. — [2] *Ibid.*, *c*. — [3] P. 686, *a*. — [4] *Ibid.*, *a*. — [5] Ms. D, p. 427, 2. — [6] Duchesne, p. 856, 857. — [7] P. 857, *a. b*. — [8] P. 686, *b*. — [9] *Gall. Christ.*, t. IV, p. 246, 247; Ughell., t. I. — [10] Duchesne, p. 857, *b*.

voit par un acte fait sur les donations d'Amauri, comte de Montfort, à l'ordre de la foy de Jésus-Christ, établi en Languedoc. Je n'entens point cette pièce.

[1] Le jeune Raimond et Roger Bernard, qui succédèrent en 1222 aux comtes de Toulouse et de Foix leurs pères, continuèrent aussi la guerre qu'ils avoient commencée. [2] Le premier fut néanmoins obligé par Amauri de lever le siége qu'il avoit mis devant Penne d'Agenois. [3] Il se fit ensuite une trêve, et l'on tint deux assemblées pour traiter de la paix : l'une à Saint-Flour en Auvergne, et l'autre à Sens. Amauri et Raimond se virent comme amis à Carcassonne, et l'on parloit de marier la sœur du premier à l'autre. Mais Dieu qui vouloit encore punir les péchez des hommes, ne permit pas que cette négociation eust le succès qu'on espéroit, et la guerre recommença.

L'hérésie des Albigeois s'estendoit, comme nous avons dit, sous divers noms, en divers endroits de l'Europe. [4] Elle s'estoit fort répandue vers la Dalmatie, la Croatie, la Bulgarie et la Hongrie, et elle y avoit même infecté des évesques : de sorte que les hérétiques y prirent la liberté de se faire un chef, qu'ils appelloient leur pape, auquel tous les autres estoient soumis, et qu'ils venoient consulter de toutes parts. Un nommé Barthélemi, originaire de Carcassonne, estoit comme le vicaire de ce faux pape. Il lui laissa, comme par respect, le siége de Porlos, ville sans doute vers la Dalmatie, et s'en vint résider devers Toulouse pour y estre le premier évesque des hérétiques. Il envoyoit de tous costez des lettres, où il s'intituloit : *Serviteur*

[1] Duchesne, p. 686, *b, c*. — [2] *Ibid.*, *b, c*. — [3] *Ibid.*, *c*. — [4] Matth. Par., p. 317, 318.

des serviteurs de la vraye foy, créoit des évesques, establissoit des églises, etc. Le légat Conrad résolut d'assembler un concile à Sens, le 6 juillet 1223, pour pourvoir à ce désordre, et régler tout ce qui regardoit les Albigeois. Nous avons encore la lettre qu'il écrivit pour cela à l'archevesque de Rouen et à ses suffragans, où il les menace que, s'ils ne viennent pas, il avertira le pape de leur désobéissance.

[1] Il écrivit sans doute de la même manière aux autres évesques de France. La lettre est datée du 2 de juillet. Mais c'estoit trop proche du 6. C'est pourquoy on croit qu'il faut lire le 2 de juin. [2] Le concile fut apparemment transféré de Sens à Paris, afin que Philippe-Auguste y pust estre. [3] Car c'estoit luy qui faisoit assembler le concile de Paris, et il venoit pour s'y trouver, lorsqu'il mourut à Mantes, le 14 de juillet. [4] On ne marque point ce qui fut arresté dans cette assemblée générale des prélats de France. [5] On sçait seulement que le trouble excité par l'antipape, ou plustost par Barthélemi, son prétendu vicaire, fut bientost étouffé par la mort du même Barthélemi. [6] Le cardinal Conrad ne voyant rien à espérer du comte de Toulouse, demanda la permission de s'en retourner en Italie; et le pape la luy donna par sa lettre du 10 de septembre. [7] Il estoit à Rome avant le 14 décembre.

[1] *Concil.*, t. XI, p. 289, *e*. — [2] P. 288, *a*. — [3] Duchesne, p. 250, *a*. — [4] *Ibid.*, *a*. — [5] Matth. Par., p. 318, *b*. — [6] Raynald., an. 1223, art. 40. — [7] Art. 41.

LXXXIV.

Le pape presse Louis d'accepter les droits d'Amauri de Montfort sur le Languedoc.

[1] Amauri se voyant obligé de continuer la guerre en Languedoc, eut recours au pape, et le pria de faire en sorte que le roy Louis le secourust. Le pape l'exhorta fort à prendre courage, et ordonna qu'on lèveroit pour luy en France un vingtième sur les ecclésiastiques, même exempts. Mais il travailla particulièrement à faire accepter à Louis le droit qu'avoit Amauri sur le Languedoc; [2] Amauri luy ayant témoigné qu'il estoit prest de le céder au roy.

[3] Philippe-Auguste n'avoit jamais voulu accepter la cession de ce droit, [4] qui luy avoit esté offerte de la part d'Amauri par le légat et les évesques, [5] dont nous avons encore l'acte; [6] et Foulque, alors évesque de Toulouse et très-zélé contre les hérétiques, rapportoit qu'il luy avoit ouï dire à luy-même, qu'il voyoit bien qu'après sa mort les ecclésiastiques importuneroient tant son fils, qu'ils luy feroient entreprendre l'affaire des Albigeois; que cependant, estant foible et délicat comme il l'estoit, il ne pourroit long-temps souffrir la fatigue de cette guerre, et mourroit bientost, après quoy le royaume tomberoit entre les mains d'une femme et d'un enfant, et seroit en danger d'estre renversé. L'événement ne vérifia que trop ses conjectures.

[1] Raynald., an. 1223, art. 41. — [2] Duchesne, p. 858, *b*. — [3] P. 687, *b*. — [4] Catel, *Toul.*, p. 322. — [5] *Regist.* 30, pièce 69. — [6] Duchesne, p. 687, *b*.

[1]Louis, dès le commencement de son règne, avoit témoigné beaucoup de zèle pour la guerre du Languedoc; et voyant que divers prélats et autres abandonnoient cette guerre pour satisfaire à ce qu'ils luy devoient (peut-estre pour se trouver à son sacre et luy venir rendre hommage), il leur donna aisément permission de demeurer, protestant qu'il aimoit mieux faire tort à ses affaires qu'à celles de la foy. [2]Il appliqua aussi à cette guerre et envoya à Amauri dix mille marcs d'argent de ce que son père avoit laissé pour les aumônes, c'est-à-dire apparemment[3] des vingt-cinq mille marcs que Philippe avoit ordonné par son testament qu'on prist avant tous ses autres legs, pour servir à restituer ce qu'il avoit receu, extorqué, ou retenu injustement. [4]Néanmoins Guillaume le Breton semble distinguer ces deux sommes. Il dit que les vingt mille livres parisis furent données à Amauri pour retirer sa femme et les autres qui luy appartenoient, du pays et des mains des Albigeois; peut-estre parce que cet argent luy servit à faire lever le siége de Carcassonne, où sa femme pouvoit estre enfermée.

[5]Le cardinal Conrad ayant rapporté ceci, à son retour, au pape et aux cardinaux, le pape crut que Louis estoit disposé à entreprendre tout à fait l'affaire des Albigeois. C'est pourquoy, après luy en avoir touché un mot dans une lettre du 13 décembre, [6]il en écrivit le lendemain une plus ample, [7]où il luy représente qu'estant le plus chrestien des rois, successeur de princes très-religieux, et toujours élevé dans la piété, il est obligé en conscience d'extirper les héré-

[1] Duchesne, p. 860, *a*. — [2] *Ibid.*, *b*. — [3] P. 261, *b*. — [4] P. 67. — [5] P. 860, *b*. — [6] P. 858, *e*. — [7] P. 857, *c*.

tiques de l'Albigeois, [1]qui, après tant d'efforts, estoient prests d'oster aux catholiques le peu même qui leur restoit, et de mettre la foy en danger aussi bien dans toute l'Église que dans la France; [2]qu'ainsi il le prioit d'accepter l'offre qu'Amauri luy faisoit de luy céder ses droits, que l'Église romaine ne manqueroit point de l'assister de tous les conseils et les secours qu'elle pourroit contre des excommuniez tels qu'estoient Raimond et ses adhérens.

[3]Les évesques de Bourges et de Langres estant alors à Rome, Honoré les chargea de cette lettre, et leur commanda, en [4]vertu d'obéissance, par un acte du 12 décembre, de l'aller porter en personne à Louis. Il joignit à cette commission Guérin, évesque de Senlis, [5]croyant que ces trois prélats, qui estoient sujets du roy et considérez de luy, estoient propres pour le porter à ce qu'il luy demandoit. [6]Cet archevesque de Bourges estoit Simon de Sulli, frère d'Odon, célèbre évesque de Paris. [7]Il gouverna cette Église depuis l'an 1218 jusqu'au 8 aoust 1232. [8]On prétend qu'en visitant sa province, il estoit accompagné d'une troupe de soldats avec lesquels il poursuivoit les hérétiques. [9]L'évesque de Langres estoit Hugue de Montréal, qui gouverna aussi depuis 1218 jusqu'en 1232.

[1]Duchesne, p. 858, *a*. — [2] *b*, *c*; Mousk., vers 24 336. — [3]Duchesne, p. 858, *e*. — [4] P. 859. — [5] P. 858, *c*. — [6] *Gall. Christ.*, t. I, p. 175, 2, *a*. — [7] *D*; 176, 2, *b*. — [8] Le père Labbe, *Bibl.*, t. II, p. 108. — [9] *Gall. Christ.*, t. II, p. 663, 664.

LXXXV.

Amauri, après divers efforts, est obligé d'abandonner le Languedoc.

Amauri se trouvoit de plus en plus obligé de céder à Louis ses prétentions sur le Languedoc. [1] La guerre estant recommencée, Raimond, comte de Toulouse, assiégea Carcassonne conjointement avec Roger Bernard, comte de Foix, tuteur de Trencavel, fils de Raimond Roger, autrefois vicomte de Béziers et de Carcassonne. Le siége dura long-temps. [2] Mais enfin Amauri vint au secours avec beaucoup de chevaliers, dont une partie le servit volontairement dans l'espérance d'une bataille, et les autres estoient apparemment entretenus des dix mille marcs d'argent donnez par le roy pour cette guerre. [3] Il n'y eut point néanmoins de bataille, [4] et les comtes levèrent le siége d'eux-mêmes.

[5] Amauri amena donc ses troupes contre une ville forte qui n'est point nommée : mais les pluies, le mauvais temps et le défaut de vivres l'empeschèrent de prendre ni cette place, ni aucune autre; de sorte qu'il fut obligé de retourner à Carcassonne sans avoir rien fait. On crut que l'on avoit mandé de France aux Albigeois qu'il ne pouvoit garder long-temps les troupes qu'il avoit amenées. Et en effet il ne le pouvoit pas, manquant d'argent et de vivres.

[6] Environ soixante de ces chevaliers, qui l'avoient suivi, s'en retournant en France, rencontrèrent le comte de Toulouse beaucoup plus fort qu'eux; de sorte

[1] Duchesne, p. 686, *c*. — [2] Ms. B, p. 169, 1. — [3] *Ibid.*, 1. — [4] Duchesne, p. 686, *c*. — [5] Ms. B, p. 169, 1, 2. — [6] Duchesne, p. 687, *a*.

qu'ils consentoient à luy rendre les armes et les chevaux de bataille. Le comte les voulut avoir prisonniers; ce qui les obligea à se mettre en défense : et ils se défendirent si bien, qu'ils mirent le comte en fuite, le poursuivirent long-temps, tuèrent entr'autres un Bernard d'Avignon qui portoit ses armes, et revinrent glorieux en France. [1] Ces petits avantages qu'Amauri remportoit quelquefois, [2] n'empeschoient pas que tout le pays ne l'abandonnast et ne se soumist à son adversaire. [3] On le remarque nommément de ceux de Melgueil, qui estoit alors un comté fort considérable. Le pape leur écrivit sur cela des lettres pleines de menaces; et il paroist par ce qu'en dit Raynaldus, qu'il prétendoit que l'évesque de Maguelone (ou de Montpellier) estoit seigneur de Melgueil sous le pape, ce que nous aurons lieu d'examiner dans la suite.

[4] Ce changement des peuples mettoit Amauri hors d'estat de demeurer même dans le pays, et de défendre Carcassonne. [5] Cela l'obligea de songer à faire quelque paix ou trêve; et l'archevesque de Narbonne assembla pour cela les évesques d'Uzès, de Nisme, de Béziers et d'Agde. [6] Cet archevesque estoit le célèbre Arnauld Amauri, qui, estant abbé de Cisteaux, avoit presché contre les Albigeois devant la guerre, qui avoit esté un des principaux chefs des croisez, et qui avoit ensuite esté fait archevesque en 1212. Il se prétendoit seigneur temporel de Narbonne, contre les comtes de Toulouse qui s'intituloient comtes de Narbonne, et il s'estoit fait rendre hommage par Aimeri, vicomte de la ville. Cet

[1] Duchesne, p. 687, *a*. — [2] P. 686, *c*. — [3] Raynald., an. 1223, art. 45. — [4] Ms. B, p. 169, 2. — [5] *Ibid.*, 2. — [6] *Gall. Christ.*, t. I, p. 378, *et alii*.

Aimeri avoit depuis long-temps témoigné de l'inclination pour le comte de Toulouse ; [1] et dans ce temps-ci, lorsqu'on traitoit d'accord, il se lia secrètement avec les comtes de Toulouse et de Foix, jura fidélité et rendit hommage au premier comme à son duc (*pro ducatu*), et luy promit de luy mettre Narbonne entre les mains. [2] Mais l'archevesque en ayant esté averti, vint promptement à la ville, et fit si bien qu'Aimeri n'y put faire entrer Raimond. Il manda en même temps en diligence le comte de Monfort; et quand il fut venu, Aimeri luy fit fermer les portes durant deux jours. Il entra enfin le troisième par le moien de l'archevesque.

[3] Le comte de Monfort et l'archevesque faisoient alors tout leur possible pour trouver de l'argent et payer les troupes, afin de pouvoir au moins garder Carcassonne jusques à Pasques. [4] Mais à peine put-on trouver vingt chevaliers qui voulussent demeurer avec le comte. [5] Ainsi ils furent contraints vers la fin de 1223, ou peu après, d'accepter une trêve très-désavantageuse, qui devoit durer deux mois pour Narbonne et Agde, et jusqu'à la Pentecoste pour les autres places. Mais c'estoit sans doute en abandonnant Carcassonne; [6] car l'archevesque de Narbonne qui mande tout ceci au roy le 23 janvier 1224, [7] ajoute aussitost qu'Amauri, ne pouvant conserver cette place, quelque peine qu'il eust prise pour cela, l'avoit enfin abandonnée malgré luy, avoit quitté le pays, et s'en estoit retourné en France avec les siens. [8] Les autres disent aussi qu'Amauri, par faute de vivres, abandonna Carcassonne et les autres

[1] Ms. B, p. 169, 2. — [2] *Ibid.*, 3. — [3] *Ibid.*, 3-5. — [4] *Ibid.*, 5. — [5] *Ibid.*, 6. — [6] *Ibid.*, 8. — [7] *Ibid.*, 6. — [8] Duchesne, p. 285, *c; Spicileg.*, t. XI, p. 513; Mousk., vers 24317 et suiv.

places conquises avec tant de peine et de dépense sur les Albigeois. [1] Et il en apporta même les os de son père et de son frère, ne voulant pas les laisser parmi ces ennemis et de l'Église et de sa maison.

Ce fut sans doute en ce temps-ci que le vicomte Trencavel recouvra la ville de Béziers, prise l'an 1209 sur Raimond Roger son père.

Amauri apporta apparemment en se retirant de Languedoc la lettre dont nous venons de parler, [2] écrite au roy Louis VIII par les évesques de Narbonne, de Nisme, d'Uzès, d'Agde et de Béziers. C'est proprement une apologie de la retraite d'Amauri; [3] et ces évesques y protestent au roy qu'il avoit fait tout ce qui se pouvoit faire pour empescher la perte de Carcassonne et des autres places, et qu'il a agi pour cela avec tout le soin, toute la prudence, toute la sagesse et toute la vigueur possible; en un mot, qu'on ne luy peut point imputer la perte de ce pays. [4] Et en effet cela n'a pas empesché qu'il n'ait toujours passé depuis pour un homme sage, vaillant et expérimenté dans la guerre.

[5] Les évesques concluent leur lettre en conjurant le roy de les venir secourir. [6] La lettre est datée de Montpellier, le 23 janvier sans année; mais on ne peut douter que ce ne soit en 1224. [7] Elle est tirée d'un ancien registre de la chambre des comptes, dont le titre est : « Hoc est registrum curiæ Franciæ domini « regis, de feudis et negotiis senescalliarum Carcas- « sonæ, et Bellicadri, et Tholosani, et Caturcensi, et « Ruthenensi. »

[1] Mousk., vers 24321. — [2] Ms. B, p. 169, 1. — [3] *Ibid.*, 6, 7. — [4] Duchesne, p. 774, *a*; 687, *b*. — [5] Ms. B, p. 169, 7, 8. — [6] *Ibid.*, 8. — [7] P. 137.

LXXXVI.

L'AN DE JÉSUS-CHRIST 1224. Lettre dominicale GF.

Louis accepte les droits d'Amauri. — Le pape prend une autre voie et appuie Raimond, comte de Toulouse. — Il veut obliger Louis de continuer la trêve avec l'Angleterre. — Louis le refuse.

[1] Amauri estoit arrivé à Paris auprès du roy au mois de février, aussi bien que les évesques de Bourges et de Langres, qui venoient de Rome pour porter le roy à accepter les droits d'Amauri. [2] Sa piété, dit Puy-Laurent, et son courage, les luy firent accepter, [3] et nous avons encore l'acte de la cession que luy en fit Amauri au mois de février, par lequel il déclare qu'il cède pour toujours à Louis et à ses héritiers tous les priviléges et dons faits par le saint-siége à son père et à luy pour le comté de Toulouse et le reste de l'Albigeois; [4] pourvu néanmoins que le pape luy accorde certaines conditions qui ne sont pas exprimées.

[5] Le roy avoit déjà renvoyé à Rome les évesques de Bourges et de Langres pour obtenir ces conditions du pape, avec l'évesque de Chartres, [6] Gautier, qui d'abbé de Pontigni avoit esté fait évesque en 1219, et mourut en 1233 ou 1234. [7] Ces trois prélats furent à Rome, où leurs propositions furent examinées avec grand soin par le pape et ses frères (les cardinaux), et enfin le pape conclut l'affaire, et en écrivit au roy par les évesques de Langres et de Chartres. [8] L'archevesque de Bourges demeura à Rome pour ses affaires particu-

[1] Ms. B, p. 144. — [2] Duchesne, p. 687, *b*. — [3] P. 774, *a*; Ms. B, p. 144. — [4] Ms. B, p. 144. — [5] *Ibid.*, p. 144. — [6] *Gall. Christ.*, t. II, p. 491, 3, 4. — [7] Duchesne, t. V, p. 859, *a*. — [8] *Ibid.*, *b*.

lières, et les deux évesques partirent avec la réponse du pape avant le 4 d'avril.

[1] Le pape receut aussitost après une grande lettre de l'empereur Frédéric II, qui, estant obligé par le serment qu'il avoit fait en 1223 de passer en Orient en 1225 à la Saint-Jean, [2] prioit le pape d'exciter tous les fidèles à concourir avec luy dans cette entreprise. [3] La lettre, rapportée par Raynaldus, est donnée à Catane le 4 de mars.

[4] Le pape se résolut sur cela d'envoyer de nouveau le cardinal Conrad, évesque de Port, en France et en Allemagne. [5] Il luy donna la lettre de Frédéric pour la faire voir au roy, et luy écrivit une seconde lettre datée du 4 d'avril, par laquelle il le conjure très-particulièrement d'employer toute son autorité et les menaces de sa colère pour fléchir entièrement Raimond, qui assurément le redoutoit, et avoit déjà offert de se soumettre à l'Église. Le pape demande donc que Louis l'oblige à faire une véritable paix avec Dieu et avec l'Église, en sorte que les hérétiques soient chassez du pays, que l'on satisfasse aux ecclésiastiques pour les torts qu'ils ont soufferts, qu'on assure leur liberté pour l'avenir, et qu'on ménage beaucoup l'honneur et les intérests du comte Amauri, sur quoy le pape insiste particulièrement, afin que les François, estant en paix, puissent secourir la Palestine. [6] Le pape recommande au roy la personne du légat Conrad, et le prie de l'écouter particulièrement sur la prolongation de la trêve entre luy et le roy d'Angleterre.

[1] Duchesne, t. V, p. 859, *b*. — [2] *Ibid.*, *b*. — [3] Raynald., an. 1224, art. 4, 12. — [4] Art. 13. — [5] Duchesne, p. 859, *b*, *c*. — [6] *Ibid.*, *c*.

Lorsque Conrad partoit de Rome, [1] c'est-à-dire le 8 d'avril, qui estoit le dimanche des Rameaux (ou plustost le lundi suivant), Raimond, estant dans Agde, contraignit plusieurs habitans de luy faire serment de fidélité, et fit arborer ses estendards sur les murailles de la ville, comme en estant le véritable comte, [2] quoyque Thédise, alors évesque d'Agde, et ses prédécesseurs fussent comtes, vicomtes [3] et seigneurs de la ville. [4] Aussi cette action de Raimond fut condamnée, le 5 juin suivant, comme illégitime, par Gui, ou plustost par Arnauld, archevesque de Narbonne, et Thédise maintenu dans son droit. Ce Thédise est célèbre dans l'histoire des Albigeois, où l'on en pourroit trouver beaucoup de choses. [5] Il fut fait évesque en 1213, et mourut le 30 may 1236, en odeur de sainteté qui dure encore aujourd'huy, appuiée même, à ce qu'on prétend, par des miracles.

[6] Nous avons un acte qu'il fit le 18 avril 1226, avec le conseil de ses frères, les chanoines d'Agde, pour obliger ses successeurs à nourrir tous les jours douze pauvres, et en vestir un pareil nombre une fois tous les ans.

Nous n'avons point dit de quelle manière le pape avoit conclu l'affaire de la cession qu'Amauri avoit faite au roy de ses droits sur le Languedoc. Le pape avoit luy-même pressé Philippe-Auguste, et Louis VIII ensuite, d'accepter cette cession. Ainsi on ne doutoit pas qu'il ne la ratifiast. [7] Et en effet Louis, sans attendre sa réponse, dépensoit déjà beaucoup pour se préparer

[1] Catel, *Lang.*, p. 974. — [2] *Gall. Christ.*, t. II, p. 61, 1, *c.* — [3] P. 60, 1, *c*, *d.* — [4] Catel, *Lang.*, p. 974. — [5] P. 973, 974; *Gall. Christ.*, t. II, p. 61, 62. — [6] *Ibid.*, t. II, p. 62. — [7] Mousk., vers 24 347.

à la guerre de Languedoc. [1]Cependant Mouske nous apprend qu'il manda au roy de laisser là la cession d'Amauri, et qu'il viendroit bien à bout de Raimond; [2]c'est-à-dire qu'il espéroit que Raimond, intimidé par la crainte du roy, se soumettroit de luy-même à l'Église. Raimond l'avoit offert, comme nous l'avons déjà dit, et comme nous le verrons davantage par la suite. [3]Mais on prétend qu'il avoit fait plus; et que luy et les Anglois, dans la crainte d'avoir la guerre contre la France, avoient beaucoup donné au pape et aux cardinaux pour se les rendre favorables. S'il en faut croire les historiens de ces siècles-là, cela n'estoit que commun.

[4]Louis receut fort mal cette manière d'agir, et en fut si en colère, qu'il fit aussitost sortir du palais (vider la salle) tous les ecclésiastiques qui y estoient assemblez en grand nombre : ce qui surprit extrêmement. Il ne paroist pas néanmoins qu'il se mist tant en peine de l'affaire de Languedoc; et il renonça apparemment à la cession d'Amauri, qui conserva toujours le titre et les prétentions de comte de Toulouse jusqu'à la nouvelle cession qu'il en fit à Louis au commencement de 1226. Mais ce qui choqua sans doute extrêmement le roy, fut l'obligation qu'on sembloit luy vouloir imposer de continuer la trêve avec l'Angleterre.

[5]Le légat estant donc arrivé à la cour, et ayant exposé au roy sa commission, [6]qui estoit particulièrement de le presser de faire trêve avec le roy d'Angleterre, [7]ou même de luy rendre les pays conquis,

[1] Mousk., vers 24344 et 24345. — [2] Duchesne, p. 859, *b*. — [3] Mousk., vers 24340. — [4] P. 119, 1. — [5] *Ibid.*, 1. — [6] 1; Duchesne, p. 859, *b*, *c*. — [7] Mousk., vers 24358.

[1]Louis, extrêmement irrité de ces propositions, déclara qu'il estoit bien éloigné d'accorder ni l'une ni l'autre, et qu'il vouloit la guerre. Ainsi finit le parlement, c'est-à-dire l'assemblée des prélats et des barons du royaume; c'est apparemment le même[2] parlement général que le roy tint cette année le 5 de may; [3]quoyqu'un auteur en attribue la convocation au légat Conrad aussi bien qu'au roy, en luy donnant le titre de concile général.

LXXXVII.

Le comte de Toulouse est réconcilié à l'Église dans le concile de Montpellier.

Le roy, nonobstant son mécontentement, ayant sans doute permis à Conrad de faire ce qu'il voudroit dans cette assemblée touchant le Languedoc, [4]Conrad, au nom du pape Honoré, y déclara Raimond, comte de Toulouse, catholique et orthodoxe dans sa foy, et révoqua ou suspendit pour un temps l'indulgence accordée dans le concile de Latran à ceux qui feroient la guerre aux Albigeois. [5]Conrad se retira ensuite [6]et s'en alla en Allemagne prescher une croisade pour la terre sainte.

[7]Le pape remit à l'archevesque de Narbonne à examiner les conditions auxquelles il falloit accepter la paix que le comte et les autres Albigeois offroient à l'Église, pour luy mander ensuite ce qu'il auroit fait. [8]Il voulut aussi qu'on fist une composition entre

[1] Mousk., vers 24359 et suiv. — [2] Duchesne, p. 285, *c*. — [3] *Spicileg.*, t. XI, p. 513, 514. — [4] P. 514; Duchesne, p. 285, *c*. — [5] Mousk., vers 24372. — [6] Raynald., an 1224, art. 3. — [7] Duchesne, p. 286, *b*. — [8] *Conc. Narbon.*, p. 61.

Amauri et Raimond. C'est pourquoy [1] les comtes de Toulouse et de Foix, et Trencavel, vicomte de Béziers, furent trouver l'archevesque, au mois de juin, à Montpellier, où ils luy firent de grandes offres dont l'acte, dit Catel, se trouve encore dans les archives de l'église de Narbonne, et entre autres de chasser les hérétiques, de confisquer leurs biens et de les punir même corporellement.

[2] Nous avons le contenu de ces offres dans ce qui se fit, peu après, au concile de Montpellier. [3] Les comtes promirent dès lors de restituer ce qui appartenoit aux églises, et commencèrent aussitost après à l'exécuter, peut-estre par la crainte des armes du roy, qui estoit alors en Poitou avec ses forces. [4] On trouve encore une restitution de diverses terres faite par Raimond à l'évesque de Carpentras, datée de Montpellier au mois d'aoust 1224.

[5] Il ne se trouva personne dans cette conférence pour le comte de Montfort; et ainsi on ne put pas y traiter ses intérests. C'est sans doute à cette conférence qu'il faut rapporter ce que nous avons dit, [6] que le 5 de juin 1224, l'archevesque de Narbonne avoit cassé ce que Raimond avoit fait le 8 d'avril comme comte d'Agde.

Après cette conférence, [7] Arnauld assembla à Montpellier, dans l'octave de l'Assomption, tous les évesques, abbez et autres ecclésiastiques de la province. [8] Les archevesques d'Arles et d'Aix s'y devoient aussi trou-

[1] Catel, *Lang.*, p. 795. — [2] *Conc. Narbon.*, p. 60. — [3] P. 61; Ms. D, p. 128, 2. — [4] *Invent.*, t. V, *Toulouse*, V, p. 56. — [5] *Conc. Narbon.*, p. 61. — [6] Catel, *Lang.*, p. 974. — [7] Duchesne, p. 286, *b*; Ms. D, p. 128, 2; *Chr. des D.* — [8] *Conc. Narbon.*, p. 63.

ver. [1] Les comtes de Toulouse et de Foix y vinrent avec le vicomte de Béziers, [2] et un nombre infini d'hérétiques, dit Albéric, qui vouloient faire la paix, et néanmoins demeurer hérétiques, ouvertement ou en secret. [3] Le comte de Monfort n'y envoya personne de sa part. [4] Mais il écrivit au concile une lettre assez sèche, où il conjure tous les prélats de témoigner le même zèle qu'ils avoient toujours eu pour la vraye foy, et de ne faire aucun accord avec Raimond à son préjudice; que, quelque abattu que son parti semblast estre, il ne pouvoit manquer de remporter bientost une entière victoire, puisque le roy en avoit entrepris la défense. Il suppose toujours que ses intérests estoient ceux de la foy et de l'Église, et ne le prouve jamais, quoyque cela receust assez de difficulté depuis que Raimond avoit esté déclaré orthodoxe. [5] Il s'intitule encore comte de Toulouse, sans doute parce que les conditions qu'il avoit demandées n'estant pas encore exécutées, la cession qu'il avoit faite de son droit n'avoit pas encore lieu.

[6] Il ne nous reste rien des actes de ce concile, hors le serment qu'y fit Raimond avec le titre de duc de Narbonne et comte de Toulouse. [7] Il y promet de maintenir la foy de l'Église contre les hérétiques, de conserver la paix dans son pays en chassant les routiers qui estoient comme des soldats sans aveu, sans foy et sans loy, [8] de rendre aux ecclésiastiques leurs droits et leurs libertez, [9] de payer vingt mille marcs d'argent en différens termes pour indemniser les églises et le comte

[1] *Conc. Narbon.*, p. 62. — [2] Ms. D, p. 428, 2. — [3] *Conc. Narbon.*, p. 61. — [4] P. 63, 64. — [5] P. 63. — [6] P. 59. — [7] P. 60. [8] P. 60. [9] P. 60, 61.

de Montfort, à la charge néanmoins que le pape luy fera rendre tous les actes faits par l'Église romaine et par le roy de France en faveur de ce comte et de Simon son père. [1] Et comme il n'y avoit là personne pour le comte de Montfort, Raimond promit d'envoyer au plutost des députez au pape, et de ratifier tout ce qu'il régleroit avec eux sur cet article et sur tous les autres.

[2] Il promit aussi d'achever de restituer ce qui n'avoit pas encore esté rendu aux églises, suivant la volonté de chaque évesque dans son diocèse. [3] Et enfin il se remettoit absolument de toutes choses à la discrétion et à la volonté du pape, sauf l'autorité du roy, et offroit de donner toutes les sûretez qu'on luy voudroit demander.

[4] Il y a un article touchant les *faidites* de Toulouse, que je n'entens point. [5] Il fit ce serment le dimanche, 25 aoust 1224, [6] qu'Albéric marque comme le jour propre du concile. [7] Il l'adresse à Arnauld, archevesque de Narbonne, et par luy au pape, tant pour luy que pour tous ses hommes et ses *valiteurs*, c'est-à-dire apparemment ses vassaux écuyers, non encore chevaliers, qu'on a depuis appelez *varlets* ou *valets*.

[8] Le comte de Foix et le vicomte de Béziers se reconnoissent estre du nombre de ces *valiteurs ;* ils ne laissent pas néanmoins de déclarer en particulier qu'ils faisoient le même serment. [9] Les historiens disent qu'Arnauld receut ce serment du comte de Toulouse et des barons;

[1] *Conc. Narbon.*, p. 61. — [2] P. 61, 62. — [3] P. 62. — [4] P. 62. — [5] P. 59. — [6] Ms. D, p. 428, 2. — [7] *Conc. Narbon.*, p. 59. — [8] P. 62. — [9] Duchesne, p. 286, *c; Spicileg.*, t. XI, p. 515.

[1] et selon une ancienne chronique, les Albigeois furent absous dans le concile, et réunis à la foy.

[2] Mais il paroist par Albéric que tout le monde n'en fut pas content; et quelques-uns accusèrent l'archevesque d'Arles d'avoir vendu et opprimé l'Église dans l'assemblée. [3] Cet archevesque se nommoit Hugue Béroardi. Il gouverna depuis l'an 1218 jusqu'au 18 novembre 1232. [4] Il fut député par l'assemblée avec d'autres évesques et les abbez de Saint-Saturnin ou Saint-Sernin de Toulouse, et de Caunes, au diocèse de Narbonne, pour porter au pape ce qui s'y estoit fait.

[5] Pour la somme que Raimond devoit payer, les uns disent quinze mille marcs payables en trois ans, [6] les autres, quarante mille marcs que les Anglois eurent, ce que je n'entends point : mais au lieu de quarante mille marcs, il faut peut-estre quarante mille livres, qui faisoient vingt mille marcs. [7] Car on voit par le testament de Philippe-Auguste et par la rançon de saint Louis, que le marc comprenoit deux livres ou quarante sous parisis. Je ne sçay si c'est la même somme qu'a voulu marquer Albéric en oubliant *viginti*, [8] lorsqu'il dit que le concile ordonna *quod fieret collecta mille marcarum argenti*.

[9] Amauri de Montfort prend encore le titre de comte de Toulouse dans un acte du mois de novembre 1224, où il remet au seigneur de Bergerac toute la haine qu'il pouvoit avoir contre luy.

[10] Raimond avoit un frère nommé Bertrand auquel,

[1] Ms. F, p. 766. — [2] Ms. D, p. 428, 2. — [3] *Gall. Christ.*, t. II, p. 57. — [4] Ms. D, p. 428, 2. — [5] Duchesne, p. 286, *c*. — [6] Ms. F, p. 766. — [7] Duchesne, p. 261, *a*, *b*. — [8] Ms. D, p. 428, 2. — [9] *Invent.*, t. V, *Toul.*, IX, p. 28. — [10] Catel, *Toul.*, p. 225.

par un acte daté du mois de décembre 1224, il donna les chasteaux et seigneuries de Bourniquel, Mont-Clair et Salvagnac. [1] Il accorda la même année ce Bertrand avec Comteresse (Contoresse), fille de Matfroy de Rabasteins. Je ne voy pas qu'il soit parlé de ce frère dans le reste de l'histoire.

LXXXVIII.

Grand apanage donné à Philippe, comte de Boulogne, frère du roy. — Fernand, comte de Flandre, ne peut estre délivré de prison.

Philippe, frère du roy Louis VIII, estoit, comme nous avons dit, comte de Boulogne, à cause de sa femme, [2] et il fit solennellement sa première entrée à Boulogne vers la fin de 1223, ou peu après. [3] Philippe-Auguste luy avoit donné, outre cela, le comté de Mortain, *Moritolii,* et Domfront, avec le pays de Coustantin, estimez à huit mille livres parisis de rente.

[4] Louis, son frère, lui confirma le don de Mortain et Domfront (en la basse Normandie), avec la haute justice, se réservant néanmoins la forteresse de Mortain, et au lieu du Coustantin (du Cotentin) luy donna le comté de Clermont (en Beauvaisis), et un quart de Dammartin, le tout acheté par Philippe-Auguste; le comté d'Aumale, hors le chasteau de Mortemer et quelques autres réserves; l'Islebonne, hors la forteresse, et généralement tout ce que Renaud, comte de Boulogne, son beau-père, avoit possédé dans le pays de Caux, et cela avec la

[1] *Invent.*, t. V, *Toul.*, XXI, p. 11. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 647. — [3] *Regist.* 31, p. 73. — [4] *Ibid.*, p. 460; *Comptes*, t. I, p. 78, 2.

haute justice : luy donnant toutes ces terres sous l'hommage de la couronne, et à la charge de retour au roy et à ses successeurs, si Philippe n'avoit point d'héritier de sa femme. Nous avons sur cette donation d'apanage l'acte de Philippe, fait à Melun au mois de février 1224. [1] Il donna encore une reconnoissance, le même mois, à Paris, que son frère s'estoit retenu toutes les dettes des Juifs dans les terres qu'il luy avoit données en Normandie. [2] Il receut aussi à Paris, au mois de février, l'hommage de Guillaume, évesque de Cahors.

[3] Renaud, beau-père de Philippe, vivoit encore dans la captivité, [4] aussi bien que Ferrand, comte de Flandre, quelque sollicitation que Jeanne, femme de Ferrand, eust pu faire ou faire faire pour sa délivrance. [5] Philippe-Auguste avoit consenti à son élargissement, moyennant une certaine somme d'argent et quelques sûretez pour la Flandre. Le pape Honoré III luy en avoit encore écrit le 8 avril 1223, et pour faciliter davantage le traité, il avoit, à la prière du comte même, donné pouvoir à Guillaume, archevesque de Reims, et à Guérin, évesque de Senlis, de l'excommunier et d'interdire tout son pays, en cas qu'il manquast de fidélité au roy ou à son fils, s'il ne satisfaisoit dans quarante jours, suivant le jugement des pairs. Mais Philippe-Auguste estant mort avant que le traité fust conclu, Ferrand demeura prisonnier. Honoré, qui avoit compassion de sa misère, renouvela ses sollicitations auprès de Louis, le 22 d'avril, selon quelques exemplaires, [6] ou le 20 février, selon d'autres.

[1] *Regist.* 31, p. 73. — [2] *Epist. Cadurc.*, p. 87. — [3] *Spicileg.*, t. IX, p. 647. — [4] Meyer, p. 69, 2. — [5] Raynald., an. 1224, art. 42. — [6] Duchesne, p. 860, 861.

Il écrivit presque en mêmes termes aux évesques de Reims et de Senlis, leur renouvellant et étendant même à leurs successeurs le pouvoir qu'il leur avoit donné de contraindre le comte, par les censures, à observer ce qu'il avoit promis au roy.

[1] Plusieurs cardinaux écrivirent aussi au roy vers ce temps-ci pour luy demander la délivrance du comte. Ferrand ne fut néanmoins délivré qu'après la mort de Louis VIII.

[2] On cite des annales de Hainaut, que saint Antoine de Padoue, cordelier, nommé Ferrand en son premier nom et qui estoit de Lisbonne, et baptisé dans la même église que le comte, se rendant alors fort célèbre par ses miracles, le comte même en entendit parler, et fit réflexion sur la différence qui estoit entre ce saint et luy, et qu'estant beaucoup au-dessous de luy par la naissance, il se trouvoit néanmoins dans un estat beaucoup plus avantageux, même selon les hommes. Cette réflexion luy fit sentir plus que jamais sa captivité, et son affliction toucha Louis; de sorte qu'il le fit traiter plus doucement, et permit à quatre cordeliers, dont il se tenoit assuré, de l'aller visiter tous les jours.

LXXXIX.

Le pape écrit pour Robert, empereur de Constantinople. — Thrésor trouvé, etc.

[3] Le pape écrivit, le 20 may de cette année, à la reine Blanche en faveur de l'empereur de Constanti-

[1] *Invent.*, t. VII, *Fland.*, I, pièce 6 — [2] *Hist. de Tournay*, l. IV, c. VI, p. 30, 31. — [3] Raynald., an. 1224, art. 23.

nople, Robert de Courtenay qui, comme nous avons vu, [1] avoit hérité de cette couronne en 1220 ou 1221, et y estoit fort pressé par les Grecs d'Asie sous Jean Ducas leur empereur. [2] Honoré pria donc Blanche de solliciter le roy son mari à secourir puissamment ce prince, son parent, dont l'empire avoit esté particulièrement formé et soutenu par les François. Nous ne voyons point quel effet eut cette lettre.

[3] Honoré commit, le 5 décembre de cette année, l'archevesque, le doyen et le thrésorier de Rouen, pour informer des actions de saint Laurent, archevesque de Dublin en Hibernie, mort à la ville d'Eu, au pays de Caux, où son corps repose encore présentement. [4] Il avoit canonizé le 21 janvier saint Guillaume, fondateur de l'abbaye de Roschild en Danemark, qui avoit esté d'abord chanoine séculier de Sainte-Geneviève, et ensuite avoit embrassé la réforme, [5] lorsque Eugène III y mit des réguliers de Saint-Victor en 1147.

[6] Au mois de février de cette année, le roy fit un traité avec l'abbé d'Homblières, confirmé le même mois par l'évesque de Noyon, diocésain, [7] et un autre avec l'abbé de Cour-Dieu, ordre de Cisteaux, au diocèse d'Orléans.

[8] Daniel, avoué d'Arras et seigneur de Béthune, avoit long-temps prétendu avoir haute justice sur ses terres qui estoient en Artois, entre le Lys et un lieu appelé le Tronc-Bérenger. Mais il reconnut depuis que ce droit appartenoit au roy et à ses héritiers, et luy

[1] Acrop., p. 14, *a; Spicileg.*, t. XI, p. 309. — [2] Raynald., an. 1224, art. 23. — [3] Art. 47. — [4] Art. 30. — [5] *Gall. Christ.*, t. IV, p. 470. — [6] *Invent.*, t. III, *Picard.*, pièce 5. — [7] *Regist.* 31, f° 56. — [8] *Ibid.*, f° 78, v°.

en donna l'acte que nous avons, au mois de mars 1224, à Saint-Germain-en-Laie, où les rois faisoient dès lors assez souvent leur demeure, [1]et lorsqu'ils y estoient, ils devoient la disme du pain et du vin aux religieuses de Saint-Cyr. [2]On voit dans cet acte, et dans beaucoup d'autres, que le rapt, le meurtre et l'incendie appartenoient particulièrement à la haute justice.

[3]Le roy estoit à Sermaise en Beauce le 30 d'avril; [4]mais il estoit au mois de may à Paris, où Jean de Nesle s'accorda en sa présence avec l'évesque de Noyon sur la chasse des bois d'Erci.

Les moines de l'abbaye de Cercanceau (*Sacræ-Cellæ*) sur le Loin, près de Chasteau-Landon, au diocèse de Sens, ordre de Cisteaux, [5]ayant trouvé dans leurs vignes de l'or et de l'argent, monnoyé et en bosse, ils l'apportèrent aussitost au roy, comme une chose qui luy appartenoit en qualité de maistre du pays; et le roy le leur donna par aumosne, en tirant d'eux un acte qu'ils ne prétendoient rien ni à cela, ni à tout autre chose qu'ils pourroient trouver de la même manière. L'acte est daté du mois de may 1224.

[6]Au même mois de may, Gui de Chastillon transigea avec le comte de Champagne sur les hommages qu'il luy devoit. On voit par cet acte que le comté de Nevers relevoit, au moins en partie, de la Champagne.

[7]Le roy achesta en ce temps-là une forteresse de Monstreuil de Guillaume de Mainières, seigneur de Montenay. L'acte est daté du mois de juin à Paris, et

[1] Ms. F, p. 573. — [2] *Regist.* 31, f° 78, v°. — [3] Ms. F, p. 576. — [4] *Regist.* 31, f° 67. — [5] Le père Labbe, *Mélanges curieux*, p. 644; Ms. D, p. 249. — [6] *Chastillon, Preuv.*, p. 45. — [7] *Invent.*, t. III, *Amiens*, pièce 4; *Regist.* 31, f° 93, v°.

ainsi vers le commencement du mois; car nous verrons que le roy estoit déjà à Tours le 25, pour aller faire la guerre en Poitou.

[1]Le 29 du même mois mourut à Verneuil une fille recluse, nommée sœur Giluide, dont on disoit des choses extraordinaires, approuvées par les uns et condamnées par les autres. Albéric dit qu'elle fut souvent observée par ordre du roy et de l'évesque; mais il ne dit point si l'on vérifia quelque chose.

XC.

Louis résout la guerre avec les Anglois, malgré l'opposition du pape.

La trêve entre la France et l'Angleterre devoit finir, comme nous avons dit, cette année, à Pasques, qui estoit le 14 d'avril. [2]Le pape Honoré avoit mandé à Louis, le 13 septembre 1223, qu'il vouloit la prolonger, afin que Louis eust plus de moïen de vaincre les Albigeois, et il luy en avoit peut-estre même écrit dès auparavant, [3]puisque c'estoit la première prière qu'il luy avoit faite. [4]Il le pria encore en luy envoyant le cardinal Conrad, le 4 avril 1224, d'ajouter une entière créance à ce que cet évesque luy diroit sur ce sujet; [5]et Conrad avoit ordre de le presser d'accorder au moins une nouvelle trêve.

[6]Raynaldus rapporte l'extrait d'une lettre dont il ne marque point la date, où le pape, pour presser le roy

[1] Ms. D, p. 428, 1, 2. — [2] Duchesne, p. 860, *b*. — [3] Raynald., an. 1224, art. 14. — [4] Duchesne, p. 899, *c*. — [5] Mousk., p. 119, 1. — [6] Raynald., an. 1224, art. 13.

de cette prorogation, luy remontroit que Philippe, son père, l'avoit déjà promise. [1]Il luy fit sçavoir aussi que dans la conférence de Ferentino en 1223, il avoit ordonné que tous les princes vivroient en paix, afin qu'on pust secourir la terre sainte. [2]Quand la trêve fut expirée, le pape luy écrivit encore, pour le conjurer de ne point attaquer Henri et de ne point troubler le repos des deux royaumes. [3]Il ne se contenta pas de cela, il prétendit même obliger Louis à rendre aux Anglois ce que son père avoit conquis sur eux. Louis trouva très-mauvais, comme nous avons déjà dit, que le pape prétendist exiger de luy ces choses, qui ne regardoient nullement l'autorité spirituelle. [4]Il ne pouvoit pas ignorer qu'en 1203 les barons de France avoient conseillé à Philippe-Auguste de ne se point laisser contraindre par le pape ou par quelque cardinal que ce fust, à faire paix ou trêve avec l'Angleterre. Nous avons encore les actes que firent sur cela le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Soissons, de Beaumont, de Boulogne et de Sancerre, les sires de Couci et de Dampierre, et même les comtesses de Valois, de Champagne et de Blois. Ils promettent tous dans leurs actes que si le pape vouloit user sur ce sujet de quelque violence envers le roy, ils l'assisteront contre luy de tout leur pouvoir.

Cet empire que prenoit le pape sur Louis luy estoit encore bien plus odieux et plus sensible, s'il est vrai, [5]comme on l'a écrit, qu'il eust receu de grandes sommes de l'Angleterre. [6]Quoy qu'il en soit, après que

[1] Raynald., an. 1224, art. 15. — [2] An. 1225, art. 30. — [3] Mousk., p. 119. — [4] Ms. B, p. 174; *Libertez*, c. VII, art. 2, p. 224. — [5] Mousk., p. 119, 1. — [6] *Ibid.*, 1, 2.

le cardinal Conrad luy eut exposé, vers le commencement de may, les intentions du pape, il déclara tout en colère qu'il ne vouloit accorder ni trêve, ni terre aux Anglois, mais leur faire une rude guerre; qu'il vouloit achever de déposséder Henri des fiefs confisquez sur Jean son père, et même poursuivre ses droits sur l'Angleterre. Il suivoit moins en cela le mouvement de son indignation que le sentiment de ses barons [1]assemblez à Paris le 5 de may, [2]lesquels ne luy conseillèrent point du tout de prolonger la trêve.

Il voyoit son royaume fleurissant; et l'unique province qui avoit jusqu'alors esté dans le trouble, c'est-à-dire le Languedoc, sembloit ne respirer plus que la paix. L'Angleterre, au contraire, gouvernée par un jeune prince de seize ou dix-sept ans, estoit agitée par diverses factions, et peu en estat de soutenir la puissance de la France. [3]Matthieu de Westminster assure même que Louis avoit intelligence avec quelques barons d'Angleterre, qui luy avoient promis de mettre le trouble dans le pays, comme ils firent.

[4]Les ambassadeurs d'Angleterre à Rome avoient refusé eux-mêmes de suivre les avis du pape sur cette trêve. [5]Ainsi Louis prétendit avoir droit d'aller saisir les fiefs que Henri, roy d'Angleterre, possédoit en France, comme confisquez à sa couronne par le jugement des pairs sur Jean, père de Henri, [6]à cause de la mort d'Artus, son neveu, [7]et d'ailleurs, s'il en faut croire le poëte Nicolas de Braie, les Rochellois, alors

[1] Duchesne, p. 285, *c*. — [2] Raynald., an. 1224, art. 16. — [3] Matth. West., p. 283, *b*. — [4] Raynald., an. 1226, art. 35. — [5] An. 1224, art. 16. — [6] Matth. Par., p. 283, 284. — [7] Duchesne, p. 297, *a*, *b*.

sujets d'Angleterre, avoient commencé les premiers la guerre en faisant le dégast sur les terres du roy.

[1] Le pape fut fort fâché de voir commencer la guerre en France, et, par sa lettre du 3 aoust, il se plaignit à Louis du peu de considération qu'il avoit eu pour ses prières, et pour le secours de la terre sainte; et de ce qu'il contrevenoit au décret qu'il avoit fait pour la paix des princes. Je ne sçay si Louis fut choqué de cette autorité que prenoit le pape; mais il luy écrivit une lettre assez extraordinaire, dont Raynaldus, qui la rapporte, n'a pas marqué la date. [2] Il dit d'abord qu'il se croit obligé de luy déclarer que la trêve estant finie avec l'Angleterre, il est allé se saisir du Poitou comme luy appartenant; et il ajoute que l'Angleterre estant un fief de l'Église, il s'étonne fort de ce que Henri en envoye des troupes contre luy; que si Henri le fait par l'autorité du pape dont il est vassal, il le prie fort de ne pas souffrir davantage qu'on se serve d'un fief de l'Église contre la France; ou si Henri le fait de soy-même sans la participation du pape, qu'il ne trouve pas mauvais s'il prend, de son costé, les voies qu'il jugera les meilleures pour luy résister.

XCI.

Hugue, comte de la Marche, et Aimeri, vicomte de Thouars, se soumettent à Louis; il prend Niort.

[3] Dès le mois de may, Louis traita avec Hugue de Lusignan, le plus puissant de tous ceux qui obéissoient

[1] Raynald., an. 1224, art. 14, 15. — [2] Art. 16. — [3] Du Tillet, 2, p. 170.

aux Anglois dans la Guienne. [1]Car il estoit comte de la Marche, possédoit Lusignan, et plusieurs autres terres en Poitou; et, outre cela, il avoit épousé la reine Isabelle, mère du roy Henri d'Angleterre, héritière du comté d'Angoulesme, [2]et qui avoit eu pour son douaire du roy Jean, son premier mari, Saintes, Niort, Saumur, Beaufort et Beaugé en Anjou, Chasteau-du-Loir au Maine, et *Trou* (je ne sçay ce que c'est). [3]Le poëte Guillaume le Breton dit que Bordeaux luy avoit esté donné en mariage par le roy Jean. [4]Elle avoit sans doute encore quelque chose d'assigné en Angleterre.

[5]Le traité avec ce comte fut fait à Bourges. Le comte y rendit hommage au roy des fiefs qu'il tenoit de sa couronne, s'obligea de donner quarante de ses vassaux tels qu'il plairoit au roy de choisir, qui luy jureroient de le servir contre le comte, en cas qu'il contrevinst au traité, et promit de remettre son chasteau de Lusignan à Pierre, comte de Bretagne, pour le garder, tant que le roy seroit en Poitou, et le luy rendre ensuite. Le roy, de son costé, ou en personne ou par ses députez, promit de ne faire ni paix ni trêve avec l'Angleterre, sans le consentement du comte. [6]Comme par cette soumission du comte à la France, Isabelle perdoit le douaire qu'elle avoit sur les terres d'Angleterre, on convint qu'au lieu de Saumur, que le roy tenoit, le comte auroit Langest en Touraine, sans néanmoins le pouvoir fortifier; qu'il garderoit Saintes, et pour tout le reste, auroit l'isle d'Oleron au cas qu'elle fust conquise, et deux mille livres par an sur

[1] Du Tillet, 2, p. 170. — [2] P. 171. — [3] Duchesne, p. 255, *b*. — [4] Matth. Par., p. 337, *e*, *f*. — [5] Du Tillet, 2, p. 170. — [6] *Ibid.*, 170

le thrésor; que si néanmoins Bordeaux venoit au pouvoir du roy, il seroit au comte avec ses dépendances, hors les régales et les hommages des vassaux à trois lieues de Bordeaux ou plus, et qu'en ce cas le comte rendroit au roy la pension de deux mille livres et Langest. [1]On prétend qu'on convint aussi dès lors qu'Alphonse, quatrième fils de Louis, épouseroit Isabelle, fille du comte, et que Hugue, son fils aisné, épouseroit Isabelle, fille unique du roy.

[2]Le roy promit en même temps de marcher en personne pour conquérir la Guienne; et que s'il ne le faisoit pas, il fourniroit au comte deux cents hommes de cheval et six cents hommes de pied durant sept ans, si Bordeaux n'estoit conquis plutost, ou la solde nécessaire pour entretenir ces troupes quatre mois par an. Il donna trois seigneurs pour plèges de sa parole. [3]Au même mois de may, Louis ordonna à ceux de Limoges de le venir trouver à Tours pour luy rendre leurs devoirs, en vertu de la confiscation ordonnée sous son père contre Jean-sans-Terre.

[4]Louis fit d'abord attaquer les Anglois par ses vaisseaux, [5]et il marcha ensuite en personne, accompagné de Pierre, comte de Bretagne, marqué particulièrement entre ceux qui luy avoient conseillé la guerre, de Philippe, comte de Boulogne, des Normans, des Flamans, des Picards, des Champenois, des Bourguignons, et même de ceux qui demeuroient autour du Rhosne. Je ne sçay qui ce pouvoit estre. [6]Le poëte attribue diverses qualitez à chacun de ces peuples.

[1] Matth. Par., p. 63. — [2] Du Tillet, 2, p. 170. — [3] 2, p. 168. — [4] Raynald., an. 1224, art. 15. — [5] Duchesne, p. 299, 300. — [6] P. 300, *a*.

[1] Thibaud, comte de Champagne, y vint en personne.

[2] Le roy estoit encore à Paris au mois de juin, lorsqu'il acheta la forteresse de Montreuil. [3] Mais il estoit à Tours, dès le 25 du même mois, avec un nombre infini d'évesques, de barons, de sergents, *servientes*, et de chevaliers. [4] Guillaume le Breton luy avoit marqué qu'il devoit commencer la guerre par le siége de Thouars, [5] dont le vicomte, nommé Hameric, ou Aimeri, tenoit sans doute alors le parti d'Angleterre. Mais ce vicomte traita aussitost avec le roy et fit trêve avec luy pour un an, [6] pendant lequel ses sujets ne pourroient porter les armes contre le roy. Il promit aussi de se soumettre au roy, luy et tous ses vassaux, et de luy faire hommage quinze jours après la trêve expirée, si le roy d'Angleterre ne venoit cependant le délivrer de cette obligation.

[7] Hugue et Raimond de Thouars, peut-estre frères d'Aimeri, promirent aussi au roy que celuy d'eux deux qui seroit vicomte après Aimeri, entretiendroit le traité qu'il venoit de faire, et feroit hommage au roy pour le vicomté de Thouars. [8] Ce traité se fit dès devant la fin de juin, [9] *apud Mosteriolum Castrum*, peut-estre à Monstreuil-Bellay qui est fort près de Thouars, environ à quinze lieues de Tours, et à vingt de Niort, [10] où le roy alla ensuite; et il y arriva le 3 de juillet. [11] Savari de

[1] Duchesne, p. 300, *a;* Ms. B, p. 4. — [2] *Invent.*, t. III, *Amiens*, pièce 4. — [3] Duchesne, p. 286, *a; Spicileg.*, t. XI, p. 514. — [4] Duchesne, p. 255, *b*. — [5] P. 286. — [6] Du Tillet, 2, p. 170. — [7] P. 172; *Invent.*, t. VI, Seigneurs de Thouars, pièce 2. — [8] Du Tillet, p. 172; *Invent.*, t. VI, Seigneurs de Thouars, pièce 2. — [9] Duchesne, p. 286, *a*. — [10] *Ibid.*, *a*. — [11] *A; Spicileg.*, t. VIII, p. 575; t. XI, p. 514; Ms. F, p. 766.

Mauléon, en Poitou, qui commandoit dans la place pour Henri, la luy rendit par composition, et fit serment avec tout le reste de la garnison de ne point tenir contre le roy jusqu'à la Toussaint, dans quelque ville que ce fust, hors la Rochelle. [1] Le roy confirma les priviléges des habitans de Niort en la même année 1224, [2] et après avoir fortifié la ville, il s'alla présenter devant Saint-Jean-d'Angeli en Saintonge, et y fut receu sans peine.

XCII.

Siége et prise de la Rochelle.

[3] Il fut ensuite mettre le siége devant la Rochelle, [4] qui dès ce temps-là estoit une ville célèbre par tout le monde, puissante en richesses et en peuple, [5] et l'abord ordinaire des rois d'Angleterre et des troupes qu'ils envoyoient en France. [6] Les Rochellois, comme nous avons dit, avoient commencé les premiers la guerre, [7] et sçachant la marche du roy, ils n'avoient pas manqué de bien fortifier leur ville, et de se pourvoir de toutes sortes de munitions. [8] Savari s'y estoit retiré au sortir de Niort; et il y avoit avec luy trois cents chevaliers et un grand nombre d'autres milices (*servientes*). [9] On y avoit envoyé d'Angleterre plus de cent chevaliers, qui apparemment faisoient partie des

[1] *Invent.*, t. V, *Toulouse*, XX, pièce 2. — [2] Duchesne, p. 286, *a*; *Spicileg.*, t. XI, p, 514. — [3] *Idem, et alii.* — [4] Duchesne, p. 297, *a*. — [5] Matth. Par., *Addit.*, p. 150, *e*. — [6] Duchesne, p. 297, *b*; 290, *b*. — [7] P. 301, *e*. — [8] P. 286, *a*; Ms. F, p. 766; *Spicileg.*, t. VIII, p. 575; t. XI, p. 514; *Rochelle*, p. 57. — [9] Matth. Par., *Addit.*, p. 150, *f*.

trois cents qu'avoit Savari. Ce Savari se prétendoit seigneur de la ville, comme ayant appartenu à sa famille, [1] et Philippe-Auguste luy avoit promis de la luy donner en fief, si elle estoit prise, [2] quoyque Raoul de Mauléon eust auparavant cédé à Éléonor le droit qu'il y prétendoit, pour quelque récompense.

[3] Le texte de l'historien de Louis VIII porte que le roy commença le siége le 13 d'aoust; [4] mais il marque luy-même dans la suite que la ville fut rendue le 3 du mois. [5] Il faut assurément les ides de juillet, qui est le 15. [6] On a encore plusieurs actes du mois de juillet donnez au camp devant la Rochelle; un entre autres en faveur des habitans de Saint-Jean-d'Angeli, [7] confirmé depuis par saint Louis et par Alphonse, comte de Poitiers; [8] un autre par lequel il confirme une donation faite aux religieuses de Port-Royal par Bouchard de Marli, d'une terre vers Escrone et Galardon; [9] et un autre par lequel on voit que Thibaud, comte de Champagne, jura, pour l'amour du roy, de demeurer avec luy jusques à la fin du siége; et le roy luy donna acte qu'il l'avoit fait volontairement, afin que cela ne fust point tiré en conséquence.

[10] Les assiégez se défendirent très-fortement [11] durant neuf jours, [12] ou plutost durant dix-huit; en sorte que tous les efforts du roy ne leur faisoient pas grand tort ni par terre ni par mer; mais le dix-huitième jour, [13] qui estoit le vendredi, 2 d'aoust, [14] il se fit pour luy à

[1] *Rochelle*, p. 28. — [2] P. 26, 27. — [3] Duchesne, p. 286, *a*. — [4] *Ibid.*, *c*. — [5] *Rochelle*, p. 58. — [6] P. 57. — [7] *Invent.*, t. I, *Poit.*, I, pièce 80. — [8] *Port Royal*, p. 2, 1. — [9] Ms. B, p. 4. — [10] Duchesne, p. 287, *a*; *Spicileg.*, t. VIII, p. 575. — [11] *Spicileg.*, t. XI, p. 514. — [12] *Rochelle*, p. 57, 58. — [13] Duchesne, p. 286, *b*. [14] *B*; Ms. F, p. 766.

Paris une grande procession où se trouvèrent trois reines : Ingeburge, veuve de Philippe-Auguste, Blanche, femme de Louis, et Bérengère de Castille, nièce de Blanche, que Jean, roy de Jérusalem, avoit épousée depuis peu. La procession partit de Notre-Dame et fut à Saint-Antoine-des-Champs. [1]Toutes les religions s'y trouvèrent. Tout le monde y fut nuds-pieds et en *langes* et chemises, même les trois reines.

[2]Dès le lendemain la division s'estant mise entre les assiégez, la ville se rendit au roy. La cause que les auteurs rapportent de cette division est extraordinaire; [3]car ils disent qu'on envoya d'Angleterre à la Rochelle des coffres et des sacs qui, au lieu d'argent, n'estoient pleins que de pierres, de son et de sable; ce qui fit soulever les habitans et les chevaliers poitevins contre les Anglois naturels, et les obligea de se rendre.

[4]Le poëte Guiart rapporte la chose absolument. [5]L'historien de Louis VIII assure absolument que cela se disoit. Je ne vois pas que les autres historiens en parlent. [6]Il est certain que Hubert de Bourg, qui gouvernoit alors le roy et les affaires d'Angleterre, fut accusé d'avoir envoyé à la Rochelle des barils de sable, en ayant retenu l'argent pour luy. [7]Il nia absolument d'avoir jamais envoyé ces barils, et prétendit que la reddition de la ville n'estoit venue que de l'infidélité des bourgeois et des autres du pays.

[8]Matthieu Paris dit que les assiégez se rendirent à

[1] *Rochelle*, p. 58. — [2] P. 58; Duchesne, p. 286, *b*; Ms. F, p. 766. — [3] Duchesne, p. 286, *b*; *Rochelle*, p. 58; Matth. Par., p. 515, *f*; *Addit.*, p. 150, *e*. — [4] *Rochelle*, p. 58. — [5] Duchesne, p. 286, *b*. — [6] Matth. Par., p. 515, *f*; *Addit.*, p. 150, *e*. — [7] *Addit.*, p. 150, *f*. — [8] P. 320, *b*.

cause de l'argent que le roy leur offrit pour cela, et parce qu'ils se voyoient comme abandonnez du roy d'Angleterre, [1]occupé alors, comme nous verrons, dans une guerre civile. [2]Matthieu de Westminster ajoute : *Videntes se de promissa pecunia delusos.* [3]Walsingham en accuse la trahison de Savari. [4]Nangis dit seulement que les assiégez se rendirent parce qu'ils n'espéroient point de secours. [5]Nicolas de Braie dit qu'ils avoient envoyé des députez à Henri sans en avoir rien obtenu.

[6]Les bourgeois se séparèrent des Anglois qui estoient dans la ville, lorsqu'ils voulurent traiter de leur reddition. Ils traitèrent néanmoins pour eux, qu'ils pourroient se retirer avec leur bagage. [7] Et ils obtinrent aussi pour eux-mêmes assurance pour leurs personnes et pour leurs biens; [8] ce qui ne s'accorde pas avec Nicolas de Braie, qui prétend que les dix députez envoyez par la ville pour capituler ne demandèrent au roy que la vie.

[9] Quoyque les historiens disent que la ville se rendit le 3 d'aoust, il semble néanmoins qu'elle ait seulement commencé ce jour-là à parler de se rendre. [10] Car nous avons encore le serment de fidélité fait au roy par le maire et corps de ville de la Rochelle, daté seulement du mardi 13 d'aoust. [11] Je n'entends point ce que les Rochellois y disent, qu'ils quittent pour toujours le roy et son héritier, de la convention par la-

[1] Matth. Par., *Addit.*, p. 320, 321. — [2] Matth. West., p. 283, *c.* — [3] Wals., p. 494, *c.* — [4] *Spicileg.*, t. XI, p. 514. — [5] Duchesne, p. 304, *c.* — [6] Matth. Par., *Addit.*, p. 150, *f.* — [7] *Rochelle*, p. 59. — [8] Duchesne, p. 304, 305. — [9] *Rochelle*, p. 58; Duchesne, p. 286, *b;* Ms. F, p. 766. — [10] *Regist.* 31, f° 115, v°. — [11] *Ibid.*

quelle il devoit venir à la veille de Noël prochain, à l'heure de vespres, en un certain endroit près de leur ville, si ce n'est que d'abord ils eussent seulement promis de se rendre en cas que le roy se trouvast lors en cet endroit plus fort que les Anglois, et qu'ensuite ils se soient rendus absolument.

[1] Tous les assiégez firent ce serment à l'exception des Anglois, [2] à qui le roy donna sauf-conduit pour s'en retourner en Angleterre, [3] et de Savari, qui voulut s'en aller avec eux. [4] Il ne se trouva qu'un bourgeois qui conservast de l'affection pour les Anglois. Il gardoit un estendard d'Angleterre pour le faire paroistre s'il en trouvoit occasion; mais ayant esté découvert par les autres bourgeois, il fut pris et pendu, ou martyrizé selon Matthieu Paris.

[5] Le roy ayant receu des ostages des habitans, entra solennellement dans la ville, et fit largesse à ses troupes de l'argent qu'il en tira. [6] Il mit garnison dans la ville et dans le chasteau, [7] confirma aux bourgeois les donations, libertez et coutumes dont ils avoient joui sous les trois derniers rois d'Angleterre, et leur promit de plus qu'il ne feroit point abbattre leurs murailles, et ne les mettroit point hors de sa main, c'est-à-dire qu'il ne les assujettiroit point à d'autre prince; [8] ce qui n'empescha pas que la ville ne fust mise entre les mains des Anglois vers le commencement de 1360, en conséquence du traité de Brétigni, malgré la résistance qu'y firent ceux de la ville. [9] Il paroist même que la

[1] *Spicileg.*, t. XI, p. 514. — [2] Duchesne, p. 286, *b*. — [3] *Spicileg.*, t. XI, p. 514. — [4] Matth. Par., p. 320, *c*. — [5] Duchesne, p. 305, *b*. — [6] *C*; Matth. Par., p. 320, *b*. — [7] *Rochelle*, p. 53, 54. — [8] P. 69, etc. — [9] P. 60, 61.

Rochelle estoit comprise dans les terres que saint Louis donna à son frère Alphonse sous le titre de comté de Poitou. Mais les habitans pouvoient y avoir consenti.

[1]Louis donna un acte aux Rochellois des priviléges qu'il leur accordoit ou confirmoit, [2]et par un autre acte daté du mois d'aoust 1224, il déclara que le comte de Boulogne, son frère, le comte de Champagne, Hugue de Lusignan, comte de la Marche, Enguerran de Couci, Robert, comte de Dreux, Pierre, comte de Bretagne, Gui, comte de Saint-Paul, Gautier, comte de Blois, Jean, comte de Chartres, et d'autres seigneurs, avoient juré par son ordre qu'ils le porteroient toujours à l'observation des promesses faites aux Rochellois, et que Mathieu de Montmorenci, connestable de France, les avoit jurées en l'âme et au nom du roy. Car c'estoit alors une chose ordinaire que les rois de France et autres, au lieu de jurer eux-mêmes, faisoient jurer quelque seigneur sur leur âme; et nous en verrons divers exemples. [3]Il donna à l'église de Cantorbéry, en l'honneur de saint Thomas, l'hommage et le service que luy devoit un Amauri de Chauvrec, bourgeois de la Rochelle, ce qu'Alphonse, comte de Poitiers, son fils, confirma en 1241.

[1] *Rochelle*, p. 53. — [2] P. 55. — [3] *Invent.*, t. I, *Poitou*, 1er sac, pièce 78 du Tillet, 2, p. 171, 172.

XCIII.

Louis se soumet tout jusqu'à la Garonne; il confère avec l'empereur.

[1] La prise de la Rochelle rendit Louis maistre de tout le Poitou, sans effusion de sang, avant le 15 aoust, et toute la noblesse de ce pays lui donna des assurances de sa fidélité. [2] L'isle d'Oleron fit, dès le mois d'aoust, serment de fidélité au comte de la Marche, [3] à qui Louis avait promis de la donner au mois de may par le traité de Bourges. [4] Je ne sçay pourquoy un historien dit que les Anglois qui s'estoient long-temps cachez dans ce coin de la Guienne, furent entièrement chassez, en perdant la Rochelle, de tout le royaume de France. [5] Car les Gascons, qui sont ceux d'au delà de la Garonne, demeurèrent toujours sous les Anglois. Pour ceux du Limousin, du Périgord et tous les autres seigneurs de Guienne, ils jurèrent tous fidélité à Louis. [6] Les villes de Saint-Macaire et de la Réole sur la Garonne estoient à luy. [7] Louis confirma cette année par deux lettres les priviléges de la Réole, et promit de ne la point mettre hors de sa main.

[8] Savari de Mauléon estoit parti, comme nous avons dit, avec les Anglois, et il s'en alloit par mer en Angleterre demander secours à Henri. Les Anglois qui se défioient de luy, voulurent l'arrester secrètement; mais Savari l'ayant sceu, [9] et jugeant que Henri même

[1] Matth. Par., p. 320, *b*; Matth. West., p. 283, *c*. — [2] Du Tillet, 2, p. 172. — [3] P. 170. — [4] Duchesne, p. 286, *b*. — [5] *B*; *Spicileg.*, t. XI, p. 514; Ms. F, p. 887. — [6] Duchesne, p. 287, *a*. — [7] Du Tillet, 2, p. 171. — [8] *Spicileg.*, t. XI, p. 515; Duchesne, p. 286, *c*. — [9] *Spicileg.*, t. VIII, p. 575.

l'auroit suspect de trahison, il fit retourner son vaisseau, s'en revint en France, [1] et s'estant ainsi sauvé des mains des Anglois, dont il avoit souvent éprouvé l'infidélité, [2] il se soumit tout à fait à Louis, et luy fit hommage à Noël. [3] Louis luy donna le gouvernement des isles proches de la Rochelle, avec des troupes pour les garder. [4] Pierre, moine des Vaux-de-Cernai, appelle ce Savari un apostat, un fils du diable, etc., à l'occasion du secours qu'il donna en 1212 au comte de Toulouse contre Simon de Monfort.

[5] Après ces exploits, Louis s'en revint triomphant en France et à Paris, [6] avant la Saint-Martin. [7] On luy fit à Paris une entrée solennelle. [8] Il fut ensuite à Vaucouleurs sur la Meuse, dans le Barrois, où, le lundi 18 novembre, il conféra avec Henri, roi d'Allemagne. Ils traitèrent assez des affaires des Estats de l'un et de l'autre, mais ils ne conclurent rien ou fort peu de chose, et s'en retournèrent chacun de leur costé. [9] On trouve un traité fait avec Frédéric en novembre 1224, par lequel cet empereur promet que ni luy ni les siens ne feront aucune alliance avec l'Angleterre.

[1] Duchesne, p. 286, *c.* — [2] *C; Spicileg.*, t. VIII, p. 575; t. XI, p. 515; Wals., p. 464, *c.* — [3] Matth. Par., p. 325, *d.* — [4] Pet. Cern., c. LVI, p. 604, *b.* — [5] Ms. F, p. 767, 887; Matth. Par., p. 320, *b.* — [6] Duchesne, p. 286, *c.* — [7] P. 305, 306. — [8] P. 286, *c.* — [9] Du Tillet, 2, p. 171, 172.

XCIV.

Louis traite avec le comte de la Marche. — Procès entre la comtesse de Flandre et Jean de Nesle. — Le chancelier et le connestable admis à juger les pairs.

[1] Louis estoit à Reims le 23 novembre. [2] C'est de cette ville, au même mois, qu'est datée la promesse qu'il fit à Élie Rudel, ou Ridel, seigneur de Bragerac, ou Bergerac, en Périgord, sur la Dordogne, de ne céder à personne l'hommage qu'il luy avoit fait de ce lieu, et de le conserver toujours sous sa protection et sous celle de ses successeurs. [3] Ce seigneur luy avoit fait hommage le même mois pour Bergerac, Chastillon, etc. [4] Louis confirma cette année les priviléges et coutumes donnez à la commune de Beauvais, en 1182, par son père. [5] Le comte de la Marche luy ayant cédé quelques droits qu'il prétendoit, il luy donna en échange les régales de Limoges, avec promesse que, si elles ne suffisoient pas, il en passeroit par l'arbitrage d'Enguerran de Couci, de Robert de Courtenay et de Matthieu de Montmorenci, connestable. Et ce fut peut-estre ensuite de cette promesse que, [6] l'année suivante, le roy luy donna, pour la même cession, quatre cents livres de rente à prendre sur Poitiers.

[7] En la même année, Bernard de Favène, évesque de Limoges, donna promesse de ne poursuivre ni le roy

[1] Ms. F, p. 577. — [2] *Invent.*, t. V, *Toulouse*, IX, pièce 28. — [3] *Regist.* 31, f° 90, v°; *Invent.*, t. V, *Toul.*, V, pièce 28. — [4] *Invent.*, t. I, *Beauv.*, pièce 3. — [5] T. VI, *Comtes de la Marche*, pièce 1. — [6] *Ibid.* — [7] T. VI, *Régales*, I, pièce 2.

ni le comte de la Marche pour ce que le comte pouvoit avoir receu de cette régale. [1] Néanmoins ce Bernard estoit évesque dès 1219. Il mourut le 22 juillet 1226 au siége d'Avignon, où il avoit accompagné le roy.

[2] L'abbé et le couvent de la Cour-Dieu, au diocèse d'Orléans, reconnurent, par un acte de l'an 1224, qu'ils ne pouvoient retirer en leur maison de Bois-Commun que leurs sujets (*qui sunt de manupastu suo*), et non ceux qui devoient au roy la taille ou d'autres charges. [3] La même année, le roy donna quatre-vingt-huit arpens de bois et quelques rentes aux Bénédictins de Lire, sur la Rille, au diocèse d'Évreux, pour leur faire céder le droit d'usage et la disme de la chasse qu'ils prenoient sur la forest de Breteuil. [4] Il y eut aussi cette année une dispute considérable entre Jeanne, comtesse de Flandre, et Jean de Nesle, son vassal. Jean, prétendant que la comtesse avoit manqué à luy rendre justice dans sa cour, où il devoit estre jugé par les pairs de Flandre, appela la comtesse à la cour du roy. Le roy la fit ajourner sur cela en sa présence par deux chevaliers. Elle comparut à Paris à l'ajournement, prétendant néanmoins qu'elle avoit dû estre ajournée par ses pairs, c'est-à-dire par les pairs de France, [5] comme cela s'estoit pratiqué en 1216, à l'égard de la comtesse de Champagne, ajournée par le duc de Bourgogne; et cela s'est fait encore en d'autres rencontres. [6] Néanmoins en celle-ci il fut jugé que cela n'estoit point nécessaire. La cour du roy

[1] *Gall. Christ.*, t. II, p. 635, 1, *b*.— [2] *Invent.*, t. VII, *Oblig.*, IV, pièce 1. — [3] T. IX, *Eaux et for.*, pièce 40, 1, 2. — [4] Ms. D, p. 14. — [5] P. 8. — [6] P. 14.

déclara aussi que Jean de Nesle voulant prouver le déni de justice de la comtesse de Flandre, ne devoit point estre renvoyé en sa cour.

[1] Il est dit dans la suite que ce jugement fut rendu par les pairs de France avec le chancelier, le bouteillier, le chambrier et le connestable. Les pairs prétendirent que ces quatre n'estant qu'officiers domestiques du roy, ne devoient pas assister avec eux lorsqu'il s'agissoit de juger les pairs. Ces officiers soutinrent que l'usage leur donnoit ce droit; et cela fut jugé de la sorte par la cour du roy, composée par conséquent d'autres que les pairs et eux.

On peut juger, ce semble, par cet arrest, que les pairs estoient proprement ceux qui estoient égaux entre eux, et relevoient d'un même seigneur, et que les pairs de France ont esté originairement ceux qui tenoient les grands fiefs qui relevoient immédiatement de la couronne. On peut juger encore par là que le chancelier ne présidoit point alors à la cour des pairs, et que le connestable ne les commandoit point dans les armées; mais que l'un estoit pour sceller les lettres du roy, et l'autre pour commander les troupes particulières du roy, tirées de son domaine ou entretenues de son argent.

[2] Le roy permit cette année à Herbert, abbé de Sainte-Geneviève de Paris, de faire une prison pour la punition de leurs sujets de Rosni seulement; et l'abbé luy donna un acte par lequel il reconnoissoit ne pouvoir mettre ou retenir en cette prison ni ceux de Rosni, ni

[1] Ms. D, p. 14; du Tillet; *Rangs*, p. 29; *Chamb. des Comp.*, t. II, . 124; *Pairs*, t. I, p. 144. — [2] *Regist.* 31, f° 49, v°.

quelques autres que ce fussent, que par la permission du roy, et autant qu'il luy plairoit. [1] C'est cet Herbert ou Hébert qui a obtenu permission de Grégoire IX de porter la mitre et l'anneau. Il avoit commencé vers 1222, [2] et mourut vers 1240.

[3] On trouve dans une espèce de chronique, que Guillaume, archevesque de Reims, ayant longtemps refusé de jurer qu'il conserveroit les immunitez des chanoines de Reims, fut enfin contraint cette année de le faire, par jugement rendu au parlement tenu à Paris, *decreto senatus parisiensis*.

XCV.

Falcase de Bréauté trouble l'Angleterre et est puni.

Il faut voir maintenant ce qui empescha le roy d'Angleterre de secourir la Rochelle. Voyant la trêve rompue avec la France, et craignant de perdre ce qu'il possédoit deça la mer, [4] comme il en avoit déjà perdu peu à peu une grande partie, il assembla ses évesques et ses barons à l'octave de la Trinité (c'est-à-dire le 16 de juin) dans la ville de Northampton, capitale de son comté, dans le royaume de Mercie. [5] Il s'y trouva luy-même dans le dessein d'y chercher les moyens de résister à la France. Mais il fut arresté par la témérité de ce Falcase ou Faucon de Bréauté dont nous avons vu ci-dessus la pénitence impie.

[6] Cet homme s'estant enrichi des dépouilles d'un grand nombre de personnes, fut reconnu coupable,

[1] *Gall. Christ.*, t. IV, p. 472, 2, *d*. — [2] P. 473, 1, *a*. — [3] Ms. F, p. 657. — [4] Matth. Par., p. 320, *c*. — [5] *Ibid.*, *c*. — [6] *d*; p. 322, *b*, *c*.

en ce temps-ci même, d'avoir usurpé en un seul endroit les biens de trente-deux personnes, et cela par une information que Henri de Braibroc et d'autres commissaires du roy avoient faite sur cela à Dunstable dans le comté de Bedford en Mercie; et il devoit cent livres au roy pour chaque usurpation, outre la restitution du bien. Quand il sçut cela, la colère le porta à envoyer la garnison de Bedford, dont il estoit gouverneur, prendre les commissaires à Dunstable. Les commissaires se sauvèrent par la fuite, hors Braibroc, qui fut pris et mené prisonnier à Bedford. [1]Sa femme en vint avertir le roy qui fut fort irrité de cet outrage, et l'avis de toute l'assemblée s'estant trouvé conforme au sien, il résolut de tout quitter pour le punir. Il marche donc aussitost contre Bedford, et fait sommer la garnison commandée par Guillaume, frère de Falcase. Ils répondent qu'ils n'ont point fait serment au roy (car les Bréauté estoient Normans), mais à Falcase, et ne peuvent rien faire sans son ordre. [2]Falcase s'estoit retiré dans le pays de Galles, [3] et s'attendoit que Bedford tiendroit une année entière.

[4]Sur la réponse de la garnison, les évesques prononcent des anathêmes contre eux et contre Falcase; les troupes les attaquent par la force, le roy jure que, s'ils ne se rendent volontairement, il les fera tous pendre; [5]et avec tout cela il ne peut avoir la place que le 15 d'aoust, [6]en ayant commencé le siége le jeudi 16, ou plustost 20 de juin, et cependant Louis avoit déjà pris la Rochelle. [7]Les frères de Falcase furent pendus

[1] Matth. Par., p. 320, *e, f; Addit.*, p. 154. — [2] *Hist.*, p. 321, *a.* — [3] *Ibid., d.* — [4] *Ibid., a.* — [5] *Ibid., d.* — [6] *Ibid., a.* — [7] *D;* Matth. West., p. 283, *d.*

avec vingt-quatre autres des principaux, ou davantage.

[1] Falcase même fut pris enfin, et amené à Bedford pour y voir son frère encore pendu, [2] ou bien estant venu se jeter aux pieds du roy, il fut retenu prisonnier, et mis à la garde de l'évesque de Londres, dépouillé de tous ses biens, et devint ainsi un grand exemple pour ceux qui s'élèvent par les crimes et les violences. On remarque qu'il avoit démoli une église de Saint-Paul pour fortifier son chasteau de Bedford : sur quoy une abbesse, qui assurément n'estoit pas fort spirituelle, osta l'épée à une image de saint Paul, et ne la luy rendit qu'après qu'elle crut qu'il s'estoit vengé de l'injure qu'on luy avoit faite.

Je ne sçai quel intérêt avoit le pape à défendre un homme si décrié dans l'histoire. [3] Mais sur la nouvelle du siége de Bedford, il écrivit avec beaucoup de chaleur pour luy à Henri, [4] reprit aigrement l'archevesque de Cantorbéry de s'estre déclaré contre luy, et luy ordonna de révoquer les anathêmes fulminez contre luy, et de donner au roy d'autres conseils. [5] Il blâme fort ceux qui avoient conseillé au roy de prendre les armes contre ses sujets, pendant qu'il estoit obligé de se défendre contre les François; [6] et dès auparavant il luy avoit donné cet avis, de remettre à un temps plus favorable toutes les recherches qui pouvoient faire du bruit, avis aussi sage que politique, s'il n'y avoit point un Dieu qui commande aux rois de maintenir la justice et de punir les violences.

[1] Matth. West, p. 283, *d, e*. — [2] Matth. Par., p. 321, *e, f*. — [3] Raynald., an. 1224, art. 45. — [4] Art. 46. — [5] Art. 43. — [6] Art. 44.

[1]Henri fit juger l'affaire de Falcase dans une grande assemblée, tenue l'année suivante, au mois de mars, à Westminster. On luy donna la vie à cause des grands services qu'il avoit rendus au roy Jean; mais il fut banni pour jamais de l'Angleterre. Il protesta, en quittant le pays, qu'il n'avoit rien fait que de l'avis des grands du royaume. [2]Il passa en Normandie, suivi de cinq personnes seulement; il fut aussitost arresté et mené à Louis, qui vouloit le faire pendre à cause des maux qu'il avoit faits aux François en Angleterre. Mais la considération du serment de la paix de 1217, et la croix qu'il avoit prise, firent qu'enfin on le laissa aller à Rome.

[3]Cela ne s'accorde pas avec Matthieu de Westminster, qui prétend que sa révolte s'estoit faite de concert avec la France. [4]Il fut volé plusieurs fois avant que d'arriver à Rome; [5]et luy qui, un an auparavant, s'estoit vu le plus riche seigneur d'Angleterre, estoit réduit à mendier de quoy vivre. [6]Il estoit déjà banni d'Angleterre, lorsqu'un nommé Othon y arriva de la part du pape pour solliciter sa grâce, et y lever de l'argent, comme le pape en faisoit lever partout. Il réussit en cette dernière commission; mais pour l'autre, il fut obligé de se contenter de ce que le roy luy dit, qu'il estoit obligé d'observer les lois et les bonnes coutumes de son royaume. [7]Falcase, estant arrivé à Rome, y obtint ce qu'il voulut par le moyen des présents qu'il y fit; et il prétendoit s'en retourner

[1] Matth. Par., p. 324, *c*; Matth. West., p. 283, *e*. — [2] Matth. Par., p. 324, *c*, *d*. — [3] Matth. West., p. 283, *b*, *c*. — [4] Matth. Par., p. 324, *d*. — [5] Wals., p. 464, *c*. — [6] Matth. Par., p. 325, 326. — [7] Matth. Par., p. 325, 326; Matth. West., p. 283, *e*, *f*.

en Angleterre; mais il mourut subitement en chemin, l'an 1226, d'un poisson empoisonné, on ne dit point par qui, et fut enterré sans solennité. [1]Honoré avoit écrit encore cette année-là en sa faveur à l'archevesque de Cantorbéry.

XCVI.

Les Anglois font de grands préparatifs contre la France, qui produisent peu d'effet.

[2]Les ennemis du roy estant humiliez dans l'Angleterre par la prise de Bedford, il commença à gouverner son Estat en paix. [3]Les ecclésiastiques et laïques luy accordèrent le droit de prendre deux *sous d'argent* de chaque charrue, et il accorda aux grands de prendre deux marcs *d'estrelings* sur chaque écuyer de leurs terres. [4]Il fit raser entièrement le chasteau de Bedford, et en cet estat le donna à un Guillaume de Beauchamp, [5]qui luy en donna de l'argent, et qui d'ailleurs avoit toujours prétendu y avoir droit par le traité de 1217.

L'AN DE JÉSUS-CHRIST 1225.

[6]Henri, roy d'Angleterre, ayant passé la feste de Noël à Westminster avec les grands de son royaume, leur demanda conseil et assistance pour reconquérir ce qu'il avoit perdu en France, c'est-à-dire la quinzième partie de tous les meubles, tant des ecclésiastiques que

[1] Raynald., an. 1226, art. 46; note, p. 304, 1. — [2] Wals., p. 464, *c*, *d*. — [3] Matth. Par., p. 322, *a*; note, p. 304, 1. — [4] *Hist.*, p. 322, *a*. — [5] *Addit.*, p. 151, *c*, *d*. — [6] *Hist.*, p. 323, *b*; Duchesne, p. 286, *c*.

des laïques, [1] et même des religieux. [2] L'assemblée y consentit, pourvu que le roy accordast les libertez demandées et promises depuis si long-temps; et le roy l'accorda aussitost, en envoya partout les lettres patentes, toutes conformes à celles que son père avoit données en 1215, les fit jurer par tout le monde, et donna les autres ordres nécessaires pour les faire exécuter, [3] et elles furent observées ponctuellement durant quelque temps; [4] mais cela ne dura guère.

[5] Richard, frère de Henri, né en 1208, [6] fut fait chevalier à la Purification, [7] et comte de Cornouaille, qui est la partie la plus occidentale de l'Angleterre. [8] Henri luy donna aussi le titre de comte de Poitou, et c'est celuy qu'il prenoit d'ordinaire. [9] Il luy donna en même temps la Gascogne. [10] Il l'envoya ensuite en France avec le comte de Salisbury et d'autres seigneurs, [11] menant avec luy, sur trois cents vaisseaux, les troupes destinées contre les François.

[12] Richard partit d'Angleterre le dimanche des Rameaux, 23 mars, et arriva heureusement à Bordeaux, où l'archevesque, la ville et tout le pays luy promirent aussitost obéissance. [13] Il se mit promptement en campagne, prit Saint-Macaire sur la Garonne dans le Bourdelois, assiégea Bergerac, et remit Élie Ridel qui en estoit seigneur, sous l'autorité du roy d'Angleterre, ou par force, ou plustost volontairement, [14] puisqu'on

[1] Matth. West., p. 284, *a.* — [2] *A. b;* Matth. Par., p. 323, *c, d.* — [3] Matth. Par., p. 224, *c.* — [4] Matth. West., p. 284, *b.* — [5] Matth. Par., p. 226, *a.* — [6] P. 323, *d.* — [7] *F;* Matth. West., p 284, *b.* — [8] Matth. Par., p. 323, *f.* — [9] P. 837, *c.* — [10] *F;* Matth. West., p. 284, *b.* — [11] Duchesne, p. 287, *a.* — [12] *A;* Matth. Par., p. 323, *e.* — [13] Matth. Par., p. 324, *a;* Duchesne, p. 287, *a.* — [14] Du Tillet, p. 170, 171.

voit que ce seigneur, sur quelque plainte qu'il faisoit du roy, avoit déclaré qu'il ne vouloit plus estre sous son hommage et sous son obéissance.

[1] Enfin Richard mit le siége devant la Réole en Bazadois, sur la Garonne, qui soutint long-temps ses efforts. [2] Matthieu Paris dit que Hugue, comte de la Marche, vint avec d'autres seigneurs de Poitou, par ordre du roy, pour faire lever le siége; mais que Richard, averti de sa venue, le surprit dans une embuscade, le défit et ensuite se rendit maistre de la Réole et de toute la Gascogne.

[3] L'historien de Louis VIII dit au contraire que Louis ayant envoyé son maréchal au secours de la Réole, et Richard ayant quitté le siége pour venir au-devant des François jusqu'à la Dordogne, ceux-ci, qui ne pouvoient avancer à cause de la rivière, allèrent prendre Limeuil et Bergerac en Périgord. Il ne dit point ce qui arriva ensuite de la Réole : et il ajoute seulement que les Anglois, n'osant combattre contre les François, s'en retournèrent en leur isle.

[4] La chronique manuscrite de M. de Thou, qui finit en 1368, dit à peu près la même chose. [5] Mais Albéric Liégeois dit que la Réole fut prise par Richard, et quoy qu'on ne voye point que les Anglois ayent fait depuis aucune conqueste, [6] il est certain néanmoins qu'ils estoient maistres de la Réole en 1242 et en 1252.

Ainsi il y a apparence que Richard eut quelque avantage peu considérable sur les François, qu'il retourna ensuite au siége de la Réole, que les François,

[1] Matth. Par., p. 324, *a*; Duchesne, p. 287, *a*. — [2] Matth. Par., p. 324, *a*, *b*. — [3] Duchesne, p. 287, *a*. — [4] Ms. F, p. 766. — [5] Ms. D, p. 431, 2. — [6] Matth. Par., p. 597, *b*; 836, *e*.

durant ce temps-là, prirent Limeuil, et que chacun se retira ensuite; car nous ne voyons point qu'il se soit fait aucun nouvel exploit de part et d'autre jusqu'en l'an 1227. [1]Richard ne retourna aussi en Angleterre qu'en 1227.[2] Mais le comte de Salisbury y retourna dès ce temps-ci après de furieuses tempestes, dont on prétend qu'il fut sauvé par le secours de la Sainte-Vierge. Il fut jeté dans l'isle de Ré, et y demeura trois jours, caché dans une abbaye de Bernardins. Mais sçachant qu'il estoit connu, il se remit en mer, et y demeura environ trois mois devant que de pouvoir gagner l'Angleterre. [3]Il aborda vers Noël. [4] Le bruit courut durant ce temps-là qu'il estoit mort, et Hubert de Bourg, grand justicier et tout-puissant en Angleterre, se hasta de demander sa femme, héritière du comté de Salisbury, pour Raimond, son neveu. Mais elle, qui estoit sage et généreuse, et qui venoit de recevoir des nouvelles de son mari, rejeta Raimond avec le dernier mépris.

[5]Quand le comte fut arrivé à la cour, il demanda justice au roy contre cet homme de néant qui avoit voulu abuser de sa femme. Néanmoins il fut apaisé par les soumissions et les présens de Hubert, et fut même manger chez luy. Mais on crut qu'il y avoit esté empoisonné; car il tomba aussitost malade et mourut peu de temps après avec de grandes marques de pénitence. [6]On l'appeloit Guillaume Longue-Épée. [7]Il estoit bastard du roy Henri II, et oncle de Henri III et du comte Richard. Il laissa deux fils : Guillaume Longue-

[1] Ms. D, p. 431, 2. — [2] Math. Par., p. 325. — [3] P. 328, *e*. — [4] P. 327, *f*. — [5] P. 328, 329. — [6] P. 329, *b*. — [7] *Spicileg.*, t. VIII, p. 576.

Épée, dont nous verrons la mort en 1250, et Nicolas, évesque de Salisbury. [1] Sa femme, nommée Éla, vécut toujours depuis dans une grande piété, et se fit enfin religieuse dans un monastère qu'elle avoit fondé.

[2] Henri se voyant foible pour s'opposer à la France, adressoit continuellement ses plaintes au pape Honoré III, prétendant que Louis luy faisoit une guerre injuste.

XCVII.

Le pape menace Louis, s'il ne rend ce qu'il a pris sur les Anglois.

Nous avons vu que le pape avoit toujours esté fort opposé à cette guerre, à cause qu'elle empeschoit le secours de la terre sainte. [3] N'ayant pu empescher qu'elle ne s'allumast, il travailla autant qu'il put à l'esteindre. Raynaldus parle d'une lettre très-forte qu'il écrivit pour cela cette année au roy, et nous a conservé une partie d'une seconde lettre encore plus forte, qui est excellente pour faire voir aux rois le danger où ils se mettent lorsqu'ils élèvent trop une puissance qui d'elle-même est déjà très-grande.

[4] Le pape y prend pour principe que Dieu ayant donné à Jérémie le pouvoir de détruire, d'édifier, etc., il appartient au pape de détruire et d'extirper tout péché mortel, même en matières féodales et civiles, et par conséquent d'user de toutes les peines nécessaires pour cela. [5] Il parle ensuite de tout péché sans distinction, et il ajoute que puisqu'on croit qu'il y a du

[1] Matth. West., p. 284, c. — [2] Raynald., an. 1225, art. 34. — [3] Art. 30. — [4] Art. 33. — [5] Art. 34.

péché dans la guerre qu'il fait à Henri, et que Henri ne cesse point de s'en plaindre, il sera obligé, s'il continue à mépriser ses prières, de tirer contre luy l'épée de la sévérité canonique. [1] Il fait voir ce que peut cette sévérité par l'exemple de Richard, roy d'Angleterre, que le pape avoit contraint d'accorder malgré luy une trêve à Philippe-Auguste, [2] et encore plus par l'exemple de l'empereur Othon, accablé par Innocent III lorsqu'il estoit le plus puissant. [3] Il insiste aussi beaucoup sur le violement que faisoit Louis de l'ordonnance faite pour la paix, à Ferentino. [4] Il conclut enfin que ce qu'il demande du roy, c'est qu'il restitue à Henri ce qu'il a pris sur luy malgré ses prières et contre le statut de Ferentino, et qu'il attende à poursuivre le droit qu'il prétend avoir contre Henri, que la terre sainte n'ait plus besoin du secours de la France.

Ainsi on voit que le pape ne supposoit pas que Louis fist une guerre injuste à Henri, et par conséquent le péché sur lequel il le menace de le traiter comme Othon, ou n'estoit pas un péché constant, ou consistoit en ce qu'il ne faisoit pas la paix et la guerre au gré du pape. [5] Il faut même remarquer qu'Honoré, dans une autre lettre, reconnoist que la guerre venoit aussi en partie de la faute des Anglois.

Le pape passa des menaces aux effets; [6] car le 8 janvier de l'année 1226, il accorda au roy d'Angleterre une commission adressée aux évesques de Bazas et de Dax, et à l'archidiacre de Bazas, pour sommer les seigneurs de Poitou, de Saintonge, de Limosin, de la

[1] Raynald., an. 1225, art. 32. — [2] Art. 31. — [3] Art. 30, 34. — [4] Art. 34. — [5] An. 1226, art. 35. — [6] Art. 37.

Marche et des autres provinces voisines, qui avoient quitté l'Angleterre pour se donner à la France, de retourner à l'obéissance de Henri, et, s'ils ne le faisoient dans un mois, de les excommunier.

[1] Il écrivit à ces seigneurs mêmes, et Raynaldus rapporte la lettre qu'il adressa au comte de la Marche, datée du 8 janvier 1226; mais il n'y parle point d'excommunication. [2] Il porta les évesques d'Hibernie à fournir de l'argent à Henri, afin qu'il pust soutenir la guerre. [3] Louis ayant dépouillé l'archevesque de Bordeaux de quelques terres, et luy ayant défendu d'entrer sur ses Estats, le pape écrivit au roy en sa faveur, et luy représenta que, dans les guerres précédentes, les prélats avoient toujours eu la liberté de venir en France. [4] Cet archevesque de Bordeaux se nommoit Guillaume de Gébennis. [5] Il estoit à Rome à la fin de novembre 1225.

XCVIII.

Le pape envoye en France Romain, cardinal de Saint-Ange.

Louis apaisa la colère du pape, non par la paix avec l'Angleterre, mais par la guerre contre les Albigeois, comme nous verrons dans la suite. [6] Ce fut en partie pour allumer une de ces guerres et éteindre l'autre qu'Honoré envoya en France le cardinal de Saint-Ange avec pouvoir de procéder contre le roy, si sa dureté l'y obligeoit. [7] Il écrivit plusieurs lettres de recomman-

[1] Raynald., an. 1226, art. 44. — [2] Art. 44. — [3] Art. 45. — [4] *Gall. Christ.*, t. I, p. 215. — [5] Matth. Par., p. 329, *c*. — [6] Raynald., an. 1225, art. 34. — [7] Art. 29; *Invent.*, t. VII, *Albig.*, pièce 3.

dation en sa faveur au roy, aux évesques et aux princes.

[1] Le légat arriva à Tours le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul, et trois jours après, il alla avec le roy à Chinon; ou bien n'ayant point trouvé le roy à Tours, [2] il le fut trouver à Chinon le jour de Saint-Pierre. [3] Le roy y estoit avec le connestable, le chancelier, le comte de Boulogne, son frère, et divers autres évesques et seigneurs. [4] Car il y assembloit ses troupes pour attaquer le vicomte de Thouars, la trêve faite l'année précédente avec luy, à la fin de juin, expirant alors.

[5] La considération du légat fit que Louis prolongea la trêve jusqu'au 22 juillet. [6] On prétend même qu'il accorda une trêve de trois ans avec l'Angleterre au mois de juin, et on en cite l'acte. Mais cet acte n'est point marqué dans l'inventaire du thrésor, et il y a apparence qu'il regarde quelque autre année, ou que ce ne fut qu'un projet; car cette trêve ne s'accorde guère avec l'histoire, ni avec ce qui se passa dès le mois de juillet. Car de Chinon [7] le roy revint aussitost à Paris, et y assembla son parlement, où le vicomte de Thouars s'estant présenté le 21 de juillet, fit hommage au roy et satisfaction pour les torts qu'il avoit faits, en présence des barons et du légat, qui, nonobstant les lettres foudroyantes qu'il apportoit, fut témoin de cette action honteuse et préjudiciable à l'Angleterre. [8] Il y avoit alors à la cour des députez d'Angleterre qui

[1] Duchesne, p. 287, *b, c*. — [2] *Spicileg.*, t. XI, p. 515, 516. — [3] *Hist. du Perche*, p. 236. — [4] *Spicileg.*, t. XI, p. 515. — [5] P. 516; Duchesne, p. 287, *c*; Ms. F, p. 766. — [6] Du Tillet, 2, p. 171, 172. — [7] *Spicileg.*, t. XI, p. 516; Duchesne, p. 287, *c*; Ms. F, p. 766. — [8] Duchesne, p. 287, *c*.

assistèrent aussi à cet hommage, [1] dont l'acte se voit encore dans les chartes du roy. [2] Hugue, frère d'Aimeri de Thouars, luy avoit succédé en 1226, comme il paroist par l'hommage qu'il rendit alors au roy [3] au mois d'avril.

Nous aurons souvent à parler du cardinal de Saint-Ange; car il demeura légat en France durant plusieurs années, et y eut beaucoup de part à toutes les grandes affaires. [4] Il s'appeloit Romain en son nom, et estoit cardinal diacre du titre de Saint-Ange. [5] Il estoit de la maison des Frangipanes, l'une des plus illustres de Rome, et avoit même quelque parenté avec le roy. [6] Il fut fait cardinal l'an 1212. [7] Honoré le qualifie *virum generis et morum nobilitate præclarum, constantia industriaque conspicuum;* [8] et Grégoire IX : *Consilio ac discretione conspicuum.* [9] On remarque qu'il estoit fort habile dans le droit, ce qui faisoit que le roy luy commettoit le jugement des affaires les plus difficiles. [10] Guillaume de Puy-Laurent (ch. XXXIV) dit qu'il estoit *vir magnæ discretionis, acceptus Deo et hominibus, atque sufficiens tantis negotiis pertractandis.* [11] Le pape estendit sa légation sur tout le royaume de France, sur la Provence (c'est-à-dire sur le Languedoc) et sur les provinces de Tarentaise, de Vienne, d'Arles, d'Aix, d'Embrun et de Besançon; et il luy donna un pouvoir entier de faire tout ce qu'il jugeroit à propos. [12] Il lui avoit donné sa commission dès le 15 de février;

[1] *Invent.*, t. VI, Seigneurs de Thouars, pièce 3. — [2] *Ibid.*, pièce 4. [3] Du Tillet, 2, p. 172. — [4] Duchesne, p. 287, *b, c, et alii.* — [5] Mousk., vers 25378 et 25379. — [6] Ciacon., p. 649, 2. — [7] Raynald., an. 1225, art. 29. — [8] An. 1228, art. 22. — [9] Ciacon., p. 649, 2. — [10] Duchesne, p. 687, *b.* — [11] Raynald., an. 1225, art. 29. — [12] Art. 29.

mais il ne partit sans doute que quelque temps après, puisqu'il n'arriva auprès du roy qu'à la fin de juin.

[1] Il introduisit dans Beauvais les cordeliers, auxquels, à sa prière, les chanoines de Saint-Vaast et le curé de Saint-Thomas accordèrent une chapelle du Saint-Sépulcre [2] qui se voit encore dans leur couvent. [3] Ce fut à la charge qu'ils n'exerceroient aucune fonction curiale, qu'ils n'auroient point de cloches pour sonner les messes ni appeler le peuple à aucune solennité; que, les festes, ils ne pourroient recevoir qui que ce fust chez eux pour y entendre la messe; qu'ils observeroient les interdits et les excommunications faites par l'évesque, que les offrandes et cierges qu'on donneroit à la chappelle appartiendroient au curé de Saint-Thomas et au chapitre de Saint-Vaast, et non à eux, sinon qu'on leur laisseroit les cierges nécessaires pour le service divin; qu'ils n'auroient jamais de tronc, et ne pourroient faire aucune queste générale dans leur chapelle; et que s'ils vouloient jamais se dispenser de ces conditions ou par eux-mêmes ou par d'autres, le don qu'on leur faisoit de la chapelle seroit nul, que l'évesque les en feroit sortir et les congédieroit, à moins qu'ils ne satisfissent. Cet acte fut passé à Beauvais au mois d'aoust, en présence de Miles de Nanteuil, évesque du lieu, au nom duquel il est, et du cardinal de Saint-Ange, légat.

[4] Ce fut le même légat qui fit consacrer à Reims, le dimanche 19 octobre, Jean d'Abbeville (*de Villa Abbatis*), doien d'Amiens, pour estre archevesque de Besançon. Il est marqué que c'estoit un homme d'une

[1] Louvet, p. 737. — [2] P. 736. — [3] P. 737. — [4] Ms. D, p. 429, 2.

vie sainte, excellent théologien pour la prédication. [1] Il avoit enseigné dans l'université de Paris, et a laissé quelques écrits. Grégoire IX, en septembre 1227, le fit cardinal évesque de Sabine. On dispute s'il s'appeloit Jean Alegrin, etc., ce qui ne nous regarde pas. Je ne conçois pas néanmoins comment estant certain qu'il fut tiré du chapitre d'Amiens, [2] le P. Chifflet peut dire qu'il avoit esté moine de Cluni.

[3] Le même légat punit sévèrement beaucoup de prestres dans le diocèse de Térouenne à cause de leur incontinence.

XCIX.

Un ermite se fait passer pour Baudoin, comte de Flandre.

On remarque sur cette année deux histoires extraordinaires, l'une du faux Baudoin, [4] l'autre d'une fille de Bourgogne d'une naissance considérable, qui, ayant quitté la maison de son père pour conserver sa virginité et se cacher au monde, prit un habit semblable à celuy des cordeliers, imita leur vie, et même se mesla de prescher. On peut voir les circonstances de son histoire, dont il y en a de fort particulières, dans Matthieu Paris, qui dit qu'il n'avoit point appris de quelle manière elle avoit achevé sa vie.

L'histoire du faux Baudoin est plus célèbre. Nous avons vu ci-dessus que Baudoin, comte de Flandre, ayant esté fait empereur de Constantinople en 1204,

[1] *Gall. Christ.*, t. I, p. 128; Chiffl., *Vesont.*, 2, p. 261-265. — [2] Chiffl., p. 262. — [3] *Spicileg.*, t. IX, p. 655. — [4] Matth. Par., p. 326, 327.

fut pris l'année suivante par les Bulgares et tué misérablement par eux en 1206, de sorte qu'après cela, Henri, son frère, fut fait empereur de Constantinople, et Jeanne, sa fille, luy succéda aux comtez de Flandre et de Hainaut. Mais comme il estoit mort en Orient parmi les Barbares, il ne faut pas s'estonner qu'on ait pu croire en Occident que ce que l'on disoit de sa mort estoit faux et qu'il vivoit encore. [1]Ce faux bruit s'estoit répandu en Flandre dès l'an 1206 ou 1207, de sorte que Philippe, comte de Namur, fut obligé pour l'estouffer, de montrer aux communautez de Flandre et de Hainaut les lettres que Henri, empereur de Constantinople, frère de l'un et de l'autre, luy avoit écrites sur sa mort. Et Philippe-Auguste fit la même chose de son costé. [2]Ils ne purent néanmoins empescher que diverses personnes ne crussent qu'il vivoit encore; et on ajoutoit qu'il s'estoit sauvé des mains des ennemis, et s'estoit rendu ermite. On souhaitoit que ce bruit fust vray, parce que [3]Jeanne, sa fille, n'estoit pas aimée de ses sujets.

[4]Il se rencontra en ce temps-ci dans la forest de Glançon, entre Tournay et Valenciennes, [5]auprès de Mortagne, un certain ermite, [6]nommé Bertrand de Rais [7]ou Bertam, [8]natif de Reims en Champagne, [9]ou de Ray en Bourgogne (je ne sçai ce que c'est). [10]Il avoit auparavant esté ermite en Bourgogne. D'autres disent

[1] *Hist. de Tournay*, l. IV, c. III, p. 13. — [2] C. VII, p. 36. — [3] Ms. F, p. 766; Duchesne, p. 287, *b*. — [4] *Hist. de Tournay*, c. VII, p. 36; *Chron. Aquicinct.*, p. 262. — [5] *Chron. Aquicinct.*, p. 262. — [6] P. 278; *Spicileg.*, t. II, p. 793; *Mélange curieux* du père Labbe, p. 650; *Hist. de Tournay*, p. 39. — [7] Pistor., t. I, p. 740, *c*. — [8] *Chron. Aquicinct.*, p. 278; *Spicileg.*, t. II, p. 793. — [9] Ms. F, p. 767. — [10] *Hist. de Tournay*, p. 39.

qu'il estoit réclus à Tournay. La pluspart des historiens disent simplement qu'il se déclara estre le comte Baudoin. [1]Mais il y en a qui remarquent qu'il fut poussé à cela par d'autres; [2]et on cite des Annales de Hainaut, que, comme il estoit un jour à Mortagne pour mendier sa vie, un chevalier s'y rencontra qui le vit; et sur le bruit qui couroit que beaucoup de gens qualifiez s'estoient faits ermites, il s'imagina que celuy-ci en estoit un, parce qu'il estoit assez grand, et avoit de la grâce dans son port et dans ses paroles. L'ermite rejeta cette imagination, et soutint qu'il n'estoit pas autre qu'il paroissoit. Toutes ses protestations n'empeschèrent point que le bruit ne s'en répandist parmi le peuple, et on l'alloit souvent visiter, partie par cette raison, partie parce que sa vie estoit exemplaire.

[3]Un an se passa de la sorte, [4]jusqu'à ce que plusieurs personnes le furent trouver dans le dessein de découvrir qui il estoit. Ils luy nommoient plusieurs seigneurs qui n'estoient point revenus d'Orient, dans la créance qu'il changeroit de couleur et de contenance lorsqu'on le nommeroit luy-même. En effet, lorsqu'après en avoir nommé d'autres, on luy demanda s'il n'estoit point l'empereur Baudoin, la surprise d'une chose si fort au-dessus de luy, fit qu'il changea de visage. Aussitost on s'écria qu'il l'estoit, et quelque serment qu'il fist du contraire, on soutint toujours que c'estoit Baudoin. [5]Il en avoit effectivement quelque chose, [6]et pour ce qui paroissoit de différent, on l'attribuoit à l'âge et à la vie qu'il avoit menée. [7]L'historien dit sim-

[1] Ms. F, p. 766. — [2] *Hist. de Tournay*, p. 36. — [3] *Ibid.*, p. 36. — [4] P. 37. — [5] Duchesne, p. 287, *b*; Freher, t. I, p. 293, *d*. — [6] Matth. Par., p. 322, *e*. — [7] *Hist. de Tournay*, p. 37.

plement que sur cela ceux de la compagnie le menèrent à Mortagne, en criant que c'estoit leur comte, et qu'il y fut aussitost receu comme tel. Mais assurément il y avoit quelque partie et quelque cabale liée, avant que de s'engager à reconnoistre publiquement un homme comme seigneur du pays. [1] Aussi d'autres attribuent le commencement de la fourbe non au hazard, mais à l'aversion que quelques-uns avoient pour la comtesse.

[2] L'ermite combattit longtemps contre la fourbe; mais il se laissa enfin gagner peu à peu par la douceur des respects qu'on luy rendoit, [3] et les barons qui vouloient se servir de luy contre la comtesse, le portèrent à dire qu'il estoit Baudoin. [4] Ils l'instruisirent de beaucoup de choses qu'il falloit sçavoir pour répondre aux demandes qu'on luy feroit. [5] Ainsi il commença à dire comme en secret qu'il estoit véritablement Baudoin, mais qu'il l'avoit voulu céler, [6] et aussitost le bruit se répandit parmi le peuple qu'on avoit trouvé le comte Baudoin qui s'estoit sauvé, après beaucoup d'années, des mains des infidèles, et faisoit pénitence sous un habit d'ermite.

On ajoutoit, pour embellir l'histoire, [7] qu'il s'estoit sauvé avec beaucoup d'autres par le moyen d'une fille de qualité, à qui il avoit promis de la faire baptiser lorsqu'il seroit arrivé avec elle sur les terres des chrestiens, et de l'épouser; mais qu'au lieu de cela, il l'avoit fait tuer secrètement; qu'estant ensuite rentré en luy-

[1] Ms. F, p. 766. — [2] *Hist. de Tournay*, p. 37. — [3] Ms. F, p. 766. — [4] P. 766; Duchesne, p. 287, *b*. — [5] *Chron. Aquicinct.*, p. 263; *Hist. de Tournay*, p. 37, 38. — [6] Ms. F, p. 766. — [7] Matth. Par., p. 322, 323.

même, il avoit demandé pénitence au pape, qui luy avoit enjoint celle qu'il pratiquoit, dont la rigueur faisoit que même ses plus proches ne le pouvoient pas reconnoistre. Pour ses compagnons, on disoit qu'ayant consenti au meurtre de la fille qui les avoit sauvez, ils estoient tous péris misérablement.

C.

Le faux Baudoin se rend maistre de presque toute la Flandre et du Hainaut. — Son imposture est enfin découverte.

[1] Ces bruits commencèrent, ce semble, à se répandre vers le Caresme, [2] et beaucoup de personnes accourant à leur comte, ses partisans prirent la hardiesse de le faire sortir de sa forest, et de le mener dans les villes, [3] au mois d'avril, vers Pasques, qui estoit le 30 mars. [4] Ils le menèrent donc d'abord à Mortagne d'où le bruit s'en répandit bientost à Tournay qui en est proche, et dans tout le pays de Flandre et de Hainaut. On accouroit de toutes parts pour luy rendre toutes sortes de respects. [5] La noblesse, le peuple, les ecclésiastiques le reconnoissoient pour leur comte. [6] Mais il ne put pas tromper de même la comtesse Jeanne, fille du véritable Baudoin, [7] qui fut encore assurée de nouveau de la mort de son père par une information qu'elle en fit faire en ce temps-ci dans la Grèce.

[1] *Chron. Aquicinct.*, p. 262. — [2] Ms. F, p. 766. — [3] Duchesne, t. V, p. 287, *b*; *Spicileg.*, t. XI, p. 516. — [4] *Hist. de Tournay*, p. 37. — [5] *Spicileg.*, t. IX, p. 649. — [6] Krantz Wand., l. X, c. VII, p. 230, *a*. — [7] Meyer, p. 71, 1.

[1] La comtesse l'envoya prier qu'elle pust parler à luy; ce qu'il refusa sous prétexte que s'il se mettoit en son pouvoir, elle le feroit mourir secrètement. [2] On le mena en pompe à Valenciennes, où on le revestit des ornemens impériaux, et en cet estat il s'alla promener dans la Flandre, [3] faisant porter la croix devant luy, comme les empereurs de Constantinople, [4] et les bannières de ses trois seigneuries prétendues, Constantinople, Flandre et Hainaut. [5] Beaucoup de seigneurs et de villes de Flandre luy firent hommage, et il fut receu solennellement dans Lille, [6] et y parut avec la couronne impériale sur la teste. [7] Il estoit encore mieux receu de ceux de Hainaut, particulièrement à Valenciennes. [8] Ainsi il se trouva maistre de la plus grande partie du Hainaut et de la Flandre, [9] et si puissant, qu'il ravageoit par le fer et par le feu les terres de ceux qui ne se soumettoient pas à luy.

[10] Les choses demeurèrent deux mois en cet estat. [11] La comtesse Jeanne se voyoit chassée de presque toute la Flandre, [12] et elle fut sur le point d'estre prise au Quesnoy en Hainaut; mais s'estant sauvée, elle s'en vint trouver le roy Louis, luy fit ses plaintes contre ce prétendu Baudoin qui n'avoit jamais esté son père, et le pria de la rétablir dans son comté de Flandre, comme estant son seigneur, son cousin [13] et son protecteur. [14] Il semble qu'elle luy ait promis quelque chose pour cela

[1] *Hist. de Tournay*, p. 38. — [2] *Chron. Aquicinct.*, p. 262; Ms. F, p. 767. — [3] Freher, t. I, p. 293, *e*. — [4] *Spicileg.*, t. IX, p. 649. — [5] *Chron. Aquicinct.*, p. 262; Matth. Par., p. 322, *e*. — [6] *Chron. Aquicinct.*, p. 278. — [7] *Spicileg.*, t. II, p. 793. — [8] P. 793; t. IX, p. 649. — [9] T. II, p. 793. — [10] Freher, t. I, p. 293, *e*. — [11] Duchesne, p. 287, *b*. — [12] Ms. F, p. 767; Meyer, p. 70, 2. — [13] Matth. West., p. 284, *b*. — [14] Duchesne, p. 287, *b*.

(*plura ostendens*). [1] Elle avoit avec elle divers seigneurs de Flandre qui joignirent leurs plaintes aux siennes.

[2] Louis députa sur cela des commissaires en Flandre et en Hainaut, dont le principal estoit l'évesque de Senlis, Guérin, chancelier de France. Les commissaires trouvèrent toutes les villes déjà soumises à l'ermite. Ils firent assembler les ecclésiastiques et la noblesse, qui répondirent qu'ils ne sçavoient si c'estoit véritablement Baudoin ou non. Ils ramassèrent après cela toutes les dépositions qu'ils purent avoir de ceux qui avoient connu l'empereur Baudoin, dont quelques-uns jurèrent l'avoir vu mort à la bataille d'Andrinople, disent les annales de Hainaut; mais il faut qu'il y ait faute.

[3] Guérin estant venu faire son rapport, le roy vint à Péronne [4] avec beaucoup d'autres personnes et le légat du pape. Ainsi c'estoit vers le milieu de juillet, avant le parlement tenu à Paris le 21 du même mois, ou aussitost après ce parlement. [5] Il manda au prétendu Baudoin de s'y trouver sous prétexte de quelques grandes affaires qu'il avoit à luy communiquer, [6] comme estant bien aise de voir son oncle (car Isabelle, sa mère, estoit sœur de Baudoin), [7] ou selon d'autres, il le cita à comparoistre un certain jour pour vérifier s'il estoit le véritable Baudoin, [8] et en ce cas luy rendre hommage de la Flandre. [9] Il luy envoya un sauf-conduit pour venir et s'en retourner. [10] Il vint hardiment se pré-

[1] *Spicileg.*, t. IX, p. 649. — [2] *Hist. de Tournay*, p. 38. — [3] *Ibid.*, p. 38. — [4] Duchesne, p. 287, *b*. — [5] *Hist. de Tournay*, p. 38.— [6] *Chron. Aquicinct.*, p. 262. — [7] *Spicileg.*, t. IX, p. 649, 650. — [8] *Chron. Aquicinct.*, p. 262. — [9] P. 262; *Spicileg.*, t. II, p. 793; Duchesne, p. 287, *b*. — [10] *Chron. Aquicinct.*, p. 262.

senter devant le roy et son conseil, [1] avec une grande suite de personnes. [2] Il soutint toujours qu'il estoit le véritable Baudoin. Le roy témoigna qu'il se réjouissoit fort qu'il le fust, [3] et luy fit fort bon accueil; [4] mais en l'entretenant, il luy fit diverses questions devant le légat et un grand nombre d'autres personnes, auxquelles il répondit fort mal, [5] et il fut aisé de reconnoistre en beaucoup d'occasions que ce n'estoit point le véritable Baudoin; [6] et que ce n'estoit qu'une fourberie et une malice des Flamans. [7] Tantost il refusoit de répondre, [8] tantost il demandoit du temps, comme quand le roy luy demanda, ou Guérin, au nom du roy, qui l'avoit fait chevalier, et en quel lieu il avoit fait hommage à Philippe-Auguste; [9] quels présens il luy avoit faits en cette occasion, ou avoit receus de luy. Après avoir un peu pensé en luy-même, il dit qu'il estoit temps d'aller souper et qu'il se sentoit foible; mais que le lendemain il ne manqueroit pas de satisfaire le roy sur cela.

[10] Guérin luy aiant demandé en particulier en quel lieu il avoit épousé Marie de Champagne, comme il n'estoit pas instruit sur cela, il dit qu'il avoit envie de dormir. Ainsi on le mena coucher dans une chambre, dont on ferma la porte, afin que personne n'y pust entrer pour l'instruire; de sorte qu'après qu'il fut levé, quand on luy demanda réponse aux questions qu'on

[1] Duchesne, p. 287, *b; Hist. de Tournay*, p. 38. — [2] Ms. F, p. 767. — [3] *Hist. de Tournay*, p. 38. — [4] P. 39; Duchesne, p. 287, *b*. — [5] *Spicileg.*, t. II, p. 793; t. IX, p. 650; Freher, t. I, p. 293, *e; Chron. Aquicinct.*, p. 262. — [6] *Spicileg.*, t. II, p. 793. — [7] Duchesne, p. 287, *b*. — [8] *Spicileg.*, t. XI, p. 515; *Hist. de Tournay*, p. 39. — [9] *Hist. de Tournay*, p. 39. — [10] Ms. F, p. 667; Meyer, p. 71, 1.

luy avoit faites, il déclara qu'il s'en vouloit retourner. [1]Alors le roy, indigné de sa fourberie, luy commanda de se retirer sans délay hors de son royaume [2]et des pays qu'il avoit usurpez si injustement, [3]et d'estre dans trois jours hors des terres de son obéissance. [4]On luy confirma néanmoins la sûreté qu'on luy avoit promise.

CI.

Le faux Baudoin s'enfuit et se cache; il est pris et puni.

[5]On cite de la Chronique de Hainaut qu'au sortir du palais, estant retourné chez luy comme pour souper (il falloit qu'on ne sceust pas encore ce qui s'estoit passé chez le roy), ses officiers luy vinrent dire qu'il y avoit là des seigneurs qui, ayant esté avec luy en Grèce, estoient venus pour le saluer. Il témoigna en estre [satisfait], mais qu'il ne pouvoit pas les voir alors parce qu'il se trouvoit mal. Il ne voulut pas même souper, et se coucha en ordonnant qu'on ne fist point de bruit. Mais sur le minuit il se leva secrètement, se chargea de joyaux et d'argent, alla prendre un cheval à l'écurie, et s'enfuit ainsi sans que personne le sceust, et sans s'arrester, jusqu'à ce qu'il fust au comté de Partenay. Le lendemain, ses chambellans voyant qu'il ne sortoit point de sa chambre, quoyqu'il fust tard, et que le roy, après avoir ouï la messe, estoit en peine de luy (ce qui n'est pas aisé à croire), enfoncèrent la porte, et virent qu'il estoit parti.

[1] *Chron. Aquicinct.*, p. 262; *Spicileg.*, t. II, p. 793. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 650. — [3] Duchesne, p. 287, *b*; *Spicileg.*, t. XI, p. 515. — [4] *Ibid.*, *et alii*. — [5] *Hist. de Tournay*, p. 39.

[1]Les autres historiens disent qu'estant parti dès le jour que le roy luy commanda de se retirer, et ayant marché nuit et jour, [2]il arriva à Valenciennes, [3]abandonné de tous les siens [4]qui se retirèrent couverts de honte. [5]Il entra dans Valenciennes *cum magno dedecore;* et néanmoins ayant encore gagné la faveur du peuple, il y demeura quelques jours en seureté. [6]Il en partit secrètement [7]avec trois personnes [8]et prit le chemin de Cologne, disant qu'il y alloit implorer le secours de l'archevesque saint Engilbert, qui gouvernoit alors toute l'Allemagne, [9]et qui fut tué cette année même le 7 de novembre. Il fut, ce semble, jusqu'à Cologne [10]où il quitta ses compagnons, et sans avoir vu l'archevesque, il s'enfuit tout seul [11]jusqu'à ce qu'il fut arrivé en Bourgogne.

[12]La comtesse Jeanne fit publier par la France, l'Allemagne et l'Angleterre, qu'elle donneroit une certaine somme à quiconque le trouveroit. [13]Il estoit en Bourgogne en qualité de marchand; [14]mais il faisoit des dépenses qui ne convenoient point à son estat, de quoy Érard de Partenay, [15]ou de Chastenay, [16]seigneur du lieu, estant averti, il le fit arrester dans la créance qu'il pouvoit avoir volé quelques marchands. Il avoua qu'il estoit de Reims, etc., et que l'argent qu'il avoit,

[1] *Chron. Aquicinct.*, p. 262. — [2] P. 262; *Spicileg.*, t. XI, p. 515; Duchesne, p. 287, *b;* Ms. F, p. 767. — [3] Duchesne, p. 287, *b.* — [4] *Hist. de Tournay*, p. 39. — [5] *Spicileg.*, t. IX, p. 650; Freher, t. I, p. 293, *e.* — [6] *Chron. Aquicinct.*, p. 262. — [7] Ms. F, p. 767. — [8] Freher, t. I, p. 293, *e.* — [9] *Ibid.*, *f.* — [10] *Ibid.*, *e.* — [11] *E;* Ms. F, p. 767; Duchesne, p. 287, *b.* — [12] *Hist. de Tournay*, p. 39; *Chron. Aquicinct.*, p. 262. — [13] Duchesne, p. 287, *b.* — [14] *Hist. de Tournay*, p. 39. — [15] Ms. F, p. 767; *Spicileg.*, t. II, p. 693. — [16] *Hist. de Tournay*, p. 39, 40.

venoit de Flandre et de Hainaut. Sur cela Érard l'envoya au roy, et le roy le livra à la comtesse.

[1] D'autres disent qu'il fut reconnu dans un marché, et arresté par un écuyer de ce seigneur de Chastenay; et que ce seigneur l'envoya à la comtesse sur une promesse de mille livres. [2] La comtesse le fit reconnoistre pour sçavoir si c'estoit celuy qui s'estoit dit le comte de Flandre, [3] et il l'avoua luy-même. [4] Elle le tint quelque temps en prison; puis voyant, dit une chronique, qu'elle ne pouvoit regagner les cœurs et l'affection des Flamans, elle voulut au moins les couvrir de confusion, [5] et faire honte aux barons qu'elle sçavoit avoir esté auteurs de la fourbe. [6] C'est pourquoy elle le fit mener sur un tombereau (*in quadriga distrahi*) par les principales villes de Flandre, [7] où on le pendit au pilori avec deux vieux chiens à ses costez. [8] On le mena de même par les bourgades et par les foires, où beaucoup de personnes le reconnurent pour estre Bertrand de Raiz, et disoient connoistre son père, sa mère, ses frères et ses autres parens. Enfin, [9] ayant esté amené à l'Isle, où estoit la comtesse, et y ayant esté jugé et condamné par les barons, [10] particulièrement par Arnaud d'Audenarde, [11] il fut mené par les carrefours, [12] tiré à quatre chevaux hors de la ville, [13] et enfin pendu et étranglé [14] vers le 1er d'octobre 1225. [15] Il

[1] Ms. F, p. 767. — [2] *Hist. de Tournay*, p. 40. — [3] P. 40; *Spicileg.*, t. II, p. 793. — [4] *Mélange curieux*, p. 650. — [5] Ms. F, p. 767. — [6] *Mélange curieux*, p. 650. — [7] P. 650; Matth. Par., p. 322, *e.* — [8] *Spicileg.*, t. II, p. 793. — [9] *Chron. Aquicinct.*, p. 262, 263. — [10] *Spicileg.*, t. IX, p. 650. — [11] Ms. F, p. 767. — [12] *Chron. Aquicinct.*, p. 263. — [13] P. 263, *et alii.* — [14] *Mélange curieux*, p. 650. — [15] Ms. F, p. 767.

y a faute apparemment dans une chronique, qui porte que ce ne fut qu'en 1227.

Tous ses aveux et toutes les preuves qu'on avoit eues de son imposture, [1] ne purent empescher que beaucoup de personnes du peuple ne soutinssent toujours que c'estoit véritablement Baudoin : qu'il avoit toujours persisté à l'assurer; qu'aucun homme digne de foy ne l'avoit reconnu pour autre; et que tout ce que l'on disoit au contraire n'estoit que pour flatter la comtesse. [2] Matthieu Paris et Matthieu de Westminster sont demeurez dans cette persuasion, [3] aussi bien que l'auteur d'un manuscrit que le P. Labbe, qui en a donné quelques fragmens, appelle la Chronique de Tours; [4] et il en demeure encore aujourd'huy quelque chose dans l'esprit des Flamans. Mais généralement tous les auteurs du temps, François, Flamans et Allemans, conviennent que c'estoit un imposteur. La pluspart demeurent aussi d'accord que cela arriva en 1225, quoyque quelques-uns le mettent en 1224.

CII.

Divers affranchissements. — Le livre de Jean Scot brûlé. — Du chasteau de Montrond.

[5] Louis estoit à Sens au mois de janvier de cette année. [6] Il y donna permission aux chanoines d'Orléans d'affranchir des esclaves qu'ils avoient à Estampes, ou auprès (*Stampis*), en leur imposant les charges dont

[1] *Mélange curieux*, p. 650; Freher, t. I, p. 293, *e*, *f*. — [2] Matth. Par., p. 322; Matth. West., p. 284, *b*, *c*. — [3] *Mélange curieux*, p. 650. — [4] Meyer, p. 71, 1. — [5] Ms. D, p. 156. — [6] *Ibid.*

ils conviendroient avec eux. [1]Les chanoines luy donnèrent acte de cette permission qu'il leur avoit accordée, [2]et par un autre acte du même mois, ils luy promirent deux cents livres pour ce sujet. Sur cette permission, [3]le chapitre traita avec les habitans de sa terre d'Estampes, et au mois de février les délivra tous de l'opprobre de la servitude, à des conditions néanmoins assez onéreuses, qui sont exprimées en l'acte que nous en avons, tiré des registres des titres anciens de M. du Puy, coté I. (Je pense qu'il seroit à imprimer.) [4]Il porte en teste le nom de Lebert, doyen, et de tout le chapitre d'Orléans, qui y reconnoist que cet affranchissement luy estoit utile, aussi bien qu'à ceux à qui il l'accordoit.

[5]Nous avons un autre acte du doyen et du chapitre d'Orléans, daté de l'an 1224 (c'est-à-dire avant Pasques 1225), où ils reconnoissent que Louis, à l'exemple de Philippe, son père, leur a promis d'affranchir leurs esclaves qui demeuroient hors de leur terre; que si ces esclaves prétendent estre libres, la dispute se videra par serment de gens d'honneur (*legitimorum*) sans duel; et que s'ils ne veulent pas estre affranchis, ils seront mis à la taille à proportion de leurs facultez. [6]Nous trouvons plusieurs autres affranchissemens faits en cette année. [7]Albéric rapporte sur cette année une bulle du pape Honoré, donnée, le 25 janvier, contre un livre intitulé : *Perifisis* (ou peut-estre *Peri-physis*, de la nature), qui estant plein d'hérésies, ne laissoit pas

[1] *Invent.*, t. I, *Orléans*, pièce 12. — [2] *Ibid.*, pièce 13. — [3] Ms. D, p. 157. — [4] *Ibid.*, p. 157. — [5] *Regist.* 31, f° 43. — [6] *Invent.*, t. V, *Toul.*, XIII, pièce 49; *ibid.*, *Toul.*, XI, pièces 37, 38. — [7] Ms. D, p. 129, 1.

d'estre leu en plusieurs monastères et en d'autres lieux par les scolastiques qui aimoient les choses nouvelles et peu communes. Ce livre avoit esté condamné dans un concile de la province de Sens, qui n'est pas même marqué dans la dernière collection des conciles. L'évesque de Paris, Barthélemi, en écrivit au pape, qui donna sur ce sujet la bulle dont nous parlons, addressée à tous les évesques, où il ordonna que tous les exemplaires de ce livre seront brulez, et que ceux qui le garderont à l'avenir, ou seulement une partie, seront excommuniez et traitez comme hérétiques. [1] Albéric dit comme une chose constante que c'estoit un livre *Des dix catégories,* fait par Jean Scot, trois cents ans auparavant.

[2] Le chasteau de Montrond en Bourbonnois, sur le Cher, fut fortifié en ce temps-ci par Renaud de Montfaucon; [3] il donna acte au roy que cette place ne feroit aucun tort ni à luy ni à son royaume; et que si cela arrivoit, le roy pourroit saisir tout ce qu'il tenoit de luy, jusqu'à ce que le tort eust esté réparé à sa volonté. L'acte est du mois de février, à Melun.

[4] Guillaume, natif d'Aurillac en Auvergne, [5] qui, deux ou trois ans après, fut fait évesque de Paris, [6] enseignoit alors la théologie à Paris avec réputation. [7] Il forma une congrégation de femmes de mauvaise vie qu'il convertit par ses exhortations, appelées des Filles-Dieu, pour qui il commença une maison à Paris.

[8] Le roy tint cette année une grande assemblée à

[1] Ms. D, p. 429, 1, 2. — [2] *Ibid.*, p. 230. — [3] *Ibid.*, p. 230; A, p. 37. — [4] *Gall. Christ.*, t. I, p. 444, 2, *a*, *b*. — [5] Miræi *Chr.*, p. 278. — [6] Ms. D, p. 430, 1. — [7] P. 430, 1; Miræi *Chr.*, p. 278. — [8] *Mélange curieux* du père Labbe, p. 648.

Melun, où le cardinal Romain se trouva, et aussi les archevesques et évesques de France, qui furent refusez d'un droit qu'ils demandèrent, parce qu'il n'estoit point de leur juridiction. [1]Les seigneurs de Poitou écrivirent au roy pour se plaindre des entreprises des ecclésiastiques.

CIII.

Trouble dans l'université de Paris; le légat ne veut point qu'elle ait de sceau.

[2]Après l'assemblée de Melun, le légat vint à Paris, où il arriva en même temps un grand trouble. [3]L'université n'avoit point eu jusqu'alors de sceau particulier. [4]C'estoit le chancelier de l'Église de Paris qui scelloit du sceau du chapitre, au nom de l'évesque, les actes dont elle avoit besoin, particulièrement les lettres de licence : car ces lettres rendant témoignage et de la capacité et de la foy des licenciez pour leur permettre d'enseigner, il est de l'intérest de l'évesque qu'elles ne soient accordées qu'à des personnes véritablement orthodoxes et capables d'instruire les autres. [5]Mais soit que l'évesque de Paris eust ordonné de payer quelque chose pour le sceau, soit à cause des fréquentes disputes que l'université avoit avec le chancelier, [6]elle entreprit en ce temps-ci d'avoir son sceau particulier et de s'en servir dans ses affaires. Lorsque le légat fut venu à Paris, les chanoines firent comparoistre devant luy pour ce sujet ceux de l'université

[1] *Libertez*, c. VII, art. 5, p. 227, 228. — [2] *Concil.*, t. XI, p. 292, *a*, *b*. — [3] *Ibid.*, *a*. — [4] Du Boulay, t. III, p. 119. — [5] *Ibid.*, p. 119. — [6] P. 118.

qui luy remirent le sceau entre les mains. Il le rompit devant tout le monde et anathématiza ceux qui en feroient un autre.

[1]Quelques-uns prétendent que le légat favorisoit les chapitres, afin qu'ils ne s'opposassent pas au dessein qu'il avoit contre eux, comme nous verrons bientost. [2]On dit qu'il ne consulta pas longtemps sur ce qu'il avoit à faire en cette rencontre. [3]Albéric marque assurément la même histoire lorsqu'il dit qu'il déchira un privilége des maistres et des docteurs de Paris.

[4]Aussitost tous les écoliers s'assemblèrent et coururent avec des épées et des bastons à la maison du légat. Ses gens ferment les portes inutilement, et prennent les armes pour se défendre ; les écoliers en fureur les attaquent avec violence, brisent les portes, jettent des pierres, blessent deux des serviteurs du légat, et estoient déjà prests de se saisir de sa personne et de tous ses gens, lorsque le roy, qui revenoit de Melun, ayant appris ce désordre, envoya des soldats qui, par menace et par les armes, contraignirent les écoliers de se retirer. Le légat sortit ensuite de la ville, bien accompagné, et déclara excommuniez tous les écoliers qui avoient commis cette violence, et les autres personnes de l'université qui y avoient esté présentes.

[5]Environ quatre-vingts maistres, c'est-à-dire docteurs, se voyant excommuniez, allèrent demander l'absolution au légat dans le concile tenu à Bourges à la Saint-André, dont nous allons parler, et l'obtinrent

[1] Du Boulay, t. III, p. 118. — [2] P. 118, 119. — [3] Ms. D, p. 430, 1. — [4] 1 ; *Concil.*, t. XI, p. 292, *a, b.* — [5] *Concil.*, p. 291, *e.*

sans peine. [1]Le légat leva tout le scandale, donna l'absolution à ceux qu'il falloit absoudre et pacifia ceux qui estoient dans le trouble.

CIV.

Grand concile tenu à Bourges; le légat y demande deux prébendes dans chaque église pour le pape, et est refusé.

[2]Pour ce qui est du concile de Bourges, le légat y assembla tous les archevesques, évesques, abbez et chapitres de France, [3]et de toutes les provinces soumises à sa légation, [4]à la feste de Saint-André, 30 novembre. [5]Matthieu Paris, qui semble dire qu'il y fit appeler le roy même, dit qu'il s'y trouva près de cent évesques. Les archevesques de toutes les provinces y estoient, hors celuy de Bordeaux, qui estoit à Rome, et celuy de Narbonne, qui estoit mort. Les prieurs y estoient avec les abbez. Toute cette grande assemblée estoit convoquée pour écouter les ordres du pape. Il y eut de la difficulté pour les séances; car l'archevesque de Rouen prétendoit la primatie et le rang sur ceux de Bourges, Auch et Narbonne (s'il n'y a faute dans l'auteur). Celuy de Lyon la prétendoit sur Sens [6]et sur Rouen, et apparemment sur les autres, [7]puisqu'on tenoit qu'il avoit autrefois esté primat de toutes les Gaules. [8]Ces prétentions faisant appréhender de la division, chacun prit place sans ordre et sans forme

[1] Ms. D, p. 430, 1. — [2] *Concil.*, p. 291, *b*. — [3] Raynald., an. 1227, art. 57. — [4] Ms. D, p. 430, 1; *Concil.*, p. 291, *b*. — [5] Matth. Par., p. 329, *b*, *c*. — [6] Note. — [7] Duchesne, p. 252, *a*, *b*. — [8] Matth. Par., p. 329, *c*.

de concile. [1] Les chapitres y envoyèrent leurs députez sans pouvoir de consentir à rien, mais seulement pour leur faire rapport de ce qui y seroit traité et ordonné.

[2] Après que le légat eut fait lire publiquement les lettres de sa légation, on traita l'affaire du comte de Toulouse, comme nous verrons ci-dessous, [3] et puis il congédia les députez des chapitres, retenant seulement les évesques, abbez et *simples prélats*. [4] On sçavoit déjà qu'il avoit ordre du pape de faire donner à la cour de Rome des prébendes dans toutes les églises cathédrales et conventuelles. [5] C'est pourquoy ces députez des chapitres, voyant que le légat les renvoyoit, luy envoyèrent, après une longue délibération, les procureurs des églises métropolitaines pour luy dire qu'ils avoient appris qu'il avoit ordre de retenir des prébendes dans les églises; qu'ils y avoient le principal intérest, et qu'ils s'étonnoient fort qu'il ne l'eust pas proposé avant que de les congédier; que s'il entreprenoit la chose malgré eux, quelque consentement que les autres y pussent donner, il ne feroit qu'exciter inutilement un grand scandale dans l'Église gallicane; que les grands et les petits, le roy même et tous les princes estoient tous intéressez en ces affaires, et tous résolus de s'y opposer, et d'exposer plustost leur honneur et leur vie même que d'y consentir.

[6] Le légat fit alors ce qu'il put pour persuader tous les assistans de consentir à ce que demandoit le pape, et il en produisit enfin la bulle par laquelle il exigeoit de toutes les cathédrales pour toujours le revenu de deux

[1] Raynald., an. 1227, art. 57. — [2] Matth. Par., p. 329, *c*. — [3] *Ibid.*, *e*. — [4] *Ibid.*, *f*. — [5] *Ibid.*, *e*, *f*. — [6] P. 330, *a*.

prébendes, fournies l'une par l'évesque, l'autre par le chapitre; et de même dans les abbayes où l'abbé avoit son revenu particulier. [1] D'autres disent deux prébendes dans toutes les abbayes, et une dans les autres couvents. [2] Le légat tascha de colorer cette demande du prétexte spécieux que l'Église (ou plutost la cour) romaine, se trouvant ainsi hors de la nécessité de rien prendre des parties, toutes choses se feroient gratuitement, et qu'on n'y verroit plus cette apparence d'avarice et d'intérest qui scandalisoit le monde.

[3] Quelques évesques, gagnez ou intimidez, se laissoient aller à la volonté du légat; mais les députez des chapitres s'y opposèrent absolument et déclarèrent que les chapitres qui les avoient envoyez, n'y consentiroient jamais. [4] Le procureur de l'archevesque (ou plutost du chapitre) de Lyon dit plaisamment qu'il ne falloit pas estre sans amis à Rome à qui on donnast largement. Les autres représentoient chacun leurs raisons. [5] Ils finirent par ces mots : « Domine, moveat vos zelus universalis Ecclesiæ et sanctæ sedis romanæ, quia si omnium esset universalis oppressio, posset timeri ne immineret generalis discessio. »

[6] Le légat parut touché de leurs raisons, et il avoua qu'estant à Rome, il n'avoit jamais esté d'avis de cette exaction, qu'il n'en avoit receu la commission que depuis qu'il estoit en France, et en avoit esté fort fasché; et qu'il n'en parleroit plus, que l'empire et les autres Estats n'y eussent consenti, ce qu'il ne croioit pas qu'ils fissent.

[1] *Concil.*, t. XI, p. 291, *d.* — [2] Matth. Par., p. 330, *b.* — [3] *Concil.*, t. XI, p. 291, *d.* — [4] Matth. Par., p. 330, *b, c, d.* — [5] *Ibid.*, *e.* — [6] *Ibid.*, *e.*

[1] Othon, aussi légat du pape, proposa en Angleterre, au commencement de l'année suivante, la même chose que Romain avoit proposée en France; elle y fut combattue par les mêmes raisons, et remise aussi jusqu'à ce qu'on sceust comment les autres Estats auroient fait.

[2] Le cardinal Romain déclara encore à l'assemblée de Bourges que le pape avoit nommé quatre abbez pour visiter toutes les abbayes de France et en corriger les désordres, et commis deux évesques pour déposer les abbez qui leur seroient marquez par ces quatre visiteurs. Tous les évesques s'élevèrent contre cette proposition, qui leur faisoit perdre toute la jurisdiction qu'ils avoient dans les abbayes, et les rendoit vicaires des moines; et protestèrent unanimement que, tant qu'ils vivroient, ils ne le souffriroient jamais. Ainsi tous les deux commandemens apostoliques demeurèrent en suspens. Mais les évesques ont eu depuis ou moins de vigueur, ou moins de lumière pour voir où alloient ces prétextes de réformation.

CV.

Le pape résolu d'exterminer le comte de Toulouse; le concile de Bourges rejette ses soumissions.

La première action du concile regarda, comme nous avons dit, le comte de Toulouse. Nous avons vu l'année précédente que, soit à cause de l'argent de ce comte, soit pour de meilleures raisons, le pape luy

[1] Matth. Par., p. 328, 331, *a, b.* — [2] *Concil.*, t. XI, p. 291, *d, e.*

avoit paru assez favorable, et n'avoit point voulu autoriser la cession que le comte de Montfort avoit faite au roy de ses droits sur le Languedoc, ensuite de quoy Raimond avoit esté déclaré catholique le 5 de may par le cardinal Conrad et le concile de Paris. Cela avoit esté confirmé au mois d'aoust suivant par l'archevesque de Narbonne, commissaire du pape, et les autres évesques du concile de Montpellier. Ce concile avoit député au pape, et le comte y avoit aussi envoyé avec assurance de se remettre absolument à la volonté du pape. Nous ne voyons point qu'il fust rien arrivé depuis qui eust changé l'estat des choses. [1]Car pour ce que dit en général une chronique, que les Albigeois estoient retombez dans l'hérésie, ce n'est pas une chose sur laquelle on puisse s'arrester beaucoup. [2]On voit seulement qu'Honoré écrivit à Raimond vers le commencement de cette année, qu'il ne falloit point qu'il espérast la grâce et l'absolution qu'il demandoit et qu'il avoit demandée plusieurs fois au saint-siége, s'il ne cessoit de faire tort à l'Église.

[3]Dans une lettre où il avoit grand intérest de justifier la guerre faite à Raimond l'année suivante, il dit seulement que l'on avoit longtemps travaillé inutilement à extirper l'hérésie de ses terres. Il semble dire aussi que les députez que Raimond luy devoit envoyer, n'estoient point venus; mais cela est très-obscur.

[4]Ce fut particulièrement pour cette affaire qu'il envoya en France le cardinal Romain; [5]et dans la lettre qu'il écrivit aux évesques des Gaules sur sa légation, il

[1] Ms. F, p. 766. — [2] Raynald., an. 1225, art. 29. — [3] An. 1226, art. 35. — [4] An. 1225, art. 28, 29. — [5] Art. 28.

représente la province de Narbonne en un estat si misérable, qu'il semble laisser à peine lieu d'espérer qu'elle se pust restablir. [1] Il écrivit, comme nous avons dit, une lettre assez rude à Raimond, et au contraire il en écrivit une très-obligeante à Amauri, et luy envoya même de l'argent. [2] Il recommanda à Romain de vive voix de prendre garde qu'en purgeant les pays infectez de l'hérésie, on ne blessast point les droits que l'empire avoit en Provence, ce qui marque bien que le pape avoit déjà conclu à la guerre qui se fit l'année suivante en Languedoc.

[3] Raimond estoit, ce semble, à Melun au mois de novembre, lorsque le roy y tint son parlement. [4] Louis luy donna sauf-conduit pour aller au concile et en revenir, et apparemment pour jusqu'à Noël. Et comme il falloit passer par quelques terres de Thibaud, comte de Champagne, le roy luy écrivit de Melun, pour luy ordonner, en vertu de l'hommage qu'il luy devoit, de donner à Raimond un sauf-conduit qui durast jusqu'à Noël, et même un homme exprès pour le mener et le ramener en sûreté, et que son homme fust prest avec ses lettres patentes en un certain lieu (*apud Subterraneam*) le 25 de novembre. Il qualifie Raimond *soy-disant comte de Toulouse*. [5] Raimond se présenta donc au concile de Bourges, demanda avec humilité l'absolution, et d'estre receu dans le seing de l'Église, offrit de se justifier ou de se corriger, [6] et de satisfaire pleinement à Dieu et à l'Église, s'il se trouvoit avoir manqué en quelque chose, ce qu'il ne connoissoit pas; de

[1] Raynald., an. 1225, art. 29. — [2] An. 1226, art. 31. — [3] Ms. B, p. 5. — [4] *Ibid.*, p. 5. — [5] *Concil.*, t. XI, p. 291, *b*. — [6] Matth. Par., p. 331, *c*.

souffrir même qu'on l'examinast sur la foy. [1] Il promit de faire justice sans délay de tous les hérétiques convaincus par preuves ou par leur confession; de travailler de tout son pouvoir à les exterminer; de faire obéir l'Église romaine dans toutes ses terres; d'y establir la paix et la sûreté, de rendre aux ecclésiastiques tous leurs revenus et de les indemniser suffisamment de leurs pertes. [2] Il conjura même le légat de venir dans toutes ses places, et d'y examiner tous ses sujets en particulier sur les articles de la foy; que tous ceux qu'il trouveroit avoir des opinions contraires à la foy catholique, il en feroit toute la justice que l'Église en pourroit demander; que s'il trouvoit une ville rebelle, il emploieroit tout son pouvoir pour la réduire à luy faire satisfaction; [3] qu'il estoit prest aussi de rendre au roy tous les devoirs auxquels ses terres estoient obligées.

[4] D'autre part, Amauri, comte de Montfort, demanda d'estre remis en possession du comté de Toulouse et des autres terres que les papes et le roy Philippe-Auguste avoient données à luy et à son père, et dont Raimond le père avoit esté dépouillé dans le concile de Latran comme hérétique albigeois. [5] Il s'éleva sur cela de grandes disputes, chacun soutenant son parti avec chaleur. [6] Amauri demanda à Raimond qu'il se soumist au jugement des douze pairs de France. Raimond dit qu'il estoit prest de le faire dès que le roy auroit receu son hommage; mais qu'autrement les pairs pourroient refuser de le regarder comme pair.

[1] *Concil.*, p. 291, *b*, *c*. — [2] Matth. Par., p. 331, *c*. — [3] P. 329, *d*. — [4] *C*, *d*; *Concil.*, p. 291, *c*. — [5] *Concil.*, p. 291, *c*; Matth. Par., p. 329, *d*. — [6] Matth. Par., p. 329, *d*.

[1] Enfin le légat et les évesques tinrent secrètement conseil entre eux; [2] le légat ayant ordonné que chaque archevesque délibérast en particulier avec ses suffragans, et qu'ils luy envoyassent ensuite leurs avis par écrit : et quand cela fut fait, le légat dit qu'il vouloit envoyer ces avis au pape, et les montrer au roy; et déclara excommuniez ceux qui révéleroient l'avis qu'ils avoient donné. [3] Ainsi on renvoya Raimond sans luy donner aucune résolution. [4] Il estoit venu excommunié, et s'en retourna excommunié et encore plus, s'il se pouvoit, néanmoins avec sûreté pour sa personne en s'en retournant aussi bien qu'en venant.

[5] Ceux qui veulent excuser cette conduite du légat disent que Raimond avoit si souvent manqué à sa parole qu'on ne pouvoit plus se fier à ses promesses. [6] D'autres prétendent que, quelque catholique qu'il pust estre, quelque satisfaction qu'il fist, il falloit, pour mériter les bonnes grâces du légat, qu'il renonçast à ses terres pour luy et ses successeurs.

CVI.

Raimond, comte de Toulouse, est déclaré excommunié. — Les évesques et les barons pressent le roy d'entreprendre la guerre contre luy.

Quoyque les fulminations du légat contre les prélats qui découvriroient l'avis qu'ils avoient donné, puissent faire croire que la pluspart n'estoient pas entrez dans

[1] *Concil.*, p. 291, *c.* — [2] Matth. Par., p. 329, *d*, *e*. — [3] *Concil.*, p. 291, *c.* — [4] Mousk., vers 25388. — [5] *Ibid.*, 1. — [6] Matth. Par., p. 331, *d*.

ses sentimens, il faut néanmoins qu'il y ait eu d'autres raisons de ce mystère; [1] car ils conclurent tous qu'il falloit exterminer les Albigeois et publier contre eux des indulgences et une croisade; [2] mais qu'il falloit que le roy entreprist l'affaire en personne, sans quoy il n'y avoit pas apparence qu'elle réussist. [3] Il falloit ensuite chercher les moyens d'avoir de l'argent pour cette guerre, et le légat taschoit d'obtenir qu'ils promissent pour cela une décime durant cinq ans. [4] Presque tout le concile consentit qu'il promist au roy cette décime pour cinq ans, si la guerre duroit autant, et s'il vouloit y aller en personne. [5] Les députez des chapitres déclarèrent que si le roy ne vouloit point entreprendre cette guerre en personne sans cette décime, ils croioient qu'il la falloit donner; mais qu'ils ne le disoient qu'en leur nom, et non au nom de leurs corps qui ne leur avoient point donné pouvoir de rien conclure. Ainsi le légat ne leur en parla plus; mais seulement aux évesques.

[6] Les prélats rédigèrent leurs avis et leurs demandes en un écrit où ils mirent leurs sceaux. Cet écrit fut envoyé au pape qui leur accorda tout ce qu'ils demandoient. [7] Il consentit que tout ce que le roy pourroit conquérir sur les Albigeois, dans l'étendue du royaume, luy appartiendroit à luy et à ses successeurs, hors les biens de l'Église, qu'il jouiroit en paix de tout ce qu'il tenoit deçà la mer, c'est-à-dire de tout ce qui estoit conquis sur les Anglois, tant qu'il seroit occupé à cette guerre; et que si quelqu'un le troubloit durant ce

[1] Mousk., vers 25 422 et suiv. — [2] Raynald., an. 1227, art. 57. — [3] *Ibid.*, art. 57. — [4] Art. 61. — [5] Art. 57; Mousk., vers 25 480 et suiv. — [6] Mousk., vers 25 568. — [7] vers 25 418.

temps, on publieroit contre luy la croisade, comme contre les Albigeois mêmes et contre les Sarrazins. C'estoit apparemment ce que les évesques luy avoient demandé.

L'AN DE JÉSUS-CHRIST 1226. Pasques le 19 avril. E.

[1] Quand le légat eut receu cette réponse du pape, scellée de son sceau, il vint trouver le roy à Melun, ou plustost à Paris, [2] où le roy et le légat (car l'histoire parle ainsi) tinrent un concile général, le mercredi 28 janvier 1226. [3] Il s'y trouva beaucoup d'évesques, d'abbez et d'autres prélats, et aussi plusieurs barons. [4] Tous conseillèrent au roy de prendre la croix contre les Albigeois, et de les aller détruire. [5] Ils vouloient qu'il tuast sans distinction tout ce qui se rencontreroit en son chemin, hommes, femmes et enfans. Les bons, disoient-ils, iront devant Dieu, et les mauvais en mauvais lieu. Ils n'avoient pas assurément appris cette doctrine de saint Paul, qui ne veut pas qu'on fasse le mal, afin qu'il en arrive du bien; mais ils se souvenoient peut-estre d'Arnaud, abbé de Cisteaux, légat du pape dans la première croisade contre les Albigeois en 1209, et depuis archevesque de Narbonne, [6] lequel estoit quelquefois fâché que sa qualité de moine et de prestre l'empeschast de procurer autant qu'il eust souhaité, le carnage des hérétiques.

[7] Les croisez estant donc campez devant Béziers, où on dit qu'il y avoit plus de cent mille personnes,

[1] Mousk., vers 25410. — [2] *Concil.*, t. XI, p. 300, *e;* le père Labbe, *Bibl.*, t. I, p. 374. — [3] Mousk., vers 25411 et suiv. — [4] *Ibid.*, vers 25415. — [5] vers 25422. — [6] Duchesne, p. 583, *c.* — [7] Cæsarius, l. V, c. XXI, p. 289; Raynald., an. 1209, art. 22.

comme il y avoit parmi eux beaucoup d'hérétiques et de catholiques qu'il n'estoit pas aisé de distinguer dans le carnage, on vint consulter le légat sur cette difficulté; sur quoy il fit, à ce qu'on tient, cette réponse mémorable : Tuez, tuez, dit-il, Dieu sçaura bien distinguer ceux qui sont à luy. *Cædite illos; novit enim Dominus qui sunt ejus*. On tua en effet tout ce qui se rencontra, même dans les églises : et ce fut là le premier exploit de cette guerre sainte.

[1]Pour revenir à l'assemblée de Paris, le cardinal Romain y excommunia, de l'autorité du pape, le comte Raimond et ses complices, et, le traitant comme un hérétique condamné, confirma pour toujours à Louis et à ses successeurs les terres de Raimond. [2]Amauri, comte de Montfort, luy céda de nouveau tout le droit qu'il y avoit. Gui, oncle d'Amauri, fit la même chose, et ils luy en donnèrent leur déclaration. La cession que fit alors Amauri fut apparemment pure et simple, [3]puisque, dans un acte du mois de mars suivant, il n'est plus qualifié que comte de Montfort. Il faut apparemment rapporter à ce jour [4]un acte daté de Paris au mois de janvier, par lequel les comtes de Boulogne, de Bretagne, de Dreux, de Chartres, de Saint-Paul, de Roucy, de Vendosme, et plusieurs autres seigneurs, déclarent qu'ils consentent que le roy entreprenne l'affaire des Albigeois, qu'ils le luy conseillent, et le serviront en ceci jusqu'à ce que la chose soit terminée.

[5]Les évesques lurent les bulles du pape aux évesques

[1] *Concil.*, t. XI, p. 301, *a*. — [2] *Ibid.*, *a*. — [3] *Maison d'Auv.*, *preuv.*, p. 143. — [4] Du Tillet, *Rang*, p. 30; *Invent.*, t. VII, *Albig.*, pièce 1. — [5] *Invent.*, t. VII, *Albig.*, pièces 2 et 3.

et aux seigneurs de France en faveur du légat. [1] En même temps le légat et seize évesques de France donnèrent acte au roy, que son vœu ne l'obligeoit de demeurer en Albigeois (c'est-à-dire en Languedoc) qu'autant qu'il luy plairoit, et n'engageoit point ses héritiers en cas qu'il ne fust point accompli. Voilà les précautions que les souverains estoient alors contraints de prendre.

CVII.

Louis entreprend enfin la guerre contre Raimond. — Le pape luy donne des décimes; l'appuie contre les Anglois.

[2] Le roy n'estoit point porté par luy-même à entreprendre cette guerre; et il trouvoit que, sans estre maistre du Languedoc, il avoit assez de terres et de richesses; mais le clergé le pressa tellement, [3] qu'après en avoir bien délibéré, il céda enfin aux exhortations du légat, et prit la croix le vendredi, 30 de janvier, pour aller chasser le comte de Toulouse de son pays. [4] Il promit de partir après Pasques pour commencer la guerre et la continuer durant sept ans, s'il estoit nécessaire, ou en personne, ou en y envoyant des troupes à ses dépens. Il est marqué que la reine Blanche y consentit, de quoy on l'estima beaucoup.

[5] Le roy ayant pris la croix, presque tous les évesques et les barons qui estoient présens la prirent aussi. [6] Le légat, fort satisfait de ce succès, envoya aussitost des gens dans toutes les provinces prescher

[1] *Invent.*, t. VII, *Albig.*, pièce 2. — [2] Mousk., vers 26544 et suiv. — [3] *Concil.*, t. XI, p. 301, *a*; le père Labbe, *Bibl.*, t. I, p. 374. — [4] Mousk., vers 25444 et suiv. — [5] *Ibid.*; *Concil.*, t. XI, p. 301, *a*. — [6] *Concil.*, p. 301, *b*.

la croisade contre les Albigeois, assurer tous ceux qui prendroient la croix, de la rémission entière de leurs péchez, et les absoudre de toutes sortes de vœux, hormis du voyage de Jérusalem. [1] En même temps le légat, du consentement de quelques évesques, promit publiquement au roy de luy donner, cinq ans durant, cent mille livres par an de la décime qu'on lèveroit sur le clergé; et que si la décime ne suffisoit pas pour cela, il luy fourniroit le reste du trésor de l'Église.

[2] Les chapitres voyant cette vive foy du roy, voulurent participer à une chose qu'ils croyoient utile à l'Église. Ainsi, quoyqu'ils ne se fussent point engagez à payer la décime des cinq ans, ils en donnèrent néanmoins avec joye près de la moitié, *non quidem nomine decimæ, sed obtentu subsidii*, prests de payer de même le reste si le roy continuoit la guerre. [3] Presque tous les prélats et les laïques prirent la croix dans toute la France. On prétend que ce fut plustost par la crainte du roy et la considération du légat, que par le zèle de la justice; cette guerre paroissant peu juste à beaucoup de personnes, après les soumissions que Raimond venoit de faire.

[4] Le roy, avant que de s'engager dans cette guerre, voulut avoir des lettres du pape, par lesquelles il fust défendu au roy d'Angleterre, sur peine d'excommunication, de l'inquietter pendant qu'il seroit au service du pape, et qu'il iroit combattre les Albigeois et Raimond, leur fauteur et leur complice, quoyque

[1] *Concil.*, p. 301, *b;* Raynald., an. 1227, art. 61; Mousk., vers 25442. — [2] Raynald., an. 1227, art. 57. — [3] Matth. Par., p. 331, *b, c;* Raynald., an. 1226, art. 36; Freher, t. I, p. 294, *f.* — [4] Matth. Par., p. 331, *d.*

son cousin germain; ni de se saisir d'aucune des terres qu'il possédoit justement ou non; mais au contraire de luy donner le conseil et l'assistance qu'il pourroit. Le pape écrivit donc à Henri de la manière que Louis désiroit. [1] Raynaldus en rapporte la lettre, datée du 28 avril 1226. [2] Il y justifie assez foiblement la guerre entreprise par Louis contre Raimond. [3] Mais il y déclare clairement à Henri qu'il s'engagera dans l'excommunication s'il prétend défendre ce prince excommunié, quoyque son cousin germain. [4] Il luy défend aussi expressément de se servir des lettres obtenues par luy, le 8 janvier de cette année même, contre les barons de Poitou; [5] et en général de donner aucun trouble à Louis durant la guerre des Albigeois, soit par luy, soit par son frère, soit par qui que ce fust. [6] Il luy promet seulement que quoy qu'on fist du pays des Albigeois, son droit luy seroit toujours conservé; ce qui semble regarder l'Agénois, donné en mariage à Jeanne, sa tante, mère de Raimond.

[7] Henri, qui désiroit avec passion de venir faire la guerre en France, ayant receu cette lettre, fit assembler son conseil pour sçavoir s'il y devoit avoir égard. On luy conseilla de le faire, et d'attendre l'événement d'une guerre qui paroissoit devoir estre difficile, et qui cousteroit beaucoup à Louis. [8] On prétend qu'une chose qui porta beaucoup Henri à suivre cet avis, fut qu'un nommé Guillaume de Pierrepont qui s'adonnoit à la vanité de l'astrologie, luy assuroit que, si Louis entreprenoit cette guerre, il n'en sortiroit qu'avec

[1] Raynald., an. 1226, art. 35, 38. — [2] Art. 35. — [3] Art. 36. — [4] Art. 37. — [5] Art. 38. — [6] Art. 38. — [7] Matth. Par., p. 331, e. — [8] *Ibid., f.*

beaucoup de honte et de perte, ou n'en reviendroit pas en vie. [1]Le poëte Nicolas de Braie dit que Henri ne laissa pas de partir d'Angleterre durant que le roy assiégeoit Avignon, dans le dessein de venir surprendre la Rochelle; qu'estant déjà à la vue de la coste, douze des principaux Rochellois le sceurent et vinrent avec joye au-devant de luy avec les clefs de la ville; mais qu'ayant sceu d'eux qu'il y avoit trois cents hommes dans le chasteau, il s'en retourna sans débarquer, et laissa pendre quatre de ceux qui avoient témoigné tant de zèle pour son service. J'ay peur que ce ne soit une fiction de poëte.

Dans le dessein qu'avoit le roy de faire la guerre en Languedoc, il avoit beaucoup à craindre du costé de Jacques, roy d'Arragon, qui avoit des droits et des prétentions dans cette province, dont la tante estoit femme de Raimond, et dont le père, Pierre, roy d'Arragon, avoit tellement entrepris la protection du dernier Raimond, qu'il y avoit perdu la vie à la bataille de Muret. [2]Il luy écrivit donc sur ce sujet, et le légat fit la même chose de sa part; sur quoy Jacques, par une ordonnance donnée à Barcelone au mois de may 1226, fit défense à tous ses sujets de recevoir ou de donner aucune protection aux hérétiques, à leurs fauteurs et aux autres ennemis de l'Église.

[3]Nugno Sanchez, comte de Roussillon, cousin germain du roy Jacques, écrivit aussi à Louis le 29 d'avril, et luy offrit son secours dans la guerre qu'il entreprenoit contre les hérétiques. [4]Guillaume de Cervéra,

[1] Duchesne, p. 318, 319. — [2] *Invent.*, t. VII, *Albig.*, pièce 4. — [3] *Ibid.*, pièce 13. — [4] *Ibid.*, pièce 14.

à l'entrée de la Catalogne, sur la mer, luy fit les mêmes offres; et il se sert de ces termes : « Quum regnum « Franciæ in hac speciali prærogativa a Domino insi- « gnitur, quod ministerio suo præ cæteris sæpe et ubi- « que utitur contra Saracenos, hæreticos ac rebelles « fidei christianæ; et ab hoc in fide et legalitate et « justitia et strenuitate excellentius illustratur. »

CVIII.

Louis prend en sa protection Montferrand; il consent à la délivrance de Ferrand, comte de Flandre.

Avant que de continuer l'histoire de cette guerre, il faut marquer les autres événemens de cette année qui ont précédé la mort du roy. [1] Ce prince, ayant fait offre aux habitans de Montferrand en Auvergne de les recevoir en sa garde et protection, pourvu qu'ils receussent garnison de sa part et qu'ils luy fissent serment de fidélité, sauf le droit de leur comte, [2] ceux de Montferrand receurent cette offre avec joye et jurèrent de faire tout ce qu'il leur demandoit. [3] Le roy, agréant leur soumission, envoya ordre à ses baillis de laisser passer partout ceux de Montferrand sans peine, eux et leurs marchandises.

[4] Le roy, estant à Melun au mois d'avril, promit à la comtesse de Flandre de délivrer le comte, son mary, à Noël 1226, sous certaines conditions, sçavoir : 1° que

[1] *Maison d'Auvergne*, *preuv.*, p. 143. — [2] P. 143; *Regist.* 31, f° 116. — [3] *Invent.*, t. VII, *Oblig.*, I, pièce 1; *Anc. inv.*, p. 51, 1. — [4] *Invent.*, t. VIII, *Flandr.*, I, pièce 5; *Regist.* 31 [la pièce manque à ce registre]; Galland, p. 141, 146.

le comte et la comtesse luy payeroient auparavant vingt-cinq mille livres parisis; 2° qu'ils mettroient en son pouvoir Lisle, Douay et l'Écluse, pour y demeurer jusqu'à ce qu'ils luy eussent payé une autre somme de vingt-cinq mille livres, après quoy la citadelle de Douay, qui estoit alors entre les mains du roy, y demeureroit durant dix ans, aux dépens du comte, qui donneroit vingt sous par jour pour la garnison; 3° qu'ils ne pourroient jamais rebastir les chasteaux d'au deçà de l'Escaut, ni faire aucune nouvelle fortification sans la permission du roy; 4° que toute la noblesse et les villes de Flandre jureroient de servir le roy contre le comte en cas de contravention, jusqu'à ce qu'il eust satisfait selon le jugement des pairs; et que si quelqu'un refusoit de faire ce serment, le comte confisqueroit son bien, le banniroit de Flandre, et ne le rappelleroit point que du consentement du roy; 5° que s'il se révoltoit, le pape auroit droit de l'excommunier, et les évesques de Reims et de Senlis pouvoir de mettre la Flandre en interdit et d'excommunier le comte; [1] 6° que Ferrand, estant délivré, promettroit de servir le roy contre les Albigeois, comme les autres seigneurs de France l'avoient promis.

[2] On voit par un autre traité fait en janvier 1227 avec saint Louis, que Douay estoit alors entre les mains du roy. [3] On voit dans une histoire de Flandre le contenu d'un traité où ces trois dernières conditions sont marquées, fait avec saint Louis et sa mère, et néanmoins daté de Melun au mois d'avril 1225, ce

[1] Ms. G, p. 211. — [2] *Regist.* 31, f° 118. — [3] Ms. D, p. 15; *Pairs*, t. I, p. 145.

qui ne s'accorde pas; mais il se peut faire que le traité de Melun fait avec Louis VIII ait esté renouvelé et même inséré dans celuy qui fut fait à Paris en janvier 1227, ce qui aura trompé l'historien.

[1]On croit que ce fut par le moyen de Blanche, Espagnole, et parente de Ferrand, que Jeanne obtint la liberté de son mari. [2]Le traité de Melun est daté du mois d'avril 1225, et ainsi peut estre ou de 1225 ou de 1226, avant le 19 avril, auquel Pasques tomboit en 1226. Meyer l'a mis en 1225; mais il est certainement de 1226, [3]puisque Ferrand devoit estre délivré à Noël prochain en 1226. [4]Meyer dit encore que ce traité ne fut pas exécuté, parce que Ferrand ne put pas porter les Flamans à y consentir. Il n'en allègue point de preuves. Ce qui est certain, c'est que Ferrand fut délivré en 1227, aux Rois, après un nouveau traité fait avec Blanche, comme nous verrons alors.

CIX.

Louis arme contre Raimond; la terreur luy soumet une partie du Languedoc.

[5]Le roy, qui estoit à Beauvais le 9 de mars, [6]revint à Paris le même mois, et y tint le 29, qui estoit le quatrième dimanche de Caresme, une nouvelle assemblée où il traita encore avec le légat et les évesques de ce qui regardoit l'affaire du Languedoc; et dès lors il manda à tous ses vassaux qui estoient obligez de ser-

[1] Bellef., l. III, c. LXXXV, p. 629, 2. — [2] *Invent.*, t. VIII, pièce 5. — [3] Galland, p. 145. — [4] Meyer, p. 71, 1. — [5] Ms. F, p. 577. — [6] *Concil.*, t. XI, p. 301.

vir dans ses armées, de se trouver en armes auprès de luy à Bourges, le quatrième dimanche d'après Pasques, 17 may. [1] Le légat et le roy (car c'est l'ordre dans lequel ils sont ordinairement nommez), avant que de partir pour le Languedoc, y envoyèrent Pierre Amelin, élu archevesque de Narbonne, [2] et non encore consacré, [3] pour détacher la noblesse et les villes du parti de Raimond, en les assurant de la grâce de l'Église et du roy. Il réussit fort heureusement dans cette commission [4] à cause de la terreur que répandit partout l'armement du roy.

[5] Nous avons, dès le 7 d'avril, la soumission de Raimond, seigneur de Roquefeuille au diocèse de Nismes, par laquelle il fait serment d'obéir au mandement du légat pour les choses sur lesquelles il estoit excommunié par le légat, apparemment par l'excommunication prononcée généralement le 28 janvier contre les fauteurs et complices de Raimond, comte de Toulouse. Il promet ensuite d'obéir à tous les commandemens du roy, d'obliger ses sujets à luy jurer obéissance, de rendre les chasteaux qu'il avoit dans les diocèses de Nismes, de Mende et de Rodès, à l'archevesque de Narbonne, au nom du légat et du roy, et d'en payer la garnison que le roy y mettroit. Toutes les autres soumissions des seigneurs et des villes de Languedoc contiennent à peu près la même chose.

[6] La ville de Béziers, tombée aussi dans l'excommunication, se soumit de même le 29 avril à son évesque, au nom de Pierre, élu archevesque de Narbonne.

[1] Duchesne, p. 688, *a*. — [2] *Regist. alphab.*, p. 574. — [3] Duchesne, p. 688, *a*. — [4] Duchesne, p. 310, *a*, *b*. — [5] *Anc. invent.*, p. 89; *Invent.*, t. V, *Narbonne*, pièce 4. — [6] *Regist. alphab.*, p. 573, 577.

L'acte est de plusieurs des principaux bourgeois au nom de la ville. [1] Ils promettent de maintenir autant qu'ils pourront la paix dans la ville, et de conserver les habitans et leurs biens pour l'utilité de l'Église.

[2] Un poëte de ce temps-là dit que Raimond envoia un député à la cour, moins pour traiter que pour luy rapporter au vray l'estat des choses; et que ce député, effrayé des préparatifs du roy, luy donna une telle épouvante à son retour, que, tant sur son rapport que parce que tout le monde l'abandonnoit, il se retira presque seul dans les montagnes.

[3] On a encore l'accord qu'il fit au mois de may avec la ville d'Agen, par lequel ils se promettent de se secourir mutuellement contre le roy et la croisade, et de ne point traiter l'un sans l'autre. [4] Diverses personnes du Languedoc, craignant les armes du roy, prirent la croix comme pour aller à Jérusalem, croyant par là mettre leurs personnes et leurs biens en assurance; mais il semble que cela ne leur ait servi de rien.

[5] Le roy estoit encore à Saint-Germain en Laye au mois de mai, lorsqu'il promit à Robert de Courtenay, son bouteillier et son cousin, de prendre la garde de son fils et de ses terres de Normandie.

[1] *Regist. alphab.*, p. 575. — [2] Duchesne, p. 309, 310. — [3] [Citation restée en blanc dans le Ms.] — [4] Mousk., vers 25 470. — [5] *Courtenay*, notes, p. 30, 31.

CX.

Louis marche contre Raimond; tout se soumet à luy jusqu'à Avignon, qui traite avec luy.

Le 17 de may approchant, [1] et beaucoup de seigneurs estant venus joindre le roy à Paris, il en partit [2] pour se rendre à Bourges, [3] laissant à Paris la reine sa femme avec ses enfans. [4] Une histoire manuscrite de Blanche, adressée à la mère de François Ier, et qui, d'ailleurs, fait de grandes fautes, dit que Louis laissa le gouvernement du royaume à sa femme; ce qui est aussi dans la Chronique de Saint-Denys. [5] Tous les croisez se trouvèrent à Bourges au jour marqué, qui estoit le 17 de may. [6] Le roy n'y demeura, ce semble, que trois jours. [7] Il prit de là son chemin par Nevers et par Lyon. [8] Matthieu Paris dit qu'il avoit donné rendez-vous à ses troupes à Lyon [9] pour l'Ascension, et que le légat avoit fulminé des excommunications contre ceux qui n'obéiroient pas à cet ordre. [10] Il estoit accompagné du légat, avec plusieurs évesques et autres prélats. On croioit qu'il avoit bien cinquante mille chevaux de guerre, et un nombre comme infini d'infanterie.

[11] On nomme en particulier Guillaume, archevesque de Reims, Guérin, évesque de Senlis, Philippe, comte de Boulogne, Gui de Chastillon, comte de Saint-

[1] Duchesne, p. 310, 311. — [2] P. 313, *a*. — [3] *Ibid.*, *a*. — [4] Ms. F, p. 304. — [5] Duchesne, p. 287, *c*. — [6] P. 313, *b*. — [7] P. 287, *c*. — [8] Matth. Par., p. 331, *d*, *e*. — [9] *Spicileg.*, t. XI, p. 516; Matth. Par., *d*, *e*. — [10] Matth. Par., p. 333, *a*. — [11] *Chron. Aquicinct.*, p. 263.

Paul, [1] Philippe de Courtenay, comte de Namur. [2] Il semble que le légat ait fulminé alors de nouveau des excommunications contre Raimond et ses adhérens, et mis l'interdit dans toutes leurs terres.

[3] Le roy choisit le chemin de Lyon et du Dauphiné à cause des plaines de ce pays propres pour les charrois, et de la commodité du Rhône pour le transport du bagage. Il rencontroit par ce chemin beaucoup de villes et de places qui appartenoient au comte de Toulouse comme marquis de Provence; mais il n'y trouvoit aucune résistance. Les magistrats venoient partout au-devant de luy, luy livroient les forteresses et luy donnoient tous les ostages qu'il demandoit. Comme ces places estoient de l'empire, [4] il y a apparence que le légat, qui avoit eu ordre du pape, en partant, de prendre garde qu'on ne blessast en rien les droits de l'empire, les prit en sa main. Nous avons vu ci-dessus qu'Avignon avoit esté partagé, l'an 1125, entre les comtes de Provence et de Toulouse. [5] Les habitans estoient en ce temps-ci sous la puissance de Raimond. [6] Ils estoient excommuniez depuis sept ans, ou même depuis dix, pour avoir assisté et retiré les Vaudois et autres hérétiques, sans rechercher leur réconciliation. [7] Ils furent des premiers à envoyer des ostages au roy, [8] et ils conclurent un traité avec luy pour leur ville, [9] par lequel, sur l'assurance que le roy leur donnoit qu'il ne leur seroit fait aucun tort, ils luy accordèrent

[1] *Spicileg.*, t. XI, p. 517. — [2] Matth. Par., p. 333, *a*. — [3] Duchesne, p. 687, *c*. — [4] Raynald., an. 1226, art. 31. — [5] Matth. Par., p. 333, *b*. — [6] Duchesne, p. 287, *c*; *Invent.*, t. VII, *Albig.*, pièce 5. — [7] Duchesne, p. 287, *c*. — [8] *Ibid.*, *c*. — [9] *Invent.*, t. VII, *Albig.*, pièce 5.

le passage par leur ville, luy promettant des vivres, [1] et s'engageant à joindre leurs troupes à son armée. Le légat les avoit absous sur cela de l'excommunication où ils étoient.

[2] Le roy estant arrivé le 6 de juin, veille de la Pentecoste, avec le légat, [3] au pont de Sorgues, qui n'est qu'à une lieue et demie d'Avignon, ou trois et demie selon Sanson, [4] croyoit entrer sans difficulté dans la ville, et y passer le Rhône sur le pont avec son armée. [5] Il campa en ce lieu, et marcha le lendemain pour entrer dans la ville, ayant néanmoins ordonné que ses troupes le suivissent en armes et en ordre de bataille, parce qu'il ne se fioit pas assez à ceux du pays. [6] A une petite demi-lieue d'Avignon, il rencontra des députez de la ville qui luy vinrent témoigner qu'ils appréhendoient qu'entrant en armes dans leur ville, ses troupes n'y fissent des violences qu'il ne pourroit pas empescher; qu'il auroit pour luy toute liberté d'y entrer, mais qu'ils le prioient que ses troupes passassent au costé de la ville, et traversassent le Rhône sur des bateaux.

[7] Guillaume de Puy-Laurent et ce qu'on appelle la Chronique de Simon de Montfort, qui le suit mot à mot, écrivent que ceux d'Avignon craignoient effectivement, quoyque sans fondement, le pillage de leur ville. [8] Matthieu Paris veut qu'ils eussent raison de le craindre et que c'estoit l'intention du roy et du légat. [9] Le poëte Nicolas, qui estoit luy-même à ce siége,

[1] *Invent.*, t. VII, *Albig.*, p. 338, 2. — [2] Duchesne, p. 687, *c*; Matth. Par., p. 333, *b* — [3] Duchesne, p. 314, *a*. — [4] *A*, *b*; p. 287, *c*; Ms. F, p. 767. — [5] Duchesne, p. 314, *c*. — [6] *C*; p. 315, *a*. — [7] P. 687, *c*; 774, *c*. — [8] Matth. Par., p. 333, *b*. — [9] Duchesne, p. 321, *c*.

[1] soutient au contraire que ceux d'Avignon estoient traîtres et vouloient se saisir du roy quand il seroit dans leur ville, [2] ce que Godefroy, moine de Cologne, a écrit aussi.

CXI.

Ceux d'Avignon veulent trahir le roy; ils sont assiégez.

[3] Le roy, sur la requeste des députez d'Avignon, consentit, selon Nicolas, que ses troupes quittassent les armes pour passer dans la ville; ce que les députez ayant agréé, ils s'en retournèrent et firent ouvrir les portes. Mais le roy, au lieu de les suivre le premier, eut la sagesse d'y envoyer premièrement une partie de ses troupes, sous la conduite du comte de Saint-Paul. Quand ces troupes furent entrées, les habitans, qui croioient avoir le roy, [4] fermèrent les portes à celles qui suivoient où le roy estoit effectivement, et voulurent faire violence à ceux qui estoient entrez, [5] qui n'avoient point d'armes. [6] Ils se défendirent néanmoins vigoureusement, selon Godefroy, gagnèrent par force une autre porte, sortirent de la ville, [7] et passèrent même le pont.

[8] Nicolas, qui n'est pas assez démeslé, dit que les habitans, ou par lascheté, ou étourdis d'avoir manqué leur coup, les laissèrent tous aller, et peut-estre espéroient-ils encore traiter avec le roy. [9] Ils luy offrirent en effet de le recevoir dans la ville avec peu de monde, ou de le laisser passer par un chemin fort

[1] Duchesne, p. 314, 315. — [2] Freher, t. I, p. 295, *a*. — [3] Duchesne, p. 315, *b*. — [4] *B*; p. 287, *c*; 687, *c*. — [5] P. 315, *c*. — [6] Freher, p. 295, *a*. — [7] Duchesne, p. 687, *c*. — [8] P. 315, *b*, *c*. — [9] P. 687, *c*.

estroit qui estoit entre une roche et la ville. Mais le roy, qui ne voyoit à cela ni honneur ni sûreté, rejeta absolument toutes ces propositions, fit dresser ses tentes et camper régulièrement son armée autour de la ville, [1]et jura qu'il n'en partiroit point qu'il ne l'eust prise, [2]et qu'il y demeureroit plustost durant trois ans.

[3]On remarque en ceci le jugement de Dieu, [4]qui vouloit humilier l'orgueil de cette ville [5]puissante par ses richesses [6]et si bien fortifiée par la nature et par l'art, qu'elle paroissoit imprenable. [7]C'est pourquoy elle tyrannizoit tous ses voisins; et on remarque qu'on y avoit même autrefois écorché un Guillaume de Baux, comte d'Orange, [8]qui y preschoit la foy contre les hérétiques, à cause de quoy le pape Honoré III avoit ordonné, le 11 aoust 1218, que l'on *courust sus* à ceux d'Avignon et de Toulouse, aux comtes de Toulouse, de Comminge et de Foix, et à leurs adhérens.

On fut deux ou trois jours avant que d'en venir à la guerre. [9]Enfin le mardi 9 du mois, le légat, par un acte scellé de luy et de quelques évesques, ordonna au roy et aux autres croisez, en vertu de leur vœu, d'extirper l'hérésie de la ville et venger l'injure que ceux d'Avignon leur avoient faite en leur refusant le passage et les vivres, et arrestant même les convois destinez pour l'armée, sauf le droit des églises, de l'empereur et des autres catholiques. Il parle de l'empereur, parce que, comme nous avons dit, Avignon

[1] Duchesne, p. 288, *a*; Matth. Par., p. 333, *b*. — [2] Duchesne, p. 317, *b*. — [3] P. 687, *c*. — [4] P. 688, *a*. — [5] *Spicileg.*, t. IX, p. 655. — [6] Duchesne, p. 287, *c*; 313, *c*. — [7] P. 317, *a*. — [8] *Invent.*, t. VII, *Bulles d'Honoré IV*, pièce 15. — [9] *Invent.*, t. VII, *Albig.*, pièce 5.

et tout ce qui est au delà du Rhône, estoit alors à l'Empire. [1] C'est pourquoy, quand le siége fut commencé, les évesques et les seigneurs de l'armée en donnèrent avis à Frédéric II, de peur qu'il ne fust prévenu par les faux rapports de ceux d'Avignon. Ils luy déduisirent les causes du siége et luy firent remarquer que ceux d'Avignon avoient refusé les conditions promises au roy, et s'estoient opposez au dessein qu'il avoit d'aller extirper l'hérésie des terres qui relevoient de sa couronne. Ceux qui écrivirent cette lettre sont les archevesques de Reims, de Sens, les évesques de Laon, Langres, Chartres, Arras, Orléans et Meaux, les comtes de Boulogne, Champagne, Saint-Paul, Namur, Montfort, Séez, Vendosme, et les seigneurs de Courtenay, de Couci, de Sancerre et de Nesle.

[2] Le commencement du siége est marqué par les uns le 7 juin, jour de la Pentecoste, auquel ceux d'Avignon refusèrent passage au roy; [3] par les autres le mercredi suivant, veille de Saint-Barnabé, auquel on commença à dresser les machines. Elle fut attaquée par trois endroits, [4] assiégée de tous costez par terre et par eau, [5] et environnée d'une circonvallation qui empeschoit les habitans de s'en sauver. [6] Les comtes de Champagne et de Bretagne arrivèrent sept jours après, selon Nicolas, avec un grand nombre de troupes. Néanmoins le comte de Bretagne, qui n'est point nommé dans la lettre à l'empereur avec celuy de Champagne, pourroit bien n'estre arrivé que depuis.

[7] Tous les seigneurs des environs vinrent aussi au

[1] *Invent.*, t. VII, *Albig.*, p. 10. — [2] Catel, *Chronolog.*, p. 161; *Hist. de Tournus*, *preuv.*, p. 460. — [3] Duchesne, p. 287, *c.* — [4] *Tournus*, p. 460. — [5] Duchesne, p. 316, *c.* — [6] *Ibid.*, *c.* — [7] P. 317, *a.*

siége, tant pour obéir aux ordres du roy, que pour se venger des torts qu'ils avoient receus de ceux d'Avignon. [1] On le remarque nommément de Raimond Bérenger, comte de Provence. [2] Le roy fit battre la ville avec toutes sortes de machines, [3] entre lesquelles il y en avoit de fort belles et qui n'avoient point encore esté vues.

CXII.

Le siége d'Avignon emporte beaucoup de monde ; Gui de Chastillon est tué; le comte de Champagne se retire.

[4] Mais les assiégez ne se défendoient pas avec moins de force et de vigueur. [5] Car, outre la bonté de la place, ils estoient fournis en abondance de troupes, d'armes, de machines et de vivres. [6] Ils rebastissoient la nuit tout ce que les machines du roy avoient abattu durant le jour; [7] de sorte que le siége dura trois mois (non entiers). [8] Le comte de Toulouse estoit aux environs avec quelques troupes pour surprendre ceux des assiégeans qui s'écarteroient.

[9] On prétend que devant le siége il avoit fait faire le dégast dans le pays, labourer les prez, retirer les grains, les femmes, les enfans, les vieillards, et les bestes mêmes, pour oster à l'armée du roy les vivres et le fourrage, et qu'en effet les assiégeans n'en pouvoient avoir qu'en en faisant venir de France; ce qui les obligeoit à envoyer bien loin des convois, qui

[1] Raynald., an. 1237, art. 35. — [2] Duchesne, p. 316, *b, c;* 687, *c;* 322, *b.* — [3] Freher, p. 295, *a.* — [4] Duchesne, p. 316, *c;* 687, *c; Spicileg.,* t. IX, p. 655. — [5] Matth. Par., p. 333, *c.* — [6] Duchesne, p. 320, *b.* — [7] P. 688, *a.* — [8] Matth. Par., p. 333, *d.* — [9] *Ibid., d, e.*

tomboient souvent dans les embuscades que Raimond leur dressoit.

[1]On ajoute que non-seulement cette disette fit périr un grand nombre de chevaux et d'hommes, particulièrement de ceux qui n'avoient pas de grands biens, mais que même il sortoit des corps morts de grosses mouches noires qui, entrant partout sans qu'on les pust chasser, infectoient tellement les viandes que l'on en mouroit aussitost.

Ce récit d'un homme éloigné et ennemi de la France auroit plus d'autorité, si le même auteur ne commettoit au même endroit des fautes assez grossières. [2]Ce qui est constant par les historiens françois, c'est qu'il y eut une fort grande mortalité dans l'armée. Il mourut beaucoup de seigneurs en suite du siége. [3] On crut qu'on les avoit empoisonnez. Nous verrons dans la suite ce qu'on disoit de la mort du roy.

[4]Entre ceux qui moururent à ce siége, on nomme Gui de Chastillon, comte de Saint-Paul, ou plustost fils aisné de la comtesse de Saint-Paul. [5]Ce comte, après avoir passé, comme nous avons vu, au travers d'Avignon jusqu'au delà du Rhône, demeura trois jours sous les armes, avec tous ses gens, sans avoir de quoy manger, ni oser prendre le temps de dormir. Enfin il fut secouru par un nommé Martin Olive, qui luy vint apporter des vivres par les montagnes. [6]Le roy, ayant ensuite eu nouvelle de l'estat où estoit le comte, luy envoya des bateaux et le fit ainsi revenir

[1] Matth. Par., p. 333, *e*. — [2] Duchesne, p. 288, *a*. — [3] Mousk., vers 27 115. — [4] Duchesne, p. 288, *a*. — [5] P. 317, *b*, *c*. — [6] P. 319, 320.

au camp. [1] Mais dans un assaut qui se donna, il fut tué d'un coup de pierre jeté de la ville.

[2] D'autres disent seulement qu'il estoit alors de garde, et visitoit les machines pour les faire tirer. [3] Il fut extrêmement regretté du roy et de toute l'armée, [4] parce que c'estoit un seigneur très-vaillant, fort catholique et qui avoit beaucoup d'honneur. [5] Il estoit fils de Gaucher de Chastillon et d'Élizabeth, héritière du comté de Saint-Paul, qui vivoit encore lorsqu'il mourut. [6] C'est pourquoy on voit dans les actes qu'il prenoit la qualité de fils aisné du comte de Saint-Paul. [7] Il fut père de Gaucher de Chastillon, seigneur de Montjay, de Saint-Agnan, etc., dont nous parlerons dans la suite, [8] qui perdit le comté de Saint-Paul par la mort précipitée de son père. Car après la mort d'Élizabeth, le comté passa, non à ses petits-fils, enfans de Gui, son aisné; mais à Hugue, comte de Blois, son second fils, selon la coutume de l'Artois et de beaucoup d'autres pays, qui ne donnoit point de lieu à la représentation.

[9] Matthieu Paris dit que le roy, le légat et les princes, confus et ennuyez que le siége avançast si peu, engagèrent les soldats à donner un assaut du costé du pont; mais que le pont, ou trop foible pour un si grand nombre de personnes, ou miné par les assiégez, s'estant rompu, trois mille hommes tombèrent dans la rivière et y périrent. [10] Il ajoute qu'un autre jour les assiégez, ayant fait une sortie sur les gens du roy, lors-

[1] Duchesne, p. 320, 321. — [2] *Chastillon*, p. 75. — [3] P. 76; Duchesne, p. 321, 322. — [4] Duchesne, p. 288, *a*. — [5] *Chastillon*, p. 67. — [6] *Preuv.*, p. 43, 44. — [7] *Chastillon*, p. 76. — [8] P. 77. — [9] Matth. Par., p. 333, *e*, *f*. — [10] *F*; p. 334, *a*.



qu'ils estoient à table, ils en tuèrent jusqu'à deux mille et se retirèrent sans perte; [1] de sorte que le roy fut obligé d'éloigner son camp et de l'entourer d'un grand fossé du costé de la ville, et le légat réduit à se venger des assiégez et du comte de Toulouse par de nouvelles excommunications.

Ce fut encore un sujet de déplaisir au roy que la retraite du comte de Champagne, [2] qui, après avoir passé quarante jours au siége, prétendit que, selon la coutume de France, il n'estoit point obligé à davantage, et vint demander au roy la permission de s'en retourner; le roy la luy refusa et protesta même, selon Matthieu Paris, que, s'il s'en alloit, il mettroit tout à feu et à sang dans son pays. Mais rien ne put retenir le comte, [3] et il partit sans permission, et même contre la volonté et du roy et du légat, [4] sans même voir le roy en partant, et se retira en Champagne. [5] Quelques-uns ajoutent à cela des circonstances encore plus odieuses que sa retraite même. Nous en pourrons toucher quelque chose en autre endroit. [6] Tous ces fascheux accidens ne découragèrent point le roy, et sa constance vainquit enfin l'opiniastreté des assiégez.

CXIII.

Avignon est rendue.

[7] Dès devant la mort de Gui de Saint-Paul, ils avoient demandé à traiter. Mais ayant voulu tromper le roy

[1] Matth. Par., p. 334, *a*. — [2] *Ibid.*, *b*. — [3] Duchesne, p. 288, *a*; 327, *b*. — [4] Ms. F, p. 887. — [5] Matth. Par., p. 334, *b*. — [6] Duchesne, p. 288, *a*. — [7] P. 320, *a*, *b*.

en luy donnant pour ostages des gens de nulle considération, leur fraude fut découverte et le traité rompu. [1]Enfin, voyant qu'ils n'avoient plus assez de force pour résister, [2]ils écoutèrent les propositions que leur fit le légat, qui avoit toujours, dit un auteur de ce temps-là, la liberté d'entrer dans la ville et d'en sortir quand il vouloit. [3]Ils jurèrent donc d'obéir à l'Église, donnèrent deux cents des principaux d'entre eux en ostage, comblèrent leurs fossez par ordre du légat et du roy, rasèrent leurs murailles, abattirent trois cents maisons de la ville fortifiées de tours, et par ce moyen obtinrent la grâce du roy et l'absolution du légat. [4]Ils remirent toutes leurs armes entre les mains du roy, et s'engagèrent de ne rebastir leurs murailles que de son consentement. [5]Ainsi il triompha comme il voulut de la ville et des habitans.

[6]La prise de la ville est marquée le 27 d'aoust, [7]ou le 28. [8]D'autres disent seulement que le siége dura jusqu'à l'Assomption. [9]La ville estant rendue, le légat y establit plusieurs bonnes coutumes, et y mit pour évesque un moine de l'ordre de Cluni, nommé Nicolas de Corbie, [10]appelé par d'autres *Petrus de Corberio,* [11]dont néanmoins les Sainte-Marthe font un évesque différent, ce qui, selon toutes les apparences, est faux. Ils disent que Pierre estoit un ardent persécuteur des hérétiques. Ils mettent avant luy Guillaume de Monteil, qui vivoit encore en 1215.

[1] Duchesne, p. 688, *a*. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 655. — [3] P. 655; Duchesne, p. 288, *a*; 688, *a*. — [4] *Spicileg.*, t. IX, p. 655. — [5] Ms. D, p. 430, 2. — [6] *Tournus*, p. 460. — [7] Catel, *Chron.*, p. 161. — [8] Duchesne, p. 288, *a*. — [9] *Ibid.*, *a*. — [10] Ms. D, p. 430, 2. — [11] *Gall. christ.*, t. I, p. 78, 79.

[1] Le roy passa d'Avignon en Languedoc, vers Béziers, [2] ou, comme on parloit assez souvent en ce temps-là, en Provence. [3] Beaucoup de ceux qui l'accompagnoient se retirèrent en même temps en France. [4] Il y avoit à peine quinze jours que l'armée estoit partie d'Avignon, lorsque la Durance, qui passe auprès de la ville, du costé du midi, se déborda tellement, qu'elle inonda la plaine où elle avoit campé, en sorte qu'elle n'eust pas pu y demeurer. En quoy l'on admira la Providence divine, qui n'avoit pas permis que le siége durast jusqu'à ce débordement.

[5] Le bruit des exploits du roy fit appréhender à l'empereur Frédéric II de perdre ce que l'empire possédoit en Provence sous le titre de royaume d'Arles; [6] il écrivit à Honoré III et le pria de faire mettre en son pouvoir les places conquises sur Raimond. [7] Le pape luy écrivit le 22 décembre, l'assura qu'il avoit fort recommandé, de vive voix et par écrit, au cardinal Romain de maintenir les droits de l'empire, etc.

CXIV.

Presque tout le Languedoc se soumet à Louis. Le comte de Foix demande la paix et ne l'obtient pas.

Le roy, au sortir d'Avignon, passa, comme nous avons dit, en Languedoc, au mois de septembre. [8] Le légat l'y accompagna, et Foulque, évesque de Toulouse, leur y servit de guide. [9] Toutes les villes, les

[1] Duchesne, p. 688, *a*, *b*. — [2] P. 288, *a*. — [3] P. 688, *a*. — [4] P. 688, *a*. — [5] Raynald., an. 1226, art. 30, 31. — [6] Art. 31. — [7] Art. 31, 32. — [8] Duchesne, p. 688, *b*. — [9] P. 288, *a*.

forteresses et les chasteaux s'y rendirent au roy sans difficulté jusques à quatre lieues de Toulouse, [1]et la pluspart l'avoient fait, durant même le siége d'Avignon, [2]par l'industrie de Pierre, archevesque de Narbonne. [3]Dès le 3 du mois de juin, les consuls et les habitans de la ville de Nismes et du chasteau appelé des Arènes, remirent l'une et l'autre à Arnaud, leur évesque, afin que le roy en fist ce qu'il luy plairoit. [4]Bernard, nouveau comte de Cominge, vint au camp devant Avignon se soumettre au roy et au pape, et promettre de se déclarer contre leurs ennemis, et nommément contre Raimond de Toulouse. [5]Ce fut aussi, ce semble, durant le siége d'Avignon, que la ville de Carcassonne envoya ses clefs au roy jusque dans son camp. [6]Raimond Arnaud du Puy, qui tenoit le chasteau, promit aussi de le rendre, et de se soumettre entièrement à la volonté du roy et du légat.

[7]Roger Bernard, comte de Foix, demanda aussi alors la paix; mais pour cette fois il ne put pas l'avoir aux conditions qu'il demandoit. [8]M. de Marca prétend qu'il prit à cause de cela les armes, et qu'il fit un nouveau traité avec Raimond de Toulouse, le 30 de septembre, qui se trouve encore dans les chartes de la ville de Pau, par lequel ils se promettent de ne faire ni paix ni trêve sans un consentement mutuel, etc. [9]Cet accord fut lu devant ceux de Toulouse, qui promirent de l'observer.

[1] Duchesne, p. 322, *a*. — [2] P. 688, *a*. — [3] *Regist. alphab.*, p. 683; *Invent.*, t. V, *Nismes*, pièce 1. — [4] Catel, p. 329; *Hist. de Béarn*, p. 754; *Invent.*, t. V, *Armagn.*, pièce 1. — [5] Duchesne, p. 688, *a*. — [6] *Invent.*, t. VI, *Promesses*, pièce 27. — [7] Duchesne, p. 691, *b*, *c*. — [8] *Hist. de Béarn*, p. 754. — [9] P. 755.

[1] Par le concile de Narbonne, tenu au commencement de l'année suivante, il est ordonné que le comte de Foix sera dénoncé excommunié tous les dimanches, avec le comte de Toulouse et les autres qui s'estoient séparez de l'Église après avoir fait serment à Louis VIII.

[2] Le roy, au sortir d'Avignon, prit, comme nous avons dit, le chemin de Béziers. [3] Il vint de là à Carcassonne, et y establit un évesque nommé Bernard Raimond. [4] Le roy et le légat furent ensuite à Pamiers. Dès devant qu'ils fussent entrez dans le diocèse de Toulouse, Foulque, qui en estoit évesque, leur envoya de grandes provisions de pain, de vin et de viande, avec une libéralité qui fut d'autant plus admirée, qu'il estoit chassé de la ville épiscopale.

[5] Le roy, estant à Pamiers, y fit, par le conseil du légat, beaucoup d'ordonnances pour maintenir l'honneur de Dieu et la liberté de l'Église, et entre autres celle par laquelle il voulut que ceux qui se laisseroient excommunier après les trois monitions requises, seroient condamnez à une amende de neuf livres, et que, s'ils demeuroient un an en cet estat sans se soumettre à l'Église, tous leurs biens seroient confisquez, à quoy tous les prélats et les barons de France qui estoient présens, consentirent.

[6] Le chapitre de Saint-Antonin de Pamiers, seigneur de la ville, mit en la sauve-garde du roy, avec le consentement du légat, le chasteau et la forteresse de Pamiers, et luy assigna pour cela quelques revenus,

[1] *Concil.*, t. XI, p. 308, *b*, *c*. — [2] Duchesne, p. 688, *b*. — [3] Ms. D, p. 430, 2. — [4] Duchesne, p. 688, *b*. — [5] *B*; *Concil.*, t. XI, p. 304, 305. — [6] *Invent.*, t. V, *Pamiers*, pièce 1.

à la charge que le bailli que le roy y mettroit, feroit serment de leur remettre la place à la mort du roy.

CXV.

Louis règle les affaires du Languedoc ; il revient en France.

[1] De Pamiers, le roy, reprenant le chemin de France, vint coucher à Belpuech, qui n'en est qu'à trois lieues. [2] C'est du camp devant Belpuech, au mois d'octobre, qu'est daté l'hommage que Nugno Sanche, comte de Roussillon et de Cerdagne, cousin germain de Jacques, roy d'Arragon, fit à Louis pour les vicomtez de Fenouillèdes, au diocèse d'Alet, et de Pierre-Pertuse, un peu en deçà de Saint-Paul de Fenouillèdes, que le roy luy donna alors, à condition qu'y ayant guerre entre les rois de France et d'Arragon, il remettroit au premier tout ce qu'il tenoit de luy, et y seroit restabli quand la guerre seroit finie.

[3] Pour ce qui est des hérétiques ou de leurs fauteurs qui ne se soumirent pas à luy, tous leurs fiefs et leurs domaines luy furent mis entre les mains pour les posséder en propre, luy et ses successeurs. De ces fiefs il y en avoit plusieurs qui relevoient de l'Église de Narbonne. Mais comme c'estoit alors une maxime constante que le roy n'estoit point obligé de rendre à personne les hommages ni les services dus par les fiefs qu'il possédoit, il donna quelques chasteaux à cette Église pour faire la somme de quatre cents livres tour-

[1] Duchesne, p. 688, *b.* — [2] Joinv., note, p. 3; Catel, *Toulouse*, p. 329; *Invent.*, t. VIII, *Hommag.*, II, pièce 13; *Regist.* 30, n. 199, f° 72, v°. — [3] *Gall. Christ.*, t. I, p. 383, 1, 2; *Invent.*, t. V, *Narbon.*, pièce 5.

nois de rente. [1] D'autres disent quarante livres [2] ou quatre-vingts. Il se déchargea sans doute de la même manière des hommages que ses terres devoient à d'autres seigneurs. [3] Il donna de plus à l'Église de Narbonne les fiefs acquis sur les hérétiques, dans les terres qu'elle possédoit.

Il paroist par l'histoire des Albigeois qu'Aimeri, vicomte de Narbonne, avoit toujours témoigné de l'inclination pour les comtes de Toulouse. C'est pourquoy [4] le roy songeoit à luy oster la seigneurie qu'il avoit dans la cité et le bourg de Narbonne. Car cette ville, aussi bien que beaucoup d'autres de ce temps, estoit distinguée en bourg et cité. [5] Le roy estoit même déjà convenu avec l'archevesque de quelle manière ils partageroient la seigneurie de la ville. [6] Mais il paroist par l'histoire que le vicomte, et ses descendans après luy, demeurèrent dans leur possession. [7] L'acte des conventions entre le roy et l'archevesque est du mois d'octobre 1226.

[8] De Belpuech le roy et le légat vinrent à Castelnaudari, ensuite à Puy-Laurens, le lendemain à Lavaur, et de là à Albi, [9] où il donna à l'abbaye de Cisteaux deux cents livres tournois de rente. [10] Le roy reprenoit ainsi le chemin de France [11] pour revoir la reine Blanche et ses enfans, [12] dans le dessein d'arriver le printemps suivant, [13] et cependant il laissa dans le pays

[1] Ms. B, p. 145. — [2] *Anc. invent.*, p. 87, 2. — [3] *Gall. Christ.*, t. I, p. 383, 2, *b.* — [4] *Ibid.*, *c.* — [5] *Ibid.*, *c*, *d.* — [6] Catel, *Lang.*, p. 607, etc. — [7] *Gall. Christ.*, t. I, p. 384, 1, *a et alibi.* — [8] Duchesne, p. 688, *b.* — [9] Ms. G, p. 364. — [10] Duchesne, p. 288, *a.* — [11] Mousk., vers 27139. — [12] Duchesne, p. 288, *a*; 688, *c.* — [13] P. 688, *c*; Ms. D, p. 430, 2; Mousk., vers 27 131.

pour gouverneur Thibaud, ou plustost Imbert, ou Humbert de Beaujeu, son parent, grand capitaine et fort laborieux, avec des troupes considérables de cinq cents chevaliers, [1] et avec luy Amauri, comte de Monfort. Tous les chasteaux [furent] bien garnis.

[2] Le roy, en s'en retournant en France, apprit la mort de Bouchard, seigneur de Marli, au diocèse de Paris, dont il témoigna beaucoup de regret. [3] Néanmoins elle est marquée dans l'obituaire de Port-Royal des Champs, le 13 de septembre. [4] Ce seigneur est fort célèbre dans la guerre des Albigeois. Il estoit de la maison de Montmorenci, et fut père de saint Thibaud, abbé de Vaux de Cernay. [5] Guillaume de Joinville, archevesque de Reims, mourut aussi vers ce temps-là, [6] sçavoir le 6 de novembre, [7] à Saint-Flour en Auvergne, et fut enterré au cimetière de Clervaux.

[8] Philippe de Courtenay, comte de Namur, mourut, ce semble, en même temps et en même lieu. [9] Il y eut guerre pour sa succession; mais cela ne nous regarde pas. Ce prince suivoit sans doute la cour du roy, son cousin.

[1] Mousk., vers 27 130 et suiv.; Joinvil., p. 11.— [2] Mousk., vers 27 185. — [3] Ms. C, p. 82.— [4] Duchesne, p. 606 *et alibi*.— [5] Mousk., vers 27 182. — [6] Ms. F, p. 657. — [7] *Gall. Christ.*, t. I, p. 524, 1, *c*. — [8] *C; Spicileg.*, t. XI, p. 517. — [9] Meyer, p. 71, 72.

FIN DES PRÉLIMINAIRES.

VIE DE SAINT LOUIS,

ROY DE FRANCE.

I.

Saint Louis.

[1] Louis VIII s'en revenoit en France avec le légat Romain, par l'Auvergne, lorsque la maladie l'arresta à Montpensier, qui est à l'extrémité de l'Auvergne, du costé du Bourbonnois. On crut depuis qu'il estoit malade dès auparavant sans le sçavoir ou sans le témoigner. [2] Sa maladie commença, ou parut, le jeudi de devant la Toussains, qui estoit le 29 d'octobre. [3] Son mal estoit apparemment une dyssenterie [4] avec une forte fièvre. [5] Quand il se vit attaqué, il fit distribuer beaucoup d'aumosnes pour son âme, et mit un fort bon ordre à ses affaires, particulièrement pour ce qui regardoit l'establissement de saint Louis, son fils aisné, qui n'avoit encore que douze ans, comme nous le dirons dans la suite. [6] Il envoya aussi de nouveaux secours en Languedoc, recommandant aux garnisons de bien défendre leurs places et l'autorité de son fils, et de s'assurer qu'on ne manqueroit pas de les secourir.

[7] La maladie l'emporta en peu de temps, et il mourut

[1] Duchesne, p. 688, *c.* — [2] P. 288, *b.* — [3] Matth. Par., p. 334, *b.* [4] Ms. F, p. 887. — [5] Mousk., vers 27 231 et suiv. — [6] *Ibid.*, vers 27 270. — [7] Duchesne, p. 288, *b.*

le dimanche 8 de novembre, qui estoit l'octave de la Toussains, [1] ou le samedi septième, c'est-à-dire qu'il mourut la nuit du samedi au dimanche. [2] Son anniversaire se faisoit dans l'ordre de Cisteaux, le 7, peut-estre pour ne pas le faire le jour de l'octave de la Toussains, [3] auquel néanmoins saint Louis voulut qu'on le fist à Royaumont.

[4] Matthieu Paris prétend qu'estant près de mourir, il reconnut ne pouvoir excuser la faute qu'il avoit faite de retenir les terres qui appartenoient au roy d'Angleterre, [5] et ordonna à son fils, qui estoit néanmoins bien loin de là, de les luy rendre.

[6] Les historiens ont pris la peine de remarquer que sa mort, à Montpensier, avoit vérifié une prédiction de Merlin, que le lion pacifique mourroit sur le mont de la *Pence*. [7] Son corps fut mis dans une litière [8] et apporté à Saint-Denys, où il fut inhumé solennellement et magnifiquement auprès de Philippe-Auguste, son père, [9] dans un tombeau qui estoit couvert d'argent; mais l'argent en fut osté du temps de Charles VI. [10] Gautier, archevesque de Sens, célébra à Saint-Denys ses obsèques et luy donna la sépulture. Mais comme les moines de Saint-Denys craignoient l'autorité des évesques, ils tirèrent de Gautier une déclaration qu'il ne prétendoit point s'acquérir aucun droit par cette action. L'acte est daté de Paris le dimanche 15 de novembre. [11] La comtesse de Flandre et beaucoup de

[1] Ms. D, p. 430, 2; Ms. F, p. 828. — [2] *Cisterc.*, p. 209. — [3] Ms. G, p. 21. — [4] Matth. Par., p. 416, *e*. — [5] P. 587, *f*. — [6] Duchesne, p. 288, *b*. — [7] Mousk., vers 27 289, 27 339. — [8] Duchesne, p. 288, *b*; 289, *b*; Mousk., vers 27 339. — [9] Doublet, p. 1230. — [10] P. 558. — [11] Mousk., vers 27 455.

grands seigneurs assistèrent à cette pompe, qui renouvela encore la douleur de la mort d'un si bon prince.

[1] On a cru qu'il avoit esté empoisonné. [2] Richard de Saint-Germain semble en faire tomber le soupçon sur les Albigeois. [3] Il est certain qu'on en accusa Thibaud, comte de Champagne, [4] et l'on a même dit qu'il l'avoit fait par une passion criminelle pour Blanche. Et il se peut faire qu'il estoit coupable, et Blanche innocente. [5] On remarque que jamais on ne vit une affliction plus grande que celle que la mort du roy causa à son frère Philippe, comte de Boulogne, dans toute sa cour, [6] parmi tous ses sujets, et même dans les pays étrangers. [7] Car on dit qu'il avoit une bonté et une douceur extrême, un très-bon naturel, [8] beaucoup de libéralité, un visage aimable. [9] On le qualifie un prince très-chrestien et très-saint, [10] d'une piété et d'une sainteté extraordinaire, [11] grand aumosnier, sage, débonnaire, hardi, libéral, vrai fidèle.

[12] Il avoit tellement establi la tranquillité, l'abondance, l'ordre et la justice entre ses sujets, que les marchands et les laboureurs vivoient dans une entière assurance. [13] S'il avoit commis quelque faute, il l'avoit entièrement effacée afin que Dieu le trouvast digne de luy en le retirant du monde. S'il y a eu quelque faute dans la guerre qu'il a entreprise contre les Albigeois, elle a esté moins de luy que de ceux aux regards des-

[1] Mousk., vers 27 283. — [2] Ughell., t. III, p. 987, *d.* — [3] Mousk., vers 27 955. — [4] Matth. Par., p. 334, *b, f;* Matth. West., p. 285, *d.* — [5] Mousk., vers 27 310 et suiv.— [6] *Ibid.* – [7] Duchesne, p. 632, *b;* 656, *a;* Mousk., *loc. cit.* — [8] Mousk., vers 27 248. — [9] Duchesne, p. 445, *b.* — [10] P. 288, *b.* — [11] Mousk., vers 27 333. — [12] Vers 27 365 et suiv. — [13] Vers 27 405.

quels il devoit toute sorte de respects, [1] et on y peut toujours estimer le zèle de la foy par lequel on croit qu'il l'a faite. [2] Les papes ne manquent point de luy donner sur ce sujet de grandes louanges, [3] et un poëte du temps le qualifie confesseur et martyr.

[4] On avoit remarqué, dès son enfance, dans la beauté et la modestie de son visage, des indices d'une pureté extraordinaire. [5] En effet l'histoire nous apprend qu'il vécut toujours dans une grande pureté, et ne viola jamais la foy qu'il devoit à son unique épouse, [6] qui, de son costé, l'aimoit autant qu'une femme peut aimer son mari. Ainsi ils s'accordoient parfaitement en toutes choses, et particulièrement dans la tendresse qu'ils avoient l'un et l'autre pour leurs enfans.

[7] Guillaume de Puy-Laurens, qui dit l'avoir appris d'un homme digne de foy, rapporte que dans sa dernière maladie il refusa de faire une action contraire à la pureté, qu'on disoit pouvoir contribuer à sa santé, protestant qu'il ne vouloit point faire un péché mortel pour quelque raison que ce fust. Ainsi en refusant même de sauver sa vie par un péché, il faisoit voir qu'il estoit véritablement roy et digne de commander aux autres, puisqu'il se commandoit si parfaitement à luy-même. [8] Il eut aussi et le soin d'un père et le respect d'un fils pour sa belle-mère Ingeburge de Danemark.

[9] Thomas de Cantimpré dit qu'il ne se souvenoit

[1] Duchesne, p. 445, *b*. — [2] *Libertez*, c. I, art. 5, p. 11; Ms. F, p. 1041. — [3] Mousk., vers 27 425. — [4] *Mélange curieux* du père Labbe, p. 633.— [5] Duchesne, p. 288; Mousk., vers 27 447.— [6] Ms. B, p. 134, 1. — [7] Duchesne, p. 688, *c*. — [8] Mousk., vers 27 443. — [9] Cantpr., l. II, c. LVII, art. 64, p. 589.

point de l'avoir jamais vu habillé d'écarlate, *purpuratum.* [1] Cet auteur parle d'Albert, fils unique du comte de Falkemberg, qui fut envoyé par sa mère pour estre élevé auprès des enfans du roy, dont il estoit parent; ce que le généralat de Jourdain ne permet pas de rapporter à d'autres qu'à Louis VIII. [2] Cet Albert se fit jacobin à l'âge de seize ans.

Pour ce qui est de la guerre, quoyque ce prince n'ait pas esté aussi heureux dans son entreprise sur l'Angleterre, et dans son second voyage contre les Albigeois, que dans la victoire qu'il obtint sur Jean-sans-Terre en 1214 et dans les guerres qu'il fit estant roy, [3] et quoyque son corps fust délicat et foible, [4] néanmoins l'histoire nous le dépeint comme un prince hardi, belliqueux, [5] vaillant, [6] qui avoit toujours témoigné beaucoup de valeur dans toutes les occasions, [7] et qui eust plus acquis de terre à son domaine qu'aucun de ses prédécesseurs, s'il eust encore vécu vingt ans. [8] Ainsi s'il a esté fort inférieur à son père, comme le prétend Matthieu Paris, ç'a plustost esté en cette fausse prudence qui portoit Philippe à des actions basses et infâmes, qu'en aucune qualité véritablement estimable.

[9] Il faut qu'il ait laissé une grande idée de son courage pour avoir mérité le surnom de *Lion*, comme on le voit par une vie de Blanche écrite sous François Ier. [10] Dupleix le cite même de Nangis. La Chronique de Saint-Denys dit qu'il estoit fier comme un lion envers

[1] Cantipr., l. II, c. XXVIII, art. 11, p. 270. — [2] P. 270, 271. — [3] Duchesne, p. 687, *b.* — [4] P. 288, c. — [5] Mousk., vers 27 247 et 27 319. — [6] Ms. F, p. 887. — [7] Mousk., vers 27 340. — [8] Matth. Par., p. 319. — [9] Ms. F, p. 304. — [10] Dupleix, p. 283.

les méchans, et paisible envers les bons. [1] Le poëte Mouskes, qui écrivoit sous saint Louis, dit qu'il estoit redouté par l'Angleterre et par l'Allemagne, que la Grèce espéroit tout de luy, qu'on l'aimoit et qu'on le craignoit jusques en Syrie, que le pape l'aimoit extrêmement, et que sa mort ne réjouit que ceux qui aimoient les violences et les crimes. [2] La Chronique d'Andres dit qu'il mérita d'estre pleuré et regretté par tous les enfans de la sainte Église. [3] Il mourut au commencement de la quarantième année de son âge, et il n'avoit pas régné trois ans entiers. [4] Nous n'avons point d'historiens particuliers de sa vie, que l'anonyme donné par Duchesne, [5] et le poëme de Nicolas de Braie, adressé au célèbre Guillaume d'Auvergne, fait évesque de Paris l'an 1228. C'est peu de chose, surtout le poëme, qui ne va pas jusqu'à la prise d'Avignon.

II.

Testament de Louis VIII. — Ses enfans.

[6] Louis VIII avoit fait son testament dès le mois de juin 1225, afin de pourvoir de bonne heure à la tranquillité de son Estat. [7] Ce fut par la même raison qu'il régla dès lors les apanages qu'il vouloit qu'on donnast à ses trois cadets, et saint Louis voulut suivre en cela sa disposition. [8] Pour le cinquième de ses fils et les autres qui pourroient venir après, il ne leur laisse rien, mais ordonne qu'ils seront d'Église, ce qui n'estoit pas

[1] Mousk., vers 27515 et suiv. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 635. — [3] Ms. F, p. 381, 2. — [4] Duchesne, p. 284. — [5] P. 254, 290, *b*. — [6] P. 324, *c*. — [7] P. 325. — [8] P. 325, *b*.

extraordinaire en ce temps-là. [1] A son aisné, outre le royaume et nommément la Normandie, il laisse, pour la défense de l'Estat, l'or et l'argent qui estoient dans la tour du Louvre, près de Saint-Thomas. [2] Pour l'or et les pierreries de ses couronnes et autres joiaux, il les destine à fonder une nouvelle abbaye de l'ordre de Saint-Victor. [3] Il ordonne de même que ses meubles seront emploiez en diverses aumosnes, qu'il marque, et particulièrement à satisfaire à ses dettes, et aux usurpations (*interceptiones*) qu'il pourroit avoir faites, en prenant sur cela trente mille livres pour la reine sa femme, et vingt mille pour sa fille Élizabeth.

[4] Il establit les exécuteurs pour la distribution de ses meubles, les évesques de Paris, de Chartres et de Senlis, Barthélemi, Gautier et Guérin, et particulièrement l'abbé de Saint-Victor, [5] nommé Jean, Allemand de nation, [6] dont la sainte simplicité ayant touché autrefois Philippe-Auguste, luy fit gagner une affaire importante contre des personnes considérables.

Il paroist que Louis VIII n'avoit alors que cinq fils et une fille; mais il eut au moins huit enfans. [7] Le premier de tous fut Philippe qui mourut enfant. [8] Il naquit le 9 septembre 1209. [9] Au mois de juillet 1215 il fut accordé avec Agnès, héritière d'Auxerre et de Nevers, pour l'épouser avant le 8 septembre 1217. [10] Il paroist qu'il l'épousa effectivement, et qu'il vivoit encore au mois de juillet 1218. [11] On marque qu'il mourut en 1218, et fut enterré à Notre-Dame de Paris, où

[1] Duchesne, p. 325, *b.* — [2] *Ibid.*, *c.* — [3] *Ibid.*, *b*, *c.* — [4] *Ibid.*, *c.* — [5] *Gall. Christ.*, t. IV, p. 926, 2, *b*, *c.* — [6] Cæsar., l. VI, c. XII, p. 333. — [7] Duchesne, p. 289, *a.* — [8] Sainte-Marth., t. I, p. 511. — [9] *Chastill.*, *preuv.*, p. 40. — [10] P. 41. — [11] Sainte-Marth., t. I, p. 512.

Louis VIII et Blanche fondèrent une chapelle pour luy en 1225.

Le second fils de Louis VIII fut saint Louis, dont nous parlons ici.

[1] Le troisième fut Robert, comte d'Artois, né sur la fin de septembre 1216.

Le quatrième fut Jean, né aussi à la fin de septembre 1219, qui mourut jeune.

Le cinquième fut Alphonse, comte de Poitiers, né le 11 novembre 1220.

Le sixième, qui naquit le premier dimanche de caresme, c'est-à-dire le 20 février 1222, est nommé tantost Philippe, [2] et tantost Dagobert, [3] parce qu'il avoit ces deux noms; [4] et on voit encore à Royaumont l'épitaphe d'un Philippe, surnommé Dagobert, frère de saint Louis, qui n'est point son aisné, puisqu'il l'y qualifie son roy, et d'ailleurs ce premier Philippe estoit mort long-temps devant la fondation de Royaumont. [5] On marque la mort de ce Dagobert et de Jean, son frère, en 1232.

Louis eut encore un septième fils qui fut Charles, depuis comte d'Anjou et de Provence, et roy de Sicile. [6] Sa naissance est marquée en 1226 à la fin de mars, qui doit estre, selon notre manière de compter, en 1227; et ainsi il auroit esté posthume; ce que je ne voy pas néanmoins avoir esté marqué par personne, ni aussi que cela se puisse accorder avec Philippe Mouskes, qui dit que Louis avoit six fils quand il mourut, et une fille, [7] qu'en comptant Estienne.

[1] *Spicileg.*, t. II, p. 812. — [2] P. 805; Ms. D, p. 431, 1. — [3] Mousk., vers 24 254. — [4] Duchesne, p. 442, *b*. — [5] Ms. D, p. 440. — [6] *Spicileg.*, t. II, p. 813. — [7] Mousk., vers 27 141.

[1] Il semble qu'il ait eu encore un ou plusieurs fils avant saint Louis, selon une épitaphe rapportée de l'église de Notre-Dame de Poissi, qui dit, si je l'entens bien, que la mort empescha des enfans du roy Louis et de Blanche d'estre rois sur la terre en les faisant rois dans le ciel. [2] Pierre Matthieu dit qu'il a appris du Martyrologe de Poissi qu'ils s'appeloient Jean et Alphonse. [3] D'autres prétendent tirer de leur épitaphe qu'ils s'appeloient Philippe et Jean. [4] Il est certain qu'en juillet 1215, il n'y avoit point d'enfant entre Philippe et saint Louis. [5] Les Sainte-Marthe, qui citent la Chronique de Tours, marquent un Estienne qui ne vécut pas, baptizé à Paris et tenu sur les fonts par le cardinal Romain en 1225, c'est-à-dire en 1226 avant Pasques.

[6] La bienheureuse Isabelle ou Élizabeth, qui fut aussi fille de Louis VIII, [7] naquit à la fin de mars en 1224, c'est-à-dire en 1225. [8] Sa Vie dit que son père et sa mère l'aimoient d'autant plus qu'ils n'avoient qu'elle de fille. [9] Ils en avoient déjà eu une autre aisnée de tous leurs enfans, et on marque sa naissance en l'an 1205. Mais elle vécut si peu que son nom n'est point marqué. [10] Les auteurs anciens, qui marquent même les enfans de Louis VIII qui n'ont pas vécu, ne parlent point de celle-cy.

[1] Duchesne, p. 442, *a.* — [2] Pierre Matth., p. 313, 314. — [3] Sainte-Marth., t. I, p. 505. — [4] *Chastill., preuv.*, p. 40. — [5] Sainte-Marth., t. I, p. 510. — [6] Joinville, p. 169; Duchesne, p. 289, *b.* — [7] *Spicileg.*, t. II, p. 813. — [8] Joinville, p. 169. — [9] Sainte-Marth. p. 510, 511. — [10] Duchesne, p. 289, *b; Spicileg.*, t. II, p. 805, 813; Ms. D, p. 431, 1.

III.

Naissance et baptesme de saint Louis.

[1] Pour ce qui est de saint Louis, les historiens conviennent qu'il est né le jour de Saint-Marc, 25 avril, [2] et saint Louis même le dit plusieurs fois à Joinville. [3] Les Jacobins veulent que Blanche l'ait obtenu de Dieu par les prières de saint Dominique et en disant le rosaire. Ils supposent qu'avant luy elle n'avoit point eu d'enfans, quoyqu'elle en eust eu deux et peut-estre quatre. [4] Du Cange met comme une chose constante qu'il est né en 1215, [5] comme le porte une Chronique de Saint-Denys qui finit en 1292. [6] Et cela est conforme à Nangis, au poëte Guiart, et aux autres qui disent qu'il n'avoit pas encore douze ans lorsqu'il fut fait roy, [7] ou plus précisément qu'il estoit dans sa douzième année, comme une ancienne chronique; [8] ou, qu'il mourut le 25 aoust 1270, dans la cinquante-sixième année de son âge, comme l'anonyme de Saint-Denys; [9] ou qu'il estoit dans sa trente-quatrième année lorsqu'il fut en Orient le 25 aoust 1248, comme porte la bulle de sa canonization, [10] et une ancienne chronique.

[11] On peut encore rapporter à cette opinion ceux qui disent qu'il avoit environ douze ans lorsqu'il fut fait roy, comme Geoffroy de Beaulieu, la bulle de sa cano-

[1] *Spicileg.*, t. II, p. 812. — [2] Joinville, p. 14, 111. — [3] Bzov., an. 1213, art. 10. — [4] Notes, p. 43. — [5] *Spicileg.*, t. II, p. 812. — [6] Duchesne, p. 327, *a*; Joinville, p. 133. — [7] Ms. F, p. 887. — [8] Duchesne, p. 406, *a*. — [9] P. 488, *a*. — [10] Ms. F, p. 898. — [11] Duchesne, p. 445, *c*; 487, *c*; *Spicileg.*, t. IX, p. 655; le père Labbe, *Bibl.*, t. I, p. 374; *Hist. Normand.*, p. 1020, *d*.

nization, la Chronique d'Andres, celle de Rouen, celle de Saint-Estienne de Caen. [1] On y peut encore rapporter la Chronique de Normandie qui met sa naissance entre la bataille de Bovines, en 1214, et le concile de Latran, en 1215. Mais ceux qui disent qu'il avoit environ douze ans sont également favorables à ceux qui veulent que saint Louis soit né en 1214, [2] comme le confesseur de la reine Marguerite, femme de saint Louis, qui dit qu'il avoit un peu plus de douze ans quand il fut roy; ce qui est suivi par divers autres plus nouveaux; [3] et qu'il eut trente-quatre ans au mois de may 1248. Mais il témoigne ne le sçavoir pas bien. [4] L'anonyme de Saint-Denys qui dit, d'une part, qu'il mourut dans sa cinquante-sixième année, [5] dit, de l'autre, qu'il avoit treize ans à la mort de son père.

[6] Une vie de saint Jérôme, écrite par un nommé de La Serre, dit, ch. IV, que saint Louis naquit le 25 avril 1214, et mourut âgé de cinquante-six ans et quatre mois. [7] Nangis, dans sa chronique, dit qu'il n'avoit pas encore quatorze ans accomplis lorsqu'il fut fait roy. Ainsi il seroit né dès 1213.

Mais ce qui paroist bien fort pour faire mettre sa naissance en 1214, c'est la charte de la dédicace de l'église de Notre-Dame de Longpont, [8] datée du dimanche, 24 octobre 1227, l'an 135 de la fondation de l'ordre de Cisteaux, l'an 46 de la première fondation de Longpont, le premier du pontificat de Grégoire IX, le premier aussi du règne de saint Louis qui y estoit présent, et le quatorze de son âge. Je ne

[1] *Hist. Normand.*, p. 1006, *e*. — [2] Ms. F, p. 7, 1. — [3] P. 10, 11. — [4] Duchesne, p. 406, *a*. — [5] P. 395, *b*, *c*. — [6] Ms. F, p. 336, 338. — [7] *Spicileg.*, t. XI, p. 517. — [8] Ms. G, p. 15.

voy pas ce qu'on peut répondre à cette autorité, si l'on ne veut dire qu'il y a faute de copiste dans le nombre de quatorze, comme il y en a sans doute dans celui de quarante-six, pour la fondation de Longpont, [1] que les Sainte-Marthe mettent en l'an 1131 ou 1132, quatre-vingt-quinze ou quatre-vingt-seize ans avant 1227. [2] Néanmoins, comme du Cange, [3] Dupleix, [4] le père Labbe, et d'autres nouveaux s'accordent à mettre la naissance de saint Louis en 1215, nous ne voulons pas abandonner sans une entière nécessité une opinion receue aujourd'huy généralement et fort autorisée des anciens. [5] Puy-Laurens et Philippe Mouskes, qui luy donnent quatorze ans ou un peu plus à la mort de son père, ne sont pas des autoritez assez considérables pour balancer les autres. [6] Divers endroits de la Vie de saint Louis, écrite par Nangis, nous porteroient au contraire à ne mettre sa naissance qu'en 1216, [7] aussi bien que Matthieu Paris, qui dit qu'il avoit à peine dix ans quand il fut couronné. [8] Mais l'acte du mois de juillet 1215, qui parle déjà du mariage de Louis, second fils de Louis VIII, nous assure que cela ne se peut soutenir.

[9] On marque que le jour de la naissance de saint Louis fut comme un pronostic des croisades qu'il fit, et du malheureux succès qu'elles eurent selon le jugement des hommes. Car c'estoit le jour des processions des grandes litanies, qu'on appeloit alors en

[1] *Gall. Christ.*, t. IV, p. 376, 377. — [2] Notes, p. 43. — [3] Dupleix, p. 306, *a*. — [4] Le père Labbe, an. 1226. — [5] Duchesne, p. 688, *b*; Mousk., vers 27463. — [6] Duchesne, p. 340, *c*; 342, *c*. — [7] Matth. Par., p. 335, *b*. — [8] *Chastill.*, *preuv.*, p. 40. — [9] Joinville, p. 14, 15.

divers endroits les croix noires, [1] à cause que les autels et les croix estoient alors couverts de noir en signe de pénitence, et même toutes les processions s'appeloient des croix. [2] Il naquit apparemment à Poissi, [3] que Philippe-Auguste avoit donné à Louis VIII au mois de may 1209. [4] Il est certain qu'il y fut baptizé. C'est pourquoy estant un jour en ce lieu, depuis qu'il fut roy, il dit avec joye à ses amis, que c'estoit là qu'il avoit receu le plus grand honneur qu'il eust jamais eu. C'est pourquoy lorsqu'il écrivoit en secret à ses amis particuliers, et qu'il vouloit supprimer sa qualité de roy, il se nommoit *Louis de Poissi*, ou *le seigneur de Poissi*. [5] On dit qu'il se plaisoit particulièrement en ce lieu. [6] On y montre encore dans une chapelle de son nom dans l'église collégiale, un grand vase de pierre de taille, élevé sur une haute console; et on dit que ce sont les fonts où il receut le baptesme.

[7] On remarque encore que le grand autel des Jacobines de Poissi a esté placé dans l'endroit où saint Louis estoit né, et que c'est pour cela qu'on n'a pu le tourner à l'Orient selon l'usage ordinaire de l'Église. [8] Pierre Matthieu rapporte que Blanche, après estre accouchée, voyant que, de peur de l'incommoder, on ne sonnoit point à l'église collégiale de Notre-Dame qui est dans le chasteau de Poissi, [9] qui a esté bastie par le roy Robert, [10] elle se fit porter en un autre endroit qui en retient encore le nom de la Grange-aux-Dames. Il semble citer cela des Annales de France.

[1] Joinville, note, p. 43, 44. — [2] P. 43. — [3] Ms. D, p. 352. — [4] Duchesne, p. 369, *c*. — [5] Ms. F, p. 153. — [6] Joinville, note, p. 43. — [7] Dupleix, p. 306, *a*, *b*; Pierre Matth., p. 13, 14. — [8] Pierre Matth., p. 14. — [9] Ms. F, p. 711. — [10] Pierre Matth., p. 14.

Je ne sçay ce que c'est. [1] Je ne trouve point non plus dans les bons auteurs ce que dit une Vie qui estoit adressée à Louis XII, d'un chapon que saint Louis, âgé de neuf ou dix ans, avoit pris pour donner à un pauvre, et qui se trouva changé en roses.

[2] Saint Louis estoit blond, et avoit le visage beau comme ceux de la maison de Hainaut dont il estoit sorti par sa grand'mère Isabelle, mère de Louis VIII.

IV.

Louis VIII fait promettre aux seigneurs de reconnoistre saint Louis pour roy.

[3] Louis VIII se voyant tombé dans la maladie dont il mourut, et craignant le danger où se pouvoit trouver le royaume après sa mort, à cause du bas âge de ses enfans, fit appeler, le mardi 3 novembre, les prélats et les seigneurs qui estoient alors auprès de luy, qui estoient entre autres Gautier Cornu, archevesque de Sens, Miles de Nanteuil, évesque de Beauvais, Gautier, évesque de Chartres, Gérard de Bazoche, évesque de Noyon, le comte de Boulogne, son frère, Gautier d'Avesnes, comte de Blois, Enguerrand de Couci, Archambaud de Bourbon, le comte de Montfort, Philippe ou Estienne de Sancerre, de la maison de Champagne, Robert de Couci, mareschal de France, Jean de Nesle. Il les pria et les conjura, par la fidélité qu'ils luy devoient, de luy faire serment que, si Dieu disposoit de luy, ils iroient, le plus tost

[1] Ms. F, p. 143. — [2] Mousk., vers 27 687. — [3] Ms. B, p. 8, 9; Joinville, note, p. 53; *Anc. inv.*, p. 49, 1; *Majorité des Rois*, p. 129.

qu'il se pourroit, trouver Louis, son fils aisné, luy jureroient fidélité et luy feroient hommage comme à leur seigneur et à leur roy, et le feroient couronner le plus promptement qu'ils pourroient; [1] ou que si Louis mouroit avant que d'estre reconnu roy, ils feroient la même chose à Robert qui estoit le plus âgé après luy. [2] Ces seigneurs firent tous ce serment en versant des larmes, en donnèrent leur acte scellé de vingt-trois sceaux, et daté du 3 novembre 1226. [3] Simon, archevesque de Bourges, qui n'estoit peut-estre pas arrivé le mardi, fit la même promesse en particulier. [4] Et le roy écrivit sur cela à tous ses sujets qu'il vouloit qu'ils jurassent tous fidélité à son fils, et se trouvassent en personne au jour qui leur seroit marqué pour son couronnement. [5] Il semble que le roy souhaitast que son fils fust couronné dans quinze jours après sa mort.

Je ne sçay pourquoy il n'est point parlé dans ces actes de Matthieu de Montmorenci et du chancelier Guérin, [6] car ils estoient auprès du roy durant sa maladie, et même le roy pria particulièrement Matthieu de prendre son fils en sa garde, ce qu'il luy promit en pleurant. Peut-estre qu'il les avoit déjà envoyez pour prévenir les troubles. [7] Et ce fut Guérin qui apporta à saint Louis la première nouvelle de la maladie et de la mort de son père.

[8] Les évesques de Sens, de Chartres et de Beauvais,

[1] Ms. B, p. 8. — [2] P. 8; 134, 3; *Majorité*, p. 130, 131. — [3] *Anc. inv.*, p. 50, 2; *Invent.*, t. VI, *Couronnement de saint Louis*, pièce 4; *Majorité*, p. 130.—[4] Ms. B, p. 9; *Majorité*, p. 129.—[5] Mousk., vers 27 241. —[6] *Ibid.*, vers 27 251 et suiv.—[7] *Ibid.*—[8] Du Tillet, t. I, p. 123; *Invent.*, t. VI, *Régences*, pièce 1; *Vie de Blanche*, *preuv.*, p. 4; *Majorité*, p. 135.

déclarèrent peu après, par un acte authentique, que Louis VIII avoit dit en leur présence, estant malade, mais sain d'esprit, qu'il vouloit que son fils fust, luy et tout son royaume, sous la tutèle de sa mère, jusqu'à ce qu'il fust parvenu en l'âge légitime, qui, selon l'usage de ce temps-là, estoit vingt et un ans. Il jugeoit peut-estre le comte de Boulogne son frère encore trop jeune à vingt-six ans. [1] La Chronique de Hainaut dit que le même mardi d'après la Toussains Louis tomba en phrénésie.

V.

On presse le sacre de saint Louis; divers grands refusent d'y venir, et songent à brouiller.

[2] Blanche n'avoit point encore receu d'autres nouvelles du roy, sinon qu'il revenoit en bonne santé. C'est pourquoy elle estoit même partie de Paris pour aller au-devant de luy, menant avec elle saint Louis à cheval et ses autres enfans en carrosse. Mais saint Louis, plus avancé que les autres, rencontra le premier Guérin qui le fit aussitost retourner [et] la reine ensuite. On peut juger de l'affliction que luy causa cette surprise. [3] Philippe Mouskes dit que, si on ne l'eust retenue, elle se fust même osté la vie. Il fallut promptement pourvoir aux affaires d'Estat; [4] car toutes sortes de personnes, ecclésiastiques et nobles, abandonnoient le jeune roy. Néanmoins les plus sages luy demeurèrent fidèles et le ramenèrent à Paris. La comtesse Jeanne s'y trouva avec plusieurs seigneurs de Flandre qui ve-

[1] *Chron. de Hain.*, c. CLX, p. 102, 3. — [2] Mousk., vers 27 293. — [3] *Ibid.*, vers 27 303. — [4] *Ibid.*, vers 27 489.

noient pour payer la rançon de leur comte, et le tirer enfin de sa captivité à Noël, selon le traité fait avec Louis VIII. [1] On marque que cette comtesse fut particulièrement affligée de la mort du roy, son cousin germain.

[2] Les évesques et les seigneurs qui avoient promis à Louis VIII de reconnoistre saint Louis, exhortèrent les autres à faire la même chose, et à se trouver à Reims le 29 de novembre, qui estoit le premier dimanche de l'Avent, pour assister au couronnement du nouveau roy. Nous avons la lettre qu'ils écrivirent pour cela aux évesques de Nevers, Auxerre et Troies. [3] Ils en écrivirent une pareille aux évesques d'Autun, de Mascon et de Chaslon; [4] une autre à l'archevesque de Rouen et à ses suffragans; [5] une autre au connestable de Normandie, Richard de Vernon, à Richard de Harcourt, à Robert Mallet, au chambellan de Tancarville et à d'autres seigneurs de Normandie; [6] une autre aux vicomtes de Thouars, de Beaumont et de Chasteaudun, au comte de Vendosme, à Geoffroy de Pons, à Geoffroy de Lusignan, et à d'autres des pays conquis sur les Anglois; [7] une autre au comte de Champagne.

[8] La reine écrivit aussi de sa part sur ce sujet aux archevesques, évesques, et aux grands du royaume, [9] et on manda même les communes des environs.

[1] Mousk., vers 27 495. — [2] Ms. B, 7; du Tillet, t. I, p. 274; *Majorité*, p. 133. — [3] *Invent.*, t. VI, *Couronnement de saint Louis*, pièce 8; *Anc. invent.*, p. 49, 2; *Majorité*, p. 134. — [4] *Invent.*, t. VI, *Couronnement de saint Louis*, pièce 5; *Majorité*, p. 133. — [5] *Invent.*, t. VI, *Couronnement de saint Louis*, pièce 2; *Majorité*, p. 131. — [6] *Invent.*, t. VI, *Couronnement de saint Louis*, pièce 3; *Majorité*, p. 132. — [7] Ms. du Pui, t. I, f° 1, p. 2. — [8] Matth. Par., p. 135, *a*. — [9] Mousk., vers 27 509.

[1] D'autres disent que saint Louis même écrivit, parce que les lettres de la reine estoient au nom du roy. [2] Divers barons s'excusèrent de venir sur ce que la mort de Louis VIII leur causoit, disoient-ils, tant d'affliction, qu'ils ne pouvoient se trouver à la réjouissance de cette solennité. [3] Mais la pluspart demandèrent qu'avant le sacre du roy on délivrast tous les prisonniers, comme on avoit accoutumé de faire en France, nommément les comtes Ferrand de Flandre et Renaud de Boulogne, qu'on tenoit depuis douze ans dans une étroite prison contre les libertez du royaume. Quelques-uns vouloient aussi qu'on leur rendist les terres que Philippe-Auguste et son fils avoient, disoient-ils, injustement enlevées. Ils ajoutoient que l'on n'avoit pu priver légitimement un françois de ses possessions que par le jugement des douze pairs, ni luy faire la guerre qu'on ne la luy eust déclarée un an auparavant, pour luy donner le moyen de se mettre en défense : et ils déclaroient qu'ils ne viendroient point au couronnement du roy que ces choses n'eussent esté exécutées.

[4] Quelques-uns ont cru que beaucoup de seigneurs s'estoient liez ensemble, dès le siége d'Avignon, contre toutes personnes, sans en excepter le roy. [5] La foiblesse d'un enfant et d'une femme étrangère, sans parens et sans appui dans le royaume, augmentoit encore leur hardiesse; [6] et de plus, leur ambition faisoit qu'ils avoient peine à souffrir que Blanche eust le gouvernement du royaume et de la personne de son

[1] Ms. F, p. 144. — [2] P. 828. — [3] Matth. Par., p. 335, *a, b*. — [4] *Hist. de Dreux*, p. 329. — [5] Joinville, p. 15. — [6] Ms. F, p. 145.

fils. [1]La comtesse de Flandre pressoit, comme les autres, la délivrance de son mari; mais elle consentit à attendre que le roy fust couronné, comme le conseil l'en pria.

VI.

Saint Louis est sacré à Reims.

[1]Le roy supporta avec patience le refus de ses barons; [3]et de peur que le délay ne rendist l'estat des choses encore plus fâcheux, la reine, par le conseil du légat, se hasta d'assembler les prélats, et ce qu'elle put de seigneurs, [4]qui ne laissoient pas de faire un nombre considérable, et mena le roy à Reims; [5]il fit le voyage en carrosse, et, à l'entrée de la ville de Reims, il monta à cheval et vint ainsi jusqu'au palais sans qu'on sonnast. [6]Le légat [s'y trouvoit] avec le patriarche de Jérusalem et un grand nombre d'évesques, d'ecclésiastiques et d'abbez. [7] Le roy, en allant à Reims, passa par Soissons et y fut fait chevalier. [8] Il y avoit aussi à cette cérémonie un roy d'outre mer défrayé par saint Louis. C'estoit sans doute Jean de Jérusalem [9]qui passa de France en Italie l'année suivante. [10]Les comtes de Boulogne et de Dreux, les comtesses de Flandre et de Champagne, [11]les trois frères de Couci, le comte de Blois, Gautier d'Avesnes, la comtesse de Beaujeu, le *Normant et Hurepoix*, (seroit-ce le comte de Montfort?) et même le comte de Bar et le duc de Bourgogne;

[1] Mousk., vers 27 500. — [2] Ms. F, p. 144. — [3] Matth. Par., p. 335, *b*.— [4] Mousk., vers 27 582.— [5] Vers 27 584. — [6] Vers 27 555 et suiv.— [7] *Spicileg.*, t. IX, p. 655.— [8] Joinville, note, p. 44. — [9] *Spicileg.*, t. XI, p. 517.—[10] Mousk., vers 27 567, 27 707, 27 714.—[11] Vers 27 654 et suiv.

[1] quoyque Matthieu Paris dise le contraire des deux derniers.

[2] Le comte de Champagne ne s'y trouva point. [3] Il avoit envoyé des premiers ses officiers dans la ville pour y retenir des logis, et il n'en estoit plus qu'à deux lieues; mais la reine et le roy, indignez de ce que ce comte avoit abandonné Louis VIII, et de ce qu'on prétendoit qu'il l'avoit même empoisonné, envoyèrent ordre au prévost et au maire de la ville de prendre les communes pour empescher que le comte n'y entrast, et en faire sortir ses gens. Le prévost et le maire exécutèrent cet ordre, et en même temps les barons, [4] qui estoient avec le roy, envoyèrent faire défense au comte de fortifier aucune place; et que, s'il le faisoit, toute la France iroit contre luy. [5] Ainsi il fut obligé de s'en retourner tout en colère. [6] Tous ceux des pays conquis par Philippe-Auguste vinrent à Reims.

[7] Le comte de Bretagne, au lieu de venir au sacre, songeoit à marier sa fille à Richard, frère de Henri III; [8] ou à Henri même, qui la luy envoya demander. [9] Matthieu Paris dit que le comte de Saint-Paul, Hugue de Chastillon, n'y vint pas, non plus que presque tous les barons qui relevoient de la couronne, lesquels se préparoient plustost à la guerre qu'à la soumission et à la paix. [10] Les historiens de France reconnoissent aussi qu'il y eut assez peu de seigneurs. Il se rencontra même qu'il n'y avoit point alors d'archevesque à Reims, Guillaume estant mort, comme nous avons vu, un jour ou deux devant Louis VIII.

[1] Matth. Par., p. 335, *b*. — [2] *Ibid.*, *b*. — [3] Mousk., vers 27589. — [4] Vers 27622. — [5] Vers 27620. — [6] Vers 27637. — [7] Vers 27561. — [8] Matth. Par., p. 337, *a*. — [9] P. 335, *b*. — [10] Ms. F, p. 828, 308.

[1] Philippe Mouskes semble dire que Henri de Dreux, frère du comte de Bretagne, et alors thrésorier de Beauvais, qui se trouva même au sacre, estoit déjà élu archevesque; mais il n'estoit pas encore sacré, [2] et Albéric dit même qu'il ne fut élu que l'année suivante à la Chandeleur. [3] Quoy qu'il en soit, tous les auteurs conviennent que le siége vaquoit alors, et que saint Louis fut sacré par Jacques de Bazoches, évesque de Soissons, le 29 novembre, premier dimanche d'Avent. [4] Philippe Mouskes semble dire aussi que Jacques estoit le doyen des évesques de la province de Reims. [5] Mais n'ayant esté fait évesque qu'en 1220, comme les Sainte-Marthe le tirent d'Albéric, il n'estoit pas assurément le plus ancien de sa province. [6] Guérin, évesque de Senlis, qui sacra le roy avec l'évesque de Soissons, [7] estoit évesque au moins dès 1216. Ce fut donc plutost parce que l'évesque de Soissons prétend estre le premier évesque de la province de Reims, et tenir la place de l'archevesque lorsqu'il est mort ou absent.

[8] Pour les cérémonies du sacre, on peut présumer qu'on y observa celles qui sont marquées dans un ordre fait pour ce sujet, qu'on prétend avoir esté recueilli du temps même de saint Louis, et celles qui s'estoient faites au sacre de Louis VIII, qu'on voit encore dans le *Cérémonial françois* de Godefroy. [9] La Serre, qui écrivoit au plus tost vers 1550, parle amplement de son sacre. Il dit qu'on luy mit à la main droite

[1] Mousk., vers 27 570. — [2] Ms. D, p. 431, 1; *Gall. Christ.*, t. I, p. 524. — [3] Duchesne, p. 327, *a*; *Gall. Christ.*, t. III, p. 105, 2. — [4] Mousk., vers 27 645. — [5] *Gall. Christ.*, t. III, p. 1052. — [6] Mousk., vers 27 646. — [7] *Spicileg.*, t. VI, p. 460. — [8] *Abrégé royal*, du père Labbe, p. 619, 624. — [9] Ms. F, p. 337.

son sceptre royal gros et fort, pour défendre et gouverner son peuple, et à la gauche, une verge plus petite pour signifier la douceur, au haut de laquelle il y avoit une main pour représenter la justice. [1]Le sceptre et la main de justice sont marquez dans le cérémonial du père Labbe.

[2]On envoya quérir l'Ampoule à l'abbaye de Saint-Remi, non par quelques seigneurs, mais par plus de trois cents chevaliers à cheval et armez, ce qui semble marquer qu'on craignoit quelque trouble. [3] Mais Louis VIII y en avoït envoyé deux cents sans avoir rien à craindre. [4]Elle fut rapportée avec cette escorte par l'abbé de Saint-Remi à l'église de Notre-Dame, où elle fut receue par l'archevesque de Sens, [5]et la cérémonie se fit sans trouble et sans bruit.

[6] Saint Louis fit une grande réflexion sur les paroles par lesquelles l'Église commençoit ce jour-là l'introït de la messe. [7]Le sacre estant fait, et le roy assis sur son thrône, le duc de Bourgogne, le clergé, le comte de Dreux et les barons qui estoient présens, firent au jeune roy serment de fidélité. On le manda aussitost partout, afin que personne n'en doutast, et que les villes et les chasteaux fussent gardez sous l'autorité de cet enfant, leur prince légitime et couronné roy. [8]Blanche receut aussi les hommages des seigneurs, à cause qu'elle avoit l'administration du royaume comme régente.

[9]Après la cérémonie, il y eut contestation à qui porteroit l'épée royale entre des femmes, ce qui est

[1] *Abrégé royal*, p. 621, 622. — [2] Mousk., vers 27 631 et suiv. — [3] Vers 24 205. — [4] Vers 27 635.— [5] Vers 27 669.— [6] Joinville, p. 15.— [7] Mousk., vers 27 649. — [8] Ms F, p. 768. — [9] Mousk., vers 27 707.

étrange, sçavoir entre les comtesses de Champagne et de Flandre, qui prétendoient chacune avoir ce droit au nom de leurs maris. Pour les appaiser on donna l'épée au comte de Boulogne, sans préjudice du droit des comtesses, [1] ce qui ne s'accorde pas avec le cérémonial du P. Labbe, qui porte que le roy donna l'épée au sénéchal qui la porta jusqu'au palais. Il y avoit long-temps qu'on ne parloit plus de sénéchal en France. [2] Le même comte de Boulogne l'avoit déjà portée au sacre de Louis VIII pour oster aussi les disputes.

La dépense du sacre fut prise sur le roy même, qui jouissoit du revenu de l'église de Reims par régale, et non sur l'archevesque de Reims : [3] elle se monta à quatre mille trois cent trente-trois livres parisis, comme le porte un extrait des comptes manuscrit, [4] et non pas quarante mille trois cent trente-quatre livres, comme il est imprimé dans du Cange par une erreur visible. [5] Car nous avons vu que celuy de Louis VIII, qui se fit avec beaucoup de solennité, n'avoit cousté que quatre mille livres. [6] Le même du Cange rapporte un rouleau de la dépense faite au sacre de saint Louis, en huit articles, qui se monte à cinq mille cinquante-trois livres; et néanmoins le rouleau porte en tout quatre mille trois cent trente-trois livres. Ainsi il y a faute dans les articles. Celuy de Philippe III, fils de saint Louis, cousta douze mille neuf cents livres; [7] celuy de Philippe-le-Bel, vingt-quatre mille cinq cents li-

[1] *Abrégé royal*, p. 621.—[2] Mousk., vers 24 243.—[3] Ms. *Comptes*, t. II, p. 199, 2. — [4] Joinville, note, p. 82. — [5] *Regist.* 31, f° 43, v°. — [6] Du Cange, p. 44. — [7] Joinville, note, p. 82; *Comptes*, t. I, p. 199, 200.

vres; et celuy de Louis Hutin, vingt mille huit cents livres.

[1] Dès le lendemain du sacre, la reine ramena le roy à Paris; et ni à Paris ni à Reims on ne parla point de ris ni de divertissemens. La vue de Paris renouvela à Blanche le souvenir de son mari; mais la joie de voir régner son fils consoloit un peu sa douleur.

VII.

Défaite des Albigeois. — Chapitre des Bénédictins. — Blanche gagne le comté de Boulogne.

[2] Blanche receut en même temps la nouvelle que ses gens avoient remporté quelque avantage sur les Albigeois; afin que ces peuples si éloignez apprissent par leur défaite que le jeune Louis régnoit en France. Cette victoire ne fut pas sans doute bien considérable, puisque les historiens n'en parlent pas.

[3] Le 7 décembre de cette année, tous les abbez des moines noirs, c'est-à-dire des Bénédictins de la province de Narbonne, tinrent un chapitre général en l'abbaye de Saint-Tubéri au diocèse d'Agde, selon l'ordonnance du pape, qui vouloit que ces chapitres se tinssent tous les ans dans chaque province et qu'on y appelast deux abbez Bernardins. Il se fit dans celuy-ci divers statuts pour le rétablissement de la discipline monastique, qui furent approuvez par Grégoire IX le 1er juillet 1228.

[1] Mousk., vers 27717 et suiv. — [2] *Ibid.* — [3] *Spicileg.*, t. VI, p. 30-38.

La suite de l'histoire fait voir que le sacre de saint Louis n'arresta point l'inclination que quelques grands avoient à la révolte. [1]Car ils n'avoient que du mépris pour un enfant et une femme étrangère, qui n'avoit ni parens ni amis dans tout le royaume. Il n'y avoit, d'autre part, ni paix ni trêve avec l'Angleterre, irritée des conquestes que Philippe-Auguste et son fils avoient faites sur ses rois. Et le comte de Toulouse, qui sembloit avoir esté terrassé par la puissance de Louis VIII, se relevoit de nouveau, comme nous verrons.

[2]Mais Dieu prit en sa protection et la veuve et l'orphelin, et les tira des troubles infinis où saint Louis se vit dans les premières années de son règne. [3]Il donna à Blanche cette force d'esprit et cette prudence que les historiens même étrangers ont admirées en elle, et dont elle avoit entièrement besoin pour se conduire dans un temps si fâcheux et au milieu de tant d'ennemis.

Philippe, comte de Boulogne, pouvoit nuire plus qu'aucun autre par le rang que luy donnoit sa naissance, [4]et il passoit d'ailleurs pour un prince très-vaillant. Pour le gagner, [5]elle luy remit les chasteaux de Mortain et de Lillebonne, que Louis VIII s'estoit réservez en 1224, et luy céda encore l'hommage du comté de Saint-Paul comme une dépendance du comté de Boulogne. L'acte de Philippe, que nous en avons, porte que c'est le roy son neveu qui luy a fait cette donation. Il est daté de Compiègne en décembre 1226. [6]D'autres lisent néanmoins en novembre 1227. [7]On

[1] Joinville, p. 15. — [2] Duchesne, p. 689, *a*. — [3] P. 328, *b*; 395, *c*; Matth. Par., p. 859, *d*. — [4] Mousk., vers 27 716. — [5] Ms. D, p. 254; *Comptes*, t. I, p. 81; *Regist.* 31, f° 74. — [6] *Comptes*, t. I, p. 81, 2. — [7] *Mémoriaux*, p. 1, 2.

marque un acte du mois d'octobre 1227, aussi à Compiègne, par lequel Philippe s'oblige de rendre au roy Mortain, Lillebonne et Saint-Paul, en cas qu'il n'eust point d'enfans de sa femme. [1]Nous verrons encore l'année suivante une pension de six mille livres tournois que luy fit le roy au mois de mars.

[2]Philippe prit durant quelque temps le soin qu'il devoit du roy son neveu; il témoigna l'aimer et prendre entièrement ses intérests, et fit, par ce moyen, beaucoup de bien à la France. Mais son ambition luy fit enfin oublier son honneur et son devoir. [3]Blanche usa de la même libéralité envers plusieurs seigneurs, et se fit ainsi des amis avec les richesses d'iniquité. Elle veilloit en même temps sur l'éducation de son fils[4] qui, dans un âge si tendre, faisoit déjà revivre les mœurs et le courage de son père. [5]Plusieurs auteurs ont parlé de son éducation. [6]On écrit que Blanche prit les plus capables d'entre les Cordeliers et les Jacobins pour assister ceux qui avoient soin de l'éducation de saint Louis. Je ne sçay si cela a d'autre fondement que l'affection qu'a eue saint Louis pour ces deux ordres.

[1] Ms. D, p. 253. — [2] Joinville, p. 166, 167. — [3] Matth. Par., p. 336, 337. — [4] Duchesne, p. 688, *c*. — [5] P. 327, *b*; Ms. F, p. 7, 9; p. 887, 888. — [6] Pierre Matth., p. 22.

VIII.

L'AN DE JÉSUS-CHRIST 1227. Pasques le 11 avril. C.

Blanche élargit Ferrand, comte de Flandre.

Nous commençons cette année par la délivrance de Ferrand, comte de Flandre, dont la longue captivité, qui duroit depuis la bataille de Bovines, [1] c'est-à-dire depuis douze ans et cinq ou six mois, [2] finit enfin cette année vers la feste de l'Épiphanie. Sa femme, la comtesse Jeanne, [3] le pape Honoré III et les cardinaux avoient long-temps travaillé inutilement à son élargissement. [4] Enfin néanmoins Louis VIII luy avoit promis à Melun, au mois d'avril 1226, de luy rendre la liberté à Noël.

[5] Jeanne estoit déjà venue à Paris avec les vingt-cinq mille livres parisis qu'elle avoit promis pour sa délivrance. [6] Douay, qu'elle devoit donner avec l'Isle et l'Écluse, pour sûreté d'une pareille somme, [7] estoit dès auparavant entre les mains du roy, qui avoit garnison dans le chasteau. La mort de Louis VIII, arrivée sur cela, fut plutost favorable que contraire à la délivrance du comte. [8] Car la reine Blanche la favorisa, soit qu'elle fust tante du comte, [9] comme le dit Meyer, soit parce que, dans le trouble des affaires, elle estoit bien aise de s'acquérir un seigneur puissant. [10] Elle ne le fit

[1] Ms. F, p. 144; Ms. D, p. 431, 1. — [2] Ms. F, p. 144. — [3] Raynald., an. 1224, art. 42; *Invent.*, t. VIII, *Fland.*, I, pièce 6. — [4] Galand, p. 145. — [5] Mousk., vers 27 499. — [6] *Invent.*, t. VIII, *Fland.*, I, pièce 5. — [7] *Regist.* 31, f° 118. — [8] Mousk., vers 27 761; Ms. F, p. 144. — [9] Meyer, p. 71, 2. — [10] Ms. F, p. 144.

néanmoins que de l'avis des pairs et des barons de France.

[1]Il est aisé de présumer qu'Alphonse II, roy de Portugal, frère de Ferrand, ou plutost Sanche II qui avoit succédé à Alphonse son père en 1223, y contribua au moins par ses sollicitations. Gautier d'Avesnes, [2]comte de Blois, non-seulement parla souvent pour luy, mais l'aida même de son argent. [3]Ferrand ne fut délivré qu'en payant une forte rançon; c'est-à-dire apparemment les vingt-cinq mille livres parisis qui devoient estre payez à Louis VIII devant sa sortie.

[4]Le comte, pour obtenir sa délivrance, promit au roy, à ses héritiers, à ses frères et à la reine Blanche, sa mère, qu'il obtiendroit un bref du pape portant que si luy ou ses successeurs manquoient au traité fait avec le roy, les évesques de Laon et de Senlis, après en avoir esté requis par le roy, prononceroient dans quarante jours une sentence d'excommunication, au nom du pape, contre le comte et ses fauteurs, et mettroient l'interdit sur toutes leurs terres, sans relascher l'une et l'autre censure que le comte n'eust satisfait suivant le jugement des pairs de France. [5]Le comte et la comtesse reconnurent par plusieurs actes qu'ils se soumettoient, pour ce qui regardoit le traité, à la juridiction des évesques de Laon et de Senlis

[6]Amauri, comte de Monfort, se rendit pleige envers le roy pour cinq cents marcs d'argent, en cas que Jeanne manquast à obtenir du pape les lettres néces-

[1] Meyer, p. 71, 2. - [2] Mousk, vers 27 763. — [3] *Chron. Aquicinct.*, p. 262; Mousk., vers 27 762; *Spicileg.*, t. IX, p. 656; t. XI, p. 517; Ms. F, p. 144. — [4] *Regist.* 31, f° 118; *Invent.*, t. VIII, *Fland.*, I, pièce 11. — [5] *Invent.*, t. VIII, *Fland.*, I, pièce 9. — [6] *Ibid.*, pièce 11.

saires pour entretenir le traité. Matthieu de Montmorenci, connestable, Hugue de Chastillon, comte de Saint-Paul, Jean, comte de Chartres, le comte de Rouci, Arnoul d'Oudenarde, Guillaume de Dampierre, beau-frère de Jeanne, Estienne de Sancerre et Milon, évesque de Beauvais, s'obligèrent de la même manière.

[1] Ferrand promit 2° de faire jurer, quand il plairoit au roy, les villes et les seigneurs qui n'avoient pas encore fait le serment dont nous venons de parler; de confisquer les biens de ceux qui refuseroient, de les bannir du pays et de ne les rétablir jamais qu'avec la permission du roy.

[2] 3° D'entretenir le traité de Melun, et de ne redemander jamais ce que Louis VIII ou ses sujets possédoient lorsque ce traité fut fait, hors la forteresse de Douay, où saint Louis avoit alors garnison, et qui devoit demeurer entre ses mains jusqu'à la fin de l'an 1236, aux dépens du comte, qui payeroit pour cela vingt sols par jour.

[3] 4° Qu'il ne pourroit faire aucune nouvelle forteresse, ni fortifier les anciennes en deçà de l'Escaut que par permission du roy; ce qui comprend toute la Flandre hors le quartier d'Alost, en prenant pour le deçà de l'Escaut ce qui est du costé de l'Isle et de Gand. Et il le faut bien prendre de la sorte, puisqu'il importoit peu à la France qu'on fortifiast Alost, et les places voisines, qui même relevoient de l'empire. [4] Ferrand, estant à l'Isle, reconnoist de même qu'il ne peut fortifier

[1] *Invent.*, t. VIII, *Fland.*, I, pièces 13, 14; *Regist.* 31, f° 118. — [2] *Invent.*, t. VIII, *Fland.*, I, pièce 7; *Regist.* 31, f° 118. — [3] *Invent.*, t. VIII, *Fland.*, I, pièce 7; *Regist.* 31, f° 118, v°. — [4] *Regist.* 31, f° 118, v°.

les places d'en deçà de l'Escaut. [1] Cet accord fut fait à Paris au mois de décembre 1226, et autorisé des sceaux de Ferrand et de Jeanne; [2] et Jeanne donna en même temps un autre acte par lequel elle promit d'entretenir le premier, sur peine de cinq mille livres, et d'en donner les assurances stipulées.

Ferrand fut donc mis enfin hors de prison à l'Épiphanie, [3] et s'en alla ensuite à l'Isle, où, dès le mois de janvier, il donna un acte pareil à celuy qu'il avoit donné le mois précédent à Paris, au nom de luy et de sa femme. [4] J'ay ce dernier acte fait à l'Isle. Ferrand donna des ostages avant que de sortir de prison.

Il semble que Blanche, pour gagner le comte, luy ait accordé des conditions moins rigoureuses, et luy ait même remis le chasteau de Douay de pure grâce. Aussi nous verrons qu'il la servit avec fidélité dans le besoin. Je ne sçay néanmoins s'il n'y a point de faute dans cette date de 1226; [5] car, par un acte que nous avons du mois de février 1242, il semble que le chasteau de Douay avoit esté jusqu'alors entre les mains du roy, ou même y estoit encore, pour sûreté du rachat dû par Thomas, second mari de Jeanne. Seroit-ce qu'après avoir esté rendu à Ferrand, Thomas l'auroit remis entre les mains du roy?

[6] Ferrand fut receu dans ses comtez avec de grandes réjouissances. Mais il y causa aussitost un grand trouble, en faisant saisir tout ce que sa femme avoit donné sans aveu durant sa prison.

[7] Fort peu après son élargissement, [8] il s'en alla en

[1] *Invent.*, t. VIII, *Fland.*, I, pièce 7. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.*, pièce 8. — [4] *Regist.* 31, f° 118, v°; Ms. D, p. 252. [5] Ms. G, p. 215; *Regist.* 31, f° 119. — [6] Mousk., vers 27790. — [7] Vers 27847. — [8] *Ibid.*

Allemagne, où il avoit esté mandé, sans doute pour rendre à l'empereur, ou à Henri, roy des Romains, son fils, l'hommage du comté de Hainaut. [1] Il estoit à Aix-la-Chapelle le dimanche de la Passion, 28 mars, avec beaucoup d'autres princes d'Allemagne que Henri y avoit assemblez pour le sacre et le couronnement de Marie d'Autriche, son épouse.

[2] On travailla en même temps pour la paix et la délivrance de Renaud, comte de Boulogne, pris avec Ferrand à la bataille de Bovines, mais on y travailla inutilement. [3] Ainsi, Renaud mourut dans sa captivité cette année même vers Pasques, [4] et on dit qu'il s'estoit fait mourir volontairement. [5] Il mourut dans un chasteau appelé Goulet, dans une isle de la Seine, entre Vernon et Andelis. [6] Ferrand témoigna depuis par sa conduite qu'il se repentoit sincèrement des trahisons qu'il avoit faites autrefois contre la France, et qu'il reconnoissoit la grâce que le roy luy avoit faite de le délivrer. Il travailla beaucoup pour le repos du royaume, et se joignit pour cela avec le comte de Boulogne.

IX.

Des chefs et des causes de la révolte des grands contre Blanche.

[7] L'union de ces deux comtes fut fort avantageuse à l'Estat, et fut cause des heureux succès qu'eut saint Louis dans les troubles qui s'élevèrent cette année. Il

[1] Freher, t. I, p. 295, *e, f;* Episcopi Leod., t. II; p. 245. — [2] Ms. D, p. 431, 1. — [3] 1; *Spicileg.*, t. IX, p. 656. — [4] Ms. D, p. 431, 1. — [5] *Chron. Aquicinct.*, p. 262. — [6] Joinville, p. 167. — [7] P. 167.

avoit besoin d'un appuy aussi puissant que celuy-là. Car le refus que divers seigneurs avoient fait de venir à son sacre, produisit bientost une guerre ouverte. [1] Les comtes de Champagne, de Bretagne et de la Marche en furent les chefs, du consentement de tous les historiens.

[2] Nous avons encore les actes de la confédération des comtes de Bretagne et de la Marche avec celuy de Champagne, à qui ils promettent secours contre tous les hommes venus et à venir, sans excepter ni le roy ni aucun autre, hors le comte de Bretagne que le comte de la Marche excepte. Le même comte de la Marche déclare qu'il ne peut faire aucun accord bon ou mauvais avec le roy d'Angleterre au préjudice du comte de Champagne. Ces deux actes sont seulement datez de l'an 1226. [3] Leur plus grand appuy estoit le comte de la Marche, soit à cause de l'autorité et des richesses de sa femme, reine d'Angleterre, soit pour l'étendue de ses seigneuries : car, outre ses comtez de la Marche et d'Angoulesme, on voit qu'il possédoit une grande partie du Poitou et de la Saintonge. Le roy de Chypre estoit un cadet de sa maison.

Il semble néanmoins que l'âme de la rébellion estoit le comte de Bretagne. Il estoit proche parent du roy, frère des comtes de Dreux et de Mascon, et de Henri qu'on fit en ce temps-là même archevesque de Reims. [4] Il estoit très-vaillant, [5] et l'histoire luy attribue un cœur de lion. [6] Il estoit très-habile et très-expérimenté dans la guerre, [7] capable de commander aussi bien sur

[1] Mousk., vers 27733 et suiv.; Duchesne, p. 327, *b*.—[2] Chantereau, *Act.*, p. 169, 170.—[3] Mousk., vers 27 737 et suiv.—[4] *Hist. de Dreux*, p. 332.—[5] Duchesne, p. 229, *b*.—[6] *A*; Matth. Par., p. 137, *d*.—[7] Matth. Par., *ibid.*

mer que sur terre. [1] Il avoit d'ailleurs un esprit extrêmement adroit, [2] et on prétend qu'il avoit un plus grand sens que quelque seigneur qui fust alors en France. [3] Mais il se rendit infâme par le peu d'égard qu'il avoit à sa foy et à sa parole. [4] Il paroist avoir toujours aimé les remuemens et les factions. [5] Un poëte du temps dit de luy qu'il avoit un cœur de roy, et qu'il estoit *plein jusqu'au jour de hardement et de valour, de courtoisie et de largesse.*

L'histoire luy donne le surnom de Mauclerc, [6] sans doute à cause qu'il maltraitoit extrêmement le clergé de Bretagne, avec lequel il avoit des disputes continuelles, aussi bien qu'avec les seigneurs du pays, comme on le peut voir dans l'histoire de cette province. [7] Il avoit étudié long-temps à Paris.

[8] Nous avons déjà remarqué que le prétexte de la rébellion des princes estoit les infractions faites aux priviléges des barons et aux libertez du royaume; ce qui regardoit particulièrement les conquestes de Philippe-Auguste. Ils prétendoient aussi, comme nous le verrons souvent, que la reine ne devoit point avoir en son pouvoir la personne du roy et la conduite de tout le royaume. Le mépris d'une femme et l'espérance de s'agrandir durant une minorité estoient des raisons suffisantes pour des esprits ambitieux et portez à la faction, et pour avoir donné lieu à Louis VIII de prendre en mourant toutes les précautions possibles pour assurer la couronne à ses enfans, [9] craignant

[1] Matth. West., p. 288, 2. — [2] *Hist. de Dreux*, p. 332. — [3] Matth. Par., p. 437, *d.* — [4] P. 363, *e.* — [5] Fauchet, *des Poët. fr.*, l. II, c. XIII, p. 561, 1. — [6] Argentré, l. V, c. VI, p. 280, *b.* — [7] *Chron. de saint Louis*, c. XI, p. 44. — [8] Matth. Par., p. 335, *a, b.* — [9] Mousk., vers 27 244.

quelque trahison, comme le remarque un fort bon auteur. Le comte de Champagne avoit des raisons plus particulières de faire la guerre. [1]Car estant venu trouver Louis VIII au siége d'Avignon, [2]non-seulement il n'y fit rien qui fust digne de sa réputation, mais il parut plutost prendre le parti des assiégez que du roy; car il entretenoit commerce avec eux leur parloit quand il vouloit. Il semble même qu'il y entrast quelquefois; car il n'y avoit rien de fermé pour luy dans la ville. La raison qu'on rend de cela, c'est que, comme ceux d'Avignon avoient ramassé du secours de tous costez, il s'y trouva quelques parens du comte du costé de la Navarre; et il vouloit les ménager, à cause de l'espérance qu'il avoit de succéder à cette couronne. Cependant cela rendoit ceux d'Avignon plus fiers; et il taschoit même à en faire lever le siége, disant souvent au roy qu'il n'y avoit pas d'apparence d'y réussir.

[3]Le roy, las de cette conduite, luy témoigna enfin son mécontentement; le comte s'éleva contre luy. [4]Et comme il avoit déjà servi quarante jours, [5]car il paroist, selon l'ordre de Mouskes, que cela arriva sur la fin de juillet, il demanda son congé tout en colère; [6]et comme le roy ne le luy vouloit pas accorder, il répondit qu'il n'estoit pas obligé à plus de quarante jours, et qu'il ne demeureroit pas davantage. [7]De quoy le roy irrité, luy dit devant tout le monde, que, s'il s'en alloit, il perdroit tout ce qu'il tenoit de la couronne, [8]et qu'il iroit ravager toutes ses terres avec le fer et le feu.

[1] Duchesne, p. 316, *e*.—[2] Mousk., vers 26 174 et suiv. — [3] Vers 26193 — [4] Matth. Par., p. 334, *b*.— [5] Mousk., vers 26 193 et suiv.—[6] Matth. Par., p. 134, *b*.—[7] Mousk., vers 26 195 et suiv.—[8] Matth. Par., p. 334, *b*.

[1] Le comte demeura encore trois jours, au bout desquels il fit partir son bagage sans bruit au milieu de la nuit, et partit luy-même ensuite deux heures devant le jour, [2] sans voir le roy, [3] et sans avoir permission ni de luy, ni du légat; [4] et il se hastoit tellement de fuir en Champagne, qu'en une journée il en fit trois. [5] Ses chevaliers, sçachant qu'il estoit parti, le suivirent fort à regret, mocquez et raillez des valets et des autres personnes moins considérables de l'armée. [6] On prétend qu'en quittant le camp, il avoit fait donner au roy un poison dont il mourut quatre mois après, et il est certain que tout le monde l'accusoit de l'avoir empoisonné.

X.

De ce qu'on écrit de l'union des grands contre Louis VIII et du mariage que le comte de Bretagne vouloit faire avec la comtesse de Flandre.

[7] On prétend que ce comte n'estoit pas seul, entre les seigneurs qui accompagnoient Louis VIII au siége d'Avignon, qui témoignast de l'inclination pour les assiégez. Une ancienne chronique, qu'on appelle de Saint-Martin, veut qu'il ne suivist en cela que les mouvements du comte de Bretagne qui, ayant inspiré la rébellion tant à luy qu'au comte de la Marche et à beaucoup d'autres barons, les avoit portez, à ce qu'on tenoit, à se liguer ensemble contre tous, sans excepter le roy même. Cette chronique ajoute qu'ils assistoient

[1] Mousk., vers 26 202. — [2] Ms. F, p. 887. — [3] Duchesne, p. 288, *a*. — [4] Mousk., vers 26 218. — [5] *Ibid.*, vers 26 212. — [6] Matth. Par., p. 134, *b*. — [7] *Hist. de Dreux*, p. 328, 329.

en ce qu'ils pouvoient ceux d'Avignon et le comte de Toulouse qu'ils luy envoyoient, et recevoient de luy des députez et des présens, et que, sans cette conspiration, Avignon eust esté emportée dans l'assaut où fut tué le comte de Saint-Paul, [1] le premier jour d'aoust.

[2] Pierre le Baud, qui a écrit l'histoire de Bretagne vers l'an 1500, dit à peu près la même chose. Je ne sçay que dire d'une chose de cette importance, dont je ne trouve rien dans les autres historiens. Mais ce qui est étrange, c'est qu'on ne rend aucune raison du mécontentement du comte de la Marche et des autres seigneurs; et celle qu'on dit qu'a eue le comte de Bretagne est peu probable. [3] Car la même chronique de Saint-Martin, dont Argentré a assurément tiré ce qu'il en écrit, dit que Jeanne, comtesse de Flandre, n'estoit pas en bonne intelligence avec Ferrand, son mari; de sorte que le comte de Bretagne ayant eu la pensée de faire rompre son mariage pour l'épouser, elle y avoit consenti; et la chose estoit allée si avant, que Pierre avoit déjà obtenu des lettres du pape pour le divorce de Jeanne et de Ferrand, sous prétexte de je ne sçay quelque défaut qu'il prétendoit estre dans leur mariage; mais que Louis VIII, ayant horreur d'un traité si criminel, le rompit, en rachetant Ferrand de ceux qui le tenoient et le mettant en liberté; ce qui fit que le comte de Bretagne ne pensa plus qu'à la révolte, et y porta ensuite les autres.

Il n'est pas impossible qu'il y eust quelque froideur entre Jeanne et son mari; [4] car nous avons vu

[1] Mousk., vers 26 272. — [2] Le Baud, c. xxx, p. 225, 226. — [3] *Hist. de Dreux*, p. 328, 329; Argentré, l. V, c. vii, p. 280, 281. — [4] Mousk., vers 27 790.

qu'estant sorti de sa prison, il saisit tout ce que sa femme avoit donné durant sa captivité. [1] Un auteur du temps écrit aussi, quoyqu'avec peu d'apparence, que l'aversion de Ferrand pour la France, qui causa la bataille de Bovines, vint de ce que sa femme, le gagnant souvent aux échecs, et luy la maltraitant pour ce sujet, elle s'en estoit plainte à Philippe-Auguste, qui en avoit écrit à Ferrand avec beaucoup d'aigreur.

Il y a dans le thrésor des Chartes un acte de Jeanne fait à Melun au mois d'avril 1225 ou 1226, dans le temps qu'elle traitoit la délivrance de Ferrand, dans lequel elle promet avec serment au roy et au légat : « [2] Quod accipiam in maritum comitem Fernandum per verba de « præsenti infra instantem terminum in Ramis palmarum, et modo in ipsum consentio ut eum inhabeam « in maritum; quod si non faciam, Dominus rex quittus « esset ab omnibus conventionibus quæ firmatæ sunt « inter ipsum et me pro liberatione dicti Fernandi. »

J'avoue que je ne conçois rien à ces paroles de Jeanne, mariée avec Ferrand dès 1211, et qui en avoit eu des enfans. Quand même elle en auroit esté séparée par un jugement et qu'elle voudroit le reprendre pour mari, ce qui seroit rare, se serviroit-elle de ces termes? Comment est-ce qu'elle poursuit sa délivrance jusqu'à s'engager, comme nous avons vu, à des conditions très-onéreuses, en même temps qu'il semble qu'il faille la contraindre à le prendre pour mari?

Laissant donc cet acte dans son obscurité, ce qu'on peut dire sur la Chronique de Saint-Martin, suivie par d'Argentré, c'est que, nous attestant un fait difficile à

[1] *Spicileg.*, t. III, p. 345. — [2] Ms. G, p. 211.



croire et inconnu aux autres historiens, elle y mesle des faits certainement faux, et dont la fausseté ne pouvoit estre inconnue à ceux qui estoient un peu instruits de ce qui se passoit alors. Car il est vrai que Louis VIII accorda la délivrance de Ferrand au mois d'avril 1226, avant le siége d'Avignon; mais il ne l'accorda que pour la fin de l'année; et, estant mort auparavant, ce fut son fils qui l'exécuta. Mais il est tout à fait ridicule de dire qu'il ait donné quarante mille livres pour l'avoir en son pouvoir et le délivrer, puisqu'ayant esté pris par Philippe-Auguste, il estoit depuis l'an 1214 prisonnier à Paris dans la tour du Louvre. D'ailleurs la délivrance de Ferrand ruinant les poursuites qu'on faisoit pour son divorce, comme cela est clair de soy-même, et comme on l'avoue en prétendant que Louis le délivra exprès pour empescher ce divorce; si Jeanne consentoit à sa séparation, elle ne devoit pas souhaiter la délivrance de son mari.[1] Cependant, non-seulement l'histoire témoigne que ce fut elle qui l'obtint de Louis VIII [2] et de saint Louis, [3] et qui en fit plusieurs fois de grandes instances, [4] mais nous avons encore les actes originaux par lesquels elle l'obtient avec des conditions très-rudes, et l'acte même que nous en avons cité, quelque obscur qu'il soit, en est une preuve certaine.

Je ne sçay pas si pour accorder les uns et les autres, on pourroit dire que Jeanne, ayant d'abord consenti à son divorce, le roy luy fit ensuite changer de sentiment; de sorte qu'ayant demandé la délivrance de

[1] *Chron. de Fland.*, c. XVIII, p. 47, 1. — [2] Mousk., vers 27 495. — [3] Meyer, p. 69, 2; 70, 2; 71, 1. — [4] Galland, note, p. 145, 146.

Ferrand, le roy, qui jusqu'alors l'avoit refusée ; comme son père le luy avoit recommandé en mourant, ait cru la devoir accorder pour empescher absolument le mariage de Jeanne avec le comte de Bretagne, qui eust esté un adultère plutost qu'un mariage, et eust rendu ce comte trop puissant pour un sujet. Cela pourra accorder la demande qu'avoit faite Jeanne de la délivrance de Ferrand, avec ce qu'il semble qu'on exige d'elle comme une condition, de le recevoir comme son mari. Mais il est vray que ces termes : *quod accipiam in maritum per verba de præsenti,* seront toujours bien étranges pour des personnes déjà mariées.

XI.

Les rebelles arment ; le roy les prévient, traite avec le comte de Champagne, marche contre les autres et les cite.

[1] Les trois comtes chefs de la rébellion s'estant donc liguez ensemble contre leur jeune roy, conclurent absolument qu'il ne falloit point souffrir qu'un enfant fust leur roy, et que ce seroit une grande folie de luy obéir tant qu'il seroit si jeune ; et ils se promirent l'un à l'autre qu'ils n'obéiroient ni à luy, ni aux commandemens qui leur seroient faits de sa part. [2] Savari de Mauléon s'estoit joint à eux avec beaucoup de Poitevins et de Gascons ; et ils s'entendoient avec Richard d'Angleterre, qui depuis l'an 1225 estoit toujours à Bordeaux. [3] Le Baud dit qu'ils luy firent hommage et le receurent dans leurs places.

[1] Ms. F, p. 305, 768.— [2] Mousk., vers 27 739.— [3] Le Baud, c. xxx, p. 227.

[1] Pour commencement de la guerre, après que le roy fut couronné, quelques barons vinrent demander à la reine de certaines terres, [2] qu'elle ne voulut pas leur donner, comme n'ayant pas le pouvoir de diminuer les biens du roy; [3] et même ils en demandoient que le roy n'avoit pas, comme peut-estre celles que le comte de Boulogne avoit de Renaud son beau-père encore vivant. [4] Le clergé s'opposa fort à cette demande des barons, que Mouskes met devant la délivrance de Ferrand; et ainsi ce fut dès la fin de 1226. Sur le refus de la reine, [5] le comte de Bretagne, du consentement de celuy de Champagne, commença à fortifier Bellesme et Saint-James [ou Saint-Jacques] de Beuveron, que le feu roy luy avoit donnés en garde, et à les garnir de munitions et de vivres.

[6] Dès que le roy et la reine eurent connoissance de la conspiration qui se formoit, ils prirent une généreuse résolution de les prévenir, et après avoir tenu conseil, le roy, par l'avis de sa mère, marcha promptement contre eux avec une puissante armée, où estoient le légat, le comte de Boulogne, celuy de Dreux, frère aisné du comte de Bretagne, et beaucoup d'autres seigneurs. [7] Il marcha d'abord vers Chinon contre les Poitevins et contre le comte de Bretagne qui s'estoit mis le premier en défense, [8] ou, plus probablement, contre Thibaud, comte de Champagne,

[1] Joinville, p. 15; Mousk., vers 27 745. — [2] Joinville, p. 15. — [3] Mousk., *loc. cit.* — [4] *Ibid.*, vers 27 747. — [5] Duchesne, p. 327, *b, c*; Guiart, p. 134, 2; Ms. F, p. 145, 150. — [6] Duchesne, p. 327, *c*; Guiart, p. 134, 2; Ms. F, p. 145, 305; *Spicileg.*, t. XI, p. 517; *Mélange* du père Labbe, p. 653. — [7] Ms. F, p. 305; Mousk., vers 27 802. — [8] Guiart, p. 134, 2.

qui estoit le plus proche. [1] Mais on convient que Thibaud, estonné de l'armement du roy, et reconnoissant qu'il luy estoit dur de regimber contre l'esperon, abandonna le parti des confédérez et vint en personne trouver le roy pour luy demander miséricorde, et luy promettre que jamais il ne prendroit les armes contre luy.

[2] Le roy, qui avoit un cœur généreux et plein de bonté, le receut avec un visage joyeux, luy pardonna aussitost, de l'avis de sa mère, et le receut en ses bonnes grâces. Outre les autres avantages de cette réconciliation, [3] Thibaud découvrit au roy les mauvais desseins des conjurez. [4] Le roy se hasta d'aller à Chinon pour parler aux rebelles de Bretagne, d'Anjou et de Poitou, et les remettre dans l'obéissance; [5] et en même temps pour s'opposer à Richard, qui couroit tout le pays, tantost avançant, tantost reculant. Il avoit avec luy Savari de Mauléon, autorisé par les comtes de Bretagne et de la Marche. On craignoit que leur dessein ne fust d'attaquer la Rochelle où le roy avoit mis garnison dans le chasteau. [6] Richard avoit receu d'Angleterre l'année précédente un renfort de cinq cents Gallois et de grandes sommes d'argent.

[7] Les comtes de Bretagne et de la Marche persistant en leur rebellion, le roy les fit citer, par ban et édit royal, à comparoistre à son parlement et en sa cour, [8] ou à venir en bataille contre luy. Ils n'eurent ni assez

[1] Guiart, p. 134, 2; Duchesne, p. 327, *c*; 691, *b*; *Spicileg.*, t. XI, p. 518; Ms. F, p. 145, 305; Mousk., vers 27 807. — [2] *Ibid.* — [3] Duchesne, p. 328, *b*. — [4] Mousk., vers 27 834. — [5] Vers 27 806. — [6] *Spicileg.*, t. VIII, p. 577; Wals., p. 64, *e*. — [7] Duchesne, p. 327, *c*; *Spicileg.*, t. XI, p. 518; Ms. F, p. 146, 305; Guiart, p. 134, 2. — [8] Ms. F, p. 305.

de hardiesse pour prendre le dernier parti, [1] ni assez de soumission pour se résoudre au premier. Ils luy firent dire néanmoins qu'ils estoient prests de le venir trouver à Chinon, s'il l'avoit agréable.

[2] Le roy, qui cependant continuoit toujours sa marche, ne manqua point en effet de se rendre à Tours le samedi 20 février, avec sa mère et son armée. Il y fut receu solennellement dans l'église de Saint-Martin, et ensuite dans celle de Saint-Maurice, [3] qui estoit la cathédrale, appelée aujourd'huy Saint-Gatien, [4] et le lendemain il fut à Chinon. [5] Mais les comtes n'y vinrent point au jour marqué, et n'y envoyèrent pas même des députez qui pussent agir en leur nom.

[6] Le roy les fit citer une seconde fois; et ils promirent encore, à la persuasion de leurs proches, de venir très-volontiers se présenter devant luy à Tours. Mais ils différoient de jour en jour de s'y rendre. [7] Quoyqu'ils eussent manqué deux fois à leur parole et à l'obéissance qu'ils luy devoient, néanmoins le roy, pour suivre exactement les règles de la justice, et faire connoistre à tout le monde qu'il ne prétendoit rien faire contre l'équité, ayant pris avis de ses barons, les fit ajourner une troisième fois à son parlement. Ils commencèrent alors à reconnoistre leur folie. [8] Et le roy s'estant avancé jusques à Loudun, il se tint durant près de vingt jours, ce qui est difficile, une conférence par députez à la Charrière de Curçay [9] en Lou-

[1] Duchesne, p. 327, *c*; Guiart, p. 134, 2. — [2] *Mélange* du père Labbe, p. 653. — [3] *Gall. Christ.*, t. I, p. 733, 1, *b*. — [4] *Mélange* du père Labbe, p. 653. — [5] Duchesne, p. 327, *c*; Guiart, p. 134, 2. — [6] Duchesne, p. 327, 328. — [7] P. 328, *a*; *Spicileg.*, t. XI, p. 518; Ms. F, p. 146.— [8] *Mélange*, p. 353; Le Baud, p. 227.— [9] *Vie de Blanche*, p. 48.

dunois, dit M. d'Auteuil, et les cartes marquent un lieu de Cursay près de Loudun, sur la rivière de Dive. [1] Nangis dit même que saint Louis vint jusque-là. [2] Une Vie de saint Louis, traduisant sans doute Nangis, dit jusques à la Chartre-sur-le-Loir, ce que je n'entens pas. [3] Mouskes dit que le roy eut alors une conférence avec ceux de Poitou, d'Anjou et de Bretagne, [4] et il semble selon luy que le comte de Champagne y ait fait sa paix. [5] Il fit aussi trêve avec Richard jusques à Pasques.

XII.

La paix se fait à Vendosme ; traité du comte de Bretagne.

[6] Une ancienne chronique dit que le roy revint de là à Vendosme, laissant deux cents chevaliers dans le pays avec les places bien munies; que tout le monde se mocqua des comtes de Bretagne et de la Marche, et que la peine qu'ils eurent de se voir le jouet des autres, les porta à se venir soumettre au roy à Vendosme. [7] Nangis et les autres qui le suivent, disent simplement que, sur la troisième citation, ils firent sçavoir au roy avec toute sorte d'humilité et de soumission qu'ils estoient prêts de le venir trouver à Vendosme, s'il le vouloit, et de le satisfaire pour la faute qu'ils avoient faite. [8] Ils vinrent donc à Vendosme [9] sous le sauf-conduit du roy, le 16 de mars. [10] Ils luy firent les satisfac-

[1] Duchesne, p. 327, *c; Spicileg.*, t. XI, p. 517. — [2] Ms. F, p. 145. — [3] Mousk., vers 27 835. — [4] Vers 27 837; Le Baud, p. 227. — [5] Mousk., vers 27 851. — [6] *Mélange* du père Labbe, p. 653. — [7] Duchesne, p. 328, *a*; Ms. F, p. 146. — [8] *Ibid.*; Guiart, p. 134, 2, *et alii.* [9] *Mélange* du père Labbe, p. 653. — [10] *Spicileg.*, t. XI, p. 518.

tions qu'ils luy devoient; [1] et le roy, avec sa bonté ordinaire, au lieu de leur rendre le mal pour le mal, leur remit la peine que méritoient leur conspiration et leur désobéissance, [2] et triompha ainsi de ses ennemis, par une faveur extraordinaire de Dieu, sans effusion de sang. [3] Les deux comtes y firent hommage au roy en présence du légat. [4] Le comte de Bretagne suivit dans son traité la volonté de Henri, élu archevesque de Reims, son frère, qui estoit présent.

Nous n'avons point les articles du traité qui se fit à Vendosme. [5] Mais nous trouvons qu'on y arresta le mariage entre Jean, second frère de saint Louis, âgé de huit ans, c'est-à-dire de sept ans et demi, et Yolande, fille du comte de Bretagne. [6] Comme Jean, par le testament de Louis VIII, devoit avoir les comtez d'Anjou et du Maine, saint Louis accorda que jusqu'à ce qu'il eust vingt et un ans, c'est-à-dire durant douze ans et jusques au mois d'octobre 1239, Pierre jouiroit des villes d'Angers, Beaufort et Baugé, en Anjou, et leurs dépendances, et aussi de la ville du Mans, si la reine Bérengère, [7] veuve du roy Richard, dont le douaire y estoit assigné par accord fait en 1204 avec Philippe-Auguste, [8] mouroit durant ce temps-là; qu'il ne pourroit néanmoins rien aliéner de ces choses sans la volonté du roy; que les hommages, la régale d'Angers et des abbayes, et divers autres droits demeureroient

[1] Duchesne, p. 328, *a*. — [2] *A*; Ms. F, p. 888. — [3] *Mélange*, p. 653. — [4] Mousk., vers 27 877. — [5] *Mélange* du père Labbe, p. 653; *Hist. de Dreux*, p. 329. — [6] *Invent.*, t. III, *Bretagne*, coffre, pièce 4; *Hist. de Dreux*, p. 329; Ms. G, p. 227. — [7] Du Tillet, 2, p. 167. — [8] *Invent.*, t. III, *Bretagne*, coffre, pièce 4; *Hist. de Dreux*, p. 329; Ms. G, p. 227.

au roy ; que le roy et sa mère jouiroient aussi, durant ce temps-là, de Saumur, Loudun et autres dépendances du comté d'Anjou, situez hors l'évesché d'Angers, et qu'après le terme passé, le roy luy assigneroit un revenu égal à celuy de ces terres pour en jouir sa vie durant.

[1]Saint Louis luy céda encore Saint-Jacques de Beuveron, la Perrière-au-Perche, et Bellesme, avec leurs appartenances, pour en jouir luy et ses successeurs, sans en pouvoir néanmoins rien aliéner. Pierre donna de sa part à sa fille Chantoceaux sur la Loire, à l'entrée de la Bretagne, Brie-Comte-Robert au diocèse de Paris, ce qu'il acquérera en Anjou et au Maine, Saint-Jacques de Beuveron, la Perrière, Bellesme, dont il jouira sa vie durant. Il promit de remettre sa fille dans quinze jours après Pasques au comte de Boulogne, à Henri de Dreux, son frère, élu archevesque de Reims, à Robert, comte de Dreux, à Enguerran de Couci, et à Matthieu de Montmorenci, connestable, pour en disposer comme ils le jugeroient à propos, à la charge néanmoins que le mariage ne s'accompliroit que lorsque Jean auroit quatorze ans accomplis. Il stipula aussi qu'en cas que Jean, alors son fils unique, vînt à mourir, Jean, frère du roy, ne pourroit rien prétendre sur la Bretagne de son vivant. Il promit enfin par le même traité de ne faire aucune alliance avec le roy d'Angleterre ou les siens.

[2]L'acte de ce traité de mariage se voit encore au nom du comte, daté du mois de mars, à Vendosme.

[1] Ms. G, p. 227. — [2] Du Tillet, p. 85 ; *Invent.*, t. III, *Bretagne*, coffre, pièce 4.

[1] Pierre mit enfin sa fille Yolande entre les mains de la reine, qui la remit à Henri de Dreux, son oncle, archevesque de Reims, et aux autres portez par le traité de mariage, pour estre gardée par celuy que la reine choisiroit. Ces seigneurs donnèrent acte, à Paris, au mois d'octobre 1227, qu'ils ne remettroient point la princesse à qui que ce fust jusqu'à ce que le prince Jean eust quatorze ans accomplis; et que même quand ils les auroit, ils ne la remettroient point à son père, à moins qu'il ne mist en main tierce Chantoceaux et Braie ou Brie-Comte-Robert, et ne donnast caution de dix mille livres parisis, pour assurance qu'il ne la marieroit ni au roy d'Angleterre, ni à son frère, ni à son fils; mais que si, avant que Jean eust quatorze ans, l'Église romaine luy permettoit d'épouser ce prince, ils la remettroient sans difficulté entre les mains du roy et de sa mère.

Louis le Gros estoit bisayeul d'Yolande, et trisayeul de saint Louis et de son frère. [2] Du Tillet cite un acte à peu près de la même substance, des prélats et des barons de Bretagne, ce que je ne conçois pas. Jean mourut peu de temps après. Yolande fut accordée l'an 1231 à Thibaud, comte de Champagne. Mais saint Louis ayant empesché ce mariage, [3] elle épousa, en 1238, Hugue le Brun, comte de la Marche et d'Angoulesme, fils du comte de la Marche du même nom, qui estoit joint en ce temps-ci au comte de Bretagne.

[4] Henri de Dreux, dont nous venons de parler, avoit été élu évesque de Châlons en 1226, après la mort

[1] *Hist. de Dreux*, p. 329. — [2] Du Tillet, p. 85. — [3] *Hist. de Dreux*, p. 203. — [4] P. 52, 53; Ms. D, p. 430, 2.

de Guillaume du Perche. [1] Mais Hugue, évesque de Liége, ayant refusé l'archevesché de Reims, ce qu'on dit qui ne s'estoit jamais fait, Henri fut nommé à sa place en 1227, dans une seconde élection après la Chandeleur. Ainsi, il renonça à l'évesché de Châlons, et fut sacré le 18 d'avril, à l'octave de Pasques. [2] Il estoit auparavant archidiacre de Reims et thrésaurier de Beauvais.

XIII.

Traité du comte de la Marche. — Concile en France.

[3] Par le même traité de Vendosme, le comte de la Marche remit au roy tout ce que Louis VIII luy avoit accordé, même le douaire de sa femme Isabelle, douairière d'Angleterre, moyennant une grande somme d'argent; [4] c'est-à-dire une pension de dix mille six cents livres tournois, que le roy luy devoit payer durant dix ans, dont il y auroit cinq mille livres pour le douaire d'Isabelle, qui devoient cesser ou continuer selon qu'elle vivroit. Pour assurance de cette somme, [5] le roy luy engagea Saint-Jean-d'Angeli, Monstreuil en Gastine, Langest et les terres d'Aunis.

[6] Ce fut sans doute pour cet article qu'Isabelle donna au roy et à sa mère une déclaration qu'elle estoit contente de la récompense que le roy luy avoit donnée pour son douaire. L'acte est daté de 1226, ce qui va jusqu'à Pasques. [7] Par un autre acte, fait en 1230, elle quitte au roy Issoudun et Langest en conséquence du

[1] Ms. D, p. 431, 1. — [2] P. 430, 2. — [3] *Hist. de Dreux*, p. 320. — [4] Du Tillet, 2, p. 173. — [5] P. 178. — [6] *Invent.*, t. IX *Angl.*, pièce 10. — [7] *Ibid.*, 2.

traité de Vendosme. [1] Ce fut par ce traité que saint Louis et Blanche promirent avec serment au comte de ne faire ni paix ni trêve avec l'Angleterre, que de son consentement.

[2] Le comte, par ce traité, promit qu'il procureroit que ses vassaux qui n'avoient pas encore fait serment au roy, le fissent sans différer; qu'il ne souffriroit point les ennemis du roy sur ses terres; qu'il ne feroit et ne permettroit aucune confédération avec eux; qu'il rendroit tout ce qu'il avoit usurpé depuis la mort de Louis VIII; qu'il satisferoit pour tous les torts qu'il avoit faits sur les terres ou sur les sujets du roy, devant le sénéchal de Poitou, et en cas qu'il y manquast, répondroit devant la cour souveraine du roy. Le roy de sa part luy promit de nommer tels tuteurs qu'il voudroit pour ses enfans, pourvu qu'ils ne fussent pas ennemis du roy.

[3] On accorda encore par ce traité deux mariages: l'un d'Alfonse, frère de saint Louis, avec Isabelle, fille du comte; l'autre de Hugue, fils aisné du comte, ou du second, si l'aisné mouroit, avec Isabelle de France. Saint Louis promit de contribuer à ce qu'il pourroit pour ce mariage, ou de payer au comte dix mille marcs d'argent, pourvu que l'Église en donnast dispense; car la reine Isabelle estoit fille d'une Courtenay; et ainsi ses enfans avoient Louis le Gros pour trisayeul aussi bien que saint Louis et ses frères. [4] Matthieu de Montmorenci jura l'observation de ce traité en l'âme du roy. [5] Le comte donna de sa part pleiges,

[1] Du Tillet, p. 173; Raynald., an. 1228, art. 23; Ms. F, p. 546. — [2] Du Tillet, t. II, p. 173. — [3] *Ibid.*, p. 173. — [4] P. 174. — [5] P. 174, 179.

et pour ostages les vicomtes de Broce et de Chastellerault, qui promirent de se rendre prisonniers à Bourges dans quarante jours, s'il n'observoit pas le traité.

[1] La reine Blanche ratifia après Pasques le traité fait par le roy à Vendosme avec le comte de la Marche; la reine Isabelle, sa femme et leurs enfans promirent de l'observer tant que Blanche seroit régente. [2] Ainsi les comtes obtinrent le pardon de leur rébellion sans en pouvoir effacer la tache, et chacun se retira chez soi.

[3] Les évesques de France tinrent vers ce temps-ci un concile où le roy se trouva pour remédier aux troubles que causoient les Albigeois, les Anglois et les Poitevins. Et peut-estre que la crainte des censures de l'Église contribua à la soumission des comtes de Bretagne et de la Marche; [4] car il paroist que ce concile se tint entre la conférence de la Charrière et celle de Vendosme. Il est marqué qu'il se tint en France, c'est-à-dire vers Paris. Ainsi il le faut distinguer du concile provincial [5] tenu vers le même temps à Narbonne.

XIV.

Trêve avec l'Angleterre; trouble entre le roy d'Angleterre et son frère.

[6] Savari de Mauléon et une grande partie des Poitevins aimèrent mieux s'attacher à Richard que de se soumettre à saint Louis. Mais la réconciliation des

[1] Ms. F, p. 542. — [2] *Hist. de Dreux*, p. 329. — [3] Mousk., vers 27 855 et suiv. — [4] *Ibid.* — [5] *Concil.*, t. XI, p. 304-309; Duchesne, p. 688, *b*; 820-822. — [6] Mousk., vers 27 863.

deux comtes fit que la révolte de ceux-ci n'eut pas d'effet; et Richard même prolongea la trêve jusqu'à la Saint-Jean, [1]et quinze jours après, moyennant que Henri, son frère, y consentist. [2]Nous en avons l'acte qui paroist fait le lundi 22 mars. Le comte de la Marche y signe pour luy et les siens : Jean Clément, maréchal de France, etc., pour le roy; Richard, Savari de Mauléon, etc., pour les Anglois.

[3] Le roy ramena ensuite toutes ses troupes en France, c'est-à-dire vers Paris. Pour reconnoistre le service que le comte de Boulogne, son oncle, luy avoit rendu, [4]il luy accorda, pour sa vie, une pension de six mille livres tournois, à prendre tous les ans, en trois termes, au Temple de Paris, où il paroist que saint Louis a toujours eu son thrésor; Philippe luy en fit hommage, selon qu'on avoit alors accoutumé de le faire pour toutes sortes de donations, et luy fit serment de ne plus rien exiger de luy pour son partage ou apanage, *pro parte terræ*. L'acte est daté du mois de mars 1226, *apud Lesdunum*, [5]ou *Lugdunum*. [6]C'est sans doute à Loudun, où, comme nous avons vu, saint Louis vint à la fin de février et demeura trois semaines. [7]Ce fut aussi au mois de mars, à Loudun, que saint Louis confirma les priviléges accordez par les rois d'Angleterre aux Hospitaliers de Normandie, de Poitou, etc.

[8]Le roy Henri d'Angleterre voulut profiter de la division où estoit la France; mais il ne se hasta pas assez.

[1] Ms. B, p. 187. — [2] *Ibid.*, p. 187. — [3] Mousk., vers 27881. — [4] *Regist.* 31, f° 73, v°; *Invent.*, t. III, *Boulogne*, pièce 11. — [5] Ms. D, p. 253. — [6] *Mémoriaux*, p. 4, 2. — [7] *Chev. de Malte*, p. 7, 8. — [8] Matth. Par., p. 335, *c*, *d*; 336, 337.

Il y envoya Gautier, archevesque d'York, l'évesque de [Carlisle] dans le Northumberland, et un seigneur nommé Philippe *de Albeneio* ou *Albineto*. Ces députez avoient ordre de voir les seigneurs de Normandie, d'Anjou, de Bretagne, de Poitou et des autres terres qui avoient autrefois esté à l'Angleterre, pour les solliciter par de grandes promesses de retourner à leur ancien seigneur, et les disposer à le reconnoistre et à le recevoir lorsqu'il viendroit en France, comme il témoignoit le vouloir faire. Mais devant que ces députez eussent passé la mer, saint Louis, par le moyen de sa mère, avoit déjà fait paix avec les barons, avoit receu leurs hommages, et les avoit engagez à son service par les terres et les seigneuries, et l'argent qu'il leur avoit distribué en abondance. Le comte de Bretagne à qui ils demandoient sa fille pour leur roy, leur répondit aussi qu'il ne pouvoit pas violer le traité qu'il venoit de faire avec saint Louis. Ainsi ils furent obligez de s'en retourner en Angleterre immédiatement devant Pasques, qui estoit le 11 d'avril, sans avoir rien fait.

[1] Albéric dit même que le comte de Bretagne, joint à Imbert de Beaujeu, marcha contre Richard, frère de Henri, qui estoit toujours en Gascogne, et qu'ils le défirent; et peut-estre que Henri n'avoit pas voulu ratifier la trêve faite le 22 de mars. [2] Au mois de may, Richard passa en Angleterre [3] pour y prendre avis du roy son frère, et en tirer de l'argent, dans le dessein de revenir à Bordeaux et de continuer la guerre.

[1] Ms. D, p. 431, 2. — [2] Math. Par., p. 337, *a*. — [3] Mousk., vers 27 883.

[1] D'autre part on conseilloit aussi à saint Louis de pousser sa victoire et de dépouiller les Anglois du peu qui leur restoit en France. [2] Néanmoins on convint d'une trêve qui fut traitée cette année au mois de juillet entre les deux rois et leurs sujets françois, anglois, normans, poitevins. Elle ne fut faite que pour un an.

[3] Richard avoit esté receu en Angleterre avec beaucoup de joie du roy son frère et des grands. [4] Mais, dès le 9 juillet suivant, il se trouva brouillé avec le roy au sujet d'un Valeran à qui il avoit osté une place. Car le roy voulant l'obliger d'autorité à la rendre, il soutint que la place luy appartenoit, et il ajouta, selon le stile de France, qu'il estoit prest de le montrer devant la cour du roy et des grands du royaume. Ce terme des grands du royaume choqua étrangement Henri et Hubert de Bourg, grand-justicier, alors tout-puissant, et qui avoit esté fait comte de Kent le 5 février de cette année même. Et le roy se laissant trop emporter à sa colère, commanda à son frère de rendre sur-le-champ la place à Valeran, ou de sortir du royaume et de n'y revenir jamais. Richard répondit sans s'étonner qu'il n'avoit rien à rendre à Valeran et qu'il ne sortiroit point du royaume que par le jugement des pairs, et en même temps il se retira chez luy. On croit que Hubert conseilla alors au roy de faire arrester Richard; mais le prince s'échappa secrètement, et ne manqua pas aussitost de trouver des seigneurs qui se joignirent à son parti; de sorte que Henri, pour le satisfaire, fut obligé, dans l'assemblée tenue à Northampton le

[1] Raynald., an. 1227, art. 55. — [2] Du Tillet, t. II, p. 174, 180; Mousk., vers 27 919. — [3] Matth. Par., p. 337, *a*. — [4] *Ibid.*, p. 337.

3 d'aoust, de luy donner toutes les terres du douaire de sa mère, avec celles que Jean avoit données à Renaud, comte de Boulogne, mort depuis peu, et ce qui appartenoit au comte de Bretagne, [1] c'est-à-dire la terre de Richemond, dont Pierre et les autres comtes et ducs de Bretagne se sont souvent intitulez comtes; et on dit que Guillaume le Conquérant l'avoit donnée à un comte de Bretagne qui l'avoit aidé à se rendre maistre de l'Angleterre. [2] C'est la place de Richemond qu'on marque sur la rivière de Swale, au comté d'York.

XV.

Guerre en Languedoc. — Concile de Narbonne. — Mort de Guérin, évesque de Senlis, chancelier de France.

La guerre continuoit toujours en Languedoc, [3] et nonobstant l'avantage que les armes du roy y avoient eu vers le mois de novembre 1226, [4] Raimond ne laissa pas d'assiéger, durant l'hiver, le chasteau de Hauterive au diocèse de Toulouse, sur la rivière de l'Auriège, et avant qu'il pust estre secouru, il contraignit la garnison de se rendre, la vie sauve. Mais il y perdit un Estienne Ferreol, homme de qualité du diocèse d'Agen. [5] Les catholiques y perdirent de leur costé Gui de Montfort, frère du grand Simon, qui mourut blessé d'un coup de pierre ou de flèche, à Varilles près de Pamiers, ou Barilles, entre Pamiers et Foix, le 31 de janvier; [6] ce que Puy-Laurens semble ne mettre que l'année

[1] *Hist. de Dreux*, p. 200. — [2] Matth. Par., p. 130, 1; Sanson. — [3] Mousk., vers 27 727. — [4] Duchesne, p. 689, *a*. — [5] *B;* p. 775, *b*. — [6] Puy-Laur., c. XXXVII.

suivante. [1] Au mois de may, Guillaume Bernard de Najac, et Pierre Gros, seigneur de Najac, promirent à Raimond de l'assister, même contre le roy et contre l'Église.

[2] L'esté suivant, Imbert de Beaujeu, accompagné de Pierre, archevesque de Narbonne, et de Foulque, évesque de Toulouse, mit le siége devant le chasteau de la Bessède, au diocèse de Toulouse, défendu par Olivier de Termes et beaucoup d'autres vaillans hommes. Néanmoins, Imbert l'attaqua si vivement qu'enfin une partie de ceux qui y estoient s'enfuit durant la nuit, et ceux qui restèrent furent tuez, partie par l'épée, partie à coups de bâton. On y trouva aussi quelques hérétiques qui furent brûlez avec Gérard de la Mote, leur diacre. Foulque sauva, autant qu'il put, les femmes et les enfans non hérétiques. Durant le siége, ceux de dedans voyant un jour ce prélat qui passoit avec d'autres personnes, ils se mirent à crier que c'estoit l'évesque des diables : sur quoy il répondit qu'ils avoient raison, puisqu'il estoit leur évesque. [3] Perrin, historien des Vaudois, qui appelle cette place Bontèque, dit qu'elle estoit près de Toulouse, et incommodoit fort Imbert.

[4] Après la prise de la Bessède, Imbert alla faire un voyage à ses terres, d'où il ne revint que l'année suivante; de sorte qu'il ne put empescher que le chasteau de Saint-Paul, sur l'Agout, ne se rendist l'hiver à Raimond. [5] Imbert acheta le chasteau de Conne, au mois de février 1228, pour mille marcs d'argent, d'Alis

[1] *Invent.*, t. V, *Toulouse*. III, pièce 59. — [2] Duchesne, p. 689, *a*, *b*. — [3] *Hist. des Albig.*, l. II, c. v, p. 126. — [4] Duchesne, p. 689, *b*. — [5] *Hist. de Dreux*, p. 257.

de Mascon et de Jean de Dreux, comte de Mascon, son mari.

[1] On trouve dans divers auteurs qu'en cette année 1227, aussitost après le couronnement de saint Louis, le roy, par le conseil de sa mère, envoya en Languedoc grand nombre d'évesques et de chevaliers, qui réduisirent en son pouvoir la ville et le comté de Toulouse. Cela seroit mieux assurément sur l'année suivante.

[2] La guerre n'empescha pas qu'on ne tinst cette année un concile à Narbonne, durant le Caresme, dont nous avons encore les décrets, qu'il faut lire. [3] Il ordonne que Raimond Trincavel, le comte de Foix, etc., seront excommuniez tous les dimanches, [4] et que tous les ans, le quatrième dimanche de Caresme, on tiendra le concile provincial, d'où l'on peut juger que celuy-ci en estoit un. [5] Aimeri, vicomte de Narbonne, qui avoit déjà donné plusieurs priviléges aux juifs, leur laissa cette année en fief toutes les maisons qu'ils avoient ou pourroient avoir, pour une certaine somme d'argent qu'il avoit receue d'eux.

[6] Guérin, évesque de Senlis et chancelier, vivoit encore au mois de février, [7] et, dans le traité de Vendosme, on suppose qu'il y estoit présent, ou au moins qu'il vivoit encore. [8] Mais il mourut cette année même. [9] C'est pourquoy on trouve que la chancellerie estoit vacante dès la première année de saint Louis, avant

[1] *Spicileg.*, t. XI, p. 517; t. VIII, p. 577; Wals., p. 464, *c;* Ms. F, p. 144, 145. — [2] *Concil.*, t. XI, p. 304, 309; Duchesne, p. 688, *b;* p. 820, 822. — [3] *Concil.*, p. 308, *b, c.* — [4] P. 309, *a.* — [5] Catel, *Lang.*, p. 608. — [6] Éloge du père Labbe, p. 206. — [7] Ms. G, p. 227. — [8] Ms. D, p. 431, 2. — [9] Éloge du père Labbe, p. 206.

le 8 de novembre. [1]Le roy perdit beaucoup en la mort de ce ministre *qui l'aimoit de fin courage,* dit le poëte Mouskes, à cause de son père, de sa mère et de son ayeul qui l'avoient beaucoup considéré. [2]Quoyqu'il ait si peu vécu sous saint Louis, néanmoins on a écrit que par sa prudence il luy acquit beaucoup d'amis, et la paix et l'amour de tous les barons. [3]On marque qu'il mourut à Châlis le 19 d'avril. Mais pour ce qu'on prétend qu'il avoit seulement quitté son évesché, en 1227, pour se retirer à Châlis, et qu'il ne mourut qu'en 1230, il faudroit, pour le croire, avoir vu et bien examiné les pièces sur lesquelles on dit que cela est fondé; car Albéric y est tout à fait contraire. Il est visible aussi que Mouskes met sa mort en ce temps-ci, et il dit au moins très-clairement, que sa mort priva le roy de son secours. [4]Adam de Chambli, prédicateur et théologien, et qualifié maistre, c'est-à-dire docteur, fut mis en sa place. [5]Il vivoit encore en 1248.

XVI.

Grégoire IX est élu pape. — Le clergé de France se soulève contre le légat à cause des décimes; le légat s'en retourne.

[6]Le pape Honoré III, élu le 18 juillet 1226, [7]et consacré le 24, [8]mourut cette année, le 18 de mars. [9]Hugue, Ugolin ou Huguelin fut établi à sa place, [10]ou,

[1] Mousk., vers 27907. — [2] Joinville, p. 165. — [3] *Gall. Christ.*, t. III, p. 1020, 1, *b*, *c*. — [4] Ms. D, p. 431, 2. — [5] *Gall. Christ.*, p. 1020, 2, *a*. — [6] Raynald., an. 1216, art. 18. — [7] Art. 17, 21. — [8] An. 1227, art. 12, 17; Ms. D, p. 431, 1. — [9] Raynald., an. 1227, art. 14; Duchesne, p. 329, *b*. — [10] Ms. D, p. 431, 1.

selon Albéric, Hugue, surnommé Hugolin, [1] natif d'Anagni, sorti de la maison des comtes de Segni, dans la campagne de Rome, et parent d'Innocent III. Il estoit alors évesque cardinal d'Ostie. [2] On prétend que c'estoit luy qui avoit formé l'ordre et la règle des cordeliers, et qui leur avoit donné saint François pour supérieur. [3] Il fut élu, malgré luy, dès le quatrième vendredi de Caresme, 19 mars, par un consentement unanime de cardinaux, et il fut inthronizé le dimanche suivant, feste de saint Benoist, dans l'église de Latran. Il prit le nom de Grégoire IX, ayant esté élu dans l'église de Saint-Grégoire. [4] La chronique du comte de Montfort marque autrement les jours.

[5] Il manda son élection aux évesques, etc., par des lettres circulaires, le 23 de mars, [6] et il envoya, ce semble, un courrier exprès au cardinal Romain pour luy donner pouvoir de demeurer encore en France, et donner au roy les avis nécessaires touchant les rebelles de Poitou et les Anglois, et contre les Albigeois. L'auteur ne dit pas contre les Anglois; car en effet il paroist leur avoir esté fort favorable. [7] On dit qu'il prit saint Louis en sa protection; mais qu'il manda en même temps en Angleterre qu'il n'avoit nul dessein de l'assister contre Henri. [8] En effet il luy écrivit le 25 de may que, le royaume d'Angleterre appartenant particulièrement à l'Église romaine, l'honneur de cette Église avoit esté blessé par les pertes qu'il avoit reçues de Louis VIII et de Philippe-Auguste. Il se fait un mérite de ce que les papes n'avoient point procédé contre

[1] Raynald., an. 1227, art. 13. — [2] Art. 14. — [3] Art. 15. — [4] Duchesne, p. 775, *b*. — [5] Raynald., art. 17. — [6] Mousk., vers 27 898. — [7] Raynald., an. 1227, art. 53. — [8] Art. 54, 55.



ces deux rois, et il veut obliger saint Louis, par ses menaces, non-seulement à ne pas achever de conquérir ce que les Anglois tenoient en France, mais même à leur rendre ce que son père avoit conquis, sans en donner d'autre raison, sinon qu'il l'avoit contre la réputation et la défense du pape. Il ne laisse pas de reconnoistre que saint Louis, tout enfant qu'il estoit, tenoit le premier rang entre les rois.

[1]Il receut peu de temps après de grandes plaintes du clergé de France, au sujet de la décime promise par le légat à Louis VIII, pour cinq ans, au sujet de la guerre contre les Albigeois. Louis VIII en avoit receu près de la moitié. Après sa mort, le légat promit à Blanche de luy faire payer le reste, quand il faudroit, luy disoit-il, prendre jusqu'aux chappes des chanoines. Cependant, comme nous avons vu, les chapitres prétendoient n'avoir point promis cette décime, et ainsi n'estre point obligez à la payer. D'ailleurs la reine ne paroissoit pas en estat de poursuivre même la guerre; et en effet, elle ne vouloit point s'engager à le faire ni dans un certain temps, ni avec une certaine quantité de troupes. De sorte que, sur les menaces que le légat faisoit de les contraindre, les chapitres des provinces de Reims, de Sens, de Tours et de Rouen, en appelèrent au pape le mercredi de devant la Pentecoste, 26 de may. Le légat ne s'arresta pas à cet appel; il voulut les obliger à payer par les censures, et fit saisir leurs biens par les ministres du roy.

[2]On remarque particulièrement une ordonnance qu'il fit sur ce sujet à Sens. [3]On a encore une lettre

[1] Raynald., an. 1227, art. 57. — [2] Art. 60. — [3] *Invent.*, t. VII, *Albig.*, pièce 7.

du légat écrite cette année à l'archevesque de Tours et à ses suffragans, pour leur enjoindre de faire payer la décime de cinq ans qu'il avoit accordée au roy dans le concile de Béziers, ou plutost de Bourges, pour le secours de la foy.

[1]Ce fut sur cela que les chapitres de Sens et de Paris, et peut-estre les autres ensuite, écrivirent au pape Grégoire. [2]Raynaldus rapporte en partie la lettre du chapitre de Paris, qui est bien écrite pour le siècle, hors les allusions de mots qui sont à la fin. Mais il est vray que quand il s'agiroit du renversement de la foy et de tous les canons, on ne pourroit pas faire de plaintes plus ardentes ni plus animées. [3]La Chronique d'Andres se plaint aussi de ce que le cardinal Romain décimoit les biens des églises et des monastères, en faveur du roy et des siens, malgré presque tous les prélats et les particuliers du royaume, et nonobstant tous les appels.

[4]Le pape fut touché des plaintes des ecclésiastiques; il leur témoigna dans ses réponses une extrême compassion de leur oppression; il en écrivit même des lettres fort sévères au légat, et il luy ordonna absolument de révoquer l'ordonnance de Sens. [5]La lettre au clergé porte ces mots : « Recognoscimus siquidem et « fatemur quod Ecclesia gallicana post apostolicam « sedem quoddam totius christianitatis est speculum « et immotum fidei firmamentum : utpote quæ in fidei « christianæ fervore ac devotione apostolicæ sedis, « non sequitur alias; sed, ut cum earum pace dixeri- « mus, antecedit. »

[1] Raynald., an. 1227, art. 59. — [2] Art. 57, 58. — [3] *Spicileg.*, t. IX, p. 656. — [4] Raynald., an. 1227, art. 59, 60. — [5] Art. 60.

Ces lettres du pape n'estoient pas sans doute arrivées [1] au mois d'aoust, lorsque les évesques de Sens et de Chartres promirent, à Paris, du consentement du légat, de donner au roy et à la reine, durant quatre ans, si la guerre d'Albigeois duroit autant, mille cinq cents livres parisis par an; et elles n'arrivèrent apparemment qu'après que le légat fut sorti de France, [2] puisqu'il en sortit en victorieux.

On ne marque point si c'estoit pour apprendre par luy-même les intentions du nouveau pape qu'il fut à Rome, ou pour quelque autre sujet. [3] Il est seulement marqué qu'il s'y en alla après la trêve faite avec les Anglois. [4] Il se trouva en passant au chapitre général de Cisteaux, qui avoit accoutumé de se tenir tous les ans au mois de septembre. [5] Saint Louis fit demander à celuy-ci qu'on fist tous les ans dans l'ordre un anniversaire pour son père le 7 de novembre; ce qui luy fut accordé; et on arresta de plus, que quand Blanche seroit morte, on feroit aussi le même anniversaire pour elle.

[6] Le même chapitre, par l'avis du légat, députa à Rome, pour les affaires de l'ordre, les abbez de Cisteaux, de la Ferté, de Clervaux, de Trois-Fontaines et de *Landesio*. [7] Ils y furent en la compagnie du légat, qui estoit encore suivi de divers évesques et abbez ses créatures, et de l'archevesque de Sens qui l'accompagnoit pour plaire à la reine. Ainsi il sortit du royaume comme en triomphe, menaçant de bien des maux ceux qui s'estoient opposez à luy, et résolu de leur en faire

[1] *Invent.*, t. VII, *Albigeois*, pièce 8. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 656. — [3] P. 656; Mousk., vers 27 924. — [4] *Spicileg.*, t. IX, p. 656; Cisterc., p. 209. — [5] Cisterc., p. 209. — [6] P. 299. — [7] *Spicileg.*, t. IX, p. 656.

encore souffrir davantage. Toutes les villes députèrent aussitost à Rome contre luy, et firent pour cela bien des dépenses inutiles. [1] Car le pape, après avoir ouï le légat et les procureurs des provinces de Reims, de Tours et de Rouen, parlant tant pour leurs Églises que pour quelques autres, autorisa la décime, du conseil des cardinaux, et écrivit à saint Louis le 31 de novembre, qu'il vouloit qu'elle luy fust payée tout entière.

[2] Enfin néanmoins les députez des chapitres, après bien des peines, bien des rebuts, bien de mauvais traitemens receus des ministres du pape aussi bien que de leurs adversaires, obtinrent que ce qui restoit à payer de la décime fust taxé à cent mille livres tournois, [3] ce qui n'estoit que la valeur des décimes d'une année. Ce fut sans doute après le départ du légat que [4] Grégoire IX, dans la première année de son pontificat, envoya une bulle à l'archevesque de Sens pour dispenser la reine de quelques vœux qu'elle avoit faits, ou les changer.

XVII.

Différend entre le roy et l'archevesque de Rouen.

[5] Le roy eut cette année un démeslé avec l'archevesque de Rouen, qui ne cessa que l'année suivante. Cet archevesque estoit Thibaud, [6] surnommé d'Amiens, estant natif de la ville d'Amiens. Il fut fait évesque le 4 septembre [7] de l'an 1222. [8] Il avoit droit de prendre

[1] Raynald., an. 1227, art. 61. — [2] *Spicileg.*, t. IX, p. 656. — [3] *Concil.*, t. XI, p. 301, *b*. — [4] *Invent.*, t. IX, *Bulles de plusieurs priviléges*, pièce 111. — [5] Le père Labbe, *Bibl.*, t. I, p. 374, 375; *Spicileg.*, t. II, p. 819, 820. — [6] *Gall. Christ.*, t. I, p. 585, 1, *b*. — [7] Ms. D, p. 427, 2. — [8] *Spicileg.*, t. II, p. 819, 820.

du bois dans la forest de Louviers; et le roy prétendoit que ce n'estoit que pour sa maison de Louviers. De sorte que Thibaud en ayant voulu faire transporter à Rouen, le bailli du Vaudreuil le fit arrester en chemin. L'évesque du lieu, c'est-à-dire celuy d'Évreux, en ayant reçu la plainte, excommunia le bailli à la prière de l'archevesque, sans le mander au roy. Le roy cita l'archevesque en sa cour à Vernon, tant pour ce sujet, que parce qu'il avoit pris à Louviers un droit (*fragium*) que le roy prétendoit luy appartenir, parce qu'il avoit excommunié le doyen et quelques chanoines de Gournay qui estoient du patronat et sous la protection du roy; et parce qu'il ne répondoit point devant l'échiquier, qui estoit la justice de Normandie, comme faisoient les barons et les autres évesques du même pays. L'archevesque vint à Vernon trouver le roy, [1] qui y estoit, ce semble, cette année au mois de juillet; [2] mais il prétendit n'estre point obligé à répondre devant sa cour sur les chefs pour lesquels il estoit cité, parce qu'il y en avoit de purement spirituels, et qu'il ne tenoit rien du roy en fief.

[3] Le roy et la reine furent fort offensez de cette réponse, et l'archevesque se retira sans les satisfaire. Le roy assembla plusieurs fois ses barons pour avoir sur cela leurs avis : enfin il cita une seconde fois l'archevesque, et quand il fut venu, il luy demanda, en présence des barons, s'il s'avouoit obligé de répondre en quelque cas devant sa cour. Il répondit encore qu'il ne voyoit rien, dans ce qu'on luy objectoit, qui l'obligeast d'y répondre, parce qu'il n'avoit que son église

[1] *Hist. de Dreux*, p. 270. — [2] *Spicileg.*, t. II, p. 819, 820. — [3] *Ibid.*

dont il tenoit tout son domaine, ce qui signifioit en françois qu'il ne tenoit rien du roy, et n'estoit point obligé de répondre devant luy. C'est pourquoy le roy en colère fit saisir, par l'avis des barons, toutes les terres de l'archevesque. L'archevesque, de son costé, avec l'avis de ses suffragans, interdit tout ce que le roy possédoit dans son archevesché, hors les villes, et puis partit pour aller à Rome. Mais la maladie l'ayant arresté à Reims, il écrivit au pape, qui ordonna que le cardinal Romain, qui venoit, en 1228, pour estre une seconde fois légat en France, connoistroit de cette affaire, après néanmoins que l'archevesque auroit esté rétabli dans sa possession. Le légat estant venu luy fit en effet restituer tous les meubles et les immeubles saisis, avec les fruits receus, et même le chastelain du Vaudreuil luy fit mener à Rouen le bois marrein qu'il avoit arresté, et par ce moyen l'archevesque demeura en paix. [1]Il mourut le 25 septembre 1229. [2]Guillaume le Breton, en remarquant qu'il assista, en 1223, aux funérailles de Philippe-Auguste, dit de luy : *Vir precibus inflexibilis, nimiique rigoris*.

XVIII.

Saint Louis traite avec l'empereur, assiste à la dédicace de Longpont, acquiert Gaillon.— Chancelier de Sainte-Geneviève, etc.

[3]Blanche renouvella, au mois de juin, l'alliance faite par Louis VIII avec Frédéric, qui promit de ne faire aucune confédération ni aucun traité avec l'Angleterre sans l'agrément de la France. Henri, roy d'Al-

[1] Le père Labbe, *Bibl.*, t. I, p. 375. — [2] Duchesne, p. 252, *a*. — [3] Du Tillet, t. II, p. 173, 179.

lemagne, fils de Frédéric, fit la même promesse, au mois d'aoust. [1] Le roy d'Angleterre ayant saisi plusieurs terres que possédoit en Angleterre Robert, comte de Dreux, [2] du chef d'Aenor, héritière de Saint-Valeri en Ponthieu, [3] saint Louis, pour le récompenser de cette perte, luy donna diverses terres en Normandie dont il devoit jouir tant qu'il ne jouiroit pas de celles d'Angleterre. Robert luy en fit hommage, et en donna un acte daté de Vernon, au mois de juillet.

[4] Saint Louis avoit alors dans ses prisons un nommé Lambert Caduelt, *Cadultus*, seigneur de beaucoup de terres, que Philippe-Auguste y avoit fait mettre pour une somme de quatorze mille deux cens livres parisis qu'il luy devoit, et pour quelque autre mécontentement. Lambert, pour sortir de prison, consentit à abandonner toutes ses terres au roy et à la reine, et à se contenter de celles qu'on luy voudroit laisser par grâce. Le roy et la reine luy en rendirent en effet plusieurs, et retinrent les autres en payement de la somme qu'il devoit. Lambert donna acte de la cession qu'il en faisoit, le 10 aoust, à Paris, et il y prie l'évesque d'Évreux de l'excommunier luy et ses adhérens s'il vouloit se rétracter. Entre les terres qu'il céda au roy sont celles de Gaillon et du Vaudreuil, où il y avoit un chasteau fort célèbre durant les guerres de Philippe-Auguste contre les Anglois.

[5] Le dimanche, 24 octobre, saint Louis assista avec sa mère à la dédicace de l'église magnifique des Bernardins de Longpont, qui fut faite par le diocésain Jacques de Bazoches, évesque de Soissons, assisté de

[1] *Hist. de Dreux*, p. 269. — [2] P. 69, 76. — [3] P. 269, 270. — [4] *Regist.* 31, f° 92, v°; Ms. D, p. 256. — [5] Ms. G, p. 15.

l'évesque de Beauvais, etc. Saint Louis fit en même temps divers dons, et on prétend que ce fut là qu'il prit le dessein de fonder l'abbaye de Royaumont, à quoy il travailla dès l'année suivante. [1] Il estoit revenu à Saint-Germain-en-Laye avant le 8 de novembre, qui commençoit la seconde année de son règne, lorsqu'il amortit les biens que possédoit l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs; et Barthélemi de Roye, son chambrier, de la charge duquel ces biens relevoient, en fit en même temps un amortissement semblable.

[2] Le 13 novembre, le pape Grégoire IX défendit de mettre en interdit les chapelles du roy sans ordre exprès du Saint-Siége. [3] Le même pape donna huit bulles, au mois de décembre, pour confirmer, maintenir ou augmenter les priviléges de l'abbaye de Saint-Denys. [4] Thomas de Cantimpré met cette année la mort d'un religieux de Cisteaux, nommé Brunon, qui demeuroit à l'abbaye de Saint-Antoine, à Paris. Il loue beaucoup sa vie et sa mort, qu'il dit avoir esté suivie de beaucoup de miracles. Il mourut en allant en Grèce. [5] On voit dans l'histoire de l'université de Paris que le pape établit, au mois de décembre, le chancelier de Sainte-Geneviève, à cause de quelques disputes, qu'on examinera s'il est besoin.

[1] *Gall. Christ.*, t. IV, p. 62. — [2] *Mémoriaux*, p. 6, 1. — [3] Doublet, p. 559, 561, 563. — [4] Cantimpr., l. II, c. VIII, art. 2, p. 153, 154. — [5] Du Boulay, t. III, p. 123-128.



XIX.

Les Parisiens ramènent le roy de Montlhéri.

[1] Le traité de Vendosme ne donna pas un long repos à saint Louis. Le trouble recommença après Pasques; et presque tous les barons du royaume, soulevez, à ce qu'on prétend, par les comtes de Bretagne et de la Marche, et ne pouvant souffrir de voir l'autorité entre les mains de la reine, [2] disoient ouvertement que ce n'estoit pas à une femme de se mesler de la conduite du royaume. Le roy soutenoit au contraire qu'il estoit capable de gouverner avec le conseil de sa mère et des personnes habiles qu'il avoit autour de luy; sur cela [3] les barons s'assemblèrent tous à Corbeil; [4] et mirent secrètement des gens en campagne pour tascher de se saisir de la personne du roy et le retenir en leur puissance. Le roy en fut averti lorsqu'il estoit devers Orléans. La Chronique de saint Louis dit que ce fut par le comte de Champagne. Il se hasta aussitost de revenir à cheval à Paris. [5] Mais estant arrivé à Montlhéri, [6] Nangis dit à Chastres sous Montlhéri, [7] il n'osa passer outre avec le peu de monde qu'il avoit, à cause des barons conjurez qui estoient à Corbeil. [8] Joinville dit que la reine estoit aussi à Montlhéri, [9] d'autres, qu'elle estoit à Paris, où le roy luy manda de luy envoyer du secours. Elle fit aussitost assembler les prin-

[1] Duchesne, p. 328, *a*; Ms. F, p. 306. — [2] Ms. F, p. 306, 768. — [3] Joinville, p. 15. — [4] Ms. F, p. 306; Argentré, l. V, c. XIX, p. 284, *c*; *Chron. de saint Louis*, c. v. — [5] Ms. F, p. 306; Joinville, p. 15. — [6] Duchesne, p. 328, *a*. — [7] *A*; Joinville, p. 15. — [8] Joinville, p. 15. — [9] Ms. F, p. 306, 307; *Chron. de saint Louis*, c. v.

cipaux de la ville, et les pria d'aller secourir le roy. Ils s'y offrirent avec joie, et luy conseillèrent de demander aussi les communes des environs, ce qu'elle fit.

[1] Ainsi tous les chevaliers du pays et beaucoup d'autres s'estant rendus à Paris, [2] ceux de la ville joints avec eux sortirent en armes, et prirent le chemin de Montlhéri, où ayant trouvé le roy, ils l'amenèrent à Paris, tous serrez et rangez en bataille. [3] Depuis Montlhéri jusques à Paris le chemin estoit plein et serré des deux costés de gens d'armes et autres, qui prioient à haute voix Notre Seigneur de donner au jeune roy bonne vie et prospérité, et de le vouloir garder contre tous ses ennemis. [4] Dès qu'ils partirent de Paris, les seigneurs en ayant appris la nouvelle, ne se trouvant pas en estat de combattre un si grand peuple, se retirèrent chacun chez soy, [5] et par l'ordre de Dieu, qui dispose, comme il luy plaist, des temps et des actions des hommes, ils n'osèrent rien entreprendre contre le roy durant tout le reste de cette année, c'est-à-dire jusques à Pasques de l'année suivante.

XX.

L'AN DE JÉSUS-CHRIST 1228. Pasques le 26 mars. B A.

Trouble à Châlons; l'évesque de Cahors se fait comte, etc.

[6] Après la mort de Guillaume du Perche, arrivée l'an 1226, avant Pasques, [7] l'église de Châlons, dont il

[1] *Chron. de saint Louis*, c. v. — [2] Ms. F, p. 307; Joinville, p. 15; Duchesne, p. 328, *a*. — [3] Joinville, p. 15. — [4] Ms. F, p. 307. — [5] Duchesne, p. 328, *a*, *b*. — [6] *Mélange* du père Labbe, p. 350; *Gall. Christ.*, t. II, p. 506, 4, *c*. — [7] Ms. D, p. 430, 2; 433, 1.

estoit évesque, demeura deux ans vacante, partie par le refus de ceux qu'on avoit élus d'abord, partie par la division survenue entre les électeurs. Il estoit difficile que les laïques ne se ressentissent pas du mal qui attaquoit le clergé. [1]En effet il s'y forma des inimitiez très-fâcheuses entre les plus grands et les plus puissans de la ville. Comme saint Louis avoit alors la garde et la protection de la ville, à cause que l'évesché, dont elle dépendoit, estoit en régale, il ne manqua point de pourvoir à ce désordre, dont l'archidiacre et le doyen l'avoient averti. Il écrivit pour cela au comte de Champagne, luy manda et le pria avec affection de vouloir pour l'amour de luy porter une des parties à donner trêve à l'autre; car les particuliers faisoient alors des guerres, des paix et des trêves comme les souverains; ou à l'y contraindre, s'il estoit nécessaire, et à travailler même à mettre la paix entre eux. La lettre est du mois de janvier à Asnières, village du diocèse de Beauvais, entre Beaumont et Royaumont, où saint Louis estoit assez souvent. Je ne sçai si l'on peut tirer de cette lettre que la seigneurie de Châlons, quoyque pairie, relevoit néanmoins en quelque sorte du comte de Champagne.

Pour ces guerres particulières, M. du Cange en a fait sa vingt-neuvième dissertation sur Joinville. Je ne sçais s'il y a remarqué que même les bourgeois en usoient, comme on le voit par cette lettre.

[2]Le 29 janvier, le pape Grégoire IX accorda à Amanieu, archevesque d'Auch, pour luy et ses successeurs, de pouvoir faire porter la croix devant luy dans

[1] Ms. B, p. 11. — [2] Raynald., an. 1228, art. 38.

sa province, comme faisoient les souverains pontifes et ceux à qui ils l'avoient permis. [1]Cet Amanieu estoit ami particulier du pape; il vécut jusque vers l'an 1244.

[2]Guillaume de Cardaillac, évesque de Cahors, s'estant saisi, par le moyen de ses amis et de ses parens, de deux chasteaux, il exposa au pape que ces chasteaux incommodoient fort les infidèles; mais qu'il ne pouvoit y mettre garnison, parce qu'il ne pouvoit recevoir les revenus de son évesché à cause des hérétiques et des routiers, et sur cela demanda au pape qu'il luy permist de prendre les revenus des deux églises de ces chasteaux, qui estoient à sa collation. Le pape le luy permit par sa bulle du 25 janvier, jusqu'à ce que Dieu eust abbattu l'insolence des hérétiques. Il n'ordonna rien pour l'entretien du service ni des curez. [3]Ces chasteaux sont appelez du Puy et de Lusége. Ce sont apparemment ceux de Luzech et de Puy-l'Évesque sur le Lot, au-dessous de Cahors.

[4]Ce Guillaume est celuy qu'on prétend avoir uni à son évesché le comté de Cahors, qui estoit auparavant à Raimond, comte de Toulouse, suivant la permission qu'Innocent III avoit donnée en 1209 à tout le monde de se saisir des biens et des terres de ce comte. [5]Il est certain qu'au mois d'octobre 1211, Philippe-Auguste, de l'avis de son conseil, le receut à l'hommage de la ville et du comté de Cahors. [6]Louis VIII fit la même chose au mois de février 1224, [7]et sur son exemple, saint Louis le fit aussi à Paris au mois d'octobre de cette année.

[1] *Gall. Christ.*, t. I, p. 109, 2, *b, c*. — [2] *Epist. Cadurc.*, p. 90. — [3] P. 90. — [4] P. 80, 85. — [5] P. 86. — [6] P. 87. — [7] P. 87.



[1]On prétend que ce fut pour oster tous les scrupules qu'on pouvoit avoir de cette invasion du comté, que Grégoire IX, par son bref du 9 may 1230, confirma toutes les libertez et franchises accordées par saint Louis à l'évesque et à l'Église de Cahors. Mais je ne sçay s'il ne seroit point plus probable que les évesques de Cahors estoient comtes dès auparavant, sous les comtes de Toulouse, et que depuis ils relevèrent leur comté du roy.

[2]Le pape Grégoire IX donna encore une bulle, le 11 de février, contre ceux qui auroient blessé les priviléges de Saint-Denys. [3]Le même mois, Marguerite, vicomtesse de Thouars, fit hommage et serment de fidélité au roy et à la reine, et promit à la reine de l'assister pour sa régence durant la minorité du roy. [4]Hugue de Thouars fit aussi la même chose. [5]Le comte de Champagne ayant fait bastir un chasteau qui endommageoit l'église de Saint-Maurice de[6]Monstreuil, il donna, pour la dédommager, un muid de froment de rente annuelle; ce qui fut confirmé par Gautier, archevesque de Sens, au mois de février.

[1] *Epist. Cadurc.*, p. 87. — [2] Doublet, p. 561. — [3] *Regist.* 31, f° 76; Ms. D, p. 258. — [4] *Invent.*, t. VI, Seigneurs de Thouars, pièce 4. — [5] T. II, *Champ.*, XI, pièce 18. — [6] Peut-être Montereau.

XXI.

Guillaume est fait évesque de Paris. Affaire de l'Université. On donne un précepteur à saint Louis.

[1] On trouve dans la Bibliothèque des Pères que le quatrième dimanche de caresme, en l'an 1227, c'est-à-dire le 5 mars 1228, l'évesque de Paris, du conseil des docteurs en théologie, condamna en la cour de l'église de Paris un grand nombre de propositions qui y sont rapportées, et excommunia par écrit tous ceux qui les enseigneroient ou les soutiendroient. Mais cet évesque de Paris est appelé Estienne; ainsi il faut lire apparemment l'an 1227, [2] auquel Estienne de Senlis estoit effectivement évesque de Paris. Que si cette condamnation a esté faite en 1228, ç'a esté par le célèbre Guillaume d'Auvergne; [3] car Barthélemi, évesque de Paris, estant mort le 19 d'octobre 1227, [4] Guillaume fut mis en sa place l'an 1228, après que plusieurs autres eurent esté élus, sans avoir esté consacrez; de quoy on ne marque pas le détail. [5] On dit qu'il estoit d'Aurillac en la haute Auvergne, qu'il estoit sçavant dans les lettres profanes et sacrées, qu'il fut éminent entre les docteurs de son temps en science, en éloquence, en piété et en toute sorte d'érudition. [6] Il estoit très-habile théologien.

Nicolas de Braie, qui lui adressa son poëme sur

[1] *Bibl. Patr.*, t. IV, 1, p. 417. — [2] *Gall. Christ.*, t. I, p. 431. — [3] P. 444, 2, *a*. — [4] *B*; Ms. D, p. 433, 1. — [5] *Gall. Christ.*, p. 444, 2, *b*. — [6] Ms. D, p. 433.



Louis VIII, lorsqu'il estoit déjà évesque, luy donne cet éloge :

> [1] Et tu quem decorat virtutum schema, sophiæ
> Gratia, quem genitrix et virgo pudica pudicum
> Esse sibi gaudet famulum, quo præsule ridet
> Artibus ingenuis vernans urbs Parisiensis,
> Quo [2] festivat eum Alvernia fomite felix
> Gemma sacerdotum, cleri decus; huc ades, etc.
> Conferet ingenio tua gratia sola juvamen.

[3] Nous avons déjà remarqué (*Prélim.*, CII, p. 372) qu'il professoit la théologie à Paris l'an 1225, lorsqu'il commença le nouvel établissement des Filles-Dieu pour des femmes de mauvaise vie qu'il avoit retirées du péché par ses prédications; [4] il mourut en 1248, le 14 d'avril. Nous parlerons encore de luy dans la suite de ces Mémoires.

[5] Il y eut cette année un cordelier arresté et mis en prison parce qu'il preschoit publiquement quelques hérésies à Paris. L'Université estoit alors le principal membre de l'Église de Paris. Mais elle taschoit peu à peu de s'ériger en un corps particulier; en quoy elle a ordinairement esté favorisée par les papes. Cela excitoit très-souvent des disputes entre elle et l'évesque ou son chancelier. L'histoire qu'on en pourroit tirer du sieur du Boulay seroit belle, mais longue. [6] Il suffit de remarquer ici que le cardinal Romain avoit fait quelque composition entre le feu évesque Barthélemi et l'Université, sur la licence qu'il falloit prendre du chancelier pour régenter en toutes les facultés, et

[1] Duchesne, p. 290, *b, c*. — [2] *An* festivat eam plusquam facundus Apollo. — [3] Ms. D, p. 430, 1. — [4] *Gall. Christ.*, p. 445, 1, *d*. — [5] Ms. D, p. 432, 2. — [6] Du Boulay, t. III, p. 130.

sur divers autres articles. Je ne la trouve point dans du Boulay. L'université ayant prié le pape Grégoire de confirmer cette composition, il commit l'archevesque de Reims, l'évesque de Senlis, et le doyen de Saint-Quentin pour la faire observer par les censures. La bulle est du 5 juin.

[1] Le 7 du mois suivant, le même pape écrivit une grande lettre à tous les docteurs et maistres qui enseignoient la théologie à Paris, pour reprendre ceux d'entre eux qui vouloient expliquer les mystères de la religion par les principes de la philosophie et de la physique. Il la faut lire.

[2] Au mois d'aoust, saint Louis, estant à Fontainebleau, confirma le privilége par lequel Philippe-Auguste, en l'an 1200, avoit exempté l'Université de la jurisdiction civile, et commis à l'official de Paris toutes les causes, même criminelles, des écoliers de l'Université.

Saint Louis entra, comme nous supposons, dans sa quatorzième année, le 25 avril 1228. [3] Ce ne fut qu'alors que sa mère luy donna un précepteur particulier pour le former dans la science des lettres et des bonnes mœurs; et l'événement fit voir combien il en profita en l'un et en l'autre par l'assistance de la grâce dont Dieu l'avoit prévenu, par le respect et l'obéissance qu'il rendoit à son précepteur, et par l'humilité avec laquelle il recevoit ses corrections. [4] Car, comme il le rapportoit depuis, son précepteur le traitoit avec assez de sévérité, jusques à le battre quelquefois, [5] ce qu'il

[1] Du Boulay, t. III, p. 129; Raynald., an. 1228, art. 29-31. — [2] Du Boulay, p. 131. — [3] Duchesne, p. 487, c. — [4] Ms. F, p. 9, 1. — [5] P. 80.

souffroit avec patience. [1]Ce précepteur le suivoit partout, même dans ses divertissemens, et lorsqu'il s'alloit promener dans les bois ou sur les rivières, pour luy apprendre toujours quelque chose. [2]Il est remarqué de luy qu'il entendoit le latin, comme une chose qui n'estoit pas commune, même aux personnes de naissance.

XXII.

Fondation de l'abbaye du Thrésor. — Concile de Bourges.

[3]Saint Louis estoit, au mois d'avril, à Saint-Germain-en-Laye, où il déclara, par un acte, qu'il ne pouvoit retenir les juifs du comte de Champagne, qu'il appelle son très-cher parent, ni le comte les siens. [4]Au même mois, un gentilhomme, nommé Raoul du Bule, donna des terres qu'il avoit en la vallée de Chantepie près de Beaudemont ou Vaudemont, entre l'Epte et la Seine, auprès de Vernon, pour y bastir un monastère de filles de l'ordre de Cisteaux, qu'on appelera le Thrésor de la bienheureuse Vierge, tiré de celuy d'Espagne, auprès et maintenant dans Abbeville, pour y servir nuit et jour celuy auquel le service est requis, et auquel seul appartient de donner médecine après la mort. Il résigna son aumosne entre les mains de Thibaud, archevesque de Rouen, qui, à son instance, en mit les religieuses d'Espagne en possession, [5] ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'on prétend que saint Louis a esté fondateur de cette maison. [6]On prétend qu'il y

[1] Ms. F, p. 8, 9. — [2] Duchesne, p. 456, *a*. — [3] Ms. B, p. 13. — [4] Ms. G, p. 142. — [5] Jean Marie, p. 718, 719. — [6] P. 719.

a fait de grands biens. Cette abbaye subsiste encore aujourd'hui sous le nom du Thrésor.

[1] Enguerran de Couci ayant mis quelques juifs qui luy appartenoient à Condé en Brie, au diocèse de Soissons, Thibaud, comte de Champagne et de Brie, les en fit sortir. Néanmoins, il leur permit depuis d'y demeurer, à la prière d'Enguerran, qui luy en donna acte au mois de may. [2] Hugue de Chastillon, comte de Saint-Paul, voulant faire un estang dans des prez du village d'Esblis, sur la Marne, au diocèse de Soissons, passa par l'avis d'arbitres de la récompense qu'il devoit faire pour la place de l'estang, et les dommages qu'il pourroit faire à l'avenir. [3] Y ayant dispute entre Hugue, évesque de Langres, et Gui, comte de Nevers et de Forez, sur les prébendes de la chapelle de Tonnerre, Durand, évesque de Châlon, élu arbitre par les parties, prononça, au mois de juillet, que les prébendes seroient mises dans l'église de Saint-Pierre de Tonnerre, sauf le droit du curé du lieu, et que les personnats et les prébendes seroient conférés alternativement par le comte de Nevers, qui donneroit le premier, et par l'évesque de Langres.

Saint François, qui estoit mort le 4 d'octobre 1226, fut canonisé cette année, le 16 de juillet.

[4] Saint Louis estoit, comme nous avons vu, à Fontainebleau au mois d'aoust. [5] Le 10 du même mois, la ville de Rouen fut brûlée depuis Saint-Patrice jusqu'à la Seine. [6] Le même mois, saint Louis estant à Saint-Germain-en-Laye, confirma une donation faite par son

[1] Guines, p. 366. — [2] *Chastil.*, *preuv.*, p. 52. — [3] *Spicileg.*, t. VIII, p. 230. — [4] Du Boulay, t. III, p. 131. — [5] Le père Labbe, *Bibl.*, t. I, p. 375. — [6] Ms. G, p. 364.

père, à l'abbaye de Cisteaux, [1]et les priviléges qu'il avoit accordez à ceux de Saint-Jean-d'Angeli en 1224.

[2]Le dix-huitième jour de novembre, Simon de Sulli, archevesque de Bourges, tint à Bourges un concile, qualifié seulement provincial, où néanmoins, comme primat d'Aquitaine, il avoit appelé l'archevesque de Bordeaux, [3]Géraud de Malemort, qui avoit esté sacré cette année même. [4]Il mourut, ce semble, en 1257. [5]Géraud ne s'estant pas mis en peine de se trouver au concile, Simon, de l'avis de ses suffragans, le suspendit des fonctions de métropolitain.

[6]Le 9 du même mois, il y eut de si grands vents que l'église cathédrale de Troies [en fut renversée]. On prétend que dans cette occasion le chef de saint Philippe, apostre, quelques autres châsses de reliques et une image, se trouvèrent cachés miraculeusement, et ne furent point endommagés. [7]On songea aussitost à rétablir cette église, et il semble qu'on y travailloit déjà le 21 ou le 30 de novembre, selon un acte que le légat Romain fit ce jour-là, à Saint-Denys, pour exciter à contribuer à la dépense de ce bastiment. Il paroist que le pape écrivit aussi pour cela, le 10 septembre de l'année suivante.

[8]Gérard de Basoches, évesque de Noyon, estant mort, on luy donna pour successeur Nicolas, fils d'une sœur, [9]ou d'un frère de Barthélemi de Roie, homme fort puissant à la cour. [10]Il mourut le 14 février 1240.

[1] *Invent.*, t. I, *Poitou*, I, sac, pièce 80. — [2] Le père Labbe, *Bibl.*, t. II, p. 109; *Concil.*, t. XI, p. 425, *a.* — [3] *Gall. Christ.*, t. I, p. 215, 2, *d.* — [4] P. 216, 1, *b, d.* — [5] *Concil.*, t. XI, p. 425, *a.* — [6] Ms. D, p. 433, 1; *Antiq. de Troies*, p. 115, 2. — [7] *Antiq. de Troies*, p. 115, 2. — [8] Ms. D, p. 433, 1. — [9] *Gall. Christ.*, t. III, p. 819, 1, *a, b.* — [10] 2, *c.*

[1]Ce fut le cardinal Romain qui luy donna cet évesché par ordre du pape, et qui demanda pour luy au roy la main-levée de la régale.

[2]L'église de Châlons, vacante depuis deux ans, fut aussi enfin remplie par l'élection de Philippe de Nemours, doyen de Paris, fils d'Urse, chambrier ou chambellan du roy Louis VIII, et qui avoit déjà eu trois frères ou oncles évesques : Pierre, de Paris, mort en 1220, Estienne, de Noyon, mort aussi en 1220, et Guillaume, de Meaux, mort en 1221. Philippe fut aussitost sacré à Reims et mourut en 1237, le dimanche des Rameaux, 12 avril.

XXIII.

Saint Louis fonde l'abbaye de Royaumont.

[3]Saint Louis commença au moins cette année la fondation de la célèbre abbaye de Royaumont, [4]par le conseil de sa mère et de quelques barons,[5]pour exécuter l'ordre que son père avoit donné, par son testament, [6]de bastir une nouvelle abbaye, ayant destiné à cela le prix de toutes ses pierreries. [7]C'est pourquoy saint Louis n'agit en cette fondation qu'avec le conseil et le consentement de l'exécuteur du testament de son père, [8]c'est-à-dire, ce semble, de Jean, abbé de Saint-Victor, que Louis VIII avoit nommé plus particulièrement que les autres, ou de Gautier, évesque de Char-

[1] *Invent.*, t. VI, *Régale*, 1, pièce 8.— [2] Ms. D, p. 433, 1; *Gall. Christ.*, t. II, p. 507, 1, *b*, *c*. — [3] Ms. G, p. 16. — [4] Ms. F, p. 889. — [5] Ms. G, p. 19. — [6] Duchesne, p. 325, *c*. — [7] Ms. G, p. 19. — [8] Duchesne, p. 325, *c*.

tres, si Jean avoit déjà renoncé à son abbaye et à toutes les autres affaires; [1]et néanmoins, au lieu que Louis VIII avoit ordonné de mettre dans cette abbaye des chanoines réguliers de Saint-Victor, [2]il y mit des religieux de Cisteaux.

[3]Les Sainte-Marthe disent que l'abbaye fut fondée le 24 ou 25 février 1227, c'est-à-dire en 1228 : je n'en ai pas encore trouvé la preuve. [4]Saint Louis estoit au mois de janvier à Asnières près de Royaumont. [5]Dans un acte du mois d'aoust 1228 il est dit que [cette abbaye] estoit bastie; c'est-à-dire qu'elle l'estoit assez pour y recevoir des religieux. [6]On dit qu'il prit le dessein de la bastir telle qu'il la bastit lorsqu'il fut l'année précédente au monastère de Longpont, l'un des plus grands et des plus beaux qui fussent en France. [7]Il choisit pour cela un lieu appelé Cuimont, [8]environ à huit lieues de Paris et de Beauvais, proche de la rivière d'Oise, du costé de Paris, mais du diocèse de Beauvais. [9]Il changea le nom du lieu et voulut qu'on l'appelast Royaumont, [10]comme on faisoit dès le mois d'aoust 1228.

[11]Il acheta pour cette abbaye une terre qu'avoient auprès de Cuimont la prieure et les religieuses de Saint-Martin de Borrans, qui est vis-à-vis, de l'autre costé de l'Oise ; et il leur donna pour cela d'autres terres et quelques sommes d'argent pour en acheter des revenus, [12]avec le conseil de l'évesque de Beauvais, qui estoit le diocésain. [13]Cette vente fut approuvée au mois d'aoust par Hermengarde, abbesse du Paraclet, auprès de

[1] Duchesne, p. 325, *c.* — [2] Ms. G, p. 19. — [3] *Gall. Christ.*, t. IV, p. 776, 1, *b.* — [4] Ms. B, p. 11. — [5] Ms. G, p. 16. — [6] P. 14, 15. — [7] P. 19. — [8] P. 15. — [9] P. 19. — [10] P. 16. — [11] P. 16. — [12] P. 18 ; Ms. N, p. 108. — [13] Ms. G, p. 16.

Troies, dont le prieuré de Borrans dépend encore aujourd'huy, et par tout son couvent, [1] et, au mois d'octobre, par Milon, évesque de Beauvais. Nous avons ces actes tirez de l'abbaye de Royaumont; [2] et un semblable de saint Louis tiré du Cartulaire de Bordeaux. Il est sans date, mais il cite celuy d'Hermengarde.

Le bastiment estant en estat que les religieux y pussent demeurer, [3] il y mit vingt religieux de l'ordre de Cisteaux, [4] tirez apparemment de Cisteaux même, [5] puisque Royaumont est fille de Cisteaux. [6] Leur premier abbé fut un nommé Barthélemi. [7] On peut voir en détail les biens qu'il leur donna d'abord, dans la charte de leur fondation [8] datée de l'an 1228, et de la seconde année de son règne; c'est-à-dire entre Pasques et le 8 de novembre.

[9] On remarque que de toutes les premières fondations des monastères de France, il s'en trouve fort peu qui égalent celle-ci en libéralité et en magnificence. [10] Il y retranche, autant qu'il peut, tous les obstacles qui pouvoient troubler la paix et la solitude [des religieux], et les sépare en quelque sorte de tout le reste du monde, [11] en les exemptant de toutes sortes d'imposts du domaine pour tout ce qu'ils vendroient ou achetteroient pour eux, ordonnant que les frères en fussent crus à leur parole, et leurs serviteurs laïques à leur serment, [12] en voulant que ceux qui leur devoient payer ce qu'il leur assignoit, le fissent sans différer, ou payassent dix livres pour chaque jour qu'ils différeroient, [13] en se réservant à luy

[1] Ms. G, p. 17, 18. — [2] Ms. N, p. 108. — [3] Ms. F, p. 889; Duchesne, p. 330, *a*. — [4] Ms. G, p. 19. — [5] *Gall. Christ.*, t. IV, p. 776, *b*. — [6] *D*; Ms. G, p. 19. — [7] Ms. G, p. 19-22. — [8] P. 22. — [9] P. 19. — [10] P. 22. — [11] P. 21, 22. — [12] P. 21. — [13] P. 22.

et à sa cour la connoissance de tous les procès qu'on leur intenteroit. [1] Il leur donna depuis un acte exprès, tant pour ce dernier article, que pour l'exemption de tous les droits et imposts, daté de Beaumont, au mois de novembre 1231, et addressé à tous les évesques, abbez, comtes, barons et officiers de justice.

[2] Philippe, comte de Boulogne, Amauri, comte de Montfort, et Matthieu de Montmorenci, connestable, donnèrent aussi diverses exemptions à Royaumont, le 30 septembre 1230. C'estoit apparemment pour les droits et les péages que les seigneurs particuliers prenoient alors sur les terres. [3] On peut voir aussi, si l'on veut, une description particulière des grands bastimens que saint Louis fit faire en cette maison, dans les mémoires donnez par le P. Dauvray, religieux de Royaumont.

L'église passe aujourd'huy pour l'une des plus belles qui soient en France. [4] Elle a trois cents pieds de longueur, etc. [5] Saint Louis ne l'enrichit pas moins d'ornemens que la structure en estoit ample et magnifique, employant en une œuvre de piété l'ardeur que les jeunes gens ont pour la magnificence, *juvenili ardens casto amore*. [6] Aussi on prétend qu'il n'y avoit qu'un roy qui pust bastir cette maison; et on a cru que pour les seuls bastimens, il y avoit dépensé plus de cent mille livres parisis, ce qui estoit une somme immense pour ce temps-là, où quinze livres de rentes suffisoient pour l'entretien honneste d'un ecclésiastique.

[1] Ms. G, p. 23. — [2] P. 45. — [3] P. 26, 27, 36. — [4] Jean Marie, p. 131. — [5] Duchesne, p. 330, *a*. — [6] Ms. F, p. 23, 889.

[1] L'église fut dédiée le dimanche 19 octobre 1236, par Jean, archevesque de Mitylène, en l'honneur de la Sainte Croix, dont saint Louis y avoit donné un morceau considérable avec beaucoup d'autres reliques, et en l'honneur de la sainte Vierge, patronne ordinaire de toutes les maisons de Cisteaux. [2] Gautier, évesque de Chartres, y consacra aussi plusieurs autels. [3] Saint Louis fut présent à cette dédicace, avec sa mère et beaucoup de seigneurs.

XXIV.

Actions de piété que saint Louis pratique à Royaumont.

[4] On remarque, par divers actes, datez de Beaumont ou de Royaumont même, que saint Louis estoit souvent en ce monastère ou aux environs durant qu'on le bastissoit, soit pour presser les ouvriers, soit pour s'y reposer dans la solitude et dans la compagnie des religieux. [5] Il y vint plusieurs fois d'Asnières aider les religieux à bastir un mur ; il y travailloit en silence, et y faisoit de même travailler ses frères et ses chevaliers. [6] Il y fit faire pour luy un corps de logis dans la grande cour, qui s'y voyoit encore au commencement de ce siècle. [7] Un abbé commendataire l'a fait détruire pour se loger plus commodément. [8] Saint Louis prit outre cela une chambre dans le dortoir des religieux, avec

[1] Ms. G, p. 27; *Gall. Christ.*, t. IV, p. 776, 1, *c*. — [2] Ms. G, p. 35, 36. — [3] P. 27. — [4] P. 24. — [5] Ms. F, p. 47, 84. « Il faudroit, ajoute Tillemont, mettre icy l'endroit du Ms. F, p. 47, qui est beau ; on y renvoye. » Duchesne, p. 403, *c*. — [6] Ms. G, p. 24; Ms. F, p. 70. — [7] Jean-Marie, p. 129. — [8] Ms. G, p. 40.

un escalier dégagé pour se retirer même de ses domestiques, et pouvoir assister la nuit au service. [1] Il y venoit souvent manger avec l'abbé au réfectoire les vendredis et les samedis, ou y servir les religieux quand il ne mangeoit pas maigre comme eux [2].

[3] Il venoit aussi souvent y entendre le sermon dans le chapitre, et s'y asseyoit à terre, sur de la paille, contre un pilier.

[4] C'estoit alors la coutume de l'ordre de Cisteaux que tous les samedis quelques religieux lavoient les pieds aux autres dans le chapitre. Saint Louis se trouva plusieurs fois à cette action d'humilité dans Royaumont. Il voulut même la faire une fois. Mais l'abbé, auprès duquel il estoit assis, ne le luy ayant pas conseillé, il s'en abstint. [5] Toutes les fois qu'il venoit à Royaumont, il alloit à l'infirmerie visiter, assister et exhorter les religieux qui y estoient malades.

[6] Il n'y a rien de plus célèbre que l'histoire du frère Léger, diacre, qui estoit lépreux, qu'il servit à genoux. [7] Elle est particulièrement décrite par le confesseur de la reine Marguerite. [8] Guillaume de Chartres [rapporte, d'après] six personnes qui l'avoient vu, que le roy luy avoit lavé les pieds, les avoit essuyez à l'ordinaire, et les avoit baisez avec dévotion et humilité. [9] Boniface VIII dit dans un sermon qu'il avoit appris en France que ce lépreux estoit tellement infect, « quod propter fœtorem et abo« minationem ulcerum vix inveniebatur qui ad eum « accedere vellet; sed quæ necessaria erant, a longe « eidem projiciebantur, seu dabantur. » Cette circon-

[1] Ms. F, p. 56, 60. — [2] Tout l'endroit du Ms. est beau; on y renvoye. — [3] Ms. F, p. 82. — [4] P. 83. — [5] P. 67, 68. — [6] Duchesne, p. 402, *a*; 489, *c*. — [7] Ms. F, p. 68, 71. — [8] Duchesne, p. 472, *b*. — [9] P. 483, *a*.

stance relèveroit la piété de saint Louis, mais ne seroit pas honorable aux religieux de Royaumont.

[1] Mais je ne trouve point dans les anciens ce que dit le P. Dauvray, que ce lépreux recouvra la santé par l'attouchement de saint Louis. [2] J'ay peine aussi à croire ce que dit le même père, que cela arriva vers l'an 1232; car saint Louis n'auroit eu alors que dix-sept ou dix-huit ans. [3] Il y eut encore un autre religieux lépreux à Royaumont, que saint Louis visita aussi quelquefois. [4] Il fit bastir dans le même monastère [une salle] où l'on recevoit les malades étrangers. [5] C'est peut-estre ce que le P. Dauvray appelle la grande infirmerie, qui se voit encore aujourd'huy. [6] On prétend que quand il estoit à Royaumont, il faisoit ordinairement ses prières devant l'autel de sainte Agnès, qui porte aujourd'huy son nom.

[7] Il y a aussi dans la sacristie un lieu retiré et séparé où on croit par tradition qu'il avoit accoutumé de se confesser tous les vendredis, et de recevoir la discipline de la main de son confesseur. On appuie cette tradition de quelques peintures.

Le nombre des religieux, qui n'estoit d'abord que de vingt, s'augmenta beaucoup. [8] Il y en avoit quelquefois près de cent, outre environ quarante convers, [9] quelquefois jusqu'à cent quatorze. De sorte que pour fournir à un aussi grand nombre de personnes, [10] il leur assigna encore cent muids de bled, et autant d'avoine, à prendre sur ses receveurs, par un acte du mois de février 1248. [11] Au mois de juin de la même année, c'est-à-dire immédiatement devant qu'il par-

[1] Ms. G, p. 25. — [2] P. 25. — [3] Ms. F, p. 71. — [4] P. 60. — [5] Ms. G, p. 24. — [6] P. 40. — [7] *Ibid.*, p. 40. — [8] Ms. F, p. 60. — [9] Ms. G, p. 50. — [10] P. 44. — [11] P. 48.



tist pour aller en Orient, [1] il amortit tout ce que cette maison avoit acquis ou receu de son domaine, permit [aux religieux] d'acquérir encore jusqu'à la valeur de mille livres de rentes, pourvu néanmoins qu'ils n'eussent pas plus d'une maison ou deux dans une même ville, leur donna une terre appelée *Vallis pendentis*, et les prit pour toujours en la garde de luy et de ses successeurs, en sorte que quand même le pays où estoit l'abbaye viendroit à passer en d'autres mains, elle demeureroit toujours néanmoins sous la protection des rois, avec tous ses biens.

[2] On dit qu'on avoit accoutumé dans cette abbaye de donner tous les jours l'aumosne à tous les pauvres qui se présentoient, soit parce que saint Louis l'avoit ordonné, [3] soit parce que cela se pratiquoit ainsi dans la pluspart des monastères de l'ordre de Cisteaux. L'abbé de Cisteaux y venant faire sa visite, trouva néanmoins qu'on ne la faisoit que trois fois la semaine. Il ordonna qu'on la feroit tous les jours. Sur cela, saint Louis estant venu à Royaumont, les moines luy représentèrent qu'ils n'avoient pas assez pour obéir à cet ordre, à cause qu'ils estoient alors cent-quatorze. Saint Louis donc leur donna encore de nouvelles terres, tant pour s'entretenir eux-mêmes, que pour les aider à faire tous les jours l'aumosne aux pauvres. [4] L'acte est daté de Paris, en juillet 1258.

[5] On remarque que ce qu'il leur donna alors est la baronnie de Rupies, qui est une belle terre auprès de Saint-Quentin. Saint Louis ayant fait faire de nouveaux

[1] Ms. G, p. 47, 48. — [2] P. 43, 49. — [3] P. 50. — [4] P. 51. — [5] Jean Marie, p. 132.

enrichissemens en cette église, [1] le chapitre général de l'an 1263 y trouva de l'excès, et enjoignit à l'abbé de changer les peintures, les images, les sculptures, les tentures et les colonnes faites depuis peu autour du grand autel, pour les réduire à l'ancienne humilité et simplicité de l'ordre, sans toucher néanmoins aux tombeaux des princes. Car saint Louis y avoit fait enterrer le prince Louis et ses autres enfans qui estoient morts.

XXV.

Du comté de Melgueil; il est donné au pape, et par le pape à l'évesque de Maguelone. Raimond, comte de Toulouse, s'en saisit et le rend.

La guerre continuoit toujours en Languedoc, [2] et Raimond, comte de Toulouse, s'y saisit cette année du comté de Melgueil et de Montferrand, au diocèse de Montpellier, à la source du Lez, sur l'évesque de Maguelone, en quoy le pape prétendit estre blessé. Pour entendre ceci qui a assez de suite dans l'histoire de saint Louis, il faut remarquer que la ville de Maguelone, qui est dans une isle sur la coste du Languedoc, [3] et un ancien évesché, fut ruinée par Charlemagne, à cause qu'elle servoit de retraite aux Sarrazins. L'évesque et le clergé furent transférés au lieu appelé Sustantion, [4] connu des anciens, et dont on voit encore quelques restes environ à une demi-lieue de Montpellier. [5] C'est pourquoy ce lieu a quelquefois donné le nom à l'évesché de Maguelone. [6] Environ trois cents ans depuis,

[1] Cisterc., p. 393. — [2] Catel, *Lang.*, p. 657. — [3] P. 290, 291. — [4] P. 289, 290, 337. — [5] P. 290. — [6] P. 290, 291.

et vers l'an 1070, l'évesque Arnaud rétablit la ville de Maguelone, et les évesques y retournèrent comme à leur ancien titre.

La résidence des évesques à Sustantion ayant rendu ce lieu considérable, fut cause sans doute que les rois de France y establirent un comte comme dans les autres villes épiscopales, qui de simple gouverneur se rendit dans la suite seigneur et comte héréditaire de la ville et du pays. [1] Il est certain qu'en l'an 1088, il y avoit un Pierre qui, après plusieurs autres, tenoit le comté de Sustantion en franc-alleu, c'est-à-dire sans en rendre aucun service ni aucune redevance à personne, ce qui n'empeschoit pas qu'il ne reconnust le roy de France comme son souverain. [2] Il tenoit même l'évesché de Maguelone [3] par usurpation, c'est-à-dire qu'il obligeoit l'évesque à luy rendre hommage pour son temporel. [4] Il paroist même qu'il vouloit establir les évesques, ou au moins se rendre maistre de l'élection, et empescher qu'elle ne se fist avec liberté; [5] et ses successeurs ont encore quelquefois prétendu devoir nommer à cet évesché. [6] Le même Pierre estoit aussi comte de Melgoire, seigneurie fort considérable en ce temps-là. Catel la nomme Melguel ou Melgueil; [7] M. du Bosquet, Maugiol. Ainsi c'est sans doute le lieu de Maugio que Sanson place sur la coste à une lieue ou deux de Montpellier. Nous l'appellerons Melgueil.

[8] Le 5 may 1085, ce Pierre, comte de Melgueil, donna son comté de Sustantion et l'évesché de Maguelone au

[1] Catel, *Lang.*, p. 656. — [2] P. 656. — [3] *Gall. Christ.*, t. III, p. 563, 2, *c.* — [4] Catel, *Lang.*, p. 656, 657. — [5] *Gall. Christ.*, t. III, p. 658, *c*, *d.* — [6] Catel, *Lang.*, p. 656. — [7] *In Epist. Innoc.*, p. 182. — [8] P. 183.

pape Grégoire VII pour luy et ses successeurs, voulant dorénavant tenir ses seigneuries de l'Église romaine, à une once d'or de cens par an, et que les papes pussent établir canoniquement évesque de Maguelone qui ils voudroient, en faisant par leur autorité que l'Église de Maguelone eust une entière autorité d'élire celuy qu'elle jugeroit le plus capable de la conduite du peuple; sans que ni luy ni les comtes ses successeurs y pussent mettre aucun empeschement. [1]Il ne dit point qu'il donne au pape son comté de Melgueil, et néanmoins il dit qu'il luy donne et sa personne et tout ce qu'il possède; *me ipsum et omnem honorem meum.* Ainsi il faut que le comté de Melgueil fust un fief du comté de Sustantion, ou de ce qu'il appelle l'évesché de Maguelone; ou, ce qui paroist plus probable, que le comté de Melgueil et celuy de Sustantion fussent la même chose, les comtes s'estant peut-estre habituez à Melgueil, ce qui faisoit qu'on leur en donnoit plus ordinairement le titre.

[2]En l'an 1215, on l'appeloit le comté de Melgueil et de Montferrand, et l'une et l'autre place passoit pour capitale. [3]Il est certain que les papes ont prétendu que le comté de Melgueil relevoit d'eux. [4]Il semble que le comte Pierre ait confirmé sa donation par son testament, et y ait ajouté qu'en cas que sa postérité vinst à manquer, son comté de Sustantion demeureroit *sub Romani pontificis ordinatione et Magalonensis cura episcopi.* [5]Grégoire VII estant mort dès le 27 may 1085, Urbain II, qui luy succéda, [6]écrivit, dès la pre-

[1] *In Epist. Innoc.*, p. 183. — [2] *Gall. Christ.*, t. III, p. 381, 2, *a*, *b*. — [3] Catel, *Lang.*, p. 657. — [4] *Gall. Christ.*, t. III, p. 563, 2, *c*. — [5] Le père Labbe, *Chron.* — [6] *Gall. Christ.*, t. III, p. 564, 1.

mière année de son pontificat, à Godefroy [1] fait évesque de Maguelone, en 1080, à la nomination de Raimond, comte de Sustantion, père de Pierre, [2] accepta la donation ou le testament de Pierre, qu'il appelle de bonne mémoire, [3] donna l'église, c'est-à-dire la seigneurie de l'évesché à l'évesque et à ses successeurs, [4] voulut qu'on reconnust pour évesque celuy que le clergé et le peuple auroient élu, [5] et laissa même aux évesques de Maguelone le soin du comté de Sustantion, et le droit d'en retenir le cens annuel, à la charge de payer aussi tous les ans une once d'or au palais de Latran. [6] La lettre est datée du 14 décembre 1087, et néanmoins le père Labbe dit que Urbain II ne fut élu que le 12 mars 1088.

[7] L'an 1099, Raimond, comte de Melgueil, fils de Pierre, fit hommage au pape Urbain II, receut de luy son comté, [8] et jura ensuite à l'évesque Godefroy de l'assister contre tous, ce qui estoit luy faire hommage. [9] L'an 1154, le pape Anastase donna aux évesques de Maguelone le soin du comté de Melgueil, et le droit de gouverner ce comté au nom du pape, si la famille du comte venoit à manquer, ce qui marque encore que le comté de Melgueil est le même que celuy de Sustantion.

[1] *Gall. Christ.*, t. III, p. 562, 1, *c* — [2] P. 563, 2, *b*, *c*. — [3] P. 564, 1, *a*. — [4] *Ibid.*, *c*. — [5] *Ibid.*, *c*, *d*. — [6] *Ibid.*, *d*. — [7] P. 566, 2, *b*. — [8] *Ibid.*, *c*. — [9] P. 571, 1, *b*.

XXVI.

Le comté de Melgueil est donné aux comtes de Toulouse.

Béatrix, héritière du comté de Melgueil, fut sans doute mariée à [1] Bérenger Raimond de Barcelone, frère de Raimond, comte de Barcelone, devenu par sa femme roy d'Arragon. Car Raimond Bérenger, son fils, comte de Provence, dont Surita dit qu'on ne connut pas la mère, [2] est qualifié par luy-même comte de Melgueil, [3] et mourut en 1166. [4] Et il est certain que Raimond, comte de Provence, estoit fils de Béatrix, et estoit mort l'an 1172. Elle épousa depuis Bernard Pelet, et de ce Bernard elle eut une fille nommée Ermensinde, mariée d'abord à Pierre Bermond, dont elle eut un fils; ce qui n'empescha pas que Raimond, comte de Toulouse, ne la recherchast pour Raimond son fils, [5] qui est celuy qui soutint la guerre contre Simon de Montfort et les croisez.

[6] Béatrix, pour faire ce mariage qui luy paroissoit sans doute avantageux, donna, le 12 décembre 1172, à Raimond le père le fief et la seigneurie du comté de Melgueil, ou plutost confirma la donation qu'elle luy en avoit faite auparavant, et en donna le domaine à Raimond le fils, en faveur du mariage futur, en telle sorte que, soit qu'il y eust eu des enfans de ce mariage, soit qu'il n'y en eust point, la moitié du comté appartiendroit à Raimond le père, sa vie durant, pour passer ensuite à son fils, et Ermensinde pourroit

[1] *Hispania illustrata*, t. III, p. 47, *f*. — [2] P. 50, *d*. — [3] P. 53, *b*. — [4] Ms. G, p. 208. — [5] Catel, *Toul.*, p. 222. — [6] Ms. G, p. 208.

disposer de l'autre moitié en faveur du fils qu'elle auroit eu de Pierre Bermond. Elle exclut entièrement de ce comté sa petite-fille Dulcie, fille de Raimond, comte de Provence, à moins qu'elle n'épousast l'un des deux Raimond. [1] Car elle avoit esté promise à Raimond le fils, en 1166, avec la moitié du comté de Melgueil, [2] et il semble que cette promesse n'ait esté cassée qu'en 1176.

[3] Ermensinde confirma en même temps cette donation, et donna de plus à Raimond le fils tout ce qui luy appartenoit de la succession de son père; à quoy elle ajoute que si elle meurt sans laisser d'enfans, elle laisse tout ce qu'elle pourroit avoir de biens paternels et maternels à Raimond le père et à son fils. [4] On ajoute qu'elle confirma la même chose dans son testament publié au mois de septembre 1176, en faveur de Raimond le père et du fils, son mari. [5] Le manuscrit dont j'ay la copie porte qu'elle fit son testament au mois de septembre 1177, et qu'on en fit l'attestation le 2 novembre suivant.

[6] Béatrix, en donnant la seigneurie et le domaine de son comté, ne parle point du droit que l'Église de Rome et l'Église de Maguelone y avoient; elle ne parle point non plus de son mari, ce qui peut faire juger qu'elle estoit veuve. Ermensinde, sa fille, dispose aussi de ce qui luy peut appartenir des biens et de la succession de Bernard Pelet son père : *Quidquid ad me... quocunque jure pertinet vel pertinere debet.*

Que si Bernard estoit mort, il le faut distinguer [7] du

[1] *Hispan. illustr.*, t. III, p. 53, *b*. — [2] P. 56, *d*. — [3] Ms. G, p. 208. — [4] *Invent.*, t. V, *Toul.*, XIX, pièce 2. — [5] Ms. D, p. 546. — [6] *Ibid.* — [7] *Gall. Christ.*, t. III, p. 382, 1, *a*.

comte Bertrand, qu'on tenoit avoir joui durant quelque temps avec justice du comté de Melgueil, et qui estoit néanmoins trisayeul d'un Pierre Pelet qui y prétendoit, en 1266. [1] Car nous trouvons qu'au même mois de décembre 1172, Bertrand, comte de Melgueil, soumit ce comté à Alphonse, roy d'Arragon, qui en tira de grands avantages contre le comte de Toulouse, qui luy faisoit alors la guerre, [2] et vouloit s'emparer du comté de Provence, à cause que Dulcie, qui en estoit héritière, avoit esté promise à son fils, à quoy Alphonse, oncle paternel de Dulcie, s'opposoit.

[3] Dans le traité qu'ils firent, l'an 1176 ou 1177, selon Catel, ils se réservèrent le pouvoir de poursuivre en justice le droit qu'ils prétendoient, le roy, sur Melgueil, et le comte, sur Gévaudan; mais quoyque le roy d'Arragon disputast le comté de Melgueil, et qu'il y eust lieu de douter si Béatrix et Ermensinde en avoient pu disposer au préjudice du fils de Pierre Bermond, [4] néanmoins depuis ce temps-là les comtes de Toulouse furent aussi comtes de Melgueil, en vertu de la donation de Béatrix. Car si Raimond ne l'eust esté que par le mariage d'Ermensinde, il ne le pouvoit plus estre lorsqu'il épousa, en secondes noces, la sœur du vicomte de Béziers. Et néanmoins il paroist qu'il conserva toujours la possession, ou au moins la prétention de ce comté, et après luy Raimond son fils, né de Jeanne d'Angleterre. [5] Ce qui est certain, c'est qu'après Bertrand les comtes de Toulouse ont tenu quelque temps ce comté justement ou injustement.

[1] *Hispan. illustr.*, t. III, p. 55, *f.* — [2] P. 53, *b*, *c*. — [3] P. 56, *c*, *d*; Catel, *Toul.*, p. 209. — [4] Catel, *Toul.*, p. 209. — [5] *Gall. Christ.*, t. III, p. 582, 1, *a*.

XXVII.

Les papes s'adjugent Melgueil et le vendent à l'évesque de Maguelone; saint Louis s'en plaint; le comte de Toulouse s'en saisit et le rend.

[1] Au commencement de la guerre contre les Albigeois, le comte Raimond fut obligé de mettre une partie de ses terres entre les mains de l'Église par le traité de Valence, en 1209. Entre ces terres fut *comitatus Ingruensis*, dit Pierre des Vaux-de-Cernay; [2] au lieu de quoy M. du Bosquet dit avec beaucoup d'apparence qu'il faut lire *comitatus Melgoriensis*. [3] Dans un acte fait en suite de ce traité, le 18 de juin, à Saint-Gilles, Raimond consent que s'il manque à sa parole, le droit qu'il avoit au comté de Melgueil retourne entièrement à l'Église romaine.

[4] L'an 1211, Innocent commit à l'évesque d'Uzès et à l'abbé de Cisteaux le soin du comté de Melgueil, comme appartenant au saint-siége. [5] Ce fut sans doute sur cela que les habitans de Melgueil écrivirent à Innocent pour luy témoigner leur joie de ce que leur comté appartenoit en propre à l'Église romaine, et le prier de ne le soumettre à aucun autre. Innocent leur répondit, le 5 juin 1212.

[6] Le comte Raimond ayant esté déclaré déchu de toutes les terres qu'il possédoit, Pierre de Bénévent, qu'Innocent III envoya légat en Languedoc, l'an 1214, se saisit du comté de Melgueil au nom du

[1] Duchesne, p. 567, *b*, *c*. — [2] *In Epist. Innoc.*, p. 182. — [3] Catel, *Toul.*, p. 246. — [4] Raynald., an. 1211, art. 8. — [5] *Innoc.*, l. III, ep. CI, p. 370. — [6] *Gall. Christ.*, t. III, p. 382, 1, *a*, *b*.

pape, selon le droit qu'il en avoit, supposé que la postérité des anciens comtes eust manqué. [1]Néanmoins Raimond Pelet, qui apparemment estoit fils de Bertrand, dernier comte de Melgueil, ou plutost de Bernard Pelet (s'il est différent de Bertrand), et d'Ermensinde, [2]se présenta, et demanda au légat l'investiture du comté. L'affaire fut examinée dans les formes. Pelet produisit divers témoins pour prouver son droit. Mais Guillaume, évesque de Maguelone, commis pour soutenir le droit du pape, prétendit que l'once d'or de cens, due tous les ans au pape pour ce comté, n'ayant point esté payée depuis plusieurs années, le comté estoit dévolu au pape. L'affaire demeura pour lors indécise.

[3]Mais Guillaume ayant donné de grandes sommes d'argent au pape, aux cardinaux et à divers officiers dont on a encore le mémoire, [4]on trouva que Pelet n'avoit pas suffisamment prouvé son droit, et que le défaut d'avoir payé l'once d'or, l'excluoit absolument, quelque droit qu'il pust avoir, de sorte qu'on blasma même le légat Pierre d'avoir mis en jugement une chose si incontestable sans en avoir d'ordre particulier.

[5]En un mot, le pape Innocent III donna le comté en fief à Guillaume, évesque de Maguelone, pour luy et ses successeurs, à la charge d'en rendre tous les ans [6]vingt marcs d'argent au pape, le jour de Pasques, [7]de luy faire pour cela serment de fidélité, et de l'employer pour la guerre et pour la paix, selon l'ordre du saint-siége. [8]Nous avons encore l'acte de cette dona-

[1] *Gall. Christ.*, t. III, p. 582, 1, *a*, *b*. — [2] *B*, *c*. — [3] P. 583, 584. — [4] P. 582, 1, *c*. — [5] *Ibid.*, *c*, *d*. — [6] P. 581, 2, *a*. — [7] *Ibid.*, *b*. — [8] *Ibid.*, 1, 2.

tion, daté du 14 avril 1215, [1] ou, selon Raynaldus, du 10 avril 1216; [2] et elle fut depuis confirmée plusieurs fois par les papes. [3] Néanmoins les Pelet prétendirent toujours qu'on leur faisoit injustice, de sorte qu'en 1266 saint Louis en écrivit au pape Clément IV en faveur de Pierre Pelet, seigneur d'Alais, [4] dont Bertrand estoit trisayeul, et Raimond Pelet bisayeul.

[5] Le pape dans sa réponse maintient le droit de l'évesque de Maguelone. Il avoue néanmoins que devant sa promotion au pontificat, et depuis, il avoit toujours porté cet évesque à donner quelque récompense à Pierre, croyant qu'il y alloit de son bien et de son honneur de s'acquérir l'amitié de cette maison, de lever les scrupules de conscience qu'il pouvoit avoir de satisfaire aux clameurs du peuple.

[6] L'an 1223 les nobles et les autres habitans de Melgueil se soumirent volontairement au dernier Raimond de Toulouse, et luy firent serment de fidélité; et Raimond se saisit du chasteau. Le pape Honoré écrivit sur cela des lettres menaçantes à ceux de Melgueil pour les obliger à retourner promptement sous l'obéissance de l'évesque de Maguelone, [7] qui estoit alors Bernard de Mèse. [8] Il permit à cet évesque de les absoudre, s'ils revenoient à l'obéissance de l'Église, et il fulmina en même temps de nouveaux anathèmes contre Raimond.

[9] Enfin pour venir à ce qui nous a donné sujet de faire cette digression, on prétend qu'il paroist par di-

[1] Raynald., an. 1216, art. 8. — [2] *Gall. Christ.*, t. III, p. 581, 2, *b*, *c*. — [3] *Ibid.*, *d*. — [4] P. 582, 1, *a*, *b*. — [5] P. 582, 2, *a*, *b*. — [6] Raynald., an. 1223, art. 45. — [7] *Gall. Christ.*, t. III, p. 584. — [8] Raynald., an. 1223, art. 45. — [9] Catel, p. 657, 658.

vers actes que Raimond, qui avoit sans doute rendu Melgueil par les traitez de 1224, s'en empara de nouveau cette année, et aussi de Montferrand, de quoy l'évesque de Maguelone, qui estoit encore Bernard de Mèse, luy ayant demandé justice, il luy répondit que Raimond son père ayant reconnu l'Église à sa mort, toutes les confiscations faites de ses biens n'avoient plus de lieu. L'évesque, sur son refus, s'adressa au pape, qui après avoir sommé Raimond par une bulle de rendre le comté, l'excommunia par une seconde; ordonna par une autre aux habitans de Melgueil de rendre le chasteau à l'évesque; les excommunia parce qu'ils le refusoient, enjoignit à ceux de Maguelone de n'avoir aucun commerce avec eux; et donna dix bulles au moins pour obliger ceux de Montpellier et des autres villes du diocèse de Maguelone d'aider leur évesque à assiéger Raimond dans Melgueil. On ajoute que la force se trouvant inutile, ce fut en partie pour porter Raimond par douceur, à les rendre, que le pape envoya en France le cardinal de Saint-Ange.

Ceci seroit sans doute éclairci, si nous avions les pièces originales; et peut-estre nous trouverions qu'il y a un v de trop dans le nombre de M. CC. XXVIII, c'est-à-dire que ceci n'est autre chose que ce que nous venons de dire, que ceux de Melgueil prirent le parti de Raimond en M. CC. XXIII, et que Raimond rendit ce comté en 1224, peu devant la venue du cardinal de Saint-Ange. [1] Le pape Clément IV dit seulement que Raimond ayant pris Melgueil et quelques autres chas-

[1] *Gall. Christ.*, t. III, p. 582, 1, *d*.

teaux sur l'évesque de Maguelone, les rendit volontairement lorsqu'il fut revenu à luy.

XXVIII.

Divers exploits de guerre en Languedoc. — Olivier de Termes se soumet au roy.

[1] Mais ce qui regarde certainement l'histoire de cette année, c'est que vers la feste de Pasques, qui estoit le 26 de mars, Raimond, comte de Toulouse, rentra dans Castel-Sarrazin, sur la Garonne, près de l'embouchure du Tarn, tenu par les troupes du roy et de l'Église, et réduisit la garnison à se retrancher dans le donjon du chasteau. Ceux des environs se hastèrent inutilement de secourir les assiégez et d'entrer dans la place, et ils ne purent empescher Raimond de faire un double retranchement tant contre les assiégez que contre ceux qui le voudroient attaquer par dehors. Les évesques de Narbonne, de Toulouse et de Carcassonne vinrent en effet avec Imbert de Beaujeu pour luy faire lever le siége; Simon de Sulli, archevesque de Bourges, qui visitoit alors sa province, laquelle s'estend jusques auprès de Castel-Sarrazin, se joignit aussi à eux avec quelques troupes. [2] Mais on ne put jamais secourir les assiégez, qui, n'ayant plus quoy que ce soit à manger, se rendirent à Raimond, la vie sauve.

[3] Auprès de Castel-Sarrazin il y avoit une commanderie des Templiers nommée Ville-Dieu, dont les habitans ayant, ce semble, esté maltraitez par les pre-

[1] Duchesne, p. 689, *b*, *c*; p. 776, *a*, *b*. — [2] P. 690, *a*. — [3] 689, *c*.

miers qui estoient venus au secours de la place, ne vouloient pas recevoir les autres. Néanmoins Foulque de Toulouse, leur évesque, y ayant interposé son autorité et sa parole, Gui de Bruei, leur commandeur, y receut les François et leur fournit des vivres, de quoy l'armée avoit grand besoin. L'évesque y demeura pour la consolation et la sûreté des habitans. Cependant douze jeunes gens du lieu voulurent livrer et l'évesque et la place à Raimond. Mais en ayant parlé au bailli du commandeur, sans lequel ils ne pouvoient exécuter leur dessein, le commandeur les fit prendre et les mit à la question, *ponens in scopulis et constringens*, où ils avouèrent tout. Néanmoins l'évesque, *sicut vir pius gestans apud afflictos viscera misericordiæ*, pria tant le commandeur qu'il les laissa aussitost sortir de la place; parce que si les troupes qu'on avoit envoyé quérir des vivres, les eussent trouvez, il n'eust pas pu les empescher de condamner ces traîtres au gibet. Les troupes arrivèrent en effet le lendemain, et furent mécontentes de ce qu'on les avoit laissés s'échapper.

[1] Ensuite de cela les prélats et les seigneurs voyant qu'ils ne pouvoient secourir Castel-Sarrazin, allèrent assiéger le chasteau de Montech, qui est un peu au-dessus sur la Garonne, le prirent en peu de jours, et y firent divers prisonniers. [2] Castel-Sarrazin s'estant rendu cependant, on prit le dessein d'assiéger le chasteau de Saint-Paul [3] qui s'estoit rendu à Raimond l'hiver précédent, [4] et les troupes s'estoient déjà avancées pour cela jusques à Lavaur, qui n'est qu'environ à

[1] Duchesne, p. 689, *c*. — [2] P. 690, *a*. — [3] P. 689, *b*. — [4] P. 690, *a*; p. 776, *b*.

trois lieues au-dessous, sur l'Agout. Mais on crut qu'il valoit mieux se retirer pour ramasser de nouvelles forces, et revenir faire le dégast autour de Toulouse, comme on fit vers la Saint-Jean.

[1] Le 21 novembre, Olivier et Bernard de Termes cédèrent au roy leur chasteau de Termes, et en mirent en possession pour le roy Pierre, archevesque de Narbonne, Clarius, évesque de Carcassonne et Gui de Lévis, mareschal, qui l'acceptèrent en présence du sénéchal de Toulouse. Ils remirent tout le reste de leurs terres à la discrétion du roy, au nom duquel Gui de Lévis les leur rendit, *in commendam*. Il faut aussi que saint Louis leur ait rendu depuis le chasteau de Termes, [2] puisque Olivier le luy vendit l'an 1262. [3] Ce chasteau de Termes, au diocèse de Narbonne, estoit alors extrêmement fort, et passoit presque pour imprenable.

[4] Nous avons vu l'année précédente Olivier de Termes dans le parti de Raimond; mais il faut dire qu'il l'avoit quitté, puisqu'il cédoit sa place au roy; et l'acquisition de ce seigneur estoit bien aussi considérable que celle de sa place, si c'est celuy [5] que Joinville appelle l'un des plus braves de son temps. [6] On parle assez souvent de luy. [7] Il eut le malheur d'estre meslé dans la révolte de Trincavel en 1240. [8] Le pape Clément IV, écrivant l'an 1265 à un Olivier de Termes qui s'estoit consacré pour le reste de ses jours à la défense de la

[1] *Invent.*, t. V, *Langued.*, pièce 6; Ms. D, p. 376. — [2] *Regist.* 30, n° 136, f° 56, v°. — [3] Duchesne, p. 587, *a*. — [4] P. 689, *a*, *b*. — [5] Joinville, p. 113; Matth. Par. — [6] Joinville, p. 108. — [7] Duchesne, p. 334, *a*; p. 695, *b*; *Spicileg.*, t. II, p. 797; Ms. D, p. 481. — [8] Clem., ep. XXVII.

terre sainte, l'appelle *strenuum ab adolescentia bellatorem, et de igne torrens erutum*, sans doute à cause qu'il avoit esté engagé autrefois dans la rébellion et dans l'hérésie.

XXIX.

Le comte de Toulouse est réduit par le dégast de ses terres à traiter avec le roy ; on fait trêve; le cardinal Romain revient en France.

[1] Matthieu Paris dit que le roy ayant envoyé cette année en Provence une armée considérable pour chasser tout à fait Raimond, et ayant esté conclu qu'on l'assiégeroit dans Castel-Sarrazin où il estoit, Raimond, qui en eut avis, leur dressa une embuscade dans une forest où ils avoient à passer, et les prit tellement à son avantage, qu'après un très-rude combat donné le 18 de may, cinq cents chevaliers demeurèrent prisonniers, avec deux mille autres de moindre qualité; que Raimond fit mettre ces deux mille à nud, fit crever les yeux aux uns, couper le nez et les oreilles aux autres, et à quelques-uns les pieds et les mains, et les abandonna en cet estat, et qu'en un mot les François furent défaits trois différentes fois cet esté-là par Raimond.

Les historiens françois ne disent rien du tout ni de ces victoires, ni de ces cruautez de Raimond. Matthieu de Westminster, Walsingham, ni Trivet, tous Anglois, n'en disent rien non plus; et tant d'avantages de Raimond ne s'accordent point ni avec le traité de l'année suivante, [2] ni avec le dégast que les croisez firent cette

[1] Matth. Par., p. 349, *e*, *f*. — [2] Duchesne, p. 690, *b*; p. 776, *b*, *c*.

année durant trois mois en commençant vers la Saint-Jean, dans les vignes et les bleds d'autour de Toulouse. [1] Puy-Laurent, qui appelle cela la taille, en fait une description qui mérite bien d'estre insérée tout entière. Il paroist que c'estoit un dessein concerté. L'archevesque d'Auch y vint, et même celuy de Bordeaux, avec d'autres évesques, barons, chevaliers et soldats de Gascogne. L'évesque de Toulouse y estoit, et sans doute aussi d'autres évesques de Languedoc et de France; et il [faut], comme nous avons dit, rapporter à cette année ce que les historiens disent de la précédente, [2] que saint Louis, par le conseil de sa mère, envoya en Languedoc un grand nombre d'évesques et de chevaliers, qui luy soumirent la ville et le comté de Toulouse. [3] Car ce fut en effet cette taille et ce dégast qui réduisirent le comte et les habitans de Toulouse.

[4] Après que les croisez eurent passé près de trois mois autour de Toulouse, ceux de Gascogne se retirèrent; et les autres entrèrent en main armée dans les terres du comté de Foix; ils passèrent jusqu'au pas de la Barre, [5] qui est un passage étroit entre les montagnes, où un seul homme se peut défendre contre vingt. [6] Il paroist que ce n'estoit pas loin du lieu appelé Saint-Jean-des-Vierges, [7] ou de Vergès, qui estoit entre Pamiers et Foix. [8] Catel l'appelle le passage de Vaire. [9] L'armée des croisez campa durant plusieurs

[1] Puy-Laur., c. XXXVIII. — [2] *Spicileg.*, t. VIII, p. 577; t. XI, p. 517; Wals., p. 464, *e*; Ms. F, p. 144, 145. — [3] Duchesne, p. 690, *b*. — [4] *Ibid.*, *b*. — [5] *Hist. de Béarn*, p. 723. — [6] Duchesne, p. 169, *b*. — [7] *Hist. de Béarn*, p. 745, 746. — [8] Catel, *Toul.*, p. 331. — [9] Duchesne, p. 690, *b*.

jours dans la plaine d'auprès Saint-Jean-des-Vierges; ils mirent garnison où ils le jugèrent à propos, et s'en retournèrent. [1] Cependant Hélie Guérin, de Grandselve, de l'ordre de Cisteaux, au diocèse de Toulouse, vint de France offrir la paix à ceux de Toulouse. Il les trouva fort abbattus par les pertes que le dégast précédent leur avoit causées, et par conséquent fort disposez à la paix. [2] Et d'ailleurs il devoit venir l'année suivante un nombre infini de croisez.

[3] On fit donc d'abord une trêve durant laquelle il se tint diverses conférences, *circa Vasegiam;* [4] Catel dit à Basiège près de Toulouse. C'estoit sans doute avant le 21 novembre, [5] auquel le sénéchal de Toulouse fut témoin de la soumission d'Olivier et Bernard de Termes au roy. [6] Enfin, l'on conclut que l'on viendroit à Meaux pour traiter des conditions de la paix.

[7] Il se tint un concile à Noël sur l'affaire des Albigeois, dans la ville de Sens; cette négociation dura jusques à Pasques de l'année suivante, où nous verrons la fin de tant de guerres qui ruinoient le Languedoc depuis l'an 1209. [8] Hélie Guérin agissoit en cette occasion de la part du légat, c'est-à-dire de Romain, cardinal de Saint-Ange, qui s'en estoit retourné à Rome l'année précédente. [9] Mais le roy avoit prié instamment le pape de le luy renvoyer encore en qualité de légat, [10] et le pape n'avoit pu le luy refuser. [11] Il vint particulièrement pour l'affaire des Albigeois, [12] et

[1] Duchesne, p. 690, *c.* — [2] P. 691, *c.* — [3] P. 690, *c.* — [4] Catel, *Toul.*, p. 332. — [5] Ms. D, p. 576. — [6] Duchesne, p. 691, *c.* — [7] Ms. D, p. 433, 1. [8] Duchesne, p. 691, *c.* — [9] Raynald., an. 1228, art. 22. — [10] Art. 22; Ms. D, p. 432, 1. — [11] Raynald., an. 1228, art. 21, 22; Ms. D, p. 430, 1. — [12] Raynald., an. 1228, art. 23.

le pape, en l'envoyant, écrivit à l'abbé et au chapitre général de Cisteaux, et leur demanda leurs prières, afin que le légat pust terminer heureusement cette affaire.

[1] Le pape voulut que les bénéficiers qui y travailleroient avec le légat receussent, quoyqu'absens, le revenu de leurs bénéfices. Il luy donna pouvoir de ratifier les mariages contractez par les croisez au quatrième degré. Il manda à l'évesque d'Acre de s'employer à prescher la croisade quand le légat l'en prieroit. Cet évesque est sans doute le célèbre [2] Jacques de Vitri, qui l'estoit encore l'an 1227, [3] auquel le pape l'avoit fait venir en diligence de France à Rome. Il avoit passé la mer peu de temps après, et estoit revenu en occident.

[4] Pour autoriser davantage le légat, le pape soumit à sa légation non-seulement le royaume de France, mais aussi les provinces de Lyon, de Tarentaise, d'Embrun, de Vienne, d'Aix et d'Arles. [5] Il écrivit en même temps une lettre au roy, où il luy témoigne qu'il se fait violence pour l'amour de luy, de se priver du cardinal Romain dans le besoin qu'il en avoit. Il faut voir cette lettre. [6] Il y prophétise en quelque sorte, lorsqu'il dit que peut-estre, par un jugement secret et impénétrable, c'estoit à ce jeune roy que Dieu avoit réservé la consommation de cette affaire. [7] Il dit, comme une chose reconnue de tout le monde, que le cardinal Romain avoit une affection particulière pour la personne du roy, pour sa maison et pour son Estat. [8] Il

[1] Raynald., an. 1228, art. 23. — [2] Ms. D, p. 431, 1. — [3] *Ibid.*, 2. — [4] Raynald., an. 1228, art. 22. — [5] *Ibid.*, art. 22. — [6] Art. 21. — [7] Art. 22. — [8] Art. 22.

écrivit une lettre semblable à Blanche; et par une autre lettre il recommanda fort au roy le comte de Montfort, qui travailloit, dit-il, avec tant de piété contre l'hérésie des Albigeois.

XXX.

Le pape fait prolonger pour un an la trêve d'Angleterre.

[1] Le pape commit aussi au légat l'affaire de l'archevesque de Rouen dont nous avons parlé l'année précédente. [2] Le pape lui écrivit contre Frédéric le 5 d'aoust, supposant qu'il estoit déjà en France. Nous en parlerons en une autre occasion. [3] Il luy donna ordre de dispenser le roy et la reine du serment qu'ils avoient fait au comte de la Marche de ne faire ni paix, ni trêve avec l'Angleterre que de son consentement. Il n'est pas marqué si le pape pourvoyoit en même temps au dédommagement du comte, fort intéressé dans cette dispense, comme toutefois l'équité le demandoit.

[4] On voit par la suite de l'histoire que saint Louis ne laissoit pas de prendre le consentement du comte pour traiter avec l'Angleterre, [5] jusqu'à ce qu'il se fit déclarer quitte de ce serment par le comte même par le traité de 1242. Le pape le faisoit sans doute pour faire plus aisément la paix entre les deux rois. [6] Il leur fit même commandement cette année de faire trêve, c'est-à-dire de prolonger celle qui avoit esté faite l'an-

[1] Raynald., an. 1228, art. 23; *Spicileg.*, t. II, p. 820. — [2] Matth. Par., p. 348, 349. — [3] Raynald., an. 1228, art. 23. — [4] Du Tillet, t. II, p. 181. — [5] Ms. F, p. 546. — [6] *Invent.*, t. IX, *Anglet.*, *lettres sans date*, pièce 13.

née précédente pour un an, [1] et sur cet ordre, Henri envoya ses ambassadeurs en France, avec une lettre qu'il écrivoit à saint Louis, du 6 de may, pour arrester cette trêve. [2] Ces ambassadeurs estoient Philippe d'Aubigni, et Raoul, sénéchal de Henri. La trêve fut en effet conclue à Nogent, au mois de juin; mais ce ne fut encore que pour un an à commencer du jour de la Madeleine. Le comte de la Marche y fut compris avec toutes ses terres, sans qu'on l'en pust mettre en procès, dit l'acte, ni au for civil, ni au for ecclésiastique. [3] L'occasion ou le prétexte du pape pour vouloir faire cette trêve, fut pour ne point empescher le secours de la terre sainte et la guerre des Albigeois.

[4] Henri, roy d'Angleterre, donna le 6 de may à ses ambassadeurs les pouvoirs nécessaires pour traiter la trêve, et le même jour il en écrivit à saint Louis et à l'archevesque de Sens, qu'on peut juger par cela même avoir esté un des principaux ministres de la régente. La trêve fut jurée au mois de juin, au nom de saint Louis, par Jean, mareschal de France, et Baudoin de Corbeil, ses ambassadeurs. L'archevesque de Sens écrivit une lettre qui portoit que saint Louis l'avoit accordée par le mandement du pape Grégoire IX, et les ambassadeurs en écrivirent une autre sur la manière de l'observer et d'en réparer les infractions. [5] Le comte de la Marche y fut compris avec toutes les terres qu'il possédoit lors de la première trêve; et il fut dit expressément que, s'il estoit troublé dans cette jouissance, saint Louis pourroit rompre la trêve.

[1] *Invent.*, t. IX, *Anglet.*, *lettres sans date*, pièce 13; Ms. B, p. 189. — [2] *Invent.*, t. IX, *Anglet.*, II, pièce 13; Ms. B, p. 188. — [3] Du Tillet, t. II, p. 174. — [4] P. 180. — [5] P. 174.

Je ne sçay si c'est à cela qu'il faut rapporter [1] ce qu'on dit que saint Louis fit trêve pour un an, au mois de juin, avec Guillaume l'Archevesque, seigneur de Partenay, de la maison de Lusignan, [2] et que Hugue de Lusignan, comte de la Marche, promit, en 1228, au roy et à la reine, que Geoffroy tiendroit la trêve faite avec eux. Ce Geoffroy pouvoit avoir pris le parti des Anglois. Au moins, nous ne voyons pas que cela se puisse rapporter à la trêve qui termina le soulèvement des barons, comme nous verrons dans la suite. Car, autant que nous en pouvons juger, cette trêve ne se fit au plus tost qu'à la fin de cette année, et ne se faisoit pas directement avec le roy, mais avec le comte de Champagne par l'autorité du roy.

XXXI.

Soulèvement général des princes contre le roy; le comte de Boulogne et Enguerran de Couci prétendent même à la couronne.

[3] Une des raisons qui firent revenir le légat fut la division qui estoit en France entre les princes, [4] envers qui la reine estoit amère, dit Philippe Mouskes. [5] Ils s'estoient liguez ensemble contre le roy et contre la reine, [6] ne pouvant souffrir de voir toute l'autorité entre les mains de la reine [7] qu'ils méprisoient comme une femme étrangère et sans appuy, [8] dont on noircissoit la réputation par les calomnies les plus atroces.

[1] Du Tillet, t. II, p. 180. — [2] *Invent.*, t. VI, *comtes de la Marche*, pièce 1. — [3] Ms. D, p. 432, 1. — [4] Mousk., vers 27 952. — [5] Ms. F, p. 768, 769. — [6] Mousk., vers 27 947 et 28 003.— [7] Joinville, p. 15. — [8] Matth. Par., p. 766, *b*.

[1] Philippe, comte de Boulogne, se laissa d'autant plus aisément emporter à cette basse jalousie, qu'estant oncle du roy, il prétendoit que la tutelle de son neveu luy devoit appartenir. Ainsi il entra aisément dans la pensée de chasser la reine, fit diverses brigues à la cour pour s'attirer des partisans, [2] et souffrit que les barons confédérez le fissent chef de leur ligue, et le traitassent comme leur maistre et leur seigneur. Il avoit un grand moyen de se former un puissant parti, s'il avoit, [3] comme quelques-uns le disent, une partie des thrésors de Philippe-Auguste et de Louis VIII; mais j'en voudrois avoir des autorités plus assurées. [4] Ce qui est plus certain, c'est qu'il commença cette année à fortifier ses places, particulièrement Calais, qu'il fit environner d'une forte muraille par mer et par terre, et il y fit faire un bon chasteau. [5] Ainsi, cette place luy pouvoit servir, tant à faire la guerre sur terre et sur mer, qu'à se retirer en Angleterre en cas de nécessité.

[6] On prétend que ses desseins alloient encore plus loin que la régence; que les barons liguez s'estoient vantez même de le faire roy, et qu'il eut assez peu de prudence pour le vouloir et pour le croire. Quelque criminelle et quelque ridicule que fust cette prétention, on assure néanmoins que le véritable dessein des barons l'estoit encore davantage. [7] Car on écrit qu'ils vouloient donner la couronne, non à un fils, à un frère et à un oncle de leurs rois, mais à Enguerran de Couci,

[1] *Chron. de saint Louis*, c. IV. — [2] Joinville, p. 15. — [3] *Chron. de saint Louis*, c. IV. — [4] *Ibid.; Spicileg.*, t. IX, p. 658. — [5] *Chron. de saint Louis*, c. IV. — [6] Ms. F, p. 768; Duchesne, p. 691, *b*. — [7] Ms. F, p. 769; *Chron. de Flandre*, c. XIX, p. 49, 1.

qui, dans cette espérance, s'estoit déjà fait faire une couronne.

La maison de Couci estoit assurément très-illustre et très-puissante par ses alliances. Nous verrons que quand saint Louis voulut faire condamner Enguerran, fils de celuy dont nous parlons, presque tous les grands de France qu'il avoit appelez pour estre ses juges, devinrent ses intercesseurs, parce qu'ils estoient ses parens. [1] Les quatre princes, Robert comte de Dreux, Pierre, comte de Bretagne, Jean, comte de Mascon, et Henri, archevesque de Reims, et les comtesses de Bar et de Roussi estoient ses neveux et ses nièces, sortis de sa sœur Yolande, née d'un premier lit, et mariée à Robert II, comte de Dreux, leur père; [2] et en même temps ses cousins, puisque sa mère estoit Alix, fille de Robert Ier et sœur de Robert II, ce qui le rendoit issu de germain à Louis VIII. La duchesse de Bourgogne, fille du comte de Dreux, estoit sa petite-nièce. [3] On prétend qu'il avoit une autre sœur nommée Isabelle, mariée à Gérard, fils du roy de Bohême. [4] Il maria sa fille, en 1239, à Alexandre, roy d'Écosse. [5] Il avoit trois frères: Thomas, seigneur de Vervins, Robert, seigneur de Pinon, et Raoul, évesque de Noyon. Messieurs de Sainte-Marthe ne le mettent point.

[6] Il fut à la croisade de 1190 avec Raoul de Couci, son père, qui mourut au siége d'Acre en 1191. [7] Il se signala en 1214 à la bataille de Bovines. [8] Il accompagna Louis VIII en Angleterre l'an 1216, suivi de

[1] *Hist. de Dreux.* — [2] *Hist. de Couci*, p. 117, 2. — [3] *Ibid.*, 2. — [4] Matth. Par., p. 485, *c.* — [5] *Hist. de Couci*, p. 119, 1. — [6] P. 133, 2. — [7] P. 134, 1. — [8] 2; *Chron. de Flandre*, c. XVI, p. 39, 1.

cinquante chevaliers. [1] Du Tillet dit qu'il estoit grand-chambellan de Louis VIII. Je ne me souviens point d'avoir vu de titre où cette qualité ni aucune autre luy soit donnée. Mais Urse ou Ursion est souvent nommé chambellan dans les titres de Louis VIII, [2] ou chambrier selon Albéric, [3] ce qui estoit alors une grande dignité. Le P. Anselme ne met point Enguerran entre les chambriers, ni entre les chambellans.

Pour la terre de Couci, je ne voy pas qu'elle fust fort considérable. J'ay vu même qu'elle estoit anciennement du domaine de l'église de Reims, et qu'elle luy a dû longtemps soixante sous de cens. Quand le fils d'Enguerran demanda à saint Louis d'estre jugé par les pairs, on luy répondit que la terre de Couci n'avoit pas ce droit, et n'estoit pas une baronnie.

[4] Quand Matthieu Paris parle de la mort du père, qui fut extraordinaire, et à voir, il l'appelle un ancien persécuteur de l'Église, habile à élever des édifices matériels, et à détruire les spirituels. [5] Un Anglois l'appelle un seigneur puissant, mais cruel [6] et très-méchant homme. [7] On marque qu'en l'an 1236, les évesques de la province de Reims tinrent un concile à Saint-Quentin au sujet des violences exercées par ce seigneur contre le doyen de Laon. Mais quelque considérable qu'il pust estre, il est estonnant qu'il ait pu aspirer à la couronne au préjudice des comtes de Boulogne, de Champagne, de Bretagne, de Flandre, du duc de Bourgogne et de divers autres seigneurs. Et peut-estre que le comte de Bretagne l'avoit proposé

[1] Du Tillet, t. I, p. 418. — [2] Ms. D, p. 433, 1. — [3] Du Tillet. — [4] Matth. Par., p. 639, *a*; Matth. West., p. 307, *c*, *d*. — [5] Matth. West., p. 307, *f*. — [6] P. 317, *b*. — [7] *Concil.*, t. XI, p. 499, *c*, *d*.

pour l'exclure quand il luy plairoit. [1] Car on trouve dans les annales de Vitré, qu'il avoit le dessein d'usurper luy-même la couronne. [2] François l'Allouette, qui écrivoit, il y a près de cent ans, l'histoire de la maison de Couci, le donne comme une chose très-certaine, et il prétend qu'il avoit même esté nommé roy par une élection solennelle, avec le consentement, dit-il, des oncles mêmes du roy; mais la manière dont il en parle est encore plus surprenante; car il ne trouve ce dessein de faire Enguerran roy ni extraordinaire ni injuste, et il blâme presque la reine Blanche d'avoir maintenu le droit de son fils. Il veut que tous les rois suivans ayent obligation de leur couronne à la modération d'Enguerran, assez peu ambitieux pour préférer la paix de l'Estat à son élévation; et il semble même qu'il ait fait grâce à Louis VIII de ne luy pas disputer le sceptre.

XXXII.

Les princes déclarent la guerre au comte de Champagne pour la faire au roy; le roy l'arrête néanmoins.

[3] La reine jugea que le comte de Boulogne avoit quelque mauvais dessein lorsqu'elle sceut qu'il fortifioit Calais; mais la chose estoit encore si secrète, et le comte tellement appuyé par la plus grande partie de la noblesse, qu'il n'y avoit pas moyen de le poursuivre par les voyes de la justice. Ainsi elle se contenta de s'assurer de plus en plus des comtes de Flandre et de

[1] Bellef., l. IV, c. I, p. 639, 1. — [2] *Hist. de Couci*, p. 135, 136. — [3] *Chron. de saint Louis*, c. IV.



Champagne, pour s'appuyer de leur secours. Les barons, de leur costé, n'osèrent pas d'abord attaquer directement le roy et la reine. Mais comme les seigneurs particuliers prétendoient alors avoir le droit de se faire la guerre les uns aux autres, sans que les rois s'en pussent tenir offensez, [1] ils résolurent entre eux de se déclarer seulement ennemis du comte de Champagne, [2] l'accusant d'avoir trahi le roy Louis VIII, de l'avoir abandonné devant Avignon, et de l'avoir même empoisonné.

[3] Matthieu Paris dit qu'ils avoient souvent porté leurs plaintes sur ce sujet à la cour de France, le roy présent, et avoient offert d'en convaincre le comte par la voye du duel; mais que la reine ne les avoit jamais voulu écouter. C'est une chose de trop de conséquence pour s'en assurer sur cette seule autorité. [4] Il faut néanmoins reconnoistre que l'opinion qu'il avoit empoisonné Louis VIII estoit fort répandue et le rendoit extrêmement odieux à tout le monde; [5] et ce fut sur cela que le comte de Boulogne, qui entreprenoit l'affaire avec chaleur, [6] luy envoya déclarer la guerre par deux chevaliers. [7] Mais la véritable raison de cette guerre estoit que les barons le craignoient plus que tous les autres qui estoient dans les intérests de la reine, [8] et croyoient que s'ils le pouvoient prendre ou luy oster la vie, rien ne leur pourroit empescher la conqueste du royaume. [9] Ils vouloient aussi se venger de ce qu'il

[1] Duchesne, p. 328, *b;* Ms. F, p. 768; *Chron. de Flandre*, c. XIX, p. 49. — [2] Mousk., vers 27 959; Ms. F, p. 768; Matth. Par., p. 366, *b*. — [3] Matth. Par., p. 366, *b*.— [4] Mousk., vers 28 132.— [5] P. 16, 2; *Chron. de Flandre*, p. 49, 1. — [6] *Chron. de Flandre*, p. 49, 1; Ms. F, p. 768. — [7] Ms. F, p. 768. [8] *Chron. de Flandre*, p. 49, 1. — [9] Duchesne, p. 328, *b; Spicileg.*, t. XI, p. 518.

avoit abandonné, en 1227, le parti du comte de Bretagne, et avoit découvert leurs mauvais desseins. [1] Ils se plaignoient encore qu'il dédaignoit tous les barons, même les comtes de Bretagne et de Boulogne.

[2] On marque qu'il avoit nommément pour ennemis le comte de Boulogne, le comte de Dreux et tous les princes de sa maison, Enguerran et Thomas de Couci, Hugue, comte de Saint-Paul, et toute la maison de Chastillon, le comte de Nevers, et généralement presque tous les barons, et tous les grands du royaume. [3] Ses propres vassaux estoient liguez avec ses ennemis. Car outre l'aversion générale qu'on avoit pour luy à cause de la mort de Louis VIII, [4] ses sujets le haïssoient particulièrement, *pro multiplici ipsius malitia*. [5] Il se fioit plus aux bourgeois qu'à sa noblesse, et les favorisoit davantage. [6] On rapporte d'une ancienne chronique en vers que, s'estant déguisé pour apprendre ce qu'on disoit de luy, il eut le déplaisir de voir que tout le monde généralement parloit contre luy et le traitoit de traistre Il reconnut par là qu'il n'avoit point d'amis, et qu'il ne pouvoit rien espérer que du costé de la reine.

[7] Le comte de Bar, quoyque beau-frère des princes de Dreux, estoit néanmoins demeuré toujours uni avec le comte de Champagne; et ils se donnoient mutuellement dans leurs affaires tous les avis et tous les secours nécessaires. Mais ils se brouillèrent l'année suivante et devinrent les plus cruels ennemis. Il n'y avoit

[1] Mousk., vers 27 956. — [2] Ms. D, p. 435, 1. — [3] Ms. F, p. 768; *Chron. de Flandre*, p. 49, 1. — [4] *Spicileg.*, t. IX, p. 665. — [5] Ms. D, p. 440. — [6] Joinville, note, p. 374, 375. — [7] Ms. D, p. 435, 1.

point encore de division ouverte entre la maison de Chastillon et le comte de Champagne le 30 de may, comme on le peut juger par un acte de ce jour, [1] où Thibaud confirme le mariage d'Yolande de Chastillon, nièce du comte de Saint-Paul, avec Archambaud de Bourbon. [2] Dans un acte du mois de décembre, par lequel le même comte de Saint-Paul déclare que Thomas de Couci est son homme lige pour quelques terres qu'il luy avoit données, il reconnoist que c'est sans préjudice des hommages que Thomas devoit auparavant au seigneur Enguerran de Couci, au seigneur roy de France, et au comte de Champagne.

[3] Nangis et quelques autres mettent cette année non-seulement la ligue des princes contre Thibaud, mais aussi leur entrée en Champagne et le voyage du roy à Troies. Mais Albéric, qui est assurément l'auteur le plus exact de ce temps-là, [4] ne le met que sur l'année suivante. [5] La Chronique d'Andres, qui est aussi ancienne, ne parle non plus de cette guerre que sur l'an 1229. Ainsi Nangis et les auteurs qui l'ont suivi, n'estant pas exacts, nous ne croyons point qu'il soit nécessaire de mettre une première guerre en 1228 et une seconde en 1229.

Mouskes pourroit favoriser Nangis; mais il est si court et si confus sur ces guerres civiles et sur celles de 1230, que tout ce que nous pouvons faire, sera d'en tirer quelques particularitez que nous appliquerons aux endroits où nous trouverons qu'elles conviendront le mieux. Joinville, qui écrivoit, à l'âge

[1] *Hist. de Chast.*, note, p. 47, 48. — [2] P. 52. — [3] Duchesne, p. 328, *b, c*; Ms. F, p. 768. — [4] Ms. D, p. 435. — [5] *Spicileg.*, t. IX, p. 661, 663.

peut-estre de quatre-vingt-dix ans, ce qui s'estoit passé dans sa jeunesse, ne peut pas avoir gardé exactement l'ordre des temps et des circonstauces. C'est pourquoy nous nous y arresterons peu, et nous ne ferons pas difficulté de rapporter à l'an 1229 [1] ce qu'il mesle avec les événemens de l'an 1234, où nous ne trouvons point qu'il y ait eu aucune guerre en Champagne. Nous le suivons néanmoins en faisant [2] précéder la guerre de Champagne par la première guerre de Bretagne, où nous croyons que le roy prit Bellesme, ce qui néanmoins n'est pas sans difficulté, d'autant qu'aucun auteur exact ne parle de ce siége.

Nous croyons donc que les barons ayant déclaré cette année [3] la guerre au comte de Champagne, et ayant peut-estre commencé à faire quelques ravages dans ses terres, si nous voulons donner cela à l'autorité de Mouskes, cette guerre n'eut pas de suite pour lors, [4] à cause du soulèvement de Pierre, comte de Bretagne, qui avoit même fait venir les Anglois à son secours sous la conduite du comte Richard, frère du roy Henri. Car sur cette nouvelle, saint Louis, usant du droit qu'avoient les seigneurs d'obliger leurs vassaux à faire paix ou trêve entre eux, lorsqu'ils avoient besoin de leur service contre un ennemi, fit en sorte que les barons furent obligez de faire trêve avec le comte de Champagne, lesquels ne s'estant point déclarez ouvertement ennemis du roy, n'osèrent luy désobéir en cette rencontre.

[1] Joinville, p. 18, 19. — [2] P. 17, 18. — [3] Mousk., vers 27 991. — [4] Vers 27 967.

XXXIII.

Le comte de Bretagne déclare la guerre au roy, et appelle les Anglois.

Ce second soulèvement de Pierre se faisoit de concert avec les barons; [1] car dans une assemblée qu'ils avoient tenue à Corbeil, ils avoient conclu d'un commun accord que ce comte prendroit les armes contre le roy, et que si le roy les mandoit pour aller contre luy, ils ne mèneroient chacun que deux chevaliers, afin que le comte vainquist et ruinast aisément le roy et la reine.

[2] Pierre ne se sentant pas encore assez fort avec tout l'appuy qu'il avoit en France, quoyqu'il eust un grand nombre de barons liguez avec luy, députa en Angleterre [3] ou y alla luy-même, [4] et donna tant d'espérance au roy Henri de recouvrer la Normandie, [5] qu'il luy persuada de luy envoyer de grandes troupes [6] sous la conduite du comte Richard, son frère, quoyque la trêve eust esté continuée au mois de juin pour un an. Nangis et plusieurs historiens qui l'ont suivi, disent que Henri vint luy-même amener ces troupes en France. Mais outre que Philippe Mouskes dit que ce fut Richard, Matthieu Paris n'auroit pu oublier ce voyage considérable de son roy. [7] Et bien loin d'en parler, il dit qu'il passa les mois d'aoust, de septembre et d'octobre dans une malheureuse guerre contre les Gallois,

[1] Joinville, p. 16. — [2] Ms. F, p. 147. — [3] P. 307, 769. — [4] P. 147, 307, 769. — [5] *Ibid.; Duchesne*, p. 328, *c; Spicileg.*, t. XI, p. 519. — [6] Mousk., vers 27 865 et 27 978. — [7] Matth. Par., p. 350, 351.

[1] et qu'il estoit à Oxford à Noël, où il refusa de passer en France.

[2] Le comte de Bretagne ayant le secours d'Angleterre, commença à faire le dégast sur les terres du roy, qui en fut aussitost averti. Ce fut apparemment sur cela, ou même sur les premières nouvelles du soulèvement du comte, [3] que le roy l'ajourna à Melun pour le dimanche d'après Noël, c'est-à-dire pour le 31 décembre, si cela se rapporte à cette année, comme il paroist assez probable, car l'histoire de ces premières années de saint Louis est fort confuse. [4] Le comte ne vint point à Melun, et ce fut peut-estre pour cela que le roy n'y vint pas non plus. Il y envoya seulement des personnes à sa place, *ad faciendum quod debent.* Le comte y envoya même s'excuser sur ce que le terme de l'ajournement estoit trop court, prétendant qu'il devoit estre de quarante jours, et demander un autre terme. Il y envoya aussi un cahier de plaintes sur les torts et les injures qu'il disoit avoir receues du roy et de la reine et de leurs officiers. [5] Le comte se plaignoit, au commencement de 1230, que ce cahier ayant esté mis entre les mains de ceux qui tenoient la place du roy dans l'assemblée de Melun, la reine, à ce qu'on luy avoit rapporté, n'avoit point voulu qu'on le montrast aux barons et aux seigneurs de France, et même leur en avoit fait dire le contenu d'une manière contraire à la vérité; qu'ainsi il n'avoit jamais pu obtenir justice, et que le roy l'avoit même fait dessaisir de ce qu'il tenoit de luy en Anjou, c'est-à-dire l'en avoit fait déclarer déchu, [6] et avoit assiégé Bellesme.

[1] Matth. Par., p. 353, *b, c.* — [2] Duchesne, p. 328, *c;* Ms. F, p. 769, 308. — [3] Joinville, note, p. 44. — [4] P. 44. — [5] P. 45. — [6] P. 45.

[1] Le roy d'Angleterre estant, comme nous avons dit, à Oxford à la feste de Noël de cette année, l'archevesque de Bordeaux l'y vint trouver de la part des seigneurs de Gascogne, de Guienne et de Poitou. Il y vint en même temps une députation solennelle de la Normandie. Tout cela estoit pour faire instance à Henri de vouloir venir en France en personne. Car en ce cas les seigneurs de ces provinces luy promettoient de se joindre tous à luy en équipage de guerre, et suivis de tout le pays; qu'ils s'attacheroient à luy pour jamais, et que par ce moyen il recouvreroit aisément les pays qu'il avoit perdus. Le roy receut fort bien l'archevesque, et luy fist passer les festes avec luy. Mais il n'avoit pas assez de prudence pour profiter de l'occasion qu'on luy offroit. Il n'en demanda avis qu'à Hubert de Bourg, son grand justicier et son unique conseil; et ce ministre luy conseilla de différer l'affaire à une occasion plus favorable. Ainsi, dit Matthieu Paris, les députez furent obligez de s'en retourner sans pouvoir obtenir d'autre réponse. [2] Matthieu de Westminster n'en dit pas davantage.

Il se peut faire que le comte de Bretagne et les barons liguez ne se soient pas contentez de Richard, et ayent voulu avoir le roy d'Angleterre en personne. Il se peut faire encore que cette députation soit celle qui fit envoyer Richard. Car Matthieu Paris ne parle de son voyage ni en ce temps-ci, ni en aucun autre. Mais en ce cas il faudroit mettre la guerre de Champagne au milieu de l'hyver, en 1228 et 1229, puisqu'elle ne finit qu'après la descente des Anglois et le siége de Bellesme

[1] Matth. Par., p. 353, *b*, *c*. — [2] Matth. West., p. 287, *f*.

au commencement de mars, où le froid est quelquefois encore fort grand, puisque Blanche estoit assurément à Paris le 10 et le 26 février.

Ce furent peut-estre ces divers mouvemens, tant des barons contre le comte de Champagne que du comte de Bretagne, qui obligèrent le roy à prendre le serment de fidélité des villes de son royaume. [1] Nous avons ceux des villes de Hesdin, en octobre, datez en un endroit de 1224, de Ham, de Monstreuil et de Tournay, en novembre. Ils sont en mêmes termes, sçavoir que les magistrats de ces villes ont juré de suivre le parti du roy, de sa mère et de ses frères contre tous sans exception, et de défendre de tout leur pouvoir leurs corps, leurs membres, leur vie et leur honneur temporel.

[2] On a encore au thrésor des chartes de semblables actes des villes de Chambli en Beauvaisis, près de Beaumont, [3] de Lens, d'Arras, de Noyon, de Corbie, de Chaumont, de Beaumont, de Doullens, de Crespi, de Saint-Ricquier, de Senlis, d'Amiens, de Rouen, de Pontoise, de Beauvais, de Soissons, de Compiègne, de Limoges et de l'évesque, de Mantes, de Roie, de Laon, de Saint-Quentin, de Bray, de Verneuil, de Péronne, de Montdidier, et de quelques autres moins considérables.

[1] *Regist.* 31, f° 116, 115, 115, v°, 116. — [2] *Invent.*, t. II, *Champagne*, XIII, pièce 15. — [3] T. VIII, *Serments de plusieurs villes*, pièces 6-15.

XXXIV.

L'AN DE JÉSUS-CHRIST 1229. Pasques le 15 avril. G.

Saint Louis prend Bellesme sur le comte de Bretagne, le réduit à traiter, et les Anglois à se retirer.

Le comte de Bretagne ne se trouva point, comme nous avons dit, à l'assemblée de Melun. [1] Mais au contraire ayant ramassé de grandes troupes avec les Anglois que Richard luy avoit amenez, il entra hostilement sur les terres du roy, et y fit de grands ravages; [2] de sorte que les peuples furent réduits à abandonner la campagne, et à se retirer dans les chasteaux. Le roy, qui en fut aussitost averti, fut fort irrité de cet outrage. Il demanda conseil à sa mère; et, par son avis, [3] il se résolut d'aller attaquer le premier le comte de Bretagne, et sa mère voulut l'y accompagner, quoyque ce fust au milieu de l'hyver. Sur cela, il assembla de grandes troupes des communes, des villes et de la noblesse. [4] Il somma les barons qui venoient de faire trève avec le comte de Champagne de marcher contre le comte de Bretagne et contre Richard. Ils obéirent, nommément le comte de Boulogne, et le roy y mena aussi Thibaud, comte de Champagne.

[5] C'est apparemment à cette occasion qu'il faut rapporter ce que dit Joinville que les barons, selon qu'ils en étoient convenus secrètement avec le comte de Bretagne, ne [devoient] mener chacun avec eux que deux che-

[1] Duchesne, p. 328, *c*; Ms. F, p. 769. — [2] Ms. F, p. 308. — [3] P. 308, 149; Duchesne, p. 328, 329. — [4] Mousk., vers 27 978; Ms. B, p. 17. — [5] Joinville, p. 16.

valiers; en sorte que Pierre eust aisément défait et ruiné le roy et la reine, comme les barons le souhaitoient, sans le secours de Dieu qui ne manqua jamais à saint Louis. Car, par une providence particulière, dit-il, Thibaud se résolut d'aller trouver le roy, et mena avec luy trois cents chevaliers bien équipez. Ce secours arriva fort à propos lorsque le roy en avoit le plus de besoin, et il l'employa si avantageusement, que Pierre fut obligé de recourir à la miséricorde du roy, comme nous verrons dans la suite.

[1]Le roy ayant son armée preste, marcha en diligence droit à Bellesme [2]que Pierre, à qui le roy l'avoit laissée par le traité de Vendosme, avoit tellement fortifiée [3] et si bien munie de gens courageux, qu'elle paroissoit imprenable. [4]Le roy fit aussitost entourer la place; et comme le froid, qui estoit fort grand, pouvoit beaucoup nuire à l'armée, et faire mourir les chevaux, la reine fit publier qu'elle donneroit de l'argent à ceux qui apporteroient du bois. Ainsi, par le moyen des grands feux allumez dans le camp et autour des chevaux, elle garantit l'armée des incommoditez de la saison, et fit voir par cette action de prudence, aussi bien que par le courage avec lequel elle paroissoit en plein hyver à la teste d'une armée, que les barons avoient grand tort de dire qu'elle estoit incapable de la régence. Son courage en donnoit aux autres, et sa présence inspiroit une nouvelle ardeur à la noblesse.

[5] Dès que le siége fut formé, toutes sortes de personnes coururent à l'assaut. Mais ceux de dedans se

[1] Duchesne, p. 329, *a*. — [2] Ms. F, p. 148. — [3] Duchesne, p. 329, *a*, *b*. — [4] *B*; Ms. F, p. 308, 309, 768. — [5] Ms. F, p. 310; *Chron. de S. D.*

défendirent si vigoureusement, que les assaillans furent contraints de se retirer sans rien faire. Le lendemain, le mareschal de l'armée fit assembler les mineurs, et leur donna ordre de miner les murailles par-dessous terre, durant qu'on donneroit un second assaut. L'attaque dura jusqu'à deux ou trois heures après midi, et fut encore inutile. Les assiégez repoussèrent d'une part ceux qui les attaquoient, coururent de l'autre sur les mineurs, et les contraignirent de fuir, et tuèrent ou blessèrent un grand nombre de personnes.

[1] La force estant donc inutile, le mareschal fit, le jour suivant, dresser les machines pour battre la place à coups de pierres, et cette attaque réussit comme on le pouvoit souhaiter. Le palais, c'est-à-dire le donjon, ou le lieu qui servoit de demeure au seigneur, fut entièrement ruiné, et tous ceux qui y estoient, tuez; la grosse tour fut ébranlée, et puis abbatue. Enfin, tout le chasteau fut tellement endommagé, que les assiégez n'espérant plus de s'y défendre, ne pouvant se sauver par la fuite, et ne voyant point paroistre le secours qu'ils attendoient du comte de Bretagne, furent obligez de rendre la place, de recourir à la miséricorde du roy, qui leur pardonna avec sa bonté ordinaire. [2] Ainsi le roy força en peu de jours, contre l'attente de la pluspart du monde, un chasteau qui passoit pour imprenable, [3] et fit voir que s'il estoit jeune, il avoit un grand cœur, un sage conseil et de bons ministres.

[4] Le même jour que Bellesme se rendit, le roy eut

[1] Ms. F, p. 311; p. 148, 769, 888; Duchesne, p. 329, *a, b; Spicileg.*, t. XI, p. 519; Guiart, p. 135, 1. — [2] Duchesne, p. 329, *a, b.* — [3] Ms. F, p. 309. — [4] P. 311, 312, 769; Duchesne, p. 329, *b;* Guiart, p. 135, 1.

nouvelle que les habitans de la Haie-Paisnel, à l'extrémité du Cotentin, du costé d'Avranches, avoient pris le parti des ennemis. La reine y envoya un chevalier très-fidèle et très-vaillant, nommé Jean des Vignes, qui fit une telle diligence, qu'il surprit les rebelles et les réduisit sans peine à l'obéissance. Ce Jean des Vignes fut depuis bailli.

[1] La prise de Bellesme étonna les Anglois, à qui Pierre avoit presque persuadé que le roy n'avoit point de troupes. Et cependant ils se voyoient beaucoup plus foibles que luy, et hors d'état de luy résister s'il les attaquoit. Le roy Henri, ou plustost Richard, en fit de grands reproches à Pierre, et ensuite monta sur mer et ramena ses troupes en Angleterre, fort irrité contre le comte qui luy avoit fait faire un voyage si honteux à sa réputation. [2] Le comte Pierre voyant l'armée du roy si avancée dans son pays et voulant la faire retirer, envoya au roy luy promettre de le servir et de réparer les dommages qu'il avoit faits. Cette négociation dura quelque temps, de sorte que le roy renvoya son armée à cause de l'hyver; et il se fit divers messages. Mais le comte ne vint pas trouver le roy, ne répara point les torts qu'il avoit faits; en un mot, ne tint rien de ce qu'il avoit promis, et fit encore de nouvelles hostilitez.

Peut-estre que d'autres croiront devoir mettre un peu plus tard l'assemblée de Melun et la prise de Bellesme. Mais après avoir examiné autant que nous en avons été capables ce qu'on pourroit dire de part et

[1] Duchesne, p. 329, *a; Spicileg.*, t. XI, p. 519; Ms. F, p. 148, 311, 769; Guiart, p. 135, 1. — [2] Ms. F, p. 148.

d'autre, nous avons trouvé d'assez grandes difficultez dans l'une et l'autre opinion, et nous nous sommes déterminez à celle que nous avons cru en avoir de moindres.

XXXV.

L'université de Paris se dissipe à cause de quelques violences.

Supposant le siége de Bellesme en cette année, il le faut mettre au mois de janvier. Car Blanche estoit sans doute à Paris le 10 de février, [1] puisqu'Odon, élu ce jour abbé de Saint-Denys, demanda la régale et l'obtint dès le jour même; [2] et elle y estoit encore à la fin de février lorsqu'arriva le trouble de l'université, [3] ou, comme dit Albéric, *intrante Quadragesima*. Les historiens françois en parlent fort en général, et se trompent tous pour le temps. Car les uns le mettent en 1230, les autres en 1229; mais comme ils ne commencent l'année qu'à Pasques, c'est encore le mettre en 1230. Et néanmoins il est certain que ce fut en 1229, non tant par l'autorité de Matthieu Paris, quoyqu'il rapporte seul le détail de cette histoire, et par celle d'Albéric, [4] que parce que nous avons des lettres du pape et du roy d'Angleterre, écrites sur ce sujet dès cette année; mais le trouble ne fut appaisé qu'en 1231.

[5] Les écoliers avoient alors congé de se divertir le lundi et le mardi de devant le caresme, c'estoit cette année les 26 et 27 de février. Quelques-uns d'eux, qui étoient Picards, estant sortis de la ville le lundi pour

[1] Duchesne, p. 329, *b*. — [2] Matth. Par., p. 354. — [3] Ms. D, p. 434, 1. — [4] Du Boulay, t. III, p. 134, 136. — [5] Matth. Par., p. 354, *a-c*.

aller prendre l'air du costé de Saint-Marcel, après avoir joué quelque temps, s'en allèrent boire à un cabaret du faubourg, où ils trouvèrent du bon vin. Quand il fallut payer, ils prirent querelle avec le cabaretier. Les voisins vinrent au bruit, battirent les écoliers, et les chassèrent. Ceux-ci ramenèrent le lendemain leurs compagnons, qui entrèrent de force chez le cabaretier, défoncèrent tous les muids, attaquèrent et blessèrent tous ceux qu'ils trouvèrent dans les rues, hommes et femmes. Le prieur, ou plutost le doyen de Saint-Marcel, fut porter sa plainte devant le cardinal Romain, et devant Guillaume, évesque de Paris. [1] Guillaume devoit retenir la cause devant luy et son official, selon les priviléges accordez à l'Université en 1200 par Philippe-Auguste, [2] et confirmez l'année précédente par saint Louis. [3] Mais soit qu'il fust moins favorable à l'université à cause des entreprises qu'elle faisoit contre l'autorité épiscopale, soit qu'il jugeast que la faute des écoliers devoit estre punie par la puissance royale, [4] luy et le légat furent promptement trouver la reine, qui gouvernoit toutes choses, et la prièrent de faire la vengeance d'un si grand crime. La reine alla un peu trop viste en cette occasion, et au lieu de faire les choses dans l'ordre de la justice, elle envoya en diligence les prévots de la ville, et quelques archers en armes punir les coupables sans épargner personne. Les archers estant sortis de la ville, et ayant trouvé d'autres écoliers qui n'avoient point eu de part à l'insolence des Picards, ils se jettèrent sur eux, et

[1] Du Boulay, t. III, p. 2, 3. — [2] P. 13. — [3] P. 136. — [4] Matth. Par., p. 354, *c*, *d*.

en tuèrent et en blessèrent quelques-uns, et dissipèrent le reste.

[1] Nos historiens disent seulement que les bourgeois eurent une grande querelle contre les écoliers, dont il y en eut un ou plusieurs de tuez ou de noyez. [2] Le doyen et les habitans du faubourg Saint-Marcel passoient à Rome pour auteurs du désordre.

[3] Les régens, ayant appris ce qui s'estoit passé, cessèrent tous leurs leçons, vinrent se présenter à la reine et au légat, et demandèrent justice de la violence qu'on avoit exercée, non sur ceux qui méritoient véritablement d'estre punis, mais sur toute l'université. Ils ne purent rien obtenir ni de la reine, ni du légat, ni de l'évesque de Paris, ou au moins n'en obtinrent pas tout ce qu'ils demandoient.

[4] Albéric, parlant de cette affaire, dit qu'il se fit une guerre cruelle et très-fâcheuse entre les clercs et les laïques pour un néant : « Et qui tenebantur illud extin« guere ac reprimere, ferocius illud instigatione sua « in odium clericorum incitaverunt : et inde culpaba« tur ipsa regina et dominus cardinalis; sed quot « capita, tot sententiæ. »

[5] Les quatre nations qui composent l'université ordonnèrent qu'on cesseroit tous les exercices, ce qui fut cause que tous les écoliers se retirèrent; [6] car on fut longtemps à chercher des voyes d'accommodement. Mais enfin comme rien ne se concluoit, [7] tous les maistres et les écoliers, hors un fort petit nombre,

[1] Duchesne, p. 330, 397, *a* ; Ms. F, p. 153, 771, 889; le père Labbe, *Bibl.*, t. I, p. 327. — [2] Du Boulay, p. 144. — [3] Matth. Par., p. 354. — [4] Ms. D, p. 434, 1. — [5] Ms. F, p. 889. — [6] Ms. D, p. 434, 1. — [7] *C;* Matth. Par., p. 354.

abandonnèrent la ville, et il n'y demeura pas un seul régent qui eust quelque réputation, et tous les exercices cessèrent.

[1] Un chronologiste écrit qu'on résolut par un commun décret de transférer l'université à Nantes sous la protection du duc de Bretagne, qui leur offroit plus de faveurs et de priviléges qu'ils n'en avoient à Paris. [2] Les autres disent seulement qu'ils se dispersèrent en diverses provinces, [3] et s'arrestèrent particulièrement à Reims, à Angers, à Orléans et à Toulouse. D'autres passèrent jusqu'en Angleterre, en Espagne et en Italie. [4] Matthieu Paris nomme quelques docteurs anglois qui quittèrent Paris [5] et se retirèrent vraysemblablement en leur pays.

[6] Henri III écrivit, le 16 juillet de cette année, aux maistres et à l'université des écoliers étudians à Paris. Il leur témoigna la douleur qu'il avoit eue des injustices qu'ils avoient souffertes à Paris; leur dit qu'il souhaitoit extrêmement de les voir rétablis dans leur liberté, et leur offrit, s'ils vouloient passer en son royaume, tel lieu qu'ils voudroient pour y demeurer, avec toute la liberté et toute la tranquillité possible. [7] Il leur promit encore de leur fournir gratuitement des logemens et beaucoup d'autres choses s'ils vouloient venir à Oxford.

[8] Ceux de l'université, ou plutost quelques-uns d'eux, en quittant Paris firent serment de n'y retourner jamais qu'on ne les eust entièrement satisfaits. Ils firent aussi, d'eux-mêmes, à Angers et à Orléans, des bache-

[1] Ms. F, p. 889. — [2] Duchesne, p. 330, *a*; p. 397, *a*. — [3] Du Boulay, p. 134. — [4] Matth. Par., p. 354, *c*. — [5] Du Boulay, p. 134. — [6] P. 133, 134. — [7] Ms. F, p. 771. — [8] Du Boulay, p. 136-142.

liers et des licenciez, ce qui n'avoit accoutumé de se faire que par l'autorité de l'évesque de Paris et de son chancelier, ou de celuy de Sainte-Geneviève. Ce fut pourquoy l'évesque de Paris et le légat prononcèrent contre eux diverses sentences d'excommunication. [1]Dans un concile provincial tenu à Sens, il fut ordonné que ceux de l'université qui, sous prétexte de leur serment, s'estoient retirez à Orléans et à Angers, seroient privez durant deux ans des fruits de leurs bénéfices, ou s'ils n'en avoient point, déclarez incapables d'en avoir s'ils ne revenoient dans les deux ans.

[2]Le pape Grégoire IX voulut remédier à ce désordre. Il commit Maurice, évesque du Mans, Adam, évesque de Senlis, et Jean, archidiacre de Châlons, pour y travailler en son nom, pour réconcilier le roy et la reine avec l'université, procurer qu'on fist aux maistres et aux écoliers une satisfaction convenable, qu'on leur rendist leur liberté ordinaire, telle qu'elle leur avoit esté donnée par Philippe-Auguste, et qu'eux aussi revinssent à Paris reprendre leurs exercices ordinaires. [3]il écrivit sur cela à ses commissaires, le 24 novembre de cette année, et leur parle d'un serment qui ne devoit point arrester la paix, estant contraire à la justice. [4]Le 26, il écrivit une grande lettre, qui est à lire, au roy et à la reine pour les conjurer d'agréer cette réconciliation; et même il les menace s'ils ne le font, [5]ce qui ne convient pas à cet empressement et à ce zèle que nos historiens attribuent à saint Louis pour rap-

[1] Du Boulay, p. 136-146. — [2] Raynald., an. 1229, art. 54, 55. — [3] Art. 55. — [4] Art. 54, 55. — [5] Duchesne, p. 330, *b, c*; 397, *a*; *Spicileg.*, t. XI, p. 520, 521; Ms. F, p. 153, 771.

peler l'université; et ils font à ce sujet de grandes méditations.

[1]Ceux qui ont examiné cette histoire avec plus de soin, avouent que le roy et la reine n'estoient point portez à rappeler l'université par des promesses ni par des satisfactions; [2]mais qu'ils employèrent seulement des édits menaçans pour obliger les maistres à revenir. [3]Le pape écrivit encore à Guillaume, évesque de Paris, l'accusant avec des termes fort rudes d'entretenir la dissension, et d'avoir donné occasion à la dissipation de l'université. [4]On prétend qu'il rappela, pour ce sujet, le cardinal de Saint-Ange, légat, qui sortit du royaume à la fin de cette année. [5]Du Boulay attribue à cette dispersion de l'université de Paris l'origine de celles d'Orléans, d'Angers, de Poitiers, de Reims, et de quelques autres. [6]On trouve dans quelques mémoires, qui ne paroissent pas anciens, que l'école de Reims estoit si célèbre pour les lettres, particulièrement pour la philosophie, qu'en 1230 beaucoup d'écoliers quittèrent Paris pour y aller estudier. [7]Nous ne verrons la fin de ce trouble qu'en 1231.

[1] Du Boulay, p. 138. — [2] P. 139, 146. — [3] Raynald., an. 1229, art. 53. — [4] Du Boulay, p. 133. — [5] P. 134. — [6] Ms. F, p. 637. — [7] Du Boulay, p. 136; Raynald., an. 1229, art. 55.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME PREMIER.

PRÉLIMINAIRES.



VIE DE SAINT LOUIS.

Pages.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.



